



SOMMAIRE

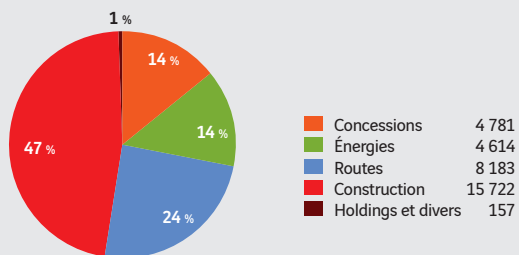
Repères

- 01 Profils**
- 04 Gouvernance**
- 05 Message du Président**
- 06 Message du Directeur général**
- 08 Instances de direction**
- 10 Stratégie et perspectives**
- 14 Développement durable**
- 20 Bourse et actionnariat**
- 23 Album 2008**

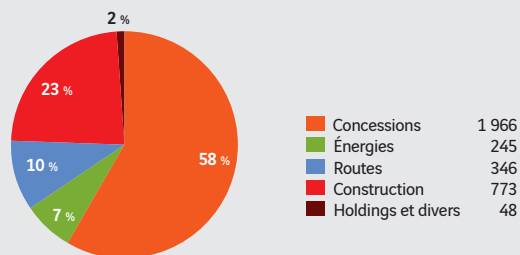
- 40 Concessions**
 - 41 Profil
 - 46 Activité
 - 60 Perspectives
- 62 Énergies**
 - 63 Profil
 - 64 Activité
 - 68 Perspectives
- 70 Routes**
 - 71 Profil
 - 72 Activité
 - 76 Perspectives
- 78 Construction**
 - 79 Profil
 - 80 Activité
 - 88 Perspectives

- 93 Informations générales et éléments financiers**
 - 94 Rapport de gestion du Conseil d'administration
 - 150 Rapport du président du Conseil d'administration
sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
 - 166 Comptes consolidés
 - 257 Comptes sociaux
 - 278 Responsables du document de référence
 - 279 Table de concordance

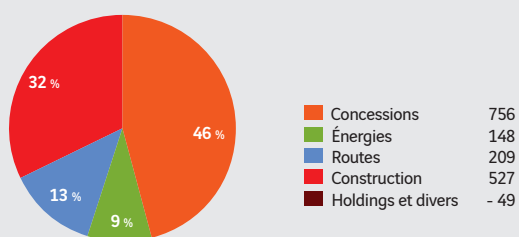
Chiffre d'affaires par métier ¹



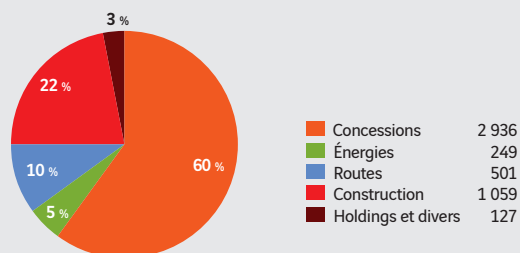
Résultat opérationnel sur activité par métier



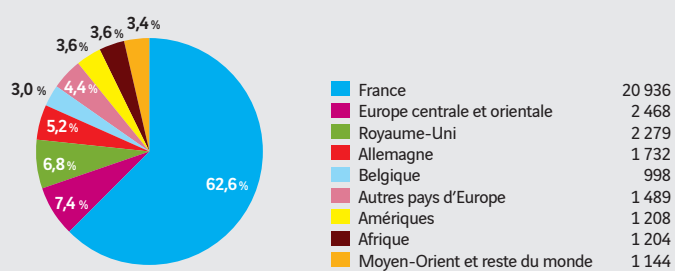
Résultat net part du Groupe par métier



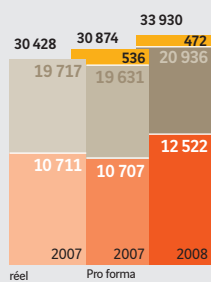
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement



Chiffre d'affaires par zone géographique ¹

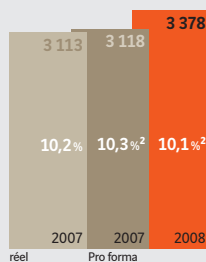


Chiffre d'affaires

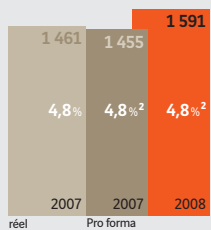


■ France
 ■ International
 ■ Chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès des tiers

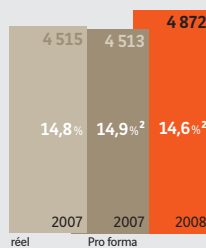
Résultat opérationnel sur activité



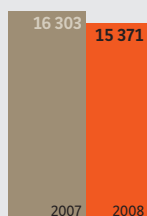
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement



Endettement financier net au 31 décembre



Pro forma : après application de l'interprétation IFRIC 12 - traitement comptable des contrats de concession.

En millions d'euros.

1 - Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès des tiers.

2 - Pourcentage du chiffre d'affaires⁽¹⁾.

3 - Estimation du nombre de chantiers en cours.

Effectif

164 000 salariés dans le monde

Chiffre d'affaires¹

33,5 milliards d'euros

Capitalisation boursière

15 milliards d'euros au 1^{er} janvier 2009

Résultat net part du Groupe

1 591 millions d'euros

Nombre de chantiers³

246 000

VINCI, premier groupe mondial de concessions et de construction^(*)

VINCI a bâti son développement, depuis ses origines, sur son modèle stratégique de concessionnaire-constructeur intégré. Le métier de ses 164 000 collaborateurs est de financer, concevoir, construire et gérer des équipements pour améliorer la vie de chacun : infrastructures de transport, bâtiments publics et privés, parkings, aménagements urbains, réseaux de communication et d'énergie... Présent dans plus de 90 pays, VINCI poursuit un projet économique et social inscrit dans la durée et a l'ambition de partager ses réussites avec ses salariés, ses clients, ses actionnaires et l'ensemble des acteurs de la cité.

^(*) Source : ENR, décembre 2008.

PROFIL UN GROUPE, QUATRE MÉTIERS

Concessions

VINCI Concessions finance, conçoit, réalise et exploite des infrastructures de transport et des équipements publics dans le cadre de contrats de partenariats public-privé (PPP).

VINCI Concessions est notamment le premier opérateur privé de concessions autoroutières et de parcs de stationnement concédés dans le monde.



Énergies

VINCI Energies est l'un des leaders en France et un acteur de premier plan en Europe des services de conception, d'installation et de maintenance dans les domaines de l'énergie et des technologies de l'information.

Dans ses secteurs d'activité (infrastructures, industrie, tertiaire, télécommunications), VINCI Energies développe des solutions à la fois locales et globales, mises en œuvre par 800 entreprises opérant en réseau.



Routes

Parmi les leaders mondiaux des travaux routiers, Eurovia construit, rénove et entretient des infrastructures de transport (routes, autoroutes, voies ferrées, plates-formes aéroportuaires), réalise des aménagements urbains, industriels et commerciaux, et se développe dans les métiers complémentaires de l'entretien et des services. Eurovia est également l'un des principaux producteurs européens de matériaux routiers.



Construction

Leader français et major mondial du BTP, VINCI Construction réunit un ensemble complet d'expertises dans les métiers du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des services associés. Fortement ancré sur ses marchés locaux en France et en Europe à travers ses réseaux de filiales, VINCI Construction est aussi un acteur majeur sur les marchés mondiaux des grands ouvrages, des technologies spécialisées du génie civil, du dragage et des infrastructures parapétrolières.



GOVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Yves-Thibault de Silguy, président du Conseil d'administration de VINCI

Administrateurs

Dominique Bazy,

vice chairman Europe d'UBS Investment Bank

Robert Castaigne,

ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total

François David⁽¹⁾,

président du groupe Coface

Patrick Faure⁽¹⁾,

président de Patrick Faure et associés

Dominique Ferrero,

directeur général de Natixis

Xavier Huillard,

directeur général de VINCI

Bernard Huvelin⁽²⁾,

vice-président du Conseil d'administration de VINCI

Jean-Pierre Lamoure⁽³⁾,

président de Solétanche Freyssinet

Jean-Bernard Lévy,

président du directoire de Vivendi

Michael Pragnell⁽⁴⁾,

ancien directeur général fondateur et ancien président du comité exécutif de Syngenta AG

Henri Saint Olive,

président du conseil d'administration de Banque Saint Olive

Pascale Sourisse,

directeur général de la division Systèmes Terre et Interarmées de Thales

Denis Vernoux,

ingénieur d'études, président du conseil de surveillance des FCPE Castor

*(1) Renouvellement de mandat proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009.
(2) Mandat arrivant à expiration lors de l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009.*

(3) Cooptation intervenue au cours de l'exercice 2008, soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009.

(4) Nomination proposée au vote de l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009.

COMITÉ DES COMPTES

Il aide le Conseil à s'assurer de l'exactitude et de la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI ainsi que de la qualité de l'information financière.

Composition :

- > Henri Saint Olive (président)
- > Robert Castaigne
- > Pascale Sourisse

COMITÉ DE LA STRATÉGIE ET DES INVESTISSEMENTS

Il aide le Conseil à élaborer la stratégie du Groupe. Il examine les projets d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière du Groupe.

Composition :

- > Yves-Thibault de Silguy (président)
- > François David
- > Patrick Faure
- > Bernard Huvelin
- > Pascale Sourisse
- > Denis Vernoux

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Il propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Composition :

- > Jean-Bernard Lévy (président)
- > Dominique Bazy
- > Robert Castaigne

COMITÉ DES NOMINATIONS

Il examine toute candidature aux fonctions d'administrateur ou de directeur général et formule sur ces candidatures un avis et une recommandation au Conseil.

Composition :

- > Yves-Thibault de Silguy (président)
- > Dominique Bazy
- > Henri Saint Olive

MESSAGE DU PRÉSIDENT

YVES-THIBAUT DE SILGUY

Président du Conseil d'administration de VINCI



VINCI a tenu le cap en 2008, démontrant la capacité de résistance de son modèle dans un environnement économique et financier devenu plus difficile. Pour 2009, nous sommes confiants et sereins mais restons vigilants. Nos détecteurs sont réglés à la sensibilité maximale et ajustés en permanence à l'état réel des marchés et des métiers. Certes, la conjoncture affecte VINCI et son activité, mais elle agit aussi comme un révélateur de la force de son positionnement et de la qualité de son management. À cet égard, je me félicite de l'identité de vue entre les administrateurs et la direction Générale sur l'ensemble des orientations stratégiques.

Nous avons plus que jamais besoin d'une gouvernance forte et d'un actionariat stable pour conforter la confiance dont nous bénéficions. Dans le domaine de la gouvernance, le Conseil d'administration a coopté un nouvel administrateur, Jean-Pierre Lamoure, président de Solétanche Freyssinet, et nous proposons aux actionnaires de nommer en tant qu'administrateur Michael Pragnell, ancien *chief executive officer* de Syngenta AG, numéro un mondial de l'agrochimie.

Au Conseil d'administration, l'implication des administrateurs, la préparation des dossiers, la qualité des discussions et la collégialité restent mes priorités. En 2008, le Conseil s'est réuni huit fois, et les différents comités ont fourni un travail particulièrement important. C'est notamment le cas du comité des Comptes, qui s'est réuni cinq fois en 2008. Il a passé en revue les dispositifs et mécanismes de contrôle interne et de gestion des risques, conformément à l'évolution du cadre réglementaire européen. Le rapport du Président (voir page 150) rend compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques. Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 3 mars 2009. Par ailleurs, le Conseil suit avec une attention particulière la situation financière de VINCI et son endettement. Il a réaffirmé l'objectif de maintien de la notation de crédit du Groupe.

La stabilité de l'actionariat est un élément essentiel pour la confiance. Dans un contexte de crise financière, je suis heureux et fier de constater que notre actionariat, largement diversifié, a conservé ses grands équilibres et prouvé sa solidité. Nos salariés ont maintenu leur confiance dans le Groupe et leur niveau de participation est resté stable. Dans le même temps, le nombre et la part dans notre capital des actionnaires individuels ont continué d'augmenter. Nos principaux investisseurs institutionnels nous sont restés fidèles. C'est une preuve de l'appréciation positive portée par les actionnaires sur la stratégie, le management, les résultats, les perspectives et la situation financière de VINCI.

Si nous avons toutes les raisons d'être sereins pour le court terme, il est de ma responsabilité que VINCI continue de disposer des meilleurs atouts pour l'avenir. Pour répondre aux défis qui nous attendent, pour réussir la « révolution verte », pour continuer à nous élever dans la chaîne de la valeur, notre démarche doit rester ancrée dans l'innovation. Dans cette logique de long terme, nous avons lancé un groupe de réflexion, « la Fabrique de la Cité ». Il a pour ambition de faciliter le dialogue sur la mobilité durable et l'éco-urbanisme entre les acteurs qui pensent, qui font et qui animent la ville. Nous poursuivons dans cette voie en 2009, en élargissant toujours davantage nos modes de réflexion, en brisant les cloisons, en nous ouvrant davantage sur le monde. Nous le ferons avec le souci permanent d'innover pour inventer aujourd'hui la ville de demain.

Si mon message devait se résumer à un mot, ce serait donc « confiance ». Pas une confiance aveugle. Une confiance posée, réfléchie, étudiée. Une confiance vigilante à partir de laquelle nous continuerons à bâtir l'avenir et à assurer le développement durable et rentable de VINCI. ■

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

XAVIER HUILLARD

Administrateur-directeur général de VINCI



Constance et fiabilité. Ces deux mots caractérisent depuis de nombreuses années la trajectoire de performance de VINCI. Ils prennent tout leur sens dans la période d'incertitude économique actuelle.

Nos performances 2008, tout d'abord, portent la marque de la constance, avec un chiffre d'affaires en progression de 10 % et des résultats en ligne avec les exercices antérieurs. Notre stratégie d'internationalisation et de développement de niches technologiques a stimulé la croissance des métiers du contracting. Nos concessions ont fait progresser leurs recettes de péage malgré le ralentissement économique. Nous abordons avec confiance l'exercice 2009, tant dans nos activités de travaux, avec un carnet de commandes à ses plus hauts niveaux historiques, que dans les concessions, dont le modèle a montré sa robustesse. La capacité de VINCI à finaliser le financement d'importants contrats en partenariat public-privé (PPP) dans le contexte de crise financière du second semestre 2008 confirme la crédibilité de ce modèle.

Nous sommes sereins sur le court terme, nous avons toutes les raisons de l'être aussi sur le long terme. La croissance de nos métiers sera alimentée dans la durée par trois tendances de fond qui nous sont et nous resteront favorables : l'urbanisation croissante des territoires, la montée en puissance des questions de mobilité et celle des questions énergétiques, qu'il s'agisse du développement des équipements de production ou de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. VINCI est totalement en phase avec ces tendances lourdes. Intégrant les savoir-faire de concessionnaire, d'investisseur, de constructeur, d'exploitant et d'opérateur de services, disposant de la taille requise et des moyens de ses ambitions, notre groupe est en pleine capacité de répondre à des besoins d'équipements considérables. Et ce sur l'ensemble de ses marchés : dans les pays en développement, où vont se multiplier les projets nouveaux, comme dans les pays aux économies matures, tenus de moderniser leurs infrastructures.

Si VINCI est un groupe tonique sur des marchés durablement porteurs, la dégradation de notre environnement économique nous conduit toutefois à anticiper, à moyen terme, une période intermédiaire de réduction des volumes accessibles sur nos marchés cibles.

Nous mettrons à profit cette période pour approfondir nos principes, notre stratégie et notre projet managérial et humain.

Nos principes, ce sont la rigueur et l'anticipation dans la gestion de nos entreprises, avec pour objectif prioritaire de maintenir notre taux de marge opérationnelle, y compris si cela implique une réduction volontaire de nos volumes d'activité. C'est en étant plus que jamais sélectifs dans les prises

d'affaires, réactifs pour adapter notre outil de production et nos structures, vigilants dans la gestion de notre trésorerie et dans notre politique financière que nous préserverons la compétitivité de nos entreprises et la solidité de l'ensemble de notre groupe.

Notre stratégie, c'est celle d'un déploiement équilibré entre nos métiers de temps court et de temps long. Ce modèle, nous l'approfondirons en élargissant les métiers du contracting à la maintenance et à l'exploitation, prolongeant ainsi dans la durée nos interventions de constructeur. Nous l'approfondirons aussi en développant de nouveaux projets en PPP, notamment dans le cadre des plans publics de relance économique. Nous l'approfondirons encore par un travail de fond sur tous les leviers de notre dynamique organique : en développant les fertilisations croisées entre nos réseaux de filiales, en déployant tout le spectre de nos expertises dans nos pays cibles, en investissant de nouveaux îlots de croissance dans le prolongement des contrats obtenus dans nos métiers de spécialité, en étoffant nos savoir-faire en management de projets complexes.

Notre projet managérial et humain, ce sont des valeurs qui nous rassemblent et nous guident au quotidien. C'est un modèle de management qui libère les énergies et favorise la performance. Ce sont des efforts constants pour recruter, former, faire progresser nos collaborateurs et développer les compétences dont nous aurons besoin demain. C'est un investissement humain qui valorise l'entreprise comme chacun de ses salariés. C'est aussi une volonté d'agir pour l'égalité des chances, au sein de notre groupe comme dans nos engagements citoyens.

Notre projet est clair, nos fondamentaux sont solides, notre modèle est résistant. C'est en étant fidèles à nous-mêmes que nous fiabiliserons demain nos performances, comme nous avons su le faire durant une décennie de croissance vertueuse. C'est ainsi que nous serons plus forts quand nos marchés reprendront le chemin de la croissance. ■

« Notre projet est clair, nos fondamentaux sont solides, notre modèle est résistant. C'est en étant fidèles à nous-mêmes que nous fiabiliserons demain nos performances, comme nous avons su le faire durant une décennie de croissance vertueuse. »

INSTANCES DE DIRECTION

COMITÉ EXÉCUTIF 2009

Le comité Exécutif assure la direction générale de la société. Il s'est réuni 47 fois en 2008.



Xavier Huillard,
administrateur-directeur général de VINCI



Richard Francioli,
président de VINCI Construction



Christian Labeyrie,
directeur général adjoint de VINCI,
directeur financier



Jean Rossi,
président de VINCI Construction France

COMITÉ D'ORIENTATION ET DE COORDINATION

Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble les membres du comité Exécutif ainsi que les principaux dirigeants du Groupe. Il a pour mission d'assurer une large concertation sur la stratégie et l'évolution de VINCI. Il s'est réuni quatre fois en 2008.

Pierre Anjolas,
directeur général d'Autoroutes
du Sud de la France

Renaud Bentegeat,
administrateur délégué de CFE

Pierre Berger,
président de VINCI Construction
Grands Projets

Dominique Bouvier,
président-directeur général
d'Entrepose Contracting

Pierre Coppey,
président-directeur général
de Cofiroute et d'Arcour

Philippe-Emmanuel Daussy,
président-directeur général d'Escota

Jean-Marie Dayre,
directeur général adjoint
de VINCI Energies

Bruno Dupety,
directeur général de Solétanche
Freyssinet

Pierre Duprat,
directeur de la communication de VINCI

Denis Grand,
président-directeur général
de VINCI Park

Jean-Pierre Lamoure,
président de Solétanche Freyssinet

Olivier de La Roussière,
président de VINCI Immobilier

Patrick Lebrun,
directeur général adjoint
de VINCI Energies,
directeur des assurances de VINCI

Erik Leleu,
directeur des ressources humaines
de VINCI

Jean-Louis Marchand,
directeur général adjoint d'Eurovia

Yves Meignié,
directeur général adjoint
de VINCI Energies

Sébastien Morant,
président de VINCI Construction
Filiales Internationales

Patrick Richard,
directeur juridique de VINCI

Daniel Roffet,
directeur général adjoint d'Eurovia

John Stanion,
président de VINCI PLC

Philippe Touyarot,
directeur général adjoint
de VINCI Energies

Guy Vacher,
directeur général adjoint d'Eurovia



Jean-Yves Le Brouster,
président-directeur général de VINCI Energies



Jacques Tavernier,
président-directeur général d'Eurovia



Henri Stouff,
directeur général délégué de VINCI Concessions



Louis-Roch Burgard,
directeur général délégué de VINCI Concessions



Jean-Luc Pommier,
directeur du développement de VINCI

STRATÉGIE ET PERSPECTIVES CONFORTER LA RÉSILIENCE DE NOTRE MODÈLE

Le projet stratégique de VINCI est d'approfondir son modèle économique par un développement équilibré entre activités de temps court et de temps long, afin d'assurer croissance et résilience pour le Groupe et création de valeur pour l'actionnaire.

VINCI a bâti son développement historique sur son modèle intégré de concessionnaire-constructeur. Générateur de croissance, ce modèle a fait de VINCI le leader mondial de son secteur, avec un chiffre d'affaires multiplié par 1,7 et un résultat net multiplié par 2,2 en 4 ans. Générateur de résilience grâce à son profil de risque diversifié, ce modèle confère à VINCI une forte capacité de résistance dans les périodes de retournement de cycle économique.

Le projet stratégique de VINCI est d'approfondir ce modèle en développant de manière équilibrée ses activités de temps court et de temps long sur l'ensemble de ses marchés cibles.

DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ENTRE ACTIVITÉS DE TEMPS COURT...

La stratégie de développement dans les activités de temps court, qui correspondent pour l'essentiel aux métiers de conception-construction, repose sur trois leviers complémentaires :

- > le renforcement des réseaux locaux, afin d'optimiser l'ancrage du Groupe sur ses marchés de proximité et de capter leurs îlots de croissance ;
- > l'acquisition d'expertises permettant d'investir des niches technologiques à vocation globale sur des marchés en croissance – comme l'illustrent les exemples récents de Solétanche Bachy dans les technologies du sol, d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires (ex-Vossloh Infrastructure Services) dans l'installation de voies de chemin de fer et de caténaires, ou d'Entrepose Contracting dans les infrastructures pétrolières et gazières ;

- > le renforcement des capacités de management de projets complexes ainsi que de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, afin de répondre à une demande croissante de solutions globales, dans le cadre de projets de plus en plus importants impliquant une forte compétence système et une coordination accrue entre les pôles de métiers du Groupe.



↑ →

Le développement urbain et les besoins en infrastructures de transport et d'énergie soutiendront l'activité de VINCI dans la durée.

Ces trois composantes peuvent se combiner sur un même marché, à l'exemple des récentes initiatives de développement du Groupe au Royaume-Uni : l'acquisition d'une société spécialisée dans les services en milieu nucléaire (Nukem, aujourd'hui dénommée Nuvia UK) ; la reprise de Taylor Woodrow Construction, qui a permis à VINCI Construction UK d'atteindre une taille critique sur son marché ; la signature d'un accord de partenariat avec le major local Balfour Beatty, en vue de proposer une offre globale adaptée au programme de construction de réacteurs EPR du pays.

... ET ACTIVITÉS DE TEMPS LONG

L'objectif de développement des métiers de temps long, générateurs de récurrence de l'activité et des marges, s'applique par nature au pôle concessions, dont les savoir-faire d'exploitant (autoroutes, aéroports, parkings, etc.) ont vocation à s'exercer dans le cadre élargi des concessions mais aussi de contrats

de services sans engagement capitalistique. Cet objectif concerne également les activités de maintenance, d'exploitation et de services exercées dans le cadre de contrats pluriannuels par les autres pôles de métiers du Groupe : facility management tertiaire, gestion de l'éclairage public, entretien de réseaux routiers... Le Groupe s'efforce de développer également les activités de contracting relevant certes de commandes multiples mais se révélant très stables dans la durée et constituant à ce titre des fonds de commerce, comme la distribution électrique en milieu rural ou l'entretien des réseaux hydrauliques.

DYNAMIQUE ORGANIQUE

VINCI met en œuvre cette stratégie par croissance essentiellement organique, l'objectif de maîtrise de l'endettement dans une conjoncture économique et financière incertaine conduisant le Groupe à limiter les investissements financiers payables en numéraire. ■■■



■■■ L'Europe reste la cible géographique principale. VINCI cherche aussi à se développer au Moyen-Orient et en Amérique du Nord, dans le prolongement des contrats significatifs obtenus dans ces deux zones au cours de la période récente. D'autres territoires pourront être abordés ultérieurement, en bénéficiant du travail d'enracinement réalisé par les filiales intervenant sur des niches technologiques – en particulier celles des réseaux internationaux de Solétanche Bachy et de Freyssinet, désormais fusionnés au sein d'une nouvelle division de VINCI Construction dédiée aux métiers de spécialité du génie civil.

DES MARCHÉS PORTEURS À LONG TERME

Développement urbain, montée en puissance des questions de mobilité, besoins croissants en infrastructures d'énergie : ces trois tendances de fond caractérisent les marchés de VINCI et se conjugueront pour soutenir son activité sur le long terme. À l'horizon 2030, environ 5 milliards de personnes devraient vivre dans un environnement urbain, ce qui générera de très importants besoins en équipements publics, logements, bâtiments fonctionnels, infrastructures de transport, réseaux d'énergies, de communication, d'eau, d'assainissement, etc. Ces besoins concerneront à la fois les pays émergents, où se multiplieront les projets nouveaux, et les pays développés, qui seront amenés à moderniser leurs équipements et infrastructures afin de conserver leur rang dans la compétition mondiale. Sur tous ces marchés, les plans publics associant relance économique, lutte contre le changement climatique et politiques d'éco-efficacité alimenteront les flux de projets.

Dans le même temps, l'urgence des projets, leur complexité croissante, les besoins de financement, la nécessité d'appréhender les équipements sur l'ensemble de leur cycle de vie et la culture de « l'utilisateur payeur » se conjugueront pour accélérer le développement des partenariats public-privé (PPP) conclus avec des opérateurs capables d'assumer l'intégralité des projets – financement, ingénierie, conception, construction, exploitation.

Le profil de métiers et le modèle stratégique de VINCI sont totalement en phase avec ces tendances lourdes, durablement génératrices de croissance.



↑ Taylor Woodrow, qui a rejoint VINCI Construction UK, partage son activité entre bâtiment, infrastructures et facility management.

CONSOLIDER NOTRE MODÈLE MANAGÉRIAL

Le modèle managérial de VINCI est aussi déterminant pour la performance du Groupe que son modèle économique. Fondé sur une organisation décentralisée et sur les principes d'autonomie, de responsabilité et de confiance, ce modèle favorise la performance des centres de profit, au plus près de leurs marchés et de leurs clients, et valorise le potentiel de chaque collaborateur, dans le cadre de règles du jeu claires, au premier rang desquelles la transparence. La valorisation de l'initiative individuelle va de pair avec la mise en réseau des équipes et des compétences, favorisant la transversalité entre métiers et le fonctionnement en mode projet.

Par-delà la diversité des métiers et territoires d'intervention, ce modèle de management est le socle culturel du Groupe et le garant de sa cohésion. La période de ralentissement attendu de la croissance sera mise à profit pour consolider ce socle, en optimisant la performance des organisations et des outils de production, et en valorisant le capital humain du Groupe, notamment par le développement de ses capacités managériales. ■

←

Avec l'acquisition de Vossloh Infrastructure Services, rebaptisé ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires, VINCI devient un spécialiste de la pose de voies ferrées et de caténaires.



↑

Entrepose Contracting est un acteur de référence du secteur des infrastructures parapétrolières dans le monde.

↑

VINCI cherche à se développer au Moyen-Orient, dans le prolongement de contrats significatifs comme la réalisation du barrage de Wadi Dayqah, à Oman.

REPÈRES HISTORIQUES

1891 Création des Grands Travaux de Marseille (GTM).

1899 Création de la société Girolou, qui construit des centrales et des réseaux électriques et obtient sa première concession avec le tramway Lille-Roubaix-Tourcoing.

1908 Création, au sein de Girolou, de la Société Générale d'Entreprises (SGE).

1908-1920 La SGE connaît une croissance rapide jusqu'à la Première Guerre mondiale, participe à l'effort de guerre puis à la reconstruction. Elle s'illustre par de grands chantiers comme la construction de barrages et de centrales thermiques.

1920-1946 La SGE se développe principalement dans le domaine de l'électricité jusqu'à la nationalisation du secteur en 1946. Elle se redéploie ensuite dans le bâtiment et les travaux publics.

1966 La Compagnie Générale d'Électricité prend le contrôle de la SGE.

1970 La SGE participe à la création de Cofiroute, qui finance, construit et exploite les autoroutes A10 (Paris-Orléans) et A11 (Paris-Le Mans).

1984 La Compagnie de Saint-Gobain devient l'actionnaire majoritaire de la SGE.

1988 Saint-Gobain cède la SGE à la Compagnie Générale des Eaux, qui apporte au groupe ses filiales de BTP Campenon Bernard et Freyssinet ainsi que Viafrance (travaux routiers).

Années 1990 Plusieurs opérations de croissance externe donnent à la SGE une dimension européenne.

1996 La SGE se réorganise en quatre pôles de métiers : concessions, énergies, routes, construction.

1997 La Compagnie Générale des Eaux ramène sa participation dans la SGE à 51 %. La SGE cède à la Compagnie Générale des Eaux ses activités de services, et acquiert de celle-ci les entreprises GTIE, Santerne (travaux électriques) et CBC (construction).

1999 Le Groupe réalise une OPA amicale sur Sogeparc, leader français du stationnement.

2000 Vivendi achève son désengagement du capital de la SGE, qui change de nom pour devenir VINCI. VINCI lance une OPE amicale sur Groupe GTM ; Suez lui apporte sa participation majoritaire. La fusion des deux groupes donne naissance au premier groupe mondial de concessions, de construction et de services associés.

2002 VINCI entre au CAC 40 et acquiert 17 % du capital d'ASF.

2005 Le gouvernement français choisit VINCI comme acquéreur d'ASF dans le cadre de la privatisation des sociétés d'autoroutes.

2008 Premier groupe mondial intégré de concessions-construction, VINCI réalise 33,5 milliards d'euros^(*) de chiffre d'affaires.

(*) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès de tiers.

DÉVELOPPEMENT DURABLE UNE DÉMARCHE DE MAÎTRISE DES RISQUES ET DE RESPONSABILITÉ

La démarche de développement durable⁽¹⁾ de VINCI s'inscrit dans le schéma global de performance du Groupe et correspond à une stricte logique de maîtrise des risques, actuels ou futurs. En matière économique, les entreprises de VINCI, actives sur de très nombreuses opérations et dans de nombreux pays, sont particulièrement sensibles au respect des bonnes pratiques commerciales vis-à-vis de leurs clients comme de leurs fournisseurs. Au niveau social, la politique de VINCI met l'accent sur la sécurité, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ainsi que sur l'égalité des chances, en impliquant les entreprises de travail temporaire et les sous-traitants dans sa démarche de responsabilité. Sur le plan environnemental, VINCI est convaincu de la nécessité d'adopter une attitude responsable face au changement climatique, en considérant chaque ouvrage à l'aune de l'analyse de son cycle de vie. Cette approche permet de responsabiliser les différents acteurs de la chaîne de valeur, de la conception à la réalisation des travaux et à l'exploitation, afin de réduire les impacts environnementaux. Elle se concrétise également par la participation active aux efforts de la communauté sectorielle pour se doter d'instruments de mesure scientifiques, neutres et opposables.

ANIMATION DE LA DÉMARCHE

L'animation générale de la démarche est confiée à la délégation au Développement durable, structure légère placée sous la responsabilité du comité Exécutif et qui travaille en étroite collaboration avec les directions concernées : ressources humaines, coordination achats, fondation d'entreprise, communication. Les analyses de risques font l'objet de revues régulières par les membres du comité Développement durable, instance composée de 25 membres représentant l'ensemble du périmètre du Groupe. Les nouveaux risques identifiés font l'objet d'une analyse et d'un suivi rigoureux par des groupes de travail dédiés. En 2008, la revue sociale a concerné en particulier les dispositifs d'alerte éthique et la prévention des risques santé/environnement. La revue environnementale a permis d'améliorer la prévention des risques substances chimiques/Reach (*registration evaluation and authorization of chemicals*) et biodiversité. Elle a traité également de l'éco-conduite et de la constitution d'un référentiel dédié aux écoquartiers. Par ailleurs, le club pivot CO₂, qui mobilise les dirigeants opérationnels des différents métiers sur les thématiques « finance », « économie carbone » et « maîtrise de l'énergie », a sensiblement augmenté son exigence sur le niveau de pertinence et de couverture des indicateurs environnementaux.



↑

La politique de responsabilité sociale de VINCI met l'accent sur la sécurité, la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) ainsi que sur l'égalité des chances.

La démarche de développement durable de VINCI se concrétise par une série d'engagements prioritaires qui impliquent l'ensemble des filiales et des collaborateurs. L'adhésion de VINCI aux dix principes du Global Compact fait également l'objet d'une communication active en interne⁽²⁾. Sur le fond, elle contribue à la réalisation de programmes et de projets dans un cadre connu, fiable et neutre.

RÉFÉRENCIEMENT DANS LES INDICES EXTRA-FINANCIERS

La démarche de développement durable de VINCI est régulièrement – et positivement – évaluée par les analystes et agences de notation spécialisés dans les investissements socialement responsables. VINCI figure notamment depuis plusieurs années dans l'indice Aspi Eurozone de l'agence Vigeo Group, composé des 120 entreprises de la zone euro présentant les meilleures performances sociales et environnementales. En 2008, grâce notamment à

ses progrès en matière de quantification des émissions de CO₂ et d'écoconception, VINCI a été intégré dans l'indice Dow Jones Sustainable Index World (DJSI World), qui sélectionne parmi les 2 000 plus importantes capitalisations boursières au monde le « top 10 des entreprises responsables », soit environ 200 sociétés. La valeur VINCI est également analysée lors de l'enquête annuelle Carbone Disclosure Project, qui évalue la réactivité des grandes entreprises face aux enjeux du changement climatique ; l'édition 2008 de cette enquête a classé le Groupe en position de *best in class* dans son secteur. ■

(1) L'édition 2008 du rapport de développement durable est intégrée au rapport de gestion (pp. 121-136). L'ensemble des textes, données et initiatives sont par ailleurs accessibles sur le site Internet www.vinci.com dans la rubrique Développement durable.

(2) La « communication sur le progrès » établie par VINCI pour le Global Compact est également accessible sur www.vinci.com, dans la rubrique Développement durable, et figure p. 121 du présent document, dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

NOS ENGAGEMENTS PRIORITAIRES

| Engagements | Réalisés en 2008 | Engagements 2009 |
|--|--|---|
| Social | | |
| 1/ Emploi Favoriser la création d'emplois durables | - 26 359 personnes recrutées en CDI dans le monde. - 10 036 personnes recrutées en CDI en France. | - Continuer à créer des emplois durables. |
| 2/ Formation Mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences | - 3,1 millions d'heures de formation dispensées dans le monde, soit 19 heures de formation en moyenne par salarié. | - Faire progresser de 10 % le nombre d'heures de formation en France. |
| 3/ Sécurité Atteindre le zéro accident | - Taux de fréquence VINCI : 11,59. - Taux de gravité VINCI : 0,64. | - Poursuivre activement la politique de prévention. |
| 4/ Égalité des chances Promouvoir la diversité | - 7 750 heures de formation à la diversité dispensées en Europe. - Publication des résultats de l'audit diversité réalisé en 2007 et réalisation d'un second audit de 40 filiales européennes par l'agence Vigeo. - Création d'un corps d'auditeurs internes pour le suivi des audits diversité. | - Inscrire le management de la diversité dans la durée. |
| 5/ Actionnariat Renforcer l'actionnariat salarié | - 87 % des salariés en France sont actionnaires. Les salariés détiennent collectivement 8,2 % du capital. | - Développer l'actionnariat salarié pour les salariés aux revenus les plus modestes : nouvelle grille d'abondement 2009 avec doublement exceptionnel de celui-ci par l'entreprise pour les 300 premiers euros versés. |
| 6/ Engagement citoyen Encourager les initiatives des salariés | - 121 projets soutenus par la Fondation VINCI en Europe. - Plus de 150 salariés engagés dans le bénévolat de compétence. | - Développer les outils de parrainage. - Poursuivre le déploiement en Europe et à l'international des initiatives des collaborateurs. |
| Environnement | | |
| 7/ Changement climatique Quantifier les émissions de gaz à effet de serre du Groupe selon la norme ISO 14064 | - Déploiement du reporting environnemental Groupe sur l'ensemble du périmètre monde. - Second exercice de quantification Scope 2 France. | - Systématiser l'approche pour limiter les sources d'émissions compressibles. - Renforcer les échanges et la concertation avec les parties prenantes de la chaîne de valeur. |
| 8/ Écoconception Déployer la politique d'éco-efficacité par l'analyse du cycle de vie | - Développement des outils d'éco-comparaison par activité. - Lancement de la chaire d'écoconception des ensembles bâtis et des infrastructures ParisTech. | - Développer des travaux de recherche et d'enseignement sur les écoquartiers, la biodiversité, les matériaux, la réhabilitation des ouvrages et la mobilité. |
| 9/ Clients-fournisseurs Associer les partenaires de la chaîne de valeur | - Poursuite des formations achats et développement durable. - Intégration de clauses environnementales dans les contrats-cadres VINCI. - Propositions de variantes environnementales dans les appels d'offres. | - Concevoir et déployer la seconde version de la formation « intégrer le développement durable dans les achats ». - Concevoir et déployer la formation « intégrer le développement durable dans les offres ». |
| Recherche & développement | | |
| 10/ Coopération Associer les parties prenantes aux enjeux de demain | - Création de la Fabrique de la Cité, cercle de réflexion sur la ville associant le monde de l'entreprise, le monde scientifique et les collectivités. | - Développer en région et à l'étranger les séminaires de la Fabrique de la Cité. |
| 11/ R&D appliquée Renforcer l'exigence technologique | - 45 programmes de recherche dans les filiales. - 180 chercheurs internes. - Plus de 30 millions d'euros de budget R&D global. | - Renforcer les programmes communs multimétiers. |
| 12/ Innovation participative Promouvoir les innovations des collaborateurs | - Lancement de la 5 ^e édition du Prix de l'Innovation VINCI. - Promouvoir les innovations technologiques et en favoriser la diffusion interne. | - Poursuivre la diffusion des innovations des Prix de l'Innovation. |

DÉVELOPPEMENT DURABLE RESPONSABILITÉ SOCIALE

CRÉER DES EMPLOIS DURABLES

Au 31 décembre 2008, VINCI employait 164 057 salariés dans le monde (soit 3 % de plus qu'en 2007), dont 87 % dans le cadre de contrats à durée indéterminée. En dépit d'un contexte économique difficile, le Groupe a recruté dans l'année 26 359 collaborateurs en emplois durables dans le monde, dont 10 036 en France.

ANTICIPER LES BESOINS D'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES

Le modèle économique de VINCI implique de réunir des hommes et des femmes capables de porter des projets complets à court, moyen et long termes, dans des configurations techniques et opérationnelles multiples. Le déploiement dans l'ensemble des filiales d'une démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), conformément aux engagements du Groupe, répond à cet enjeu. Une centaine d'accords GPEC ont été signés en 2008. Ils permettent aux entreprises de VINCI de mieux anticiper les mutations de leurs métiers et marchés – et les besoins correspondants d'évolution des compétences. En phase avec les enjeux stratégiques du Groupe, la politique de ressources humaines vise également à internationaliser le recrutement et l'évolution de carrière de ses collaborateurs, et à renforcer son savoir-faire d'intégrateur à même de prendre en charge des projets de plus en plus complexes, notamment dans le cadre de partenariats public-privé.

PROPOSER UN PROJET DE FORMATION À CHACUN

L'objectif de VINCI est de proposer un projet de formation personnalisé à chacun de ses collaborateurs. 3,1 millions d'heures de formation ont été dispensées en 2008 aux salariés du Groupe, soit une progression de 24 % par rapport à 2007. Les sociétés de VINCI ont poursuivi le développement de leurs centres de formation interne – qui couvrent la totalité du territoire français.

En amont des phases de recrutement et de formation, les sociétés de VINCI sont particulièrement actives dans les relations avec les écoles et les acteurs de l'emploi. Un réseau de campus managers anime et coordonne les relations avec une centaine d'écoles, touchant ainsi chaque année plus de 30 000 élèves et étudiants. 6 484 d'entre eux ont été accueillis en stage en 2008 dans les entreprises du Groupe, et 3 249



VINCI s'attache à créer des emplois durables en dépit d'un contexte économique difficile.

dans le cadre de contrats en alternance. VINCI favorise également l'insertion professionnelle de jeunes en situation de précarité, notamment via le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) créé en Île-de-France par une dizaine d'entreprises du Groupe.

ASSURER LA SÉCURITÉ DE CHAQUE COLLABORATEUR

L'objectif de VINCI est d'atteindre le « zéro accident ». En cinq ans, le nombre d'heures de formation dédiées à la sécurité a été multiplié par 2,1 et le taux de fréquence des accidents du travail réduit de 35 %. Sur la même période, le nombre d'entreprises n'ayant enregistré aucun accident du travail avec arrêt s'est maintenu aux alentours de 50 %.

Animée par un réseau de 300 chargés de prévention, sous l'égide d'une coordination internationale mise en place en 2008, la politique de prévention-sécurité implique fortement le management et se décline à tous les échelons du Groupe dans de multiples actions adaptées aux différents métiers : quarts d'heure sécurité, challenges prévention, analyse des accidents et des situations de presque-accident, etc. Cette politique s'étend aux sous-traitants et aux entreprises de travail temporaire, via notamment les clauses sécurité introduites dans les contrats-cadres.

Le risque routier fait l'objet d'un traitement spécifique avec le plan Vigiroute, largement déployé dans l'ensemble des filiales européennes.

GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUS

En 2008, VINCI comptait dans ses effectifs 21 229 femmes ; celles-ci ont représenté 13 % des nouvelles embauches. Les personnes handicapées étaient au nombre de 2 634 ; l'activité confiée aux entreprises employant majoritairement des personnes en situation de handicap a progressé de 19 %, pour atteindre le chiffre d'affaires de 2,5 millions d'euros.

VINCI poursuit une politique volontariste de management de l'égalité des chances. En application de l'engagement de son Manifeste, le Groupe a fait réaliser pour la deuxième année consécutive un audit de sa politique de diversité. Mené par l'organisme indépendant Vigeo Group, l'audit 2008 a concerné 40 filiales, et 900 personnes ont été interviewées. La cartographie des résultats sur les quatre thématiques analysées (égalité hommes-femmes, personnes handicapées, personnes issues de l'immigration, seniors) fait apparaître une amélioration des pratiques. Un corps d'auditeurs internes, accompagné par les analystes de Vigeo Group, a été constitué et formé pour développer la démarche d'audit. Les audits réalisés font par ailleurs l'objet d'un suivi.

RENFORCER L'ACTIONNARIAT SALARIÉ

VINCI s'est engagé à faciliter l'accès de ses salariés à son capital par une politique d'abondement avantageuse favorisant l'épargne la plus modeste. En 2008, 48 millions d'euros d'abondement ont été versés. L'actionnariat salarié est resté stable en dépit du contexte boursier difficile. 89 236 collaborateurs, soit plus de la moitié des effectifs, étaient actionnaires de VINCI en fin d'année, témoignant de leur confiance dans le plan d'épargne du Groupe. En France, 87 % des collaborateurs sont actionnaires. Pour 2009, l'abondement maximum a été porté à 3 800 euros, avec une nouvelle tranche exceptionnelle de 200 % d'abondement pour les 300 premiers euros versés.

Par ailleurs, 91 % des salariés français bénéficient d'accords d'intéressement et/ou de participation. À l'échelle du Groupe, 290 millions d'euros ont été distribués en 2008 au titre de l'intéressement, de la participation, de l'abondement et de la protection sociale. ■

DÉVELOPPEMENT DURABLE ENGAGEMENT CITOYEN



FAVORISER L'IMPLICATION SOLIDAIRE DES SALARIÉS DU GROUPE

VINCI accompagne le développement social et solidaire en soutenant des projets citoyens qui favorisent l'insertion par l'emploi et améliorent la qualité de vie. Cette démarche est animée principalement par la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité, qui conjugue appui financier et bénévolat de compétences grâce au parrainage des salariés du Groupe. En 2008, 121 projets ont été soutenus par la Fondation, pour un total de plus de 2 millions d'euros de subventions. En République tchèque, une fondation créée sur le même principe a soutenu pour sa première année d'exercice six projets, pour un montant de 65 000 euros. Sur le continent africain, le programme Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) favorise l'engagement solidaire des salariés au bénéfice des populations dans les pays où le Groupe mène des chantiers ou gère des agences.

PROTÉGER LE PATRIMOINE

VINCI participe également à la préservation du patrimoine. Les sociétés du Groupe ont poursuivi la mise en valeur des découvertes archéologiques et paléontologiques, notamment lors de la construction d'autoroutes. VINCI a par ailleurs financé (à hauteur de 2 millions d'euros) et construit le nouveau pavillon d'accueil du château de Versailles (voir p. 30), après avoir intégralement restauré la galerie des Glaces, au cours des années précédentes, dans le cadre d'une opération inédite de mécénat de compétences. ■

↑

Mob d'Emploi 36 est un atelier d'insertion soutenu par la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité.



Créé en 2006, le programme Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique (Issa) encourage l'engagement solidaire des salariés.

↓

Fouilles archéologiques et paléontologiques préalables aux travaux d'élargissement de l'autoroute A8.

↓



←

VINCI a financé et construit, dans le cadre d'un mécénat de compétences, le pavillon d'accueil provisoire du château de Versailles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT

En 2008, VINCI a étendu à l'ensemble des sociétés du Groupe sa politique environnementale, qui s'appuie sur des indicateurs communs et sur un dispositif de reporting unique. Les objectifs de performance sont définis activité par activité et en fonction des contextes territoriaux.

QUANTIFIER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Après avoir réalisé son premier bilan CO₂ en 2007, VINCI a renouvelé en 2008 la quantification de ses propres émissions de gaz à effet de serre selon la norme internationale ISO 14064, adaptée à la nature de ses activités. Conformément aux engagements du Groupe, le bilan CO₂ 2008 a été étendu au périmètre mondial, l'ensemble des sociétés s'étant doté des outils de quantification appropriés et de réseaux de personnes qualifiées. Il fait apparaître un total d'émissions de 2,9 millions de tonnes (périmètre Scope 2, émissions directes + électricité). Plusieurs sociétés, notamment autoroutières, ont réalisé leur bilan CO₂ sur un périmètre plus vaste (Scope 3, intégrant les émissions indirectes et celles générées par les clients). Les différents résultats ont fait l'objet d'analyses critiques et de choix d'optimisation des ressources pour limiter les émissions. Des sessions de formation dédiées ont permis aux collaborateurs d'échanger sur leurs retours d'expérience.

DÉPLOYER UNE POLITIQUE D'ÉCO-EFFICACITÉ

VINCI est pleinement conscient des mutations que la lutte contre le changement climatique implique pour ses entreprises. La réflexion engagée en 2007 sur la nécessité d'accélérer le processus de re-engineering des solutions constructives et des pratiques professionnelles s'est poursuivie par la responsabilisation des acteurs de la chaîne de valeur. Les sociétés de VINCI ont multiplié les échanges avec les différents intervenants de cette chaîne, de l'initiateur d'un ouvrage jusqu'à l'utilisateur, afin de partager l'approche globale conception-construction-exploitation.

Le déploiement de la politique d'éco-efficacité a concerné aussi l'élaboration de référentiels et d'instruments de mesure partagés, dans le prolongement des premiers outils déjà mis en œuvre : Equer (évaluation de la performance énergétique des bâtiments) ; Gaia.BE® (comparateur environnemental appliqué aux travaux routiers) ; démarche Sustainable Technology de Freyssinet. Ces outils permettent de proposer, lors des appels d'offres, des variantes pertinentes



↑

Le procédé Recycloviva® d'Eurovia permet le retraitement en place des chaussées par un liant bitumineux à froid.

↑

Sustainable Technology, la signature de Freyssinet, illustre l'orientation de l'entreprise vers des techniques économes en ressources naturelles et peu émettrices de gaz à effet de serre.

en termes environnementaux comme économiques. Plus généralement, le modèle de concessionnaire-constructeur de VINCI favorise, grâce aux synergies entre activités, l'émergence de solutions intégrées à hautes performances énergétiques et environnementales.

FAVORISER LA RECHERCHE SUR L'ÉCOCONCEPTION

VINCI et trois écoles d'ingénieurs appartenant au pôle ParisTech (Mines Paris, Ponts et Agro) ont signé fin 2008 un partenariat donnant naissance à la première chaire d'écoconception des ensembles bâtis et des infrastructures. Associant enseignement et recherche, la nouvelle chaire vise deux objectifs complémentaires : intégrer l'écoconception au cœur de la formation des nouvelles générations d'ingénieurs ; développer de nouveaux concepts et outils qui englobent toutes les dimensions de la démarche d'écoconception (bâti, mobilité, gestion des infrastructures de transport, etc.) et deviennent de vrais instruments d'aide à la décision pour les acteurs économiques. L'implication de VINCI dans ce partenariat est à la fois financière (600 000 euros par an sur une durée de cinq ans) et opérationnelle (expérimentations sur des sites pilotes, accueil de chercheurs et de stagiaires dans les entreprises du Groupe). ■

DÉVELOPPEMENT DURABLE R&D ET INNOVATION

SUSCITER LA RÉFLEXION PROSPECTIVE SUR LA VILLE DURABLE

Cercle de réflexion créé par VINCI, la Fabrique de la Cité est un lieu d'échanges d'expérience et d'expertises, de confrontation des points de vue et de convergence des analyses au service de la ville durable. Un premier séminaire, à Londres, a réuni sur le thème de la mobilité urbaine plus de 50 experts internationaux issus d'horizons complémentaires : universités, organisations non gouvernementales, entreprises, milieu politique, administrations. La seconde rencontre, à Paris, était consacrée aux projets d'infrastructures de transport du Grand Paris et à leur incidence sur le développement économique régional. Ces deux rendez-vous ont été l'occasion de présenter le modèle urbain Pirandello® mis au point par VINCI ; cet outil permet de mesurer l'impact des décisions publiques d'aménagement (instauration d'un péage urbain, construction d'un nouvel axe de transport, etc.) sur les implantations et mobilités urbaines, en termes de densité de population comme de prix de l'immobilier ou de flux de circulation. En 2009, la Fabrique de la Cité centrera ses travaux sur la thématique de la cité écologique et des écoquartiers.

RENFORCER L'EXIGENCE TECHNOLOGIQUE

45 programmes de recherche étaient en cours en 2008 dans les différentes entités de VINCI, pour une enveloppe budgétaire de 30 millions d'euros. La R&D mobilise en interne plus de 180 chercheurs et scientifiques. Une vingtaine de doctorants en convention industrielle de formation par la recherche (Cifre) réalisent leur thèse au sein des équipes de VINCI.

Le comité Recherche, Développement et Innovation de VINCI, instance centrale qui réunit les directeurs scientifiques des différents pôles, couvre la totalité du périmètre d'activité du Groupe. Sous l'autorité du comité Exécutif, il facilite les échanges sur les projets de recherche en cours au sein des entreprises ou dans le cadre de programmes nationaux et européens. Chaque pôle gère son budget R&D et oriente ses thèmes de recherche en fonction de son secteur.



↑
Conçu par deux experts du Groupe, Pirandello® est un outil d'aide à la décision pour les projets d'aménagement urbain.

FAVORISER L'INNOVATION PARTICIPATIVE : LES PRIX DE L'INNOVATION VINCI

Afin de développer le potentiel créatif du Groupe en valorisant les innovations de ses collaborateurs, VINCI organise tous les deux ans un grand concours ouvert à tous les salariés : le Prix de l'Innovation VINCI. L'édition 2007 s'est prolongée en 2008 par la diffusion des innovations les plus significatives au sein du Groupe. Pour l'édition 2009, VINCI a fait évoluer le concept du concours afin de mieux prendre en compte l'utilisation des innovations par ses collaborateurs, et de valoriser davantage les ruptures technologiques. Les projets déposés dans les quatre grandes catégories (matériaux, procédés et techniques ; management ; matériels et outils ; marketing et services) ainsi que les prix spéciaux « sécurité » et « développement durable » font l'objet d'expertises techniques et commerciales. Une première série de prix régionaux sera attribuée à l'automne 2009 ; la remise des prix de la finale aura lieu début 2010 à Paris. ■

—
Le relais de radiotéléphonie solaire primé au Prix de l'Innovation VINCI 2007 est alimenté par énergie photovoltaïque. Sa batterie assure à l'appareil une dizaine de jours d'autonomie sans ensoleillement.

↓

—
La R&D mobilise chez VINCI plus de 180 chercheurs et scientifiques.

↓



BOURSE ET ACTIONNARIAT

ACTION VINCI HAUSSE DU DIVIDENDE ET RÉSISTANCE DU TITRE DANS UN MARCHÉ BOURSIER EN CRISE

Alors que l'année 2008 a été marquée par une crise financière et boursière mondiale, l'action VINCI a clôturé l'année à 30 euros au 31 décembre 2008, en baisse de 41 % sur un an, mais à un niveau surperformant de 3 % l'indice CAC 40. Dans ce contexte, VINCI conserve son attractivité, illustrée par une progression de 17 % du nombre de ses actionnaires individuels. Bénéficiant du profil d'activité et de la gestion prudente du Groupe, le montant du dividende proposé à l'assemblée générale du 14 mai 2009 s'établit à 1,62 euro par action, soit une hausse de 6,6 %.

MAINTIEN D'UN TAUX DE DISTRIBUTION DE 50 %

En 2009, VINCI maintient le cap de sa politique de distribution de 50 % de son résultat net part du Groupe, mise en place il y a trois ans, et propose à l'assemblée générale du 14 mai 2009 un dividende de 1,62 euro par action. Ce dividende représente une hausse de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent et un rendement de 5,4 % sur le cours du 31 décembre 2008. Déduction faite de l'acompte de 0,52 euro versé le 18 décembre 2008, le solde du dividende à régler le 18 juin 2009 ressort à 1,10 euro par action, payable en numéraire ou, sur option, en actions.

SENSIBLE PROGRESSION DES ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

Le nombre d'actionnaires individuels du Groupe a augmenté de 17 % pour s'établir à 285 000 en décembre 2008, représentant ainsi 12,5 % du capital de VINCI.

Le président du Conseil d'administration, Yves-Thibault de Silguy, comme il s'y était engagé, est allé pendant l'exercice à la rencontre des

actionnaires individuels dans des grandes villes de France, et a animé plusieurs réunions de présentation du Groupe, de ses métiers, de sa stratégie et de ses résultats. Ces rencontres se poursuivront en 2009.

Le service actionnaires de VINCI a été récompensé à plusieurs reprises en 2008. Le 14 octobre, le Groupe s'est notamment vu remettre le prix spécial du Jury des Fils d'Or, organisé par *La Vie financière*, pour la progression de la qualité de son service actionnaires.

Le service actionnaires de VINCI dispose d'un Numéro vert (voir ci-contre) et, sur le site Internet www.vinci.com, d'une rubrique dédiée aux actionnaires. Sur ce site, ceux-ci peuvent accéder directement à toutes les informations concernant l'actualité, l'activité et les résultats du Groupe. Ils peuvent également s'inscrire pour recevoir les communiqués de presse en temps réel et pour devenir membres du club des Actionnaires. *La Lettre aux actionnaires* les tient par ailleurs informés de l'actualité et des perspectives du Groupe.

LES AVANTAGES DU CLUB DES ACTIONNAIRES DE VINCI

Le club des Actionnaires de VINCI compte 7 500 membres au 31 décembre 2008, dont 1 200 nouveaux inscrits au cours de l'année. Chaque année, il propose des visites de sites et de chantiers animées par les responsables opérationnels locaux. Plus de 600 membres du club ont ainsi pu découvrir quelques-unes des plus belles réalisations du Groupe : A19, pont de Térénez, LGV Dijon-Mulhouse, Stade de France.

Par ailleurs, dans le cadre renouvelé d'un mécénat de compétences qui a conduit VINCI à construire le pavillon d'accueil temporaire du public dans la cour d'honneur du château de Versailles, au printemps 2008, l'accès gratuit au château est prolongé jusqu'au 30 juin 2011 pour les membres du club.

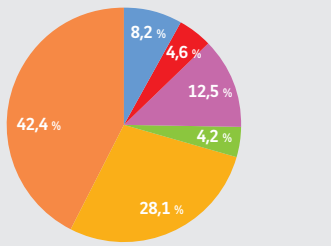
Pour adhérer au club et bénéficier automatiquement de ces avantages, il suffit de détenir au moins une action VINCI et de faire une demande d'inscription auprès du service actionnaires.

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS ET ANALYSTES FINANCIERS

La politique de communication de VINCI auprès des investisseurs institutionnels en actions et obligations ainsi que des analystes financiers repose sur la volonté de nouer un dialogue étroit avec la communauté financière. VINCI lui transmet ainsi de façon régulière et transparente les informations qui lui permettent de mieux appréhender la situation financière et la stratégie du Groupe, et de comprendre les événements pouvant avoir un impact sur ses performances.

En 2008, le Groupe a été en contact avec plus de 1 200 investisseurs institutionnels français et étrangers et analystes financiers, au travers d'initiatives variées de communication financière :

- > réunions d'information à l'occasion de la publication des résultats annuels et semestriels ;
- > participation des dirigeants aux manifestations thématiques ou à caractère général destinées aux investisseurs institutionnels et organisées par les institutions financières ;
- > conférences téléphoniques à l'occasion des publications trimestrielles ;
- > road-shows sur les grandes places financières en Europe et en Amérique du Nord, permettant aux dirigeants de VINCI de rencontrer des investisseurs (une vingtaine de jours en 2008) ;
- > rendez-vous individuels ou conférences téléphoniques entre la direction Financière et les investisseurs institutionnels. ■



Salariés (FCPE)
 Autodétention
 Actionnaires individuels
 Financière Pinault
 Investisseurs institutionnels (France)
 Investisseurs institutionnels (étranger)
 dont :
 16,8 % Amérique du Nord
 6,9 % Royaume-Uni
 16,3 % Europe continentale
 2,4 % Reste du monde

UN ACTIONNARIAT ÉQUILIBRÉ ET DIVERSIFIÉ(*)

Au 31 décembre 2008, les fonds d'épargne salariale constituent le premier actionnaire de VINCI : 89 236 collaborateurs détiennent collectivement plus de 8 % du capital.

La part des actionnaires individuels (285 000 personnes, en progression de 17 %) s'établit à 12,5 % du capital. Les investisseurs institutionnels (plus de 500 fonds), essentiellement situés en France, en Europe ou en Amérique du Nord, représentent environ 75 % du capital de VINCI.

(*) Estimation réalisée notamment sur la base d'un relevé des détenteurs de titres au porteur (TPI) au 31 décembre 2008.

SERVICE ACTIONNAIRES DE VINCI

1, cours Ferdinand-de-Lesseps
92851 Rueil-Malmaison Cedex

> Espace dédié aux actionnaires sur www.vinci.com

> Actionnaires individuels
Numéro Vert : 0 800 015 025
Fax : 01 47 16 33 88

> Investisseurs institutionnels
Tél. : 01 47 16 45 39
Fax : 01 47 16 36 23



+ 17 % par an

RENDEMENT D'UN INVESTISSEMENT SUR 5 ANS EN ACTIONS VINCI

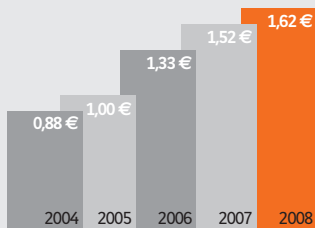
Un actionnaire de VINCI qui aurait investi 1 000 euros le 1^{er} janvier 2004 se retrouverait à la tête d'un capital de 2 154 euros au 31 décembre 2008, en supposant un réinvestissement en actions du montant des dividendes encaissés (avoir fiscal inclus jusqu'au 31 décembre 2004). Son investissement lui aurait rapporté un rendement de 17 % par an.

VINCI : 17^e CAPITALISATION DU CAC 40 AU 1^{er} JANVIER 2009

15 Mds d'euros

au 31 décembre 2008 sur la base d'un cours de 30 euros par action

VINCI est la 17^e capitalisation du CAC 40 et la 14^e pondération de l'indice.



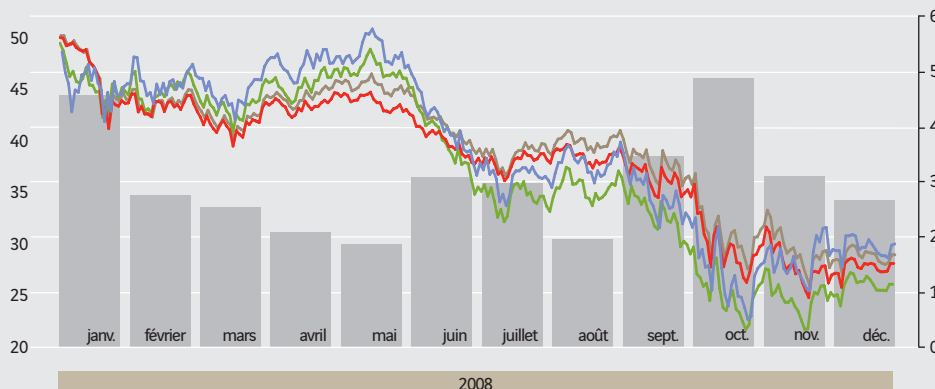
UN DIVIDENDE PAR ACTION DOUBLÉ EN 5 ANS(*)

Le dividende proposé à l'assemblée générale au titre de l'exercice 2008 est de 1,62 euro par action, soit une progression de 6,6 % par rapport à 2007.

(*) Après retraitement des divisions du nominal par deux intervenues en mai 2005 et mai 2007.

COURS DE L'ACTION ET VOLUMES MOYENS DE TRANSACTIONS

Cours en € (rebasé VINCI)



Volumes échangés (millions de titres/jour)

Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, l'action VINCI a enregistré une baisse de 41 %, alors que les indices CAC 40, DJ Eurostoxx 50 et DJ Eurostoxx Construction & Materials perdaient respectivement 43 %, 44 % et 48 %. En 2008, 3 millions de titres ont été échangés sur le marché (Euronext) en moyenne chaque jour.

— VINCI
 — CAC 40
 — DJ Eurostoxx 50
 — DJ Eurostoxx Construction & Materials
 — Volumes VINCI

ALBUM 2008

L'ANNÉE EN FAITS ET EN IMAGES



04.02.2008 CONSOLIDATION DE SOL DANS LE DÉSERT

Ménard, filiale de Freyssinet, a achevé en février un chantier sans précédent en Arabie saoudite : la consolidation par compactage dynamique de 270 ha de terrain sableux et argileux en bordure de la mer Rouge (à 100 km au nord de Djedda), où sera aménagée en 2009 la King Abdullah University of Science and Technology.

Pour réaliser ce chantier en moins de huit mois, 13 grues mettant en œuvre des masses de 15 à 20 t relâchées d'une hauteur de 20 m ont été mobilisées.





18.03.2008 VINCI PARK DANS LE « TOP 10 » DU STATIONNEMENT AUX ÉTATS-UNIS

Filiale à 50 % de VINCI Park depuis 2007, LAZ Parking a connu un fort développement en 2008 sur le marché américain, à la fois par croissance externe (acquisition de deux sociétés totalisant 26 500 places) et par croissance organique, avec le nouveau contrat en gestion de services des 36 000 places de stationnement sur voirie de la ville de Chicago.

Cette dynamique a trouvé un prolongement début 2009 avec l'acquisition de la société Ultimate Parking (130 contrats à Boston, Providence et San Diego), spécialisée dans les parkings d'hôtels, de restaurants, et les parcs de stationnement d'événements. Au total, LAZ Parking gère désormais plus de 1 000 parcs et 325 000 places dans 19 États et 90 villes des États-Unis.





02.04.2008 INVENTER AUJOURD'HUI LA VILLE DE DEMAIN

Examiner collectivement les problématiques d'aménagement urbain : c'est le rôle de la Fabrique de la Cité. Ce groupe de réflexion créé à l'initiative de VINCI réunit des acteurs de tous horizons – élus, responsables publics, universitaires, urbanistes, opérateurs privés, etc. –, qui confrontent leurs points de vue et mutualisent leurs expertises dans un cadre informel propice aux échanges. Deux

séminaires ont été organisés en 2008. Le premier était consacré à la mobilité en ville et au développement de l'intermodalité, l'avenir des déplacements passant par une cohabitation intelligente des différents modes plutôt que par leur mise en concurrence. Le second, traitant du Grand Paris, mettait en regard les projets d'infrastructures de transport et les enjeux de développement régional.





30.06.2008 NOUVEAU MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES À VERSAILLES

Réitérant le mode de collaboration original mis en œuvre pour la restauration de la galerie des Glaces, VINCI a mobilisé à nouveau ses savoir-faire pour construire le pavillon d'accueil du château de Versailles. Assurant à la fois la maîtrise d'ouvrage et le pilotage des travaux, réalisés principalement par les entreprises du Groupe, VINCI a exécuté le chantier en trois mois à peine.

Bien que temporaire, le nouveau pavillon, inauguré le 30 juin 2008, n'en est pas moins un projet architectural singulier et ambitieux, dont la courbe contemporaine dialogue harmonieusement avec l'ordonnement de la cour d'honneur du château. L'engagement financier de VINCI dans cette nouvelle opération de mécénat de compétences avoisine deux millions d'euros.





18.10.2008 SOLUTION GLOBALE POUR RÉPARER LE TUNNEL SOUS LA MANCHE

C'est un groupement d'entreprises de VINCI qui a réalisé l'ensemble des travaux de réparation du tunnel sous la Manche à la suite de l'incendie du 11 septembre 2008. Retenu pour sa capacité à proposer une solution globale et à la mettre en œuvre dès le 18 octobre, le groupement réunissait les trois divisions de travaux de VINCI. Mandataire, Freyssinet (VINCI Construction) était en charge du génie civil et

en particulier de la reconstitution de la voûte par béton projeté. ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires a pris en charge la réparation des voies ferrées et des caténaires, VINCI Energies celle des équipements électriques. Synergies techniques et organisation du chantier en coactivité (jusqu'à 120 personnes sont intervenues simultanément dans la galerie en travaux) ont permis de livrer le chantier le 6 février 2009.





31.12.2008 PARC ÉOLIEN OFFSHORE EN BELGIQUE

À une trentaine de kilomètres au large, sur le banc de Thornton, les équipes belges de VINCI Construction ont positionné, après les avoir conçues et construites, les embaïses de fondations, puis ont mis en place les six premières éoliennes du parc géré par C-Power, qui comptera à terme une soixantaine de machines. Le 31 décembre 2008,

la première éolienne, dont la hauteur en extrémité de pale atteint 183 m, a été connectée au réseau belge d'électricité. À son achèvement, le parc disposera d'une puissance installée de quelque 300 MW, correspondant aux besoins en électricité d'une ville de 600 000 habitants.





24.01.2009 MOBILISATION SUR LE TERRAIN APRÈS LA TEMPÊTE KLAUS

Comme après la tempête de 1999, les équipes de VINCI Energies étaient en première ligne pour réparer les dégâts provoqués par la tempête Klaus, qui s'est abattue sur le sud-ouest de la France et le nord de l'Espagne le 24 janvier 2009. Dans les jours qui ont suivi, plus de 400 collaborateurs, venus de 62 entreprises du réseau de VINCI Energies en France et en Espagne, se sont mobilisés sur le terrain.

Aux côtés des équipes d'ERDF, de RTE et d'Iberdrola, ils sont intervenus pour rétablir les réseaux électriques endommagés, rebrancher les lignes haute tension, mettre les sites en sécurité, alimenter par groupes électrogènes les répartiteurs téléphoniques de France Télécom et des opérateurs de télécoms mobiles tels que SFR ou Bouygues.



ACTIVITÉS

40. CONCESSIONS

62. ÉNERGIES

70. ROUTES

78. CONSTRUCTION



CONCESSIONS

PROFIL

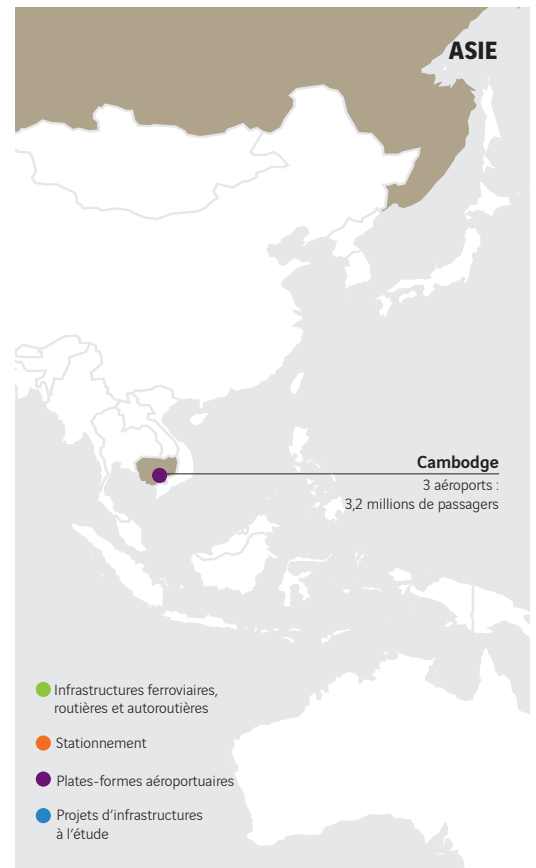
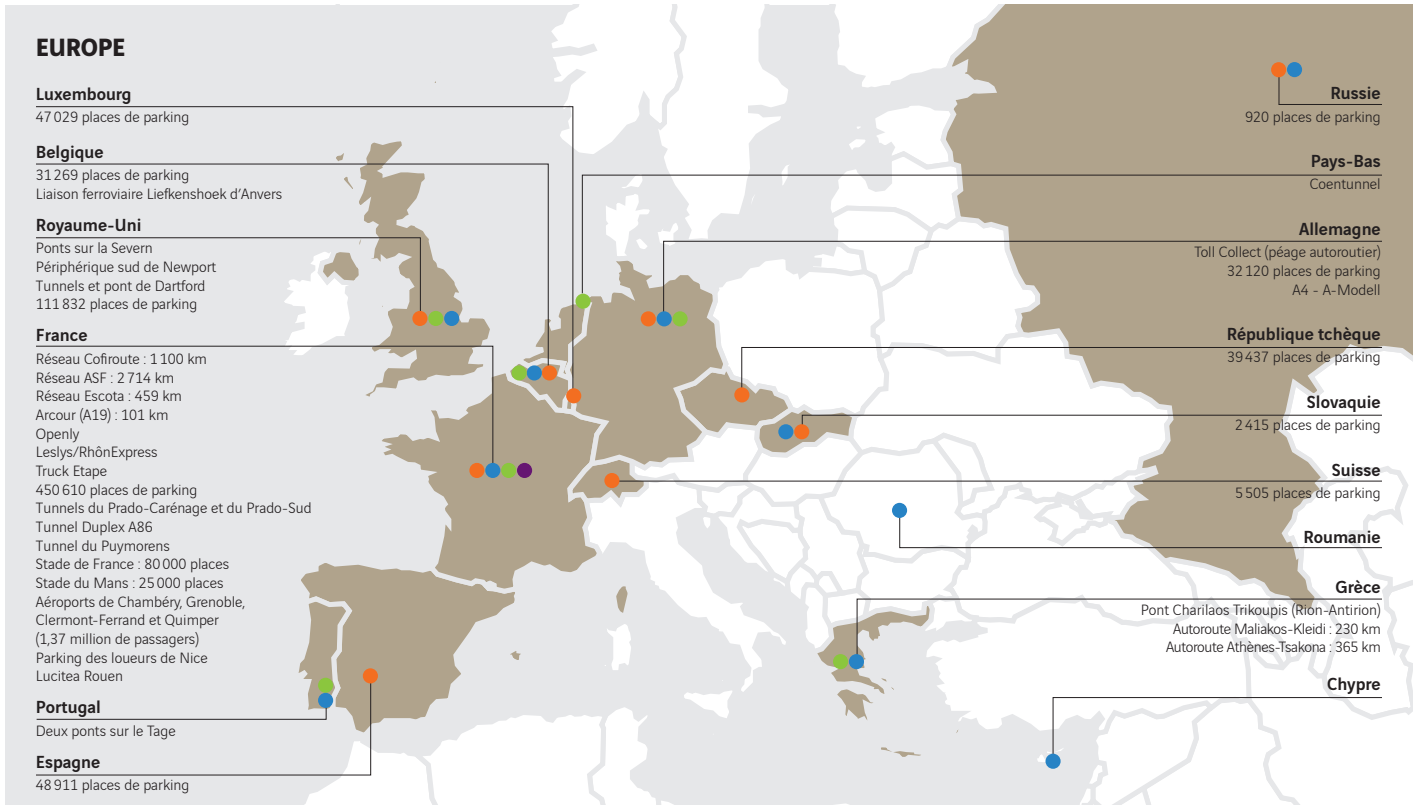
VINCI Concessions est le premier opérateur européen de concessions d'infrastructures de transport (autoroutes, ouvrages routiers, parkings, aéroports, liaisons ferroviaires) et le premier opérateur privé de concessions autoroutières dans le monde.

> **En France, VINCI Concessions dispose d'une très forte assise** avec 4 374 km d'autoroutes en concession sur les réseaux d'ASF, de Cofiroute, d'Escota et d'Arcour (société concessionnaire de l'A19 entre Artenay et Courtenay), 450 000 places de parking gérées par VINCI Park, ainsi que des participations dans plusieurs sociétés concessionnaires ou exploitantes d'infrastructures : la Société Marseillaise du Tunnel du Prado-Carénage ; Openly (exploitant du boulevard périphérique nord de Lyon) ; les sociétés d'exploitation des aéroports Grenoble-Isère, Chambéry-Savoie, Clermont-Ferrand - Auvergne et Quimper-Cornouaille ; le consortium du Stade de France. S'y ajoutent depuis 2008 les concessions du stade MMArena au Mans, du tunnel du Prado-Sud à Marseille et du centre d'activité pour loueurs de voitures de l'aéroport Nice-Côte d'Azur.

> **À l'international, VINCI Concessions est présent** avec, en Grèce, le pont Charilaos Trikoupis (Rion-Antirion) et deux nouvelles concessions autoroutières totalisant 600 km ; en Allemagne, une nouvelle concession autoroutière de 45 km et le système de télépéage Toll Collect ; au Royaume-Uni, les ponts sur la Severn, le franchissement de la Tamise à Dartford et le contournement sud de Newport ; au Portugal, deux ponts sur le Tage à Lisbonne ; au Canada, l'autoroute Fredericton-Moncton et le pont de la Confédération ; aux États-Unis, les autoroutes SR91 et I-394 ; en Jamaïque, une section autoroutière de 34 km ; au Cambodge, les trois aéroports internationaux du pays ; dans le domaine du stationnement, 770 000 places gérées par VINCI Park dans 11 pays hors de France. S'y ajoutent depuis 2008 la liaison ferroviaire Liefkenshoek dans le port d'Anvers et le Coentunnel à Amsterdam.

Soucieux de répondre aux attentes de ses 600 millions de clients finaux, VINCI Concessions développe des services qui optimisent l'exploitation des infrastructures dont il est concessionnaire, dans une démarche responsable de délégataire de service public.

VINCI CONCESSIONS DANS LE MONDE



LES INFRASTRUCTURES GÉRÉES PAR VINCI CONCESSIONS

| Ouvrages | Description | Pays | Taux de détention | Durée résiduelle de la concession (en années) à partir du 31/12/2008 |
|---|---|-----------------------------------|-------------------|--|
| Autoroutes | | | | |
| Réseau concédé | | | | |
| Réseau ASF ⁽¹⁾ | 2 714 km | France | 100 % | 24 |
| Réseau Cofiroute | 1 100 km | France | 83 % | 22 |
| Réseau Escota | 459 km | France | 99 % | 18 |
| Arcour (A19) ⁽²⁾ | 101 km | France | 100 % | 62 |
| A4 - A-Modell ⁽²⁾ | 45 km | Allemagne | 50 % | 29 |
| Autoroute Athènes-Tsakona ⁽²⁾ | 365 km | Grèce | 36 % | 29 |
| Autoroute Maliakos-Kleidi ⁽²⁾ | 230 km | Grèce | 14 % | 27 |
| Autoroute Fredericton-Moncton | 200 km | Canada | 12 % | 20 |
| Autoroute SR91 | 17 km | États-Unis | 83 % | 1 ⁽³⁾ |
| Autoroute I-394 | 16 km | États-Unis | 83 % | 1 ⁽³⁾ |
| Trans Jamaican Highway | 34 km | Jamaïque | 34 % | 28 |
| Périphériques | | | | |
| Contournement de Newport | 10 km | Royaume-Uni | 50 % | 34 |
| Openly à Lyon | 10 km | France | 100 % | 5 ⁽³⁾ |
| Liaisons ferroviaires | | | | |
| Liefkenshoek ⁽²⁾ | Tunnel de liaison ferroviaire (16 km) à Anvers | Belgique | 37 % | 41 |
| Leslys/RhôneExpress ⁽²⁾ | Ligne de tramway (23 km) à Lyon | France | 32 % | 29 |
| Ouvrages de franchissement | | | | |
| Tunnel Duplex A86 ⁽²⁾ | Rueil-Malmaison - Versailles | France | 83 % | 70 ⁽⁴⁾ |
| Tunnel du Prado-Carénage | Tunnel à Marseille | France | 33 % | 17 |
| Tunnel du Prado-Sud ⁽²⁾ | Tunnel à Marseille | France | 59 % | 45 |
| Pont Charilaos Trikoupis | Péloponnèse-continent | Grèce | 57 % | 31 |
| Ponts sur le Tage | Deux ponts à Lisbonne | Portugal | 37 % | 22 |
| Ponts sur la Severn | Deux ponts sur la Severn | Royaume-Uni | 35 % | 8 ⁽⁵⁾ |
| Tunnels et pont de Dartford | Deux tunnels et un pont sur la Tamise | Royaume-Uni | 43 % | 1 ⁽³⁾ |
| Coentunnel ⁽²⁾ | Tunnel à Amsterdam | Pays-Bas | 28 % | 30 |
| Pont de la Confédération | Île du Prince-Édouard - continent | Canada | 19 % | 24 |
| Parkings | | | | |
| VINCI Park | 1,2 million de places dont 382 942 en concession ou en pleine propriété | France/Europe, États-Unis, Canada | 100 % | 25 ⁽⁶⁾ |
| Aéroports | | | | |
| France | Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble, Quimper | France | 50 % | Entre 3 et 14 ans ⁽³⁾ |
| Cambodge | Phnom-Penh, Siem Reap, Sihanoukville | Cambodge | 70 % | 32 |
| Parking des loueurs de Nice ⁽²⁾ | Bâtiment de 60 000 m ² | France | 100 % | 30 |
| Autres équipements publics | | | | |
| Stade de France | 80 000 places | France | 67 % | 17 |
| Stade du Mans ⁽²⁾ | 25 000 places | France | 100 % | 35 |
| Éclairage public de la ville de Rouen (Lucitea) | | France | 100 % | 19 |
| Sociétés de services | | | | |
| Lorry Rail | Autoroute ferroviaire Luxembourg - Perpignan | France | 12 % | |
| Truck Etape | Deux centres routiers sécurisés pour poids lourds | France | 100 % | |

(1) Y compris la section Lyon-Balbigny.

(2) En construction ou à construire.

(3) Contrats de service, de gestion ou de délégation de service public.

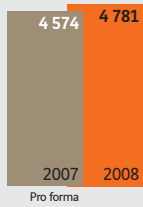
(4) À compter de la mise en service complète des tunnels.

(5) Date estimée de fin de contrat.

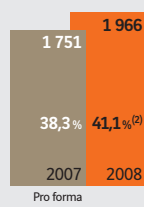
(6) Durée résiduelle moyenne pour les 368 305 places en concession.

VINCI CONCESSIONS

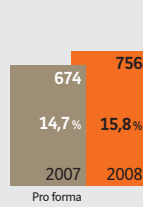
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾



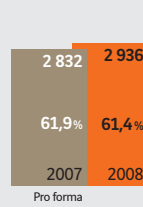
Résultat opérationnel sur activité



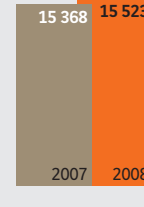
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement ⁽³⁾



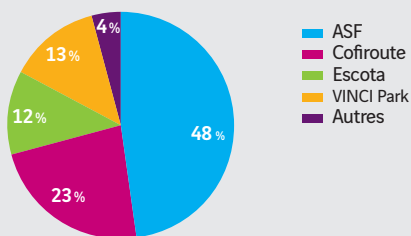
Endettement financier net ⁽⁴⁾



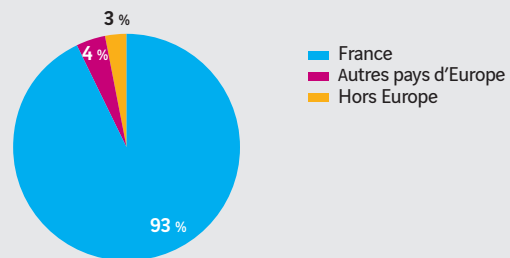
En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires ⁽¹⁾

Pro forma : après application de l'interprétation IFRIC 12 - traitement comptable des contrats de concession.

Chiffre d'affaires par métier ⁽¹⁾



Chiffre d'affaires par zone géographique ⁽¹⁾



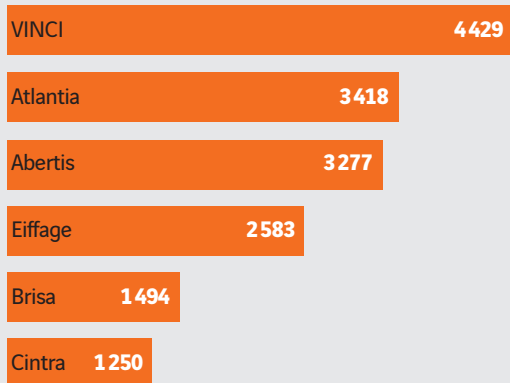
(1) Hors chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès des tiers.

(2) 38,6 % du chiffre d'affaires hors éléments non récurrents.

(3) Avant impôt et coût de l'endettement.

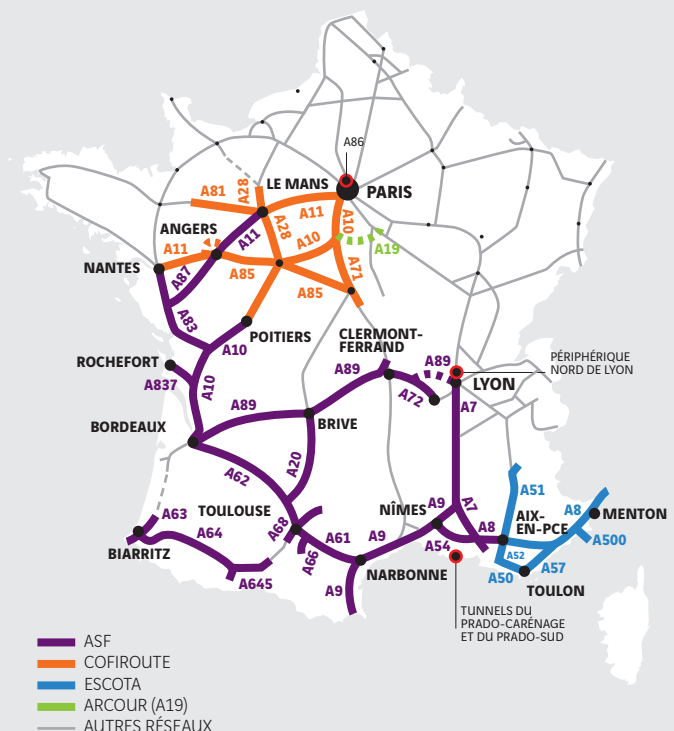
(4) Au 31 décembre 2008.

RÉSEAUX AUTOROUTIERS CONCÉDÉS EN EUROPE ^(*)



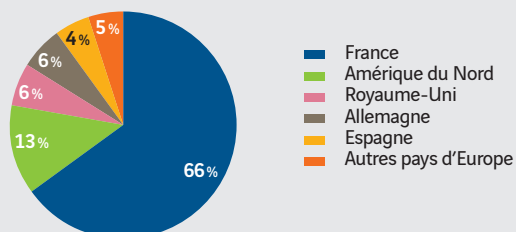
(*) Réseaux concédés en Europe dans lesquels les sociétés ont une participation majoritaire. Source : communication des sociétés.

LES CONCESSIONS AUTOROUTIÈRES DE VINCI EN FRANCE

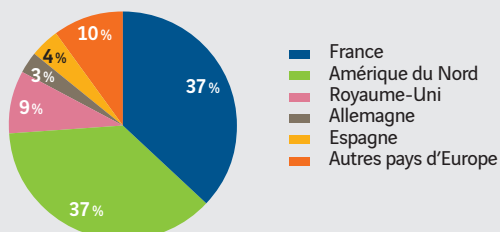


VINCI PARK

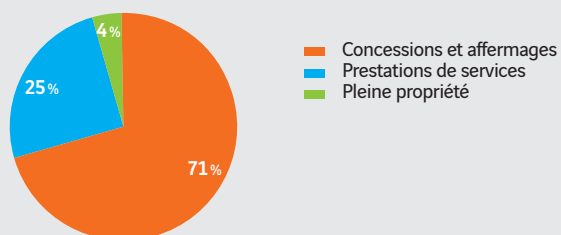
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (1)



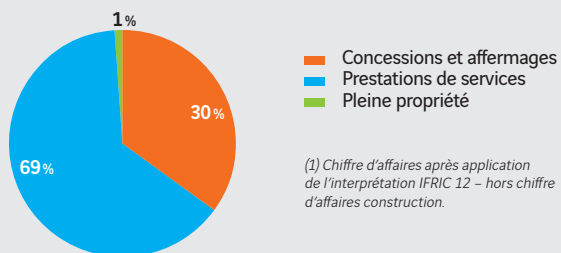
RÉPARTITION DES PLACES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE DE CONTRAT (1)

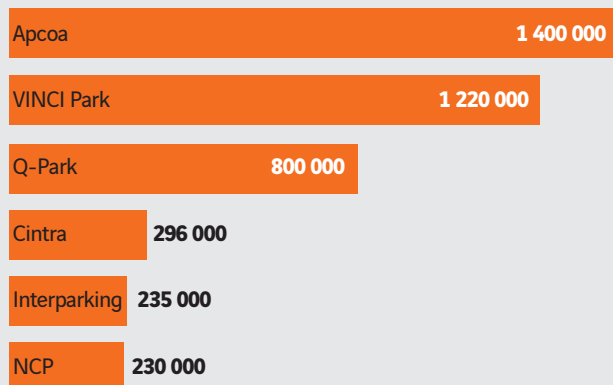


RÉPARTITION DES PLACES PAR TYPE DE CONTRAT



(1) Chiffre d'affaires après application de l'interprétation IFRIC 12 – hors chiffre d'affaires construction.

VINCI PARK, UN LEADER EUROPÉEN DU STATIONNEMENT (2)

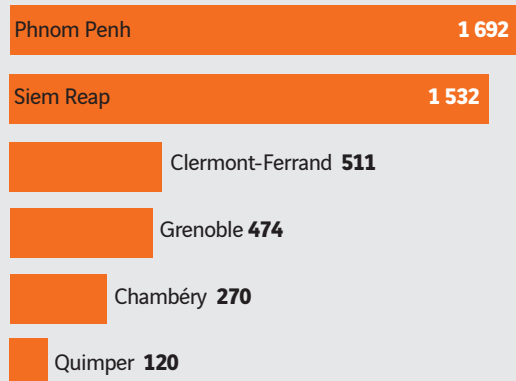


En nombre de places.

(2) Sources : études internes, communication des sociétés.

VINCI AIRPORTS

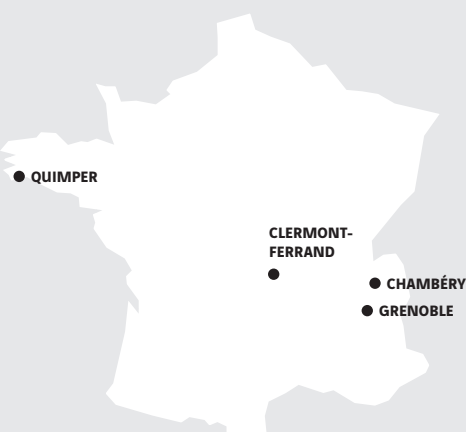
TRAFIC PASSAGERS ANNUEL



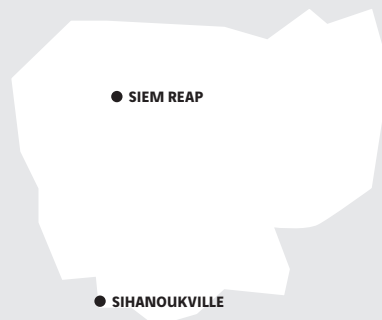
En milliers de passagers.

AÉROPORTS GÉRÉS PAR VINCI CONCESSIONS

FRANCE



CAMBODGE



VINCI CONCESSIONS DÉVELOPPEMENT

2008 a été une année record pour le développement de VINCI Concessions, qu'il s'agisse de nouveaux contrats signés dans l'année, de projets dont le bouclage financier a permis le démarrage effectif, ou encore de PPP dont le Groupe a été déclaré concessionnaire pressenti.

PROJETS EN PHASE DE RÉALISATION

France

Stade du Mans. La ville du Mans et Le Mans Stadium (LMS), filiale de VINCI Concessions, ont signé le 27 juin 2008 le contrat de concession du futur stade MMArena, le premier stade français baptisé du nom d'une entreprise (système dit du *naming*). D'une durée de 35 ans, le contrat porte sur la conception, le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un stade de 25 000 places. La rémunération de la société concessionnaire sera basée sur les recettes commerciales tirées des événements organisés. Le club résident (MUC 72), en tant qu'utilisateur principal, s'acquittera d'une redevance comprenant une part fixe et une part variable selon la fréquentation. Le montage financier a été conclu le 8 octobre 2008. Les travaux, réalisés par VINCI Construction France et Eurovia, dureront 26 mois. L'ouverture est prévue pour la saison de football 2010-2011.

Tunnel du Prado-Sud. La société concessionnaire détenue par VINCI Concessions (58,5 %), mandataire, et Eiffage (41,5 %) a signé le 8 février 2008 le contrat de concession du tunnel du Prado-Sud à Marseille, pour un montant de 189 millions d'euros. Dans le cadre d'une délégation de service public de 46 ans, il s'agit de construire et d'exploiter un tunnel en tranchée couverte de 1 500 m à deux fois deux voies superposées, réservé aux véhicules légers et prolongeant l'actuel tunnel du Prado-Carénage (voir p. 58). Le montage financier a été conclu le 2 octobre 2008. Les travaux seront réalisés en groupement par des entreprises de VINCI Construction France. La mise en service est prévue au printemps 2013.

Aéroports. Outre le contrat d'exploitation de l'aéroport Clermont-Ferrand - Auvergne, qui a pris effet le 1^{er} janvier 2008, VINCI Concessions a obtenu dans l'année le renouvellement pour 14,5 ans de la délégation de service public concernant l'aéroport Grenoble-Isère ainsi que le nouveau contrat d'exploitation de l'aéroport Quimper-Cornouaille, pour une durée de 6 ans et 10 mois (voir p. 56).

Tramway Leslys, Lyon. Attribuée pour une durée de 30 ans à un groupement piloté par VINCI Concessions et comprenant notamment la Caisse des dépôts et consignations, Leslys est une liaison express qui reliera la gare de Lyon - Part-Dieu à l'aéroport Saint-Exupéry. Interconnecté au réseau de transport public de l'agglomération lyonnaise (métro, gares TGV), Leslys fonctionnera 365 jours par an, à une fréquence moyenne d'une rame toutes les 15 minutes. Signé en 2007, le contrat porte sur la conception, le financement, la construction et l'exploitation de la future ligne ; il représente un investissement total de 110 millions d'euros. VINCI Construction et Eurovia réalisent les travaux d'infrastructures, y compris la pose des voies. VINCI Energies participe aux travaux d'équipements électriques. L'exploitation ferroviaire sera assurée par Veolia Transport, partenaire du groupement. Les premières rames ouvertes au public rouleront le 1^{er} août 2010.

Belgique

Liaison ferroviaire Liefkenshoek. Le consortium Locorail, constitué de VINCI Concessions (25 %), CFE, filiale de VINCI Construction (25 %), et BAM PPP (50 %), s'est vu attribuer par Infrabel, gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge, le contrat de la liaison ferroviaire Liefkenshoek, dans le port d'Anvers. D'un montant total de 841 millions d'euros et d'une durée de 42 ans, le contrat porte sur la conception, le financement, la construction et la maintenance d'une ligne de 16,2 km en double voie. Cette liaison supplémentaire entre les deux rives de l'Escaut (dont un tunnel foré) contribuera à fluidifier l'intense trafic de marchandises dans le port. Après conclusion du financement, les travaux ont débuté fin 2008 et s'achèveront mi-2013. Le groupement constructeur est composé de VINCI Construction Grands Projets (25 %), MBG, filiale de CFE (25 %), et de deux filiales de Royal BAM.

Pays-Bas

Coentunnel d'Amsterdam. Le groupement composé de VINCI Concessions, CFE et sa filiale Dredging International (VINCI Construction), Dura Vermeer, Arcadis, Besix et TBI a signé le 22 avril 2008 un contrat de 30 ans pour concevoir, construire et exploiter, à Amsterdam, un tunnel routier immergé de 600 m de long, qui assurera le lien entre le centre-ville et le nord de l'agglomération. Le projet, d'un montant de plus de 500 millions d'euros, inclut la rénovation d'un tunnel existant. La rémunération du groupement est assurée par des loyers payés par le concédant (le ministère de l'Eau et des Travaux publics hollandais), d'un montant variable en fonction de la disponibilité réelle de l'ouvrage. Les travaux, d'une durée de 5 ans, seront réalisés notamment par VINCI Construction Grands Projets, CFE et sa filiale DEME.

Grèce

Autoroute Athènes-Tsakona. Olympia Odos, société concessionnaire menée par VINCI Concessions (36 %), associé à l'allemand Hochtief PPP Solutions et aux deux premières entreprises de construction grecques, a conclu le 7 août 2008, auprès d'un consortium de 19 banques, le montage financier du contrat de concession de l'autoroute grecque Athènes-Tsakona, pour un montant de 1,6 milliard d'euros, entraînant l'entrée en vigueur simultanée du contrat. Il s'agit de la plus importante concession jamais remportée par VINCI à l'international. Elle porte sur le financement, la conception/construction/rénovation, l'exploitation et la maintenance pendant 30 ans des 365 km d'autoroute à péage reliant Athènes à Tsakona, dans le sud-ouest du Péloponnèse, via Corinthe et Patras, soit 82 km d'autoroute existante, 120 km à rénover et à élargir, et 163 km à construire intégralement, en 6 ans. Le chantier inclut la réalisation de 19 km de tunnels, de plus de 400 ouvrages d'art (à construire ou à reprendre) et d'une vingtaine de nouveaux échangeurs. Les travaux seront réalisés par un groupement comprenant notamment VINCI Construction Grands Projets, associé à ses partenaires allemand et grecs.

Autoroute Maliakos-Kleidi. Avec les mêmes partenaires, auxquels s'ajoute une troisième entreprise grecque, VINCI participe à hauteur de 13,75 % à la société Aegean Motorway, concessionnaire de 230 km d'autoroute sur l'axe Athènes-Thessalonique, pour une période de 30 ans. Le montage financier, impliquant une dizaine de banques européennes pour un montant de dette d'environ 600 millions d'euros, a été finalisé le 5 mars 2008, entraînant l'entrée en vigueur simultanée du contrat. Les travaux, auxquels participe VINCI Construction Grands Projets, comprennent une remise à niveau de l'autoroute existante et la construction de sections nouvelles comportant notamment trois tunnels bitubes (de 1,8 km, 3 km et 6 km).



↑

En 2010, Leslys, liaison express de 23 km, reliera en 25 minutes la gare de Lyon - Part-Dieu à l'aéroport Saint-Exupéry.

PROJETS EN PHASE DE NÉGOCIATION

L'année 2009 sera marquée par la poursuite de la négociation de plusieurs nouveaux contrats.

Allemagne

Autoroute A5 Malsch-Offenburg. En février 2009, le groupement piloté par VINCI Concessions a été désigné concessionnaire d'une section de 60 km de l'autoroute A5, entre Malsch et Offenburg, dans le sud-ouest du pays. Le projet, d'une valeur estimée à 600 millions d'euros, porte sur la rénovation de l'autoroute existante (dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies) et son exploitation pendant une durée de 30 ans. La rémunération du concessionnaire sera calculée en fonction du trafic de poids lourds de plus de 12 t – les péages étant collectés *via* le système satellitaire Toll Collect. Les travaux seront confiés à un groupement piloté par Eurovia. Ce contrat est le dernier des quatre projets pilotes lancés par l'État allemand dans le cadre du programme A-Modell et le second remporté par VINCI après l'A4 Gotha-Eisenach.

Slovaquie

Voie express R1. Le 16 décembre 2008, le consortium formé de VINCI Concessions (mandataire) et du fonds d'investissement ABN Amro Highway a été désigné, par le ministère slovaque en charge des transports, attributaire pressenti d'un contrat de 30 ans portant sur le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance d'une voie express totalisant 52 km (R1). Située à l'est de Bratislava, cette nouvelle infras-

tructure à deux fois deux voies doit relier les villes de Nitra et Tekovské Nemce et contourner la ville de Banská Bystrica.

France

CDG Express. Le groupement associant VINCI, AXA, la Caisse des dépôts et consignations et Keolis était fin 2008 en négociation exclusive avec l'État français dans le cadre du processus d'attribution du projet CDG Express. Cette concession ferroviaire de 60 ans doit permettre de relier sans arrêt en 20 minutes l'aéroport Roissy – Charles-de-Gaulle et le centre de Paris.

Russie

Autoroute Moscou – Saint-Pétersbourg. Le 30 octobre 2008, le ministère des Transports russe a retenu North West Concession Company (NWCC), société créée par VINCI Concessions et son partenaire russe N Trans, pour entamer des négociations exclusives en vue de conclure le contrat de concession de la première section, de 43 km, de l'autoroute à péage Moscou – Saint-Pétersbourg. Le tracé passe par Cheremetievo, le principal aéroport de Moscou, et permettra de décongestionner l'autoroute gratuite qui y mène aujourd'hui.

Fin 2008, VINCI Concessions était également en compétition dans le cadre d'une vingtaine d'autres projets pour la réalisation d'infrastructures de transport et d'équipements publics en France et dans d'autres pays européens. ■

VINCI AUTOROUTES

VINCI Autoroutes regroupe en France les sociétés concessionnaires ASF, Cofiroute, Escota et Arcour. Avec un réseau de 4 374 km au total, soit près de la moitié du réseau concédé français, VINCI Autoroutes est le premier opérateur autoroutier européen. VINCI Autoroutes développe une politique de synergies entre ses différents réseaux afin notamment de proposer de nouveaux services à ses clients. En 2008, VINCI Autoroutes a réalisé plus d'un milliard d'euros d'investissements pour compléter et améliorer son réseau.

L'intensification des synergies entre ASF, Cofiroute et Escota a conduit au lancement de plusieurs projets qui concrétisent la mise en place d'une politique commune aux différents réseaux. Un travail de fond a ainsi été engagé pour élaborer une charte d'engagements de services à l'échelle de VINCI Autoroutes en France dans les domaines de l'information, de la sécurité, de la fluidité du trafic et du respect de l'environnement. Par ailleurs, une société commune sera créée en 2009 pour gérer la clientèle nationale des abonnés au télépéage (véhicules légers) et assurer les émissions de badges. Une démarche similaire est en cours dans le domaine de l'information trafic, afin d'accompagner le développement des nouvelles technologies numériques et d'alimenter, à partir d'une même agence, les médias et outils des différents réseaux : radios autoroutières, panneaux à messages variables, Internet, information embarquée, etc.

La mutualisation des expertises s'applique également aux systèmes de péage, avec le lancement en 2008-2009 des premières expérimentations de péage rapide (sans arrêt, mais avec barrière automatique) et de péage « flux libre » (aucune barrière) sur les réseaux de VINCI Autoroutes en France. L'expertise du Groupe dans les systèmes de péage complexes (satellitaire, modulation tarifaire, etc.), acquise notamment en Allemagne et aux États-Unis, sera aussi un atout pour développer de nouvelles offres dans ce domaine, dans un contexte global d'extension du principe du péage (éco-taxe poids lourds sur les réseaux routiers nationaux, développement des péages urbains, etc.). Plus généralement, les synergies au sein de VINCI Autoroutes et avec les autres entités de VINCI Concessions favoriseront l'émergence de nouveaux services à la mobilité, notamment dans les grandes agglomérations situées aux intersections des réseaux de VINCI Autoroutes en France. VINCI Autoroutes a également vocation, grâce à son irrigation fine des territoires, à mettre en œuvre ses compétences de gestionnaire d'infrastructures routières auprès des collectivités locales desservies par ses réseaux, au-delà du périmètre actuel de ses contrats de concession.

AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE

Premier concessionnaire autoroutier français, couvrant la partie sud du territoire national, ASF exploite un réseau de 2 633 km en service, auxquels s'ajoutent 81 km en projet ou en construction. En 2008, l'entreprise a réalisé 263 millions d'euros d'investissements dans le cadre de son contrat de plan 2007-2011. Son réseau, traversé par les grands flux économiques et touristiques européens ainsi que par d'importants trafics régionaux, accueille 1 million de clients chaque jour et compte plus de 400 000 abonnés au télépéage.

Le chiffre d'affaires d'ASF^(*) a progressé en 2008 de 3,1 % à 2 304 millions d'euros, en dépit de la décroissance du trafic liée à la récession économique (- 1,4 % à réseau stable, - 1,1 % à réseau évolutif).

Infrastructure

Sur la durée de son contrat de plan 2007-2011, ASF investira près de 2,6 milliards d'euros^(**) sur son réseau (construction de sections nouvelles et modernisation de sections existantes). Première étape de ce programme, l'année 2008 a été marquée par l'achèvement, dans les délais prévus, de deux grands axes : d'une part, l'A89, avec la mise en service en janvier de la section Thenon-Terrasson (18 km), qui établit la continuité sur 324 km de l'autoroute Bordeaux - Clermont-Ferrand ; d'autre part sur l'A87, avec l'inauguration en juillet du contournement sud de La Roche-sur-Yon (16 km), qui permet désormais de relier Paris aux Sables-d'Olonne par un itinéraire continu à deux fois deux voies.

L'année a vu par ailleurs le démarrage des travaux de la section Balbigny - La Tour-de-Salvagny (53 km), qui prolongera l'A89 vers Lyon. Cet important chantier, qui a reçu en 2008 la certification environnementale ISO 14001, fait l'objet d'une concertation approfondie avec les associations de protection de l'environnement. ASF a également lancé, en fin d'année, le chantier d'aménagement de l'A63 sur 40 km, entre Ondres, dans les Landes, et Biriadou, à la frontière franco-espagnole ; outre l'élargissement à deux fois trois voies de la section, les travaux incluent une modernisation sur le plan environnemental : traitement des eaux, biodiversité, protections acoustiques.

(*) Hors chiffre d'affaires construction (IFRIC12).

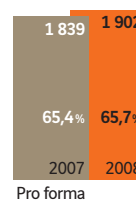
(**) Euros 2006 constants.

GROUPE ASF (Escota et ASF)

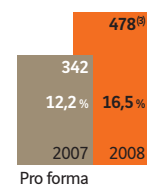
Chiffre d'affaires⁽¹⁾



Capacité d'autofinancement⁽²⁾



Résultat net d'autofinancement⁽³⁾



En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires⁽¹⁾.
Pro forma : après application de l'interprétation IFRIC 12 - traitement comptable des contrats de concession.

(1) Hors chiffre d'affaires construction (IFRIC 12)

(2) Avant impôt et coût de l'endettement.

(3) Dont 79 millions d'euros d'éléments exceptionnels.



« ÉTAPES DÉCOUVERTES » EN PARTENARIAT AVEC LA FONDATION NICOLAS HULOT

Partenaire « biodiversité » de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme (FNH) depuis 2004, ASF a relayé les campagnes de sensibilisation de la fondation auprès des 20 millions de vacanciers empruntant son réseau pendant l'été, à l'occasion de son programme « Étapes Découvertes ». Parmi ces dernières, les « Étapes Biodiversité » mettaient en valeur la richesse de la faune et de la flore sur les aires, et incitaient à pratiquer « la biodiversité dans l'assiette » en consommant des fruits et légumes locaux de saison. Lors de ces « Étapes Découvertes », ASF a également distribué 100 000 guides *Le Petit Livre vert pour la Terre* et 100 000 dépliants *Limitez l'impact de votre sport sur la nature*, publiés par la FNH pour promouvoir la pratique de gestes éco-citoyens.

Exploitation

2008 a été une année de forte progression en matière de télépéage. Le déploiement généralisé du nouveau télépéage pour poids lourds (TIS-PL), qui s'est substitué intégralement, au deuxième trimestre, à l'ancien système d'abonnement avec carte magnétique Caplis, a permis de doubler le nombre d'abonnés au télépéage poids lourds (la proportion de transactions réalisées par télépéage dans cette catégorie atteignant 71 %). Le télépéage véhicules légers a connu également une nette progression (près de 100 000 badges ont été vendus, et le nombre de transactions a augmenté de 10 %), stimulée par le déploiement de la nouvelle plateforme téléphonique du service client et par le lancement en novembre de la vente en ligne de badges (celle-ci représentait déjà 30 % des ventes un mois après la mise en place de l'offre). Tous véhicules confondus, le télépéage représentait en fin d'année près du tiers du total des transactions. Globalement, la proportion de transactions automatisées (télépéage et automates) est passée en un an de 66 % à 75 %.

En parallèle aux grands projets d'infrastructures, ASF a poursuivi ses investissements de modernisation et d'équipement du réseau en service. Ceux-ci ont concerné en particulier l'axe A7/A9, avec une série de mesures visant à réduire l'impact environnemental de l'autoroute (protection des riverains, études hydrauliques) et à lutter contre la congestion du trafic avec des solutions innovantes. Ainsi, l'expérimentation d'interdiction de dépassement pour les poids lourds sur deux tronçons sensibles a été reconduite et étendue. La régulation de vitesse (ajustement des prescriptions de vitesse à la densité du trafic), pratiquée depuis 2004 sur l'A7 entre Vienne et Orange en période estivale, a été appliquée à l'A9 entre Montpellier et Narbonne.

En matière de sécurité routière, si le nombre total d'accidents sur le réseau ASF a continué de décroître durant l'année, celui du nombre de tués a augmenté (54 à fin 2008, contre 45 à fin 2007). Ce constat renforce la détermination d'ASF à poursuivre les actions engagées, qu'il s'agisse d'équipement du réseau (mesures de prévention des entrées à contresens, programmes de présignalisation, extension du marquage à protubérances, etc.), de coordination avec les forces de l'ordre ou d'organisation de la chaîne d'information. Radio Trafic FM (RTFM), qui joue un rôle majeur en matière de sécurité routière, a conforté en 2008 sa position de radio leader dans sa zone de diffusion. Selon une enquête réalisée par Médiamétrie du 25 au 27 juillet 2008, près de 36 % des clients circulant sur le réseau ASF écoutent RTFM – soit, lors des week-ends estivaux, 526 000 auditeurs en moyenne par jour. Du fait d'une durée d'écoute par auditeur exceptionnelle, RTFM est également largement première en part d'audience (60 %), aucune autre radio ne dépassant le score de 8 %.

L'année a été marquée par la création de près de 550 nouvelles places de stationnement pour poids lourds, dont 110 sur l'aire de Loupian (A9), dotée désormais de services dédiés. Au-delà des engagements de son contrat de plan, ASF a proposé à la Direction des infrastructures de transport de déployer un ambitieux programme d'amélioration des conditions d'arrêt et de séjour des chauffeurs et de leurs véhicules sur les aires des axes les plus fréquentés de son réseau. Ce programme pluriannuel, élaboré en collaboration avec l'ensemble des fédérations de transporteurs, porte sur la construction de 2 000 places supplémentaires, dont 1 500 sur l'A7 et l'A9. Il prévoit également la création de sept nouveaux parkings sécurisés. ■■■

COFIROUTE

Cofiroute exploite 1 100 km d'autoroutes dans l'ouest de la France. La société est également concessionnaire, pour une durée de 70 ans après son ouverture, du tunnel Duplex A86 en Île-de-France, dont la première section, entre Rueil-Malmaison et l'A13, sera mise en service en juin 2009. En 2008, l'entreprise a réalisé 381 millions d'euros d'investissements dans le cadre de son contrat de plan 2004-2008. Son réseau, qui accueille 330 000 clients chaque jour, compte 210 000 abonnés au télépéage.

2008 a été une nouvelle année de croissance pour Cofiroute. La forte augmentation du prix des carburants au second trimestre puis la récession économique au second semestre ont pesé sur le trafic : à réseau stable, celui-ci a décliné de 1,4 % (-1,3 % pour les poids lourds et -1,4 % pour les véhicules légers). Toutefois, les recettes de péage ont progressé de 3,6 % à 1,1 milliard d'euros sous l'effet notamment de l'extension du réseau en exploitation.

Infrastructure

L'année a été marquée par l'achèvement du réseau interurbain de Cofiroute. Sur la durée de son contrat de plan 2004-2008, Cofiroute a investi 3,5 milliards d'euros dans un programme de construction qui a fait de la société l'un des principaux acteurs de l'aménagement du territoire en France. Durant cette période, Cofiroute a élargi l'A10 sur 50 km et a construit 192 km de sections nouvelles – achevant l'A11, l'A28 et l'A85. Dans un objectif de sécurité, 660 km de marquage sonore et 666 refuges ont été installés sur le réseau. Les investissements dans l'équipement du réseau ont permis de créer 934 nouvelles places de stationnement dédiées aux poids lourds et d'installer 67 panneaux à messages variables supplémentaires. Dans le même temps, les efforts d'amélioration de la performance environnementale du réseau se sont concrétisés par l'installation de 28 stations d'épuration et 20 bassins de rétention supplémentaires, et par l'équipement de 28 aires en dispositifs de collecte sélective des déchets.

Les investissements de l'exercice se sont élevés à 381 millions d'euros sans augmentation de l'endettement financier net, qui est resté au niveau de 2007.

Sur l'A11, Cofiroute a mis en service le 24 avril, avec quatre mois d'avance, le contournement nord d'Angers, qui assure désormais la continuité autoroutière entre Paris et Nantes. Cette section de 14,3 km inclut un viaduc de 532 m et une tranchée couverte de 1,7 km – premier tunnel mis en service en France depuis l'entrée en vigueur de la directive européenne sur la sécurité dans les tunnels routiers.

Les travaux d'amélioration du réseau en service ont concerné principalement la mise aux normes autoroutières de la section Langeais-Druey, transférée par l'État à Cofiroute en 2007, le lancement de l'élargissement de l'A71 entre Orléans et Olivet, ainsi que l'aménagement de l'échangeur de Vierzon-Nord, à la bifurcation A10-A71.

Les travaux se sont poursuivis par ailleurs sur le chantier du Duplex A86, tunnel à deux niveaux de circulation superposés, qui assurera le bouclage de l'A86 en Île-de-France entre Rueil-Malmaison et Versailles. Sur la première section de 4,5 km, entre Rueil-Malmaison et l'A13, les essais au feu réalisés en juin se sont révélés concluants en démontrant l'efficacité du système de ventilation. Les essais sur les équipements et sur le système de contrôle-commande et d'aide à l'exploitation se sont poursuivis tout au long de l'année. Leur période d'expérimentation et de mise au point a été allongée pour garantir un niveau maximal de fiabilité et de sécurité lors de la mise en service, en juin 2009. Sur la deuxième section, entre Versailles et Vaucresson, les travaux de génie civil se sont poursuivis avec la réalisation des dalles, des niches et des escaliers de transfert.

Exploitation

Cofiroute a poursuivi son programme d'automatisation du péage. Le télépéage poids lourds intersociétés (TIS-PL), qui remplace depuis mai 2008 l'ancien système à carte (Caplis), est désormais utilisé par la totalité des abonnés. Fin 2008, 76 % des transactions poids lourds étaient réalisées par télépéage. Celui-ci a progressé également pour les véhicules légers : 60 000 pass Liber-t ont été vendus dans l'année, portant à 210 000 le parc de badges actifs. Le programme d'automatisation concerne également le déploiement, dans les gares à faible trafic, de bornes tous paiements et d'équipements de télé-opération reliés aux services d'exploitation de Cofiroute. Fin 2008, Cofiroute comptait 49 gares automatiques ou semi-automatiques, contre 30 fin 2007. Tous clients confondus, abonnés et non-abonnés, le taux d'automatisation du péage dépassait 70 % fin 2008, soit +10 % en un an.

L'année a été marquée par ailleurs par le lancement du projet « éco-autoroute ». Au travers de cette démarche, Cofiroute affirme sa responsabilité d'entreprise privée d'intérêt général et sa capacité à agir pour rendre l'autoroute plus sûre, plus conviviale et plus respectueuse de l'environnement. Cette vision se concrétise notamment dans un programme d'écovision qui concerne 47 aires de repos sur l'A10, l'A11 et l'A71, dans la réduction des émissions directes de CO₂ à partir des résultats du Bilan Carbone™, dans le processus en cours de certification environnementale (ISO 14001) de l'ensemble de l'activité d'exploitation (déjà certifiée ISO 9001), et dans les nombreuses initiatives internes et externes en matière de sécurité. Concernant la sécurité des personnels, la mise en œuvre d'un plan de prévention mobilisant fortement l'encadrement et impliquant l'ensemble des collaborateurs – notamment lors des « quarts d'heure sécurité » initiés en 2008 – s'est concrétisée par des résultats en amélioration sensible, avec des taux de fréquence et de gravité des accidents du travail divisés par 2 par rapport à 2007, et avec 8 centres d'exploitation sur 16 atteignant l'objectif de zéro accident avec arrêt pendant 12 mois.

International

Aux États-Unis, Cofiroute exploite à Los Angeles la SR91 (autoroute à deux fois deux voies, 40 000 véhicules/jour) avec un système de modulation tarifaire totalement automatisé et sans barrière. Dans le Minnesota, Cofiroute gère une section à forte fréquentation (*high occupancy vehicles*) de l'I-394, selon un système de modulation tarifaire dynamique (modulation du tarif toutes les trois minutes en fonction du trafic).

En Allemagne, Toll Collect, dont Cofiroute est actionnaire, exploite le système de péage pour poids lourds de plus de 12 t qui couvre l'ensemble du réseau national (12 500 km). Utilisant une technologie satellitaire couplée à des liaisons GSM, le système atteint un taux de précision de 99,7 %. En 2008, les taxes collectées pour le compte de l'État allemand se sont élevées à plus de 3 milliards d'euros. ■■■

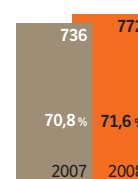
COFIROUTE

Chiffre d'affaires ⁽¹⁾



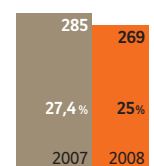
Pro forma

Capacité d'autofinancement ⁽²⁾



Pro forma

Résultat net



Pro forma

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires ⁽¹⁾.

Pro forma : après application de l'interprétation IFRIC 12 – traitement comptable des contrats de concession.

(1) Hors chiffre d'affaires construction (IFRIC 12).

(2) Avant impôt et coût de l'endettement.



L'A11 ANGERS PRÉFIGURE « L'ÉCO-AUTOROUTE »

Mis en service en avril 2008, le contournement autoroutier d'Angers, sur l'A11, préfigure la démarche d'« éco-autoroute » initiée par Cofiroute. Répondant à de nouveaux standards environnementaux, cette section de 14,3 km compte 28 000 plantations, 17 bassins de décantation, 30 000 m² de protections acoustiques. La création d'une tranchée couverte de 1,7 km (qui répond aux nouvelles exigences réglementaires françaises et européennes sur la sécurité dans les tunnels routiers) a permis de restituer aux riverains 10 ha pour la création d'espaces verts. Par ailleurs, le contournement autoroutier absorbe une grande partie du trafic de transit et du trafic local qui encombraient auparavant le centre-ville, soit environ 25 000 véhicules en moins par jour (900 t de CO₂ par kilomètre parcouru).

ESCOTA

Plus ancienne société concessionnaire d'autoroutes à péage en France, Escota gère un réseau de 459 km intégralement situé en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2008, Escota a réalisé 219 millions d'euros d'investissements dans le cadre de son contrat de plan 2007-2011. Son réseau accueille 670 000 clients chaque jour et compte près de 200 000 abonnés au télépéage.

Le chiffre d'affaires d'Escota^(*) a progressé en 2008 de 2,21 % à 591 millions d'euros, malgré une légère décroissance du trafic (- 1,3 %) constatée à partir du mois de mai, sur fond de hausse des prix du carburant et de crise économique. 6,5 milliards de kilomètres ont été parcourus dans l'année.

Infrastructure

Sur la durée de son contrat de plan 2007-2011, Escota investira près de 0,8 milliard d'euros sur son réseau. Les investissements 2008 se sont élevés à 219 millions d'euros. Sur l'A8, les travaux d'élargissement à deux fois trois voies se sont terminés avec deux mois d'avance entre Nice Saint-Augustin et Nice Saint-Isidore, et se sont poursuivis sur la section Châteauneuf-le-Rouge - Saint-Maximin. Le vaste programme de mise aux nouvelles normes de sécurité des 20 tunnels du réseau s'est achevé sur l'A51 et l'A500, et se poursuit sur l'A8. Par ailleurs, 135 « points noirs bruit » ont été traités par la mise en place de protections acoustiques, en application d'une cartographie du bruit établie en 2007 pour l'ensemble des sections à fort trafic.

Exploitation

Avec la mise en service de 42 nouvelles voies tous paiements, le taux de transactions automatiques a franchi le seuil des 80 %. Le nombre de transactions par télépéage a progressé de 5 % pour les véhicules légers, tandis que la mise en service du télépéage poids lourd a généré plus de 11 millions de transactions (68 % du total des transactions poids lourds). En dépit de la maturité du marché, 23 800 contrats de télépéage véhicules légers ont été vendus dans l'année, notamment grâce aux actions de communication réalisées avec ASF et Cofiroute, soit une progression de 7 % du nombre de badges actifs. Par ailleurs, 32 000 clients particuliers avaient opté fin 2008 pour le service de facturation électronique lancé l'année précédente.

Les efforts d'optimisation de l'exploitation accompagnant la politique d'automatisation ont conduit à la mise en place d'une nouvelle organisation du travail au péage, avec la création d'une centaine de postes d'agent polyvalent. La mise en œuvre d'un nouvel accord d'entreprise sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) a permis à une centaine de salariés issus de la filière péage d'évoluer vers de nouvelles fonctions. Elle s'est traduite également par l'accès de 12 femmes aux métiers de la viabilité et de la signalisation, traditionnellement exercés par des hommes (voir ci-contre).

Dans le domaine de la sécurité, les efforts continus en direction des personnels se sont concrétisés par des résultats qui placent Escota en tête de tous les concessionnaires autoroutiers français, avec quatre mois sans aucun accident du travail à l'échelle de toute l'entreprise et un taux de fréquence sur l'année de 6,5 pour un million d'heures de travail. Dans le cadre de la politique « zéro accident », chaque collaborateur prend l'engagement personnel de refuser les comportements à risque. Tous les salariés ont reçu dans l'année un passeport individuel recensant notamment les formations et habilitations en lien avec la sécurité, ainsi qu'un exemplaire de la charte Santé et Sécurité au travail de l'entreprise. Escota a poursuivi dans le même temps sa politique de sensibilisation des clients aux spécificités de la conduite sur autoroute. 51 partenariats ont déjà été mis en place dans ce cadre avec des auto-écoles, et 11 opérations sécurité ont été organisées durant l'année sur le réseau.

Outre ce volet sécurité prioritaire, la mise en œuvre du plan d'actions « développement durable » 2007-2009 donne lieu à une série d'initiatives pour réduire l'empreinte écologique de l'entreprise, en agissant notamment sur la maîtrise des consommations énergétiques de l'éclairage public, sur la réduction des consommations d'eau et sur le choix de véhicules faiblement émetteurs de CO₂ lors du renouvellement du parc automobile de l'entreprise.

ARCOUR

Arcour est concessionnaire depuis 2005 et jusqu'en 2070 de l'A19, nouveau tronçon autoroutier de 101 km entre Artenay et Courtenay, qui forme le maillon sud du grand contournement de l'Île-de-France en reliant l'A10, l'A6 et l'A77. La mise en service de l'axe est prévue fin juin 2009, en avance sur le planning contractuel. Sur un montant total de projet de 690 millions d'euros, 270 millions d'euros ont été investis en 2008.

Acteur du plus important projet autoroutier en cours en France, Arcour a conclu en mars 2008 un contrat de financement d'un montant de 625 millions d'euros avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et un groupe d'établissements bancaires.

Les travaux de construction, menés simultanément sur l'ensemble du tracé, se sont déroulés conformément au planning, exceptionnellement tendu. Fin 2008, 80 % des chaussées, mises en œuvre par Eurovia, étaient réalisées. Les 102 ouvrages d'art courants ainsi que le viaduc franchissant la vallée du Loing (d'une portée dépassant 1 000 m), réalisés par VINCI Construction, étaient achevés en fin d'année.

Afin de minimiser les impacts de l'infrastructure sur les riverains comme sur la biodiversité, l'A19 bénéficie d'un haut niveau d'équipements environnementaux : 2 200 ml de protections acoustiques, 116 passages pour animaux (dont deux passages couverts de 150 m chacun en forêt de Montargis), 107 bassins de traitement des eaux en contact avec les chaussées, et plus de 200 000 plantations le long du tracé.

D'importants efforts ont également été engagés, en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, pour favoriser l'intégration socio-économique de l'autoroute. 40 000 ha de terrain font l'objet d'un aménagement foncier au bénéfice du secteur agricole. Plusieurs zones d'activités sont en cours d'aménagement afin de valoriser les perspectives de développement économique ouvertes par l'A19 et les interconnexions autoroutières du sud de l'Île-de-France. Dans le cadre de la démarche « 1 % paysage et développement », qui concerne 70 communes, 23 projets portés par les collectivités locales et les particuliers ont été subventionnés en 2008. Le développement touristique des territoires traversés sera favorisé également par la mise en place, dès l'ouverture de l'autoroute, d'un ensemble de panneaux dédiés.

L'exploitation de l'A19 sera assurée par Cofiroute, dont le réseau est connecté à la nouvelle infrastructure (jonction A10-A19 à Artenay). En vue de la mise en service à l'été 2009, des accords d'interopérabilité ont été mis en place avec les autres concessionnaires autoroutiers français, afin d'organiser l'exploitation et le péage - l'A19 s'intégrant dans un réseau maillé de 2 500 km d'autoroutes composé de six sociétés concessionnaires. ■

^(*) Hors chiffre d'affaires construction (IFRIC 12).



LA VIABILITÉ SE CONJUGUE AU FÉMININ

La promotion de la diversité et de l'égalité des chances passe par l'accès des femmes à tous les métiers de l'entreprise. La mise en œuvre de la démarche de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) d'Escota a permis en 2008, pour la première fois, à huit femmes, d'accéder aux métiers de la viabilité. Sept occupent désormais le poste d'ouvrier autoroutier, une celui de surveillant de travaux. Une femme a par ailleurs rejoint, pour la première fois, la filière maintenance péage.



ANIMAUX SOUS PROTECTION

La construction de l'A19 s'est accompagnée d'un dispositif ambitieux de protection de la faune. Sur la base d'études ayant permis de localiser les espèces vivant à proximité de l'autoroute ou la traversant (tels les cerfs, qui se déplacent entre les forêts de Fontainebleau et d'Orléans), 116 passages pour animaux ont été réalisés, dont 105 pour la petite faune et 11 pour la grande faune. Deux de ces derniers, en forêt de Montargis, sont aménagés sur des ouvrages couvrant l'autoroute sur 150 m. En surface, les plates-formes ont été végétalisées pour restituer la continuité forestière. Par ailleurs, les passages souterrains sont conçus pour éviter l'« effet tunnel » ; la garniture végétale, les palissades en bois (anti-éblouissement) et les accotements en terre sécurisent les animaux lors de la traversée et leur offrent des possibilités de se nourrir.

VINCI PARK

Deuxième exploitant européen et leader mondial du stationnement concédé, VINCI Park gère 1 220 000 places réparties de manière équilibrée entre la France et l'international. Son modèle économique conjugue concessions de longue durée à forte intensité capitalistique et contrats de prestations de services ne nécessitant pas d'investissement initial et sans risque trafic.

VINCI Park a poursuivi en 2008 sa trajectoire de croissance. Son chiffre d'affaires^(*) a progressé de 11 % à 619 millions d'euros. Le résultat opérationnel, en légère baisse, s'est établi à 126 millions d'euros, soit 20,4 % du chiffre d'affaires.

VINCI Park a initié durant l'année un programme de modernisation de son organisation et de rénovation de son modèle économique. Dénommé « Continuer l'histoire », ce programme concerne notamment l'amélioration des procédures (maîtrise d'ouvrage, achats, etc.) et la mise en place de nouveaux outils de télégestion permettant d'optimiser la présence humaine dans les parcs. Projet participatif associant les forces vives de l'entreprise, il devrait générer une amélioration de l'efficacité des processus de fonctionnement dès 2009.

FRANCE

L'activité d'exploitation a montré une bonne tenue globale en France, avec un chiffre d'affaires en progression d'environ 3,1 % à 406 millions d'euros. L'activité a été soutenue en particulier dans les parcs parisiens (+ 3,2 %) et ceux de la Défense (+ 6,5 %), où VINCI Park gère 22 600 places. Sur l'ensemble du territoire, confirmant une tendance déjà observée en 2007, les abonnements et locations ont poursuivi leur croissance (+ 1,6 %), compensant en large part le tassement de la fréquentation horaire des parcs (- 1,9 %).

En terme de développement, le traditionnel attentisme qui accompagne la période des élections municipales a entraîné un ralentissement des prises de contrats auprès des collectivités. Plusieurs succès significatifs ont toutefois marqué l'année. À Issy-les-Moulineaux, VINCI Park a remporté une concession portant sur deux parkings en ouvrage (440 places) et sur le stationnement sur voirie (5 700 places). À Béziers, VINCI Park s'est vu attribuer une délégation de service public de 30 ans pour l'exploitation de deux parcs totalisant 830 places. Dans le même temps, 63 contrats ont été renouvelés ou prolongés en cours d'exercice, portant au total sur plus de 43 000 places en ouvrage ou sur voirie. 2008 a été aussi l'année d'ouverture ou de début d'exploitation de nombreux sites, dont le parc du Centre à La Ciotat (427 places), le parc Cœur de Ville à Saint-Jean-de-Luz (360 places) et celui de l'hôpital André Mignot au Chesnay (750 places).

VINCI Park anticipe pour 2009 une activité comparable à celle de 2008. L'intensification des opérations de marketing de proximité devrait contribuer à stimuler les ventes d'abonnements. Certains marchés de niche, tels la grande distribution et le secteur hospitalier, devraient offrir de nouveaux développements, dans la lignée des succès obtenus ces dernières années. Globalement, dans un contexte économique incertain, VINCI Park renforcera ses critères de sélection de nouvelles affaires et privilégiera les opérations en prestations de services, faiblement consommatrices de capitaux et susceptibles de renforcer l'activité sans prise de risque sur la fréquentation.

Par ailleurs, dans le prolongement de sa politique volontariste en faveur des deux-roues et de l'auto-partage, VINCI Park accentuera son positionnement d'acteur complet de la mobilité urbaine et cherchera dans cette optique à participer à l'appel d'offres pour le lancement du service Autolib' en Île-de-France.

INTERNATIONAL

L'activité de VINCI Park à l'international a été à nouveau marquée par une croissance soutenue, le chiffre d'affaires progressant de 29 % à 213 millions d'euros. En application de sa stratégie de développement, VINCI Park a continué à renforcer ses positions en Amérique du Nord. Aux États-Unis, LAZ Parking, filiale détenue à 50 % depuis novembre 2007, a racheté les sociétés Classified, Sunset et Ultimate Parking (34 000 places au total). Au Canada, l'acquisition au premier semestre des sociétés Ideal Parking et Masterpark a renforcé de 74 000 places le portefeuille d'activité, tout en étendant la couverture géographique de VINCI Park à l'ouest du pays, où la marque n'était pas présente auparavant.

La croissance organique de VINCI Park a également été soutenue. Sur ses principaux marchés, en Amérique du Nord comme en Europe, l'année 2008 a été marquée par de nombreux succès, en gestion de services pour la plupart. Aux États-Unis, VINCI Park est entré dans le Top 10 des opérateurs de parking, en remportant la gestion des 36 000 places de stationnement payant sur voirie de la ville de Chicago. La mairie a attribué le contrat de concession à un groupement d'investisseurs conduit par le fonds d'investissement de Morgan Stanley – groupement qui a confié ensuite à LAZ Parking la gestion exclusive du contrat pour une durée de 7 ans. La mission de LAZ Parking, n'impliquant aucun investissement capitalistique, portera sur la maintenance et la modernisation des équipements de paiement, le marquage au sol, la collecte des fonds et l'assistance à la verbalisation.

D'autres contrats significatifs ont été obtenus durant l'exercice aux États-Unis (gestion de l'ensemble des parcs de la Bank of America dans le centre, le nord-est et le sud-est du pays, 6 000 places) ; au Canada (parking de la prestigieuse place Québec, à Québec) ; au Royaume-Uni (aéroport de Gatwick ; ensemble de parcs de la société Tesco dans le sud-ouest du pays ; parc de 966 places au pays de Galles) ; en Belgique (gestion pendant 10 ans de 1 700 places sur voirie à Bruges) ; en Espagne (nouvelles concessions à Saragosse et Vitoria, totalisant 600 places). En Allemagne, plusieurs contrats de services obtenus dans les villes où la marque était déjà présente sont venus renforcer les positions fortes acquises ces dernières années. Enfin, en Russie, VINCI Park a débuté l'exploitation du parking du terminal 1 de l'aéroport moscovite de Cheremetievo.

Les pourparlers engagés début 2008 avec le groupe Fortis afin de rapprocher sa filiale Interparking et VINCI Park n'ont finalement pas abouti. En 2009, VINCI Park entend poursuivre son développement à l'international en privilégiant, comme en France, les activités de prestations de services. ■

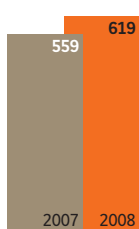
(*) Hors chiffre d'affaires construction (IFRIC 12).



PREMIER CENTRE DE MOBILITÉ À LA DÉFENSE

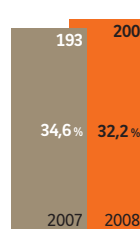
VINCI Park a inauguré à la Défense, au début 2009, le premier « centre de mobilité » français, créé sous la marque Mobiway. Il rassemble dans un même lieu toutes les informations et services permettant de se déplacer à partir du quartier d'affaires de l'Ouest parisien. On y trouve un parking traditionnel pour les autos (avec offre spécifique pour les deux-roues motorisés), mais aussi une station d'auto-partage (service Okigo), un espace dédié au covoiturage, un point d'information et de vente de télépéage Liber-t, une station de taxis et de moto-taxis, des automates de vente de billets et d'abonnements pour les transports en commun ainsi que tous les services habituels de VINCI Park. Un concept en phase avec les préoccupations de mobilité durable des collectivités locales.

Chiffre d'affaires ⁽¹⁾



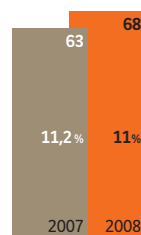
Pro forma

Capacité d'autofinancement ⁽²⁾



Pro forma

Résultat net



Pro forma

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires ⁽¹⁾.
Pro forma : après application de l'interprétation IFRIC 12 - traitement comptable des contrats de concession.

(1) Hors chiffre d'affaires construction (IFRIC 12).

(2) Avant impôt et coût de l'endettement.

VINCI AIRPORTS

FRANCE

Plusieurs développements commerciaux ont conforté en 2008 les positions de VINCI Airports sur le marché des aéroports régionaux français, dans le cadre de son partenariat avec Keolis.

Les deux partenaires gèrent depuis 2004 l'aéroport Grenoble-Isère, dont le trafic a progressé de 165 % en cinq ans, pour atteindre 474 083 passagers en 2008. Durant l'exercice, le conseil général de l'Isère a renouvelé, pour une durée de 14,5 ans, leur contrat de délégation de service public. Il s'agit du premier renouvellement de ce type depuis la décentralisation des aéroports régionaux français. En charge de l'exploitation et de l'entretien de la plate-forme et de ses équipements, y compris les implantations commerciales, les deux partenaires ont pour mission de favoriser le développement économique et touristique du département. Dans le cadre du nouveau contrat, ils investiront 6 millions d'euros dans la modernisation de l'infrastructure et assureront un service de desserte en transports collectifs entre l'aéroport et le centre de Grenoble.

Dans la même région, VINCI Airports et Keolis gèrent également depuis 2004 l'aéroport Chambéry-Savoie, dont la fréquentation a progressé de 17 % en 2008, soit l'une des plus fortes croissances parmi les aéroports français, et a atteint 270 346 passagers. Grâce à une politique proactive en direction des compagnies aériennes, en particulier des opérateurs *low cost*, les plates-formes Chambéry-Savoie et Grenoble-Isère sont devenues en quelques années les deux portes d'accès majeures sur les Alpes, favorisant ainsi l'essor du tourisme régional.

Le 1^{er} janvier 2008 a démarré par ailleurs l'exploitation de l'aéroport Clermont-Ferrand – Auvergne, dans le cadre d'un contrat de 7 ans signé fin 2007. Le trafic en 2008 s'est élevé à 511 458 passagers. La première année d'exploitation a vu notamment la mise en place d'une nouvelle organisation, l'ouverture des premiers vols vers Madrid et la création d'un nouveau site Internet qui contribuera à mieux faire connaître les nombreuses offres de vols au départ de cet aéroport.

Enfin, la fin de l'année a été marquée par l'obtention d'un nouveau contrat (signé le 5 janvier 2009) concernant l'aéroport Quimper-Cornouaille. Premier contrat de gestion déléguée aéroportuaire attribué par le conseil régional de Bretagne, il a pris effet le 1^{er} mars 2009 pour une durée de 6 ans et 10 mois. VINCI Airports et Keolis ont repris dans ce cadre l'ensemble du personnel. Les deux partenaires chercheront à développer le trafic en investissant des marchés de niche, en complémentarité avec les autres aéroports bretons.

En 2008, le trafic sur les quatre aéroports français gérés conjointement par VINCI Airports et Keolis s'est élevé à 1 375 000 passagers, soit huit fois plus qu'en 2003.

CAMBODGE

Présent au Cambodge depuis 1995, VINCI Concessions est, via sa filiale SCA, concessionnaire des trois aéroports internationaux du pays. Inscrit dans la durée, ce partenariat public-privé fait de VINCI un acteur clé du développement économique et touristique du Cambodge. Après plusieurs années de très forte croissance, le trafic s'est stabilisé en 2008 sur les aéroports de Phnom Penh et de Siem Reap (desserte du site d'Angkor), qui ont accueilli au total 3,2 millions de passagers dans l'année. Outre l'effet de la crise économique mondiale, la fermeture en fin d'année, pendant plusieurs semaines, de l'aéroport de Bangkok a pesé sur le trafic régional.

Par ailleurs concessionnaire depuis 2006 de l'aéroport de Sihanoukville, SCA a achevé en 2008 la réhabilitation intégrale de cette plate-forme (extension et rénovation de la piste et du terminal), désormais accessible aux gros porteurs et offrant une capacité d'accueil comparable à celle de Siem Reap. Projet inscrit dans la durée, la transformation du site en aéroport international est un levier de développement de l'activité économique et touristique régionale. L'enjeu est de sortir de son isolement cette région côtière sur le golfe de Thaïlande, dont l'environnement naturel est propice à la création d'une nouvelle destination « mer et soleil », en complément de la visite d'Angkor, faisant ainsi du Cambodge une destination touristique à part entière. ■

→

VINCI Airports a remporté début 2009 le contrat de gestion de l'aéroport Quimper-Cornouaille.



↑

La réhabilitation intégrale de l'aéroport de Sihanoukville, au Cambodge, permet désormais à la plate-forme d'accueillir des gros-porteurs et devrait contribuer à stimuler l'activité économique et touristique de la région.

AUTRES INFRASTRUCTURES

FRANCE

Tunnel du Prado-Carénage (SMTPC), Marseille

Dans une conjoncture plus difficile, marquée par la hausse des prix des carburants sur une grande partie de l'année, la SMTPC a pu maintenir en 2008 ses recettes à un niveau proche de celui de l'exercice 2007, en dépit d'une contraction du trafic. L'année a été marquée, par ailleurs, par la signature et le bouclage financier du contrat de concession concernant le tunnel du Prado-Sud (voir p. 46).

Éclairage public (Lucitea), Rouen

Confié en 2007 à un groupement VINCI Concessions-VINCI Energies, ce PPP porte sur la gestion de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse de la ville de Rouen, pour un montant de 100 millions d'euros sur 20 ans. En 2008, les premiers luminaires ont été posés et la remise en état des alimentations électriques de voirie a commencé.

GRÈCE

Pont Charilaos Trikoupis

Le trafic journalier moyen a atteint 13 600 véhicules, en augmentation sur un an de 2,9 % (+ 1,9 % pour les véhicules légers, + 10,2 % pour les poids lourds), et les revenus ont progressé de 6,3 %. Les dispositifs parasismiques de l'ouvrage ont montré leur efficacité lors du tremblement de terre du 8 juin 2008 (6,5 sur l'échelle de Richter).

Autoroute Athènes-Tsakona

VINCI Concessions a repris en août 2008 l'exploitation et la maintenance de 202 km de sections d'autoroutes et de routes nationales existantes (Athènes-Corinthe-Patras). La société d'exploitation réalise en moyenne 70 000 transactions par jour. Des travaux d'amélioration de la sécurité ont été engagés sur l'infrastructure existante, parallèlement aux tâches de conception du projet de mise aux normes autoroutières.

Le contrat prévoit l'achèvement complet des travaux en 6 ans. Des objectifs de délais intermédiaires ont été fixés pour les sections les plus complexes, entre Corinthe et Patras, où la route nationale existante doit être convertie en autoroute sur toute sa longueur (120 km) sous contrainte de maintien de trafic pendant les travaux. Les chantiers les plus importants débutent au premier semestre 2009.

Autoroute Maliakos-Kleidi

Aegean Motorway a démarré en mars 2008 l'exploitation du tronçon Maliakos-Kleidi et la collecte des péages. Les travaux de mise à niveau de l'autoroute existante ont été lancés. La mise à disposition des terrains par le concédant a permis d'engager dès la fin 2008 les travaux pour la réalisation des trois tunnels inclus dans la concession.

ALLEMAGNE

Autoroute A4

Dans le cadre du programme A-Modell, mis en place pour financer la rénovation et l'extension du réseau autoroutier national, le groupement formé à parité par VINCI Concessions et Hochtief est concessionnaire depuis 2007 et pour une durée de 30 ans d'une section de 45 km entre les villes de Gotha et d'Eisenach (A4). Le contrat inclut la construction d'un nouveau tronçon de 25 km. Les travaux ont débuté le 1^{er} avril 2008. Le groupement concessionnaire a repris à la même date l'exploitation de la section existante. Sa rémunération est assise sur les péages acquittés

par les poids lourds de plus de 12 t – péages collectés via le système satellitaire Toll Collect, co-exploité par Cofiroute. Le trafic poids lourds s'est élevé en moyenne à 7 000 véhicules par jour.

ROYAUME-UNI

Ponts sur la Severn

Ces deux ponts reliant l'Angleterre au pays de Galles sont exploités (depuis 1992 pour l'un et 1996 pour l'autre) par la société Severn River Crossing, dont VINCI est actionnaire. Le contrat de concession, qui se termine en 2016, incluait la construction du second pont et la reprise de l'exploitation du pont existant. Les deux ouvrages accueillent en moyenne un trafic quotidien de 71 000 véhicules.

Contournement de Newport

La société Morgan-VINCI Ltd exploite depuis 2004 cette rocade autoroutière de 9,3 km, financée et construite par les deux partenaires dans le cadre d'un contrat de concession de 40 ans. Le trafic moyen en 2008 s'est établi à 25 000 véhicules par jour. Les actionnaires ont bouclé en 2008, avant le plein effet de la crise financière, une restructuration de la dette, permettant d'en alléger le poids.

PORTUGAL

Ponts sur le Tage

La société Lusoponte est concessionnaire à Lisbonne, jusqu'en 2030, de deux ponts franchissant l'estuaire du Tage : d'une part, le pont Vasco de Gama, construit par VINCI pour l'exposition universelle de 1998 ; d'autre part, le pont du 25-Avril, existant, dont Lusoponte a repris l'exploitation. Les deux ouvrages ont accueilli en 2008 un trafic payant moyen de 103 000 véhicules par jour. VINCI a renforcé en 2008 sa participation dans la société Lusoponte, passée de 30,85 % à 37,27 %.

CANADA

La société concessionnaire de l'autoroute Fredericton-Moncton (200 km), dans le Nouveau-Brunswick, s'est vu confier en 2008 la gestion d'un tronçon supplémentaire de 30 km à la sortie de Moncton. Le Groupe est également actionnaire de la société exploitant le pont de la Confédération ; cette infrastructure de 13 km, reliant depuis 1997 l'île du Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick, enregistre un trafic payant de 2 000 véhicules par jour.

JAMAÏQUE

VINCI Concessions exploite un réseau autoroutier de 34 km en Jamaïque à travers une filiale d'ASF, Jamaican Infrastructure Operator, pour le compte de la société concessionnaire Trans Jamaican Highway, dont ASF est également actionnaire minoritaire. ■



UN MONUMENT DE LA GRÈCE MODERNE

Le pont Charilaos Trikoupis, qui relie le Péloponnèse à la Grèce continentale, se situe à l'intersection de deux axes autoroutiers importants : l'autoroute Athènes-Corinthe-Patras-Péloponnèse et l'axe Patras-Ioannina-Igoumenitsa. Le trafic moyen sur cet ouvrage en concession, qui facilite les communications entre la Grèce et l'Italie, est de 13 600 véhicules par jour en moyenne. Il est majoritairement utilisé par les automobilistes (85 %), devant les poids lourds (8 %), les deux-roues (5 %), enfin les cars et autobus (2 %).

PERSPECTIVES UN MODÈLE SOLIDE INSCRIT DANS LE TEMPS LONG

La dynamique de développement de VINCI Concessions, toujours soutenue malgré un contexte économique plus difficile, est le signe de la solidité d'un modèle inscrit dans le temps long. La capacité de VINCI Concessions à conclure le financement de plusieurs projets majeurs dans un contexte de crise financière confirme la résilience et la crédibilité de ce modèle.

Cette dynamique de développement permet d'anticiper un exercice 2009 qui sera marqué à la fois par la mise en exploitation des nouvelles concessions acquises, par la finalisation des contrats signés au cours des mois précédents et par l'aboutissement des projets pour lesquels le Groupe a été déclaré attributaire pressenti. En partie axés sur les infrastructures, les plans de relance économique lancés dans les différents pays où intervient le Groupe devraient contribuer à stimuler l'activité à plus long terme.

Le développement de nouveaux projets de PPP – sous la forme de concessions mais aussi de contrats de services, moins consommateurs de capitaux – demeure la priorité stratégique de VINCI Concessions. Elle ira de pair avec des efforts accrus pour optimiser la performance opérationnelle des infrastructures gérées par le Groupe, à la fois par la recherche de gains de productivité, l'intensification des actions de marketing et le développement de services susceptibles de soutenir la fréquentation. Les synergies entre les réseaux autoroutiers de VINCI Autoroutes seront un accélérateur dans cette voie. L'approfondissement du modèle économique de VINCI Park, qui se poursuivra en 2009, va dans le même sens.

VINCI Concessions développera aussi son activité en élargissant ses filières de métiers. Ses compétences de premier exploitant routier privé au monde ont vocation à s'exercer au-delà de ses contrats de concession, en France et à l'international. Son expertise en montage de projets et en ingénierie juridique et financière peut aussi devenir source de création de valeur à part entière.

Ces perspectives s'inscrivent dans un environnement de marché très favorable à long terme, caractérisé par l'urbanisation croissante des territoires et la montée en puissance des problématiques de mobilité, qui génèrent des besoins considérables en création et en remise à niveau d'infrastructures et d'équipements que les collectivités ne peuvent financer seules. Intégrant les savoir-faire de concessionnaire, d'investisseur, de constructeur, d'exploitant et d'opérateur de services, VINCI Concessions est pleinement en phase avec ces tendances lourdes, dans un contexte où la complexification croissante des projets valorise les grands acteurs industriels du secteur. ■



↑

Le développement de nouveaux projets en PPP reste la priorité stratégique de VINCI Concessions, dans un environnement favorable de création et de renouvellement d'infrastructures.



ÉNERGIES

PROFIL

VINCI Energies est l'un des leaders en France et un acteur de premier plan en Europe des services liés aux technologies des énergies et de l'information. Il répond aux besoins multiples et évolutifs de ses clients – producteurs et distributeurs d'énergie, opérateurs des transports et des télécommunications, industriels, collectivités locales, entreprises de services – en intégrant ces technologies dans des offres sur mesure à fort contenu de service.

VINCI Energies accompagne ses clients à tous les stades de leurs projets

(conception et ingénierie, réalisation, exploitation, maintenance) dans quatre domaines :

- > **les infrastructures** : réseaux d'énergie (transport, transformation et distribution de l'énergie électrique) ; mise en lumière des villes et aménagement urbain ; infrastructures de transport (alimentation électrique, éclairage et systèmes d'information) ;
- > **l'industrie** : distribution d'énergie électrique et contrôle-commande, mécanique, traitement de l'air, protection incendie, isolation, maintenance industrielle ;
- > **le tertiaire** : réseaux d'énergie, génie climatique, plomberie, détection et protection incendie, gestion technique de bâtiment, sécurité, maintenance multitechnique et multiservice ;
- > **les télécommunications** : infrastructures et communication d'entreprise voix-données-images.

L'activité de VINCI Energies est réalisée au travers d'un grand nombre de contrats récurrents comportant une part significative de maintenance et de renouvellement. La diversité de ses offres s'appuie sur un maillage dense de ses 800 entreprises, notamment au travers de réseaux de marques déployés à l'échelle européenne. Cette organisation, basée sur la coordination d'entreprises fortement ancrées sur leurs marchés, permet de développer des solutions à la fois locales et globales, qui accompagnent les clients dans toutes les dimensions de leurs projets. VINCI Energies rassemble 33 000 collaborateurs dans 21 pays, essentiellement en Europe, et réalise plus de 30 % de son chiffre d'affaires hors de France.

ÉNERGIES CROISSANCE PRÉSERVÉE SUR DES MARCHÉS STABILISÉS ET DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

Après un exercice de croissance exceptionnelle en 2007, 2008 a été une nouvelle année de progression de l'activité pour VINCI Energies. Le chiffre d'affaires a augmenté de 7,3 % à 4 614 millions d'euros, principalement par croissance externe, grâce à l'impact en année pleine des acquisitions réalisées l'année précédente. La forte réactivité et l'ancrage de proximité de VINCI Energies lui ont permis de préserver globalement ses positions sur des marchés stabilisés, et de maintenir son taux de résultat opérationnel (5,3 % du chiffre d'affaires).

En France, le chiffre d'affaires a progressé de 4 % (+ 2,6 % à périmètre comparable). La diversité des métiers et des implantations de VINCI Energies a permis de lisser les effets des évolutions contrastées de ses marchés. Ainsi, l'activité soutenue en sécurité incendie, infrastructures d'énergie et de télécoms, et dans certains bassins industriels a compensé l'achèvement de grands travaux dans le tertiaire et le ralentissement des commandes des collectivités locales.



FACILITY MANAGEMENT EN ALLEMAGNE

En Allemagne, deux entreprises de VINCI Energies se sont spécialisées dans le facility management. Elles assurent la gestion technique des bâtiments (maintenance multitechnique, préventive et curative) et leur exploitation (gestion des services généraux) dans le cadre de contrats d'une durée de 5 à 10 ans (ci-dessus, opération de maintenance au parc technologique d'Augsbourg).

À l'international, le chiffre d'affaires a progressé de 15 %, bénéficiant du plein effet des opérations de croissance externe réalisées en 2007, et notamment de l'intégration des sociétés Etavis (devenue VINCI Energies Schweiz) en Suisse et Tecuni en Espagne. L'exercice a été particulièrement satisfaisant en Allemagne, premier marché de VINCI Energies hors de France, avec une progression de 7,5 % du chiffre d'affaires et des performances homogènes dans tous les secteurs où intervient le groupe. L'activité a été bien orientée également en Europe centrale et orientale (+ 31 % à 131 millions d'euros), où VINCI Energies s'est fortement développé au cours des trois dernières années, ainsi qu'en Scandinavie, où le chiffre d'affaires et les résultats ont dépassé les prévisions.

INFRASTRUCTURES

L'activité production et transport d'énergie a globalement progressé. L'exercice a été particulièrement bien orienté en France dans les réseaux à haute et très haute tension (marque Omexom). L'activité dans ce secteur a été stimulée par la forte croissance des investissements de RTE (Réseau de transport d'électricité) dans les renforcements de capacité, la sécurisation et l'enfouissement de ses infrastructures, ainsi que par les projets d'interconnexion des réseaux européens. VINCI Energies a développé aussi ses positions sur les marchés en développement des centrales thermiques et des énergies renouvelables – en participant notamment au plus important projet de parc éolien en France, à Salles-Curan (Aveyron). L'activité électrification rurale, soutenue par les investissements des collectivités dans la modernisation et l'enfouissement de leurs réseaux, est demeurée bien orientée, sur un marché où VINCI Energies valorise les positions historiques et l'ancrage de proximité de ses entreprises. Dans le domaine de l'éclairage urbain (marque Citéos), en dépit de l'attentisme des collectivités locales lié à la période post-électorale, VINCI Energies a maintenu son activité au niveau élevé de 2007. Les contrats de longue durée confiés par les collectivités pour l'exploitation de leurs installations d'éclairage urbain, incluant le plus souvent d'importants investissements orientés vers les économies d'énergie, contribuent à stabiliser l'activité. Des relais de croissance sont fournis également par le développement des services de vidéosurveillance et des nouveaux équipements urbains dynamiques (signalisation, gestion du trafic et des accès urbains, information aux usagers de la voirie, etc.).

En Espagne, le ralentissement des investissements de l'opérateur d'électricité Endesa a pesé sur l'activité des filiales locales Spark et Tecuni. En République tchèque, en revanche, la nouvelle filiale Elektrotrans a enregistré une forte activité au second semestre et atteint un niveau de résultat très satisfaisant.

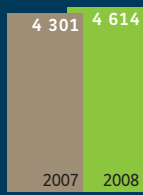
INDUSTRIE

En dépit d'un environnement économique difficile, le chiffre d'affaires dans le secteur industriel a progressé de 8 %, après une année 2007 déjà marquée par une forte croissance. VINCI Energies conjugue un fort ancrage de proximité sur ses marchés locaux, générant une multiplicité ■■■

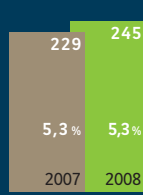
→

VINCI Energies propose aux collectivités locales une gamme très large de prestations allant des illuminations festives à la gestion complète de la signalisation et de l'éclairage urbains.

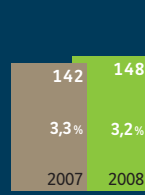
Chiffre d'affaires



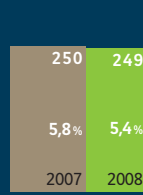
Résultat opérationnel sur activité



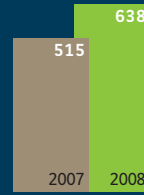
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement^(*)

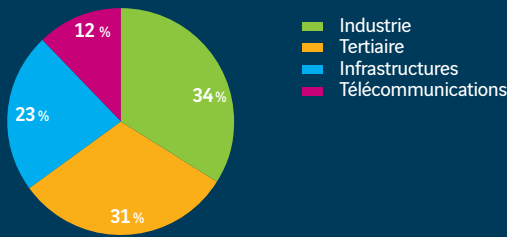


Excédent financier net^()**

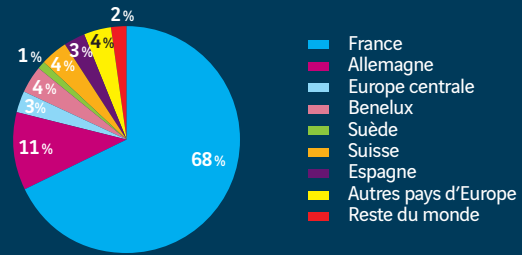


En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par domaine d'activité



Chiffre d'affaires par zone géographique



(*) Avant impôt et coût de l'endettement.
 (**) Au 31 décembre 2008.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL DE VINCI ENERGIES SUR SES PRINCIPAUX MARCHÉS

France VINCI Energies est un acteur majeur du marché français. VINCI Energies complète chaque année, au travers d'acquisitions à l'échelle locale, sa couverture géographique et son expertise dans l'ensemble de ses métiers. Ses principaux concurrents sont Spie, Cegelec, Forclum-Clemessy (Eiffage), Ineo (Suez) et ETDE (Bouygues).

Allemagne VINCI Energies est un acteur majeur des activités thermiques (isolation, protection incendie, génie climatique). Ses concurrents sont Rheinhold & Mahla (groupe Bilfinger Berger) et Thyssen Krupp

(branche Industrial Services) pour l'isolation, Minimax et Total Walther (Tyco) pour la protection incendie.

Suisse VINCI Energies développe son activité, principalement en Suisse alémanique et italienne, dans les métiers de l'installation électrique et des télécommunications. Ses principaux concurrents sont Burkhalter et Atel.

Sources : étude interne et communication des sociétés.



■■■ d'affaires pour une large part récurrentes, et des solutions de process multisites qui accompagnent les grands groupes industriels dans leur développement international. Ces solutions sont déployées principalement sous la marque Actemium, qui fédère une centaine d'entreprises dans 12 pays. Celles-ci ont réalisé globalement un chiffre d'affaires de plus de 600 millions d'euros en 2008 (+ 2 % en un an), avec un résultat en progression.

L'activité est demeurée bien orientée dans les secteurs de l'énergie, des industries pétrolières et gazières, de la pétrochimie et de la pharmacie. Dans les industries de process continus, d'importantes opérations de maintenance – notamment les grands arrêts de raffineries – ont contribué à stimuler l'activité. Dans le secteur automobile, les nombreuses interventions de proximité ont permis d'amortir l'effet de la forte réduction des investissements. À noter également la bonne tenue de l'activité équipement de navires (marine marchande, militaire, pêche).

En termes de marchés géographiques, l'activité s'est maintenue à un niveau satisfaisant en France, en particulier dans les régions Nord, Est, Ouest-Atlantique et Île-de-France. En Allemagne, VINCI Energies a bénéficié de la bonne orientation des marchés industriels de l'énergie, de l'environnement et du pétrole – ses entreprises accompagnant fréquemment leurs clients dans leurs projets hors des frontières. Le groupe a enregistré par ailleurs une forte progression de l'activité en Belgique, où les entreprises du réseau Actemium ont surperformé leurs marchés, ainsi qu'en Europe centrale et orientale.

À noter enfin la bonne tenue de l'activité de maintenance exercée sous la marque Opteor Industrie, en progression de plus de 15 %.

TERTIAIRE

Après avoir connu une très forte croissance en 2007, l'activité tertiaire s'est stabilisée en 2008. En France, la décroissance des grandes opérations de travaux neufs a concerné principalement l'Île-de-France. En province, les activités de fonds de commerce, réparties sur un grand nombre de métiers et de clients, ont bien résisté à la dégradation du climat économique. D'une manière générale, la réactivité des entreprises de VINCI Energies et leur fonctionnement en réseau leur confèrent une forte capacité d'adaptation aux mouvements de leurs marchés.

Cette adaptabilité, qui permet d'anticiper les réductions d'activité en préservant les niveaux de marge, permet aussi de tirer le meilleur parti des segments de marché en croissance. Ainsi, l'activité sécurité incendie a progressé de 15 % en France, et enregistré en fin d'exercice un haut niveau de commandes, en partie dans le cadre de contrats pluriannuels. Les activités de maintenance exercées sous la marque Opteor Tertiaire ont également progressé et enregistré une amélioration de leur résultat (+ 4 %). En Allemagne, l'activité a été bien orientée, notamment dans le secteur de la protection incendie (+ 8 %) et dans les activités tertiaires exercées par la filiale Nickel (+ 9 %).

VINCI Energies s'est positionné par ailleurs sur le marché émergent de l'efficacité énergétique. L'approfondissement de ses offres dans ce secteur, avec notamment des solutions avancées de pilotage et de réduction des consommations déployées pour le compte d'entreprises multisites, accompagne l'essor de ce marché qui constitue un important relais de croissance, en particulier en France, où le Grenelle de l'environnement va générer de très importants programmes d'investissement en rénovation thermique des bâtiments.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Infrastructures

Supérieur aux prévisions initiales, le chiffre d'affaires de Graniou a progressé de 8 % à 251 millions d'euros. En France, l'activité (+ 7 %) a été soutenue par les investissements des opérateurs de téléphonie mobile dans le déploiement et les évolutions de leurs réseaux 3G/3G+. Dans les télécommunications fixes, Graniou a participé aux principaux projets de déploiement de réseaux FTTH (*fiber to the home*) engagés par les opérateurs en Île-de-France, dans le Nord et le Sud-Est. Voie d'accès au très haut débit et à la télévision haute définition, ce marché encore émergent va générer des investissements importants au cours des prochaines années et représente un relais majeur de croissance. Graniou a développé dans le même temps ses activités de maintenance et de services supports pour le compte des opérateurs et des équipementiers, qui lui délèguent une part croissante de leurs interventions techniques.

Graniou a enregistré également une forte croissance de son activité en Pologne (+ 19 %) et en Espagne, qui a plus que compensé la contraction du marché belge.

Communication d'entreprise

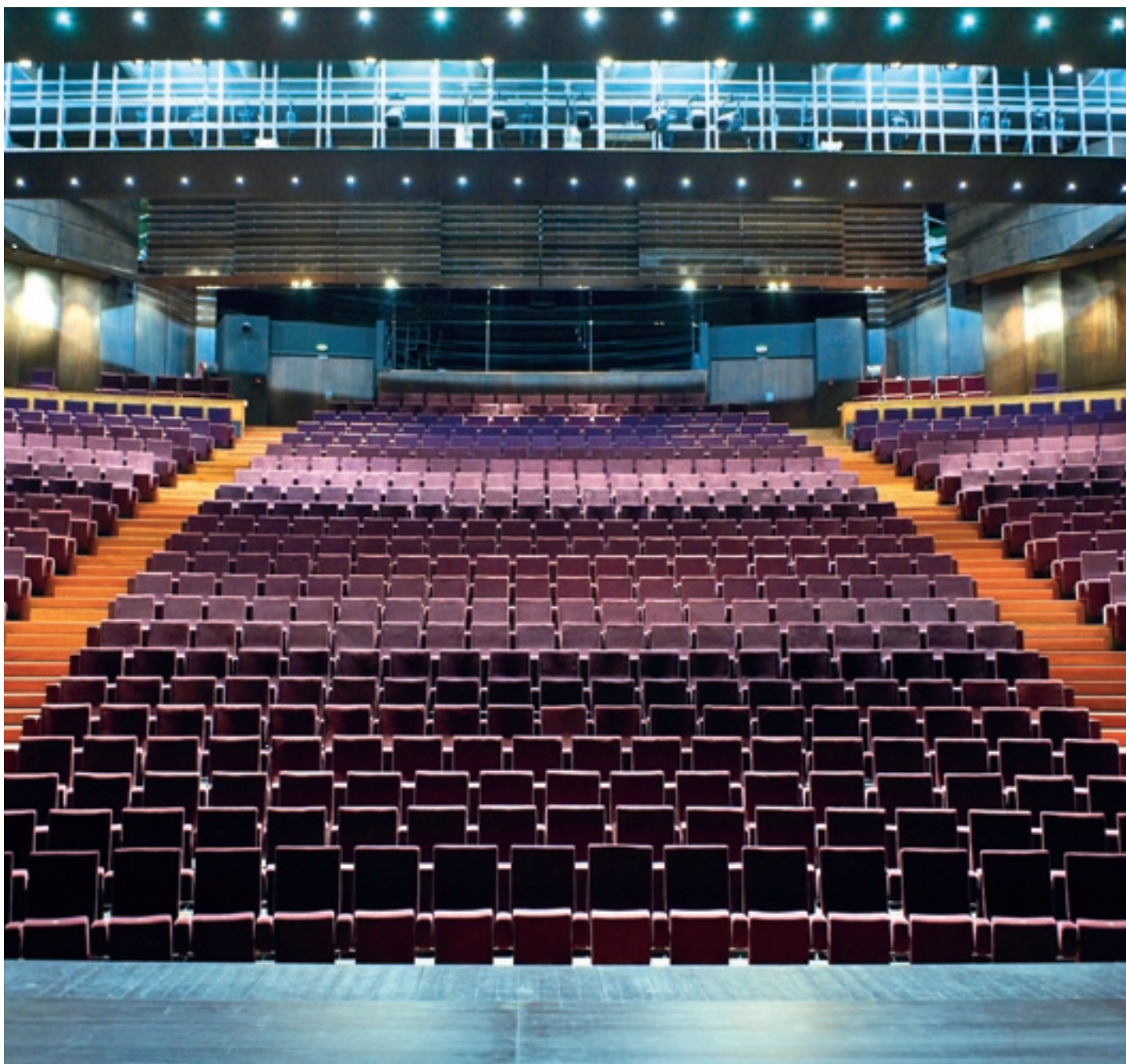
La croissance enregistrée par Axians au premier semestre a permis d'atteindre sur l'année un chiffre d'affaires de 230 millions d'euros, comparable à celui de 2007. Cette tendance positive a concerné en particulier la France, où toutes les entreprises d'Axians ont amélioré leurs performances. L'exercice a été satisfaisant également au Royaume-Uni ainsi qu'en Allemagne sur le marché des entreprises – l'activité exercée auprès des opérateurs allemands ayant fait l'objet d'une réorganisation de fond, dans un contexte de forte concurrence pesant sur les prix.

Face à la contraction des investissements sur ses différents marchés, Axians a accentué ses efforts pour développer des offres différenciatrices à valeur ajoutée et pour se positionner sur les segments les plus porteurs – en particulier ceux liés à la voix sur IP, à la convergence des technologies (téléphonies fixe et mobile) et aux besoins croissants de sécurisation des réseaux et systèmes d'information. ■



OBJECTIF RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

L'énergie est l'un des premiers postes de coût d'un hypermarché. Le contrat signé en 2008 par VINCI Energies avec Auchan vise à réduire les consommations de 25 % en cinq ans avec un premier palier de 8 % en 2009. Un réseau de capteurs reliés à un centre de supervision permettra de piloter *via* Internet les chambres froides ou les climatiseurs de n'importe quel magasin de la marque dans le monde.



ÉQUIPEMENT COMPLET POUR LE THÉÂTRE NATIONAL DE BRETAGNE

Après plus de deux ans de travaux de rénovation, le théâtre national de Bretagne, à Rennes, a rouvert ses portes en 2008. Son système d'information et de communication a été entièrement revu : la couverture Wi-Fi, avec des zones de hotspot, et la convergence des réseaux informatiques et télécoms facilitent le fonctionnement du théâtre (billetterie, réservations, organisation des spectacles, etc.). VINCI Energies a également installé des systèmes de détection incendie, de vidéo-surveillance, de contrôle d'accès et d'audiophonie avec boucles magnétiques et casques sans fil pour permettre aux malentendants de suivre les spectacles.

PERSPECTIVES BONNE RÉSISTANCE GRÂCE À LA DIVERSITÉ DES MÉTIERS ET IMPLANTATIONS, ET À LA FORTE RÉCURRENCE DE L'ACTIVITÉ

VINCI Energies anticipait, fin 2008, une légère contraction de son activité en 2009, dans un contexte économique qui pèse sur les investissements des collectivités et des entreprises. Toutefois, comme l'ont montré les performances réalisées en 2008 dans un environnement déjà dégradé, le profil de VINCI Energies le rend résistant à la décroissance de ses marchés. Y contribuent à la fois la grande diversité de ses métiers et implantations dans une vingtaine de pays, la forte assise récurrente de son activité, exercée au travers d'un grand nombre de contrats, la réactivité de ses organisations fortement décentralisées et fonctionnant en maillage permanent, ainsi que l'adaptabilité de ses entreprises sur leurs marchés locaux.

Dans ce contexte, VINCI Energies accentuera ses efforts pour approfondir ses offres, pour développer à partir des besoins de ses clients des solutions différenciatrices, pour se positionner sur les segments de marché les mieux orientés, notamment ceux comportant une part importante de maintenance, de services et d'interventions de proximité, et pour limiter son exposition à la réduction attendue des grandes opérations industrielles et tertiaires. Ce travail sur les offres et les marchés ira de pair avec un renforcement des critères de sélectivité, afin de préserver les niveaux de marge. La période de stabilisation de l'activité, après de nombreuses années de forte croissance, sera mise également à profit pour optimiser les organisations et process de production et de gestion, en mettant notamment l'accent sur le développement des compétences managériales et techniques des collaborateurs.

Au-delà du court terme, les marchés sur lesquels intervient VINCI Energies sont caractérisés par des tendances de fond qui soutiendront l'activité dans la durée : besoins croissants en construction ou rénovation d'infrastructures d'énergie et de transport ; développement des énergies renouvelables ; contraintes environnementales conduisant à d'importants programmes de rénovation thermique des bâtiments et accélérant le renouvellement de nombreux équipements existants ; nécessaires investissements industriels en matière de productivité, sécurité, traçabilité et modernisation des outils et process de production ; développement des infrastructures et services de communication accéléré par la convergence des réseaux et des technologies. ■



↑
Partenaire historique des opérateurs de télécommunications pour le déploiement des réseaux mobiles, VINCI Energies intervient aussi dans la modification des équipements qui accompagne le passage à la 3G et demain à la 4G.



ROUTES

PROFIL

Eurovia est l'un des leaders mondiaux des travaux d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain. Réalisant plus de 90 % de son chiffre d'affaires en Europe (principalement en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Europe centrale), Eurovia détient également des positions significatives aux États-Unis (Caroline du Nord, Floride) et au Canada. Employant 42 000 collaborateurs et s'appuyant sur un réseau de 300 agences et filiales de travaux et 875 sites de production industrielle, Eurovia a développé un ensemble intégré d'expertises :

> **infrastructures de transport et aménagement urbain.** Eurovia construit des infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires, aéroportuaires, des plates-formes de tramways ainsi que des sites industriels et commerciaux. Eurovia maîtrise également les savoir-faire associés aux aménagements connexes : travaux qualitatifs urbains (embellissement des espaces publics, ludiques et sportifs, etc.), signalisation, préservation du cadre de vie et de l'environnement (murs antibruit, sites de stockage, etc.) ;

> **production industrielle.** Eurovia gère un réseau de 303 carrières produisant 59 millions de tonnes de granulats par an (quote-part Eurovia), 46 usines de liants, 381 postes d'enrobage, 130 installations de recyclage (valorisant 8,8 millions de tonnes de déchets de construction et de mâchefers d'incinération) et 15 usines produisant des équipements pour les routes. Ces activités contribuent à la croissance d'Eurovia et à ses résultats tout en sécurisant l'approvisionnement de ses chantiers (réserves maîtrisées^(*) : 2,1 milliards de tonnes de granulats en quote-part Eurovia, soit environ 30 ans de production) ;

> **maintenance et services.** Eurovia assure l'entretien et la maintenance globale de réseaux routiers, autoroutiers et ferroviaires, et d'infrastructures urbaines de transport (gestion de réseaux, entretien courant, viabilité hivernale, interventions d'urgence, etc.). En amont des projets, Eurovia intervient également en conception-coordination, conseil et assistance technique.

(*) Réserves maîtrisées en propriété ou en forage.

EUROVIA STABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DIVERSIFICATION DES EXPERTISES

Après plusieurs années de très forte croissance, l'activité d'Eurovia s'est globalement stabilisée en 2008. Sa couverture géographique internationale et la complémentarité de ses métiers sont des facteurs de résilience sur des marchés à caractère cyclique.

Après un premier semestre 2008 très soutenu, dans la continuité des exercices précédents, Eurovia a enregistré au second semestre une contraction de son activité. Le chiffre d'affaires sur l'année a progressé de 6,2 %, soit, si l'on tient compte de la forte augmentation des prix des matériaux et notamment du bitume, un volume d'activité comparable à celui de 2007.

Anticipant l'achèvement d'un long cycle de forte croissance, Eurovia a initié dès la fin du premier semestre 2008 le déploiement de son plan stratégique Eurovia 2012. Impliquant l'ensemble du groupe, ce plan vise à renforcer la compétitivité et la capacité d'adaptation d'Eurovia dans une conjoncture plus aléatoire, afin de préserver des marges opérationnelles supérieures à la moyenne du secteur.

La diversification dans de nouveaux métiers élargissant le spectre des expertises et des marchés d'Eurovia est un levier pour pérenniser l'activité en confortant son assise. Dans cette perspective, deux importantes opérations de croissance externe ont été réalisées durant l'année. La première a concerné la société Signature (131 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2008), spécialisée dans la signalisation routière : marquage au sol, panneaux routiers et autoroutiers, services d'aménagement urbain, etc. Ce rapprochement fait d'Eurovia le leader européen sur ce segment et s'annonce générateur de croissance grâce aux synergies d'offres avec les autres entités de travaux, sur des marchés soutenus par la demande croissante des collectivités locales pour des services clés en main.

L'autre opération a été l'acquisition de Vossloh Infrastructure Services, renommée depuis ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires, qui a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 64 millions d'euros sur le dernier trimestre. Intervenant majoritairement en France, ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires assure la construction et la rénovation de voies ainsi que la pose de rails et de caténaires dans le cadre de projets de tramways, de métros et de réseaux ferroviaires : lignes à grande vitesse (LGV), lignes nationales et régionales. Eurovia prend ainsi une position significative sur le marché des infrastructures ferroviaires, particulièrement porteur en France, où le Grenelle de l'environnement a prévu, à l'horizon 2020, la construction de 2 000 km de nouvelles LGV et de 1 500 km de lignes de tramways. En maîtrisant désormais les métiers à fortes contraintes techniques de la construction des voies, Eurovia dispose de capacités nouvelles pour développer des offres globales dans ce secteur.

Eurovia a poursuivi par ailleurs sa politique ambitieuse d'innovation. Disposant de son propre centre de recherche, situé à Bordeaux-Mérignac (Gironde), Eurovia conçoit des produits et procédés « verts » qui constituent un atout concurrentiel dans un contexte de montée en puissance des exigences environnementales. L'année 2008 a marqué une accélération dans le déploiement de ces produits et procédés, passés du stade expérimental à l'activité courante. Ainsi, le procédé Recyclovia®, qui permet de régénérer sur place et en un seul passage une structure de chaussée, a déjà été mis en œuvre sur 5,7 millions de mètres carrés en France et en Espagne. Les enrobés tièdes (gamme Tempéra®) gagnent également du terrain. Fabriqués à des températures inférieures de 30 °C à 50 °C par rapport à des enrobés traditionnels, ils permettent d'économiser de 20 à 40 % d'énergie, soit une réduction

de 12 à 27 % des émissions de gaz à effet de serre. Leur production devrait passer de 220 000 t en 2008 à 500 000 t en 2009. Pour mettre en évidence la valeur ajoutée environnementale de telles solutions, Eurovia a développé le comparateur Gaïa.BE®, déployé dans l'ensemble de son réseau en 2008. À chaque étape d'un chantier, depuis l'extraction de matériaux dans les carrières jusqu'au compactage des couches de roulement, Gaïa.BE® permet aux maîtres d'ouvrage d'évaluer l'impact environnemental de leurs projets.

Dans le domaine de la production de matériaux, le regroupement en cours de toutes les carrières et participations détenues par Eurovia au sein d'une même filiale, Eurovia Stone, s'inscrit dans la stratégie de déploiement de cette activité hors de France. Prenant appui sur ses positions fortes de premier producteur de granulats routiers en France, Eurovia a bâti un réseau européen de carrières et de plates-formes de distribution, avec le double objectif de sécuriser l'approvisionnement de ses chantiers et de développer la vente de matériaux pour le compte de tiers.

FRANCE

Après une année 2007 marquée par une croissance exceptionnellement forte, 2008 a été une année de stabilisation de l'activité en France, dans un contexte d'attente lié aux élections municipales qui se sont déroulées au printemps, puis à la détérioration du marché du crédit. La qualité du réseau de proximité d'Eurovia, le très grand nombre de chantiers sur lequel repose son activité (environ 25 000 dans l'année) et la grande diversité de ses domaines d'intervention lui ont permis toutefois de bien résister aux évolutions de son environnement économique. Eurovia est intervenu dans la construction ou la rénovation de tous les types d'infrastructures de transport :

> autoroutes : A4 bis, A7, A8, A75/A9, A87, A19 (sur ce dernier chantier de 101 km, réalisé pour le compte de VINCI Concessions – voir p. 52 –, Eurovia a mis en œuvre plus d'un million de tonnes d'enrobés) ;

> routes nationales, départementales et rocades urbaines : RN88, RN141, RD104, RD6202 bis, route du Lido (cap d'Agde-Sète, dans l'Hérault), contournement de Molsheim (Bas-Rhin), boulevard périphérique nord de Lyon (Rhône), itinéraire Iter (région Paca) ;

> aéroports : Paris-Vatry (Marne), Lyon – Saint-Exupéry, Bordeaux-Mérignac, Tige (Polynésie française) ;

> infrastructures ferroviaires : liaison ville-aéroport Leslys à Lyon (réalisée en concession par VINCI) ; tramways de Toulouse-Blagnac, Grenoble, Angers et Marseille (nouveau contrat signé pour l'extension de la ligne 2) ; remise en état du tunnel sous la Manche suite à l'incendie du 11 septembre 2008 (premier marché obtenu par ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires après son intégration au sein d'Eurovia, réalisé en synergie avec VINCI Construction et VINCI Energies) ;

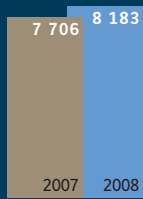
> infrastructures portuaires : réaménagement du terminal roulier du port de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), extension du terminal à conteneurs du port autonome de Dunkerque (Nord).

Les agences d'Eurovia ont participé dans le même temps à de nombreux chantiers d'aménagement urbain, notamment à Annecy, Aix-en-Provence, Bérat (Haute-Garonne), Labastide-Murat (Lot), Cadenet (Vaucluse), ■■■

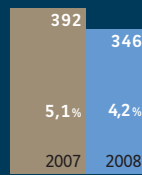
→

En acquérant Vossloh Infrastructure Services, qui a pris le nom d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires, le Groupe a élargi le spectre de ses expertises dans les infrastructures de transport.

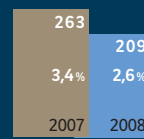
Chiffre d'affaires



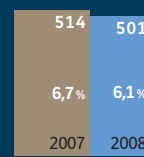
Résultat opérationnel sur activité



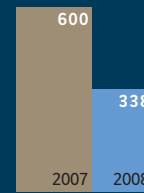
Résultat net part du Groupe



Capacité d'autofinancement^(*)

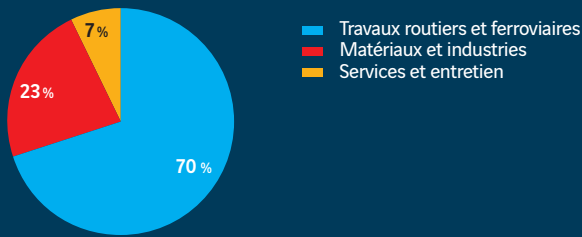


Excédent financier net^(**)

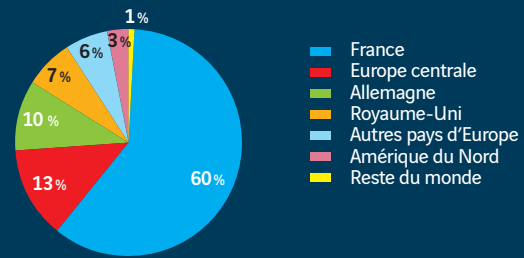


En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par domaine d'activité



Chiffre d'affaires par zone géographique



(*) Avant impôt et coût de l'endettement.
(**) Au 31 décembre 2008.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL D'EUROVIA SUR SES PRINCIPAUX MARCHÉS

France Sur les marchés des travaux routiers et ferroviaires, Eurovia est le deuxième acteur derrière Colas et devant Eiffage Travaux Publics. Le reste du marché se répartit entre environ 8 300 entreprises locales et régionales de travaux publics. L'acquisition de Vossloh Infrastructure Services est venue compléter les compétences du Groupe dans le domaine des travaux ferroviaires. Par ailleurs, Eurovia est un acteur significatif sur le marché des granulats routiers, où opèrent aussi des groupes cimentiers comme Lafarge ou Ciments Français ainsi que de nombreux producteurs locaux.

Allemagne Eurovia GmbH se place en deuxième position derrière Strabag, les autres acteurs notables étant de dimension régionale.

République tchèque SSZ est un leader dans les travaux routiers et ferroviaires. Ses concurrents significatifs sont Skanska, Metrostav et Strabag.

Royaume-Uni Ringway est un des leaders sur le créneau des contrats de maintenance à long terme, où les autres acteurs importants sont Carillon, Amey, Jarvis et McAlpine.

Sources : études internes, communication des sociétés.



■ ■ ■ Caluire (Rhône), Lille (où Eurovia réaménage la citadelle) ainsi qu'au Mans. Ce type de projet urbain mobilise des savoir-faire diversifiés qui concernent, outre les chaussées et revêtements, les travaux connexes (assainissement, étanchéité, déviations de réseaux, petits travaux de génie civil) et contribuent à la réhabilitation du patrimoine et à la requalification de l'espace urbain. Parmi les chantiers illustrant cette démarche qualitative : à Lyon, dans le nouveau quartier Confluence, Eurovia transforme les bords de Saône en espace public de promenade le long d'une ancienne voie ferrée dont les rails sont conservés et intégrés au nouveau décor urbain. L'activité de services, source de revenus récurrents, s'est développée avec l'obtention de nouveaux contrats d'entretien pluriannuels pour le compte du conseil général de la Haute-Garonne (entretien de routes départementales), d'Escota (interventions de maintenance sur les 459 km du réseau), de la Société du canal de Provence (intervention sur 121 km de canaux et 150 km de galeries souterraines) et de la municipalité de Nice (entretien des 13 cimetières de la ville).

Enfin, dans le domaine des infrastructures industrielles et commerciales, Eurovia est intervenu sur les sites de la centrale nucléaire du Blayais (Gironde), du pôle d'activité Rhône-Gier dans l'agglomération de Lyon, des pôles de production de Knauf à Lannemezan (Hautes-Pyrénées) et de Turbomeca à Orin (Pyrénées-Atlantiques), ainsi que sur les chantiers du centre commercial Maisonnement à Cesson (Seine-et-Marne) et de la ZAC Pompidou à Vendargues (Hérault).

EUROPE OCCIDENTALE

En Allemagne, sur un marché globalement stable et très concurrentiel, le chiffre d'affaires a progressé de 9,7 % à 768 millions d'euros. Eurovia a bénéficié des efforts de restructuration engagés ces dernières années en maintenant ses positions et en améliorant ses résultats. Deux chantiers majeurs, complémentaires des opérations traditionnelles, ont contribué à soutenir l'activité. Le premier concerne le nouvel aéroport international de Berlin-Brandebourg, dont Eurovia construit et aménage en groupement l'une des deux pistes ainsi que les taxiways et parkings pour avions (marché global de 215 millions d'euros). Le second porte sur la construction d'un tronçon de 25 km de l'autoroute A4 en Thuringe, dans le cadre d'un partenariat public-privé (programme A-Modell) de 30 ans signé par VINCI Concessions et Hochtief ; le montant total des travaux s'élève à 300 millions d'euros, et Eurovia est le leader du groupement constructeur. Début 2009, VINCI a été désigné concessionnaire d'un autre volet du programme A-Modell, concernant la rénovation d'une section de 60 km (dont 41,5 km à élargir à deux fois trois voies) de l'autoroute A5, entre Malsch et Offenbourg. Eurovia sera le leader du groupement en charge des travaux.

Au Royaume-Uni, le positionnement de Ringway sur les marchés de la maintenance routière lui a permis de résister dans un environnement économique très dégradé. Le chiffre d'affaires a progressé de 12,7 % à change constant, à 578 millions d'euros. Leader sur son marché, Ringway réalise plus des deux tiers de son activité dans le cadre de contrats pluriannuels d'entretien de réseaux routiers et de voiries (une soixantaine de contrats environ), pour le compte de comtés, de districts ou de grandes agglomérations. Le développement de contrats réalisés en joint-venture avec des partenaires extérieurs contribue à soutenir l'activité. Ringway se diversifie également dans les réseaux télécoms, via sa filiale Beach Communications, qui a obtenu en 2008 le contrat de maintenance de l'ensemble du réseau de télévision par câble de Virgin Media à Londres.

En Espagne, la crise du secteur de la construction accentue la concurrence sur le marché connexe des travaux routiers. En dépit de ce contexte difficile, Eurovia a confirmé le redressement de ses filiales, en application d'une politique de sélectivité rigoureuse mise en œuvre depuis plusieurs années, et a stabilisé ses positions dans les communautés autonomes de Madrid, d'Andalousie et de Galice. L'année a vu la livraison du chantier de l'autoroute M410, à la périphérie de Madrid, et l'entrée en production de la nouvelle usine de produits spéciaux d'Eurovia à Valdepeñas.

EUROPE CENTRALE

L'activité a continué à progresser sur tous les marchés d'Eurovia en Europe centrale. Le chiffre d'affaires réalisé dans cette région dépasse désormais le milliard d'euros, ce qui en fait le second marché d'Eurovia après la France.

En République tchèque, l'année a notamment été marquée pour SSZ par le démarrage de deux grands chantiers de voies express : la route R6 entre Sokolov et Tisová, dont les travaux dureront jusqu'en 2011, et l'autoroute D3, une nouvelle section de 25 km entre Tabor et Veseli nad Luznici. Dans le secteur ferroviaire, SSZ a achevé les travaux de modernisation de la gare principale de Prague et de réaménagement des liaisons grandes distances qui desservent le site.

En Slovaquie, SSZ et sa filiale locale Eurovia Cesty (en groupement avec SMP, filiale de VINCI Construction) ont terminé l'important chantier de l'autoroute D1, épine dorsale de la Slovaquie, entre Mangusovce et Janovce. Les deux entreprises réalisent en outre jusqu'à la fin 2009 une section de 10 km de l'autoroute R1 entre Zarnovica et Sasovské Pôdharadie, y compris les ouvrages d'art et équipements autoroutiers associés. Parmi les autres réalisations de l'année : la construction de plusieurs plates-formes de stockage pour la société allemande Golbeck.

Perspective majeure pour les exercices à venir, un groupement piloté par VINCI Concessions a été nommé en décembre 2008 attributaire pressenti d'un contrat de PPP de 30 ans portant sur la réalisation et la maintenance d'une voie express de 52 km (R1) reliant les villes de Nitra et Tekovské, à l'est de Bratislava. Les travaux, d'un montant proche d'un milliard d'euros, seront réalisés par SSZ.

La Pologne est le marché d'Europe centrale où Eurovia a connu la plus forte progression de son chiffre d'affaires en 2008 (+ 130 %), uniquement par croissance organique. En étoffant son réseau de centres de travaux et de centrales d'enrobage (quatre nouvelles en 2008, cinq prévues en 2009), Eurovia Polska a tiré le meilleur parti des potentialités de ses marchés. Grâce à des chantiers majeurs comme la route express S7 entre Elblag et Kalsk, dans le nord du pays, l'activité routière a plus que doublé en un an. Le carnet de commandes d'Eurovia Polska à fin 2008 permet d'anticiper une nouvelle année de croissance en 2009.

En Roumanie, un an après avoir pris position sur le marché en acquérant la société Viarom, Eurovia a obtenu auprès de la compagnie d'électricité CEZ un contrat de 54 millions d'euros pour réaliser les travaux d'accès et de génie civil de la plus importante ferme continentale d'éoliennes (139 machines) en cours de construction en Europe.

En Lituanie, l'activité a été soutenue dans la production de matériaux comme dans les travaux routiers, avec notamment le chantier de rénovation de la route en béton Vilnius-Utena, où Eurovia met en œuvre son procédé anti-remontée de fissures Viasaf®.

En Croatie, l'intégration effective de la société Tegra, acquise en 2007, ouvre des opportunités de développement sur un marché stimulé par la perspective de l'entrée du pays dans l'Union européenne.

AMÉRIQUES

En Amérique, l'activité est en nette progression avoisinant les 515 millions d'euros.

Aux États-Unis, l'activité a progressé de 12 % à change constant. Indirectement impactées par la crise immobilière, qui intensifie la concurrence dans les travaux publics, les filiales d'Eurovia accentuent leur orientation vers les contrats en design & build, qui valorisent leurs compétences techniques. Des commandes majeures obtenues en 2008 soutiendront l'activité en 2009 : en Floride, où intervient Hubbard, la construction d'un centre d'enfouissement (16 millions d'euros) et l'élargissement de 13 km



de voies urbaines à Jacksonville (39 millions d'euros) ; en Caroline du Nord, un contrat en design & build de 15 millions d'euros pour l'élargissement du boulevard Martin Luther King Jr. à Monroe, réalisé par la filiale Blythe.

Au Canada, DJL a poursuivi sa trajectoire de forte croissance et réalise notamment, dans la région de l'Outaouais, le très important chantier de prolongement de l'autoroute 5 (600 000 m³ de déblais, 110 000 t de granulats, 25 000 t d'enrobés). L'activité a été également soutenue dans la production de granulats, avec un volume de vente supérieur à 4,5 millions de tonnes. Enfin, Eurovia a mis en place une nouvelle filière d'approvisionnement en granulats, reliant par bateau la région québécoise de Gaspésie aux implantations de Hubbard en Floride, région dépourvue de roches dures, afin d'alimenter les postes d'enrobage de cette filiale.

Au Chili, l'activité s'est maintenue à un niveau très élevé. Outre d'importants chantiers de travaux (route CH60, réseaux de couloirs de bus à Santiago), la filiale Bitumix bénéficie de l'orientation du marché vers les prestations d'entretien routier. La mise en œuvre, dans ce cadre, de procédés d'enrobés coulés à froid a connu un fort développement en 2008. ■

APPROVISIONNEMENTS AU LONG COURS

Dans la production de matériaux, Eurovia poursuit sa stratégie de constitution d'une filière industrielle intégrée. En Floride (États-Unis), région dépourvue de roches dures, Eurovia utilise ainsi des matériaux issus de sa carrière de Gaspésie (Québec) acheminés par voie maritime depuis le port de Gaspé (ci-dessus). Inspirée du schéma mis en œuvre en Europe avec la plate-forme d'Anvers, cette solution permet de garantir la qualité des matériaux, de maîtriser les coûts de production, de préserver l'environnement et de sécuriser les approvisionnements.

PERSPECTIVES CONTRACTION ATTENDUE DE L'ACTIVITÉ EN FRANCE ET TENDANCES POSITIVES À LONG TERME

En France, le retournement de cycle au second semestre 2008 et le tassement du carnet de commandes en fin d'année pourraient conduire à une contraction de l'activité en 2009. En revanche, l'activité devrait demeurer stable à l'international, notamment grâce à la dynamique et au solide ancrage local des filiales d'Eurovia en Europe centrale et sur le continent américain.

La performance de l'organisation et des modes de gestion d'Eurovia, conjuguée à la diversité de ses territoires d'intervention et de ses expertises, lui confère une bonne capacité de résistance aux aléas de la conjoncture. Dans un contexte de concurrence accrue, Eurovia accentuera les efforts déjà engagés en 2008 pour préserver un niveau satisfaisant de marge opérationnelle, notamment par une sélection rigoureuse des nouvelles offres. Le plan stratégique Eurovia 2012 sera décliné dans l'ensemble des entités opérationnelles. L'objectif est de valoriser le capital d'expertises et le réseau de proximité d'Eurovia, tout en maîtrisant les frais de structure pour préserver la compétitivité de l'entreprise.

Sur le long terme, les marchés sur lesquels intervient Eurovia restent porteurs car ils bénéficient de tendances de fond positives : besoins importants en construction de nouvelles infrastructures de transport dans les pays en développement, besoins en rénovation des équipements existants dans les économies matures ; urbanisation croissante des territoires et montée en puissance des enjeux de mobilité, générant un flux permanent d'aménagements urbains.

Dans ce contexte, Eurovia devrait tirer parti de son positionnement de constructeur d'infrastructures multimodales – routes, chemins de fer, transports urbains en site propre, plates-formes aéroportuaires –, qui lui permet de s'adapter aux évolutions des politiques publiques sur ses différents marchés. À cet égard, l'intégration des savoir-faire d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires ouvre de nouvelles opportunités en France dans la perspective des programmes d'équipements en lignes à grande vitesse. Eurovia valorisera également la complémentarité de ses savoir-faire sur les marchés porteurs de l'aménagement du cadre de vie (requalification et embellissement des espaces urbains) et des services d'entretien de réseaux, dans le cadre de contrats pluriannuels.

Dans la production de matériaux, Eurovia poursuivra sa stratégie de constitution d'une filière industrielle intégrée. Une nouvelle filiale, Eurovia Stone, a été créée pour donner une meilleure visibilité à cette activité. Elle regroupera en 2009 les actifs d'Eurovia dans le domaine de la production de matériaux.

Enfin, le développement des synergies de groupe, notamment dans le cadre des PPP, permet à Eurovia d'optimiser sa présence sur les grands projets d'infrastructures qui vont être soutenus par les plans de relance à travers le monde. À l'exemple de l'autoroute A4 en cours de construction en Allemagne, les contrats de PPP offrent un relais de croissance significatif, pérennisant l'activité sur plusieurs années par le biais des interventions en entretien et en services. ■



↑

La majorité de la population mondiale vit désormais en ville. Le développement d'infrastructures urbaines alliant confort, esthétique et sécurité nécessite des travaux qualitatifs, mobilisant tous les savoir-faire maîtrisés par Eurovia.



CONSTRUCTION

PROFIL

Leader en France et major mondial de la construction, VINCI Construction réunit un ensemble sans équivalent de compétences dans les métiers du bâtiment, du génie civil, des travaux hydrauliques et des services.

Son activité se répartit en trois composantes complémentaires :

> **un réseau de filiales locales** en France métropolitaine avec VINCI Construction France, qui dispose d'un réseau de 370 centres de profit, et à l'international VINCI Construction UK au Royaume-Uni, CFE (détenu à 46,8 %) au Benelux, et VINCI Construction Filiales Internationales en Allemagne, en Europe centrale, dans la France d'outre-mer et en Afrique ;

> **des métiers de spécialité à haute technicité** : les technologies spécialisées du génie civil avec Solétanche Freyssinet (structures, fondations spéciales, technologies du sol, ingénierie nucléaire), le dragage et les travaux d'ingénierie marine avec DEME (détenu à 50 % par CFE), les infrastructures parapétrolières avec Entrepose Contracting ;

> **le management de projets complexes** avec VINCI Construction Grands Projets, qui intervient sur le marché mondial des grands ouvrages de génie civil et de bâtiment.

VINCI Construction est le creuset de l'esprit d'entrepreneur du Groupe et de son schéma de management, conjuguant organisation décentralisée, travail en réseau, autonomie et responsabilité individuelle de l'encadrement, culture du profit. Sur les cinq dernières années, le chiffre d'affaires a doublé et le résultat opérationnel sur activité a été multiplié par quatre.

CONSTRUCTION UNE CROISSANCE SOUTENUE, EN PARTICULIER À L'INTERNATIONAL

2008 a été une nouvelle année de forte croissance pour VINCI Construction, avec un chiffre d'affaires en progression de 15 % à 15,7 milliards d'euros, à la fois par croissances externe et organique. Les efforts engagés au cours de la période récente pour élargir ses réseaux d'expertise et internationaliser ses activités ont diversifié son profil de risque et renforcé sa capacité de résistance face aux évolutions de la conjoncture.

RÉSEAUX DE FILIALES LOCALES

France métropolitaine

Après un exercice 2007 marqué par une très forte croissance, l'activité de VINCI Construction France a progressé en 2008 de près de 8 % à 6,7 milliards d'euros, quasi exclusivement par croissance organique. La progression simultanée des résultats et de la trésorerie confirme la qualité de ces performances, réalisées dans un environnement économique profondément différent des exercices précédents.



CAMBON-CAPUCINES : UN PROJET DÉVELOPPÉ ET EXÉCUTÉ PAR VINCI

Réalisée en plein cœur de Paris, l'opération Cambon-Capucines, lancée en travaux en 2006, a associé le savoir-faire de développement de VINCI Immobilier et l'expérience en réhabilitation lourde de VINCI Construction France. Aussi vaste (50 000 m²) que complexe, ce projet intégrait la restauration de plusieurs joyaux architecturaux classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

L'activité bâtiment, qui représente les deux tiers de l'activité totale, a progressé de 11 % à 4,4 milliards d'euros. Le logement sous toutes ses formes (public, privé, neuf, réhabilitation) ne pèse que pour un tiers environ de cette activité. Le retournement de conjoncture sur le marché résidentiel privé, sur lequel VINCI Construction France est peu exposé, a été en partie compensé par le développement du logement social (le chiffre d'affaires dans ce secteur a dépassé 412 millions d'euros en 2008). La progression de l'activité s'est poursuivie par ailleurs dans l'immobilier de bureaux (+ 28 %, à 940 millions d'euros), grâce à l'important volume de commandes engrangées au cours des exercices antérieurs, et dans le secteur hospitalier (+ 36 % à 463 millions d'euros), qui a tiré l'activité de bâtiment public. Les ambitieux programmes d'équipement hospitalier lancés au cours de la période récente valorisent les positions fortes de VINCI Construction France sur ce segment durablement bien orienté.

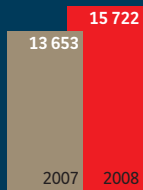
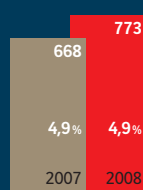
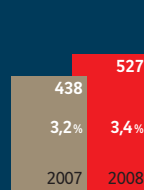
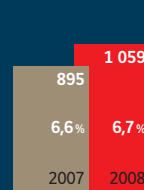
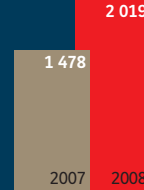
L'activité dans les travaux publics a continué à progresser (+ 3 % à 1,6 milliard d'euros), notamment dans les travaux maritimes et fluviaux, et représente 24 % de l'activité totale de VINCI Construction France. Le rapprochement de la division travaux publics de VINCI Construction France et de VINCI Construction Grands Projets augmente la réactivité du Groupe sur le marché des grands travaux d'infrastructures, qui devrait bénéficier du plan de relance économique lancé fin 2008 par les autorités françaises.

L'activité a globalement progressé dans les métiers de services (maintenance de bâtiments, services à l'environnement, déploiement et gestion de réseaux de fibre optique), qui ont représenté au total un chiffre d'affaires de 179 millions d'euros. Elle est demeurée stable, en revanche, dans les travaux hydrauliques (554 millions d'euros), en raison de l'attentisme des collectivités locales durant la période électorale, puis à la suite de la crise financière au second semestre.

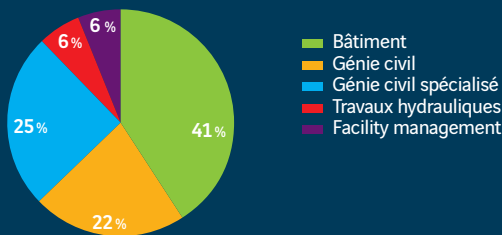
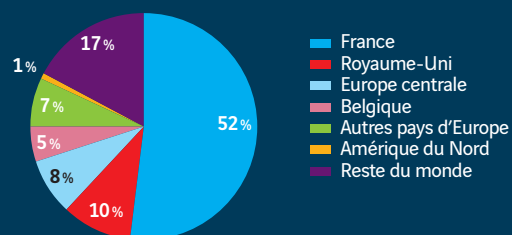
Tous secteurs confondus, VINCI Construction France réalise près de la moitié de son chiffre d'affaires avec des opérations d'un montant unitaire inférieur à 5 millions d'euros, dont une part importante relève d'activités de fonds de commerce. Cette assise stable, associée à la diversité de ses métiers et à l'ancrage de proximité de son réseau de centres de profit, lui confère une forte résilience, dont témoigne la qualité de ses performances en 2008. ■■■

→

Sur la ligne à grande vitesse Rhin-Rhône, futur maillon de la liaison ferroviaire nord-sud de l'Europe, les filiales de VINCI Construction réalisent les travaux de génie civil (terrassements, ouvrages d'art, rétablissements de communications) sur un lot de 37 km de la branche Est, entre Dijon et Mulhouse.

Chiffre d'affaires**Résultat opérationnel sur activité****Résultat net part du Groupe****Capacité d'autofinancement (*)****Excédent financier net (**)**

En millions d'euros et en pourcentage du chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires par métier**Chiffre d'affaires par zone géographique**

(*) Avant impôt et coût de l'endettement.
(**) Au 31 décembre 2008.

POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL DE VINCI CONSTRUCTION SUR SES PRINCIPAUX MARCHÉS

France VINCI Construction est leader en France sur un marché estimé à environ 200 milliards d'euros devant Bouygues Construction, Eiffage Construction, Fayat et Spie-Batignolles. Le reste du marché se répartit entre un grand nombre de petites et moyennes entreprises (estimé à 338 000).

Royaume-Uni Avec l'acquisition de Taylor Woodrow Construction, VINCI PLC est devenu un acteur de taille significative au Royaume-Uni, notamment dans les domaines des infrastructures et du facility management. Les principaux groupes britanniques sont Balfour Beatty, Carillon, Amec et Laing O'Rourke. Le marché britannique est estimé à environ 215 milliards d'euros.

Benelux CFE figure parmi les leaders du marché belge, estimé à 34 milliards d'euros, aux côtés du groupe BAM, de Besix et Jan De Nul.

Europe centrale et orientale VINCI Construction poursuit son développement, notamment en Pologne et en République tchèque, où il est présent depuis plus de 10 ans au travers de sociétés de taille moyenne implantées localement.

Allemagne L'activité de VINCI Construction s'exerce au travers de deux filiales spécialisées opérant sur des marchés de niche (facility management et PPP ; second œuvre architectural).

Marchés spécialisés Au travers de ses filiales Solétanche Freyssinet, DEME et Entrepose Contracting, VINCI Construction est présent sur des marchés mondiaux de niche à haute technicité.

Sources : Euroconstruct – Summary Report, novembre 2008 (taille des marchés) ; Le Moniteur-Expert, communication des sociétés (positionnement concurrentiel) ; DAEI – grands agrégats économiques de la construction, septembre 2008 (nombre de sociétés).



France d'outre-mer

L'activité outre-mer de VINCI Construction Filiales Internationales a atteint un niveau historique de 550 millions d'euros (+ 14,5 %), notamment grâce aux grands projets en cours en Guyane (pas de tir de Soyouz), à la Réunion (route des Tamarins) et en Nouvelle-Calédonie (projet Goro-Nickel). Ces projets mobilisent les compétences complémentaires des équipes de VINCI Construction Filiales Internationales, de VINCI Construction Grands Projets et de VINCI Construction France. Les partenariats public-privé (PPP) constituent également un relais de croissance, à l'exemple du contrat signé début 2009 pour la réalisation du terminal céréalier de Port Réunion.

Royaume-Uni

L'année a été marquée par l'acquisition de la société Taylor Woodrow, Construction acteur de référence du marché britannique de la construction. Cette opération qui a donné naissance à VINCI Construction UK place ce nouvel ensemble parmi les leaders sur son marché. Elle permet à VINCI Construction UK de se développer sur les segments du facility management, des infrastructures ferroviaires et aéroportuaires et du bâtiment public (santé, éducation), tout en renforçant son portefeuille de contrats en PPP. La très faible exposition de VINCI Construction UK sur le marché de l'immobilier résidentiel lui a permis de bien résister dans un environnement économique dégradé. L'expertise historique de Taylor Woodrow Construction en génie civil nucléaire sera également un atout dans le cadre du redémarrage annoncé du programme nucléaire britannique. C'est aussi dans cette perspective que VINCI Construction UK et VINCI Construction Grands Projets ont signé avec Balfour Beatty, major britannique du génie civil, un accord de partenariat exclusif pour la construction de centrales nucléaires de type EPR au Royaume-Uni.

Belgique

Le chiffre d'affaires de CFE (détenu à 46,8 % par VINCI Construction) a progressé de 14 % à 1,7 milliard d'euros. Cette augmentation d'activité a touché tous les pôles de CFE ainsi que le dragage, exercé par sa filiale DEME (voir p. 84). Dans la construction, CFE a anticipé la décroissance des marchés du bâtiment en engrangeant un important volume de commandes en génie civil. Parmi les projets qui tireront l'activité dans ce secteur au cours des prochains mois et années : la construction du tunnel Diabolo à Zaventem (aéroport de Bruxelles), le design et la construction du tunnel ferroviaire de Delft, la construction de la liaison ferroviaire Liefkenshoek dans le port d'Anvers et la réalisation du Coentunnel d'Amsterdam, ces deux contrats de PPP ayant été signés en 2008 en groupement avec VINCI Concessions. Par ailleurs, CFE a poursuivi le renforcement de son pôle multitechnique, dont l'activité a progressé de 69 % grâce à plusieurs opérations récentes de croissance externe – dont l'acquisition en 2008 de Stevens NV (signalisation ferroviaire, câblage et balisage aéroportuaire, réseaux de communication) et la montée au capital de Druart (génie climatique).

Allemagne

Avec un chiffre d'affaires en croissance de 11 %, SKE a confirmé ses performances sur le marché du facility management et a poursuivi la diversification de sa clientèle. Les forces armées des États-Unis en Allemagne, son client historique, ne représentent plus que la moitié environ de l'activité, l'autre moitié étant réalisée au travers de prestations de construction, de rénovation et/ou de maintenance intégrale de bâtiments publics. D'un montant total de 159 millions d'euros, trois nouveaux contrats de PPP portant sur la construction et la maintenance d'écoles pour des durées de 25 ans ont été signés en 2008. Au total, SKE gère neuf contrats d'une durée moyenne de 22 années et représentant un montant global de plus de 600 millions d'euros.



↑

Après avoir modernisé la station de Lodz, Warbud, la filiale polonaise de VINCI Construction Filiales Internationales, a remporté début 2008 le contrat de conception-construction pour la modernisation et l'extension de l'usine de traitement des eaux usées de Czajka, à Varsovie, qui deviendra la plus importante du pays à sa mise en service.

Europe centrale

Le chiffre d'affaires de VINCI Construction Filiales Internationales en Europe centrale s'est établi à 770 millions d'euros. L'activité est demeurée soutenue en Pologne, où la filiale Warbud, historiquement centrée sur le bâtiment, a poursuivi son développement dans le génie civil et les métiers de l'environnement, avec notamment un très important contrat pour la réalisation d'une station d'épuration à Varsovie. Cette diversification de l'activité renforce la capacité de résistance de Warbud sur un marché en voie de stabilisation. En République tchèque, l'activité a fortement progressé (+ 40 %) sur le marché du génie civil, dont SMP est un acteur de référence ; dans le bâtiment, la fusion des deux filiales Prumstav et FCC améliore la compétitivité du Groupe sur un marché en décroissance.

Afrique

Le chiffre d'affaires de Sogea-Satom s'est inscrit à nouveau en forte croissance (+ 17 %), atteignant 632 millions d'euros. Implanté dans une vingtaine de pays, principalement en Afrique francophone, Sogea-Satom tire parti de son ancrage historique et de la qualité de ses expertises et de ses méthodes, qui lui permettent de préserver sa compétitivité dans un environnement de plus en plus concurrentiel. L'activité est demeurée très soutenue dans les terrassements et les travaux routiers, premiers métiers de l'entreprise, avec plusieurs chantiers majeurs au Cameroun, en Guinée, au Tchad, au Burundi, au Bénin et au Congo. Sogea-Satom a poursuivi dans le même temps son développement dans les travaux hydrauliques et le génie civil avec notamment l'obtention d'un nouveau contrat d'adduction d'eau en Tanzanie (canalisations et stations de traitement) et plusieurs contrats de construction de cimenteries au Maroc. La qualité du carnet de commandes à fin 2008 permet d'anticiper le maintien d'un haut niveau d'activité en 2009 sur l'ensemble des territoires d'intervention de Sogea-Satom. ■■■



290 M D'UN TRAIT AU-DESSUS DU VIDE

La conception inédite du viaduc de la Grande Ravine, un des quatre ouvrages d'art exceptionnels de la route des Tamarins, à la Réunion, a été dictée par des contraintes environnementales. L'ouvrage ne devait notamment comporter ni piles ni haubans, afin de ne pas mettre en péril le puffin de Baillon, un oiseau menacé de disparition qui niche à proximité du site. Réduit à une fine lame d'acier, le tablier qui surplombe de 170 m le fond du ravin prend appui sur des ouvrages de génie civil très complexes dont les consoles construites en encorbellement ne sont que la partie apparente.

MÉTIERS DE SPÉCIALITÉ À HAUTE TECHNICITÉ

Génie civil spécialisé

2008 a été une année record pour Freyssinet et Solétanche Bachy. Initié durant l'année, le rapprochement de ces deux entités au sein d'un nouvel ensemble dénommé Solétanche Freyssinet donne naissance à un pôle intégré de technologies spécialisées du génie civil.

Freyssinet : le chiffre d'affaires a progressé de 17 % à 970 millions d'euros. La croissance de l'activité a caractérisé tous les métiers, en particulier ceux de l'ingénierie nucléaire, rassemblés depuis 2008 sous la marque Nuvia, et ceux de l'amélioration des sols. Sur le plan géographique, la croissance a été particulièrement forte au Moyen-Orient, désormais le deuxième marché de Freyssinet après la France ; elle a été significative également en Amérique du Nord et en Amérique du Sud, en Afrique du Sud et en Australie. La nette progression des prises de commandes durant l'année (+ 10 % à 1,1 milliard d'euros) permet d'anticiper en fin d'exercice le maintien d'un haut niveau d'activité en 2009.

Solétanche Bachy : le chiffre d'affaires a progressé de 11 % à 1,5 milliard d'euros. La croissance de l'activité a concerné principalement la France (+ 40 %) – grâce notamment aux importants chantiers du tunnel de Toulon et du port du Havre –, l'Europe de l'Est, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, la région Moyen-Orient, ainsi que les filiales spécialisées dans les technologies du sol. Le carnet de commandes en fin d'année dépassait 1 milliard d'euros et augure une stabilisation de l'activité en 2009.

Conjuguant des offres à haute technicité et une couverture internationale (près de 70 % de son chiffre d'affaires est réalisé hors de France), Solétanche Freyssinet intervient sur des marchés soutenus à la fois par de grands projets de construction neuve (au Moyen-Orient et en Asie notamment) et par des besoins croissants en rénovation d'infrastructures, qu'il s'agisse de projets majeurs comme la réhabilitation de barrages aux États-Unis ou des nombreux chantiers de proximité gérés par les filiales locales. La création de cette entité permet de développer de nouvelles offres intégrées – l'ensemble des technologies mises en œuvre par Solétanche Freyssinet représentant pour certains projets complexes jusqu'aux deux tiers de la valeur des contrats. Dans le même temps, le rapprochement des réseaux internationaux de Solétanche Bachy et de Freyssinet, aux implantations souvent complémentaires, permettra d'optimiser la couverture des marchés, tout en générant des synergies techniques et logistiques.

Dragage et ingénierie marine

DEME a poursuivi sa trajectoire de forte croissance, avec un chiffre d'affaires en progression de 15 % à 1,5 milliard d'euros. Disposant d'une flotte de dragues et d'équipements maritimes répartis sur huit bases en Europe, au Proche-Orient et en Asie, DEME exerce, d'une part, des activités de fonds de commerce à travers de multiples chantiers de dragage associés à l'entretien et à la modernisation des ports et des fleuves, et réalise d'autre part de très importantes opérations qui valorisent ses positions de leader sur le marché mondial des grands projets maritimes. L'activité a été très soutenue et reste bien diversifiée sur les cinq continents. D'importantes commandes, comme celle de l'élargissement du canal de Panama, mobiliseront la flotte de DEME durant plusieurs années. Enfin, la diversification dans les métiers de la dépollution des sols, le traitement des boues polluées, les différents services pour les clients gaziers et pétroliers ainsi que l'activité de construction d'infrastructures offshore (parcs éoliens, plates-formes) sont un facteur de soutien de l'activité face aux effets de cycle du marché.

Infrastructures parapétrolières

Entrepose Contracting a connu en 2008 un exercice de consolidation de sa croissance, après avoir rejoint VINCI en 2007 et acquis la même année la société Spie-Capag, l'un des leaders mondiaux de la pose de pipe-lines terrestres. Le chiffre d'affaires s'est établi à 462 millions d'euros. L'année a été marquée par la très forte progression du carnet de commandes, qui atteint fin décembre le niveau record de 700 millions d'euros et permet d'anticiper un exercice 2009 bien orienté. Entrepose Contracting bénéficie de tendances favorables sur ses différents marchés : dans le secteur pétrolier, la relance des installations de traitement sur les sites de production, après une période où la forte tension sur les prix a durci les rapports entre pays producteurs et compagnies pétrolières, retardant ainsi de nombreux projets ; dans le secteur gazier, le lancement ou l'étude de grands projets de gazoducs, ainsi que le développement des infrastructures de production et de stockage, stimulé par la libéralisation des marchés et la multiplication des nouveaux entrants.

MANAGEMENT DE PROJETS COMPLEXES

VINCI Construction Grands Projets intervient sur le marché mondial des grands ouvrages, en maîtrisant l'ensemble des savoir-faire associés à la réalisation et au management de projets complexes. Son chiffre d'affaires s'est élevé en 2008 à 771 millions d'euros. L'année a été marquée par la progression spectaculaire du carnet de commandes (1,9 milliard d'euros à fin 2008, soit + 34 % sur un an), assurant ainsi le renouvellement de l'activité et offrant une visibilité sur plusieurs années. VINCI Construction Grands Projets intervient sur un marché caractérisé par la dimension croissante et la complexification des opérations, incluant de plus en plus souvent une composante « systèmes ». Ces tendances valorisent la forte capacité d'ingénierie et de management de projet de VINCI Construction Grands Projets. Cette division bénéficie dans le même temps de l'important flux de travaux généré par les contrats de concession remportés par le Groupe ; VINCI Construction Grands Projets intervient ainsi sur les importants chantiers des autoroutes Athènes-Tsakona et Maliakos-Kleidi en Grèce, de la liaison ferroviaire Liefkenshoek dans le port d'Anvers et du Coentunnel à Amsterdam. Les synergies de réseaux et de compétences avec les autres divisions de VINCI Construction sont aussi un facteur de développement de l'activité, comme l'illustrent les deux derniers projets cités, réalisés avec CFE, ou encore la collaboration avec Entrepose Contracting pour la construction d'une station de pompage au Qatar et d'un terminal de regazéification dans le port de Rotterdam. ■



UN PORT DE DIMENSIONS HORS NORMES

Réaménagé et étendu dans le cadre du projet Port 2000, Le Havre est l'un des maillons essentiels du commerce international de conteneurs. En 2007, une nouvelle extension confiée à Solétanche Bachy a été mise en chantier pour construire 2 100 m de quais supplémentaires, soit 130 000 m² de parois moulées et 200 000 m² d'écran étanche. L'opération représente près de 6 millions de mètres cubes de dragage, autant de déblais et de remblais, et la mise en œuvre de 170 000 m³ de béton et de plus de 20 000 t d'acier.

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE MÉTIERS ET DE RÉALISATIONS

- > Commandes 2008
- > En cours de réalisation en 2008

BÂTIMENT

France

- > Réhabilitation du Cnit, la Défense
- > Grands Moulins de Pantin (reconversion en immeuble de bureaux), Pantin (Seine-Saint-Denis)
- > Tour CMA-CGM, Marseille
- > Siège de la Matmut, Rouen
- > Hôpital : Sainte-Musse à Toulon (Var)
- > Hôpital : Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)
- > Lycée : Clément Ader, Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne)
- > Lycée : Argenteuil (Val-d'Oise)
- > Centre de loisirs, commerces et bureaux Heron Park, Villeneuve-d'Ascq (Nord)
- > Fondation Louis Vuitton, Paris
- > Archives départementales de l'Hérault (projet Pierres Vives), Montpellier
- > Stades de Valenciennes et du Mans (Nord et Sarthe)
- > Musée de la Mer et cité de l'Océan et du Surf, Biarritz (Pyrénées-Atlantiques)
- > Pôle de loisirs et de commerce Lyon Confluence (Rhône)
- > Salle des marchés de la Société Générale, la Défense

Royaume-Uni

- > Hôpital Circle, comté de Bath, Angleterre
- > Rénovation des écoles de Sheffield (programme Building Schools for the Future), Angleterre
- > Hôtel de police de Cardiff Bay, pays de Galles
- > Centres commerciaux Tesco de Cheetham Hill, Manchester, Angleterre
- > Extension du Royal Oldham Hospital, Manchester, Angleterre
- > Lycées d'East Barnet (Hertfordshire) et de Luton (Bedfordshire), Angleterre

Benelux

- > Centre commercial B-Park, Bruges
- > Immeuble de bureaux Fortis, Bruxelles
- > Immeubles de bureaux (34 000 m²), Luxembourg
- > Immeuble de bureaux pour le Parlement européen D4 et D5, Bruxelles
- > Siège de la Banque européenne d'investissement (BEI), Luxembourg
- > Immeuble de bureaux HQE Serenity, Luxembourg
- > Centre commercial Mediacité (100 000 m²), Liège

Europe centrale

- > Centre scientifique Copernic, Varsovie (Pologne)
- > Housing Reporyje (125 logements), Prague (République tchèque)
- > Hôtel Yazz, Prague
- > Hôtel Ibis, Prague
- > Centre commercial Leclerc, Gdansk (Pologne)
- > Usine pour Saint-Gobain, Dabrowa Gornicza (Pologne)

DOM-TOM

- > Lycées de Rémire, Saint-Laurent du Maroni et Mana (Guyane)
- > Centre de formation de l'Afpar à Saint-Pierre (la Réunion)

TRAVAUX PUBLICS

France

- > Métro de Paris, prolongement de la ligne 13
- > Métro de Paris, prolongement de la ligne 12
- > LGV Rhin-Rhône, branche Est (lot de 37 km)
- > Pont de Térénez (Finistère)
- > Unités de traitement des déchets d'Angers, Vannes et Pornic
- > Viaducs de la Côtère (Ain) et de Compiègne (Oise)
- > Autoroute A65 Langon-Pau (terrassements et ouvrages d'art)

Royaume-Uni

- > Élargissement de l'autoroute M1 (23 km), Nottingham, Angleterre
- > Pont Clackmannanshire, Kincardine, Écosse
- > Site de stockage de déchets nucléaires, Sellafield (comté de Cumbria), Angleterre
- > Réhabilitation des sols du site olympique de Stratford, Londres
- > Parc de stationnement de l'aéroport, Birmingham, Angleterre
- > Aménagement de la station Baker Street du métro de Londres
- > Réhabilitation du quartier King's Cross, Londres
- > Réaménagement du métro léger Docklands (Docklands Light Railway), Londres

Benelux

- > Liaison ferroviaire autoroute E19-gare aéroportuaire de Zaventem, Bruxelles
- > Parc éolien offshore C-Power, Ostende
- > Ponts Noorderlaanbruggen sur le canal Albert, Anvers
- > Complexe de traitement et stockage des boues dans le port d'Anvers
- > Tunnel ferroviaire, Delft
- > Coentunnel, Amsterdam
- > Tunnel ferroviaire Liefkenshoek, Anvers

Europe centrale et orientale

- > Enceinte de confinement du sarcophage de Tchernobyl (Ukraine)
- > Route nationale S7 Elblag-Olsztynek (Pologne)
- > Route nationale S8 Konotopa-Prymasa Tysiaclecia (Pologne)

Afrique

- > Métro d'Alger – 10 stations et un bâtiment technique (Algérie)
- > Routes RN1 et RN4 (Burkina Faso), Lufimi-Kwango (République démocratique du Congo)
- > Axe Kissoudougou-Guéckédou-Sérédou – 93 km (Guinée)
- > Voiries urbaines de Douala (Cameroun)
- > Cimenteries de Ben Ahmed et Béni Mellal – groupe Addoha (Maroc)
- > Métro du Caire, ligne 3 (Égypte)

Moyen-Orient

- > Barrage de Wadi Dayqah (Oman)
- > Quatre parkings Lusail (Qatar)

DOM-TOM

- > Barrage de Dumanoir (Guadeloupe)
- > Terminal céréalier de Port Réunion (la Réunion)
- > Terrassement de la ZAC de Dumbea-sur-Mer (Nouvelle-Calédonie)
- > Pas de tir et infrastructures au sol de Soyouz (Guyane)

Amériques

- > Approfondissement et élargissement du canal de Panama
- > Tunnels de Brightwater (Seattle)

Trinité-et-Tobago

- > Échangeur autoroutier

HYDRAULIQUE

France

- > Station d'épuration de Coudekerque-Branche (Nord)
- > Station d'épuration de La Morée (Seine-Saint-Denis)
- > Station d'épuration d'Angers (Maine-et-Loire)
- > Station de pompage, Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique)

Pologne

- > Station d'épuration et station de traitement des boues de Czajka (Varsovie)

Afrique

- > Usine de production d'eau potable de N'Djili, Kinshasa (République démocratique du Congo)
- > Usines (6) de production d'eau potable, Mbeya (Tanzanie)
- > Station de pompage d'Al Gardabiya-Assdada (Libye)

Jamaïque

Réhabilitation des réseaux et systèmes d'eau de la ville de Kingston

GÉNIE CIVIL SPÉCIALISÉ

- > Travaux spéciaux à Port 2000 – port pour porte-conteneurs du Havre (France)
- > Tunnel routier de Toulon (France)
- > Démantèlement du site nucléaire RM2 du CEA, Fontenay-aux-Roses (France)
- > Haubanage du pont de Megyeri, Budapest (Hongrie)
- > Haubanage et précontrainte du pont de Phu My, au sud d'Ho Chi Minh-Ville (Vietnam)
- > Précontrainte de deux réacteurs nucléaires, Kudan Kulam (Inde)
- > Compactage d'une plate-forme de 2,7 millions de mètres carrés – université Kaust (Arabie saoudite)
- > Mise en œuvre de 70 000 m² de murs en Terre Armée sur 16 ouvrages routiers (Mexique)
- > Collecteurs de M'Kacel à Alger et de Rabat (Maroc)
- > Travaux spéciaux pour le métro (Singapour)
- > Tunnels d'assainissement (Bogota)
- > Barrages de Wolfcreek et de Canton Dam (États-Unis)
- > Métros de Singapour (lot 903) et Mexico, travaux spéciaux
- > Travaux de réparation du tunnel sous la Manche (France)
- > Quai n° 1 du port commercial de Degrad des Cannes (Guyane)

INFRASTRUCTURES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

- > Station de pompage et pipe-line de 120 km (Algérie)
- > Pipe-line de 320 km (Yémen)
- > Usine de stockage et de chargement de GPL (Koweït)
- > Terminal de regazéification dans le port de Rotterdam (Pays-Bas)

- > Pipe-line Durban-Johannesburg – 544 km (Afrique du Sud)
- > Sphères cryogéniques – 20 (Mexique)
- > Pipe-line Rubiales-Monterrey – 235 km (Colombie et Mexique)
- > Station de compression de Lagos Beach (Nigeria)
- > Stockage cryogénique de GPL et de GNL, Skikda (Algérie)
- > Émissaires en mer pour la centrale thermique de Sirte (Libye)
- > Émissaire en mer de 20 km, canal de la Havana (Nouvelle-Calédonie)
- > Terminal de stockage de GNL, île de Grain, Kent, Angleterre

SERVICES

France

- > Réseau fibre optique du département de l'Hérault

Allemagne

- > Maintenance de 54 écoles en Allemagne et en Belgique
- > Construction/maintenance des écoles de Bergneustadt, Jülich et Nuremberg

Royaume-Uni

- > Construction/maintenance des hôpitaux St Helens et Knowsley, Merseyside, Angleterre

↓

À la Trinité (Trinité-et-Tobago), aux Antilles, les équipes de VINCI Construction Grands Projets ont effectué en août 2008 le dixième et dernier poussage de la charpente métallique du pont bretelle courbe de 600 m de long de l'échangeur Churchill Roosevelt-Uriah Butler, qui permettra la connexion des grands axes routiers nord-sud et est-ouest de l'île.



PERSPECTIVES BONNE VISIBILITÉ POUR 2009, MARCHÉS PORTEURS À LONG TERME

À court terme, en raison de la dégradation de son environnement économique, VINCI Construction anticipe une contraction des volumes accessibles sur ses marchés, marquant ainsi un palier dans un cycle de croissance qui a vu son chiffre d'affaires plus que doubler en cinq ans. À long terme, les marchés sur lesquels intervient VINCI Construction resteront durablement soutenus par les très importants besoins en infrastructures et équipements de tout type (transports, énergie, santé, éducation, etc.), à la fois dans les pays émergents, où vont se multiplier les projets en construction neuve, et dans les pays aux économies matures, où se font sentir des besoins de modernisation. Une part croissante de ces projets se concrétisera grâce au développement des PPP – les synergies avec VINCI Concessions ouvrant des perspectives significatives dans ce domaine.

Fin 2008, le carnet de commandes de VINCI Construction atteint 16 milliards d'euros – soit une progression de 12 % par rapport à fin 2007 – et représente environ un an d'activité moyenne, lui apportant ainsi une bonne visibilité pour une large partie de 2009.

La diversité des métiers, territoires d'intervention et clients de VINCI Construction, associée à la réactivité de ses organisations et à l'agilité de ses entreprises sur leurs marchés, lui confère une forte capacité de résistance aux évolutions conjoncturelles. Cette résilience est renforcée par les évolutions de fond engagées au cours de la période récente : création d'un réseau unifié en France avec VINCI Construction France, élargissement du spectre d'expertises (technologies du sol, infrastructures pétrolières et gazières, nucléaire), internationalisation de l'activité – la moitié du chiffre d'affaires de VINCI Construction étant réalisé aujourd'hui hors de France métropolitaine.

VINCI Construction abordera la phase de contraction attendue de ses marchés sans déroger à ses principes de sélectivité et de rigueur de gestion, avec pour priorité constante de préserver ses taux de marge, même si cela implique dans certains cas une réduction volontaire des volumes d'activité. Cette dernière sera toutefois soutenue, durant cette période intermédiaire, par les plans publics de relance économique, qui accordent une place prépondérante aux projets d'infrastructures et aux métiers de la construction, en particulier en France, où la mise en œuvre du plan de relance se conjugue avec d'importants programmes de rénovation énergétique des bâtiments issus du Grenelle de l'environnement. ■



↑

Le développement des PPP pour la construction, la rénovation et la maintenance de bâtiments publics a permis à SKE, filiale allemande de VINCI Construction, de se diversifier dans le secteur éducatif, dans lequel l'entreprise a remporté trois contrats majeurs en 2008.

→

L'internationalisation du Groupe s'effectue notamment grâce aux filiales spécialisées, telle Entrepouse Contracting, dont l'expertise s'applique aux infrastructures pétrolières et gazières.



IMMOBILIER GESTION PRUDENTE SUR UN MARCHÉ FORTEMENT DÉGRADÉ

VINCI Immobilier intervient sur le marché français de l'immobilier d'entreprise (bureaux, hôtels, commerces) et de l'immobilier résidentiel (logements, résidences services). La complémentarité de ses métiers d'aménageur, de promoteur et, depuis 2008, de gestionnaire de biens, à travers ses filiales VINCI Gestion et CDB Gestion, lui permet de développer une offre globale, multiproduit et multiservice.

En dépit du brutal retournement de son marché en 2008, VINCI Immobilier a réalisé un chiffre d'affaires de 558 millions d'euros, proche du niveau élevé atteint en 2007. La société enregistre en revanche une diminution de son résultat opérationnel sur activité, compte tenu des provisions importantes dotées en 2008. La bonne tenue de l'activité immobilier d'entreprise a compensé la forte décroissance du marché de l'immobilier résidentiel.

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Grâce à la diversification de ses activités (bureaux, commerces, hôtels), VINCI Immobilier a réalisé, en immobilier d'entreprise, un chiffre d'affaires de 186 millions d'euros, malgré le fort recul du marché de l'investissement, qui retrouve le niveau de 2005. Ce niveau d'activité a pu être atteint grâce



UN PROJET DE 78 000 M² DE BUREAUX EN HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE À BOULOGNE-BILLANCOURT

VINCI Immobilier a signé en 2008 un contrat de promotion immobilière avec GE Real Estate France pour la restructuration des tours du pont de Sèvres, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine). Cet ensemble, composé de trois tours dont la plus élevée culmine à 110 m, représente 78 000 m² utiles de bureaux. Conçu par l'architecte Dominique Perrault, le projet a l'ambition d'offrir aux entreprises tertiaires un cadre de haute qualité environnementale certifié NF Bâtiments tertiaires-démarche HQE et labellisé THPE (très haute performance énergétique).

à la vente de plusieurs opérations en immobilier de bureaux : programmes M1D à Paris (13 000 m²), le Belvédère à Boulogne-Billancourt (13 200 m²) et les Portes Sud à Toulouse (21 200 m²). L'année a vu également la signature de quatre grandes opérations en Île-de-France pour le compte des investisseurs GE Real Estate France (voir ci-contre), IVG, Carlyle et Carrefour Property, projets dont le financement reste toutefois à finaliser. Parmi les nombreux programmes livrés dans l'année, on retiendra : à Paris, la première partie du prestigieux projet Vendôme-Cambon-Capucines (17 000 m² de bureaux) et l'immeuble Bleu, porte Maillot (15 800 m² de bureaux) ; à Bourg-la-Reine, l'immeuble Centralis (5 300 m² de bureaux) ; en régions, les programmes République à Nancy (10 000 m² de bureaux et commerces), Murano à Lyon (7 000 m² de bureaux) ainsi que l'hôtel quatre étoiles du Grand Balcon (47 chambres), au cœur de Toulouse.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

La dégradation du marché, amorcée en province dès le début de l'année 2008, s'est accélérée au second semestre, impactant la région parisienne à partir du mois de juillet. Ce retournement s'est traduit à la fois par une baisse significative du rythme des réservations, une augmentation des désistements et la stabilisation puis la baisse des prix. Cette situation a conduit VINCI Immobilier à arrêter plusieurs programmes dont les scores de précommercialisation étaient insuffisants ou à renoncer à lancer certaines opérations dont les prix de revient n'étaient plus adaptés à la situation du marché.

Dans ce contexte, le nombre de réservations de logements et de résidences services a diminué de 43 % (1 767 en 2008, contre 3 102 en 2007). 2 285 lots ont été lancés en travaux, contre 3 596 en 2007. Les programmes lancés en travaux en immobilier résidentiel restent raisonnables et représentaient en fin d'année 10 mois d'activité, contre 8 mois fin 2007.

PERSPECTIVES 2009

Au regard du niveau des commandes et d'une maîtrise foncière d'opérations nouvelles plus restreinte, VINCI Immobilier prévoit un exercice 2009 difficile, où la poursuite de la baisse des prix de vente affectera les honoraires et les marges. Dès 2008, la société a pris les mesures qui lui permettront de faire face à cet environnement bouleversé.

Face au ralentissement du marché, VINCI Immobilier appliquera son modèle stratégique conjuguant sélectivité dans le choix des projets et rigueur dans leur mise en œuvre (aucun programme ne sera lancé en travaux au-dessous d'un taux de réservation minimum assuré), qualité des programmes et des emplacements, négociation du foncier.

En immobilier d'entreprise, l'année 2009 verra la livraison de plusieurs programmes majeurs de bureaux et commerces (100 000 m² au total), ainsi que le lancement en travaux d'une partie des opérations en portefeuille, sous réserve toutefois que leurs financements soient finalisés. Dans l'immobilier résidentiel, en application d'un plan d'actions initié en 2008, VINCI Immobilier diversifiera ses canaux de distribution en créant une plate-forme destinée aux professionnels de la gestion du patrimoine, afin d'augmenter les ventes auprès d'investisseurs privés, complémentaires de la clientèle des particuliers, et en développant la vente de programmes en bloc auprès de bailleurs sociaux ou institutionnels. Le plan de soutien au secteur immobilier lancé fin 2008 par le gouvernement français, avec un programme exceptionnel d'acquisitions de 30 000 logements en Vefa (vente en l'état futur d'achèvement), devrait contribuer à soutenir l'activité. ■

- 94 Rapport de gestion du Conseil d'administration**
148 Rapport des commissaires aux comptes
- 150 Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne**
165 Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président
- 166 Comptes consolidés**
167 États financiers consolidés
172 Annexe aux comptes consolidés
256 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 257 Comptes sociaux**
257 Comptes sociaux
260 Annexe aux comptes sociaux
277 Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 278 Responsables du document de référence et du contrôle des comptes**
- 279 Table de concordance du document de référence**

INFORMATIONS GÉNÉRALES & ÉLÉMENTS FINANCIERS

Rapport de gestion du Conseil d'administration

Sommaire

| | |
|---|------------|
| A. Rapport sur les comptes de l'exercice | 95 |
| 1. Comptes consolidés | 95 |
| 2. Comptes sociaux | 101 |
| 3. Dividendes | 102 |
| B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives | 102 |
| 1. Événements significatifs postérieurs à la clôture | 102 |
| 2. Informations sur les tendances | 102 |
| 3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité | 103 |
| C. Facteurs de risques | 103 |
| 1. Risques opérationnels | 103 |
| 2. Risques financiers | 105 |
| 3. Risques juridiques | 106 |
| 4. Risques environnementaux, industriels et technologiques | 106 |
| 5. Assurances | 107 |
| D. Mandataires sociaux et dirigeants | 109 |
| 1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux | 109 |
| 2. Actions détenues par les mandataires sociaux | 114 |
| 3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux | 114 |
| 4. Options et actions de performance | 118 |
| E. Données sociales et environnementales | 121 |
| 1. Responsabilité sociale et sociétale | 122 |
| 2. Environnement | 130 |
| 3. Relations clients et fournisseurs | 136 |
| F. Renseignements généraux sur la société et son capital | 137 |
| 1. Identité de la société | 137 |
| 2. Relations entre la société et ses filiales | 139 |
| 3. Renseignements sur le capital de VINCI | 140 |
| 4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique | 143 |
| 5. Autres informations sur la société faisant partie intégrante du rapport de gestion | 144 |

Note méthodologique du reporting social et environnemental

Rapport d'examen des commissaires aux comptes de quelques indicateurs sociaux au niveau de VINCI

et de quelques indicateurs environnementaux au niveau de VINCI Energies et de certaines sociétés de VINCI Autoroutes pour l'exercice 2008

A. Rapport sur les comptes de l'exercice

1. Comptes consolidés

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 publiés par VINCI intègrent l'incidence de la première application de l'interprétation IFRIC 12 relative aux contrats de concession. Ce changement de méthode comptable, que VINCI a décidé d'appliquer dès 2008 afin de fournir une meilleure information financière, l'a été de façon rétrospective aux comptes de l'exercice 2007 présentés à titre de comparatif.

L'année 2008 s'inscrit dans un environnement marqué par la crise des marchés financiers et le ralentissement de la croissance économique. Dans ce contexte, le Groupe a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires consolidé de 10 %, incluant une croissance organique de près de 5 %.

En dépit d'une diminution du trafic à réseau stable (- 1,4 %), les sociétés autoroutières ont vu leurs recettes progresser (+ 2,8 %) grâce à l'ouverture de nouvelles sections et aux effets tarifaires. Dans les métiers de contracting (énergies, routes, construction), l'activité a poursuivi sa progression, tant en France qu'à l'international, en maintenant un haut niveau de rentabilité.

Le renouvellement du carnet de commandes a continué de s'effectuer de manière satisfaisante. Il s'établit au 31 décembre 2008 à 23,2 milliards d'euros, en hausse de 8 % par rapport au 31 décembre 2007.

Le carnet de VINCI Energies s'élève à 2,4 milliards d'euros, en hausse de près de 11 % sur douze mois. Il représente environ six mois d'activité moyenne du pôle. Celui d'Eurovia s'établit à 4,8 milliards d'euros, en recul de 5 % par rapport à fin 2007 et représente près de sept mois d'activité moyenne du pôle. Enfin, celui de VINCI Construction progresse de près de 12 % par rapport au 31 décembre 2007, à 16 milliards d'euros, et représente près de douze mois d'activité moyenne.

1.1 Faits marquants de la période

1.1.1 Principales acquisitions et cessions réalisées

Acquisitions de VINCI Park en Amérique du Nord

VINCI Park a poursuivi sa stratégie de développement en Amérique du Nord en acquérant au premier semestre les sociétés Ideal Parking et Master Park au Canada, et la société Sunset Parking aux États-Unis. Ces opérations ont représenté un montant total d'investissements de 24,5 millions d'euros.

Création de la coentreprise Signature-Eurovia

Eurovia avait conclu, fin 2007, un accord de partenariat avec le groupe Plastic Omnium dans le domaine de la signalisation routière. Cet accord portait sur un échange de participations entre les deux groupes dans les activités de signalisation verticale et horizontale. L'opération s'est traduite pour Eurovia par un investissement total de 56 millions d'euros, la société entrant, à effet du 31 décembre 2007, à hauteur de 65 % dans le capital d'Euromark (signalisation horizontale) et à hauteur de 35 % dans le capital de Signature Vertical (signalisation verticale).

Acquisition de Vossloh Infrastructure Services par Eurovia

Eurovia a acquis en septembre 2008, auprès de la société allemande Vossloh AG, 100 % du capital de sa filiale Vossloh Infrastructure Services, spécialisée dans les travaux ferroviaires, renommée ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires. Cette acquisition a représenté un investissement de 153 millions d'euros.

Acquisition de Taylor Woodrow Construction par VINCI PLC UK

VINCI PLC, filiale britannique de VINCI Construction, a acquis en septembre 2008, auprès de la société Taylor Wimpey, sa filiale Taylor Woodrow Construction sur la base d'un prix des actions de 74 millions de livres sterling. Compte tenu de la trésorerie de la société acquise, cette opération est sans incidence sur l'endettement net du Groupe.

Cession par VINCI Construction de sa participation dans la société Hídépítő

VINCI Construction a cédé sa participation dans la société hongroise Hídépítő.

1.1.2 Opérations de financement

Au cours de l'exercice 2008, VINCI a réalisé plusieurs opérations de financement, dont les plus importantes sont décrites aux notes 16.1 et 16.2 de l'Annexe aux comptes consolidés.

1.1.3 Changements de méthodes comptables

Traitement comptable des emprunts à taux bonifiés

VINCI a choisi d'appliquer par anticipation l'amendement de la norme IAS 20 qui précise le traitement des prêts à taux bonifiés.

Ce changement de méthode comptable, sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe, est décrit en note A.1.2 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Traitement comptable des contrats de concession

À la suite de son adoption par le Comité européen de régulation comptable (ARC) en novembre dernier, VINCI a décidé d'appliquer dans ses comptes 2008 l'interprétation IFRIC 12 des normes comptables relatives aux « service concession arrangements » (concessions/PPP).

Ce changement de méthode comptable, décrit en note A.1.3 des comptes consolidés, conduit les sociétés concessionnaires à constater un chiffre d'affaires au titre des travaux d'infrastructures qu'elles réalisent pour le compte des concédants, qu'ils soient exécutés par des entreprises du Groupe ou par des entreprises tierces.

Alors que, jusqu'à présent, seule la part des travaux réalisée par les filiales construction du Groupe était intégrée dans le chiffre d'affaires consolidé, celui-ci comprend désormais également les travaux confiés par ses filiales concessionnaires à des entreprises tierces. Les chiffres d'affaires publiés 2007 et 2008 de VINCI s'en trouvent majorés de montants respectifs de 536 et 472 millions d'euros, réalisés en quasi-totalité en France. L'impact sur le résultat net part du Groupe est non significatif.

1.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2008 de VINCI s'établit à 33,5 milliards d'euros⁽¹⁾, en hausse de 10,3 % par rapport à 2007. Cette hausse, conforme aux objectifs, traduit une croissance organique de 4,6 %, l'impact de la croissance externe pour 6,6 % et un effet de change défavorable de - 0,9 %.

En France, le chiffre d'affaires augmente de 6,6 %, à près de 21 milliards d'euros⁽¹⁾ (+ 4,1 % à périmètre constant).

À l'international, le chiffre d'affaires s'est fortement accru (+ 17 %, à plus de 12,5 milliards d'euros⁽¹⁾) grâce aux acquisitions réalisées en 2007 et 2008 (+ 14,3 %), à la croissance organique (+ 5,4 %) et en dépit d'un effet de change défavorable (- 2,7 %). La part du chiffre d'affaires réalisée hors de France représente désormais plus de 37 % du total (43 % dans les activités de contracting).

Après prise en compte de la totalité du chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires, conformément à l'interprétation IFRIC 12, il s'élève à 33,9 milliards d'euros, en progression de 9,9 % par rapport à 2007 (30,9 milliards d'euros).

VINCI Concessions : 4 781 millions d'euros⁽¹⁾ (+ 4,5 %)

Le chiffre d'affaires 2008 des filiales concessionnaires d'autoroutes s'établit à 3 972 millions d'euros⁽¹⁾, en progression de 3,2 %. L'impact positif sur le trafic des ouvertures de nouvelles sections (+ 1 %) a permis de compenser, en grande partie, la baisse du trafic à réseau stable (- 1,4 %). Au global, la contraction du trafic sur l'exercice est limitée à 0,4 %.

Le chiffre d'affaires 2008 d'ASF s'établit à 2 304 millions d'euros⁽¹⁾, en hausse de 3,1 %. La mise en service de la section Thenon-Terrasson de l'A89 en janvier et l'ouverture du contournement de La Roche-sur-Yon par l'A87 fin juin ont permis de limiter la baisse du trafic à 1,1 % sur l'ensemble de l'année.

Le chiffre d'affaires 2008 d'Escota augmente de 2,2 %, à 591 millions d'euros⁽¹⁾, malgré une contraction du trafic de 1,3 %.

Le chiffre d'affaires 2008 de Cofiroute progresse de 3,7 %, à 1 077 millions d'euros⁽¹⁾. Le trafic augmente de 1,9 % grâce à l'apport des nouvelles sections : ouvertures de Saint-Romain - Druye en décembre 2009 et du contournement nord d'Angers en avril 2008.

Le chiffre d'affaires de VINCI Park ressort à 619 millions d'euros⁽¹⁾, en augmentation de près de 11 % (+ 6 % à structure comparable).

En France, la hausse du chiffre d'affaires (+ 3,1 %, à 406 millions d'euros) est entièrement imputable à la croissance organique.

À l'international, la forte hausse de l'activité (+ 29 %, à 213 millions d'euros) traduit à la fois une croissance organique vigoureuse (+ 13 %) et le développement mené, principalement dans les activités de services, en Amérique du Nord et en Europe centrale.

Les autres filiales concessionnaires d'infrastructures ont réalisé un chiffre d'affaires de 190 millions d'euros, en augmentation de près de 16 %, intégrant les contrats récemment conclus (autoroute A4 en Allemagne, aéroport Clermont-Ferrand - Auvergne).

VINCI Energies : 4 614 millions d'euros (+ 7,3 %)

En France, le chiffre d'affaires 2008 de VINCI Energies s'élève à 3 161 millions d'euros, en progression de 4 % (+ 2,6 % à structure comparable). Des évolutions contrastées sont observées selon les secteurs : bonnes performances dans les infrastructures électriques et les télécommunications ; contraction dans certains pôles tertiaires (immobilier de bureaux en Île-de-France notamment).

À l'international, la forte hausse du chiffre d'affaires (+ 15 % à 1 453 millions d'euros) résulte de la croissance externe. À structure comparable, l'activité affiche un léger recul (- 1,7 %). Soutenue en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Suède et en Pologne, elle s'est, en revanche, repliée au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et au Portugal.

Eurovia : 8 183 millions d'euros (+ 6,2 %)

En France, le chiffre d'affaires 2008 ressort à 4 905 millions d'euros, en augmentation de 3,3 %, sous l'effet de l'intégration des dernières acquisitions (Euromark, ex-Signature, dans la signalisation horizontale, ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires, ex-Vossloh Infrastructure Services). À données comparables, l'activité recule de - 0,6 %. Alors qu'au premier semestre l'activité avait été affectée par la fin de plusieurs grands projets (de tramways notamment) et un certain attentisme à la suite des élections municipales de mars, la fin de l'année a été pénalisée par les conséquences de la crise financière, provoquant une baisse de l'activité au quatrième trimestre.

À l'international, le chiffre d'affaires 2008 augmente de près de 11 % et s'établit à 3 278 millions d'euros. Cette évolution positive, entièrement imputable à la croissance organique, traduit le bon ancrage d'Eurovia en Europe (Allemagne, République tchèque, Pologne) et en Amérique du Nord.

VINCI Construction : 15 722 millions d'euros (+ 15,2 %)

En France, le chiffre d'affaires 2008 de VINCI Construction ressort à 8 222 millions d'euros, en augmentation de plus de 11 %, essentiellement due à la croissance organique. Celle-ci a bénéficié d'une activité soutenue dans le bâtiment non résidentiel et dans les travaux de génie civil spécialisé.

À l'international, la hausse de près de 20 % du chiffre d'affaires, à 7 500 millions d'euros, traduit surtout l'impact de l'intégration des acquisitions réalisées en 2007 (Solétanche Bachy dans les fondations, Entropose Contracting dans les infrastructures pétrolières et gazières, Nuvia (ex-Nukem) dans les services en milieu nucléaire) et 2008 (Taylor Woodrow Construction au Royaume-Uni). À périmètre et changes constants, l'activité progresse de 4,2 %, grâce notamment au dynamisme des filiales spécialisées et des implantations africaines.

(1) Hors chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces (en application de l'IFRIC 12).

Chiffre d'affaires par métier

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 Pro forma | Évolution 2008/2007 PF Structure réelle |
|--|---------------|-------------------|--|
| Concessions | 5 794 | 5 693 | + 1,8 % |
| Recettes de péages et autres prestations | 4 781 | 4 574 | + 4,5 % |
| Construction de nouvelles infrastructures | 1 013 | 1 119 | - 9,5 % |
| Contracting | 28 520 | 25 660 | + 11,1 % |
| Énergies | 4 614 | 4 301 | + 7,3 % |
| Routes | 8 183 | 7 706 | + 6,2 % |
| Construction | 15 722 | 13 653 | + 15,2 % |
| Divers et éliminations | (384) | (479) | |
| Total | 33 930 | 30 874 | + 9,9 % |
| PM : hors chiffre d'affaires construction IFRIC 12 réalisé auprès de tiers | 33 458 | 30 338 | + 10,3 % |

Chiffre d'affaires par zone géographique

| (en millions d'euros) | 2008 | % CA | 2007 Pro forma | Évolution à structure réelle | Évolution à taux de change constant |
|--------------------------------|-----------------------------|--------------|-----------------------------|---------------------------------|--|
| France | 21 358^(*) | 63 % | 20 132^(*) | + 6,1 % | + 6,1 % |
| Royaume-Uni | 2 279 | 7 % | 2 045 | + 11,5 % | + 30,7 % |
| Allemagne | 1 763 | 5 % | 1 641 | + 7,4 % | + 7,4 % |
| Europe centrale et orientale | 2 469 | 7 % | 2 308 | + 7,0 % | + 1,1 % |
| Belgique | 1 001 | 3 % | 826 | + 21,2 % | + 21,2 % |
| Espagne | 459 | 1 % | 362 | + 26,8 % | + 26,8 % |
| Autres pays d'Europe | 1 036 | 4 % | 889 | + 16,5 % | + 16,3 % |
| Europe hors France | 9 007 | 26 % | 8 071 | + 11,6 % | + 13,9 % |
| Amériques | 1 208 | 4 % | 982 | + 23,0 % | + 31,7 % |
| Afrique | 1 204 | 4 % | 859 | + 40,2 % | + 41,4 % |
| Moyen-Orient et reste du monde | 1 153 | 3 % | 830 | + 38,9 % | + 45,6 % |
| Total | 33 930 | 100 % | 30 874 | + 9,9 % | + 10,9 % |

(*) Dont chiffre d'affaires construction des filiales concessionnaires réalisé auprès des tiers.

1.3 Résultat opérationnel sur activité/résultat opérationnel

Le résultat opérationnel sur activité (ROPA)⁽¹⁾ de la période ressort à 3 378 millions d'euros, en progression de 8,3 % par rapport à celui de l'exercice 2007 (3 118 millions d'euros après application de l'IFRIC 12).

Il représente 10,1 % du chiffre d'affaires, contre 10,3 % en 2007.

Corrigé des éléments exceptionnels, représentant un montant net positif de 85 millions d'euros en 2008 (reprise de provisions pour engagements sociaux chez ASF et Escota pour + 120 millions d'euros et dépréciation des stocks immobiliers chez VINCI Immobilier pour - 35 millions d'euros), la hausse du ROPA ressort à + 5,6 %.

VINCI Concessions, avec un ROPA de 1 966 millions d'euros, contre 1 751 millions d'euros en 2007, est le premier contributeur au ROPA du Groupe (58 % du total).

Il progresse globalement de 12,2 %, sous l'effet principalement de la croissance du chiffre d'affaires des sociétés autoroutières, qui est restée positive malgré la baisse du trafic à réseau stable enregistrée sur l'année, et de la bonne maîtrise de leurs charges d'exploitation. Le résultat opérationnel sur activité intègre une reprise de provisions de 120 millions d'euros à la suite de la réestimation de certains engagements sociaux (voir note 20.2 de l'Annexe aux comptes consolidés annuels). Hors cet élément non récurrent, la hausse du ROPA de VINCI Concessions s'établit à + 5,4 %.

Les trois sociétés d'autoroutes (Cofiroute, ASF et Escota) voient ainsi leur ROPA progresser de 15,1 % (+ 7,5 % hors élément non récurrent), à 1 807 millions d'euros (soit une rentabilité de 42,5 % du chiffre d'affaires hors activité construction et hors élément non récurrent), contre 1 570 millions d'euros en 2007.

Le ROPA de VINCI Park est en légère baisse, à 126 millions d'euros (- 2,8 %), contre 130 millions d'euros en 2007, étant rappelé que le ROPA 2007 intégrait un produit exceptionnel à l'international de 5 millions d'euros.

Enfin, le ROPA des autres concessions diminue de 20 %, à 47,2 millions d'euros (58,7 millions d'euros en 2007), en raison d'effets de change défavorables et de la dépréciation d'actifs sous-performants.

VINCI Energies enregistre une croissance de près de 7 % de son ROPA. Il s'élève à 245 millions d'euros en 2008, contre 229 millions d'euros en 2007. Le taux de marge reste stable à 5,3 % du chiffre d'affaires.

Cette évolution résulte d'une progression sensible du ROPA des filiales étrangères, liée notamment à l'intégration en année pleine du groupe suisse Etavis, acquis en juillet 2007.

En France, le ROPA est globalement stable à 158 millions d'euros (159 millions d'euros en 2007) malgré l'impact des dotations aux provisions sur plusieurs grands chantiers en démarrage.

(1) Le ROPA se définit comme le résultat opérationnel avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de goodwill et de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence.

Le ROPA d'**Eurovia** est en diminution (- 11,8 %), à 346 millions d'euros (4,2 % du chiffre d'affaires), contre 392 millions d'euros en 2007 (5,1 % du chiffre d'affaires), en raison de conditions de marché plus tendues en France et d'une réduction des activités de grands travaux.

Le ROPA de **VINCI Construction** s'élève à 773 millions d'euros (4,9 % du chiffre d'affaires), en hausse de 15,6 % par rapport à 2007 (668 millions d'euros, soit 4,9 % du chiffre d'affaires).

Outre les effets positifs des opérations de croissance externe réalisées en 2007, la plupart des entités du pôle ont amélioré leurs performances, notamment à l'international.

VINCI Construction France, après une année 2007 exceptionnelle, reste le premier contributeur du pôle, avec un ROPA de 290 millions d'euros (4,3 % du chiffre d'affaires), en augmentation de 3,6 % par rapport à 2007 (280 millions d'euros, soit 4,5 % du chiffre d'affaires).

Résultat opérationnel sur activité par métier/résultat opérationnel

| (en millions d'euros) | 2008 | % CA ⁽¹⁾ | 2007 Pro forma | % CA ⁽¹⁾ | Évolution 2008/2007 Pro forma |
|--|----------------------|-----------------------------|-------------------|---------------------|----------------------------------|
| Concessions | 1 966 ⁽²⁾ | 41,1 % ⁽⁴⁾ | 1 751 | 38,3 % | + 12,3 % ⁽⁴⁾ |
| Contracting | 1 363 | 4,8 % | 1 289 | 5,0 % | + 5,7 % |
| Énergies | 245 | 5,3 % | 229 | 5,3 % | + 6,7 % |
| Routes | 346 | 4,2 % | 392 | 5,1 % | - 11,8 % |
| Construction | 773 | 4,9 % | 668 | 4,9 % | + 15,6 % |
| Divers et éliminations | 48 ⁽³⁾ | | 76 | | |
| Résultat opérationnel sur activité | 3 378 | 10,1 %⁽⁵⁾ | 3 118 | 10,3 % | + 8,3 %⁽⁵⁾ |
| Paiement en actions | (104) | | (118) | | |
| Dépréciation de survaleurs | (22) | | (6) | | |
| QP résultats sociétés mises en équivalence | 24 | | 17 | | |
| Résultat opérationnel | 3 276 | 9,8 % | 3 011 | 9,9 % | + 8,8 % |

(1) Hors chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces (en application de l'IFRIC 12).

(2) Dont reprise de provisions non récurrentes chez ASF et Escota + 120 millions d'euros.

(3) Dont dépréciation d'actifs chez VINCI Immobilier - 35 millions d'euros.

(4) 38,6 % du CA et + 5,4 % de variation hors éléments non récurrents 2008.

(5) 9,8 % du CA et + 5,6 % de variation hors éléments non récurrents 2008.

Après prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), des dépréciations de survaleurs et de la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence, le résultat opérationnel ressort à 3 276 millions d'euros en 2008, soit 9,8 % du chiffre d'affaires, en hausse de 8,8 % par rapport à celui de 2007 (3 011 millions d'euros) et de + 6 % hors éléments non récurrents.

Les dépréciations de survaleurs de la période (- 22 millions d'euros) concernent pour l'essentiel une dépréciation à hauteur de 20 millions d'euros du goodwill du groupe Euromark, acquis par Eurovia fin 2007.

La part du Groupe dans le résultat des sociétés mises en équivalence ressort à + 24 millions d'euros (contre + 17 millions d'euros au 31 décembre 2007) et concerne principalement le pôle concessions ainsi qu'une participation de 40 % dans la société d'ingénierie pétrolière Doris.

1.4 Résultat net

Le résultat net consolidé de l'exercice 2008 s'élève à 1 591 millions d'euros, en progression de 9,4 % par rapport à celui de 2007 retraité de l'application de l'IFRIC 12 (1 455 millions d'euros).

Par pôle de métier, les évolutions traduisent les tendances constatées pour le résultat opérationnel sur activité (voir supra).

Analyse du résultat net par métier

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 Pro forma | Évolution 2008/2007 Pro forma |
|-----------------------|--------------|-------------------|----------------------------------|
| Concessions | 756 | 674 | + 12,2 % ^(*) |
| Contracting | 884 | 843 | + 4,8 % |
| Énergies | 148 | 142 | + 4,3 % |
| Routes | 209 | 263 | - 20,6 % |
| Construction | 527 | 438 | + 20,2 % |
| Divers et holdings | (49) | (62) | |
| Total | 1 591 | 1 455 | + 9,4 % |

(*) 0,4 % hors éléments non récurrents chez ASF et Escota (79 millions d'euros).

Le coût de l'endettement financier net est en augmentation à - 863 millions d'euros (contre - 811 millions d'euros en 2007), évolution due à la fois à un effet de base (effet sur l'endettement des acquisitions réalisées en 2007) et à la hausse des taux. Cet impact a toutefois pu être limité par la politique de couverture de la dette mise en place par le Groupe.

Les autres produits et charges financiers présentent un solde positif de 57 millions d'euros, contre 119 millions d'euros en données 2007 comparables. Ils comprennent, à hauteur de – 98 millions d'euros, une dépréciation à caractère exceptionnel des titres ADP (Aéroports de Paris) évaluée sur la base du cours de bourse au 31 décembre 2008 (48,39 euros par action).

Par ailleurs, les autres produits et charges intègrent les intérêts financiers intercalaires capitalisés sur les investissements en cours essentiellement par Cofiroute, ASF, Escota et Arcour pour 136 millions d'euros (montant identique à 2007) et l'incidence négative du coût de l'actualisation des engagements de retraite et des provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés pour – 43 millions d'euros (contre – 46 millions d'euros en données 2007 comparables).

Enfin, les plus-values de cession de titres ont représenté un montant de + 72 millions d'euros (contre + 32 millions d'euros en 2007) et intègrent notamment un produit de cession de 26 millions d'euros lié à la vente partielle de la société péruvienne Grana y Montero.

La charge d'impôt de l'exercice s'élève à – 770 millions d'euros, en augmentation de 30 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007, et représente un taux effectif de 31,5 %, légèrement inférieur à celui constaté en 2007 (32,2 %).

Les intérêts minoritaires (– 108 millions d'euros, contre – 123 millions d'euros en 2007) représentent essentiellement les parts non détenues par le Groupe dans les résultats de Cofiroute (ramenés de 34,7 % à 16,7 % en mars 2007) et de la filiale belge CFE (53,2 %).

1.5 Capacité d'autofinancement⁽¹⁾

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement et impôt (CAF), notion proche de l'Ebitda, progresse de 8 % en 2008, pour s'établir à 4 872 millions d'euros, contre 4 513 millions d'euros en 2007, sur des bases comparables.

Elle bénéficie de la croissance du ROPA des pôles de métiers et représente 14,6 % du chiffre d'affaires de la période (contre 14,9 % en 2007 en données comparables).

Le pôle concessions reste le principal contributeur du Groupe (60 % du total) et voit sa CAF augmenter de près de 4 %, à plus de 2,9 milliards d'euros, soit 61,4 % du chiffre d'affaires (contre 2 832 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 61,9 % du chiffre d'affaires).

ASF et Escota contribuent à ce montant à hauteur de 1 902 millions d'euros, soit 65,7 % du chiffre d'affaires (contre 1 839 millions d'euros en données 2007 comparables, soit 65,4 % du chiffre d'affaires). De son côté, la CAF de Cofiroute est en hausse de 4,9 %, à 772 millions d'euros et représente 71,6 % de son chiffre d'affaires (736 millions d'euros en données 2007 comparables, soit 70,8 % du chiffre d'affaires).

La CAF des métiers du Contracting progresse, quant à elle, de 9 %, à 1 809 millions d'euros, soit 6,3 % du chiffre d'affaires (1 659 millions d'euros et 6,5 % du chiffre d'affaires en 2007).

Capacité d'autofinancement par métier

| (en millions d'euros) | 2008 | % CA ^(*) | 2007 | Évolution 2008/2007 | |
|------------------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|----------------|
| | | | Pro forma | % CA ^(*) | Pro forma |
| Concessions | 2 936 | 61,4 % | 2 832 | 61,9 % | + 3,6 % |
| Contracting | 1 809 | 6,3 % | 1 659 | 6,5 % | + 9,0 % |
| Énergies | 249 | 5,4 % | 250 | 5,8 % | – 0,6 % |
| Routes | 501 | 6,1 % | 514 | 6,7 % | – 2,5 % |
| Construction | 1 059 | 6,7 % | 895 | 6,6 % | + 18,3 % |
| Divers et éliminations | 127 | | 22 | | |
| Total | 4 872 | 14,6 % | 4 513 | 14,9 % | + 7,9 % |

(*) Hors chiffre d'affaires réalisés par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces (en application de l'IFRIC 12).

1.6 Autres flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés à l'activité⁽²⁾ ressortent à 4 141 millions d'euros, en augmentation de 559 millions d'euros par rapport à 2007 (3 582 millions d'euros). Cette progression est supérieure à celle de la CAF (+ 358 millions d'euros). Il faut souligner le niveau élevé de l'amélioration du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes (+ 733 millions d'euros, contre + 687 millions d'euros en 2007) et la diminution des impôts payés en 2008 (582 millions d'euros) par rapport à 2007 (783 millions d'euros).

Après prise en compte des investissements opérationnels (nets de cessions) pour un montant de 897 millions d'euros (contre 683 millions d'euros en 2007), le cash-flow libre opérationnel⁽³⁾ s'accroît de 345 millions d'euros (+ 12 %), à 3 244 millions d'euros (contre 2 899 millions d'euros en 2007).

Les investissements de développement dans les concessions (incluant l'augmentation nette des créances financières dans les sociétés concessionnaires) se sont élevés à 1 218 millions d'euros sur la période (contre 1 281 millions d'euros en 2007).

Les investissements financiers bruts ont représenté 480 millions d'euros (contre 2 095 millions d'euros en 2007, qui comprenaient notamment l'acquisition complémentaire de 18 % de Cofiroute – 802 millions d'euros –, ainsi que les acquisitions de Solétanche Bachy, d'Entrepose Contracting et de Nukem). Ils intègrent principalement l'acquisition d'ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires (ex-Vossloh Infrastructure Services) ainsi que celle de Taylor Woodrow Construction.

(1) Avant coût de financement et impôt.

(2) Flux de trésorerie liés à l'activité : capacité d'autofinancement ajustée des variations du besoin en fonds de roulement et des provisions courantes, des intérêts financiers payés et des impôts payés.

(3) Cash-flow libre opérationnel : flux de trésorerie liés à l'activité ajustés des investissements opérationnels nets (hors investissements de développement dans les immobilisations du domaine concédé).

Les cessions de titres ont représenté un montant total de 96 millions d'euros sur la période (72 millions d'euros en 2007).
Les investissements et désinvestissements financiers se sont, en outre, traduits par un apport de trésorerie nette de 103 millions d'euros en 2008 (contre 271 millions d'euros en 2007).

Après prise en compte des investissements de développement dans les concessions et des investissements financiers nets, le cash-flow disponible après financement de la croissance ressort à + 1 815 millions d'euros en 2008 (contre - 105 millions d'euros en 2007).

En matière de flux liés aux opérations de financement, les opérations sur le capital de VINCI et de ses filiales se sont traduites par un flux net positif de 187 millions d'euros.

Les augmentations de capital réalisées en 2008 représentent un montant de 387 millions d'euros, dont 197 millions d'euros liés au paiement partiel en actions du solde du dividende 2007 et 186 millions d'euros au titre des levées d'options de souscription d'actions et du plan d'épargne Groupe.

À l'inverse, les opérations sur actions propres ont généré une sortie nette de trésorerie de - 200 millions d'euros, dont - 242 millions d'euros au titre des rachats d'actions effectués au cours de l'exercice (5,3 millions d'actions rachetées à un prix moyen de 46 euros).

Les dividendes versés représentent au total 829 millions d'euros, dont 765 millions au titre du dividende payé par VINCI, le solde correspondant pour l'essentiel aux dividendes versés par Cofiroute à ses actionnaires minoritaires.

Les dividendes versés par VINCI en 2008 intègrent le solde du dividende pour l'exercice 2007 pour 488 millions, auquel s'est ajouté l'acompte sur le dividende 2008 de 246 millions d'euros versé en décembre 2008 ainsi que le coupon de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée pour 31 millions d'euros.

1.7 Bilan et endettement financier net

L'application du changement de méthode de comptabilisation des contrats de concession a conduit VINCI à retraiter rétrospectivement le bilan consolidé au 31 décembre 2007 présenté à titre de comparable.

Il en résulte principalement une augmentation de 231 millions d'euros des actifs non courants et une diminution de 83 millions d'euros des capitaux propres par rapport aux montants figurant dans les comptes publiés au 31 décembre 2007.

Sur ces bases, les actifs non courants consolidés ressortent au 31 décembre 2008 à 31 milliards d'euros. Ils sont constitués pour l'essentiel par les actifs des concessions (26,2 milliards d'euros, dont ASF pour près de 18 milliards d'euros).

Après prise en compte d'un excédent de besoin en fonds de roulement de 5,4 milliards d'euros, les capitaux engagés par le Groupe s'élevaient à 25,6 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en légère augmentation par rapport à fin 2007 sur des bases comparables (25,5 milliards d'euros).
Le pôle concessions représente 98 % du total des capitaux engagés du Groupe.

Les capitaux propres du Groupe à fin décembre, intégrant les intérêts minoritaires pour 605 millions d'euros, s'établissent à 9 milliards d'euros, contre 8,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

L'endettement financier net ressort à 15,4 milliards d'euros au 31 décembre 2008, en diminution de 0,9 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2007 (16,3 milliards d'euros).

L'endettement des concessions augmente légèrement de + 0,2 milliard d'euros, à 15,5 milliards d'euros, tandis que les pôles du Contracting affichent un excédent de trésorerie nette en augmentation de 0,4 milliard, à 3 milliards d'euros.

Les holdings présentent, quant à eux, un endettement financier net de 2,8 milliards d'euros, en diminution de 0,7 milliard par rapport au 31 décembre 2007 (3,5 milliards d'euros).

Hors financement de projets, l'endettement financier net ajusté ressort à 14,4 milliards d'euros, en diminution de 1,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2007 (15,7 milliards d'euros).

Excédent (endettement) financier net

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 | Évolution 2008/2007 |
|---|-----------------|-----------------|---------------------|
| Cofiroute | (3 259) | (3 264) | + 5 |
| ASF/Escota | (10 451) | (10 667) | + 216 |
| VINCI Park | (853) | (857) | + 4 |
| Autres concessions | (960) | (580) | (380) |
| Concessions (hors holdings) | (15 523) | (15 368) | (155) |
| Contracting | 2 995 | 2 593 | + 402 |
| Holdings et divers | (2 843) | (3 528) | + 685 |
| Endettement financier net | (15 371) | (16 303) | + 932 |
| dont financement de projets ^(*) | (960) | (580) | (380) |
| Endettement financier net ajusté des financements de projets | (14 411) | (15 723) | + 1 312 |

(*) Comprenant le financement de nouvelles concessions en démarrage ou en travaux, dont en 2008 Arcour (507 millions d'euros) et Via Solution Thuringen (A4) (60 millions d'euros).

1.8 Rentabilité des capitaux

Définitions :

- le ROE, retour sur capitaux propres (*Return on Equity*) est le résultat net part du Groupe de l'année N rapporté aux capitaux propres (hors intérêts minoritaires) au 31/12/N-1 ;
- le NOPAT (*Net Operating Profit After Tax*) est le résultat opérationnel sur activité retraité de divers éléments (part des résultats des sociétés mises en équivalence et dividendes perçus ; certains autres éléments financiers), diminué d'un impôt théorique ;
- le ROCE, retour sur capitaux engagés (*Return on Capital Employed*) est le NOPAT rapporté à la moyenne des capitaux engagés, déterminés à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice de référence.

Retour sur capitaux propres (ROE)

Le ROE ressort pour le Groupe à 21,1 % au titre de 2008, en nette amélioration par rapport à celui de l'exercice précédent retraité sur des bases pro forma (18,8 %).

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 Pro forma |
|-------------------------------|---------------|-------------------|
| Capitaux propres au 31/12/N-1 | 7 536 | 7 738 |
| Résultat net de l'année N | 1 591 | 1 455 |
| ROE | 21,1 % | 18,8 % |

Retour sur capitaux engagés (ROCE)

Le ROCE s'améliore par rapport à celui constaté en 2007, sous l'effet notamment de la progression du NOPAT (+ 7,2 %, à 2 363 millions d'euros), qui bénéficie de l'amélioration des résultats opérationnels des différents pôles du Groupe.

La performance réalisée doit s'apprécier au regard des importants investissements réalisés par VINCI Concessions sur des projets en cours de construction, ne générant de ce fait aucun retour en attendant leur mise en exploitation.

Ces projets en cours représentent un montant de capitaux engagés de 3,4 milliards d'euros en moyenne sur 2008 et 2,8 milliards d'euros en moyenne sur 2007.

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 Pro forma |
|-------------------------------------|---------------|-------------------|
| Capitaux engagés au 31/12/N-1 | 25 527 | 24 296 |
| Capitaux engagés au 31/12/N | 25 628 | 25 527 |
| Moyenne des capitaux engagés | 25 577 | 24 911 |
| Résultat opérationnel sur activité | 3 378 | 3 118 |
| Autres éléments ^(*) | 39 | 31 |
| Impôt théorique ^(**) | (1 054) | (953) |
| NOPAT | 2 363 | 2 195 |
| ROCE | 9,2 % | 8,8 % |

^(*) Part du Groupe dans les résultats des sociétés mises en équivalence et dividendes perçus et, le cas échéant, autres éléments financiers (hors coût de financement, amortissements et provisions, résultat de change, résultats sur cessions, intérêts intercalaires, coût d'actualisation des retraites).

^(**) Sur la base du taux effectif de la période par métier (31,2 % en 2008 et 30,6 % en 2007).

2. Comptes sociaux

Les comptes sociaux de VINCI font apparaître un chiffre d'affaires de 23,9 millions d'euros, contre 24,8 millions d'euros au 31 décembre 2007, essentiellement constitué de prestations facturées aux filiales.

Le résultat net de la société mère est déficitaire de - 99 millions d'euros en 2008, contre un bénéfice de 4 513 millions d'euros en 2007, qui intégrait notamment le produit d'un dividende exceptionnel distribué par ASF.

À la suite de cette distribution exceptionnelle et d'une réestimation de la valeur de la participation de 77 % détenue par le holding dans la société ASF, il a été doté une provision pour dépréciation de 1 158 millions d'euros dans les comptes 2008 de la maison mère.

Les dépenses visées par l'article 39.4 du Code général des impôts se sont élevées à 83 437 euros en 2008.

3. Dividendes

Le Conseil d'administration a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale des actionnaires d'arrêter le montant du dividende au titre de 2008 à 1,62 euro par action, soit une augmentation de 6,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Compte tenu de l'acompte de 0,52 euro par action payé en décembre 2008, il resterait à verser un solde de 1,10 euro par action le 18 juin prochain. Il sera également proposé aux actionnaires qui le souhaiteront une option pour le paiement du solde du dividende en actions nouvelles.

Les dividendes et revenus par action distribués au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 sont les suivants :

| exercices | 2005 | | | 2006 | | | 2007 | | |
|--|-------------|-------------|---------------|-------------|-------------|---------------|-------------|-------------|---------------|
| | Acompte | Solde | Total | Acompte | Solde | Total | Acompte | Solde | Total |
| Montant par action | 0,70 € | 1,30 € | 2,00 € | 0,85 € | 1,80 € | 2,65 € | 0,47 € | 1,05 € | 1,52 € |
| Nombre d'actions rémunérée | 191 316 931 | 191 680 300 | - | 235 968 422 | 228 728 685 | - | 469 661 599 | 464 567 932 | - |
| Somme globale répartie (en millions d'euros) | 133,92 | 249,18 | - | 200,57 | 411,71 | - | 220,74 | 487,80 | - |
| Abattement fiscal applicable aux personnes physiques | 50 % | 40 % | - | 40 % | 40 % | - | 40 % | 40 % | - |

La valeur nominale de l'action VINCI a été divisée par deux en 2005 et en 2007

B. Événements postérieurs à la clôture, tendances et perspectives

1. Événements significatifs postérieurs à la clôture

1.1 Émissions obligataires ASF

ASF (Autoroutes du Sud de la France) a réalisé le 12 mars 2009 une émission obligataire de 650 millions d'euros à dix ans, assortie d'un coupon annuel de 7,375 % dans le cadre de son programme EMTN. Elle fait suite à un placement privé obligataire de 200 millions d'euros à dix ans, réalisé en février 2009 dans le cadre de ce même programme.

Ces deux opérations, destinées à refinancer la dette existante d'ASF, lui permettent d'en allonger la maturité moyenne.

Elles confirment la confiance du marché dans la qualité de crédit de la société, notée BBB+ par Standard & Poor's et Baa1 par Moody's, perspective stable.

1.2 Décision de la Commission des sanctions à l'égard de la société VINCI

La commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers a notifié à VINCI, le 23 février 2009, une décision de sanction d'un montant de 800 000 euros pour non-respect d'une obligation d'abstention dans le cadre de son programme de rachat d'actions, portant sur la période du 20 janvier au 3 février 2005. La direction générale de VINCI a décidé d'interjeter appel de cette décision.

2. Informations sur les tendances

2.1 Réalisations 2008

2.1.1 Objectifs 2008 atteints

À l'occasion de la publication des résultats annuels 2007 (information reprise dans le rapport annuel 2007), VINCI avait annoncé s'attendre à une progression de son activité pour 2008 proche de 10 %.

Le chiffre d'affaires consolidé 2008 de VINCI s'établit à 33,5 milliards d'euros, en hausse de 10,3 % par rapport à 2007.

2.1.2 Avancement du plan 2006-2009

À l'occasion de la publication des résultats semestriels 2006, suite au changement de profil du Groupe résultant de l'acquisition des Autoroutes du Sud de la France ainsi qu'à un changement du management, les dirigeants du Groupe avaient exposé le nouveau cap que le Groupe s'était fixé à l'horizon 2009.

À son annonce en septembre 2006, le plan stratégique 2006-2009 ne constituait pas une prévision de bénéfice, compte tenu de :

- l'échelle de temps (trois ans) ;
- la distance entre les indicateurs donnés dans le plan au niveau Groupe (chiffre d'affaires, Ebitda) et la notion de résultat net.

À l'occasion de la présentation des résultats 2008, VINCI n'a pas continué à faire référence à ce plan 2006-2009, établi sur la base d'hypothèses conçues dans un contexte économique différent, à l'exception des objectifs 2009 de marge d'Ebitda sur chiffre d'affaires pour ASF (67 %) et Cofiroute (69 %), qui ont été confirmés dans l'hypothèse d'une stabilisation des recettes de péage entre 2008 et 2009. La réalisation de cette hypothèse reste dépendante de l'évolution du trafic sur l'ensemble de l'exercice 2009.

2.2 Tendances 2009

Aucun changement significatif de la situation financière et commerciale du Groupe n'est survenu depuis le 31 décembre 2008.

VINCI dispose d'un carnet de commandes de haut niveau (23,2 milliards d'euros au 31 décembre 2008), en hausse de 8 % sur douze mois et représentant dix mois d'activité moyenne des métiers du contracting (énergies, routes et construction).

Carnet de commandes

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| VINCI Energies | 2 415 | 2 181 |
| Eurovia | 4 770 | 5 029 |
| VINCI Construction | 16 010 | 14 308 |
| Contracting | 23 195 | 21 515 |

Sur la base des tendances actuelles, VINCI anticipe une probable stabilisation des recettes de péage de ses filiales autoroutières. Par ailleurs, la priorité donnée aux marges sur les volumes dans le contracting pourrait conduire à une légère baisse du chiffre d'affaires dans ces activités.

3. Marchés du Groupe : saisonnalité de l'activité

Le premier semestre de l'exercice est généralement marqué, dans la plupart des métiers du Groupe et plus particulièrement dans les travaux routiers, le génie civil et certaines concessions, par un volume d'activité inférieur à celui de la seconde partie de l'année, en raison principalement des conditions climatiques moins favorables. En 2008, la différence entre les deux semestres a représenté un écart de chiffre d'affaires de l'ordre de 19 %.

La saisonnalité de l'activité se traduit, en outre, par une consommation de la trésorerie d'exploitation au cours du premier semestre, en raison du niveau plus faible des encaissements durant cette période et du profil de dégagement du cash-flow d'exploitation, dont la plus grande partie est réalisée au second semestre. Les produits et charges des activités ordinaires que le Groupe perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Les charges et produits facturés sur une base annuelle (redevances de brevets, licences, etc.) sont pris en compte sur la base d'une estimation annuelle au prorata de la période écoulée.

C. Facteurs de risques

L'organisation décentralisée de VINCI permet, selon le principe de subsidiarité qui régit le Groupe, d'évaluer et de traiter les risques au niveau de responsabilité le plus adéquat (filiales, pôles, holdings), en fonction de leur degré d'importance. Les directives générales et le dispositif de contrôle interne du Groupe permettent une remontée d'informations sur les principaux risques et leur traitement.

Ce chapitre expose les principaux facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité. Les principales procédures de contrôle interne visant à réduire ces risques sont décrites dans le « Rapport du président », p. 150.

Les métiers de VINCI sont, de façon générale, dépendants de la conjoncture économique et de la commande publique dont l'évolution, lorsqu'elle est négative, peut engendrer des pressions sur les volumes d'activité et sur les prix. La dépendance à la conjoncture économique du Groupe peut également jouer favorablement au travers des politiques contra-cycliques de relance publique, au travers notamment du lancement de projets d'infrastructures, qui constituent autant d'opportunités pour VINCI.

1. Risques opérationnels

1.1 Engagements

Les engagements, liés en particulier à la prise d'affaires ou à l'acquisition ou la cession d'activité, constituent le premier risque auquel sont confrontées les entreprises de VINCI, quel que soit leur domaine d'activité (concessions, énergies, routes, construction, immobilier, etc.).

1.1.1 Prise d'affaires

Le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires et, pour ce faire, a instauré de longue date des procédures de contrôle préalable à la prise d'engagements.

Dans le contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction), les entreprises du Groupe veillent à se prémunir en amont des risques liés à la prise d'affaires au travers des conditions et modalités de l'offre remise, et en particulier des engagements techniques, juridiques et financiers qui s'y attachent.

Ces engagements sont le plus souvent limités, en raison de la taille généralement modeste des contrats de travaux, de leur durée réduite à quelques mois et de la grande diversité d'expertises, d'implantations géographiques et de clients. Ainsi, chez VINCI Construction France, environ 50 % du chiffre d'affaires est réalisé par des contrats d'un montant unitaire inférieur à 5 millions d'euros. De son côté, VINCI Construction Grands Projets,

qui réalise des ouvrages plus importants, représente moins de 2,5 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Dans ce domaine, la politique du Groupe est de privilégier les projets à forte valeur ajoutée technique, permettant la valorisation des savoir-faire, et cela dans des pays où l'environnement est connu ou maîtrisable. En outre, particulièrement à l'international, ces grands projets sont généralement réalisés dans le cadre de groupements avec des sociétés tierces, limitant ainsi la part des risques auxquels le Groupe est exposé.

Les projets dépassant des seuils figurant dans les directives générales font l'objet d'un examen du comité des Risques préalablement à la remise d'offre.

Les projets de nouvelles concessions sont systématiquement soumis à l'examen et à l'accord du comité des Risques de VINCI. En outre, afin de limiter les engagements et les montants investis à risque par le Groupe, ces projets sont généralement développés en partenariat avec des entreprises tierces et financés en maximisant la part de l'endettement, lequel est, en règle générale, sans recours ou à recours limité contre VINCI.

1.1.2 Engagements immobiliers

L'activité de promotion immobilière du Groupe s'exerce pour l'essentiel au travers de sa filiale spécialisée VINCI Immobilier. Concentrée en région parisienne et dans les grandes métropoles régionales en France, l'activité de VINCI Immobilier a représenté en 2008 environ 1,6 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les engagements immobiliers font l'objet d'un reporting détaillé et d'un suivi régulier au niveau de la filiale. Dans le cadre de leurs activités de construction, certaines filiales du Groupe peuvent être amenées, essentiellement en France, en Belgique et au Luxembourg, à participer à des opérations de promotion immobilière. Les projets de promotion immobilière sont systématiquement soumis à l'examen et à l'accord préalable du comité des Risques de VINCI, la politique du Groupe étant de lancer un nouveau projet uniquement si les engagements liés au foncier et à la construction sont maîtrisés et si l'opération est suffisamment précommercialisée.

1.1.3 Acquisition et cession d'activité

Afin de maîtriser les risques liés à l'intégration des sociétés nouvellement acquises et de pouvoir y appliquer les principes de gestion du Groupe, la politique de VINCI en matière d'acquisitions est d'acquérir le contrôle majoritaire du capital des cibles visées. L'essentiel des projets d'acquisition ou de cession sont soumis à l'accord du comité des Risques de VINCI et, pour les plus significatifs, du Conseil d'administration après examen par le comité de la Stratégie et des Investissements (voir paragraphe 3.4.2 de la partie « Rapport du président », p. 154).

1.2 Exécution des contrats

1.2.1 Risques généraux d'exécution des contrats

Dans tous les pôles du Groupe (concessions, énergies, routes, construction, immobilier, etc.), les entreprises de VINCI sont exposées à des risques qui peuvent affecter la bonne exécution des contrats.

Gestion des ressources humaines

Les succès de VINCI résident dans la qualité de son modèle managérial et sa capacité à attirer, former et conserver ses salariés. Les entreprises du Groupe sont donc exposées à des risques liés à la gestion de leurs ressources humaines : départs, difficultés de recrutement et de formation, notamment des personnels d'encadrement, sécurité et santé des salariés, coûts salariaux, mouvements sociaux ou grèves. Conscient de l'importance de ses collaborateurs, VINCI a mis en place une véritable démarche de responsabilité sociale visant à réduire ces risques (voir « Rapport de gestion – E. Données sociales et environnementales », p. 121).

Matières premières

VINCI est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières (produits pétroliers, acier et ciment notamment). Toutefois, dans le cadre des activités de travaux, une large part des contrats comprennent des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages, en cours de réalisation, en fonction de l'évolution du prix des matières premières. En outre, une partie des activités de travaux du Groupe est exercée au travers de contrats de courte durée, ce qui, même en l'absence de formule de révision de prix, limite l'impact économique de la hausse des matières premières.

Sous-traitants, cotraitants et fournisseurs

Compte tenu de la nature de ses activités et de son type d'organisation, qui découle du caractère essentiellement local de ses marchés, le Groupe considère qu'il n'est pas globalement dépendant d'un petit nombre de clients, de fournisseurs, de cotraitants, ni de sous-traitants.

Néanmoins, la qualité du travail des fournisseurs, cotraitants et sous-traitants de VINCI peut avoir un impact sur la bonne réalisation d'un projet donné. Les entreprises de VINCI mettent le plus souvent en place une prévention en amont, un suivi et éventuellement des mesures correctives en cours de projet, afin de limiter ces risques.

Instabilité sociale ou politique

Compte tenu du nombre important de pays où VINCI est présent, certaines activités du Groupe peuvent être ponctuellement affectées par des mouvements sociaux (grèves générales) et diverses formes d'instabilité politique (émeutes, terrorisme, conflits armés).

Néanmoins, le Groupe reste peu exposé aux risques pays, compte tenu de l'implantation géographique de ses activités.

Dans les métiers du contracting (énergies, routes, construction), VINCI réalise plus de 94 % de son chiffre d'affaires en Europe et en Amérique du Nord. Le risque pays éventuel est un des éléments du risque de la prise d'affaires. Il est analysé préalablement à l'offre (voir « Rapport du président », p. 159).

Le portefeuille existant de concessions de VINCI est peu concerné par le risque pays, compte tenu de la répartition du chiffre d'affaires : en 2008, 3 % seulement du chiffre d'affaires est réalisé hors d'Europe, essentiellement aux États-Unis et au Canada. Le risque pays dans les appels d'offres concernant les nouveaux projets de concession ou de PPP est analysé préalablement à l'offre.

En ce qui concerne les différentes opérations immobilières de VINCI Immobilier ou de filiales de construction, celles-ci ont lieu essentiellement en France. Les seules opérations à l'étranger sont réalisées en Belgique et au Luxembourg. Les opérations immobilières du Groupe ne sont donc pas concernées par le risque pays.

Catastrophes naturelles

Comme toute société, VINCI peut être perturbé par des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre, des inondations, des cyclones, la foudre ou des conditions climatiques exceptionnelles, celles-ci pouvant entraîner l'effondrement ou la destruction accidentelle d'ouvrages du Groupe en construction ou en exploitation. De tels événements peuvent se traduire localement par une baisse de chiffre d'affaires du Groupe ou entraîner une augmentation substantielle des dépenses nécessaires à l'entretien ou à la remise en état de ses installations.

Les situations de crise nécessitent une gestion à laquelle VINCI s'est préparé depuis plusieurs années par la mise en place d'une organisation opérationnelle adaptée.

Les actions menées, ainsi que les formations, concernent les dispositifs d'alerte, l'activation du dispositif de crise, la gestion et la sortie de crise. Le dispositif central est relayé au sein des sociétés de VINCI, qui ont également mis en place leur propre dispositif de gestion et de communication de crise pour gagner en efficacité si une crise survenait : anticipation des moyens matériels et humains, activation rapide du dispositif de crise, mobilisation des personnes, optimisation du pilotage des situations de crise.

1.2.2 Risques spécifiques aux métiers de VINCI

Les entreprises de VINCI au sein de chaque métier du Groupe (concessions, énergies, routes, construction, immobilier, etc.) sont exposées à des risques, dont la prévention, le contrôle et la gestion quotidienne constituent leur cœur de métier.

Concessions et PPP

Les risques liés aux activités de concessions et PPP tiennent notamment aux risques de conception-construction (lesquels sont toutefois, en règle générale, assumés par les entreprises en charge de la construction), de financement, d'exploitation et de changement d'environnement législatif et réglementaire, et aux risques financiers (inflation, taux), en particulier en raison de la durée longue des contrats, caractéristique de ces activités.

Les principaux risques liés à l'exploitation de concessions tiennent en particulier au trafic ou à la fréquentation de l'ouvrage et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, lorsque la quasi-totalité des revenus est constituée par les recettes de péage. Le trafic des concessions autoroutières peut également être affecté par le niveau de prix des carburants et l'évolution de la conjoncture économique.

Par ailleurs, les augmentations tarifaires des sociétés concessionnaires d'autoroutes (ASF, Cofiroute, Escota) sont liées à l'inflation française (hors tabac), ces sociétés sont donc exposées à une baisse du taux d'inflation qui aurait pour conséquence de plus faibles hausses tarifaires.

Les principaux risques financiers et d'environnement législatif et réglementaire sont décrits, respectivement, aux paragraphes 2. Risques financiers et 3. Risques juridiques, ci-dessous.

Contracting (VINCI Energies, Eurovia, VINCI Construction)

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entreprises du Groupe sont exposées au risque que le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffèrent de ceux estimés dans l'offre. Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles à prévoir, tels que les conditions climatiques ou l'évolution du prix de la main-d'œuvre, des coûts de sous-traitance et de matières premières. L'exposition au prix du pétrole concerne notamment Eurovia, dont les activités sont consommatrices de bitume pour la structure des chaussées, de fuel pour ses installations industrielles et de carburant pour son parc d'engins.

Par ailleurs, pour les grands projets, la complexité technique d'ouvrages uniques et les conditions géologiques sont des domaines où les aléas peuvent être importants.

Les activités des entreprises du Groupe sont également exposées au risque de solvabilité de leurs clients, décrit en note 23.4 de l'« Annexe aux comptes consolidés », p. 244.

Certaines activités du Groupe peuvent être concernées par les risques environnementaux, industriels et technologiques décrits au paragraphe 4.

Immobilier

Les activités de promotion immobilière sont soumises à un certain nombre de risques liés notamment aux aléas administratifs, techniques et commerciaux qui peuvent engendrer des retards de délais (voire l'abandon de certains projets), des dépassements de budgets et une incertitude sur le rythme d'écoulement et sur le prix de vente des objets.

2. Risques financiers

2.1 Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie peut se traduire soit par une perte de valeur, soit par une perte de liquidité. Le Groupe est exposé à une perte de valeur dans le cadre du placement de ses disponibilités (souscription de titres de créances négociables, valeurs mobilières de placement, etc.), de ses créances financières, de produits dérivés, de garanties ou cautions reçues. Il est exposé à une perte de liquidité sur les encours de lignes de crédit confirmées non utilisées. Le risque de contrepartie est décrit en note 23.4 de l'« Annexe aux comptes consolidés », p. 244.

2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de sa dette existante et au financement de ses besoins futurs, liés notamment aux programmes d'investissements des sociétés concessionnaires et aux besoins généraux du Groupe.

Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédents de trésorerie, lignes de crédit confirmées non utilisées, notations financières) figure en note 22.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », pp. 234-237.

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de ratios et covenants financiers, qui sont décrits en note 22.2.5 de l'« Annexe aux comptes consolidés », p. 236.

2.3 Risques de marché (taux, change, actions)

Du fait de son niveau d'endettement, VINCI est exposé à l'évolution des taux d'intérêt (de la zone euro essentiellement) sur la partie de son endettement net à taux variable, ainsi qu'à l'évolution des marges de crédit (spreads) appliquées par les prêteurs sur la dette future. VINCI est également exposé aux risques de change liés à ses activités réalisées à l'international et aux financements libellés en devises. Toutefois, les activités à l'international du Groupe sont réalisées à hauteur d'environ 75 % par des filiales opérant dans la zone euro. La seule dette émise par une entité du Groupe dans une devise différente de sa monnaie de comptabilisation a été remboursée en mars 2008. L'exposition de VINCI au risque de change reste donc limitée. La gestion des risques de taux et de change est exposée en notes 23.1 et 23.3 de l'« Annexe aux comptes consolidés », pp. 238-243.

Les supports d'investissements utilisés pour la gestion de ses excédents de trésorerie sont essentiellement des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables ainsi que des dépôts bancaires. Le risque sur actions est décrit en note 23.2 de l'« Annexe aux comptes consolidés », p. 242.

2.4 Impact des partenariats public-privé (PPP) sur la situation financière du Groupe

L'impact d'un projet de PPP sur la situation financière du Groupe, notamment sur ses risques de taux et de liquidité, est un élément pris en compte dès la préparation de la réponse à un appel d'offres.

Les projets sont, selon leur importance, soumis à l'examen et à l'accord du comité des Risques du holding ou des pôles. Les projets de PPP les plus importants sont logés dans des structures *ad hoc* dédiées uniquement à la réalisation du projet. Le financement de ces structures se fait par l'intermédiaire de prêts octroyés directement à la société projet, sans recours contre l'actionnaire, adossés aux créances à recevoir avec l'objectif de minimiser la mise en capital.

Les mises en capital sur les PPP sont donc limitées, généralement à 20 % au maximum des capitaux investis. L'impact sur la liquidité du Groupe est donc faible.

La dette levée sur les sociétés projets fait l'objet de couverture de taux à taux fixe et/ou variable cappé pour une quote-part très élevée, le plus souvent supérieure à 80 %. Les pourcentages de couverture correspondent généralement à des engagements souscrits auprès des prêteurs. L'impact des variations de taux sur les PPP est donc limité.

3. Risques juridiques

Compte tenu de la diversité de ses activités et de ses implantations géographiques, le Groupe est soumis à un environnement législatif et réglementaire complexe, lié au lieu d'exécution des prestations et aux domaines d'activité concernés. Lui sont notamment applicables les règles relatives aux contrats et marchés de droit public et privé, au droit de la concurrence et de la concentration, au droit économique, financier et boursier. Ses activités sont susceptibles d'engager sa responsabilité civile (notamment celle des entreprises de construction) et pénale, et ce tant en France qu'à l'étranger.

Les risques financiers afférents à la mise en jeu éventuelle de la responsabilité civile des sociétés du Groupe sont couverts par des polices d'assurance décrites au paragraphe 5 ci-dessous.

En outre, il est à noter que, dans le domaine des concessions, notamment en France, le Groupe se trouve dans une situation de dépendance à l'égard des pouvoirs publics, qui disposent, conformément au droit administratif français, du pouvoir de modifier, moyennant indemnité, les termes et conditions des contrats de délégation de service public en cours d'exécution.

Une information sur les principaux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué est fournie en section F de l'« Annexe aux comptes consolidés », p. 249. La méthode de provisionnement des litiges fait l'objet d'un paragraphe dans l'« Annexe aux comptes consolidés », p. 185, et son montant est donné pp. 226 et 228.

Le « Rapport du président » consacre un paragraphe à la conformité avec les lois et règlements en vigueur.

4. Risques environnementaux, industriels et technologiques

4.1 Risques économiques et opportunités liés au changement climatique

VINCI n'est concerné par le plan national d'allocation des quotas d'émissions de gaz à effet de serre (PNAQ II) qu'au titre d'une seule installation, l'usine CIFC (Eurovia) à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), pour 190 086 tonnes. Les émissions sont validées conformément à la loi par un vérificateur agréé, au plus tard le 15 février de chaque année. Les émissions de l'usine CIFC ont été de 170 112 tonnes de CO₂ en 2006, 158 661 tonnes de CO₂ en 2007 et de 162 658 tonnes de CO₂ en 2008. 18 000 tonnes de CO₂ ont été vendues sur 2008.

Chez VINCI, les risques liés au changement climatique sont regroupés en quatre catégories, chacune faisant l'objet d'une approche en termes de risques et d'opportunités économiques :

- les risques physiques tels que les dommages ou les retards dans les projets, en raison du nombre croissant d'événements climatiques ;
- les risques réglementaires découlant du durcissement des réglementations internationales, européennes et nationales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- les risques de compétitivité générés par une éventuelle augmentation de la demande des clients pour des produits et des processus moins consommateurs d'énergies ;
- les risques d'inaction face au changement climatique.

4.2 Risques industriels et environnementaux

VINCI est faiblement exposé aux risques industriels et environnementaux.

Certaines activités d'Eurovia, particulièrement réglementées, présentent des caractéristiques proches de l'industrie et peuvent ainsi se trouver exposées à ces risques. Ces activités présentent des risques limités et bien identifiés.

- Usines de liants : l'utilisation ou la production de produits potentiellement dangereux pour l'environnement fait l'objet d'une surveillance permanente et d'évaluations par les responsables qualité-sécurité-environnement d'Eurovia.
 - Postes d'enrobage : la mise en place d'une cellule de veille réglementaire environnementale pour les sites industriels permet aux exploitants de déployer les actions nécessaires au maintien de la conformité réglementaire. Les audits externes complémentaires, réguliers ou imprévisibles, portant notamment sur l'analyse des produits et la mesure des quantités stockées, permettent de vérifier la conformité des sites.
 - Carrières : les nuisances identifiées ont trait au bruit, aux vibrations et aux rejets de poussières. Des audits externes y sont réalisés chaque année par des organismes agréés. Le contrôle des rejets de poussières, effectué dans le respect des normes par un organisme extérieur, fait l'objet d'une transmission annuelle aux Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire).
- Du fait du caractère limité de ces différents risques, il n'est pas effectué de suivi particulier des coûts et investissements liés aux actions de prévention. Toutefois, les risques identifiés sont analysés au cas par cas et donnent lieu, le cas échéant, à la constitution de provisions. Au 31 décembre 2008, les provisions pour risques et mises en conformité, localisées chez Eurovia, représentaient un montant de 23,8 millions d'euros pour l'activité monde, dont 14 millions en France (10,4 millions en 2007). Les provisions identifiées dans les autres filiales de VINCI s'élèvent à un peu plus de 3 millions d'euros.
- VINCI est potentiellement exposé aux risques liés à une pollution accidentelle, notamment par la dispersion fortuite de matières dangereuses sur son réseau routier ou un de ses chantiers. Sans même que la responsabilité de VINCI soit engagée, un tel événement pourrait perturber l'activité du site. Une telle situation nécessiterait la mise en place d'un dispositif de crise (voir paragraphe 1.2.1 « Catastrophes naturelles »).

4.3 Risques technologiques spécifiques

Ne disposant d'aucune installation classée figurant sur la liste prévue au paragraphe IV de l'article L.515-8 du Code de l'environnement (« Seveso seuil haut »), les sociétés de VINCI ne sont pas directement concernées par les risques technologiques. Néanmoins, elles peuvent y être indirectement exposées dans les cas suivants :

- certaines activités du Groupe peuvent s'exercer, ponctuellement ou de façon permanente, à proximité d'installations classées à risque technologique. Les sociétés concernées respectent alors les législations en vigueur ; en particulier, elles ne développent aucune activité qui pourrait se traduire par une augmentation des effectifs travaillant à proximité du site classé ;
- certaines activités des sociétés de VINCI Energies et de VINCI Construction (Freyssinet, VINCI Construction France, Solétanche Bachy, CFE, VINCI Construction Grands Projets, Eurovia) se pratiquent au sein d'installations classées (notamment nucléaires). Les responsables de ces installations sont soumis à un certain nombre d'obligations et doivent prendre toutes les initiatives nécessaires, notamment pour les évacuations de personnes. L'activité nucléaire de VINCI Construction Grands Projets est certifiée par le Comité français de certification des entreprises pour la formation et le suivi du personnel travaillant sous rayonnements ionisants (Cefri).

5. Assurances

5.1 Politique d'ensemble

La politique d'assurance du groupe VINCI se définit, compte tenu de sa structure décentralisée, à plusieurs niveaux de responsabilité :

- le comité Exécutif du Groupe fixe les orientations générales et notamment les standards applicables à toutes les filiales ;
 - les responsables de pôles ou de grandes filiales définissent dans ce cadre, à partir d'une identification et d'une analyse rigoureuse des risques afférents à leurs activités, le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties susceptibles de couvrir les risques assurables et, d'autre part, un niveau de coût (primes et charges de sinistres conservés) permettant aux entités opérationnelles de rester concurrentielles.
- Dans une optique de prévention et d'optimisation économique, les franchises sont définies filiale par filiale et atteignent couramment 75 000 euros. Dans le même esprit, des budgets d'autoassurance ont été mis en place, comme en responsabilité civile (RC) ou en automobile, chez Eurovia, VINCI Construction France ou VINCI Energies (dans la limite d'un montant inférieur ou égal à 4 millions d'euros en 2008 pour chacune de ces entités et chacun de ces risques).

Aux garanties propres aux filiales, s'ajoutent celles souscrites pour l'ensemble du Groupe, notamment dans les domaines suivants :

- protection de la responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- protection contre les risques catastrophe en responsabilité civile ;
- responsabilité environnementale.

Une partie de l'activité de VINCI au Royaume-Uni est assurée, pour des raisons historiques, dans une captive d'assurance basée à Guernesey ; un mécanisme de réassurance limite son exposition à un niveau défini en fonction des conditions de marché, qui a été fixé à 4,6 millions d'euros en 2008. Les principaux assureurs du Groupe sont la SMABTP et AXA. Enfin, VINCI dispose de sa propre société de courtage, VINCI Assurances, chargée de la consolidation des souscriptions et de l'harmonisation des garanties au sein du Groupe. VINCI Assurances intervient comme courtier d'une partie des filiales françaises et, en simple intermédiaire, ne porte aucun risque financier d'assureur.

5.2 Prévention des risques et sinistralité

Des dispositions de prévention sont systématiquement adoptées, tant sur les sites d'exploitation que sur les chantiers. Cette politique, qui donne une place importante à la formation, recoupe largement les efforts accomplis par les entreprises de VINCI en matière d'assurance-qualité et de prévention des accidents du travail.

La sinistralité dans le Groupe se caractérise en responsabilité civile, sur la base des données disponibles et sans préjuger la responsabilité réelle encourue dans les affaires concernées, par un petit nombre (un par an en moyenne sur cinq ans) de sinistres d'une valeur unitaire supérieure à 1 million d'euros, par l'occurrence de quelques sinistres moyens (une cinquantaine en 2008), compris entre 100 000 euros et 1 million d'euros et enfin par un nombre relativement incompressible de petits sinistres de valeur unitaire inférieure à 100 000 euros, en grande partie supportés par les filiales par le biais des franchises d'assurance. Seuls deux sinistres d'une valeur unitaire potentiellement supérieure à 1 million d'euros ont été déclarés en responsabilité civile en 2008.

5.3 L'assurance dans les métiers de la construction, de la route et de l'énergie

5.3.1 Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les filiales concernées peuvent voir leur responsabilité mise en cause à la suite de dommages corporels, matériels ou immatériels subis par des tiers, y compris les clients ou maîtres d'ouvrage.

Les garanties RC souscrites à cet effet sont articulées en, d'une part, une première ligne qui regroupe les garanties mises en place au niveau des filiales, destinées à absorber la sinistralité courante et, d'autre part, un ensemble de lignes complémentaires souscrites pour compte commun. À ce jour, un seul sinistre a été réglé au titre de ces lignes complémentaires dans les métiers concernés.

À ces garanties de base peuvent s'ajouter des couvertures spécifiques, en vertu de la loi, des contrats ou d'une décision managériale, dans des domaines tels que :

- la responsabilité civile décennale, en France ;
- la responsabilité civile automobile ;
- les transports.

5.3.2 Les garanties de dommages

Les immeubles de bureaux et ateliers fixes sont couverts pour une valeur contractuelle de reconstruction, correspondant à la valeur à neuf ou à une estimation du sinistre maximum indemnisable. Les matériels de chantier sont traités au cas par cas et sélectivement, selon l'intérêt économique d'une couverture, fonction de leur valeur, de leur type et de leur ancienneté. Les véhicules, regroupés pour une large part en flottes par pays, ne sont qu'exceptionnellement garantis sur une base tous risques.

Les grands chantiers font, d'une façon générale, l'objet de garanties « tous risques » couvrant notamment les conséquences matérielles d'accidents ou d'événements naturels à concurrence de la valeur du chantier.

5.4 L'assurance dans les métiers de concessions et de services

5.4.1 Les garanties de dommages

Le métier d'exploitant de concession expose potentiellement le Groupe aux dommages, accidentels ou non, pouvant être causés aux ouvrages concédés et susceptibles d'entraîner à la fois l'obligation de reconstruction, avec les coûts attachés à celle-ci, et les conséquences financières de l'interruption d'exploitation, auxquelles s'ajoutent le cas échéant les contraintes du service de la dette à l'égard des organismes de financement.

En règle générale, les ouvrages d'art sensibles (ponts, tunnels et parcs de stationnement) sont garantis dès l'origine pour leur valeur de reconstruction en cas de destruction accidentelle. Tel n'est pas le cas cependant pour des ouvrages de type linéaire (autoroutes), dont la destruction complète n'est pas envisagée.

5.4.2 Les garanties de responsabilité civile (RC)

Les ouvrages concédés à des filiales de VINCI en France et à l'étranger disposent également de leur propre programme d'assurance RC, coordonné avec les lignes complémentaires souscrites au niveau du Groupe. Aucun sinistre n'a, à ce jour, été réglé au titre de ces lignes complémentaires dans les métiers de concessions et de services. Ces programmes sont conçus pour répondre spécifiquement aux exigences légales locales et à celles du cahier des charges de chaque opération. Les concessions dans lesquelles VINCI détient une participation minoritaire ne bénéficient en règle générale pas des protections complémentaires RC souscrites pour compte commun.

5.4.3 Les garanties de pertes d'exploitation

L'assurance des pertes d'exploitation est destinée à permettre au concessionnaire de restaurer les recettes interrompues par un événement accidentel atteignant l'ouvrage dans son fonctionnement normal et ainsi de faire face aux engagements financiers éventuellement pris à l'égard des bailleurs de fonds et aux charges de son fonctionnement courant pendant la période de reconstruction.

Les pertes d'exploitation sont garanties moyennant des franchises variables en valeur absolue ou en nombre de jours d'interruption. Les exploitations peu exposées à ce risque (autoroutes en particulier) ne bénéficient pas systématiquement de telles garanties, l'arrêt prolongé et complet d'exploitation n'étant pas pris en considération. Les franchises précitées sont déterminées au cas par cas, de façon à ce que les résultats de la concession considérée ne soient pas significativement affectés par l'interruption accidentelle de la fréquentation. De telles garanties n'ont pas été jusqu'à présent appelées à jouer.

D. Mandataires sociaux et dirigeants

1. Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats et fonctions exercés par :

- les 13 administrateurs composant le Conseil d'administration ;
- la personne dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale du 14 mai 2009 ;
- la personne dont le mandat d'administrateur a pris fin au cours de l'exercice 2008 ;
- le directeur général délégué non administrateur dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2008.

1.1 Administrateurs en fonction

| | Expiration du mandat en cours | |
|---|-------------------------------|--|
| <p>Yves-Thibault de Silguy 60 ans – 2000</p> <p>VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92851 Rueil-Malmaison Cedex</p> <p>Président du comité de la Stratégie et des Investissements et du comité des Nominations</p> | AG 2010 | <p>Président du Conseil d'administration de VINCI</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : représentant permanent de VINCI au conseil d'administration d'ASF.</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur de Suez Tractebel (Belgique), membre de l'<i>advisory group</i> d'ING Direct (France) ; administrateur de la VTB (France) et de la Smeg (Monaco) ; membre du conseil de surveillance de Sofisport.</p> <p>M. de Silguy exerce en outre la présidence des comités France-Algérie et France-Qatar du Medef et la présidence du conseil d'administration d'Agro Paris Tech. Il est membre du Conseil des affaires étrangères et du Conseil économique de défense.</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI expirés au cours des cinq derniers exercices : néant.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : président du conseil d'administration d'Aguas Argentinas ; président du conseil d'administration de Sino French Holdings ; administrateur de Lyonnaise Europe, Ondéo-Degrémont, Ondéo Services, Société générale de Belgique, Sita, Fabricom, Degrémont, Suez Environnement, Suez Energies Services et de Swire Sita Waste Services Ltd (Chine) ; président du conseil d'administration ou administrateur de filiales du groupe Suez en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et au Vanuatu : CDE, EEC, Marama Nui, Socif 4, Unelco Vanuatu ; membre du conseil de surveillance d'Elyo et de Métropole Télévision-M6 ; représentant permanent de Lyonnaise Satellite au conseil d'administration de TPS Gestion ; représentant permanent de TPS au conseil d'administration de TPS Motivation ; vice-président du comité France-Chine du Medef ; président du conseil d'administration de l'Université française d'Égypte ; administrateur de la VTB (Russie).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. de Silguy est licencié en droit de l'université de Rennes, il est diplômé d'études supérieures de droit public, de l'IEP de Paris section service public et de l'École nationale d'administration. De 1976 à 1981, il travaille au ministère des Affaires étrangères, puis de 1981 à 1985 pour la commission des Communautés européennes. Il travaille ensuite à l'ambassade de France à Washington en qualité de conseiller chargé des affaires économiques de 1985 à 1986. De 1986 à 1988, il est conseiller technique chargé des affaires européennes et des affaires économiques et financières internationales au cabinet du Premier ministre. De 1988 à 1993, il est nommé directeur à la direction des affaires internationales puis directeur des affaires internationales du groupe Usinor Sacilor. De 1993 à 1995, il est secrétaire général du comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne et, simultanément, conseiller pour les affaires européennes et vice-sherpa (préparation des sommets des pays industrialisés) au cabinet du Premier ministre. De 1995 à 1999, il est membre de la commission européenne en charge des affaires économiques, monétaires et financières. En janvier 2000, M. de Silguy devient membre du directeur de Suez Lyonnaise des Eaux puis est nommé directeur général de Suez de 2001 à 2003. Ensuite, il exerce les fonctions de délégué général de Suez de 2003 à juin 2006. Il est nommé président du Conseil d'administration de VINCI le 1^{er} juin 2006 et démissionne de ses fonctions chez Suez.</p> |
| <p>Xavier Huillard 54 ans – 2006</p> <p>VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92851 Rueil-Malmaison Cedex</p> | AG 2010 | <p>Administrateur-directeur général de VINCI</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : président de VINCI Concessions SAS (depuis le 21/10/08), administrateur de Cofiroute, Solétanche Freyssinet, VINCI PLC (Royaume-Uni) et VINCI Investments Ltd (Royaume-Uni), président du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH (Allemagne), représentant permanent de VINCI aux conseils d'administration de VINCI Energies et d'Eurovia, de Snel au conseil d'administration d'ASF, représentant de VINCI Concessions au conseil d'administration d'ASF Holding, président de la Fondation d'Entreprise VINCI pour la Cité.</p> <p>Principaux mandats au sein du Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : directeur général (du 09/06/08 au 21/10/08) et président du conseil d'administration (jusqu'au 21/10/08) de VINCI Concessions SA, administrateur de VINCI Energies et VINCI Park, membre du conseil de surveillance de VINCI Energies Deutschland GmbH, président de VINCI Construction, administrateur de VINCI Construction Grands Projets.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Huillard est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Il a fait l'essentiel de sa carrière dans les métiers de la construction en France et à l'étranger. Il rejoint Sogea en décembre 1996, en tant que directeur général adjoint chargé de l'international et des travaux spécifiques, puis en devient président-directeur général en 1998. Nommé directeur général adjoint de VINCI en mars 1998, il est président de VINCI Construction de 2000 à 2002. Il est nommé directeur général délégué de VINCI et exerce les fonctions de président-directeur général de VINCI Energies de 2002 à 2004, puis de président de cette société de 2004 à 2005. Il devient administrateur-directeur général de VINCI en 2006.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Dominique Bazy 57 ans – 1996</p> <p>UBS Investment Bank 65, rue de Courcelles 75008 Paris</p> <p>Membre du comité des Rémunérations et du comité des Nominations</p> | <p>AG 2012 Vice-chairman Europe d'UBS Investment Bank</p> <p>M. Bazy est également administrateur de Pierre Fabre Participations.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général d'UBS Holding France SA ; président du conseil d'administration d'UBS Securities France SA ; administrateur de GrandVision ; membre du conseil de surveillance d'Atos Origin ; administrateur d'Atos Origin.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Bazy est licencié en droit, diplômé de l'IEP de Paris et de l'École nationale d'administration. Il est également diplômé d'études supérieures de sciences économiques. Après avoir occupé différents postes en ministère, il entre chez Athéna en 1984 et devient directeur général d'Athéna Banque en 1985 et directeur général adjoint d'Athéna de 1986 à 1988. Il est nommé président de la Sicav Haussmann France en 1987. De 1990 à 1992, il occupe différents postes à l'UAP. Il est membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais en 1993 et président de Clinvest de 1993 à 1994, président du conseil de surveillance d'Altus Finance en 1993, directeur général délégué à la Compagnie de l'UAP de 1995 à 1996, président d'Allianz Assurances France de 1997 à 2000, directeur général chargé du pôle agents généraux des AGF de 1998 à 2000, membre du comité exécutif international d'Allianz AG de 1997 à 2000, président-directeur général d'UBS Warburg (devenu UBS) holding France de 2000 à 2003, président d'UBS Securities France SA de 2003 à 2004. Il est <i>vice-chairman</i> Europe d'UBS Investment Bank depuis 2004.</p> |
| <p>Robert Castaigne 63 ans – 2007</p> <p>Total 12, rue Christophe Colomb 75008 Paris</p> <p>Membre du comité des Comptes et du comité des Rémunérations</p> | <p>AG 2011 Ancien directeur financier et ancien membre du comité exécutif de Total</p> <p>M. Castaigne est également administrateur de Sanofi Aventis, administrateur et membre du comité d'audit de la Société Générale (depuis le 20/01/09) et administrateur de la Compagnie Nationale à Portefeuille (Belgique).</p> <p>Mandats expirés au cours de l'exercice 2008 : président-directeur général de Total Nucléaire et Total Chimie, administrateur d'Elf Aquitaine, Total Gestion Filiales, Hutchinson, Total Gabon (Gabon), Petrofina (Belgique), Omnium Insurance & Reinsurance Company Ltd (Bermudes) et Total Upstream UK Ltd (Royaume-Uni).</p> <p>Autres mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur d'Arkema, Compagnie Générale de Géophysique, Société Financière d'Auteuil, Total Nigeria PLC (Nigeria) et Alphega (Bermudes).</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Castaigne est diplômé de l'École centrale de Lille et de l'École nationale supérieure du pétrole et des moteurs. Il est également docteur en sciences économiques (université de Paris 1 – Panthéon-Sorbonne). Ingénieur chez Total depuis le 1^{er} janvier 1972, il occupe, de 1972 à 1977, les fonctions d'ingénieur puis de chef de département à la direction économique. De 1977 à 1985, il est adjoint au chef du service filiales exploration-production, puis chef du service filiales gaz-diversification à la direction financière du groupe. De 1985 à 1990, il exerce les fonctions de secrétaire du comité exécutif et de chargé de mission auprès du président. De 1990 à 1994, il est directeur financier adjoint et membre du comité directeur. Le 7 juin 1994, il a été nommé directeur financier et membre du comité exécutif de Total, devenu Total Fina (1999), puis TotalFinaElf (2000) et Total (2003). Il a cessé ses fonctions de directeur financier et de membre du comité exécutif de Total le 31 mai 2008.</p> |
| <p>François David 67 ans – 2003</p> <p>Coface 12, cours Michelet La Défense 10 92065 Paris-la Défense</p> <p>Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> | <p>AG 2009^(*) Président de Coface SA</p> <p>M. David est également président de Coface Services, de Coface Deutschland et de Coface Assicurazioni (Italie), administrateur de Rexel et, depuis 2008, membre des conseils de surveillance d'Areva et Lagardère SCA.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Coface SCRL Participations et de Coface SCRL ; président du conseil d'administration de Coface Expert ; président du conseil de surveillance de AKC (Allgemeine Kreditversicherung Aktiengesellschaft Coface) ; administrateur d'EADS.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. David est licencié en sociologie, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'École nationale d'administration. Après avoir occupé différents postes en ministère de 1969 à 1990, il devient directeur général international de la société Aérospatiale de 1990 à 1994. Il est président du conseil d'administration de Coface depuis 1994, président du conseil de surveillance de Coface Deutschland depuis 1996, président du conseil d'administration de Coface Assicurazioni depuis 1997. Il a été nommé en 2008 membre des conseils de surveillance d'Areva et de Lagardère SCA. M. David est également l'auteur de nombreux ouvrages.</p> |
| <p>Patrick Faure 63 ans – 1993</p> <p>Patrick Faure et Associés 18, quai de Béthune 75004 Paris</p> <p>Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> | <p>AG 2009^(*) Président de Patrick Faure et Associés</p> <p>M. Faure est également administrateur de Cofiroute et d'ESL & Network, et président de l'Association France-Amériques.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Renault Sport, président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd et de Benetton Formula ; administrateur de la compagnie financière Renault, Compagnie d'affrètement et de transport, ESL & Network, Giat Industries, AB Volvo, Renault Agriculture, Grigny UK Ltd, directeur général adjoint et membre du comité exécutif de Renault, président du conseil d'administration d'Ertico.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Faure est diplômé de l'École nationale d'administration. Il a exercé depuis 1979 différentes fonctions au sein du groupe Renault, et notamment, de 1981 à 1982, celle de directeur de Renault Autriche puis, de 1982 à 1984, celle de directeur de Renault Grande-Bretagne. En 1984, il est nommé directeur central des affaires publiques de Renault jusqu'en juillet 1985, date à laquelle il devient directeur des affaires publiques et de la communication. En janvier 1986, il devient délégué général de Renault puis, en janvier 1988, secrétaire général du groupe Renault. En janvier 1991, il est nommé directeur général adjoint et directeur commercial, ainsi que président de Renault Sport. M. Faure a exercé les fonctions de directeur général adjoint et de membre du comité exécutif de Renault jusqu'au 1^{er} janvier 2005. Il a par ailleurs occupé les fonctions de président-directeur général de Renault Sport et de président du conseil d'administration de Renault F1 Team Ltd jusqu'en 2006.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Dominique Ferrero 62 ans – 2000</p> <p>Natixis Arc de Seine 30, avenue Pierre-Mendès- France 75013 Paris</p> | <p>AG 2010 Membre du directoire et directeur général de Natixis</p> <p>M. Ferrero est également représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Coface, Natixis Global Asset Management et Natixis Private Equity.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : directeur général de Crédit Agricole Indosuez ; directeur général du Crédit Lyonnais ; président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB) ; membre du conseil de surveillance d'Atos, devenue Atos Origin.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : ancien élève de l'École normale supérieure, M. Ferrero est entré à la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE) en 1978. Détaché de la BFCE de 1981 à 1986, il occupe différents postes à la direction du Trésor, puis au ministère du Commerce extérieur et du Tourisme et au ministère du Redéploiement industriel et du Commerce extérieur. De 1988 à 1991, il occupe les fonctions de directeur du développement de la BFCE, membre du comité de direction générale, responsable de la création et du développement des activités de haut de bilan et de banque d'affaires. Il est nommé directeur général de la Société Financière de la BFCE puis directeur général adjoint et membre de la direction générale en 1991, et directeur général de la BFCE en 1994. Il devient directeur général du groupe Natexis (résultant de la fusion de la BFCE et du Crédit National) en 1996, puis directeur général de Natexis Banques Populaires (résultant de la fusion de Natexis et de la Caisse Centrale des Banques Populaires) en 1999, directeur général du Crédit Lyonnais de 1999 à 2003. Il est, de 2004 à 2006, <i>senior adviser</i> et <i>vice-chairman</i> de Merrill Lynch Europe et, depuis 2006, directeur général de Natixis.</p> |
| <p>Bernard Huvelin 72 ans – 1983</p> <p>VINCI 1, cours Ferdinand-de-Lesseps 92851 Rueil-Malmaison Cedex</p> <p>Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> | <p>AG 2009 Vice-président du Conseil d'administration de VINCI</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : administrateur de CFE, représentant permanent de Cofiroute Holding au conseil d'administration de Cofiroute et de Semana aux conseils d'administration d'Eurovia et d'ASF, administrateur de la société Consortium Stade de France (depuis le 26/11/2008).</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : administrateur d'Électro Banque, de Cofido et de la SAS Soficot ; président du syndicat professionnel Entreprises Générales de France-BTP (EGF-BTP), vice-président de la Fédération de l'Industrie Européenne de la Construction et conseiller au Comité économique et social européen de Bruxelles.</p> <p>Principaux mandats au sein du Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général et administrateur de la société Consortium Stade de France, administrateur de VINCI Park, vice-président de VINCI USA Holdings Inc., administrateur de VINCI Concessions et de VINCI Energies, membre du conseil de surveillance de VINCI Deutschland GmbH et d'Eurovia GmbH, représentant permanent de Sogepar au conseil d'administration de Cofiroute, représentant permanent de VINCI au conseil d'administration de VINCI Construction.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de la société d'économie mixte locale de Rueil 2000.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : diplômé de HEC, M. Huvelin est entré à la SGE en 1962 et y a effectué toute sa carrière. Nommé secrétaire général en 1974, il occupe différents postes à la direction générale du Groupe de 1982 à 1990, avant de devenir directeur général adjoint en 1991, directeur général en 1997, administrateur-directeur général en 1999, puis administrateur-directeur général délégué de VINCI de 2002 à début 2005. Il exerce les fonctions de conseiller du président du Conseil d'administration de VINCI de 2005 à juin 2006. Il est vice-président du Conseil d'administration de VINCI depuis 2005.</p> |
| <p>Jean-Pierre Lamoure 60 ans – 2008</p> <p>Solétanche Freyssinet 133, boulevard National 92500 Rueil-Malmaison</p> | <p>AG 2012^(*) Président de Solétanche Freyssinet</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : président de Solétanche Bachy Entreprise, administrateur de Solétanche Bachy, gérant de Compagnie du Sol, administrateur de Bachy Soletanche Holdings Ltd. (Angleterre).</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : président de Psila et Comemi, président du conseil de surveillance de Atlantic SFDT, président du directoire de Sedeco, gérant de Promocalor et de Solval, administrateur de Technip, membre du conseil de surveillance de Fortis Banque France, administrateur et secrétaire de la Fédération nationale des travaux publics.</p> <p>Mandats au sein du Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de Solétanche.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de l'Institut français du pétrole, cogérant de HIGB.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Lamoure est ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur en chef du corps des Mines. Il a occupé les fonctions de chef du service techniques pétrolières et économies d'énergie au service des Mines de Bordeaux (ministère de l'Industrie) et de chargé de mission auprès du préfet de la région Aquitaine de 1975 à 1978, puis de chef du service prospection-production et du service conservation des gisements à la direction des hydrocarbures du ministère de l'Industrie de 1978 à 1981. De 1981 à 1983, il est directeur du contrôle de gestion et du plan de la branche isolation du groupe Saint-Gobain. Il a rejoint en 1983 le groupe Solétanche en tant que directeur général (1983-1987), avant d'être nommé président du directoire (1987-1989) de Solétanche Entreprise puis président-directeur général (depuis 1989) de Solétanche SA et de Solétanche Bachy (1997-2008), devenue en 2007 filiale de VINCI Construction et renommée en 2008 Solétanche Freyssinet. Au sein du groupe Solétanche, il a aussi été vice-président (1983-1988), président-directeur général (1988-1994) et président du conseil de surveillance (1994-1997) de Forasol-Foramer. Depuis 1998, M. Lamoure est aussi président du conseil de surveillance d'Atlantic Sfdt. Par ailleurs, de 1998 à 2007, il a été vice-président de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) puis secrétaire depuis 2007. De 1995 à 1999 et depuis 2004, il est également président de la commission technique et innovation au sein de cette Fédération.</p> |
| <p>Jean-Bernard Lévy 54 ans – 2007</p> <p>Vivendi 42, avenue de Friedland 75008 Paris</p> <p>Président du comité des Rémunérations</p> | <p>AG 2011 Président du directoire de Vivendi</p> <p>M. Lévy est également président du conseil de surveillance de Canal + France, vice-président du conseil de surveillance de Maroc Telecom, administrateur de SFR, de Activision Blizzard (États-Unis) et de NBC Universal Inc. (États-Unis), et membre du conseil de surveillance de Groupe Canal +.</p> <p>M. Lévy est par ailleurs administrateur de l'Institut Pasteur et président du conseil de surveillance de Viroxis.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général de VU Net et VTI, administrateur d'UGC et de HCA, membre du conseil de surveillance de Cegetel.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Lévy est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des télécommunications. Ingénieur à France Télécom de 1978 à 1986, il devient conseiller technique au cabinet de Gérard Longuet, ministre délégué aux Postes et Télécommunications de 1986 à 1988, directeur des satellites de télécommunications à Matra Marconi Space de 1988 à 1993, directeur du cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur de 1993 à 1994. De 1995 à 1998, il est président-directeur général de Matra Communication, puis associé gérant en charge du Corporate Finance chez Oddo Pinatton de 1998 à 2002. Il rejoint Vivendi Universal en août 2002 à la fonction de directeur général et il est nommé président du directoire de Vivendi le 28 avril 2005.</p> |

| | |
|---|---|
| <p>Henri Saint Olive 65 ans – 2006</p> <p>Banque Saint Olive 84, rue Duguesclin 69458 Lyon Cedex 06</p> <p>Président du comité des Comptes et membre du comité des Nominations</p> | <p>AG 2010 Président du conseil d'administration de Banque Saint Olive</p> <p>M. Saint Olive est par ailleurs président du conseil de surveillance de Saint Olive et Cie et de Saint Olive Gestion ; président du conseil d'administration d'Enyo, gérant de CF Participations et de Segipa ; membre des conseils de surveillance d'Eurazeo, de Prodit, de Monceau Générale Assurance et d'ANF ; administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance, de la Compagnie Industrielle d'Assurance Mutuelle, du Centre Hospitalier Saint-Joseph-et-Saint-Luc et de l'Association de l'Hôpital Saint-Joseph à Lyon.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président du conseil d'administration de Ciarl, administrateur de Rue Impériale de Lyon, Monceau Assurance Mutuelles Associées et Groupe Monceau-Mutuelles Associées ; gérant de LP Participation.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : diplômé de HEC, M. Saint Olive est entré à la Banque Saint Olive en 1969 et y a effectué toute sa carrière. Il est nommé président du directoire de cette banque en 1987, puis président du conseil d'administration en 1997.</p> |
| <p>Pascale Sourisse 47 ans – 2007</p> <p>Thales 160, boulevard de Valmy BP 82 92704 Colombes Cedex</p> <p>Membre du comité des Comptes et du comité de la Stratégie et des Investissements</p> | <p>AG 2011 Directeur général de la division des systèmes terre et interarmées de Thales, membre du comité exécutif de Thales</p> <p>Mme Sourisse est également présidente du conseil d'administration de Thales Communications SA. En outre, elle est administrateur de Thales North America Inc. (États-Unis)</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : président-directeur général d'Alcatel Cyber Satellite, administrateur et <i>chairman</i> de Skybridge Satellite Operations, administrateur de Skybridge LLC, Skybridge 2LLC, Skybridge Operations France, Skybridge Communications par Satellites, Satlynx, présidente de Thales Alenia Space France SAS, Alcatel Spacecom, Skybridge GP Inc., administrateur de Thales Alenia Space Italia SPA, Telespazio Holding SRL, Galileo Industries SA, Galileo Industries SPA et EuropeStar Ltd.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : Mme Sourisse est diplômée de l'École polytechnique et ingénieur des télécommunications. Elle a occupé les fonctions d'ingénieur à la Compagnie Générale des Eaux de 1984 à 1985, puis d'ingénieur au sein de la division télécommunication de Jeumont-Schneider de 1985 à 1986 et de chef du service réseaux d'entreprise de France Télécom de 1987 à 1990. De 1990 à 1994, elle a été successivement, au ministère de l'Industrie, adjointe au sous-directeur puis sous-directeur de la communication audiovisuelle et de l'électronique grand public. Elle travaille depuis 1995 pour le groupe Alcatel, où elle a exercé les fonctions de directeur du plan et de la stratégie de 1995 à 1997, de président-directeur général de Skybridge de 1997 à 2001, de directeur général puis de président-directeur général d'Alcatel Space de 2001 à 2005. De 2005 à 2008, elle est présidente d'Alcatel Alenia Space, devenue Thales Alenia Space. Depuis avril 2007, elle est membre du comité exécutif de Thales et, depuis mai 2008, directeur général de la division des systèmes terre et interarmées.</p> |
| <p>Denis Vernoux 62 ans – 2002</p> <p>VINCI Construction Grands Projets 5, cours Ferdinand-de-Lesseps 92851 Rueil-Malmaison Cedex</p> <p>Membre du comité de la Stratégie et des Investissements</p> | <p>AG 2012 Administrateur représentant des salariés actionnaires</p> <p>Ingénieur de la filiale VINCI Construction Grands Projets, M. Vernoux est président du conseil de surveillance commun aux fonds communs de placement d'entreprise du groupe VINCI Castor et Castor Relais, et président des conseils de surveillance des fonds communs de placement d'entreprise Castor Équilibre et Castor Rebond.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : ingénieur de formation (EIM-Chebap), M. Vernoux a effectué la totalité de sa carrière depuis 1973 au sein du groupe VINCI. Il a notamment rempli les fonctions d'ingénieur en chef au sein de la direction Technique de Campenon Bernard. Il est actuellement ingénieur en chef au sein de la direction Ingénierie et Moyens techniques de la filiale VINCI Construction Grands Projets. Parallèlement, M. Vernoux a successivement rempli les fonctions de membre et de secrétaire du comité d'établissement du siège de Campenon Bernard puis de VINCI Construction Grands Projets. Il est secrétaire du comité d'entreprise de VINCI Construction Grands Projets.</p> |

(*) Renouvellement du mandat pour une période de quatre ans proposé à l'assemblée générale des actionnaires.

(**) Administrateur dont la ratification de la cooptation intervenue au cours de l'exercice 2008 est proposée à l'assemblée générale des actionnaires.

1.2 Personne dont la nomination en qualité d'administrateur est proposée à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009

| | |
|---|---|
| <p>Michael Pragnell 62 ans</p> <p>Pound Cottage RG72LR Silchester Royaume-Uni</p> <p>Mandat proposé : de l'AG 2009 à l'AG 2013</p> | <p>Ancien directeur général, président du comité exécutif et membre du conseil d'administration de Syngenta AG</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : directeur général et administrateur de Syngenta AG.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : de nationalité britannique, M. Pragnell est diplômé de St John's College, d'Oxford et de l'INSEAD. Il entre en 1968 chez Courtaulds Ltd., où il occupe des postes en marketing et ventes ; en 1974, il rejoint la First National Bank of Chicago au département international. De 1975 à 1995, il occupe diverses fonctions au sein du groupe Courtaulds : postes en marketing chez International Paint PLC (1975-1985), directeur général de National Plastics (1985-1986), directeur général de International Paint PLC (1986-1992) et directeur financier (1992-1994) de Courtaulds PLC, où il est nommé au conseil d'administration en 1990. De 1995 à 2000, il est directeur général de Zeneca Agrochemicals et membre du comité exécutif de Zeneca PLC (devenue AstraZeneca PLC), et nommé membre du conseil d'administration en 1997. En 2000, il est nommé directeur général fondateur et président du comité exécutif de Syngenta AG, dont il est aussi membre fondateur du conseil d'administration. Par ailleurs, de 2002 à 2005, il a été président de l'association CropLife International.</p> |
|---|---|

1.3 Administrateur dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2008^(*)

| | |
|--|--|
| <p>Quentin Davies 64 ans</p> <p>House of Commons London SW1A 0AA United Kingdom</p> <p>Administrateur du 10 mai 1999 au 11 septembre 2000 et du 14 mai 2003 au 6 octobre 2008</p> | <p>Secrétaire d'État à l'Armement au ministère de la Défense en Grande-Bretagne</p> <p>M. Davies est également député à la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni.</p> <p>Mandats expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de VINCI, administrateur de Lloyds of London.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : de nationalité britannique, M. Davies est diplômé de l'université de Cambridge et de l'université de Harvard. Il occupe différentes fonctions dans le service diplomatique britannique à partir de 1967, avant de rejoindre Morgan Grenfell en 1974, où il occupe notamment le poste de directeur corporate finance. Député conservateur à la Chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni de 1987 à 2007, il est successivement porte-parole de l'opposition pour les questions touchant aux retraites, à la sécurité sociale, au budget, à la défense et à l'Irlande du Nord. Il a été administrateur de VINCI de 1999 à 2000 et de 2003 à 2008. Il adhère au parti travailliste en juin 2007. Il est, depuis le 5 octobre 2008, secrétaire d'État à l'Armement au ministère de la Défense en Grande-Bretagne.</p> |
|--|--|

() Le mandat de M. Davies avait été renouvelé lors de l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2008 pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2011.*

1.4 Directeur général délégué non administrateur dont le mandat a pris fin au cours de l'exercice 2008

| | |
|---|--|
| <p>Jacques Tavernier 59 ans</p> <p>Eurovia 18, place de l'Europe 92851 Rueil-Malmaison Cedex</p> <p>Directeur général délégué du 15 mai 2006 au 28 mars 2008</p> | <p>Président-directeur général d'Eurovia et membre du comité Exécutif de VINCI</p> <p>Principaux mandats au sein du groupe VINCI : administrateur d'Eurovia Travaux Ferroviaires, membre du conseil de surveillance d'Eurovia GmbH et de VINCI Deutschland GmbH (Allemagne), membre du directoire de Stavby Silnic A Zeleznic (République tchèque), administrateur de la Fondation d'Entreprise VINCI pour la Cité et de la Fondation d'Entreprise Eurovia.</p> <p>Mandats extérieurs au groupe VINCI : membre du conseil d'administration de l'École nationale des ponts et chaussées en qualité de personnalité qualifiée.</p> <p>Mandats au sein du Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : directeur général délégué de VINCI, président-directeur général d'ASF, président-directeur général d'ASF Holding, administrateur-directeur général de VINCI Concessions, représentant permanent de VINCI Concessions aux conseils d'administration d'Arcour et Cofiroute Holding, représentant permanent de VINCI aux conseils d'administration de Cofiroute et de SMTPC, et d'ASF au conseil d'administration d'Escota.</p> <p>Mandats hors Groupe expirés au cours des cinq derniers exercices : administrateur de Lorry Rail SA.</p> <p>Expertise et expérience professionnelle complémentaires : M. Tavernier est diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées. Ingénieur d'arrondissement à la direction départementale de l'Équipement de Seine-Saint-Denis de 1975 à 1982, il occupe les fonctions de sous-directeur des investissements à la direction des Routes au ministère de l'Équipement de 1983 à 1986, puis de chargé de mission à la délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action régionale de 1986 à 1989. De 1989 à 1991, il est directeur de l'urbanisme et du logement à la direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France, puis conseiller technique au cabinet de Paul Quilès (ministre de l'Équipement, du Logement, du Transport et de l'Espace) de 1991 à 1992, directeur général de l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Sénart de 1992 à 1993 et directeur départemental de l'équipement des Hauts-de-Seine de 1993 à 1998. Il est directeur général d'ASF de 1998 à 2006, président-directeur général de cette société de 2006 à septembre 2007, puis président jusqu'en décembre 2007. Il est par ailleurs administrateur-directeur général de VINCI Concessions de mars 2006 à octobre 2007. Depuis le 9 janvier 2008, il est président-directeur général d'Eurovia.</p> |
|---|--|

2. Actions détenues par les mandataires sociaux

2.1 Actions détenues par les mandataires sociaux

Conformément aux statuts de la société, le nombre minimal d'actions VINCI que doit détenir chaque administrateur (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires) est de 1 000, ce qui correspond, sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2008 (30 euros), à un actif de 30 000 euros investi en actions VINCI.

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les mandataires sociaux au 31 décembre 2008 :

| Mandataire social | Nombre d'actions VINCI |
|---|------------------------|
| Administrateurs | |
| Yves-Thibault de Silguy | 1 854 |
| Xavier Huillard | 406 752 |
| Dominique Bazy | 1 400 |
| Robert Castaigne | 1 000 |
| François David | 1 184 |
| Patrick Faure | 4 914 |
| Dominique Ferrero | 2 171 |
| Bernard Huvelin | 490 159 |
| Jean-Pierre Lamoure | 2 000 |
| Jean-Bernard Lévy | 2 400 |
| Henri Saint Olive | 42 946 |
| Pascale Sourisse | 1 000 |
| Denis Vernoux | 21 |
| Ancien directeur général délégué | |
| Jacques Tavernier | 400 |

2.2 Opérations sur titres des mandataires sociaux et dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

En 2008, les mandataires sociaux et les dirigeants du Groupe soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres ont déclaré avoir effectué les opérations suivantes :

| (en nombre de titres) | Acquisitions | Cessions |
|----------------------------------|------------------------|----------|
| Yves-Thibault de Silguy | 230 | 0 |
| Xavier Huillard | 13 000 | 50 000 |
| Quentin Davies | 400 | - |
| Patrick Faure | 114 | - |
| Henri Saint Olive ^(*) | 222 | - |
| Denis Vernoux | 1 | - |
| Christian Labeyrie | 13 000 ^(**) | 90 000 |

(*) Par ailleurs, des sociétés liées à M. Saint Olive ont déclaré des acquisitions pour un nombre total de 756 actions.

(**) Acquisitions financées par la cession de parts de fonds communs de placement d'entreprise.

Nota : les déclarations correspondantes peuvent être consultées sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

3. Rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

3.1 Jetons de présence et autres rémunérations

Le montant total des jetons de présence versés en 2008 par la société (au titre du deuxième semestre 2007 et du premier semestre 2008) s'est élevé à 644 833 euros. Par ailleurs, certains mandataires sociaux ont perçu, au cours de l'exercice 2008, des jetons de présence de la part de sociétés contrôlées par VINCI. Le montant total des jetons de présence dus par VINCI au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 724 144 euros.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des jetons de présence et autres rémunérations perçus en 2008 par les administrateurs de VINCI non dirigeants :

Tableau des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

| Mandataires sociaux non dirigeants ⁽¹⁾ | Montants versés en 2007 | | Montants versés en 2008 | |
|---|-------------------------|---------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|
| | Par VINCI | Par les sociétés contrôlées par VINCI | Par VINCI | Par les sociétés contrôlées par VINCI |
| Dominique Bazy | 64 250 | - | 42 500 | - |
| Robert Castaigne | 10 750 | - | 41 000 | - |
| François David | 43 000 | - | 40 500 | - |
| Patrick Faure | 47 167 | - | 40 500 | - |
| Dominique Ferrero | 42 167 | - | 11 500 | - |
| Bernard Huvelin | 43 833 | 33 906 | 46 500 | 31 354 |
| Jean-Pierre Lamoure ⁽²⁾ | - | - | - | 20 000 |
| Jean-Bernard Lévy | 12 667 | - | 41 500 | - |
| Henri Saint Olive | 58 000 | - | 71 500 | - |
| Pascale Sourisse | 9 917 | - | 46 500 | - |
| Denis Vernoux ⁽³⁾ | 43 000 | - | 46 500 | - |
| Quentin Davies ⁽⁴⁾ | 73 000 | - | 76 500 | - |
| Total jetons de présence | 447 751 | 33 906 | 488 333 | 51 354 |

(1) Ces administrateurs n'ont reçu aucune autre rémunération de la part de VINCI et des sociétés contrôlées par VINCI que des jetons de présence, à l'exception de M. Vernoux⁽³⁾.

(2) À compter de sa cooptation en qualité d'administrateur intervenue le 16 décembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2008.

(3) Dans la mesure où M. Vernoux est administrateur représentant les salariés actionnaires, il n'est pas fait mention de ses autres rémunérations.

(4) Du 1^{er} janvier 2008 jusqu'à sa démission intervenue le 6 octobre 2008.

Nota : la retenue à la source est déduite des montants correspondant aux jetons reçus des filiales étrangères.

3.2 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux recommandations de l'Afep et du Medef d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des rémunérations et des options et actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social au cours des deux derniers exercices :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

| Dirigeant mandataire social | Exercice 2007 | Exercice 2008 |
|---|------------------|------------------|
| Yves-Thibault de Silguy, président du Conseil d'administration | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 1 605 015 | 1 616 071 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 735 000 | 507 600 |
| Total | 2 340 015 | 2 123 671 |
| Xavier Huillard, directeur général | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 1 551 504 | 1 556 917 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 588 000 | 620 400 |
| Total | 2 139 504 | 2 177 317 |
| Jacques Tavernier, ancien directeur général délégué^(*) | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice | 525 357 | 78 734 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | 392 000 | 394 800 |
| Total | 917 357 | 473 534 |

(*) Période de référence utilisée pour le calcul de la rémunération de M. Tavernier en 2008 : 01/01/2008 au 28/03/2008 (montants calculés prorata temporis).

VINCI communique ci-après les rémunérations versées au cours des deux derniers exercices par VINCI et les sociétés du Groupe aux dirigeants mandataires sociaux de VINCI, ainsi que celles fixées par le Conseil d'administration, sur proposition du comité des Rémunérations, qui sont dues au titre de chacun des deux exercices, indépendamment de l'année de perception des rémunérations considérées. La formule servant au calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en fonction de performances intrinsèques et de l'évolution du cours de bourse conduit à un pourcentage d'évolution de 1,3 % pour 2008, reflet des bonnes performances du Groupe dans un contexte boursier défavorable.

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

| Dirigeant mandataire social | Exercice 2007 | | Exercice 2008 | |
|---|-------------------------------------|--|-------------------------------------|--|
| | Montants dus au titre de l'exercice | Montants versés au cours de l'exercice | Montants dus au titre de l'exercice | Montants versés au cours de l'exercice |
| Yves-Thibault de Silguy, président du Conseil d'administration | | | | |
| Rémunération fixe brute | 750 000 | 750 000 | 750 000 | 750 000 |
| Rémunération variable brute | 730 500 | 371 667 | 741 556 | 790 500 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | 120 000 | 120 000 | 120 000 | 120 000 |
| Avantages en nature | 4 515 | 4 515 | 4 515 | 4 515 |
| Total | 1 605 015 | 1 246 182 | 1 616 071 | 1 665 015 |
| Xavier Huillard, directeur général | | | | |
| Rémunération fixe brute | 700 000 | 661 554 | 700 000 | 700 000 |
| Rémunération variable brute | 791 548 | 777 073 | 791 389 | 824 673 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | 56 524 | 55 818 | 61 413 | 64 458 |
| Avantages en nature | 3 432 | 3 432 | 4 115 | 4 115 |
| Total | 1 551 504 | 1 497 877 | 1 556 917 | 1 593 246 |
| Jacques Tavernier, ancien directeur général délégué(*) | | | | |
| Rémunération fixe brute | 291 204 | 291 816 | 77 946 | 77 946 |
| Rémunération variable brute | 231 000 | 220 000 | - | 232 217 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantages en nature | 3 153 | 3 153 | 788 | 788 |
| Total | 525 357 | 514 969 | 78 734 | 310 951 |

(*) Période de référence utilisée pour le calcul de la rémunération de M. Tavernier en 2008 : 01/01/2008 au 28/03/2008 (montants calculés prorata temporis).
 Nota : les jetons de présence perçus par les dirigeants mandataires sociaux s'imputent sur la rémunération globale qui leur est due par la société.

Sont récapitulés dans le tableau ci-dessous les différents éléments relatifs à l'existence, au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux, s'il y a lieu (I) d'un contrat de travail en sus du mandat social, (II) de régimes de retraite complémentaires, (III) d'engagements pris par la société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions du dirigeant mandataire social ou postérieurement à ceux-ci et (IV) d'indemnités de non-concurrence.

| Dirigeant mandataire social | Contrat de travail | | Régime de retraite complémentaire | | Indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|---|--------------------|-----|-----------------------------------|-----|--|------------------|--|-----|
| | oui | non | oui | non | oui | non | oui | non |
| Yves-Thibault de Silguy, président du Conseil d'administration | | | | | | | | |
| Date de début de mandat : 01/06/2006 | | X | X | | | X | | X |
| Date de fin de mandat : AG 2010 | | | | | | | | |
| Xavier Huillard, directeur général | | | | | | | | |
| Date de début de mandat : 09/01/2006 | X ⁽¹⁾ | | X | | | X ⁽³⁾ | | X |
| Date de fin de mandat : AG 2010 | | | | | | | | |
| Jacques Tavernier, ancien directeur général délégué | | | | | | | | |
| Date de début de mandat : 15/05/2006 | X ⁽²⁾ | | X | | | X | | X |
| Date de fin de mandat : 28/03/2008 | | | | | | | | |

(1) Ce contrat de travail a été suspendu au moment de la nomination de M. Huillard en qualité de directeur général.
 (2) Ce contrat de travail a été maintenu au moment de la nomination de M. Tavernier en qualité de directeur général délégué.
 (3) Hormis les indemnités prévues par la convention collective des travaux publics en cas de rupture du contrat de travail.

a) Rémunération de M. Yves-Thibault de Silguy

M. Yves-Thibault de Silguy a été nommé président du Conseil d'administration le 1^{er} juin 2006. Le Conseil a fixé en juin 2006 sa rémunération à 1 500 000 euros en année pleine. Cette rémunération comporte une partie fixe de 750 000 euros et une partie variable initialement fixée à 750 000 euros. La partie variable est révisable en fonction d'un indice de performance mentionné p. 155. Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 3 mars 2009, a décidé, sur proposition du comité des Rémunérations, de fixer la partie variable de la rémunération de M. de Silguy à 861 556 euros au

titre de l'exercice 2008, celle-ci ayant été augmentée de 1,3 % après calcul de l'indice de performance, avant imputation des jetons de présence versés en 2008. Pour 2009, il a décidé, sur proposition des dirigeants mandataires sociaux, de ne pas réviser la partie fixe. La formule servant au calcul de l'indice de performance applicable à la partie variable a été maintenue.

M. de Silguy, qui n'est pas titulaire d'un contrat de travail et n'a droit à aucune indemnité de départ, bénéficie d'un régime de retraite complémentaire d'un montant de 380 000 euros par an. Cet engagement a fait l'objet d'une approbation expresse par les assemblées générales ordinaires de VINCI le 10 mai 2007, puis le 15 mai 2008, afin de l'assortir de conditions de performance conformément à la loi Tépá. Cette pension de retraite sera acquise dès lors qu'au terme du mandat de M. de Silguy, il sera constaté une évolution majoritairement positive d'indicateurs tant quantitatifs (résultat net, capacité d'autofinancement, ROCE, cours de l'action VINCI, surperformance de l'action VINCI par rapport à un échantillon de sociétés comparables et dividendes) que qualitatifs (liés à sa performance personnelle), ces indicateurs faisant l'objet d'un suivi annuel par le Conseil. Ce régime a pour objet de se substituer à un régime équivalent dont M. de Silguy a perdu le bénéfice lorsqu'ayant accepté, en juin 2006, le mandat de président du Conseil d'administration de VINCI, il a quitté le groupe Suez. Dans le cadre du suivi des critères de performance institués en conformité avec la loi Tépá, le Conseil d'administration a considéré, le 27 février 2008, sur proposition du comité des Rémunérations, que, M. de Silguy ayant pris ses fonctions le 1^{er} juin 2006, ses performances ont été positives en 2006 et 2007 sur chacun des points considérés sauf deux (ROCE en 2006 et surperformance de l'action VINCI en 2007). Le Conseil d'administration a par ailleurs considéré le 3 mars 2009, sur proposition du comité des Rémunérations, que les critères de performance du président, à l'exception de celui relatif à l'évolution du cours de l'action VINCI, étaient remplis en 2008.

b) Rémunération de M. Xavier Huillard

Le Conseil d'administration a approuvé en décembre 2005 les modalités de la rémunération de M. Xavier Huillard, qui comprend une partie fixe de 700 000 euros et une partie variable initialement fixée à 700 000 euros. La partie variable comprend une partie révisable par application de l'indice de performance mentionné en p. 155 et une partie (250 000 euros) liée à l'appréciation discrétionnaire du Conseil.

Le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 3 mars 2009, a décidé, sur proposition du comité des Rémunérations, de fixer la partie variable de la rémunération de M. Huillard à 855 847 euros au titre de l'exercice 2008, celle-ci ayant été augmentée de 1,3 % après calcul de l'indice de performance, avant imputation des jetons de présence versés en 2008. Ce montant inclut une somme de 250 000 euros correspondant au plafond de la partie discrétionnaire que le Conseil avait décidé.

Pour 2009, le Conseil d'administration a décidé de ne pas réviser la partie fixe, sur proposition des dirigeants mandataires sociaux. S'agissant de la partie variable, il a décidé de maintenir la formule servant au calcul de l'indice de performance et de porter à 300 000 euros le plafond relevant de son appréciation discrétionnaire.

M. Xavier Huillard bénéficie, au même titre qu'un certain nombre de cadres du Groupe, du régime de retraite complémentaire mentionné au paragraphe e) ci-après. Il ne bénéficie pas d'un engagement de versement d'une prime de départ de la part de VINCI.

M. Huillard est titulaire depuis 1996 d'un contrat de travail au sein du groupe VINCI, lequel s'est trouvé suspendu lors de sa nomination, en janvier 2006, en qualité de dirigeant mandataire social. Ce contrat est régi par la convention collective des travaux publics et ne comporte aucune indemnité de départ contractuelle autre que conventionnelle. Le Conseil d'administration a, conformément aux recommandations Afép-Medef, décidé que le sort de ce contrat sera examiné à l'occasion du renouvellement du mandat de M. Huillard, qui vient à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009.

c) Rémunération de M. Jacques Tavernier

M. Jacques Tavernier a exercé les fonctions de directeur général délégué du 15 mai 2006 au 28 mars 2008. Il exerce les fonctions de président-directeur général d'Eurovia depuis janvier 2008. Auparavant, il exerçait les mandats de directeur général de VINCI Concessions et de président-directeur général d'Autoroutes du Sud de la France. M. Tavernier a perçu (*pro rata temporis* pour la période du 1^{er} janvier au 28 mars 2008) une rémunération de 310 957 euros, comportant une partie fixe de 77 946 euros et une partie variable au titre de l'exercice 2007 de 232 217 euros.

M. Jacques Tavernier bénéficie, au même titre qu'un certain nombre de cadres du Groupe, du régime de retraite complémentaire mentionné au paragraphe e) ci-après. Il ne bénéficie pas d'un engagement de versement d'une prime de départ de la part de VINCI.

d) Avantages en nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux

MM. de Silguy, Huillard et Tavernier ont bénéficié en 2008 de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

e) Engagements de retraite complémentaires

Certains cadres du Groupe réunissant certaines conditions d'éligibilité bénéficient d'un plan complémentaire de retraite leur garantissant une pension complémentaire annuelle comprise entre 20 % et 35 % de la moyenne des trois dernières années de rémunération, dans la limite de 85 595 euros par an. M. Xavier Huillard, administrateur directeur général, ainsi que M. Jacques Tavernier bénéficient de ce régime.

Par ailleurs, M. de Silguy bénéficie d'un régime de retraite particulier décrit au paragraphe a) ci-dessus.

Au 31 décembre 2008, les engagements de VINCI au titre de la retraite des dirigeants mandataires sociaux représentaient un montant total de 8 172,8 milliers d'euros, réparti comme suit :

| Bénéficiaire | Engagement au 31/12/2008 en k€ |
|-------------------------|--------------------------------|
| Yves-Thibault de Silguy | 6 054,2 |
| Xavier Huillard | 862,7 |
| Jacques Tavernier | 1 255,9 |

Les engagements de retraites sont également décrits en p. 246 de l'« Annexe aux comptes consolidés ».

4. Options et actions de performance

4.1 Politique d'attribution d'options ou d'actions de performance

Le Conseil d'administration de VINCI ne dispose pas d'une autorisation de l'assemblée pour procéder à l'attribution d'options de souscription ou d'achat. En matière d'actions de performance, la politique de VINCI consiste à attribuer des actions de performance à un nombre significatif de collaborateurs du Groupe afin de les associer à ses bonnes performances.

4.2 Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

4.2.1 Plans d'options existants

a) Informations générales

Dans le cadre des autorisations données par l'assemblée générale dont il disposait antérieurement à l'exercice 2008, le Conseil d'administration de VINCI avait décidé la mise en place de plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

| | Date | | Nombre à l'origine | | Dont actions attribuées à l'origine aux | | | Dates | | Nombre cumulé d'options | Options restant à lever au 31/12/2008 | Prix d'exercice ajusté en euros | Nombre de bénéficiaires résiduels au 31/12/2008 |
|------------------------------------|------------|------------|--------------------|------------------------|---|--|-------------------|-----------------------|---------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|---------------------------------|---|
| | Assemblée | Conseil | Bénéficiaires | Options ⁽¹⁾ | Mandataires sociaux ⁽¹⁾⁽²⁾ | 10 premiers attributaires salariés ⁽¹⁾⁽²⁾ | Départ des levées | Expiration des levées | Nombre d'options levées en 2008 | | | | |
| VINCI 1998 | 18/06/1993 | 04/03/1998 | 66 | 962 000 | 0 | 180 000 | 01/01/1999 | 04/03/2008 | 0 | 8 | 0 | 6,27 | 0 |
| VINCI 1999 n° 1 | 25/05/1998 | 09/03/1999 | 88 | 2 608 000 | 240 000 | 700 000 | 09/03/2001 | 08/03/2009 | 16 388 | 0 | 31 144 | 9,3 | 3 |
| VINCI 1999 n° 2 | 25/05/1998 | 07/09/1999 | 590 | 4 012 764 | 626 668 | 680 000 | 07/09/2001 | 06/09/2009 | 22 657 | 0 | 203 957 | 10,36 | 65 |
| VINCI 2000 n° 1 | 25/10/1999 | 11/01/2000 | 40 | 3 900 000 | 1 000 000 | 1 360 000 | 11/01/2002 | 10/01/2010 | 10 500 | 0 | 117 284 | 12,25 | 4 |
| VINCI 2000 n° 2 | 25/10/1999 | 03/10/2000 | 999 | 7 070 000 | 180 000 | 531 200 | 03/10/2002 | 02/10/2010 | 131 635 | 0 | 996 765 | 13,96 | 225 |
| GTM 2000 | - | - | 355 | 2 256 480 | 168 000 | 244 800 | 24/01/2002 | 23/05/2008 | 202 469 | 45 868 | 0 | 8,73 | 0 |
| VINCI 2001 | 25/10/1999 | 08/03/2001 | 3 | 930 000 | 930 000 | 0 | 08/03/2003 | 07/03/2011 | 0 | 0 | 24 333 | 13,96 | 1 |
| VINCI 2002 n° 1 | 25/10/1999 | 17/12/2002 | 287 | 9 802 000 | 2 620 000 | 1 212 000 | 25/01/2004 | 17/12/2012 | 360 477 | 0 | 1 900 734 | 15,59 | 114 |
| VINCI 2002 n° 2 | 25/10/1999 | 17/12/2002 | 409 | 10 000 000 | 2 760 000 | 1 020 000 | 17/12/2004 | 17/12/2012 | 275 951 | 0 | 1 676 603 | 12,96 | 166 |
| VINCI 2003 | 14/05/2003 | 11/09/2003 | 126 | 5 608 000 | 1 400 000 | 1 296 000 | 11/09/2005 | 11/09/2013 | 667 913 | 0 | 1 727 676 | 15,04 | 75 |
| VINCI 2004 | 14/05/2003 | 07/08/2004 | 142 | 6 344 000 | 1 640 000 | 1 420 000 | 07/09/2006 | 07/09/2014 | 636 517 | 0 | 4 066 973 | 20,18 | 127 |
| VINCI 2005 | 14/05/2003 | 01/03/2005 | 158 | 5 081 136 | 2 268 000 | 1 176 000 | 16/03/2007 | 16/03/2012 | 30 396 | 0 | 3 252 745 | 24,2 | 154 |
| VINCI 2006 n° 1 | 14/05/2003 | 09/01/2006 | 8 | 2 630 000 | 1 850 000 | 780 000 | 09/01/2008 | 07/01/2013 | 0 | 0 | 1 071 950 | 35,58 | 6 |
| VINCI 2006 n° 2 | 14/05/2003 | 16/05/2006 | 1 352 | 3 383 606 | 50 000 | 242 000 | 16/05/2008 | 16/05/2013 | 0 | 16 168 | 3 352 071 | 40,32 | 1 344 |
| Total plans de souscription | | | 2 410 | 64 587 986 | 15 732 668 | 10 842 000 | | | 2 354 903 | 62 044 | 18 422 235 | 23,31 | 1 602 |
| VINCI 1999 n° 2 | 25/05/1998 | 07/09/1999 | 590 | 8 025 236 | 1 253 332 | 1 360 000 | 07/09/2001 | 06/09/2009 | 45 006 | 0 | 406 090 | 10,69 | 64 |
| VINCI 2000 | 25/10/1999 | 03/10/2000 | 999 | 7 070 000 | 180 000 | 531 200 | 03/10/2002 | 02/10/2010 | 131 635 | 0 | 990 723 | 11,77 | 224 |
| VINCI 2001 | 25/10/1999 | 08/03/2001 | 3 | 930 000 | 930 000 | 0 | 08/03/2003 | 07/03/2011 | 0 | 0 | 24 333 | 13,96 | 1 |
| VINCI 2002 | 25/10/1999 | 25/01/2002 | 7 | 198 000 | 0 | 198 000 | 25/01/2004 | 24/01/2012 | 0 | 0 | 6 913 | 15,59 | 1 |
| VINCI 2006 n° 2 | 14/05/2003 | 16/05/2006 | 1 352 | 3 383 606 | 50 000 | 242 000 | 16/05/2008 | 16/05/2013 | 0 | 16 168 | 3 352 071 | 40,32 | 1 344 |
| Total plans d'achat | | | 2 042 | 19 606 842 | 2 413 332 | 2 331 200 | | | 176 641 | 16 168 | 4 780 130 | 31,71 | 1 508 |
| Total | | | 1 743 | 84 194 828 | 18 146 000 | 13 173 200 | | | 2 531 544 | 78 212 | 23 202 365 | 25,04 | 1 605 |

(1) Nombre à l'origine ajusté de la division du nominal de l'action par deux en mai 2007 et non ajusté suite à l'augmentation de capital intervenue en avril 2006 (excepté pour le plan 2006 n° 2).

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

Nota : une option ouvre droit à la souscription et/ou à l'achat d'une action ; les plans d'options comportent une période d'acquisition définitive annuelle par tiers sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution des options.

b) Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux

Seuls deux mandataires sociaux peuvent encore souscrire ou acheter des actions par exercice de leurs options :

Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux au 31/12/2008

| | Xavier Huillard | Jacques Tavernier |
|------------------------------|-----------------|-------------------|
| Plans de souscription | | |
| VINCI 2003 | 89 180 | - |
| VINCI 2004 | 245 016 | - |
| VINCI 2005 | 245 016 | - |
| VINCI 2006 n° 1 | 265 434 | - |
| VINCI 2006 n° 2 | - | 50 000 |
| Plans d'achat | | |
| VINCI 2006 n° 2 | - | 50 000 |
| Total | 844 646 | 100 000 |

4.2.2 Options consenties en 2008

Aucun plan d'options n'a été mis en place en 2008. Aucune filiale contrôlée par VINCI n'a attribué d'options de souscription ou d'achat d'actions.

4.2.3 Options exercées en 2008

a) Informations générales

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008, 2 531 544 options ont été exercées, dont 2 354 903 options de souscription et 176 641 options d'achat. Pendant cette même période, 78 212 options ont été annulées, dont 62 044 options de souscription et 16 168 options d'achat. Compte tenu de ces éléments, le nombre des options restant à lever s'établissait au 31 décembre 2008 à 23 202 365 options, au prix d'exercice moyen de 25,04 euros (dont 18 422 235 options de souscription au prix moyen de 23,31 euros et 4 780 130 options d'achat au prix moyen de 31,71 euros).

b) Exercices d'options par les dirigeants mandataires sociaux

En 2008, les dirigeants mandataires sociaux de VINCI ont exercé les options suivantes :

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

| Dirigeant mandataire social | Plan | Date du Conseil d'administration correspondant | Type | Nombre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice (euros) |
|-----------------------------|-----------|--|--------------|---|-------------------------|
| Yves-Thibault de Silguy | - | - | - | - | - |
| Xavier Huillard | Plan 2003 | 11/09/2003 | souscription | 13 000 | 15,04 |
| Jacques Tavernier | - | - | - | - | - |
| Total | | | | 13 000 | 15,04 |

c) Exercices d'options par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux

En 2008, les 10 premiers salariés non mandataires sociaux du groupe VINCI ont exercé les options suivantes :

| Plan | Type | Nombre d'options exercées durant l'exercice | Prix d'exercice (euros) |
|-----------------|--------------|---|-------------------------|
| VINCI 2001 | souscription | 7 022 | 14,0 |
| VINCI 2001 | achat | 7 022 | 11,8 |
| VINCI 2002 n° 1 | souscription | 20 418 | 13,0 |
| VINCI 2002 n° 2 | souscription | 152 512 | 15,6 |
| VINCI 2003 | souscription | 354 398 | 15,0 |
| VINCI 2004 | souscription | 294 020 | 20,2 |
| Total | | 835 392 | 16,9 |

4.3. Plan d'attribution d'actions de performance

4.3.1 Plans d'attribution d'actions de performance existants

a) Informations générales

Historique des attributions d'actions de performance

| Plan | Date | | Nombre à l'origine | Dont actions attribuées à l'origine à | | | Date | | | Nombre d'actions résiduelles au 31/12/2008 | Nombre de bénéficiaires résiduels au 31/12/2008 |
|--------------|-----------|----------|--------------------|---|------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--|---|
| | | | | Actions de performance (actions existantes) | Mandataires sociaux ⁽¹⁾ | 10 premiers salariés ⁽²⁾ | Départ de période d'acquisition | Fin de période d'acquisition | Fin de période de conservation | | |
| | Assemblée | Conseil | Bénéficiaires | | | | | | | | |
| VINCI 2007 | 16/05/06 | 12/12/06 | 1 434 | 2 200 000 ⁽³⁾⁽⁴⁾ | 55 000 | 139 000 | 02/01/07 | 02/01/09 | 02/01/11 | 2 052 980 | 1 329 |
| VINCI 2008 | 16/05/06 | 11/12/07 | 1 570 | 2 165 700 ⁽⁵⁾ | 72 000 | 130 000 | 02/01/08 | 02/01/10 ⁽⁶⁾ | 02/01/12 ⁽⁶⁾ | 2 120 225 | 1 538 |
| Total | | | 2 106 | 4 365 700⁽⁵⁾ | 127 000 | 269 000 | | | | 4 173 205 | 1 982 |

(1) Mandataires sociaux en fonction lors de l'attribution.

(2) Non mandataires sociaux.

(3) Ce nombre tient compte de la division de la valeur nominale de l'action intervenue en mai 2007.

(4) Ces actions ont été attribuées de façon définitive aux bénéficiaires le 2 janvier 2009, suite à la décision du Conseil d'administration du 16 décembre 2008, qui a constaté que les conditions de performance prévues par le plan décidé en décembre 2006 ont été atteintes.

(5) Nombre susceptible de varier à la baisse selon un indicateur de performance décrit ci-dessous au paragraphe 4.3.2.

(6) Ces dates peuvent être prorogées d'un an par décision du Conseil d'administration.

b) Nombre d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux ont bénéficié de deux attributions provisoires d'actions de performance dans le cadre de décisions prises par le Conseil d'administration en décembre 2006 et en décembre 2007, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

| Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par VINCI et toute société du Groupe | Plan | Date du Conseil d'administration correspondant | Nombre d'actions attribuées | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition définitive | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|---|-----------|--|-----------------------------|---|-------------------------------|---------------------------|---------------------------|
| | | | | | | | |
| Yves-Thibault de Silguy | Plan 2007 | 12/12/06 | 30 000 | 735 000 | 02/01/2009 | 02/01/2011 | Oui |
| | Plan 2008 | 11/12/07 | 18 000 ⁽¹⁾ | 507 600 | 02/01/2010 ⁽²⁾ | 02/01/2012 ⁽²⁾ | Oui |
| Xavier Huillard | Plan 2007 | 12/12/06 | 24 000 | 588 000 | 02/01/2009 | 02/01/2011 | Oui |
| | Plan 2008 | 11/12/07 | 22 000 ⁽¹⁾ | 620 400 | 02/01/2010 ⁽²⁾ | 02/01/2012 ⁽²⁾ | Oui |
| Jacques Tavernier | Plan 2007 | 12/12/06 | 16 000 | 392 000 | 02/01/2009 | 02/01/2011 | Oui |
| | Plan 2008 | 11/12/07 | 14 000 ⁽¹⁾ | 394 800 | 02/01/2010 ⁽²⁾ | 02/01/2012 ⁽²⁾ | Oui |
| Total | | | 124 000 | 3 237 800 | | | |

(1) Nombre susceptible de varier à la baisse selon un indicateur de performance.

(2) Ces dates peuvent être prorogées d'un an sur décision du Conseil d'administration.

Il est rappelé que ces actions de performance sont assorties d'une période de conservation de deux ans et que les mandataires sociaux sont tenus d'en conserver *a minima* un quart pendant la durée de leur mandat.

Aucune action de performance n'est devenue disponible durant l'exercice 2008 pour les mandataires sociaux.

4.3.2 Mise en place du plan 2008 à effet du 2 janvier 2008

Le Conseil d'administration a décidé, le 11 décembre 2007, d'utiliser la délégation qui lui a été donnée par l'assemblée générale du 16 mai 2006 pour mettre en place, à effet du 2 janvier 2008, un plan d'attribution d'actions de performance de la société. Ce plan prévoit l'attribution de 2 165 700 actions existantes à 1 570 dirigeants et collaborateurs du Groupe. Le nombre d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux dans le cadre de ce plan figure dans le tableau ci-dessus.

Le plan prévoit que les actions ne sont attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, que le Conseil se réserve le droit de porter à trois ans. Le nombre d'actions attribuées de manière définitive aux bénéficiaires est fonction d'un indicateur de performance qui doit refléter une progression moyenne de 10 % par an au cours de la période d'acquisition. Si la progression est inférieure à 10 % par an, le nombre d'actions de performance est réduit.

L'indicateur de performance fait intervenir : I) la surperformance de l'action VINCI par rapport à un échantillon de valeurs européennes comparables du secteur de la construction et des concessions d'infrastructures (pour 50 %) ; II) la progression du résultat net part du Groupe par action (pour 12,5 %) ; III) la progression de la capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement (pour 12,5 %) ; IV) la progression du résultat opérationnel (pour 12,5 %) ; V) la progression du ROCE (pour 12,5 %).

Le plan prévoit également que les actions ainsi attribuées font l'objet d'une période de conservation de deux ans pendant laquelle elles ne peuvent pas être cédées.

Le nombre d'actions qui avaient été attribuées à l'origine par le Conseil d'administration du 11 décembre 2007 aux 10 salariés non mandataires sociaux ayant bénéficié des attributions les plus importantes s'élevait à 130 000.

4.3.3 Attribution définitive d'actions le 2 janvier 2009 dans le cadre du plan 2007

Le Conseil d'administration a constaté, le 16 décembre 2008, que les conditions de performance prévues par le plan décidé en décembre 2006 ont été atteintes et que les actions de performance feront, à effet du 2 janvier 2009, l'objet d'une attribution définitive à l'ensemble des bénéficiaires (soit 1 329 personnes, dont les deux dirigeants mandataires sociaux). Le Conseil d'administration n'a, par ailleurs, pris en 2008 aucune nouvelle décision d'attribution d'actions de performance.

E. Données sociales et environnementales

Ce rapport est l'application des articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce.

Il se compose de trois parties distinctes :

- responsabilité sociale et sociétale ;
- environnement et R&D ;
- relations clients-fournisseurs.

La politique et la stratégie de développement durable sont situées en pp. 14-19 du présent rapport d'activité. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet www.vinci.com qui présente nombre d'initiatives qui illustrent les démarches innovantes des entités du Groupe par thématique et enjeu. De 2002 à 2007, VINCI a demandé l'avis d'un commissaire aux comptes sur les procédures de remontée d'informations sociales et environnementales et une sélection d'indicateurs. En 2008, VINCI a souhaité la validation du collège des commissaires aux comptes. Cette validation, ainsi que la note méthodologique, se situent en pp. 146-149.

Au-delà du respect strict de la législation, VINCI s'est engagé, sur la base d'une démarche volontaire à respecter les 10 principes du Global Compact, initiative de l'ONU, et à communiquer chaque année les initiatives prises. En 2008, année qui célèbre les 60 ans de la déclaration universelle des droits de l'homme, M. Xavier Huillard, administrateur-directeur général de VINCI, a renouvelé formellement son engagement à respecter les droits de l'homme auprès des Nations-Unies.

Mise en œuvre du Global Compact

| Engagements/Principes | Initiatives 2008 |
|---|--|
| Droits de l'homme | |
| 1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans la sphère d'influence du Groupe. | - Renouvellement de l'engagement du directeur général de VINCI sur le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme. - Soutien d'Initiatives Sogea-Satom pour l'Afrique à différents projets sociaux, sanitaires et éducatifs. - Poursuite des programmes de prévention sida. |
| 2. S'assurer que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme. | |
| Normes du travail | |
| 3. Faire respecter la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives. | - Déploiement des programmes de prévention à l'échelle internationale. |
| 4. Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire. | - Déploiement de l'intégration dans les contrats-cadres de critères sociaux pour le choix des fournisseurs et des sous-traitants. |
| 5. Assurer l'abolition effective du travail des enfants. | - Création d'un reporting « prévention » commun entre les sociétés du Groupe et les entreprises de travail temporaire. |
| 6. Éliminer la discrimination dans le travail et les professions. | - Réalisation pour la deuxième année consécutive d'un audit « diversité » auprès de 40 filiales. - Création d'un corps d'auditeurs internes. |
| Respect de l'environnement | |
| 7. Soutenir une approche préventive des défis environnementaux. | - Systématisation des analyses de risques environnementaux des projets et de risques produit (REACH). - Systématisation des approches projets par l'analyse du cycle de vie lors des phases d'offre et de conception. - Intégration des énergies renouvelables dans nos activités propres et dans les offres commerciales. |
| 8. Prendre des initiatives pour promouvoir une responsabilité environnementale plus grande. | - Renforcement du reporting environnemental et élargissement à l'international. 85 % du périmètre couvert. - Effort commun sur les économies d'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les sites fixes et les chantiers. |
| 9. Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement. | - Création de la chaire « écoconception des ensembles bâtis et infrastructures » avec ParisTech. Programme sur cinq ans. - Programme de R&D et de réflexion participative sur les écoquartiers et les écocités par la Fabrique de la cité. |
| Lutte contre la corruption | |
| 10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. | - Poursuite du renforcement du contrôle interne. |

1. Responsabilité sociale et sociétale

1.1. Politique générale de ressources humaines

La politique décentralisée de gestion des ressources humaines vise à valoriser les compétences, garantir l'égalité des chances à l'embauche et dans l'entreprise, offrir des conditions de travail sécurisées et assurer un dialogue social adapté et efficace. Le renouvellement des effectifs est un enjeu important pour le Groupe, en raison de sa structure démographique et de la forte croissance de ses activités. La politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), mise en œuvre depuis 2007, est une démarche au service de la performance des entreprises de VINCI. Sa mission est d'accompagner les entrepreneurs du Groupe dans leurs efforts quotidiens pour développer leur activité. En 2008, un guide des bonnes pratiques a été rédigé et diffusé au comité de Direction et de Coordination, aux directions administrative et financière et aux directions des ressources humaines. La démarche GPEC a été généralisée au sein de la majorité des entreprises du Groupe. En 2008, près de 100 accords d'entreprise sur la GPEC ont été signés.

1.1.1 Effectif

Présent dans plus de 90 pays, VINCI employait 164 057 salariés à fin 2008, soit 3 % de plus qu'en 2007, dont 2 % proviennent des sociétés récemment acquises. VINCI a recruté durant l'année 26 359 personnes en emplois durables dans le monde, dont plus de 10 000 en France. Les cadres représentent 15 % des salariés, soit une progression de 8 % dans le monde.

1.1.2 Recrutement à l'international et en Europe

Compte tenu de son développement international croissant, l'objectif de VINCI est d'accélérer le mouvement d'eupéanisation du recrutement en exploitant de nouveaux leviers. Une pépinière européenne VINCI a été créée. Les parcours « pépinière » permettent ainsi à de jeunes diplômés d'accéder à des postes à responsabilité dans différents pays d'Europe. Le principe est de recruter et de former de jeunes ingénieurs dans des pays différents de ceux dont ils sont originaires, de leur proposer la connaissance approfondie d'une seconde culture européenne et la pratique courante d'une autre langue. Fin 2008, la pépinière européenne comptait 149 collaborateurs – dont 21 % de femmes – pour un âge moyen de 30 ans, provenant de 20 pays différents. Le profil des collaborateurs recrutés est principalement orienté « travaux » (58 %), les études représentant 32 % et les fonctions support 10 %.

Au cours des cinq dernières années, grâce à une politique dynamique de recrutement et de croissance externe, les effectifs du Groupe ont progressé de 29 %, la part des entités européennes dans l'emploi total passant de 82 % en 2003 à 85 % en 2008.

En 2008, l'accent a été particulièrement porté sur le développement des partenariats avec les écoles, vivier important de recrutement. Plus de 30 000 contacts ont été établis avec des étudiants ou des élèves au travers de nombreux forums de l'emploi.

Répartition de l'effectif par zone géographique et par métier au 31 décembre 2008

| Effectif | 2008 | | | | | 2008 | 2007 | 2008/2007 | |
|------------------------------|-------------------|----------------|---------------|--------------------|--------------------|--------------|----------------|----------------|------------|
| | VINCI Concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | Holdings et divers | | | | Total |
| France | 11 343 | 20 852 | 24 785 | 35 184 | 552 | 57 % | 92 716 | 90 116 | 3 % |
| Royaume-Uni | 818 | 401 | 3 419 | 4 117 | 0 | 5 % | 8 755 | 8 868 | (1 %) |
| Allemagne | 239 | 3 419 | 3 813 | 1 191 | 11 | 5 % | 8 673 | 8 795 | (1 %) |
| Europe centrale et orientale | 173 | 2 838 | 5 550 | 6 168 | 0 | 7 % | 14 729 | 14 379 | 2 % |
| Belgique | 16 | 319 | 515 | 5 563 | 0 | 4 % | 6 413 | 5 748 | 12 % |
| Espagne | 205 | 1 393 | 681 | 556 | 0 | 2 % | 2 835 | 3 356 | (16 %) |
| Autres pays d'Europe | 172 | 3 706 | 126 | 887 | 0 | 5 % | 4 891 | 4 831 | (1 %) |
| Europe hors France | 1 623 | 12 076 | 14 104 | 18 482 | 11 | 28 % | 46 296 | 45 977 | 1 % |
| Amériques | 2 921 | 0 | 3 192 | 3 235 | 0 | 6 % | 9 348 | 8 421 | 11 % |
| Afrique | 0 | 76 | 0 | 10 283 | 0 | 6 % | 10 359 | 9 815 | 6 % |
| Asie Océanie, reste du monde | 883 | 0 | 0 | 4 455 | 0 | 3 % | 5 338 | 4 299 | 24 % |
| Total | 16 770 | 33 004 | 42 081 | 71 639 | 563 | 100 % | 164 057 | 158 628 | 3 % |

☑ Indicateurs examinés (voir pp. 148-149).

1.1.3 Effectif par catégorie, par sexe et par métier

Fin 2008, l'effectif global de VINCI se décompose en 15 % de cadres, 31 % d'employés, techniciens et agents de maîtrise (Etam) et 54 % d'ouvriers. Les effectifs féminins représentent 13 % des effectifs. Le taux de féminisation est de 15 % pour les cadres, de 28 % pour les Etam et de 4 % pour les ouvriers.

Répartition de l'effectif par catégorie, par sexe et par métier au 31 décembre 2008

| Effectif | 2008 | | | | | | 2008 | 2007 | 2008/2007 |
|-----------------|----------------------|-------------------|---------|-----------------------|-----------------------|-------|--|---------|-----------|
| | VINCI Concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | Holdings et divers | | Total | Total | Évolution |
| Cadres | 1 571 | 6 311 | 4 698 | 11 365 | 328 | 15 % | 24 273 | 22 556 | 8 % |
| Hommes | 1 148 | 5 447 | 4 151 | 9 684 | 212 | 85 % | 20 642 | 19 427 | 6 % |
| Femmes | 423 | 864 | 547 | 1 681 | 116 | 15 % | 3 631 | 3 129 | 16 % |
| Etam | 9 924 | 11 201 | 10 371 | 20 052 | 235 | 31 % | 51 783 | 49 945 | 4 % |
| Hommes | 6 008 | 8 502 | 7 433 | 15 327 | 75 | 72 % | 37 345 | 35 671 | 5 % |
| Femmes | 3 916 | 2 699 | 2 938 | 4 725 | 160 | 28 % | 14 438 | 14 274 | 1 % |
| Ouvriers | 5 275 | 15 492 | 27 012 | 40 222 | 0 | 54 % | 88 001 | 86 127 | 2 % |
| Hommes | 4 027 | 15 080 | 26 467 | 39 267 | 0 | 96 % | 84 841 | 83 247 | 2 % |
| Femmes | 1 248 | 412 | 545 | 955 | 0 | 4 % | 3 160 | 2 880 | 10 % |
| Total | 16 770 | 33 004 | 42 081 | 71 639 | 563 | 100 % | 164 057 | 158 628 | 3 % |
| Hommes | 11 183 | 29 029 | 38 051 | 64 278 | 287 | 87 % | <input checked="" type="checkbox"/> 142 828 | 138 345 | 3 % |
| Femmes | 5 587 | 3 975 | 4 030 | 7 361 | 276 | 13 % | <input checked="" type="checkbox"/> 21 229 | 20 283 | 5 % |

Indicateurs examinés (voir pp. 148-149).

1.1.4 Nature des contrats de travail et évolution

Sur un effectif total de 164 057 salariés dans le monde, 147 481 personnes disposent de contrats durables, soit 87 % des effectifs. En France, particulièrement dans le secteur de la construction, les contrats de chantier, d'une durée moyenne de 18 mois, sont considérés comme des emplois durables. 14 452 personnes en 2008 ont eu un contrat à durée déterminée. Le recours à l'intérim a concerné 18 887 personnes, essentiellement en France (82 %) et dans les métiers de la construction.

Répartition de l'effectif par nature de contrat et par métier au 31 décembre 2008

| Effectif | 2008 | | | | | | 2008 | 2007 | 2008/2007 |
|--------------------------------|----------------------|-------------------|---------------|-----------------------|-----------------------|--------------|----------------|----------------|----------------|
| | VINCI Concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | Holdings et divers | | Total | Total | Évolution |
| Contrat à durée indéterminée | 15 711 | 30 056 | 39 558 | 56 497 | 545 | 87 % | 142 367 | 138 664 | 3 % |
| Contrat à durée de chantier | 50 | 37 | 86 | 4 941 | 0 | 3 % | 5 114 | Non disponible | Non disponible |
| Contrat à durée déterminée | 964 | 1 501 | 1 448 | 9 034 | 13 | 8 % | 12 960 | 16 487 | (21 %) |
| Alternance | 45 | 1 410 | 989 | 1 167 | 5 | 2 % | 3 616 | 3 477 | 4 % |
| Total effectifs propres | 16 770 | 33 004 | 42 081 | 71 639 | 563 | 100 % | 164 057 | 158 628 | 3 % |
| Contrat d'intérim | 398 | 2 963 | 3 900 | 11 605 | 21 | 12 % | 18 887 | 18 480 | 2 % |

1.1.5 Motifs de départ

Les métiers du contracting exercent leur activité dans le cadre de chantiers mobiles et d'une durée limitée. Ils mobilisent traditionnellement de nombreux collaborateurs, dont les contrats arrivent à échéance à la fin du chantier ou qui souhaitent partir dans d'autres entreprises de proximité pour limiter leur déplacement.

Départs par métier^(*)

| Effectif | 2008 | | | | | | 2008 | 2007 | 2008/2007 |
|--|----------------------|-------------------|--------------|-----------------------|-----------------------|--------------|---------------|---------------|------------|
| | VINCI Concessions | VINCI Energies | Eurovia | VINCI Construction | Holdings et divers | | Total | Total | Évolution |
| Fin normale de contrat ^(**) | 11 986 | 1 647 | 3 205 | 17 230 | 43 | 65 % | 34 111 | 33 582 | 2 % |
| Démission | 924 | 2 319 | 2 049 | 5 753 | 34 | 21 % | 11 079 | 11 615 | (5 %) |
| Licenciement économique | 13 | 151 | 145 | 298 | 0 | 1 % | 607 | 378 | 61 % |
| Autres licenciements | 580 | 543 | 947 | 1 901 | 23 | 8 % | 3 994 | 3 293 | 21 % |
| Autres motifs | 273 | 253 | 210 | 2 000 | 3 | 5 % | 2 148 | 1 910 | 28 % |
| Total | 13 776 | 4 913 | 6 556 | 27 182 | 103 | 100 % | 52 530 | 51 016 | 3 % |

(*) Hors variation de périmètre.

(**) Fin de CDD, fin de chantier, retraite, rupture période d'essai, fin de contrat en alternance, perte partielle d'activité.

1.1.6 Informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement

Fortement recruteur depuis plusieurs années dans de nombreux métiers, le Groupe n'a été que très rarement opérateur de restructurations. Les activités de VINCI sont par nature non délocalisables. Dans l'éventualité d'un plan social, les dirigeants et les responsables des ressources humaines se mobiliseraient pour organiser au mieux la solidarité économique et sociale, via notamment les dispositifs de mobilité et de reclassement. Lors des opérations de croissance externe, le Groupe s'efforce de maintenir en place les équipes, gardiennes des compétences et du savoir-faire, pour développer l'activité tout en bénéficiant des effets de groupe, mutualiser les outils et impulser le fonctionnement en réseau.

1.2 Organisation du temps de travail

1.2.1 Heures travaillées et heures supplémentaires

Dans les entreprises du Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles, variables d'un pays à l'autre. En 2008, le nombre total d'heures travaillées a représenté 291 millions d'heures, soit 8 % de plus qu'en 2007. Les heures supplémentaires sont au nombre de 16,5 millions, soit 6 % des heures travaillées.

Organisation du temps de travail

| | 2008 | | | 2007 | |
|-----------------------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| | Cadres | Etam | Ouvriers | Total | Total |
| Heures totales travaillées | 41 438 491 | 87 253 872 | 162 052 787 | 290 745 150 | 269 998 469 |
| Dont heures supplémentaires | 261 884 | 2 098 985 | 14 120 289 | 16 481 158 | 13 478 498 |
| Salariés à temps partiel | 349 | 2 295 | 1 192 | 3 836 | 3 806 |

1.2.2 Absentéisme

20,18 millions de journées ont été travaillées en France. Par ailleurs, 2,4 millions de journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence en 2008, dont 63 % pour des maladies non professionnelles.

Répartition des jours d'absence par motif

| En nombre de jours calendaires | 2008 | | | | | | 2007 | |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--------------------|------------|------------------|------------------|
| | Concessions | Énergies | Routes | Construction | Holdings et divers | % | Total | Total |
| Maladie non professionnelle | 158 691 | 311 401 | 488 552 | 572 037 | 4 239 | 63 | 1 534 920 | 1 465 899 |
| Accident de travail | 11 041 | 28 809 | 52 518 | 94 271 | 81 | 8 | 186 720 | 202 282 |
| Accident de trajet | 1 812 | 5 146 | 8 757 | 7 125 | 54 | 1 | 22 894 | 20 268 |
| Maladie professionnelle | 3 023 | 9 293 | 24 724 | 9 473 | | 2 | 46 513 | 40 091 |
| Maternité/paternité | 23 019 | 33 944 | 30 459 | 27 112 | 1 508 | 5 | 116 042 | Non disponible |
| Autres causes | 52 806 | 65 934 | 133 358 | 252 767 | 157 | 21 | 505 022 | 793 892 |
| Total | 250 392 | 454 527 | 738 368 | 962 785 | 6 039 | 100 | 2 412 111 | 2 522 432 |

1.3 Rémunérations, charges sociales, épargne salariale, égalité professionnelle

1.3.1 Politique générale

La politique de rémunération s'inscrit dans le schéma de management décentralisé du Groupe. Elle est guidée par des principes communs d'individualisation des rémunérations et d'intéressement du personnel à la marche de l'entreprise dans tous les pays où le Groupe est actif. La rémunération des collaborateurs s'analyse au regard des différents instruments du Groupe : salaires, primes, intéressement, participation, actionnariat salarié. L'individualisation des salaires met l'accent sur les responsabilités individuelles et les performances de chaque collaborateur, à tous les niveaux de la hiérarchie. En France, 91 % des salariés bénéficient d'accords d'intéressement et/ou de participation. Au total, VINCI a distribué en intéressement et participation en France près de 174 millions d'euros en 2008 au titre du partage des fruits de la croissance (160 millions d'euros en 2007).

Rémunérations et actionnariat salarié

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 | Dont France 2008 | Dont France 2007 |
|-----------------------|--------------|--------------|------------------|------------------|
| Intéressement | 88,3 | 69,9 | 74,3 | 59,7 |
| Participation | 101,1 | 104,2 | 99,6 | 100,7 |
| Oeuvres sociales | 52,6 | 54,2 | 26,6 | 27,5 |
| Sous-total | 242 | 228,3 | 200,5 | 187,9 |
| Abondement | 48,2 | 97,4 | 48,2 | 91,9 |
| Total | 290,1 | 325,7 | 248,7 | 279,8 |

1.3.2 Rémunérations et charges sociales

Rémunérations et charges sociales en France

| (en milliers d'euros) | Total | | Cadres | | Etam | | Ouvriers | |
|---------------------------------------|-------|------|--------|------|------|------|----------|------|
| | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 |
| Salaires moyens VINCI | 33 | 33 | 59 | 58 | 31 | 30 | 25 | 25 |
| Hommes | 34 | 33 | 62 | 61 | 32 | 31 | 25 | 25 |
| Femmes | 31 | 29 | 46 | 45 | 28 | 26 | 22 | 23 |
| Salaires moyens du BTP ^(*) | NC | 25 | NC | 49 | NC | 27 | NC | 21 |
| Charges sociales | 51 % | 54 % | 53 % | 58 % | 50 % | 53 % | 48 % | 50 % |

(*) Source : Pro BTP.

Rémunérations et charges sociales dans le monde

| (en milliers d'euros) | Total | | Cadres | | Etam | | Ouvriers | |
|-----------------------|-------|------|--------|------|------|------|----------|------|
| | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 |
| Salaires moyens VINCI | 29 | 29 | 57 | 57 | 29 | 29 | 22 | 22 |
| Hommes | 29 | 30 | 59 | 59 | 31 | 30 | 22 | 22 |
| Femmes | 28 | 26 | 45 | 44 | 26 | 25 | 15 | 15 |
| Charges sociales | 41 % | 43 % | 45 % | 48 % | 39 % | 41 % | 39 % | 40 % |

1.3.3 Épargne salariale

L'année 2008 a été marquée par de fortes perturbations économiques et financières mondiales entraînant d'importantes fluctuations boursières. Néanmoins, et dans la continuité des actions menées jusqu'à présent en matière d'épargne salariale, VINCI a maintenu le principe des trois augmentations de capital par an proposées dans le cadre de son plan d'épargne en France. Ce produit – ouvert aux salariés depuis 1995 – puise sa légitimité et sa force dans la récurrence de ses opérations et la permanence de son fonctionnement.

Le nombre d'épargnants en France, malgré le repli constaté, est resté relativement soutenu (près de 60 % de l'effectif en 2008 contre 72 % en 2007). Il est à souligner que l'effort d'épargne des salariés qui investissent dans le fonds Castor, constitué d'actions VINCI, est encouragé par une décote de 10 % sur le cours de l'action VINCI et un abondement de l'entreprise pouvant s'élever à 3 500 euros maximum, avec une tranche en faveur de l'épargne la plus modeste, les 1 000 premiers euros versés bénéficiant d'une contribution équivalente de l'entreprise. Le montant global d'abondement s'est élevé ainsi à plus de 48 millions d'euros en 2008.

La diminution, de plus des deux tiers, du montant des rachats a par ailleurs largement compensé le moindre niveau moyen des versements volontaires (1 700 euros environ en 2008). Le taux d'actionariat salarié est resté stable en 2008 à 8,25 % du capital du Groupe. Cette confiance des salariés dans l'avenir du Groupe les maintient collectivement au premier rang des actionnaires du Groupe.

Au 31 décembre 2008, au travers des différents fonds communs de placement investis en titres VINCI, 89 236 salariés étaient actionnaires du Groupe et détenaient un portefeuille moyen de près de 12 000 euros.

Pour 2009, la direction générale de VINCI propose un nouveau barème d'abondement, avec une tranche exceptionnelle de 200 % d'abondement pour les 300 premiers euros versés, ce qui porte à 1 300 euros l'abondement attribué pour 1 000 euros de versement. L'abondement maximum susceptible d'être versé s'élève à 3 800 euros selon le barème suivant :

- 200 % d'abondement pour les 300 premiers euros versés ;
- 100 % au-delà et jusqu'à 1 000 euros ;
- 70 % au-delà et jusqu'à 3 000 euros ;
- 25 % au-delà et jusqu'à 5 000 euros ;
- 10 % au-delà et jusqu'à 11 000 euros.

1.3.4 Égalité professionnelle

En accord avec l'engagement du directeur général dans le Manifeste publié en 2006, VINCI a fait réaliser pour la deuxième année consécutive, en 2008, un audit par Vigeo Group, un organisme indépendant, sur sa politique de diversité et d'égalité des chances. Cet audit a concerné 40 filiales, dont 25 % hors France, et s'est attaché à établir une cartographie des performances sur les politiques, sur le déploiement et sur les résultats selon quatre thématiques : femmes, personnes handicapées, personnes issues de l'immigration et seniors. Concernant l'égalité professionnelle, les résultats 2008 sont identiques à ceux de 2007 (la note globale est de 2/4) et une amélioration des pratiques est constatée. Pour le suivi des audits réalisés, un corps d'auditeurs interne a été identifié et formé. Conformément aux engagements du Groupe, les résultats seront publiés et communiqués à l'ensemble des salariés en 2009.

Résultat de l'audit Vigeo Group sur l'audit diversité

En 2008, l'audit diversité a porté sur 40 nouvelles filiales, implantées dans 12 pays : France, Suisse, Pologne, Allemagne, Espagne, Angleterre, Grèce, République tchèque, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Slovaquie. 786 personnes ont été interviewées, dont 12 % des instances représentatives du personnel et des organisations syndicales.

Audit Vigeo

| | |
|--------------------|--|
| Politique | - L'existence des engagements. - La diffusion des engagements et la compréhension qu'en ont les salariés et leurs représentants. - La responsabilité explicite des managers, assortie d'objectifs et d'une évaluation périodique des réalisations. |
| Déploiement | - La mise en œuvre des procédures pour tous les salariés concernés selon la périodicité prévue. - La mise à disposition de moyens adaptés : formations (selon les responsabilités définies dans l'organisation), outils d'information, aide au traitement uniforme et automatique des données. - La réalité du contrôle exercé par la fonction experte (le plus souvent les RH), les représentants du personnel et, le cas échéant, des audits externes. |
| Résultats | - L'existence et le suivi d'indicateurs. - Les résultats observés dans les tableaux de bord, les rapports d'audits et procès-verbaux d'instances représentatives. - L'opinion des salariés et de leurs représentants sur ces résultats. |

Cartographie des performances observées

| Évaluation globale niveau Groupe | Politique | Déploiement | Résultats | Note globale |
|-----------------------------------|-----------|-------------|-----------|--------------|
| Femmes | 2 | 2 | 2 | 2 + * |
| Personnes handicapées | 3 | 2 | 2 | 2 + * |
| Personnes issues de l'immigration | 3 | 2 | 2 | 2 + * |
| Seniors | 3 | 2 | 3 | 3 - * |

Grille de notation

| | | | |
|----------|---|----------|--|
| 1 | Non tangible Pas de preuve d'engagement et d'appropriation managériale ; risques forts de discrimination. | 3 | Probant Engagement probant sur la prévention des discriminations et l'égalité des chances ; maîtrise des facteurs managériaux ; assurance raisonnable de maîtrise des risques de discrimination. |
| 2 | Amorcé Engagement amorcé et appropriation managériale partielle ; assurance faible de maîtrise des risques de discrimination. | 4 | Avancé Engagement avancé, action complète et innovante : entreprise leader en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité des chances. |

1.4 Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

1.4.1 Dialogue social

La politique de dialogue social de VINCI traduit le respect de plusieurs principes fondateurs : l'attachement à la reconnaissance du fait syndical au sein du Groupe, la décentralisation, la recherche d'un équilibre permanent entre l'engagement syndical et le maintien d'un lien étroit avec l'activité professionnelle, la volonté de faciliter la communication et la tenue de réunions pour les représentants des organisations syndicales et des instances représentatives du personnel, la volonté de développer l'information et la formation des représentants du personnel et des représentants syndicaux en les associant à la mise en œuvre des grandes actions menées par le Groupe (santé, sécurité au travail, développement durable, mixité professionnelle, politique handicap, etc.).

1.4.2 Instances représentatives du personnel

Localement, les comités d'entreprise (CE), délégations uniques du personnel (DUP) et délégués du personnel (DP) contribuent, avec les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), à la qualité du dialogue social. En complément des instances représentatives du personnel relevant des entreprises, certaines instances spécifiques ont été créées. Les échanges au sein de ces différentes instances sont relayés, au niveau national, par le comité de Groupe et, à l'échelle européenne, par le comité d'entreprise européen. Le comité de Groupe est constitué de représentants issus de plus de 50 entités et se réunit au minimum deux fois par an. Il reçoit des informations sur l'activité, la situation financière, l'évolution et les prévisions de l'emploi, ainsi que les actions de prévention concernant le Groupe et ses entreprises. Tenu informé des perspectives économiques de VINCI pour l'année à venir, il dispose des comptes et du bilan consolidé du Groupe ainsi que des rapports des commissaires aux comptes correspondants. Il est informé, avant toute décision, des projets d'importance significative concernant le périmètre, les structures juridiques ou financières du Groupe – et de leurs éventuelles conséquences sur l'emploi. Le comité d'entreprise européen, renouvelé en 2006 pour quatre ans, est constitué de représentants issus de 13 pays dans lesquels le Groupe est implanté : France, Royaume-Uni, Autriche, Belgique, République tchèque, Allemagne, Espagne, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Suède, Slovaquie et Portugal. Il se réunit une fois par an.

1.4.3 Libertés syndicales

Toutes les sociétés du Groupe respectent les législations en vigueur dans les pays où elles interviennent. Les dirigeants opérationnels sont accompagnés par les responsables des ressources humaines, qui leur proposent les solutions les plus adaptées aux contextes locaux et aux exigences de VINCI en matière de respect des libertés syndicales. L'activité du Groupe s'exerçant à 90 % en Europe, le comité d'entreprise européen est le principal garant de l'expression de la liberté syndicale des salariés.

1.4.4 Négociation collective

Les accords collectifs négociés et signés au sein des entreprises qui composent le Groupe sont la traduction concrète d'une politique de ressources humaines décentralisée, prenant en compte la réalité du terrain et visant à améliorer les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité, ainsi que l'organisation du temps de travail. En 2008, 1 475 accords collectifs ont été conclus. En France, les absences pour grève ont représenté 6 614 journées pour 20,18 millions de jours travaillés, soit moins de 0,003 % du nombre de jours travaillés.

1.5 Conditions d'hygiène et de sécurité

1.5.1 Politique générale de prévention

L'objectif « zéro accident » reste la première priorité mobilisant tous les collaborateurs de VINCI. Cet objectif s'applique aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'aux intérimaires et aux personnels extérieurs intervenant sur les chantiers (salariés des sous-traitants par exemple). En cinq ans, cette politique active s'est traduite par une baisse significative du taux de fréquence (- 35 %, passant de 18 à 11,59) et du taux de gravité (- 40 %, passant de 1,06 à 0,64) des accidents du travail avec arrêt.

Taux de fréquence, taux de gravité et pourcentage d'entreprises de VINCI sans accident du travail avec arrêt

| | France | | Groupe | |
|---|---------|---------------------|---------|---------------------|
| | 2008 | 2007 ^(*) | 2008 | 2007 ^(*) |
| Taux de fréquence | ☑ 13,75 | 14,04 | ☑ 11,59 | 12,85 |
| Taux de gravité | ☑ 0,97 | 1,09 | ☑ 0,64 | 0,75 |
| Pourcentage d'entreprises sans accident du travail avec arrêt | 43 % | 47 % | 46 % | 47 % |

☑ Indicateurs examinés (voir pp. 148-149).

(*) Données 2007 recalculées avec la méthodologie 2008.

Taux de fréquence et taux de gravité des entreprises de VINCI sans accident du travail avec arrêt par pôle

| | Taux de fréquence | | Taux de gravité | |
|--------------------|-------------------|---------------------|-----------------|---------------------|
| | 2008 | 2007 ^(*) | 2008 | 2007 ^(*) |
| VINCI Concessions | 11,08 | 13,89 | 0,42 | 0,54 |
| Contracting | | | | |
| VINCI Energies | 11,47 | 10,84 | 0,54 | 0,48 |
| Eurovia | 10,79 | 11,43 | 0,76 | 0,74 |
| VINCI Construction | 12,14 | 14,27 | 0,67 | 0,91 |
| Total | 11,59 | 12,85 | 0,64 | 0,75 |

(*) Données 2007 recalculées avec la méthodologie 2008.

La démarche prévention/sécurité est animée par une coordination « sécurité » VINCI, qui a vu le jour en 2008. Cette coordination réunit les animateurs des réseaux Prévention sécurité des différents pôles du Groupe. L'objectif de cette coordination mondiale est de faciliter l'échange des bonnes pratiques, de fiabiliser les indicateurs et d'envisager de nouvelles voies de progrès aux fins d'atteindre l'objectif du zéro accident.

1.5.2 Cas des intérimaires

Lors du renouvellement des contrats-cadres avec les entreprises de travail temporaire, un contrat de progrès les a associées à la politique de prévention du Groupe. Un système de reporting sur les accidents de travail des entreprises de travail temporaire, identique à celui de VINCI, a été déployé. Cette démarche a pour objectif de réduire les écarts entre les taux de fréquence des accidents du travail des intérimaires (28,34) et les taux de fréquence des accidents du travail des salariés des entreprises de VINCI (11,59). L'écart s'analyse au regard des postes occupés, des expériences et savoir-faire techniques, et des acquis « sécurité ».

Accidents du travail avec arrêt des salariés en intérim par pôle de VINCI

Taux de fréquence

| | 2008 |
|--------------------|--------------|
| VINCI Concessions | 12,71 |
| Contracting | |
| VINCI Energies | 26,2 |
| Eurovia | 20,01 |
| VINCI Construction | 30,5 |
| Total | 28,34 |

1.5.3 Cas des sous-traitants

De nombreuses sociétés du Groupe ont mis en œuvre des contrats-cadres spécifiques pour leurs sous-traitants. Des clauses particulières intègrent la prévention, expressément sur le port des équipements de protection individuelle, la déclaration des accidents du travail et l'information permanente sur l'évolution des risques chantier.

1.5.4 Maîtrise du risque routier

Le risque routier concerne les collaborateurs du Groupe (plus de 30 000 véhicules de service et 5 000 engins de chantier), ainsi que les 600 millions de clients qui parcourent chaque année les routes, autoroutes, parkings et ouvrages en concession partout dans le monde. Les campagnes de sensibilisation, d'information sont récurrentes, ainsi que les formations spécifiques pour les personnels les plus exposés.

1.5.5 Maîtrise des risques santé-environnement

Les risques santé-environnement sont suivis année par année. Leur maîtrise fait l'objet d'une analyse critique et collective au sein du groupe « santé-environnement », auquel participent tant les médecins du travail que les responsables des politiques de prévention des différentes entités du Groupe. Sont étudiés systématiquement les risques « troubles musculo-squelettiques », « bitume », « amiante », « cardiovasculaires », « tabac-drogue-alcool-médicaments ». Le risque pandémique fait également, pays par pays, l'objet d'une analyse fine, notamment en relation avec les ambassades et la direction de la sûreté du Groupe.

1.6 Formation

VINCI développe une politique volontariste de formation en alternance, en accueillant 3 249 jeunes en 2008. VINCI encourage également le tutorat, instrument privilégié de transmission des savoir-faire entre générations. Des formations sont organisées sur ce thème à l'attention des responsables de chantier et des chefs d'équipe.

Le dispositif de formation de VINCI conjugue une organisation décentralisée et une volonté forte de développer les synergies au sein du Groupe. Chaque pôle a développé ses centres de formation internes, proposant des formations adaptées à ses métiers et à ses besoins. En 2008, 19 heures de formation en moyenne par salarié ont été dispensées aux salariés des différentes filiales, soit une progression de 58 % en cinq ans. L'investissement en formation a représenté en 2008 plus de 129 millions d'euros, soit une progression de 16 % par rapport à 2007. Il a été prioritairement orienté vers la prévention-sécurité.

Développement des centres de formation interne

| Centre de formation | Pôle | Nombre d'heures de formation | Nombre de stagiaires en formation |
|--|--------------|------------------------------|-----------------------------------|
| Césame/VINCI Construction France | Construction | 304 070 | 15 124 |
| Centre Eugène Freyssinet | Construction | 5 950 | 460 |
| École VINCI Park | Concessions | 20 240 | 1 112 |
| Centre de viabilité hivernale/ASF | Concessions | 5 760 | 279 |
| Campus Cofiroute | Concessions | 50 765 | 5 247 |
| Centre de formation aux techniques routières/Eurovia | Routes | 106 250 | 2 690 |
| Académie VINCI Energies | Énergies | 83 000 | 4 300 |
| Total | | 576 035 | 29 212 |

Évolution et répartition des heures de formation

| | 2008 | | | | 2007 | | 2008/2007 Évolution | |
|---|----------------|------------------|------------------|------------------|--|------------------|------------------------|----------------|
| | Cadres | Etam | Ouvriers | | Total | Dont France | | Total |
| Formation métier | 165 757 | 427 886 | 718 698 | 41 % | 1 312 341 | 803 705 | 935 640 | 40 % |
| Sécurité-environnement | 102 954 | 262 045 | 565 629 | 30 % | 930 628 | 572 834 | 686 101 | 36 % |
| Management | 90 031 | 72 568 | 35 149 | 6 % | 197 748 | 103 592 | 146 638 | 35 % |
| Informatique | 37 510 | 67 593 | 8 064 | 4 % | 113 167 | 63 174 | 97 619 | 16 % |
| Administration/comptabilité/ gestion/juridique | 56 619 | 68 701 | 17 867 | 5 % | 143 187 | 81 483 | 116 759 | 23 % |
| Langues | 42 840 | 56 905 | 13 053 | 4 % | 112 798 | 29 129 | 89 186 | 26 % |
| Formation diversité | 1 460 | 3 711 | 2 579 | Non significatif | 7 750 | 2 759 | Non disponible | Non disponible |
| Autres | 46 852 | 59 597 | 192 675 | 10 % | 299 124 | 49 994 | 455 792 | (33 %) |
| Total | 544 023 | 1 019 006 | 1 553 714 | 100 % | <input checked="" type="checkbox"/> 3 116 743 | 1 706 670 | 2 517 735 | 24 % |
| Nombre d'heures de formation par salarié | 23 | 20 | 17 | | 19 | 19 | 17 | 12 % |

Indicateurs examinés (voir pp. 148-149).

1.7 Emploi et insertion des travailleurs handicapés

1.7.1 Politique générale

La démarche d'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés s'appuie sur trois axes :

1. le reclassement des personnes en situation de handicap, d'origine professionnelle ou privée ;
2. l'emploi des personnes handicapées à compétences égales ;
3. le recours à des entreprises employant principalement des personnes handicapées.

À titre d'exemple, cette politique s'illustre par l'initiative Trajeo'h, cofinancée par l'AGEFIPH (Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées) et VINCI, qui propose aux sociétés du Groupe, dans les régions Rhône-Alpes/Auvergne, des actions adaptées à leurs problématiques sur le handicap :

1. états des lieux, actions de sensibilisation des équipes ;
2. maintien dans l'emploi, intégration de travailleurs handicapés ;
3. représentation des entreprises auprès des partenaires institutionnels (Medef, Fédération française du bâtiment, associations, etc.) ;
4. proposition d'accompagnements qualitatifs : entretien de reclassement avec le salarié, recherche d'emplois et de formations, d'aides financières pour l'entreprise, interface avec la médecine du travail et les partenaires institutionnels.

1.7.2 Personnes handicapées : résultats 2008

Le nombre de personnes handicapées (identifié sur une base déclarative des salariés) en poste dans le Groupe fin 2008 s'élève à 2 634. Pour leur part, les entreprises de travail temporaire contribuent également à l'emploi des personnes handicapées. En 2008, les partenariats avec des institutions du secteur adapté, notamment l'Association des paralysés de France (APF), ont été renforcés. La sous-traitance confiée dans le cadre de ces partenariats a représenté 2,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit une progression de 19 % par rapport à 2007.

En accord avec son engagement dans le Manifeste publié en 2006, VINCI a fait réaliser pour la deuxième année consécutive un audit par un organisme indépendant sur sa politique de diversité et d'égalité des chances. Concernant l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les résultats en 2008 sont identiques à ceux de 2007, avec une note de 2+/4 malgré les nombreux efforts déployés.

Nombre de personnes handicapées par pôle

| | 2008 | 2007 |
|--------------------|--------------|--------------|
| VINCI Concessions | 445 | 458 |
| Contracting | 2 185 | 2 171 |
| VINCI Energies | 633 | 571 |
| Eurovia | 698 | 606 |
| VINCI Construction | 854 | 994 |
| Holdings et divers | 4 | 4 |
| Total | 2 634 | 2 633 |

1.8 Oeuvres sociales

Les entreprises de VINCI ont mis en place des dispositifs complémentaires (mutuelles, prévoyance, etc.) pour leurs salariés à l'étranger. Par ailleurs, à travers sa fondation, Eurovia attribue chaque année une centaine de bourses aux enfants de ses ouvriers.

1.9 Importance de la sous-traitance

Les achats représentent environ 60 % du chiffre d'affaires de VINCI. La sous-traitance y représente une part importante (plus de 20 % du chiffre d'affaires). Chaque relation est contractualisée et intègre les facteurs sociaux et environnementaux. La politique générale consiste à conforter la relation dans la durée, en général sur trois ans. Les entreprises sous ou cocontractantes sont associées historiquement à l'engagement du Groupe sur la sécurité, puis au respect des 10 principes du Global Compact. Dans la pratique, les fréquentes relations directes sur les chantiers permettent de s'assurer du respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Des dispositifs de communication interne sont établis chaque année à destination des dirigeants opérationnels et des réseaux ressources humaines.

1.10 Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Au niveau local, la spécificité des activités du Groupe, très ouvertes sur la société, leur diversité géographique et le modèle choisi de management décentralisé ont pour effet cumulé d'inciter les dirigeants opérationnels à multiplier les actions locales tant en matière de développement économique que social ou environnemental. À titre d'exemple, le groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) Île-de-France, initié par onze sociétés de VINCI, et dont la vocation est d'accompagner vers l'emploi des personnes en difficulté et de répondre aux besoins de recrutement des entreprises du Groupe, a signé, en 2008, 90 contrats en Île-de-France et suscité 35 embauches dans les filiales du Groupe. De même, la convention nationale signée avec l'Epide (établissement public d'insertion de la Défense, placé sous la tutelle des ministères de la Défense et de l'Emploi) a pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes volontaires au terme d'un projet éducatif global. 18 jeunes, intégrés dans des centres de l'Epide, ont suivi des stages dans les entreprises du Groupe ou ont été embauchés en CDI ou CDD.

Autre exemple : GTM Bâtiment, en créant en 2007 l'école de la réhabilitation, a permis à 13 personnes âgées de 25 à 31 ans, diplômées bac + 2 et plus, toutes issues de quartiers défavorisés et en situation de recherche d'emploi, de suivre en 2008 un cursus de formation au métier d'aide-conducteur de travaux en réhabilitation sociale. Toutes ont été embauchées en CDI avec une période de professionnalisation de dix mois.

Au niveau central, VINCI répond favorablement aux sollicitations des pouvoirs publics, des institutions nationales, européennes et internationales, ainsi qu'à celles des fédérations professionnelles, pour faire état et promouvoir ses initiatives sociales et sociétales. Avec 631 projets soutenus depuis 2002, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité est le trait d'union entre le premier groupe mondial de concessions/construction et les acteurs qui innovent dans les domaines de l'accès à l'emploi pour les personnes en situation d'exclusion, ainsi que pour le renforcement des liens sociaux dans les quartiers populaires. La Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité a financé, pour un montant de 2,2 millions d'euros, 121 projets en 2008, qui ont mobilisé plus de 150 salariés, permettant ainsi à de nombreuses associations et entreprises d'insertion sociale et professionnelle de développer et de pérenniser leurs activités.

2. Environnement

Politique générale et reporting environnemental : couverture et périmètre

L'année 2008 a été marquée par le renforcement du socle d'indicateurs environnementaux communs à l'ensemble des sociétés et par une plus grande fiabilisation des remontées d'informations pour les nouvelles filiales. Le reporting environnemental annuel de VINCI s'appuie désormais sur un outil informatique unique et identique à celui utilisé pour le reporting financier et social. Le reporting environnemental de VINCI est établi à partir des guides méthodologiques réactualisés et des procédures accessibles sur l'intranet du Groupe. Conformément au plan de déploiement établi en 2003, le périmètre de reporting est étendu chaque année avec l'entrée de nouvelles filiales : Solétanche Bachy, Entrepose Contracting, Nuvia, Eurovia Délégations Internationales en 2008, et avec l'extension à l'international (CFE, VINCI PLC, etc.). La mise en œuvre de ce reporting mobilise plus de 250 personnes à l'échelle du Groupe.

Taux de couverture du reporting environnemental

| | % du CA mondial 2008 |
|--------------------|----------------------|
| VINCI Concessions | 93 (*) |
| Contracting | |
| VINCI Energies | 100 |
| Eurovia | 90 |
| VINCI Construction | 76 |
| VINCI Immobilier | 100 |
| Total | 85 |

(*) 100 % du périmètre France est couvert chez VINCI Concessions.

En 2008, les indicateurs environnementaux qui ont fait l'objet d'une vérification externe sont identifiés par le caractère dans les tableaux.

2.1. Consommation de ressources

2.1.1. Protection de la ressource en eau

Compte tenu de la diversité des activités, des territoires d'intervention et de la variabilité des travaux, les besoins en eau sont d'une grande variété (eau industrielle, nettoyage, arrosage des pistes, etc.). L'enjeu principal est de maîtriser les eaux de rejet, particulièrement à l'international. Avec de très nombreuses actions spécifiques mises en place par les filiales pour réduire la consommation d'eau (comme le recyclage de l'eau sur chantier), les consommations réelles évoluent principalement avec le niveau de production.

Consommation d'eau en 2008

| | m ³ d'eau achetée | Périmètre |
|---|------------------------------|--|
| VINCI Concessions | 1 124 899 | ASF, Cofiroute, Escota, Stade de France, VINCI Park |
| <input checked="" type="checkbox"/> VINCI Autoroutes (France) | 1 014 059 | ASF, Cofiroute, Escota |
| VINCI Concessions, autres | 110 840 | Stade de France, VINCI Park |
| Contracting | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> VINCI Energies | 154 243 | Toutes les entreprises de VINCI Energies |
| Eurovia | Non disponible | |
| VINCI Construction | 3 648 767 | 81 % de l'activité de VINCI Construction, incluant totalement ou partiellement VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, Entrepose Contracting, Solétanche Bachy, CFE, Freyssinet, VINCI PLC (sites fixes) |
| Holdings et divers | 1 670 | VINCI Immobilier |

Indicateurs examinés (voir pp. 148-149).

Plus particulièrement, en 2008, 70 % du linéaire d'autoroutes est équipé de dispositifs de protection de la ressource en eau.

Eurovia a poursuivi en 2008 son programme de limitation des rejets dans l'eau :

- 85 % des stations de carburant disposent d'aires de distribution et de dépotage étanches, les eaux récupérées étant acheminées vers un séparateur d'hydrocarbures (78 % en 2007) ;
- 71 % des aires de stationnement « poids lourds et engins de chantier » sont étanches (70 % en 2007) ;
- 90 % des aires de stationnement « véhicules légers/véhicules utilitaires » sont étanches (89 % en 2007) ;
- 58 % des aires étanches disposant d'un système de collecte des eaux sont raccordées à un séparateur d'hydrocarbures entretenu (55 % en 2007).

2.1.2. Matières premières, énergie et efficacité énergétique

Consommations de chauffage et électriques des activités « fixes » de VINCI en 2008

| | Gaz naturel (MWh) | Fuel domestique (litres) | Électricité (MWh) |
|---------------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| VINCI Autoroutes (France) | 7 333 | ☑ 1 633 158 | ☑ 129 385 |
| Stade de France | 10 793 | 66 000 | 16 920 |
| VINCI Park | 0 | 0 | 105 561 |
| VINCI Energies | 26 953 | ☑ 1 416 860 | ☑ 53 585 |
| VINCI Immobilier | 0 | 0 | 1 600 |

☑ Indicateurs examinés : fuel domestique et électricité (voir pp. 148-149).

En 2008, VINCI a lancé une opération majeure d'économies d'énergies à titre expérimental sur dix sites fixes (agences, bureaux, ateliers, centrales, parkings, tunnels, etc.) ainsi que sur ses chantiers. Le groupe de travail « Maîtrise de l'énergie » a suivi ces sites pilotes dans chaque pôle de VINCI pour déterminer les pistes d'économies. La consommation électrique en France des entreprises de VINCI est de 646 GWh.

Recours aux énergies renouvelables

Le Groupe a passé des contrats spécifiques avec des fournisseurs d'énergie d'origine renouvelable à hauteur de 4 905 MWh. Chez VINCI PLC, 45 % de l'énergie consommée est d'origine renouvelable (45 % également en 2007).

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes de VINCI (ASF, Cofiroute, Escota) disposent de 3 035 équipements de production d'énergies renouvelables (solaire, thermique et éolien inclus, pompes à chaleur exclues) (2 745 équipements en 2007). VINCI Park dispose de 1 771 horodateurs équipés de panneaux solaires (1 712 en 2007). Les installations photovoltaïques de VINCI Energies leur assurent une puissance de 213 kW.

Concernant la flotte de véhicules, des solutions alternatives aux véhicules thermiques sont recherchées dans les filiales. VINCI Energies dispose de 33 véhicules propres (hybrides, électriques ou fonctionnant aux agro-carburants). La flotte de VINCI PLC compte 27 véhicules hybrides (6 en 2007), et les nouveaux véhicules de la flotte émettent en moyenne 141,2 g CO₂/km contre 155,4 pour la moyenne nationale anglaise. Afin de réduire ses consommations de carburant, VINCI a soutenu les initiatives d'écoconduite. Eurovia a engagé un programme de formation de plus de 1 500 conducteurs de poids lourds et engins sur la période 2008-2010. En 2008, les formations à l'écoconduite se sont appliquées aux véhicules légers et utilitaires et se sont étendues à plusieurs filiales de VINCI. Les gains observés en terme de consommation sont de l'ordre de 5 à 15 % avec une formation et un suivi régulier.

Consommations de carburants (essence et diesel) en 2008

| | Litres | Périmètre |
|-----------------------------|--------------------|---|
| VINCI Concessions | 9 338 878 | ASF, Cofiroute, Escota, VINCI Park en France |
| ☑ VINCI Autoroutes (France) | 9 054 934 | ASF, Cofiroute, Escota |
| VINCI Park | 283 944 | France |
| Contracting | | |
| ☑ VINCI Energies | 35 439 016 | France et international |
| Eurovia | 126 575 950 | France et international, 90 % de l'activité |
| VINCI Construction | 164 914 023 | 76 % de l'activité de VINCI Construction, incluant totalement ou partiellement VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Filiales Internationales, Entrepose Contracting, Solétanche Bachy, CFE, Freyssinet et VINCI PLC |
| Total | 336 267 867 | |

☑ Indicateurs examinés (voir pp. 148-149).

2.1.3. Rejets dans l'air, émissions de CO₂

Rejets dans l'air

Les activités concernées par la prévention et la maîtrise des rejets dans l'air sont principalement concentrées chez VINCI Concessions, Eurovia et VINCI Construction.

Chez VINCI Concessions, notamment chez VINCI Park, VINCI Airports et les sociétés concessionnaires d'autoroutes, les rejets dans l'air proviennent des utilisateurs : véhicules automobiles, avions, etc. En 2008, chez VINCI Park, 91 % des sites disposent de détecteurs d'oxyde de carbone (CO) (90 % en 2007) et 32 % de détecteurs d'oxyde d'azote (NO_x) dans l'air (26 % en 2007).

90 % des carrières d'Eurovia situées à moins de 200 m des premières habitations ont mis en place des dispositifs et procédures efficaces pour lutter contre les nuisances dues aux poussières (84 % en 2007).

67 % des chantiers de VINCI Construction Grands Projets ont fait de même (65 % en 2007).

Émissions de CO₂

VINCI est fortement engagé depuis 2007 sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses activités. VINCI suit ses émissions selon le périmètre ISO Scope 2 de la norme internationale ISO 14064, qui représente au mieux les émissions sur la valeur ajoutée de VINCI et a également l'avantage de permettre l'addition des émissions entre filiales. En 2007, les émissions avaient été suivies sur le périmètre France métropolitaine. En 2008, conformément au plan de déploiement défini, le périmètre s'est étendu aux activités à l'international.

Émissions de CO₂ activité de VINCI, ISO Scope 2 en 2008

| | Tonnes équ. CO ₂ |
|--------------------|-----------------------------|
| VINCI Concessions | 56 063 |
| Contracting | 2 829 629 |
| VINCI Energies | 113 643 |
| Eurovia | 1 260 988 |
| VINCI Construction | 1 454 998 |
| Holdings et divers | 148 |
| Total | 2 885 840 |

Données extrapolées pour couvrir 100 % du chiffre d'affaires de VINCI.

En plus de leurs émissions directes, plusieurs filiales de VINCI ont quantifié les émissions globales de leur activité afin d'identifier les postes principaux et de prendre des mesures de réduction. Les sociétés de VINCI Autoroutes France ont ainsi mis en place un suivi de leurs émissions en propre, ainsi que de celles de leurs clients. Les émissions propres représentent 0,3 % des émissions clients.

Émissions de CO₂ des sociétés concessionnaires d'autoroutes en France

| | 2008 | 2007 | 2008/2007 Évolution |
|---|------------|------------|------------------------|
| Émissions propres (tonnes équ. CO ₂) | 38 513 | 39 671 | (3 %) |
| Émissions des clients de l'autoroute (tonnes équ. CO ₂) | 13 335 661 | 13 622 284 | (2 %) |

Ces initiatives de quantification des émissions de gaz à effet de serre, associées aux actions entreprises pour les limiter, ont été favorablement appréciées par les investisseurs. VINCI a confirmé en 2008 sa place de leader en stratégie climat en obtenant la note la plus élevée du groupe « construction et travaux publics » au Carbon Disclosure Project (CDP). Réalisé pour le compte de 385 investisseurs auprès des entreprises du SBF 120 (les 120 premières capitalisations boursières françaises), le CDP évalue chaque année la réactivité des grandes entreprises face aux enjeux du changement climatique.

2.1.4. Nuisances sonores

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes de VINCI en France ont poursuivi leur plan de réduction des « points noirs bruit ».

Nombre de logements protégés dans l'année

| | ASF | Cofiroute | Escota |
|--------------------------------|-----|-----------|--------|
| Sur nouvelles sections | 108 | 45 | 0 |
| Sur autoroutes existantes | 27 | 0 | 135 |
| Sur élargissement d'autoroutes | 8 | 8 | 16 |
| Dans le cadre de partenariats | 23 | 0 | 0 |

VINCI Park a poursuivi son plan de réduction des nuisances sonores, maintenant le taux de sites disposant de pièges à sons à 83 %. Chez VINCI Construction Grands Projets, 51 % des chantiers ont mis en place des dispositifs et procédures efficaces pour lutter contre les nuisances sonores.

2.1.5. Gestion des déchets et recyclage

La politique générale tient en trois points précis : limiter les déchets à la source, trier les déchets et en assurer la traçabilité ultime, enfin les valoriser pour en faire des ressources. Cette politique s'intègre dans la stratégie d'écoconception des produits. En 2008, le coût de gestion des déchets chez VINCI s'élève à environ 74 millions d'euros.

Les sociétés concessionnaires d'autoroutes en France ont mis en place le tri sélectif depuis 2003 dans tous les services. Elles incitent leurs entreprises prestataires à appliquer ce même système. Les déchets sont triés et dirigés vers les filières externes de valorisation et le traitement est systématiquement tracé. Elles s'intéressent à l'intégration de produits de recyclage de revêtement de chaussées dans la fabrication de revêtements futurs, qui garderont toutes les performances techniques et de durabilité de la chaussée.

Répartition des déchets - ASF, Escota, Cofiroute

| En tonnes | 2008 |
|---|--------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Déchets de type ordures ménagères | 8 399 |
| Emballages triés sur les aires | 101 |
| Verre trié sur les aires | 5 |
| Déchets non dangereux triés et collectés, ordures ménagères incluses (clients + exploitation) | 11 234 |
| Déchets dangereux triés et collectés (clients + exploitation) | 112 |
| Aires équipées pour le tri (en %) | 14 |
| <input checked="" type="checkbox"/> Indicateurs examinés (voir pp. 148-149). | |

Pour sa part, avec ses 135 unités de recyclage et plus de 8 millions de tonnes de matériaux recyclés, Eurovia demeure le leader européen du recyclage sur ces produits.

Recyclage et valorisation chez Eurovia

| | 2008 | 2008 | 2007 |
|--|-----------|-------------|-----------|
| | Total | dont France | France |
| Pourcentage d'enrobés fabriqués avec réintroduction d'agrégats d'enrobés | 6,2 | 3,9 | 3,5 |
| Pourcentage de la production de matériaux recyclés par rapport à la production totale de granulats | 12 | 14 | 14 |
| Recyclage de déblais de chantier (croutes d'enrobés, fraisats, bétons de démolition, etc.) - en tonnes | 5 136 000 | 3 898 000 | 3 854 000 |
| Nombre de plates-formes de recyclage de déblais de chantier | 130 | 90 | 89 |

Pour ce qui est de l'activité construction, l'utilisation de matériaux recyclés est fortement encouragée. 47 % des projets de VINCI Construction Grands Projets utilisent des matériaux recyclés issus de chantiers, et 21 % utilisent des matériaux extérieurs recyclés.

2.1.6. Condition d'utilisation des sols

Les activités réalisées par les sociétés de VINCI ont une incidence significative sur l'environnement, les paysages et l'habitat. Ces territoires artificialisés regroupent les espaces bâtis, les routes et les parkings, ainsi que les autres sols artificiels non bâtis (chantiers, décharges, carrières). Les conditions d'utilisation des sols sont suivies particulièrement dans les concessions autoroutières (qui comptent 17 294 ha de patrimoine vert en 2008, et 17 148 en 2007) et chez Eurovia pour ses carrières.

2.2. Protection de la biodiversité

Les sociétés de VINCI déploient de manière opérationnelle et décentralisée leur politique de protection de la biodiversité et l'adaptent à leurs activités et territoires d'interventions. Elles s'engagent à avoir une plus grande connaissance de la biodiversité pour agir en amont (études d'impacts, démarches de prévention, etc.) et à limiter les risques de fragilisation des milieux – faune et flore, terrestres comme maritimes.

Le réseau en service des sociétés concessionnaires d'autoroutes de VINCI en France compte 529 passages pour animaux sauvages (478 en 2007) et 8 405 km de linéaire de clôtures faune (8 194 en 2007).

En 2008, VINCI a augmenté son niveau de maîtrise des « risques biodiversité » en structurant la démarche au niveau central. Des sous-groupes de travail ont été constitués : veille réglementaire, compensation, monétarisation, « trames vertes, trames bleues ». La concertation et le partage d'informations se sont également structurés par la participation à certaines instances de concertation (Entreprises pour l'environnement, Orée biodiversité, Comité d'orientation scientifique de la fondation Recherche pour la biodiversité, etc.).

2.3. Certifications environnementales

En 2008, les sociétés de VINCI ont poursuivi leur programme de déploiement des systèmes de management environnemental et d'amélioration continue. Les certifications ISO 14001, courantes dans les sociétés de contracting, se développent également dans les sociétés de VINCI Concessions.

Afin d'estimer l'efficacité de ses plans d'action et les marges de progression en terme de développement durable, VINCI a eu recours à l'évaluation Afaq 1000NR® d'Afnor Certification. VINCI Construction Grands Projets, CBC Île-de-France (VINCI Construction France) et Eurovia région Centre-Ouest ont atteint le stade « maturité » de cette évaluation.

Évaluation et certification environnementale

| ISO 14001 | 2008 | 2007 | Périmètre |
|--|--|------|--|
| VINCI Concessions (% autoroutes en construction) | 25 | 9 | VINCI Autoroutes (France) |
| VINCI Energies (en % du CA) | <input checked="" type="checkbox"/> 17 | 7 | France et international |
| Eurovia | | | France |
| - pourcentage de la production des carrières en propre | 49 | 48 | |
| - pourcentage de la production des postes d'enrobage en propre | 36 | 22 | |
| - pourcentage de la production des usines de liant en propre | 53 | 38 | |
| VINCI Construction (en % du CA) | 48 | 43 | VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Filiales Internationales et Freyssinet en 2007. Ajout d'Entrepose Contracting, Solétanche Bachy, CFE, VINCI PLC en 2008 |

Indicateurs examinés (voir pp. 148-149).

2.4. Conformité législative et réglementaire

La conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires en terme d'environnement des projets est suivie par les directions juridiques et les directions qualité sécurité environnement des filiales. Ces expertises et la veille juridique environnementale sont mises en synergie par des groupes de travail transverses. Pendant les travaux du Grenelle de l'environnement (France), la loi NRE-article 116 a fait l'objet de discussions notamment au sein du comité opérationnel n° 25, qui proposait de clarifier le périmètre d'application et l'extension du dispositif. Sollicité, VINCI a contribué, notamment par des réponses au Medef et à l'Afep.

En 2008, l'application de la nouvelle réglementation européenne sur les substances chimiques Reach (*registration evaluation and authorization of chemicals*) a concerné les entreprises de VINCI, principalement en tant qu'utilisatrices en aval. Le dialogue établi avec les fournisseurs des produits et substances utilisés a permis de s'assurer de la conformité de ceux-ci avec le nouveau règlement, de leur disponibilité et selon les usages des entreprises de VINCI.

2.5. Prévention des conséquences de l'activité sur l'environnement et dépenses associées

Les dépenses engagées pour la prévention de l'environnement sont intégrées dans la gestion de l'activité (exemple : dépollution des sols chez Solétanche Bachy, assainissement et décontamination de structures chez Freyssinet, valorisation des matières organiques chez VINCI Environnement, etc.) et ne font pas l'objet d'une consolidation finale, tant par entité que par pôle. Pour l'Institut français de l'environnement (Ifen), les sociétés concessionnaires d'autoroutes en France effectuent la consolidation de leurs dépenses en environnement.

Dépenses engagées pour l'environnement en 2008, ASF, Cofiroute, Escota (en millions d'euros)

| | |
|--|-------|
| Investissement en environnement | 45,19 |
| Entretien du patrimoine vert | 30,67 |
| Montants de primes d'assurance couvrant les risques environnementaux | 0,35 |

2.6. Organisation environnementale et moyens consacrés à la réduction des risques

La mise en œuvre de la politique environnementale repose sur des engagements de la direction du Groupe, sur la responsabilisation de chaque acteur opérationnel dans les entreprises et sur un dialogue permanent avec les parties prenantes. En 2008, l'ensemble des cadres dirigeants s'est vu présenter la feuille de route environnementale du Groupe avec les indicateurs environnementaux communs.

Le comité Développement durable anime le réseau des correspondants « environnement » et organise des groupes de travail techniques associant des experts de chaque pôle d'activité.

Les formations, en 2008, ont mis l'accent sur les performances énergétiques, la prise en compte des risques environnementaux et les applications du développement durable dans les métiers de VINCI. En plus des formations conventionnées dont le nombre a plus que doublé en un an, les collaborateurs de VINCI sont régulièrement sensibilisés en interne sur les impacts de leur métier sur l'environnement ainsi que sur les moyens de les réduire (quarts d'heure environnement sur les chantiers, informations sur les changements climatiques, etc.).

Formations et sensibilisations à l'environnement

| | Nombre d'heures conventionnées au titre de la formation | | Autres actions : sensibilisations en interne |
|--------------------|---|---------------|---|
| | 2008 | 2007 | |
| VINCI Concessions | 1 554 | 1 058 | Formation des collaborateurs et prestataires sur le développement durable. Focus sur la gestion de l'eau. |
| Contracting | 42 036 | 19 824 | |
| VINCI Energies | 3 824 | 1 153 | Multiplication des formations sur l'efficacité énergétique et sur le bilan carbone. |
| Eurovia | 15 302 | 11 222 | Plus de 800 personnes formées en France sur l'environnement (réglementation, gestion de l'environnement au quotidien, écoconduite, etc.). |
| VINCI Construction | 22 910 | 7 449 | Systématisation des quarts d'heure environnement sur chantier, création de formations spéciales en environnement de 1 à 2 jours. |
| Holdings et divers | 0 | 0 | Veille technique et réglementaire active, focus sur le CO ₂ et la biodiversité. |
| Total | 43 590 | 20 882 | |

Prévention des incidents environnementaux

Chaque entité de VINCI a mis en place et maintient un plan de prévention des incidents environnementaux en fonction des risques à prévenir. Au travers des clubs et comités transverses du Groupe, les responsables « environnement » échangent les bonnes pratiques et leurs retours d'expérience pour minimiser les risques résiduels. En 2008, le nombre d'incidents environnementaux identifiés et considérés comme majeurs, c'est-à-dire ayant créé une pollution majeure, nécessitant l'intervention d'un expert externe et dont les conséquences s'étendent au-delà de l'emprise de l'entité, associant VINCI ou ses sous-traitants, étaient au nombre de 7, dont 4 hors France métropolitaine. Ont ainsi été recensés : deux ruptures de canalisation lors de travaux de terrassement ; trois fuites d'huile dont une sur un site client, une en mer et une sur la plage ; un déversement de produits toxiques dans la Rivière des pluies à la Réunion ; un déversement de sable et de poussières dû à la fissuration d'un pipe-line de dragage.

2.7. Provisions et garanties en matière d'environnement

Voir le chapitre sur les facteurs de risques : « Risques industriels, risques technologiques et environnementaux » : p. 106.

2.8. Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et actions menées en réparation des dommages causés à celui-ci

Il n'apparaît pas que les sociétés de VINCI aient versé des indemnités au cours de l'exercice 2008 en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement. Les éventuelles décisions judiciaires en matière d'environnement sont traitées au niveau des entités opérationnelles et le montant n'est pas consolidé.

2.9. Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Les programmes, moyens et résultats des filiales étrangères sont inclus dans le présent rapport.

2.10 Recherche et développement - Innovation

2.10.1. Politique de R&D et d'innovation

La recherche est historiquement ancrée dans les sociétés de VINCI : le Groupe s'est bâti à partir de sociétés culturellement innovantes. Les métiers de VINCI sont complexes et exigent une remise en cause permanente. La capacité d'innovation est un ingrédient identitaire déterminant, indispensable pour relever les défis techniques des projets de grande ampleur. Cette politique RDI est basée sur trois axes : des programmes de recherche spécifiques dans chaque métier, des projets transverses structurants et la promotion de la démarche innovatrice avec le Prix de l'Innovation VINCI. Chaque pôle gère son budget et oriente ses thèmes de recherche. Au total, en 2008, l'effort de R&D est de plus de 30 millions d'euros et mobilise plus de 180 chercheurs associés à 45 programmes de recherche.

2.10.2. Programmes de recherche spécifiques

En 2008, la convention des cadres dirigeants a eu pour thème principal l'innovation et a visé à encourager l'innovation transverse. Le comité Recherche Développement et Innovation du Groupe, comprenant des représentants des différentes entités, s'est enrichi avec les nouvelles sociétés acquises. Sous l'autorité du comité Exécutif, il a pour mission de faciliter les échanges sur les projets de recherche en cours au sein des entreprises ou dans le cadre de programmes nationaux et européens.

2.10.3. Programmes transversaux

Les principaux programmes transversaux sont structurés au travers de plusieurs instruments. La Fabrique de la Cité est un cercle de réflexion associant le monde scientifique, les collectivités et les entreprises sur le thème de la ville. En 2008, VINCI a initié un soutien scientifique important en s'associant avec trois écoles de ParisTech avancées sur l'écoconception des villes et des milieux (Mines ParisTech, AgroParisTech et l'École des ponts ParisTech). La chaire d'écoconception des ensembles bâtis et infrastructures, signée par VINCI en novembre 2008 pour cinq ans a pour ambition de développer des instruments de mesure neutres et objectifs et de les mettre à disposition de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur.

2.10.4. Innovation participative : le Prix de l'Innovation VINCI

Le Prix de l'Innovation VINCI est organisé tous les deux ans depuis 2001. Ce concours récompense les meilleures innovations présentées par l'ensemble des collaborateurs du Groupe. L'édition 2009 du Prix de l'Innovation VINCI a été lancée fin 2008.

3. Relations clients et fournisseurs

3.1 Management des relations clients

Les entreprises de VINCI sont incitées à maintenir et à optimiser la qualité de leurs produits et services. Ce processus d'amélioration continu passe par l'obtention et le renouvellement de certifications qualité pour l'ensemble des sociétés. Chez Eurovia, 88 % des activités travaux sont désormais certifiées ISO 9001 en France, et 90 % à l'international. Cette proportion est de plus de 73 % pour les activités industrielles (postes d'enrobage, usines de liants) en France et 90 % à l'international. 54 % des carrières d'Eurovia en France sont certifiées ISO 9001 et 100 % à l'international. Chez VINCI Energies, 63 % de l'activité est certifiée ISO 9001. Les entreprises exerçant des activités en milieu industriel disposent de certifications et d'habilitations spécifiques (11 % de l'activité est ILO OSH/OHSAS, 8 % est Mase [Manuel d'amélioration de la sécurité des entreprises] et 11 % VCA [Certification Sécurité Contractants]). Toutes les divisions de VINCI Construction sont dotées d'une direction Qualité, Sécurité et Environnement. 68 % de l'activité de VINCI Construction est certifiée ISO 9001, et 19 % ILO OSH/OHSAS. Chez VINCI Concessions, Cofiroute est la première société d'autoroutes française à avoir obtenu, en 2004, la certification ISO 9001 de son activité d'exploitation. Les activités de concepteur-constructeur et d'aménageur d'autoroutes d'ASF sont certifiées ISO 9001.

Les entreprises du Groupe intègrent de plus en plus fréquemment dans leurs réponses aux appels d'offres des éléments sociaux et environnementaux. Déjà très présentes dans les offres internationales, ces approches commerciales se développent en France, notamment dans le cadre des partenariats public-privé (PPP), qui prennent en compte le cycle de vie des ouvrages et leur coût global. Les PPP inscrivent la relation avec les clients dans la durée.

Les filiales de VINCI développent des outils de mesure de la qualité sur leurs sites intranets et mettent en commun les données recueillies : évaluation de la satisfaction des clients, retours d'expérience, analyse des écarts.

3.2 Management des relations fournisseurs

Les achats représentent environ 60 % du chiffre d'affaires de VINCI et se décomposent en 8,3 milliards d'euros d'achat de matières et 12,1 milliards d'euros d'achat de services extérieurs (dont les prestations de sous-traitance). La politique d'achat de VINCI est animée par la direction de la coordination Achats groupe via le réseau des 30 clubs Achats décentralisés dans les régions françaises et les pays d'implantation de VINCI, en coordination avec les organisations Achats des pôles de métiers et des filiales. Le réseau Achats fédère plus de 425 personnes, qui gèrent 361 contrats-cadres transversaux au Groupe, en complément des contrats d'achats spécifiques des pôles et des filiales.

En 2007, 2 780 heures de formation ont été consacrées, en France, aux achats au sein du Groupe. La politique d'achats de VINCI tient compte du fonctionnement de chacun des marchés fournisseurs (concentré, déconcentré ; international, national, régional) et participe au modèle de management décentralisé du Groupe en impliquant les chargés d'achats et les responsables opérationnels des filiales. L'essentiel des achats est réalisé à partir des centres de profit, qui s'approvisionnent régionalement, notamment à partir des contrats-cadres. Les flux s'opèrent majoritairement entre chantiers et prestataires, au plus près des besoins opérationnels.

F. Renseignements généraux sur la société et son capital

1. Identité de la société

Dénomination sociale : VINCI.

Siège : 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex, France.

Téléphone : + 33 1 47 16 35 00.

Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration.

Législation : française.

Constitution : 1^{er} juillet 1908.

Durée : durée initiale de 99 années, prorogée de 99 années le 21 décembre 1979, soit une expiration le 21 décembre 2078, sauf en cas de nouvelle prorogation ou de dissolution anticipée.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Registre du commerce : 552 037 806 RCS Nanterre – Siret 552 037 806 00585 – Code NAF : 7010Z.

Lieux où peuvent être consultés les documents juridiques : au siège social de VINCI et au greffe du tribunal de commerce de Nanterre.

Objet social (article 2 des statuts)

« La Société a pour objet :

- l'entreprise, sous toutes ses formes, de tous travaux publics et particuliers ; notamment l'exploitation du fonds de commerce qui a été originellement apporté par la société Sainrapt et Brice et la continuation des activités de cette entreprise, spécialiste de tous travaux souterrains, de fondations, d'hydraulique et de ciment armé ;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés.

La Société pourra faire lesdites opérations tant en France, dans les départements et territoires français d'outre-mer qu'à l'étranger, soit seule, soit en participation, soit en négociation sous quelque forme que ce soit, soit directement, soit par cession, location ou régie, soit au courtage et à la commission.

Elle pourra, en outre, faire toutes exploitations, soit par elle-même, soit par tous autres modes sans aucune exception, créer toutes sociétés tant civiles que commerciales, faire tous apports à des sociétés existantes, fusionner ou s'allier avec elles, souscrire, acheter et revendre tous titres et droits sociaux, prendre toutes commandites et faire tous prêts, crédits et avances. »

Répartition statutaire des bénéfices (extrait de l'article 19 des statuts)

« Sur le bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement de 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice distribuable, il est prélevé successivement par l'assemblée générale :

- les sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour constituer ou compléter toutes réserves ordinaires ou extraordinaires, ou pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant ;
- la somme nécessaire pour servir aux actionnaires, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont leurs actions sont libérées et non amorties, sans que, si le bénéfice d'une année ne permet pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;
- le solde disponible après ces prélèvements est réparti entre toutes les actions proportionnellement à la quotité du capital qu'elles représentent respectivement.

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Les modalités de mise en paiement des dividendes votées par l'assemblée générale sont fixées par elle ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par décision de justice.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende – ou d'acomptes sur dividende – mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions. »

Assemblées d'actionnaires (article 17 et extrait de l'article 8 des statuts)

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation.

Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;

– soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à 0 h 00, heure de Paris. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à 0 h 00, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication sous les réserves et dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

« Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation. »

Franchissements de seuils (extraits de l'article 10 bis des statuts)

« En complément des obligations prévues à l'alinéa 1^{er} de l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction – du capital, des droits de vote ou des titres donnant accès à terme au capital de la Société – égale ou supérieure à 1 %, ou un multiple de cette fraction, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue de notifier à la Société, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, ou au plus tard, lorsqu'une assemblée générale a été convoquée, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à 0 h 00, heure de Paris, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule, directement ou indirectement, ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y étant attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société. »

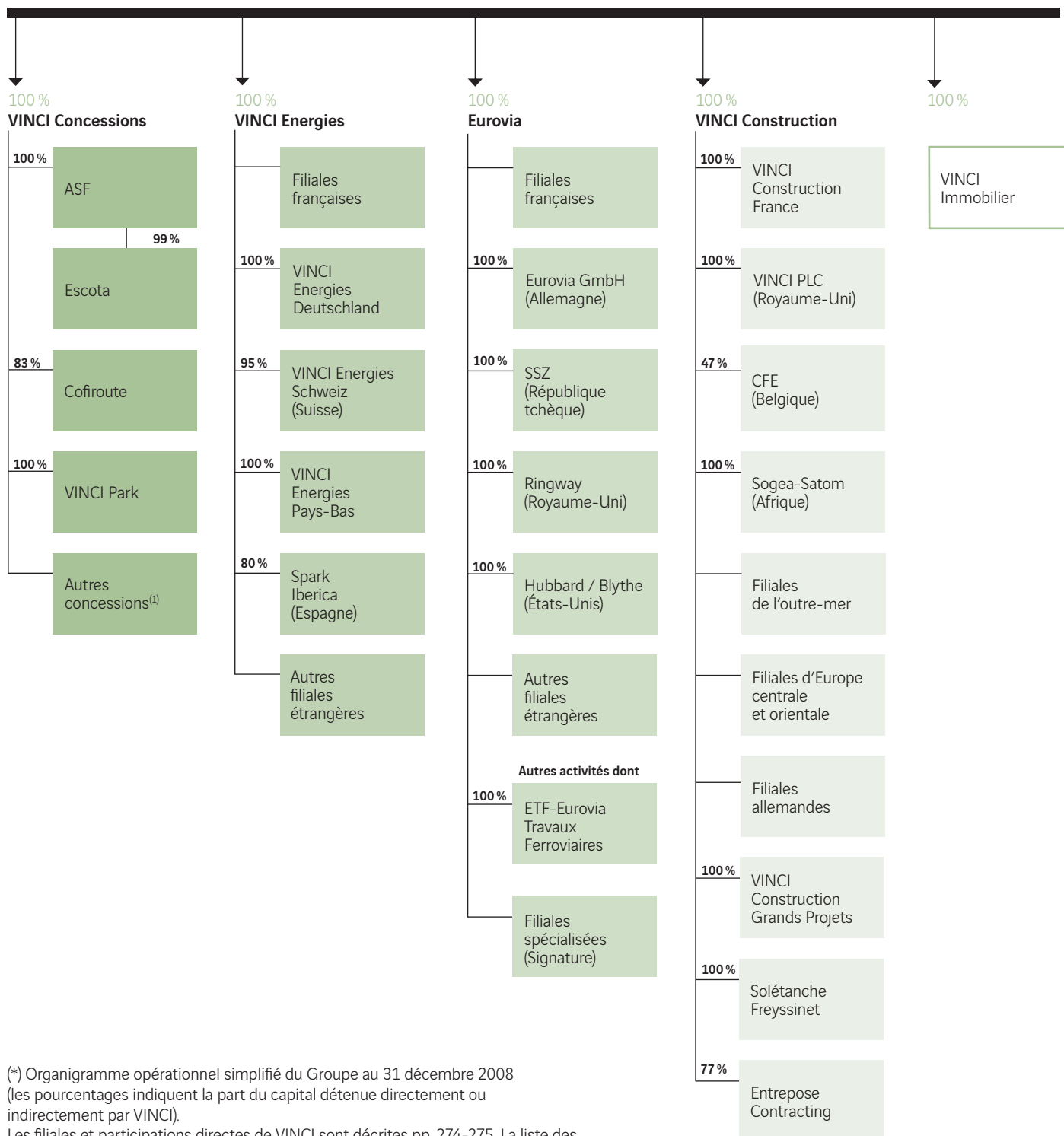
Identification des actionnaires (extrait de l'article 10 bis des statuts)

« La Société est en droit de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres et dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, le nom, la nationalité et l'adresse des personnes physiques ou morales détenant des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité des titres détenus par chacune d'elles et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés. »

2. Relations entre la société et ses filiales

2.1 Organigramme(*)

VINCI



(*) Organigramme opérationnel simplifié du Groupe au 31 décembre 2008 (les pourcentages indiquent la part du capital détenue directement ou indirectement par VINCI).

Les filiales et participations directes de VINCI sont décrites pp. 274-275. La liste des principales sociétés consolidées (pp. 251-255) donne un aperçu des différentes filiales qui composent le Groupe et du pourcentage d'intérêt de VINCI (direct et indirect) dans les entités.

(1) Voir la liste des concessions, p. 43.

2.2 Rôle du holding VINCI vis-à-vis de ses filiales

Le holding VINCI n'exerce pas d'activité opérationnelle propre. Les activités opérationnelles du Groupe sont réparties entre un grand nombre de filiales (2 196 consolidées au 31 décembre 2008) regroupées au sein de quatre pôles de métiers, dont les sociétés de tête sont VINCI Concessions, VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction. Par ailleurs, la société VINCI Immobilier, en charge des activités de promotion immobilière, est directement rattachée à VINCI.

Le holding assure une fonction d'animation et de contrôle des entités opérationnelles. Dans ce cadre, il fournit à ses filiales des prestations d'assistance qui recouvrent les domaines suivants :

- participation à l'élaboration et à l'exécution de la stratégie des filiales, aux opérations d'acquisition ou de cession patrimoniales, étude et mise en œuvre de synergies industrielles et commerciales à l'intérieur du Groupe ;
- apport d'expertises dans les domaines administratif, juridique, financier, des ressources humaines et de la communication ;
- fourniture d'avantages liés à la dimension et à la notoriété du Groupe : accès facilité à des partenaires de référence mondiale ; optimisation des conditions de financement, d'achat et d'assurance ; accès facilité aux autorités réglementaires ; relations publiques.

2.3 Flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales

Outre les remontées de dividendes, les principaux flux financiers entre le holding VINCI et ses filiales concernent les domaines suivants :

Centralisation de la trésorerie

La trésorerie excédentaire des filiales en euros est, en règle générale, placée auprès du holding dans le cadre d'un système de cash pooling. En contrepartie, le holding assure le financement des besoins de trésorerie des filiales. Il intervient, pour son compte et celui des filiales, sur les marchés financiers pour réaliser les placements et les emprunts nécessaires. Sauf exception (dont la principale à ce jour est ASF et ses filiales, en conformité avec les contrats conclus avec la Caisse nationale des autoroutes), ce système s'applique à l'ensemble des filiales françaises et allemandes détenues à 100 % directement ou indirectement par VINCI.

En outre, VINCI peut ponctuellement être amené à consentir des prêts à moyen terme à certaines filiales et à recevoir des fonds d'autres filiales dans le cadre de placements à court et moyen termes. Au 31 décembre 2008, ces opérations représentaient un encours de 1 310 millions d'euros pour les prêts à moyen terme et 650 millions d'euros pour les dépôts à terme.

Rémunération de l'assistance rendue par le holding aux filiales

En contrepartie de l'assistance fournie aux filiales, le holding perçoit une rémunération en fonction de l'importance des prestations effectuées. Pour l'exercice 2008, les rémunérations d'assistance perçues par VINCI auprès de ses filiales ont représenté un montant total de 78,5 millions d'euros.

Conventions réglementées

Il existe un certain nombre de conventions réglementées entre VINCI et ses filiales, qui ont fait ou font l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, de rapports spéciaux des commissaires aux comptes et d'une approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

3. Renseignements sur le capital de VINCI

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques (à l'exception des franchissements de seuils ; voir paragraphe 1).

Au 31 décembre 2008, le capital social de VINCI s'élevait à 1 240 406 200 euros. Il était divisé en 496 162 480 actions d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions VINCI sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, et sont librement cessibles.

3.1 Évolution du capital sur cinq ans

| | Augmentation (réduction) du capital (en euros) | Prime d'émission, d'apport ou de fusion (en euros) | Nombre d'actions émises ou annulées ^(*) | Nombre d'actions composant le capital social ^(*) | Montant du capital social (en euros) |
|----------------------------------|--|--|--|---|---|
| Situation au 31/12/2003 | | | | 335 180 128 | 837 950 320 |
| Réduction du capital | (55 335 000) | (402 166 161) | (22 134 000) | 313 046 128 | 782 615 320 |
| Plan d'épargne Groupe | 21 840 500 | 86 888 477 | 8 736 200 | 321 782 328 | 804 455 820 |
| Levées d'options de souscription | 33 682 210 | 117 231 545 | 13 472 884 | 335 255 212 | 838 138 030 |
| Situation au 31/12/2004 | | | | 335 255 212 | 838 138 030 |
| Réduction du capital | (12 500 000) | (112 613 432) | (5 000 000) | 330 255 212 | 825 638 030 |
| Plan d'épargne Groupe | 22 221 105 | 136 222 479 | 8 888 442 | 339 143 654 | 847 859 135 |
| Levées d'options de souscription | 22 452 345 | 89 460 904 | 8 980 938 | 348 124 592 | 870 311 480 |
| Conversion Oceane 2001-2007 | 57 341 310 | 458 730 480 | 22 936 524 | 371 061 116 | 927 652 790 |
| Conversion Oceane 2002-2018 | 55 528 580 | 444 228 640 | 22 211 432 | 393 272 548 | 983 181 370 |
| Situation au 31/12/2005 | | | | 393 272 548 | 983 181 370 |
| Réduction du capital | (34 875 000) | (445 071 106) | (13 950 000) | 379 322 548 | 948 306 370 |
| Plan d'épargne Groupe | 23 938 315 | 236 775 085 | 9 575 326 | 388 897 874 | 972 244 685 |
| Levées d'options de souscription | 23 880 620 | 111 025 993 | 9 552 248 | 398 450 122 | 996 125 305 |
| Augmentation du capital | 180 432 020 | 2 325 239 176 | 72 172 808 | 470 622 930 | 1 176 557 325 |
| Situation au 31/12/2006 | | | | 470 622 930 | 1 176 557 325 |
| Réduction du capital | (9 500 000) | (113 364 800) | (3 800 000) | 466 822 930 | 1 167 057 325 |
| Plan d'épargne Groupe | 21 693 128 | 310 020 226 | 8 677 251 | 475 500 181 | 1 188 750 453 |
| Levées d'options de souscription | 26 191 518 | 134 657 853 | 10 476 607 | 485 976 788 | 1 214 941 970 |
| Situation au 31/12/2007 | | | | 485 976 788 | 1 214 941 970 |
| Plan d'épargne Groupe | 8 476 643 | 139 104 535 | 3 390 657 | 489 367 445 | 1 223 418 613 |
| Levées d'options de souscription | 5 887 258 | 31 048 028 | 2 354 903 | 491 722 348 | 1 229 305 870 |
| Païement du dividende en actions | 11 100 330 | 185 751 933 | 4 440 132 | 496 162 480 | 1 240 406 200 |
| Situation au 31/12/2008 | | | | 496 162 480 | 1 240 406 200 |

(*) Ajusté des divisions par 2 du nominal de l'action intervenues en mai 2005 et mai 2007.

3.2 Capital potentiel

Les seuls instruments financiers existants pouvant engendrer la création d'actions nouvelles sont les options de souscription d'actions consenties à certains mandataires sociaux et salariés du Groupe (voir section D paragraphe 4, pp. 118-121 pour les caractéristiques de ces options). Les options de souscription et d'achat deviendraient exerçables en cas d'offre publique.

3.3 Répartition du capital et des droits de vote

Répartition du capital au 31 décembre 2008

| | Déc. 2008 ⁽²⁾ | | Déc. 2007 | |
|--------------------------------------|--------------------------|----------------|--------------------|----------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | Nombre d'actions | % du capital |
| Autodétention ⁽¹⁾ | 22 919 652 | 4,6 % | 18 138 019 | 3,7 % |
| Salariés (FCPE) | 40 915 658 | 8,2 % | 39 938 590 | 8,2 % |
| Total non flottant | 63 835 310 | 12,9 % | 58 076 609 | 12,0 % |
| Dirigeants et administrateurs | 2 327 737 | 0,5 % | 2 451 817 | 0,5 % |
| Autres actionnaires individuels | 59 780 117 | 12,0 % | 53 637 245 | 11,0 % |
| Actionnaires individuels | 62 107 854 | 12,5 % | 56 089 062 | 11,5 % |
| Financière Pinault | 20 987 172 | 4,2 % | 24 200 000 | 5,0 % |
| Autres investisseurs institutionnels | 349 232 144 | 70,4 % | 347 611 117 | 71,5 % |
| Investisseurs institutionnels | 370 219 316 | 74,6 % | 371 811 117 | 76,5 % |
| Total | 496 162 480 | 100,0 % | 485 976 788 | 100,0 % |

(1) Actions propres détenues par VINCI SA.

(2) Estimations au 31 décembre 2008 sur la base de l'actionariat nominatif, du relevé des titres au porteur identifiables (TPI) et d'une enquête d'actionariat réalisée auprès des investisseurs institutionnels.

Actionariat salarié

Les caractéristiques du plan d'épargne du Groupe sont décrites dans les données sociales et environnementales du rapport de gestion, p. 125.

Droits de vote

La différence entre la répartition du capital et la répartition des droits de vote est due à l'absence de droits de vote attachés aux actions autodétenues.

Franchissements de seuil

Aux termes des déclarations de franchissement du seuil légal de 5 % ou du seuil statutaire de 1 % du capital ou des droits de vote reçues par la société, les actionnaires identifiés comme détenant plus de 1 % du capital ou des droits de vote, autres que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus, sont les suivants :

- Artisan Partners (2,0 % du capital, déclaration du 4 septembre 2008) ;
- Edmond de Rothschild Asset Management (1,1 % du capital, déclaration du 16 juin 2008) ;
- Crédit Agricole Asset Management (2 % du capital, déclaration du 11 juin 2008).

Par ailleurs, Carlo Tassara International a déclaré, dans sa déclaration du :

- 4 avril 2008, avoir dépassé le seuil de 3 % du capital ;
- 19 décembre 2008, avoir franchi à la baisse plusieurs seuils et détenir 0,4 % du capital de VINCI.

Pactes d'actionnaires

À l'exception de l'action de concert de Financière Pinault avec les sociétés Artémis, Artémis 12 et Victoris, qu'elle contrôle, déclarée le 8 juin 2007, il n'existe, à la connaissance de la société, aucun pacte d'actionnaires ou groupe d'actionnaires partenaires.

Actionnariat au nominatif

Au 31 décembre 2008 la société comptait 1 111 actionnaires au nominatif pur et 1 565 actionnaires au nominatif administré. À cette date, les nantisements d'actions représentaient un total de 1 052 378 actions inscrites au nominatif pur et 328 552 actions inscrites au nominatif administré.

Évolution de la répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices

| | Situation au 31/12/2008 | | | Situation au 31/12/2007 | | | Situation au 31/12/2006 | | |
|--------------------------------------|-------------------------|----------------|------------------|-------------------------|---------------|------------------|-------------------------|---------------|------------------|
| | Nombre d'actions | % du capital | % droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % droits de vote | Nombre d'actions | % du capital | % droits de vote |
| Autodétention | 22 919 652 | 4,6 % | | 18 138 019 | 3,7 % | | 4 171 178 | 0,9 % | |
| Salariés (FCPE) | 40 915 658 | 8,2 % | 9 % | 39 938 590 | 8,2 % | 9 % | 39 325 420 | 8,4% | 8,4% |
| Dirigeants et administrateurs | 2 327 737 | 0,5 % | 0 % | 2 451 817 | 0,5 % | 1 % | 3 034 066 | 0,6 % | 0,7 % |
| Autres actionnaires individuels | 59 780 117 | 12,0 % | 13% | 53 637 245 | 11,0% | 11% | 46 877 734 | 10,0% | 10,0% |
| Financière Pinault | 20 987 172 | 4,2 % | 4 % | 24 200 000 | 5,0 % | 5 % | 16 130 800 | 3,4% | 3,5% |
| Autres investisseurs institutionnels | 349 232 144 | 70,4 % | 74% | 347 611 117 | 71,5% | 74% | 361 083 732 | 76,7% | 77,4% |
| Total | 496 162 480 | 100,0 % | 100,0% | 485 976 788 | 100,0% | 100,0% | 470 622 930 | 100,0% | 100,0% |

3.4 Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF

En décembre 2006, dans le cadre du financement du reclassement par VINCI Concessions auprès de sa filiale ASF Holding de sa participation de 22,99 % dans ASF, VINCI a conclu avec ASF Holding, cessionnaire de cette participation, un pacte d'actionnaires par lequel les deux sociétés organisent leurs rapports vis-à-vis d'ASF.

Par cette convention, les parties s'engagent, en leur qualité d'actionnaires majoritaires d'ASF, à faire en sorte que les décisions prises par les organes sociaux compétents d'ASF respectent :

- le principe de mise en œuvre et de maintien d'une politique de distribution de dividendes maximisée en fonction des résultats et des réserves distribuables d'ASF, sous réserve du respect par ASF de ses engagements souscrits au titre du financement de 3,5 milliards d'euros le 18 décembre 2006 avec un syndicat de 23 banques, et notamment du respect des ratios financiers suivants, calculés sur la base des comptes consolidés d'ASF : dette nette / CAFICE \leq 7 et CAFICE / frais financiers nets \geq 2,2 ;
- les conditions préalables à une éventuelle cession par ASF des titres que cette société détient dans Escota, définies dans les conventions de crédit signées le 18 décembre 2006 avec un syndicat bancaire, respectivement par ASF et ASF Holding, pour des montants de 3,5 milliards et 1,2 milliard d'euros.

VINCI s'engage en outre :

- à ce que VINCI Concessions restitue à ASF Holding les sommes que cette dernière aurait le cas échéant mises à sa disposition dans le cadre des accords de centralisation de trésorerie du Groupe, dans l'hypothèse où surviendrait un cas d'exigibilité anticipée du crédit syndiqué ASF Holding de 1,2 milliard d'euros ;

- à maintenir directement ou indirectement une participation dans ASF lui donnant accès à la majorité du capital et des droits de vote. Cet engagement prendra fin lorsque ASF Holding aura augmenté sa participation dans ASF de manière à détenir en direct cette double majorité.

Ce pacte d'actionnaires demeurera en vigueur aussi longtemps qu'une somme quelconque restera due aux banques au titre de la convention de crédit syndiqué conclue par ASF Holding, étant entendu que VINCI et/ou ASF Holding auront la faculté de céder tout ou partie de leur participation respective dans ASF, sous réserve qu'un tiers devenant détenteur d'au moins une minorité de blocage ait adhéré préalablement audit pacte.

En dehors de ce pacte, VINCI n'a pas conclu de convention ou de pacte dont la teneur serait susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre. Il convient toutefois de mentionner que la constitution, par VINCI, de sociétés conjointement avec des tiers a pu donner lieu à la conclusion de conventions. C'est notamment le cas de Cofiroute, du Consortium Stade de France et des sociétés constituées spécifiquement pour l'obtention et la gestion de contrats de concessions d'infrastructures. Ces conventions ont principalement pour objet d'aménager les droits respectifs des actionnaires en cas de cession de titres et, le cas échéant, de fixer certains principes de fonctionnement des organes de gestion.

3.5 Marché du titre VINCI

L'action VINCI est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (compartiment A) et fait notamment partie des valeurs composant les indices CAC 40, NextCAC 70, Euronext 100, FTSEurofi rst 80, DJ Eurostoxx 50, DJ Eurostoxx Construction & Materials, Aspi Eurozone, Dow Jones Sustainability Indexes et Euronext FAS IAS.

Le cours de bourse et le volume des transactions réalisées sur l'action VINCI ont évolué de la manière suivante au cours des 18 derniers mois (source : Euronext Paris) :

| | | Cours moyen (*) (en euros) | Cours le plus haut (**) (en euros) | Cours le plus bas (**) (en euros) | Transactions (en millions de titres) | Capitaux échangés (en millions d'euros) | |
|-----------|-----------|-------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|---|--|---------|
| 2007 | Juin | 55,8 | 60,8 | 52,5 | 69,0 | 3 851,7 | |
| | Juillet | 55,1 | 58,4 | 52,0 | 53,8 | 2 966,0 | |
| | Août | 50,2 | 53,2 | 45,7 | 73,3 | 3 676,1 | |
| | Septembre | 52,1 | 55,4 | 48,1 | 81,3 | 4 237,2 | |
| | Octobre | 54,2 | 57,2 | 51,3 | 59,0 | 3 194,8 | |
| | Novembre | 54,8 | 58,2 | 51,8 | 52,6 | 2 882,8 | |
| | Décembre | 53,1 | 56,7 | 47,1 | 50,8 | 2 696,2 | |
| | 2008 | Janvier | 45,2 | 50,8 | 39,6 | 101,2 | 4 575,1 |
| | | Février | 45,7 | 48,9 | 42,8 | 57,9 | 2 645,7 |
| | | Mars | 44,4 | 46,3 | 41,9 | 48,4 | 2 150,0 |
| | | Avril | 47,4 | 49,4 | 44,8 | 45,9 | 2 174,4 |
| | | Mai | 48,5 | 51,2 | 46,8 | 39,5 | 1 917,5 |
| Juin | | 42,5 | 48,3 | 37,7 | 65,0 | 2 757,5 | |
| Juillet | | 36,5 | 38,8 | 33,1 | 68,8 | 2 512,9 | |
| Août | | 37,5 | 39,7 | 35,3 | 41,3 | 1 552,0 | |
| Septembre | | 35,2 | 39,9 | 30,5 | 76,6 | 2 693,0 | |
| Octobre | | 27,4 | 33,5 | 21,7 | 112,7 | 3 082,7 | |
| Novembre | | 28,4 | 31,8 | 24,9 | 62,2 | 1 770,6 | |
| Décembre | | 29,6 | 31,8 | 27,7 | 59,8 | 1 770,5 | |

(*) Moyenne des cours de clôture.

(**) Cours de séance.

4. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

| | |
|---|--|
| a) la structure du capital de la société | F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3. « Répartition du capital au 31 décembre 2008 » |
| b) les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 ; | F. Renseignements généraux > Paragraphe 1. « Franchissements de seuils (extraits de l'article 10 bis des statuts) » |
| c) les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 ; | F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3. « Franchissements de seuils » |
| d) la liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci ; | F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3. « Actionnariat au nominatif » |
| e) les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier ; | F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3. « Actionnariat salarié » |
| f) les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ; | F. Renseignements généraux > Paragraphe 3.3. « Pactes d'actionnaires » et 3.4 « Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF » |
| g) les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société ; | Rapport du président, dispositions légales et statutaires |
| h) les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions ; | Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital joint au rapport de gestion |
| i) les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts ; | F. Renseignements généraux > 3.4 « Pacte d'actionnaires relatif aux actions ASF » Annexe aux comptes consolidés note 22.2.5 |
| j) les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique. | D. Mandataires sociaux et dirigeants > 3.2. « Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux » |

5. Autres informations sur la société faisant partie intégrante du rapport de gestion

Les parties « Bourse et actionnariat » (pp. 20-21), « Comptes sociaux » (pp. 257-277), « Inventaire des participations en portefeuille au 31 décembre 2008 » (p. 275), ainsi que les comptes consolidés (pp. 166-256) font partie intégrante du rapport de gestion.

Sont joints au rapport de gestion les documents suivants :

- le rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (pp. 150-164) ;
- le tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices (p. 276) ;
- le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital (pp. 144-145).

Autorisations d'augmenter le capital et autres autorisations données au Conseil d'administration

Les autorisations actuellement en vigueur sont les suivantes :

| | Date de l'assemblée | Échéance | Montant maximal autorisé (valeur nominale) |
|---|--|----------|--|
| Émissions de toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance | 10/05/07 (24 ^e résolution) | 09/07/09 | 5 000 millions d'euros |
| Rachats d'actions propres | 15/05/08 (13 ^e résolution) | 14/11/09 | 3 000 millions d'euros 10 % du capital |
| Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la société | 15/05/08 (18 ^e résolution) | 14/11/09 | 10 % du capital par périodes de 24 mois |
| Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission | 10/05/07 (17 ^e résolution) | 09/07/09 | (1) |
| Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société et/ou de ses filiales | 10/05/07 (16 ^e résolution) | 09/07/09 | 200 millions d'euros (actions) ⁽²⁾ 5 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾ |
| Émissions d'Océane, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la société et/ou de ses filiales | 10/05/07 (18 ^e résolution) | 09/07/09 | 100 millions d'euros (actions) ⁽²⁾⁽⁴⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾⁽⁵⁾ |
| Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la société et donnant accès au capital autres que des Océane | 10/05/07 (19 ^e résolution) | 09/07/09 | 100 millions d'euros (actions) ⁽²⁾⁽⁴⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾⁽⁵⁾ |
| Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires | 10/05/07 (20 ^e résolution) | 09/07/09 | 15 % de l'émission initiale ⁽²⁾⁽³⁾ |
| Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital | 10/05/07 (21 ^e résolution) | 09/07/09 | 10 % du capital social |
| Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne | 10/05/07 (22 ^e résolution) | 09/07/09 | 10 % du capital social ⁽⁶⁾ 2 % du capital ⁽⁷⁾ |
| Émission d'actions de la société à la suite de l'émission par une ou des filiales de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société | 15/05/08 (19 ^e résolution) | 14/07/10 | 100 millions d'euros ⁽⁴⁾ 200 millions d'euros ⁽²⁾ |
| Autorisation d'attribuer des actions de performance existantes | 15/05/08 (20 ^e résolution) | 14/07/11 | 1 % du capital ⁽⁸⁾ |

(1) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(2) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 16^e, 18^e, 19^e, 20^e et 25^e résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2007 et de la 19^e résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2008 ne peut excéder 200 millions d'euros.

(3) Le montant cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 16^e, 18^e, 19^e, 20^e et 25^e résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2007 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 18^e et 19^e résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2007 et de la 19^e résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2008 ne peut excéder 100 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 18^e et 19^e résolutions de l'assemblée générale du 10 mai 2007 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(6) Les FCP titulaires d'actions de la société acquises au moyen d'une augmentation de capital de VINCI réservée aux salariés et dont le prix de souscription a été fixé avec une décote par rapport au cours de bourse ne peuvent en aucun cas, en raison de l'une quelconque des augmentations de capital de la société réalisées sur le fondement de la 22^e résolution de l'assemblée générale du 10 mai 2007, franchir le niveau de participation de 10 % du nombre des actions composant le capital social à tout moment.

(7) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement de cette délégation ne peut excéder 2 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(8) Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées sur le fondement de cette délégation ne peut excéder 1 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

Les autorisations proposées à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009 sont les suivantes :

| | Date de l'assemblée | Échéance | Montant maximal autorisé (valeur nominale) |
|---|--|----------|---|
| Rachats d'actions propres | 14/05/09 (9 ^e résolution) | 13/11/10 | 2 000 millions d'euros 10 % du capital |
| Réductions du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la société | 14/05/09 (17 ^e résolution) | 13/11/10 | 10 % du capital par périodes de 24 mois |
| Augmentations du capital par l'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission | 14/05/09 (18 ^e résolution) | 13/07/11 | (1) |
| Émissions, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société et/ou de ses filiales | 14/05/09 (19 ^e résolution) | 13/07/11 | 300 millions d'euros (actions) ⁽²⁾ 5 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾ |
| Émissions d'Océane, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de la société et/ou de ses filiales | 14/05/09 (20 ^e résolution) | 13/07/11 | 150 millions d'euros (actions) ⁽²⁾⁽⁴⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾⁽⁵⁾ |
| Émissions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de toutes valeurs mobilières représentatives de créances sur la société et donnant accès au capital autres que des Océane | 14/05/09 (21 ^e résolution) | 13/07/11 | 150 millions d'euros (actions) ⁽²⁾⁽⁴⁾ 3 000 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾⁽⁵⁾ |
| Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires | 14/05/09 (22 ^e résolution) | 13/07/11 | 15 % de l'émission initiale ⁽²⁾⁽³⁾ |
| Émissions de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital | 14/05/09 (23 ^e résolution) | 13/07/11 | 10 % du capital social |
| Augmentations du capital réservées aux salariés de VINCI et de ses filiales dans le cadre de plans d'épargne | 14/05/09 (24 ^e résolution) | 13/07/11 | 1,5 % du capital social ⁽⁶⁾ |
| Augmentations de capital réservées à des établissements financiers ou à des sociétés créées spécifiquement dans le cadre de plans d'épargne au bénéfice des salariés de certaines filiales étrangères de VINCI | 14/05/09 (25 ^e résolution) | 13/11/10 | 1,5 % du capital social ⁽⁶⁾ |
| Émission d'options de souscription ou d'achat d'actions | 14/05/09 (26 ^e résolution) | 13/07/12 | 1,5 % du capital social ⁽⁷⁾ Autres conditions ⁽⁸⁾ |

(1) Montant total des réserves, bénéfices ou primes d'émission capitalisables.

(2) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 et de la 19^e résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2008 ne peut excéder 300 millions d'euros.

(3) Le montant cumulé des émissions de titres de créance susceptibles d'être réalisées en vertu des 19^e, 20^e, 21^e et 22^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 ne peut excéder 5 000 millions d'euros.

(4) Le montant nominal cumulé des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des 20^e et 21^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 et de la 19^e résolution de l'assemblée générale du 15 mai 2008 ne peut excéder 150 millions d'euros.

(5) Le montant nominal cumulé des émissions de titres de créances susceptibles d'être réalisées en vertu des 20^e et 21^e résolutions de l'assemblée générale du 14 mai 2009 ne peut excéder 3 000 millions d'euros.

(6) Le nombre total d'actions susceptibles d'être émises sur le fondement des 24^e et 25^e résolutions ne peut excéder 1,5 % du nombre des actions composant le capital social au moment où le Conseil d'administration prend sa décision.

(7) Le nombre total des options susceptibles d'être attribuées en vertu de la 26^e résolution ne peut porter sur un nombre d'actions à souscrire supérieur à 1,5 % du nombre des actions composant le capital social.

(8) Les attributions doivent concerner au moins 1 500 bénéficiaires. Les options consenties aux membres du comité Exécutif ne peuvent pas excéder 10 % de chaque attribution, chaque attributaire ne peut être attributaire de plus de 1 % de chaque attribution, le prix d'émission des actions ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés pendant les vingt séances de bourse précédant le jour de la réunion du Conseil au cours de laquelle sont consenties les options.

Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental de VINCI respecte les articles L.225-102-1, R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce et s'inspire des principes de transparence de la Global Reporting Initiative (GRI).

1. Procédures méthodologiques

Les procédures du Groupe sont composées :

> pour les indicateurs sociaux :

– d'un guide de définition des indicateurs sociaux en quatre langues (français, anglais, allemand et espagnol) ; d'un manuel d'utilisation de l'outil informatique en quatre langues ; d'un guide de contrôle de cohérence en deux langues (français, anglais) ; d'une formation pour les nouveaux utilisateurs ;

> pour les indicateurs environnementaux :

– d'un guide méthodologique de reporting environnemental Groupe, déclinable par les entités en procédures de reporting environnemental ;
– d'un guide de définition des indicateurs communs VINCI en deux langues (français et anglais).

2. Périmètre

Le périmètre du reporting a pour objectif d'être représentatif des activités du Groupe. Il s'appuie sur des critères liés à la pertinence de l'activité même des filiales. Le reporting social couvre depuis 2002 la totalité du périmètre monde. En 2008, le reporting environnemental couvre 85 % du chiffre d'affaires monde. Sur ce périmètre, les données sociales et les données environnementales sont intégrées à 100 % (intégration globale des données).

Variation de périmètre

> Périmètre social : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N.

> Périmètre environnemental : la mise à jour du périmètre s'effectue en année N+1. Acquisés en 2007, Solétanche Bachy, Entrepose Contracting, Nuvia ont été intégrées au reporting 2008.

3. Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité des sociétés du Groupe et des risques associés aux enjeux des métiers exercés.

Trois niveaux d'indicateurs composent le socle commun des indicateurs sociaux :

- les indicateurs des articles R.225-104 et R.225-105 du Code de commerce ;
- les indicateurs du bilan social ;
- les indicateurs spécifiques de la politique des ressources humaines du Groupe.

La complémentarité de ces trois indicateurs permet de mesurer les résultats de la politique de ressources humaines et les engagements du Groupe en matière sociale.

En 2008, le groupe de travail sur les indicateurs environnementaux a parfait le socle commun des indicateurs VINCI avec leurs définitions et méthodes de calculs. Chaque pôle continue cependant, en fonction de ses enjeux environnementaux, à suivre ses propres indicateurs supplémentaires. Le socle commun comporte cinq familles d'indicateurs :

- les indicateurs consommation de ressources : énergie / CO₂ et eau ;
- la gestion et valorisation des déchets ;
- les certifications et les projets labellisés ;
- la formation et sensibilisation à l'environnement ;
- les incidents environnementaux et provisions.

4. Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait :

- de la variation des définitions entre la France et l'international (par exemple la notion de CDI, ou les types de déchets). Un travail d'harmonisation a lieu continuellement chez VINCI ;
- de la représentativité des mesures et estimations effectuées, de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs, notamment pour les indicateurs environnementaux chez VINCI Construction, où une approche statistique est en cours d'élaboration ;
- de changements de définition pouvant affecter leur comptabilité ;
- de la variation du périmètre d'activité d'une année sur l'autre, notamment chez VINCI Construction ;
- de la difficulté de récupérer de l'information en cas de sous-traitance et/ou de joint-venture ;
- des modalités de collecte et de saisie de ces informations. Concernant les indicateurs de la sécurité par exemple, deux systèmes de reporting parallèles peuvent coexister. L'un est un reporting social « corporate » et s'effectue via le logiciel Groupe de consolidation Magnitude. L'autre est un reporting opérationnel de pilotage de la politique de prévention et est réalisé par les responsables « sécurité » des entreprises du Groupe. Les données issues de ces deux reportings peuvent ainsi différer car ils n'ont pas les mêmes objectifs et ne concernent pas toujours les mêmes publics.

5. Consolidation et contrôle interne

Les indicateurs sociaux sont collectés auprès de chaque entité opérationnelle grâce à une liasse spécifique du système de remontées des données financières Magnitude, qui permet de collecter des données sociales sur la totalité des entités du Groupe. Les données sont ensuite consolidées et contrôlées par les sociétés du Groupe elles-mêmes, par des paliers (direction des pôles) et par la direction des Ressources humaines du Groupe. Des contrôles automatiques sont également effectués au niveau des entités.

Les données environnementales sont collectées et consolidées au niveau de chaque filiale du Groupe par les responsables « environnement » qui disposent de leurs propres outils informatiques de collecte. Elles sont ensuite consolidées à la délégation au Développement durable Groupe *via* Magnitude.

Lors des consolidations, des contrôles de cohérence sur les données sont effectués par la direction des Ressources humaines et la délégation au Développement durable. Des comparaisons avec les résultats des années précédentes sont effectuées. Les écarts jugés significatifs font l'objet d'une analyse et d'un traitement approfondis.

6. Contrôles externes

Soucieux de fournir une information fiable, VINCI demande chaque année depuis 2002 un avis à ses commissaires aux comptes sur la qualité des procédures de remontée des informations sociales et environnementales. En 2008, l'audit a été mené par les deux commissaires aux comptes. Les indicateurs sociaux et environnementaux qui ont fait l'objet d'une vérification externe sont identifiés par le caractère spécial « » dans les tableaux (voir pp. 121-136). La nature des travaux réalisés et ces conclusions sont présentées pp. 148-149.

Rapport d'examen des commissaires aux comptes de quelques indicateurs sociaux au niveau de VINCI et de quelques indicateurs environnementaux au niveau de VINCI Energies et de certaines sociétés de VINCI Autoroutes pour l'exercice 2008

À la suite de la demande qui nous a été faite, et en notre qualité de commissaires aux comptes de VINCI, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur quelques indicateurs⁽¹⁾ (« les données ») sélectionnés par VINCI pour l'exercice 2008 et qui sont signalés par le symbole « ▣ » figurant pp. 121-136.

Ces données ont été préparées sous la responsabilité de la direction des Ressources humaines pour les données sociales du groupe VINCI et de la délégation au Développement durable pour les données environnementales, conformément aux :

- manuel de procédure utilisateur pour la collecte des données sociales du Groupe ;
- guide méthodologique de l'organisation du reporting environnemental et guide des définitions et méthodes des indicateurs communs pour le reporting environnemental de VINCI ;

ci-après nommés « le Référentiel », consultables au siège du Groupe, et dont certains éléments figurent pp. 146-147. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur ces données. Les conclusions formulées ci-après portent sur ces seules données et non sur l'ensemble de la partie « Données sociales et environnementales » du rapport de gestion 2008.

Nature et étendue des travaux

Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à une assurance modérée que les données sélectionnées ne comportent pas d'anomalies significatives. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

- > Nous avons apprécié le Référentiel au regard de sa pertinence, sa fiabilité, son caractère compréhensible et son exhaustivité.
 - > Nous avons mené des entretiens auprès des personnes concernées par l'application du Référentiel au holding ainsi qu'auprès des responsables des implantations.
 - > Nous avons réalisé des travaux de détail sur la base des données disponibles auprès de :
 - 5 entités sélectionnées⁽²⁾ pour les données sociales, représentant 25,1 % des effectifs consolidés du Groupe ;
 - 9 sites sélectionnés⁽³⁾ pour les données environnementales de certaines sociétés de VINCI Autoroutes, représentant entre 23,4 et 35,3 % des données consolidées ;
 - et sur 3 sous-pôles sélectionnés⁽⁴⁾ pour les données environnementales de VINCI Energies, représentant entre 10,8 et 43,2 % des données consolidées de VINCI Energies.
- Pour ces sites et entités, nous avons mené des entretiens sur la compréhension et l'application du Référentiel par les personnes concernées et, sur la base de sondages, nous avons vérifié les calculs, effectué des contrôles de cohérence et rapproché les données avec les pièces justificatives.
- > Enfin, nous avons vérifié la consolidation des données aux niveaux des sous-groupes et du holding.

Informations sur les procédures

Le processus de reporting appelle de notre part les commentaires suivants :

Reporting social du Groupe

- > Les procédures de reporting social du Groupe et les outils de collecte sont maîtrisés par les contributeurs au reporting.
- > Les contrôles réalisés sur les données et prévus par les procédures devraient être systématiquement effectués à chaque palier de consolidation, notamment en ce qui concerne l'indicateur du nombre d'heures de formation.
- > Concernant les indicateurs de taux de fréquence et de gravité des accidents du travail avec arrêt des salariés de VINCI, ils sont suivis par :
 - le reporting social sur lequel nous avons mené nos travaux et n'avons pas relevé d'anomalies significatives ;
 - un reporting sécurité sur lequel nous n'avons pas mené de travaux ;
 - il conviendrait que des rapprochements soient systématiquement réalisés entre les deux collectes de données et que les écarts soient justifiés.

Reporting environnemental de VINCI Energies et de certaines sociétés de VINCI Autoroutes

- > Le Groupe a poursuivi sa démarche d'harmonisation du Référentiel, notamment au niveau des sociétés de VINCI Autoroutes que nous avons revues.
- > Les procédures de reporting du Groupe, de VINCI Autoroutes et VINCI Energies devraient être complétées et précisées, en indiquant en particulier les modalités de gestion du périmètre des entités incluses dans le reporting environnemental. De plus, il conviendrait que les procédures du Groupe et de VINCI Energies précisent les contrôles à effectuer lors de la collecte et de la consolidation des données ainsi que des définitions plus détaillées pour certains indicateurs environnementaux.
- > Il conviendrait de définir dans les procédures spécifiques de VINCI Autoroutes et VINCI Energies une méthodologie de calcul pour pallier l'absence éventuelle de pièces justificatives. En effet, nous avons constaté des pratiques hétérogènes de collecte ou d'estimation des consommations d'eau et d'énergie lorsque les factures de l'exercice n'étaient pas encore reçues.

Sur VINCI Energies :

- les contrôles réalisés sur les données devraient être renforcés au niveau du pôle et des 18 sous-pôles. À cette fin, une liste de contrôles spécifiques pourrait être élaborée et appliquée systématiquement au niveau des sous-pôles ;
- une attention particulière devrait être apportée à la configuration de l'outil de reporting, suite à l'identification de dysfonctionnements techniques conduisant à des pertes de données en cas de changement de structure financière. Ces anomalies ont été corrigées suite à nos travaux.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les données sociales et environnementales examinées, figurant dans la partie « Données sociales et environnementales » du rapport de gestion 2008, signalées par le symbole ☒ pp. 121-136, ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel mentionné.

(1) Indicateurs sociaux : effectifs au 31/12, effectifs par sexe, nombre d'heures de formation, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail avec arrêt des salariés de VINCI. Indicateurs environnementaux de VINCI Autoroutes : consommation d'eau achetée, consommation d'électricité, consommation de carburants, consommation de fuel domestique, quantité de déchets assimilables aux ordures ménagères.

Indicateurs environnementaux de VINCI Energies : consommation d'eau achetée, consommation d'électricité, consommation de carburants, consommation de fuel domestique, pourcentage du chiffre d'affaires certifié ISO 14001.

(2) VINCI Construction : GTM Bâtiment (France), CFE (Belgique); VINCI Concessions : Cofiroute (France); VINCI Energies : direction opérationnelle Nord (France) et pôle entier.

(3) Cofiroute : centres d'exploitation de Chambray, Monnaie, Le Mans et Laval; ASF : districts d'Orange et de Valence, centre de Montélimar; Escota : secteur Côte d'Azur et département Maintenance de la DEX.

(4) Pôle Est, pôle Sud-Ouest et pôle Allemagne.

Neuilly-sur-Seine et Paris-la Défense, le 23 mars 2009

Deloitte & Associés

Éric Dugelay
Associé

Jean Paul Picard
Associé

Responsable du pôle Risk management
& développement durable

KPMG Audit,
Département de KPMG SA

Philippe Arnaud
Associé

Patrick-Hubert Petit
Associé

Responsable du département Environnement
& développement durable

Rapport du président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, le président du Conseil d'administration de VINCI rend compte de la composition du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, des procédures de contrôle interne et des procédures de gestion des risques mises en place par le Groupe.

Il précise la nature des opérations nécessitant un accord préalable du Conseil.

Il cite le code de gouvernement d'entreprise choisi en référence et présente les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Il précise également les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales et mentionne la publication des informations exigées par l'article L.225-100-3 du Code de commerce.

Le rapport du président du Conseil d'administration, comprenant l'ensemble de ces informations, a été approuvé par le Conseil lors de sa réunion du 3 mars 2009.

A. Gouvernement d'entreprise

1. Adhésion au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef

Conformément à la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire, transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le Conseil d'administration de la société VINCI a décidé, au cours de sa réunion du 13 novembre 2008, que le code Afep-Medef modifié par les recommandations du 6 octobre 2008 est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-37 du Code de commerce à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce code de gouvernement d'entreprise peut être consulté *in extenso* sur le site Internet du Medef (www.medef.fr).

Les dispositions de ce code qui ont été écartées sont mentionnées dans le présent rapport.

2. Modalités d'exercice de la direction Générale

Conformément à l'article 15 bis des statuts de VINCI, le Conseil d'administration a décidé le 9 janvier 2006 de dissocier la Présidence de la direction Générale de la société. Ce mode d'organisation a été maintenu le 1^{er} juin 2006 lors de la nomination de M. Yves-Thibault de Silguy en tant que président du Conseil d'administration.

M. de Silguy a été nommé en vue d'améliorer la gouvernance et en particulier le fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités. L'exercice de cette mission a conduit à un renouvellement progressif du Conseil.

Présidence

Le président du Conseil d'administration, M. Yves-Thibault de Silguy, organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il assure des relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe en France et à l'étranger. Il consacre également une grande partie de son temps à rencontrer les dirigeants des nombreuses filiales du Groupe et à leur apporter, en tant que de besoin, son assistance dans leurs relations avec leurs grands clients. Enfin, il accorde une importance particulière à l'actionnariat et à son évolution.

En 2008, les priorités de M. de Silguy ont été de doter la société d'une gouvernance forte et d'un actionnariat stable, notamment par le développement de l'actionnariat individuel et de l'actionnariat salarié.

M. de Silguy préside le comité de la Stratégie et des Investissements et le comité des Nominations.

Direction Générale

M. Xavier Huillard, directeur général, dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du Groupe.

Le directeur général est chargé de fournir au Conseil et à ses comités les informations dont ils ont besoin, de rendre compte des faits marquants de la vie du Groupe et de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil. Les opérations significatives de la société, mentionnées au paragraphe 3.3, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil. Par ailleurs, le directeur général présente à intervalles réguliers l'activité et les perspectives du Groupe à la communauté financière, notamment au cours de road-shows.

M. Huillard préside le comité Exécutif et le comité d'Orientation et de Coordination. Le comité Exécutif est composé de 9 membres. Il s'est réuni à 47 reprises en 2008, soit environ quatre réunions par mois en moyenne. Le comité d'Orientation et de Coordination rassemble, aux côtés des membres du comité Exécutif, les principaux dirigeants opérationnels et fonctionnels du Groupe, et a pour objet d'assurer une large concertation sur la stratégie et la situation de VINCI ainsi que sur les politiques transverses au sein du Groupe. Ce comité se compose de 31 membres et s'est réuni quatre fois en 2008.

M. Huillard préside également le comité des Risques mentionné au paragraphe 4.3 de la partie B.

3. Le Conseil d'administration

3.1 Composition du Conseil d'administration – Indépendance des membres

À la date du présent document, le Conseil d'administration comprend 13 membres, dont un membre représentant les salariés actionnaires.

En 2008, un administrateur a démissionné et un nouvel administrateur a été coopté. M. Quentin Davies a démissionné de son mandat d'administrateur le 6 octobre 2008. Le Conseil d'administration du 16 décembre 2008 a coopté un nouvel administrateur, M. Jean-Pierre Lamoure, en remplacement de M. Davies pour la durée du mandat de ce dernier qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011. Cette cooptation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009.

Le Conseil d'administration du 3 mars 2009, sur proposition du comité des Nominations, a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009 la nomination d'un nouvel administrateur, M. Michael Pragnell.

Les mandats d'administrateurs de MM. François David, Patrick Faure et Bernard Huvelin arrivent à expiration en 2009. M. Bernard Huvelin, âgé de 72 ans, n'a pas souhaité le renouvellement de son mandat. Le Conseil en a pris acte et lui a rendu un hommage unanime pour l'importance de sa contribution à ses travaux depuis de nombreuses années. Le renouvellement des mandats de MM. François David et Patrick Faure sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009.

La durée du mandat des administrateurs est de quatre ans pour les administrateurs nommés ou renouvelés dans cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2005 (12 administrateurs se trouvent dans ce cas) et de six ans pour les mandats en cours au 1^{er} janvier 2005 (un seul administrateur, M. David, se trouve dans ce cas). Les mandats des administrateurs viennent à échéance de manière échelonnée dans le temps, ce qui permet de renouveler tous les ans environ un quart de ces administrateurs.

Les statuts de la société stipulent que nul ne peut être nommé administrateur ou reconduit dans cette fonction s'il a atteint l'âge de 75 ans et, par ailleurs, que le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans à la date de clôture de l'exercice sur les comptes duquel statue l'assemblée des actionnaires ne peut être supérieur au tiers du nombre total des administrateurs en fonction.

Lors de sa séance du 3 mars 2009, le Conseil a, conformément au code Afep-Medef, procédé à l'évaluation de l'indépendance des administrateurs actuellement membres du Conseil au regard des critères dudit code.

Le Conseil, après avoir entendu le compte rendu du comité des Nominations, a considéré que les sept administrateurs suivants ne peuvent pas être qualifiés d'indépendants :

- M. Yves-Thibault de Silguy, qui assume à plein temps la présidence du Conseil et diverses missions au sein de l'entreprise ;
- M. Xavier Huillard, qui assume la direction Générale du Groupe et a eu la qualité de salarié de la société ;
- M. Dominique Bazy, qui exerce des fonctions de direction (vice-président) au sein d'UBS Investment Bank, établissement bancaire pouvant intervenir dans le cadre de transactions conclues par la société ou ses filiales. Le Conseil a considéré que les liens pouvant exister entre le groupe UBS et le groupe VINCI sont significatifs ;
- M. Bernard Huvelin, qui a exercé des fonctions de direction de la société et de filiales du Groupe dont il a été salarié, est par ailleurs administrateur de la société depuis plus de 12 ans et exerce actuellement plusieurs mandats d'administrateur au sein de sociétés du Groupe ;
- M. Dominique Ferrero, qui exerce des fonctions de direction (directeur général) au sein de Natixis, établissement bancaire fournissant des services financiers à la société. Le Conseil a considéré que les liens existant entre Natixis et le groupe VINCI sont significatifs ;
- M. Jean-Pierre Lamoure, qui exerce des fonctions de direction en qualité de mandataire social et d'ancien salarié d'une filiale du Groupe, et exerce actuellement le mandat de président dissocié de Solétanche Bachy Entreprise, une filiale à 100 % de VINCI ;
- M. Denis Vernoux, qui est salarié d'une société du Groupe et représente les salariés actionnaires de la société au travers des fonds communs de placement d'entreprise.

Le Conseil d'administration a considéré que les 6 autres membres suivants du Conseil d'administration n'entretiennent pas de relations avec la société, son groupe ou sa direction qui puissent compromettre l'exercice de leur liberté de jugement et sont donc indépendants :

- M. Robert Castaigne, qui a été directeur financier et membre du comité exécutif de Total. Le Conseil a considéré que les liens pouvant exister entre le groupe Total et le groupe VINCI (marchés de travaux et fournitures conclus entre les filiales des deux groupes) ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. Castaigne ;
- M. François David, qui est président du groupe Coface, lequel intervient en qualité d'assureur crédit dans le cadre de marchés conclus par les filiales de VINCI. Le Conseil a toutefois considéré que les liens pouvant exister entre le groupe Coface et le groupe VINCI ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. David ;
- M. Patrick Faure, qui a exercé des fonctions de direction ou des mandats d'administrateur dans des sociétés de construction automobile (Renault) susceptibles de conclure des marchés de travaux ou de services avec les sociétés filiales de VINCI, ou de fournir des biens ou des prestations de services aux sociétés du Groupe. Le Conseil a toutefois jugé que ces liens qui ont disparu n'étaient pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. Faure. Par ailleurs, M. Faure est administrateur depuis 1993, soit depuis plus de 12 ans mais le Conseil a estimé que cette circonstance ne fait pas obstacle à ce que M. Faure soit considéré comme un administrateur indépendant ;
- M. Jean-Bernard Lévy, qui exerce des fonctions de direction (président du directoire) au sein de la société Vivendi. Cette société a été jusqu'en 2002 un actionnaire important de VINCI et il subsiste des relations commerciales entre VINCI et certaines filiales du groupe Vivendi. Le Conseil a considéré que ces liens ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de M. Lévy ;
- M. Henri Saint Olive, qui assure des fonctions de direction (président) au sein de Banque Saint Olive, un établissement bancaire susceptible d'intervenir dans le cadre de transactions conclues par la société, ses filiales ou à titre personnel par des membres de sa direction. Le Conseil a considéré que ces opérations ne sont pas suffisamment significatives pour altérer l'indépendance de jugement de M. Saint Olive ;
- Mme Pascale Sourisse, qui assure des fonctions de direction au sein du groupe Thales. Le Conseil a considéré que les liens pouvant exister entre le groupe Thales et le groupe VINCI ne sont pas suffisamment significatifs pour altérer l'indépendance de jugement de Mme Sourisse.

Il ressort de cette composition que, depuis la démission de M. Davies et la cooptation de M. Lamoure intervenues fin 2008, la part des administrateurs indépendants est devenue inférieure à la moitié des membres du Conseil d'administration, ce qui n'est pas conforme au code Afep-Medef.

Le Conseil d'administration du 3 mars 2009, sur proposition du comité des Nominations, a par ailleurs décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009 la nomination d'un nouvel administrateur, M. Michael Pragnell. Le comité des Nominations a examiné la situation de M. Pragnell et le Conseil d'administration a décidé qu'il aurait la qualité d'administrateur indépendant. En effet, M. Pragnell, qui a exercé des fonctions de direction au sein de Syngenta AG, remplit tous les critères d'indépendance du code Afep-Medef.

En conséquence, dans l'hypothèse de l'élection de M. Pragnell et du renouvellement du mandat de MM. Faure et David, 7 administrateurs sur 13, soit plus de la moitié, seraient indépendants.

3.2 Situation personnelle des mandataires sociaux

À la date d'établissement du présent rapport, à la connaissance du président :

- il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux de VINCI ;
- aucun mandataire social de VINCI n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- aucun mandataire de VINCI n'a déclaré être en situation de conflit d'intérêts à l'occasion des décisions prises par le Conseil d'administration en 2008.

3.3 Le règlement intérieur du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté en mai 2003 un règlement intérieur qui fait l'objet de mises à jour périodiques et précise les règles applicables tant au fonctionnement du Conseil qu'à ses comités ainsi que le comportement attendu de chacun des membres le composant. Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de la société (www.vinci.com).

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que celui-ci examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs susceptibles de modifier la structure du bilan et, en tout état de cause, les acquisitions et cessions de participations et d'actifs d'un montant supérieur ou égal à 200 millions d'euros ainsi que les opérations se situant en dehors de la stratégie annoncée de la société.

3.4 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.4.1 Activité et fonctionnement du Conseil d'administration

En 2008, le Conseil d'administration a délibéré sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe. Il s'est réuni 8 fois, et le taux moyen de participation a atteint 85,4 %. Le directeur général adjoint et directeur financier assiste aux travaux du Conseil et le secrétariat du Conseil est assuré par le directeur juridique.

Le Conseil a ainsi notamment :

- déterminé la stratégie du Groupe proposée par le directeur général ;
- arrêté les comptes consolidés et sociaux annuels au 31 décembre 2007 ainsi que les comptes consolidés et sociaux semestriels au 30 juin 2008 ;
- préparé et convoqué l'assemblée générale mixte des actionnaires du 15 mai 2008, arrêté les termes de ses différents rapports à l'assemblée, de l'ordre du jour et des résolutions qui ont été soumises à l'approbation des actionnaires ;
- décidé de soumettre à l'assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2008 une option pour le paiement du solde du dividende de l'exercice 2007 en actions nouvelles et décidé le versement d'un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2008.

À l'occasion de chacune de ses réunions, il a :

- examiné la situation financière et l'endettement du Groupe ;
- approuvé la politique de rachat d'actions propres et l'affectation des actions autodétenues ;
- été informé de l'évolution du capital social et de la participation des salariés du Groupe dans le capital par l'intermédiaire des FCPE des plans d'épargne Castor France, Castor International, ASF et Entrepose Contracting.

En matière de gouvernement d'entreprise, il a :

- fixé des critères de performance pour la retraite complémentaire du président du Conseil d'administration ;
- décidé d'adhérer au code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef ;
- examiné la situation du président du Conseil d'administration et de l'administrateur-directeur général au regard des recommandations de l'Afep et du Medef du 6 octobre 2008.

Par ailleurs, le Conseil a notamment :

- examiné les budgets et les recalages budgétaires ;
- examiné l'activité trimestrielle du Groupe ;
- décidé de modifier la répartition des jetons de présence et fixé les rémunérations du président du Conseil d'administration et de l'administrateur-directeur général.

- décidé le lancement de trois opérations pour la France et d'une opération à l'international dans le cadre du plan d'épargne du Groupe et a fixé le prix de souscription des actions à émettre pour chacune de ces opérations ;
- coopté un nouvel administrateur ;
- examiné divers projets d'acquisition de sociétés ;
- autorisé le reclassement des titres d'ASF détenus par VINCI auprès d'ASF Holding ;
- examiné et approuvé le projet de regroupement des activités aéroportuaires ;
- autorisé l'émission de garanties, renouvelé les délégations de pouvoirs en matière de cautions, avals et garanties, et reconstitué l'enveloppe globale déléguée au directeur général pour l'émission de cautions, avals et garanties ;
- examiné les impacts de la crise financière sur le Groupe et, en particulier, sur sa situation de liquidités.

L'une des réunions du Conseil d'administration s'est tenue à Marseille, au cours de laquelle une présentation des activités de VINCI a été faite aux administrateurs, en particulier celles de VINCI Construction France. Une visite du chantier de la tour CMA-CGM a été organisée à cette occasion.

3.4.2 Les comités du Conseil d'administration

Les attributions et les modalités de fonctionnement des comités sont régies par le règlement intérieur du Conseil d'administration, modifié par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 3 mars 2009 afin de se conformer aux dispositions de l'article L.823-19 du Code de commerce créé par l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008. Chaque comité a un rôle d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil relevant de sa compétence et d'étude des sujets et/ou projets que le Conseil ou son président peuvent renvoyer à son examen. Il a un pouvoir consultatif et agit sous l'autorité du Conseil, dont il est l'émanation et à qui il rend compte régulièrement. Chaque réunion d'un comité fait l'objet d'un compte rendu, qui est communiqué aux membres du Conseil d'administration.

Le comité des Comptes

Attributions

Le comité des Comptes aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de VINCI et à la qualité de l'information délivrée.

Il est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière : examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au Conseil, s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, prévenir tout manquement éventuel à ces règles, et veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques : (a) en ce qui concerne le contrôle interne de la société, évaluer, avec les responsables du contrôle interne, les systèmes de contrôle interne du Groupe, examiner, avec ces responsables, les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et les recommandations et suites qui leur sont données ; (b) en ce qui concerne les risques, passer en revue régulièrement la situation financière et les principaux risques financiers du Groupe et notamment les engagements hors bilan ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes : examiner avec les commissaires aux comptes leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et leurs recommandations, ainsi que les suites qui leur sont données, examiner le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes, évaluer les propositions de nomination ou de renouvellement des commissaires aux comptes de la société et leur rémunération et émettre une recommandation à ce sujet ;
- de la politique du Groupe en matière d'assurances.

Composition

Le comité des Comptes est composé au minimum de 3 administrateurs désignés par le Conseil. Le directeur financier du Groupe et les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité des Comptes. Jusqu'au 13 novembre 2008, il était composé de MM. Henri Saint Olive (président), Robert Castaigne et Quentin Davies (jusqu'à la démission de ce dernier de son mandat d'administrateur, le 6 octobre 2008). Ce comité est présidé depuis le 13 novembre 2008 par M. Henri Saint Olive et composé de M. Robert Castaigne et Mme Pascale Sourisse. Tous trois sont considérés comme des administrateurs indépendants.

Activité en 2008

Le comité des Comptes s'est réuni cinq fois en 2008, avec un taux de participation de 100 %.

Il a notamment examiné, outre les comptes arrêtés durant l'exercice :

- en matière de contrôle interne et d'audit interne : l'organisation du contrôle interne chez VINCI Construction Filiales Internationales pour les DOM-TOM, Solétanche Bachy et Freyssinet ; le rapport du président relatif au contrôle interne ; les résultats de l'audit de la sécurité informatique dans le Groupe concernant les applications de gestion (avec intervention d'un consultant extérieur) ; l'enquête d'auto-évaluation sur le contrôle interne ; et l'organisation du service audit ;
- en matière financière et comptable : les différents recalages budgétaires, la situation de l'endettement financier de la société, le changement de méthodes relatif aux traitements comptables des contrats de concession, la notation financière de la société (avec une présentation de l'agence de notation Standard & Poor's) ;
- le suivi de la gestion des risques (avec notamment un point sur les litiges en cours et sur la politique et le programme d'assurances du Groupe) ;
- les évolutions réglementaires, notamment en ce qui concerne la gouvernance (avec l'intervention d'un avocat extérieur) et la transposition de la huitième directive européenne.

Pour mener à bien ces missions, le comité des Comptes a notamment entendu le directeur financier, le directeur du budget, de la consolidation et de la comptabilité, le directeur de l'audit interne, les commissaires aux comptes, le directeur des assurances, le directeur juridique ainsi que les directeurs financiers de plusieurs pôles sur lesquels une attention particulière a été portée dans le cadre de l'évaluation des procédures de contrôle interne. Le secrétariat du comité des Comptes est assuré par le directeur du budget, de la consolidation et de la comptabilité.

Le comité de la Stratégie et des Investissements

Attributions

Ce comité aide le Conseil à élaborer la stratégie du Groupe et il examine, avant leur présentation au Conseil, les projets de contrats, d'investissements et de désinvestissements susceptibles d'avoir une incidence significative sur le périmètre, l'activité, les résultats ou l'appréciation boursière de la société.

Il a notamment pour mission :

- de préparer les délibérations du Conseil relatives à la stratégie du Groupe ;
- de formuler un avis, au bénéfice de la direction Générale, sur les projets d'acquisition ou de cession de participations dont la valeur excède 50 millions d'euros et n'entrant pas dans le champ des attributions directes du Conseil.

Par ailleurs, le comité est informé par la direction Générale de l'état d'avancement des projets de contrats pluriannuels impliquant, pour la part incombant au groupe VINCI, un investissement total (fonds propres et dettes) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

Composition

Le comité de la Stratégie et des Investissements est composé au minimum de 3 administrateurs désignés par le Conseil. Présidé par M. Yves-Thibault de Silguy, ce comité est composé de Mme Pascale Sourisse et MM. François David, Patrick Faure, Bernard Huvelin et Denis Vernoux. Le directeur général, le directeur financier et le directeur du développement de VINCI assistent aux réunions du comité de la Stratégie et des Investissements, dont le secrétaire du Conseil assure le secrétariat.

Activité en 2008

Le comité de la Stratégie et des Investissements s'est réuni quatre fois en 2008, avec un taux moyen de participation de 87,5 %.

Il a notamment examiné durant l'exercice :

- un projet de croissance externe dans le domaine des parcs de stationnement : le rapprochement éventuel entre les sociétés VINCI Park et Interparking, filiale du groupe Fortis ;
- un projet de croissance externe dans le domaine des travaux ferroviaires : la société Vossloh Infrastructure Services, filiale du groupe Vossloh, acquise par Eurovia (rebaptisée : ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires) ;
- un projet de croissance externe dans le secteur de la construction au Royaume-Uni : l'acquisition de la société Taylor Woodrow Construction, filiale du groupe Taylor Wimpey ;
- divers projets de contrats pluriannuels de concession et de partenariats public-privé.

Le comité a émis le souhait de se réunir tous les deux mois pour examiner l'état d'avancement des dossiers de partenariats public-privé (concessions et opérations représentant un investissement total supérieur à 100 millions d'euros).

Le comité des Rémunérations

Attributions

Le comité des Rémunérations propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux.

Il a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et les droits pécuniaires divers, y compris, le cas échéant, les attributions d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société concernant le président, le directeur général, les directeurs généraux délégués ainsi que les éventuels membres du Conseil salariés ;
- de proposer au Conseil la détermination d'une enveloppe globale d'attribution d'actions de performance et/ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions de la société ainsi que les conditions générales et particulières applicables à ces attributions ;
- de formuler un avis sur les propositions de la direction Générale concernant le nombre des attributaires ;
- de proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence ainsi que les modalités de leur répartition.

Composition

Le comité des Rémunérations est composé au minimum de 3 administrateurs désignés par le Conseil. Il était composé de MM. Quentin Davies (président jusqu'à sa démission, le 6 octobre 2008), Dominique Bazy et Jean-Bernard Lévy. Depuis le 13 novembre 2008, il est présidé par M. Jean-Bernard Lévy et composé de MM. Dominique Bazy et Robert Castaigne. Deux membres du comité sur trois sont indépendants. Le directeur général assiste aux réunions du comité lorsque celui-ci examine les propositions de la direction Générale relatives au plan d'épargne Groupe et aux systèmes d'incitation à long terme. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2008

Le comité des Rémunérations s'est réuni quatre fois en 2008, avec un taux de participation de 100 %.

Le comité a examiné et fait des propositions au Conseil d'administration s'agissant notamment :

- de la part variable de la rémunération du président et du directeur général pour l'exercice 2007, et plus généralement, de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- de la détermination de conditions de performance à la retraite complémentaire de M. de Silguy ;
- du montant des jetons de présence ;
- de la situation du président du Conseil d'administration et de l'administrateur-directeur général au regard des recommandations de l'Afep et du Medef du 6 octobre 2008 ;
- de la situation de M. Lamoure préalablement à sa cooptation, conjointement avec le comité des Nominations ;
- de l'attribution définitive des actions de performance (plan 2007) ;
- de futurs plans d'actions de performance et/ou d'options sur actions.

Le comité des Nominations

Attributions

Ce comité :

- prépare les délibérations du Conseil relatives à l'évaluation de la direction Générale de la société ;
- examine, à titre consultatif, les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe ;
- est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe ;
- formule des propositions sur la sélection des administrateurs ;
- examine toute candidature aux fonctions d'administrateur et formule sur ces candidatures un avis et/ou une recommandation au Conseil ;
- prépare en temps utile des recommandations et avis concernant la nomination ou la succession des dirigeants mandataires sociaux.

Composition

Le comité des Nominations est composé au minimum de trois administrateurs désignés par le Conseil. Présidé par M. Yves-Thibault de Silguy, ce comité est composé de MM. Dominique Bazy et Henri Saint Olive. Il ressort de cette composition qu'elle n'est pas conforme aux recommandations du code Afep-Medef, dans la mesure où la proportion d'administrateurs indépendants est inférieure à deux sur trois et où un dirigeant mandataire social en fait partie. Le Conseil a toutefois estimé que cette composition n'est pas susceptible d'altérer la capacité de jugement des membres du comité des Nominations dans l'exercice de leurs fonctions.

Le directeur général assiste aux réunions du comité lorsque celui-ci examine les propositions de la direction Générale relatives à la nomination et à la révocation des principaux dirigeants du Groupe et lorsqu'il est informé de la politique élaborée par la direction Générale en matière de gestion des cadres dirigeants du Groupe. Le secrétariat du comité est assuré par le secrétaire du Conseil.

Activité en 2008

Le comité s'est réuni quatre fois en 2008, et le taux de participation a atteint 100 %.

Le comité a examiné notamment :

- l'évaluation du Conseil d'administration ;
- le renouvellement des mandats d'administrateurs venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2008 ;
- l'indépendance des administrateurs ;
- les candidatures des personnes au poste d'administrateur représentant les salariés actionnaires ;
- la candidature de M. Lamoure à un mandat d'administrateur ;
- la revue de la composition du comité des Comptes et du comité des Rémunérations suite au départ de M. Davies.

3.5 Évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a procédé, lors de sa séance du 27 février 2008, à partir d'une étude demandée à un cabinet extérieur, à l'évaluation de sa composition et de son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, en application de son règlement intérieur, d'où il ressort que les administrateurs sont satisfaits tant de la composition du Conseil que de son fonctionnement. Néanmoins, ils ont apporté à l'issue de cet examen quelques améliorations au fonctionnement du Conseil.

Les administrateurs se sont par ailleurs réunis de façon informelle le 23 octobre 2008 sans la présence de MM. de Silguy et Huillard, afin d'examiner le fonctionnement du Conseil et des comités spécialisés, les rapports entre le président et le directeur général et les actions de suivi à mener. Il en ressort que les administrateurs portent toujours une appréciation positive sur l'organisation mise en place en 2006, le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités et la répartition des tâches entre le président et le directeur général. Le Conseil d'administration en a pris acte lors de sa réunion du 13 novembre 2008.

4. Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

4.1 Rémunérations et avantages accordés aux dirigeants mandataires sociaux

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations. Elle est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable.

La partie fixe est déterminée au moment de la nomination des dirigeants mandataires sociaux et fait l'objet d'une revue chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

La partie variable correspond au produit, d'une part, de la partie variable accordée au titre de l'année précédente, et, d'autre part, d'un indice de performance relevant d'une formule combinant les indicateurs suivants : (a) résultat net par action ; (b) capacité d'autofinancement par action ; (c) rentabilité des capitaux engagés ; (d) variation du cours de l'action VINCI ; (e) performance relative de l'action VINCI par rapport à l'indice CAC 40 ; (f) performance relative de l'action VINCI par rapport à un panier de sociétés européennes du secteur ; et (g) évolution du dividende.

S'agissant du directeur général, la partie variable comporte également une partie laissée à l'appréciation discrétionnaire du Conseil.

Le Conseil d'administration a la volonté d'associer un nombre significatif de dirigeants et de cadres à la création de valeur du Groupe afin d'aligner sur le long terme leurs intérêts avec ceux des actionnaires à travers des plans d'options de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance. Le Conseil d'administration, dans sa réunion du 3 mars 2009, a décidé, sur proposition du comité des Rémunérations, de soumettre à l'assemblée générale du 14 mai 2009 une délégation en matière d'options de souscription dans la mesure où la précédente a expiré le 13 juillet 2006. Une telle délégation serait mise en œuvre dans le strict respect des recommandations du code de gouvernement d'entreprise adopté par la société.

Le directeur général et l'ancien directeur général délégué bénéficient, au même titre qu'un certain nombre de cadres dirigeants du Groupe, d'un régime complémentaire de retraite leur garantissant une pension complémentaire annuelle plafonnée à 85 595 euros par an.

Le président bénéficie d'un régime de retraite particulier, d'un montant de 380 000 euros par an, soumis à conditions de performance, qui a pour objet de se substituer à un régime équivalent dont le président a perdu le bénéfice en quittant le groupe Suez. Dans la mesure où ce régime bénéficie à une seule personne, il n'est pas conforme au code Afep-Medef.

4.2 Jetons de présence

L'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2004 a fixé l'enveloppe maximale des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'administration à 800 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2004.

Sur proposition du comité des Rémunérations, le Conseil d'administration, dans sa séance du 27 février 2008, a fixé la répartition des jetons de présence comme suit à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2008 :

- 70 000 euros pour le président du Conseil, dont 20 000 euros de jeton variable ;
- 40 000 euros pour chaque administrateur, dont 20 000 euros de jeton variable ;
- une somme supplémentaire de 25 000 euros pour le président de chaque comité et une somme supplémentaire de 15 000 euros pour les membres du comité des Comptes, et de 10 000 euros pour ceux des autres comités.

Le versement du jeton variable dépend de l'assiduité du bénéficiaire aux réunions du Conseil. En cas d'absence à deux réunions ou plus, une somme de 2 500 euros par réunion à laquelle l'administrateur a été absent vient en déduction du jeton variable.

5. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale sont décrites à l'article 17 des statuts reproduit ci-après :

« Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans la convocation. Tout actionnaire peut, quel que soit le nombre de ses actions, participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom ;
- soit de l'inscription ou de l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique.

Ces formalités doivent être accomplies au plus tard le troisième jour ouvré précédant les assemblées à 0 h 00, heure de Paris. Les actionnaires souhaitant participer physiquement aux assemblées et n'ayant pas reçu leur carte d'admission le troisième jour ouvré précédant les assemblées à 0 h 00, heure de Paris, se voient délivrer une attestation de participation. Toutefois, le Conseil d'administration peut abréger ou supprimer ce délai, à condition que ce soit au profit de tous les actionnaires.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une assemblée générale, participer à cette assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication sous les réserves et dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée générale, soit sous forme de papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Les assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil d'administration s'il en a été désigné un et, sinon, par un membre du Conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. »

6. Publication des informations exigées par l'article L.225-100-3 du Code de commerce

Les informations mentionnées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées dans le rapport de gestion.

B. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. Introduction

1.1 Définition/référentiel

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié, en janvier 2007, les résultats des travaux du groupe de place, établi sous son égide, dans un document intitulé « Le dispositif de contrôle interne : cadre de référence ».

Selon ce document qui constitue le référentiel appliqué par le Groupe, le contrôle interne est un dispositif du groupe VINCI, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres du groupe VINCI qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources et ;
- doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Toutefois, le dispositif de contrôle interne, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne peut, comme tout système de contrôle, fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

1.2 Périmètre d'application du contrôle interne

Le contrôle interne s'applique au holding et aux sociétés filiales entrant dans le périmètre de consolidation. En ce qui concerne le cas spécifique de la société belge CFE - dont VINCI détient 46,84 % du capital - et de ses filiales, les présentes dispositions sont adaptées aux particularités de la loi belge qui attribue la responsabilité du contrôle interne au conseil d'administration des sociétés cotées en bourse.

Le contrôle interne contribue dans son périmètre à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité des sociétés du Groupe et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptable et financier.

2. Environnement et organisation du contrôle interne

2.1 Principes d'action et de comportement

Les métiers de VINCI nécessitent que les équipes qui les exercent soient géographiquement proches de leurs clients pour leur apporter dans des délais rapides des solutions adaptées à leurs demandes. Afin de permettre à chaque responsable de centre de profit - dont le nombre est estimé à 2 500 au total dans le Groupe - de prendre rapidement les décisions opérationnelles nécessaires, une organisation décentralisée a été mise en place au sein de chacun des quatre pôles de métiers (concessions, énergies, routes, construction) et de VINCI Immobilier.

Cette organisation implique une délégation de pouvoirs et de responsabilités aux acteurs opérationnels et fonctionnels à tous les niveaux de l'organisation.

Les délégations de pouvoirs données aux responsables opérationnels et fonctionnels s'exercent dans le cadre de directives générales (voir paragraphe 4.2) et dans le respect des principes d'action et de comportement, sur lesquels VINCI a fait le choix d'un engagement fort :

- respect rigoureux des règles communes au Groupe en matière d'engagements, de prise de risques (voir paragraphe 4.3), de prise d'affaires (voir paragraphes 4.4 et 4.5) et de remontée d'informations financières, comptables et de gestion (voir paragraphe 4.2). Ces règles communes, dont le nombre est volontairement limité compte tenu de la diversité des activités du Groupe, doivent être appliquées strictement par les collaborateurs concernés et leurs équipes ;
- transparence et loyauté des responsables vis-à-vis de leur hiérarchie au niveau opérationnel et vis-à-vis des services fonctionnels centraux des pôles et du holding. Chaque responsable doit notamment informer sa hiérarchie des difficultés significatives rencontrées dans l'exercice de ses fonctions (réalisation des chantiers, relations avec les clients, les administrations, les fournisseurs, les partenaires financiers, relations internes, gestion du personnel, sécurité, etc.). S'il fait partie intégrante des missions des responsables opérationnels de prendre seuls, dans le cadre des directives générales qu'ils ont reçues, les décisions relevant de leur champ de compétence, les difficultés significatives éventuellement rencontrées doivent être traitées avec l'aide, si nécessaire, de leurs supérieurs hiérarchiques ou des directions fonctionnelles des pôles ou du holding VINCI ;
- respect des lois et des règlements en vigueur dans les pays où le Groupe opère et, particulièrement, respect rigoureux des règles relatives à la concurrence et à l'éthique ;
- responsabilité des dirigeants opérationnels de communiquer les principes d'action et de comportement du Groupe à leurs collaborateurs par les moyens adaptés et de montrer l'exemple. Cette responsabilité ne peut être déléguée à des responsables fonctionnels ;
- sécurité des personnes (collaborateurs, prestataires externes, sous-traitants, etc.) ;
- culture de la performance financière.

2.2 Le Conseil d'administration et le comité des Comptes

Le Conseil d'administration de VINCI est un organe collégial chargé de contrôler la gestion de la direction, de fixer les orientations stratégiques de la société et de veiller à la bonne marche de celle-ci. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe.

Le Conseil d'administration, qui s'est doté d'un règlement intérieur, en 2003, et de comités *ad hoc* pour les comptes, la stratégie et les investissements, les rémunérations et les nominations, a ainsi confié au comité des Comptes certaines missions spécifiques en matière de règles et de procédures comptables, de suivi et d'analyse des comptes et prévisions, de contrôle interne et de gestion des risques, par exemple le suivi des provisions, des engagements hors bilan, de l'endettement, de la politique en matière d'assurances.

2.3 Le comité Exécutif

Le comité Exécutif est actuellement composé de 9 membres :

- l'administrateur-directeur général ;
- le président d'Eurovia ;
- le directeur général adjoint et directeur financier du Groupe ;
- le président de VINCI Construction ;
- le président de VINCI Construction France ;
- le président de VINCI Energies ;
- le directeur général délégué de VINCI Concessions ;
- le président de VINCI Autoroutes France et directeur général délégué de VINCI Concessions ;
- le directeur du développement.

Le comité Exécutif est en charge de l'exécution de la stratégie du Groupe, de la définition et de la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion du Groupe (finances, ressources humaines, sécurité, assurances, etc.).

2.4 Le holding et les pôles

Le holding dispose d'un effectif relativement limité (153 personnes à fin décembre 2008), adapté à l'organisation décentralisée du Groupe. Les services fonctionnels du holding ont notamment pour mission d'établir et de veiller à la bonne application des règles et procédures du Groupe et des décisions prises par la direction Générale. En outre, en fonction des demandes exprimées, ils conseillent les différents pôles sur des sujets techniques, mais n'interfèrent pas dans les prises de décisions opérationnelles qui relèvent de la seule responsabilité des pôles.

Ceux-ci exercent leurs activités selon les principes d'action et de comportement décrits au paragraphe 2.1.

2.5 L'audit interne

Le rôle de la direction de l'Audit interne du holding est de rédiger et de diffuser les procédures générales définies par le holding et de superviser la situation propre à chacun des pôles en matière de procédures, en veillant notamment à leur bonne adaptation à la situation et à l'organisation du Groupe dans le respect des exigences de la loi portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire (dite DDAC) du 3 juillet 2008.

Dans ce cadre, la direction de l'Audit interne a un rôle de coordination du dispositif de gestion des risques. En particulier, elle organise les réunions du comité des Risques de VINCI, chargé d'examiner et d'autoriser les prises d'affaires dépassant les seuils fixés par la direction Générale, puis elle enregistre et assure le suivi des décisions prises par ce comité.

Enfin, elle effectue des missions ponctuelles demandées soit par la direction Générale ou la direction Financière du Groupe, soit par les directions générales des pôles.

La direction de l'Audit interne s'appuie principalement sur les équipes d'audit interne des pôles, avec lesquelles elle peut mener des missions conjointes, sur un personnel détaché spécialement à cet effet par la direction opérationnelle concernée, ainsi que sur un personnel provenant des directions fonctionnelles du holding.

3. Recensement et dispositif de gestion des risques

Les risques sont définis comme les obstacles pouvant empêcher l'entreprise d'atteindre ses objectifs. Ceux-ci s'articulent en objectifs stratégiques (engagements), opérationnels (communs ou propres à un métier), financiers, et de conformité aux lois et règlements.

Une démarche lancée en 2003 avait abouti, en 2004 dans un premier temps, à l'identification des principaux risques et des contrôles associés dans les pôles, puis à des actions de renforcement du contrôle interne. Le chapitre 5 intitulé « Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et la gestion des risques » précise ces actions.

Le comité Exécutif a réaffirmé en octobre 2008 son objectif de mise en place d'un processus de gestion des risques au niveau Groupe pour satisfaire, d'une part, les nouvelles exigences légales et, d'autre part, pour assurer un suivi plus homogène, systématique et mieux formalisé des risques encourus.

Cette démarche doit, sans alourdir les modes de fonctionnement, associer étroitement les responsables opérationnels. Le suivi des risques s'inscrit donc dans le cadre des rendez-vous fixés par les procédures existantes relatives aux engagements et au suivi des opérations.

L'établissement d'une cartographie sera mené en 2009 selon les étapes suivantes :

- la mise au point par le holding d'un guide méthodologique qui permet de disposer d'une procédure générale d'identification et d'analyse des risques ;
- la mise en œuvre de cette procédure par métier au sein des pôles et sous-pôles ;
- la synthèse par le holding.

Le déploiement des procédures de gestion des risques (mise en place d'indicateurs et suivi homogène par les pôles et sous-pôles) constituera la phase suivante.

4. Principales procédures de contrôle interne

Les principales procédures décrites ci-après sont communes à l'ensemble du Groupe. Au sein de chaque pôle, des procédures spécifiques existent en particulier pour le suivi des affaires et des prévisions de résultats, notamment s'agissant des contrats pluriannuels.

4.1 Conformité aux lois et règlements

Les lois et règlements en vigueur fixent des normes de comportement que le Groupe intègre à ses objectifs de conformité.

La direction Juridique du holding assure :

- une veille juridique afin de connaître les diverses règles qui sont applicables au Groupe ;
- une information des collaborateurs concernés sur celles des règles qui les concernent (en particulier, pour le holding, les « Règles générales concernant les informations privilégiées, les initiés et les opérations sur titres », qui sont disponibles sur l'intranet) ;
- un suivi des grands dossiers de contentieux pouvant avoir un impact sur le Groupe.

Ces dispositions sont relayées par un système adapté aux pôles et aux filiales, en particulier pour celles établies à l'étranger.

Dans l'objectif général de conformité aux lois et règlements telle que décrite au point 2.1 ci-dessus, des actions de formation ou de sensibilisation sont organisées, à l'initiative des pôles, pour les responsables opérationnels.

En plus des aspects généraux, un effort particulier de formation est mis :

- sur la sécurité des personnels sur les chantiers par une poursuite active de la politique du Groupe en matière de prévention des accidents ;
- sur les achats et la sous-traitance.

4.2 Application des orientations et instructions de la direction Générale

Les présidents des sociétés têtes de pôle (VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction), les directeurs généraux délégués de VINCI Concessions et le président de VINCI Immobilier exercent les pouvoirs qui leur sont conférés par la loi.

Dans le cadre de l'organisation interne du Groupe, ils sont par ailleurs tenus de se conformer aux directives générales émises à leur attention par l'administrateur-directeur général de VINCI et qu'ils ont formellement acceptées.

Celles-ci s'appliquent en particulier aux domaines suivants :

- prises d'engagements, et en particulier prises d'affaires significatives par leur taille ou les risques potentiellement encourus, acquisition ou cession d'activité, affaires immobilières et engagements hors bilan significatifs ;
- remontée d'informations dans le cadre des besoins du Groupe en matière d'informations comptables et financières ou relatives à des événements significatifs pour le Groupe en matière de litiges, contentieux, polices et sinistres d'assurance en particulier.

Ces directives générales obligent notamment au respect des procédures du holding en matière de prises d'affaires ou d'investissements, procédures qui elles-mêmes définissent des seuils à partir desquels une autorisation spécifique doit être obtenue de la part de comités dédiés - comité des Risques (voir paragraphe 4.3), comité de la Stratégie et des Investissements - ou une information préalable communiquée à l'administrateur-directeur général et/ou à certaines directions fonctionnelles de VINCI.

Ces directives sont répercutées par les dirigeants des pôles :

- dans le cadre de délégations consenties aux collaborateurs opérationnels et fonctionnels pour les dispositions les concernant ;
- aux responsables exerçant un mandat social dans une société relevant de leur secteur d'activité, l'adhésion de ces responsables à des dispositions de même nature que les directives générales est une condition préalable à leur nomination.

Les responsables hiérarchiques opérationnels et fonctionnels effectuent des visites de terrain régulières et des missions ponctuelles, afin notamment de s'assurer de l'application des principes détaillés en 2.1.

4.3 Procédures relatives aux engagements/le comité des Risques de VINCI

Des procédures strictes de contrôle en amont des engagements sont en vigueur.

Le comité des Risques de VINCI a pour mission d'apprécier :

- les opérations de croissance externe et les cessions d'activités ;

- les conditions et modalités de remise des offres de travaux dépassant les seuils préalablement définis, et en particulier les engagements techniques, juridiques et financiers qui s’y attachent ; le montant des seuils vise l’ensemble de l’opération concernée, tous lots confondus, quel que soit le pourcentage de participation des entités du Groupe dans l’affaire et quelle que soit la manière dont l’entreprise est sollicitée (gré à gré, appel d’offres, etc.) ;
- toutes les opérations de promotion immobilière, de concession et de partenariats public-privé (PPP) ou engagement de longue durée, en cela comprises les opérations de financement liées, tant en France qu’à l’étranger.

S’agissant des contrats de travaux, d’autres seuils, inférieurs au niveau requis pour le passage devant le comité des Risques, déclenchent l’obligation de donner une information préalable à la direction Générale de VINCI au moyen d’une fiche d’alerte ; à la lecture de cette fiche d’alerte, le directeur de l’audit interne peut, s’il le juge utile, proposer la tenue d’un comité des Risques notamment au vu des caractéristiques techniques, géographiques ou financières spécifiques de l’offre et des risques y afférents.

Enfin, dans le cadre des délégations et sous-délégations mises en place, d’autres seuils déclenchent la nécessité d’un accord formel de la direction Générale du pôle concerné (selon une procédure propre à chaque pôle et définie par celui-ci).

L’objectif du comité des Risques est d’examiner les affaires qui, du fait notamment de leur taille, de la particularité de leur montage financier, de leur localisation ou de leur spécificité technique, comportent un risque particulier, qu’il soit d’ordre technique, juridique, financier ou autre.

Le passage devant le comité des Risques constitue la formalisation de l’engagement pris par le responsable de la filiale concernée vis-à-vis de sa hiérarchie quant à la qualité de l’analyse effectuée et donc de l’offre envisagée et, en conséquence, quant au niveau de résultat attendu sur l’affaire présentée.

Le comité des Risques, dans sa composition la plus courante, comprend les membres suivants :

- l’administrateur-directeur général ;
- le directeur général adjoint, directeur financier du Groupe ;
- le directeur de l’audit interne ;
- le président (ou directeur général) du pôle concerné ;
- les représentants opérationnels de la société qui présente l’affaire (directeur général, responsable de l’affaire, du bureau d’études, etc.) ;
- les représentants fonctionnels de cette société ou du pôle concerné (service juridique, assurances, financier, etc.).

Par ailleurs, la composition du comité des Risques peut être adaptée en fonction de son objet (examen des opérations immobilières, des acquisitions de sociétés, des contrats de concession et de PPP).

Le comité des Risques du holding, sous ses différentes déclinaisons, s’est réuni 190 fois en 2008 pour examiner environ 250 projets.

4.4 Procédures relatives au suivi des opérations

Les pôles disposent de systèmes de contrôle des opérations qui leur sont propres et sont adaptés à leur activité. Ainsi, des outils spécifiques de contrôle budgétaire sont-ils en place dans les pôles VINCI Energies, Eurovia et VINCI Construction et pour chacune des activités de concession (autoroutes, parkings, etc.), et permettent le suivi régulier de l’avancement des chantiers et des contrats. Ces systèmes sont, en général, interconnectés avec ceux relatifs à l’élaboration et au traitement de l’information financière et comptable décrits ci-après.

Un reporting de l’activité, des prises de commandes, du carnet de commandes et de l’endettement net consolidé du Groupe est établi mensuellement par la direction Financière à partir de données détaillées communiquées par les pôles. Il est diffusé au président, à la direction Générale et aux membres du comité Exécutif.

Un reporting spécifique des faits marquants du mois est établi par chacun des dirigeants de pôle. Il fait l’objet d’une centralisation au niveau du holding puis d’une diffusion au président, à la direction Générale et aux membres du comité Exécutif.

La direction de l’Audit interne est également récipiendaire de ces informations.

La procédure budgétaire est commune à l’ensemble des pôles du Groupe et à toutes leurs filiales. Elle comporte cinq rendez-vous annuels : budget de l’année N+1 à la fin de l’année N, puis quatre recalages budgétaires en mars, mai, septembre et novembre. À l’occasion de ces rendez-vous, des comités de gestion sont organisés pour examiner, généralement en présence de l’administrateur-directeur général et/ou du directeur général adjoint, directeur financier du Groupe, la marche de chacun des pôles et leurs données financières.

En outre, les pôles participent au suivi régulier des engagements de VINCI en matière sociétale et environnementale tels que décrits dans le chapitre développement durable, avec un effort particulier sur la sécurité.

4.5 Procédures relatives à l’élaboration et au traitement de l’information financière et comptable

La direction des Budgets et de la Consolidation, rattachée à la direction Financière du Groupe, est responsable de la production et de l’analyse des informations financières, sociales et consolidées de VINCI, diffusées à l’intérieur et à l’extérieur du Groupe, et dont elle doit s’assurer de la fiabilité. Elle a en particulier en charge :

- l’établissement, la validation et l’analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de VINCI et du reporting prévisionnel (consolidation des budgets, recalages budgétaires et prévisions triennales) ;
- la définition et le suivi des procédures comptables au sein du Groupe ainsi que l’application des normes IFRS ;
- le pilotage de Vision, système d’information financière du Groupe, qui intègre le processus de consolidation et unifie les différents reportings de VINCI (informations comptables et financières, ressources humaines, données commerciales, endettement).

La direction des Budgets et de la Consolidation fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels. Ces instructions sont diffusées auprès des directions financières des pôles et font l'objet de présentations détaillées aux responsables de la consolidation des entités concernées.

Les règles et méthodes comptables du Groupe, incluant la définition des états du reporting et des liasses de consolidation, sont précisées sous forme de procédures largement diffusées et accessibles sur l'intranet. Certains domaines spécifiques font l'objet d'un suivi détaillé particulier, notamment pour les provisions pour risques, les impôts différés et les engagements hors bilan. Lors de chaque arrêté des comptes, les pôles transmettent à la direction des Budgets et de la Consolidation un dossier d'analyse commenté des données consolidées communiquées. La direction Financière du Groupe présente aux commissaires aux comptes les traitements comptables qu'elle prévoit d'appliquer à l'occasion d'opérations complexes afin de recueillir leur avis préalable. Elle les présente également au comité des Comptes.

Les commissaires aux comptes font part au comité des Comptes de leurs observations sur les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'administration. Ces observations font l'objet d'une présentation préalable, par les commissaires aux comptes, aux responsables des pôles concernés et du holding VINCI.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la direction du Groupe et des directions de pôle. Dans ces déclarations, la direction du Groupe et les directions de pôle confirment notamment que, selon leur appréciation, l'ensemble des éléments à leur disposition a bien été transmis aux commissaires aux comptes afin de leur permettre l'exercice de leur mission et que les éventuelles anomalies relevées par les commissaires aux comptes, et non corrigées à la date d'établissement de ces lettres, n'ont pas, tant individuellement que globalement, d'impacts significatifs sur les comptes pris dans leur ensemble.

5. Actions menées pour le renforcement du contrôle interne et de la gestion des risques

5.1 Travaux effectués antérieurement à 2008 (rappel)

VINCI a initié dès 2003 un plan d'action destiné à renforcer la qualité du contrôle interne du Groupe, sans remettre en cause les principes et caractéristiques de son organisation managériale, laquelle conjugue, dans un cadre décentralisé, culture d'entrepreneurs, autonomie des responsables opérationnels, transparence, loyauté et fonctionnement en réseau.

Ce projet comportait plusieurs étapes, dont la première, achevée fin 2003, était de procéder à l'identification des principaux risques et contrôles associés pour les principales entités du Groupe et les grands processus métiers.

La deuxième étape portait sur l'établissement d'un état des lieux de l'organisation du contrôle interne, dont l'objectif était d'obtenir une description des dispositifs existants au sein des différents pôles. Des questionnaires d'auto-évaluation de l'environnement du contrôle interne, élaborés par la direction de l'Audit et validés par le comité Exécutif, ont ainsi été adressés en 2003 et 2004 aux responsables d'un échantillon d'entités sélectionnées parmi les plus importantes et les plus représentatives.

Une troisième étape, qui s'est déroulée en 2003 et 2004, a consisté à étendre à l'ensemble des entités du Groupe le recensement des principaux risques et des contrôles associés. L'objectif de cette phase était, à partir des réponses aux questionnaires d'auto-évaluation et d'entretiens conduits avec la direction Générale de VINCI, les dirigeants des principaux pôles et les directions fonctionnelles de VINCI, de répertorier les principaux risques et les contrôles correspondant au niveau du Groupe et dans les pôles. Ce travail a permis la détermination du périmètre des processus critiques devant faire l'objet d'une évaluation par les différentes entités sous l'angle du contrôle interne. Dans ce cadre, le processus des prises d'affaires est apparu comme prioritaire.

L'année 2004 a vu par ailleurs le lancement d'actions portant sur l'amélioration de l'environnement, l'organisation et les procédures du contrôle interne :

- déclinaison des directives générales du directeur général (voir paragraphe 4.2) auprès des différents responsables opérationnels et fonctionnels des pôles, en France et à l'étranger ;
- harmonisation et perfectionnement de la formalisation de certaines procédures (par la création de groupes de travail et de moyens spécifiques dédiés), concernant notamment le holding (trésorerie, comptabilité) et le pôle routes (refonte des procédures opérationnelles) ; en outre, les procédures holding ont été rendues disponibles sur l'intranet Groupe ;
- mise en place, dans certaines filiales à l'international, de méthodes de gestion et de procédures conformes à la politique du Groupe ;
- création de structures d'audit interne dans les pôles qui n'en disposaient pas encore, et renforcement des effectifs centraux de contrôle de gestion dans les pôles ;
- mise en vigueur, dans la plus importante entité opérationnelle du pôle construction (Sogea Construction, devenue VINCI Construction France), d'une charte portant sur ses 10 règles de fonctionnement internes (prises de risques, montages financiers, fonctions ou mandats extérieurs, acquisitions ou cessions de titres, réorganisations, biens immobiliers et mobiliers, ressources humaines, gestion budgétaire, relations bancaires et engagements financiers, gestion administrative, communication et utilisation des marques et logos).

Évaluation du contrôle interne

L'enquête 2005 sur l'appréciation de la qualité du contrôle interne au titre de la loi de sécurité financière a porté sur 193 entités du Groupe (dont 38 à l'international), qui ont répondu à 120 questions réparties en trois questionnaires d'auto-évaluation issus de ceux utilisés les années précédentes (activités de contrôle sur les opérations et suivi des affaires ; activités de contrôle sur l'information financière ; environnement de contrôle et évaluation des risques). Le dépouillement a été effectué selon plusieurs critères : pôle, métier, zone géographique, chiffre d'affaires.

En 2006, ce sont 208 entités (dont 45 à l'international) qui ont été interrogées et ont répondu à ces mêmes questionnaires. En outre, une réponse plus détaillée aux questions était demandée : cinq possibilités au lieu de trois, ce qui a permis de mettre plus précisément en évidence les sujets nécessitant une attention particulière. Enfin, l'amélioration de l'ergonomie de l'outil informatique, support de ces enquêtes, a permis à chacun des pôles et des sous-pôles de mieux exploiter, à son niveau, les informations issues de cette enquête.

En 2007, les questionnaires ont été revus par un comité d'experts des pôles et du holding à la lumière des résultats de l'enquête 2007 et des recommandations émises en janvier 2007 par l'AMF. L'enquête annuelle a porté sur 261 entités (dont 37 à l'international) représentant près de 60 % de l'activité consolidée du Groupe. Le questionnaire comportait 130 questions pour les entités opérationnelles (211 entités interrogées) et 73 questions pour les holdings (7 entités consultées).

De plus, et pour compléter la conformité avec les recommandations de l'AMF, le président du Conseil d'administration a répondu à un questionnaire spécifique relatif aux sujets relevant uniquement de sa fonction.

Systèmes d'information

Une campagne d'évaluation du fonctionnement des systèmes d'information a été menée en 2007 auprès de 13 entités situées en France métropolitaine, formant un échantillon représentatif. Celles-ci ont répondu à un questionnaire d'auto-évaluation de 150 questions réparties en quatre chapitres : environnement, logiciels et matériels, exploitation, sécurité des systèmes d'information.

5.2 Travaux effectués en 2008

Évaluation du contrôle interne

En 2008, préalablement au lancement de l'enquête sur l'appréciation de la qualité du contrôle interne dans le Groupe, les questionnaires ont été revus par un comité d'experts des pôles et du holding à la lumière des résultats de l'enquête 2007. L'enquête annuelle a ensuite porté sur 261 entités (dont 37 à l'international) représentant près de 60 % de l'activité consolidée du Groupe. Le questionnaire comportait 130 questions pour les entités opérationnelles (211 entités interrogées) et 73 questions pour les holdings (7 entités consultées). L'analyse des réponses a été effectuée par la direction de l'Audit interne du holding suivant les axes géographique, métiers, taille des entités et processus. Une synthèse a fait l'objet d'une présentation au comité des Comptes.

De plus, et pour assurer une conformité complète avec les recommandations de l'AMF, un questionnaire spécifique a été adressé au président du Conseil d'administration pour les sujets relevant uniquement de sa fonction.

Systèmes d'information

Par ailleurs, un diagnostic des systèmes d'information liés à la production de l'information financière et comptable a été lancé fin 2007 sur 17 pôles ou sous-pôles du Groupe établis en France, dans la continuité des travaux menés en 2006, avec l'appui de spécialistes extérieurs. Cette mission, pilotée par la direction de l'Audit interne du holding et la direction Informatique du holding, a débouché sur une série de rapports d'audit diffusés aux entités concernées en juillet 2008. Une synthèse de l'évaluation et des recommandations a été présentée au comité des Comptes. Faisant suite à ces recommandations, des plans d'action ont été établis par les entités concernées au cours de l'été 2008.

La campagne d'évaluation des systèmes d'information pour les filiales basées hors de France métropolitaine a été lancée fin 2008 en adaptant le questionnaire déjà utilisé en 2006.

Travaux effectués par les pôles

Chez **VINCI Construction**, les fonctions de contrôle de gestion et d'audit interne sont exercées principalement par les différents sous-pôles, compte tenu de sa taille et de la diversité de ses métiers. Le holding du pôle construction dispose d'équipes réduites et a pour missions : de définir les règles communes, dérivées de celles du Groupe mais adaptées aux spécificités des métiers ; de suivre les programmes relatifs au contrôle interne (y compris la mise en place de nouveaux outils informatiques ou de nouvelles procédures) établis par les sous-pôles, de s'assurer de leur cohérence et de leur avancement, et, enfin, de déclencher des audits de sa propre initiative ou sur suggestion du holding Groupe.

Les sous-pôles du pôle construction sont : VINCI Construction France, VINCI Construction Grands Projets, VINCI Construction Filiales Internationales, Freyssinet, Solétanche Bachy, Entrepose Contracting, VINCI PLC (Royaume-Uni), CFE (Belgique).

Chez **VINCI Construction France**, le remplacement des systèmes de gestion financière et comptable lancé en 2006 s'est poursuivi en 2008, afin d'aboutir à la mise en œuvre d'un outil unique qui améliorera le contrôle interne. En parallèle, 4 missions d'audit interne concernant l'application des procédures ont été réalisées en 2008 dans les directions déléguées suivantes : Bateg, Provence-Languedoc-Roussillon, Travaux nautiques-Environnement et Normandie-Centre.

En 2008, **Freyssinet** a poursuivi la rédaction de son manuel de contrôle interne, l'approche et le contenu de ce document devant cependant être redéfinis dans le cadre de la fusion Solétanche-Freyssinet. Par ailleurs, 12 missions d'audits ont été menées, en majorité à l'international (8 audits financiers et 4 audits juridiques).

Pour **Solétanche Bachy**, qui a intégré le Groupe en 2007, les principales actions engagées concernent la poursuite de l'adoption des règles du Groupe (comptes, reporting) ainsi que le déploiement des règles et procédures de revue des offres sensibles sur les filiales françaises et étrangères avec la nomination de responsables locaux rattachés fonctionnellement au siège. En 2008, 5 missions d'audit des systèmes et procédures ont été menées.

VINCI PLC (Royaume-Uni) a mis à jour le manuel des politiques et procédures destiné aux cadres dirigeants (VINCI PLC Directors' and Senior Executives' Policies and Procedures Manual). Les sociétés nouvellement acquises (Taylor Woodrow Construction, Gordon Durham et Stradform) ont entrepris l'harmonisation de leurs systèmes avec ceux de VINCI PLC. Le projet de refonte lancé en 2007 de son système de gestion et de contrôle interne, conduit par une équipe pluridisciplinaire (Finance Leadership Team), a été poursuivi en 2008, en particulier dans les domaines du reporting et des achats, contribuant ainsi à améliorer la culture du contrôle interne dans l'ensemble des fonctions de l'entreprise et l'efficacité de celui-ci.

VINCI Construction Grands Projets a mené 31 missions de contrôle sur ses chantiers en privilégiant les projets en phase de démarrage et les projets présentant des aléas de réalisation plus importants. À chaque fois, la revue a porté sur les aspects comptabilité, budget, trésorerie ainsi que sur les aléas. En complément à ces missions internes, 3 audits ont été menés conjointement avec les commissaires aux comptes.

VINCI Construction Filiales Internationales a procédé à la création d'un service d'audit interne qui a piloté la mise en place d'un système de management structurant (Probox) au sein de la division Europe. Trois piliers constituent ce système : un manuel des règles de base devant être appliquées dans toutes les filiales (les Rules), un outil commun de suivi de chantier (Pégase) et des fiches standards de matérialisation du contrôle budgétaire par chantier. En 2008, 64 missions de contrôle ont été menées sur les divisions Afrique, DOM-TOM et Europe. De plus, 4 missions d'audit des systèmes d'information ont été conduites en Europe de l'Est avec l'assistance de consultants spécialisés.

Entrepose Contracting, en tant que société cotée, établit son propre rapport sur le contrôle interne. De plus, le recrutement d'un responsable de l'audit interne a été lancé fin 2008.

De son côté, **VINCI Energies** a poursuivi les actions entamées lors des exercices précédents ; ainsi, une campagne d'auto-évaluation centrée sur les processus sous-traitance et trésorerie a été réalisée sur tous les centres de profit en activité, soit 748. Par ailleurs, un questionnaire complet d'auto-évaluation (350 questions) a été rempli par les nouvelles entreprises ou celles intégrant un nouveau dirigeant (79 en tout). En outre, en 2008, 97 centres de profit ont fait l'objet d'une revue de contrôle interne.

En 2008, **Eurovia** a procédé à une refonte de son système de management groupe unifiant ainsi l'ensemble des entités en France et à l'international avec une mise en ligne de ce système sur l'intranet début 2009. Le déploiement des méthodes et outils de gestion (Kheops, Ermes) s'est étendu au Canada, à la Slovaquie, à la Pologne, à la Lituanie et à la Roumanie. Ceux-ci couvrent désormais l'ensemble de l'activité en France et l'essentiel de l'activité internationale, permettant ainsi une plus forte homogénéité du traitement des données comptables, financières et de gestion, et une transparence plus grande, ce qui rend encore plus aisée leur analyse et permet un contrôle plus simple et systématique.

L'établissement d'une cartographie des risques s'est étendu à l'ensemble des services de la direction Financière, ce qui a renforcé la sensibilité des acteurs au contrôle interne. Le service d'audit interne du pôle a réalisé 30 missions en 2008 comprenant :

- 15 audits d'agences ou filiales opérationnelles en France ;
- 11 audits d'agences ou filiales opérationnelles à l'étranger ;
- 1 audit de services fonctionnels (centre de services partagés en France) ;
- 3 audits d'acquisition.

VINCI Concessions, qui a connu en 2008 une croissance exceptionnelle du nombre de sociétés gérées, s'est donc attaché à mettre en place pour ces nouvelles filiales l'organisation (délégations de pouvoir et déclinaison des directives générales de l'administrateur-directeur général) ainsi que les procédures de contrôle interne dont, en particulier, le reporting.

Pour les activités de développement, un système de contrôle de gestion rénové a été mis en place.

La mise en œuvre du contrôle interne reste du ressort des sociétés du pôle, ainsi, ASF, Escota et VINCI Park disposent de leurs propres structures dédiées au contrôle interne.

En 2008, une centaine de missions ont été réalisées chez VINCI Park afin de s'assurer du respect des procédures d'exploitation de ses parkings.

Cofiroute a renforcé la sécurité sur les règlements par cartes bancaires. 2 audits ont été réalisés portant d'une part sur les sous-concessionnaires (un tiers des enseignes) et d'autre part sur le suivi de la certification ISO 9001/2000.

ASF a mis en place un responsable de la sécurité du système d'information en charge de l'analyse des risques informatiques avec en particulier, l'établissement d'une cartographie et la mise en œuvre d'un plan d'actions de sécurisation. Une démarche qualité, inspirée des processus Itil (Information Technology Infrastructure Library) est appliquée à tous les processus fonctionnels et opérationnels de la direction de l'Ingénierie et des Systèmes d'information. Des missions d'audit qualité ont également été menées sur le processus achats.

Escota a initié fin 2007 une démarche de maîtrise des risques qui a abouti courant 2008 à l'établissement d'une cartographie des risques majeurs. Les groupes de travail en charge des différents thèmes ont proposé, fin 2008, les plans d'action pour la maîtrise de ces risques. En outre, un poste de responsable des engagements a été créé au sein de la direction Financière et Juridique afin de contrôler la conformité des procédures internes à la réglementation en vigueur en matière de marchés et d'achats en général.

Les missions réalisées en 2008 dans les différentes sociétés n'ont pas révélé d'anomalies mettant en cause le niveau de contrôle interne des entités auditées.

VINCI Immobilier a poursuivi en 2008 le renforcement de son contrôle interne selon deux axes : procédures et nouveau système informatique.

Le logiciel « métier » couvrant l'intégralité de la chaîne de production et de la gestion financière des opérations déployé en 2007 a été étendu au suivi de l'ensemble des opérations de promotion en cours, mettant en œuvre systématiquement les procédures associées et donnant ainsi tout son sens au caractère structurant du logiciel en terme de processus, tant pour les comptables que pour les opérationnels. Par ailleurs, les procédures propres aux services comptables et du contrôle de gestion ont été finalisées comme prévu lors de la réorganisation des services comptables et financiers lancée en 2007.

Les comités d'engagement internes, propres à VINCI Immobilier, ont été renforcés. En particulier, il a été demandé systématiquement à l'occasion de ces comités internes, de présenter des analyses et des études commerciales et juridiques plus approfondies compte tenu de la volatilité des marchés. Les comités internes ont été également plus sélectifs quant aux autorisations données compte tenu de la dégradation des marchés.

5.3 Travaux à effectuer en 2009 et au-delà

Les différents pôles de VINCI sont conscients des enjeux du contrôle interne et se dotent des moyens nécessaires pour y faire face.

En 2009, parmi les axes prioritaires d'améliorations identifiés par l'ensemble des pôles figurent :

- l'établissement d'une cartographie des risques majeurs selon le guide méthodologique élaboré par le holding ;
- la mise en œuvre des plans d'actions faisant suite aux recommandations des audits ou revues des systèmes d'information en 2008 ;
- la poursuite de la formalisation des règles de contrôle interne dans les pôles ou leurs principales entités afin de disposer de référentiels complets, adaptés aux divers métiers ;
- la poursuite du déploiement des outils de gestion communs aux pôles, et notamment dans les filiales étrangères ;
- l'intégration des entités acquises en 2008, c'est-à-dire le déploiement des procédures et moyens communs au Groupe et à ceux du pôle, afin que la culture du contrôle interne du Groupe et ses outils et pratiques y soient diffusés et mis en œuvre rapidement ;
- l'évaluation du contrôle interne, notamment par sondage, au cours de missions d'audit interne spécifiques effectuées par des contrôleurs de gestion ou des auditeurs internes dédiés.

VINCI s'efforce de continuer à améliorer l'organisation du contrôle interne au sein du Groupe, tout en maintenant des structures de commandement légères, tant au niveau du holding qu'à celui des pôles. Les objectifs suivants seront poursuivis :

- s'assurer de la bonne application des règles et procédures du Groupe ;
- suivre l'évolution de l'environnement réglementaire ;
- maintenir une gestion efficace des principaux risques ;
- garantir une information financière de qualité.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VINCI SA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine le 23 mars 2009
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Philippe Bourhis

Jean-Paul Picard

Mansour Belhiba

Comptes consolidés

Sommaire comptes consolidés

| | |
|---|-----|
| Chiffres clés | 167 |
| Compte de résultat consolidé | 167 |
| Bilan consolidé | 168 |
| Tableau des flux de trésorerie consolidés | 170 |
| Variation des capitaux propres consolidés | 171 |

Annexe aux comptes consolidés

| | |
|---|------------|
| A. Principes comptables et méthodes d'évaluation | 172 |
| B. Acquisitions d'entreprises | 187 |
| C. Informations sectorielles | 188 |
| Note 1. Chiffre d'affaires | 189 |
| Note 2. Autres informations sectorielles par pôle de métier | 191 |
| Note 3. Répartition des données du pôle concessions | 194 |
| Note 4. Informations sectorielles par zone géographique | 196 |
| D. Notes relatives au compte de résultat | 196 |
| Note 5. Résultat opérationnel | 196 |
| Note 6. Charges et produits financiers | 197 |
| Note 7. Impôts sur les bénéfices | 199 |
| Note 8. Résultat par action | 201 |
| E. Notes relatives au bilan | 202 |
| Note 9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé | 202 |
| Note 10. Goodwill | 206 |
| Note 11. Autres immobilisations incorporelles | 207 |
| Note 12. Immobilisations corporelles | 208 |
| Note 13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers | 209 |
| Note 14. Immeubles de placement | 210 |
| Note 15. Participations dans les entreprises associées | 210 |
| Note 16. Autres actifs financiers non courants | 211 |
| Note 17. Contrats de construction (pôles du Contracting) | 214 |
| Note 18. Capitaux propres | 215 |
| Note 19. Paiement en actions | 218 |
| Note 20. Provisions non courantes | 222 |
| Note 21. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes | 226 |
| Note 22. Informations relatives à l'endettement financier net | 229 |
| Note 23. Informations relatives à la gestion des risques financiers | 238 |
| Note 24. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable | 244 |
| Note 25. Transactions avec les parties liées | 246 |
| Note 26. Obligations contractuelles et autres engagements donnés ou reçus | 247 |
| Note 27. Effectifs et droit à la formation | 248 |
| Note 28. Honoraires des commissaires aux comptes | 249 |
| F. Litiges et arbitrages | 249 |
| G. Événements postérieurs à la clôture | 250 |
| Note 29. Affectation du résultat 2008 | 250 |
| H. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008 | 251 |

Chiffres clés

(en millions d'euros)

| | 2008 | 2007 ^(*) |
|---|-----------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires | 33 930,3 | 30 874,3 |
| dont : | | |
| Chiffre d'affaires – hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces | 33 457,8 | 30 337,9 |
| Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces ^(**) | 472,5 | 536,4 |
| Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger | 12 571,9 | 10 742,6 |
| % du chiffre d'affaires ^(***) | 37,6 % | 35,4 % |
| Résultat opérationnel sur activité | 3 377,8 | 3 117,5 |
| % du chiffre d'affaires ^(***) | 10,1 % | 10,3 % |
| Résultat opérationnel | 3 275,9 | 3 010,7 |
| Résultat net part du Groupe | 1 591,4 | 1 455,0 |
| Résultat net par action (en euros) | 3,39 | 3,13 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 3,30 | 3,01 |
| Dividende par action (en euros) | 1,62 | 1,52 |
| Capitaux propres y compris intérêts minoritaires | 9 025,8 | 8 113,5 |
| Endettement financier net | (15 370,8) | (16 303,3) |
| Endettement financier net hors financement de projets | (14 410,8) | (15 723,3) |
| Capacité d'autofinancement | 4 871,8 | 4 513,5 |
| Investissements opérationnels nets | (897,3) | (683,1) |
| Investissements du domaine concédé et contrats de PPP | (1 217,9) | (1 280,9) |
| Investissements financiers nets ^(****) | (277,9) | (1 731,2) |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Voir changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(***). Pourcentage calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

(****) Y compris trésorerie des sociétés acquises ou cédées.

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

| | Notes | 2008 | 2007 ^(*) |
|---|--------------|-----------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires | 1-2-3 | 33 930,3 | 30 874,3 |
| dont : | | | |
| Chiffre d'affaires – hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces | | 33 457,8 | 30 337,9 |
| Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces ^(**) | | 472,5 | 536,4 |
| Produits des activités annexes | 5 | 216,1 | 238,9 |
| Charges opérationnelles | 5 | (30 768,7) | (27 995,7) |
| Résultat opérationnel sur activité | 2-3-5 | 3 377,8 | 3 117,5 |
| Paiements en actions (IFRS 2) | 5-19 | (103,5) | (117,6) |
| Perte de valeur des goodwill | 10-13 | (22,2) | (6,0) |
| Résultat des entreprises associées | 15 | 23,8 | 16,7 |
| Résultat opérationnel | 2-3-5 | 3 275,9 | 3 010,7 |
| Coût de l'endettement financier brut | | (1 043,2) | (1 006,5) |
| Produits financiers des placements de trésorerie | | 179,8 | 195,5 |
| Coût de l'endettement financier net | 6 | (863,3) | (811,0) |
| Autres produits financiers | 6 | 256,0 | 199,5 |
| Autres charges financières | 6 | (199,0) | (80,1) |
| Impôts sur les bénéfices | 7 | (770,5) | (741,2) |
| Résultat net des activités poursuivies | | 1 699,1 | 1 577,9 |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées (arrêtées, cédées) | | | |
| Résultat net | | 1 699,1 | 1 577,9 |
| Résultat net – part des intérêts minoritaires | | 107,7 | 122,9 |
| Résultat net – part du Groupe | | 1 591,4 | 1 455,0 |
| Résultat net par action des activités poursuivies | | | |
| Résultat net par action (en euros) | 8 | 3,39 | 3,13 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 8 | 3,30 | 3,01 |
| Résultat net par action part du Groupe | | | |
| Résultat net par action (en euros) | 8 | 3,39 | 3,13 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 8 | 3,30 | 3,01 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Voir changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Bilan consolidé

Actif

| (en millions d'euros) | Notes | 2008 | 2007 ^(*) |
|--|-------|-----------------|---------------------|
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations incorporelles du domaine concédé | 9 | 24 059,2 | 23 868,7 |
| Goodwill | 10 | 3 578,9 | 3 382,5 |
| Autres immobilisations incorporelles | 11 | 177,3 | 141,6 |
| Immobilisations corporelles | 12 | 4 582,9 | 4 189,5 |
| Immeubles de placement | 14 | 42,8 | 52,6 |
| Participations dans les entreprises associées | 15 | 165,9 | 190,1 |
| Autres actifs financiers non courants | 16 | 622,4 | 619,8 |
| Impôts différés actifs | 7 | 143,8 | 112,3 |
| Total actifs non courants | | 33 373,2 | 32 557,1 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks et travaux en cours | 21 | 786,4 | 647,5 |
| Clients et autres créances d'exploitation | 21 | 11 561,5 | 11 101,3 |
| Autres actifs courants | 21 | 325,6 | 288,4 |
| Actifs d'impôt exigible | 7 | 91,5 | 54,8 |
| Autres actifs financiers courants | 16-22 | 246,9 | 233,9 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | 22 | 338,6 | 665,0 |
| Disponibilités et équivalent de trésorerie | 22 | 5 068,5 | 4 223,8 |
| Total actifs courants (avant actifs en cours de cession) | | 18 419,0 | 17 214,8 |
| Actifs liés aux activités abandonnées et autres actifs détenus en vue d'être cédés | | | 5,4 |
| Total actifs courants | | 18 419,0 | 17 220,1 |
| Total actifs | | 51 792,2 | 49 777,2 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Passif

| (en millions d'euros) | Notes | 2008 | 2007 ^(*) |
|--|-----------|-----------------|---------------------|
| Capitaux propres | | | |
| Capital social | | 1 240,4 | 1 214,9 |
| Primes liées au capital | | 5 162,7 | 4 806,8 |
| Titres autodétenus | 18.2 | (1 247,5) | (1 102,2) |
| Autres instruments de capitaux propres | | 490,6 | 490,6 |
| Réserves consolidées | | 1 436,1 | 644,1 |
| Réserves de conversion | | (113,6) | (20,4) |
| Résultat net – part du Groupe | | 1 591,4 | 1 455,0 |
| Résultat enregistré directement en capitaux propres | | (139,7) | 46,9 |
| Capitaux propres – part du Groupe | 18 | 8 420,5 | 7 535,8 |
| Intérêts minoritaires | | 605,3 | 577,7 |
| Total capitaux propres | 18 | 9 025,8 | 8 113,5 |
| Passifs non courants | | | |
| Provisions non courantes | 20 | 905,3 | 996,4 |
| Emprunts obligataires | 22 | 3 958,7 | 5 159,8 |
| Autres emprunts et dettes financières | 22 | 13 813,6 | 13 480,7 |
| Autres passifs non courants | | 114,2 | 85,6 |
| Impôts différés passifs | 7 | 2 487,5 | 2 413,7 |
| Total passifs non courants | | 21 270,4 | 22 136,2 |
| Passifs courants | | | |
| Provisions courantes | 21 | 2 672,4 | 2 429,4 |
| Fournisseurs | 21 | 6 803,8 | 6 553,4 |
| Autres passifs courants | 21 | 8 574,0 | 7 594,9 |
| Passifs d'impôt exigible | 7 | 123,7 | 156,0 |
| Dettes financières courantes | 22 | 3 322,0 | 2 792,6 |
| Total passifs courants (avant passifs en cours de cession) | | 21 495,9 | 19 526,2 |
| Passifs liés aux activités abandonnées et aux autres passifs détenus en vue d'être cédés | | | 1,3 |
| Total passifs courants | | 21 495,9 | 19 527,6 |
| Total passifs et capitaux propres | | 51 792,2 | 49 777,2 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| (en millions d'euros) | Notes | 2008 | 2007 ^(*) |
|---|-----------------|-------------------|---------------------|
| Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires) | | 1 699,1 | 1 577,9 |
| Dotations nettes aux amortissements | | 1 730,1 | 1 590,3 |
| Dotations nettes aux provisions | | (83,5) | 58,9 |
| Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements | | 57,0 | 15,0 |
| Résultat sur cessions | | (102,0) | (87,8) |
| Variation de juste valeur des instruments financiers | | 111,8 | (26,8) |
| Quote-part de résultat des entreprises associées, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession | | (38,7) | (30,6) |
| Coûts d'emprunt immobilisés | | (135,9) | (135,6) |
| Coût de l'endettement financier net comptabilisé | | 863,3 | 811,0 |
| Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées | | 770,5 | 741,2 |
| Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts | 2-3 | 4 871,8 | 4 513,5 |
| Variations du BFR et des provisions courantes | 2-3-21 | 733,0 | 686,9 |
| Impôts payés | | (582,4) | (782,6) |
| Intérêts financiers nets payés | | (881,4) | (836,1) |
| Flux de trésorerie liés à l'activité | I | 4 140,9 | 3 581,7 |
| <i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i> | | (992,8) | (815,7) |
| <i>Cession des immobilisations corporelles et incorporelles</i> | | 95,4 | 132,7 |
| Investissements opérationnels nets | | (897,3) | (683,1) |
| <i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)</i> | | (1 166,6) | (1 269,5) |
| <i>Nouveaux contrats de PPP (créances financières)</i> | | (51,3) | (11,5) |
| Investissements du domaine concédé et contrats de PPP | | (1 217,9) | (1 280,9) |
| <i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i> | | (479,8) | (2 095,0) |
| <i>Cession de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i> | | 95,5 | 71,9 |
| <i>Incidence nette des variations de périmètre</i> | | 106,4 | 292,0 |
| Investissements financiers nets | | (277,9) | (1 731,2) |
| Dividendes reçus des entreprises associées et non consolidées | | 30,5 | 27,2 |
| Autres | | 40,3 | 2,2 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements | II | (2 322,4) | (3 665,7) |
| Augmentation et réduction de capital | | 381,3 | 369,7 |
| Opérations sur actions propres | | (200,3) | (939,5) |
| Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers | | 5,9 | 2,3 |
| Dividendes payés | | | |
| – aux actionnaires de VINCI SA | 18 | (765,1) | (664,5) |
| – aux minoritaires des sociétés intégrées | | (63,6) | (48,4) |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | | 679,1 | 3 611,8 |
| Remboursements d'emprunts et variation des autres dettes financières courantes | | (1 272,7) | (2 366,9) |
| Variation des actifs de gestion de trésorerie | | 397,1 | (758,2) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | III | (838,2) | (793,7) |
| Variation de la trésorerie nette | I+II+III | 980,3 | (877,7) |
| Trésorerie nette à l'ouverture | | 3 594,0 | 4 487,7 |
| Autres variations | | (60,9) | (15,9) |
| Trésorerie nette à la clôture | 22 | 4 513,4 | 3 594,0 |
| Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie | | (397,1) | 758,2 |
| (Émission) remboursement des emprunts | | 593,6 | (1 244,9) |
| Autres variations | | (183,4) | (126,5) |
| Variation de l'endettement net | | 932,5 | (1 506,8) |
| Endettement net en début de période | | (16 303,3) | (14 796,4) |
| Endettement net en fin de période | 22 | (15 370,8) | (16 303,3) |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Variation des capitaux propres consolidés

| Capitaux propres part du Groupe | | | | | | | | | | | |
|--|----------------|-------------------------|---------------------|--|----------------------|------------------------|----------------|---|----------------|--------------|----------------|
| (en millions d'euros) | Capital social | Primes liées au capital | Titres auto-détenus | Autres instruments de capitaux propres | Réserves consolidées | Réserves de conversion | Résultat net | Résultats enregistrés directement en capitaux propres | Total | Minoritaires | Total |
| Capitaux propres 01/01/2007 retraités^(*) | 1 176,6 | 4 475,5 | (178,4) | 490,6 | 473,7 | 20,5 | 1 270,4 | 9,5 | 7 738,4 | 753,3 | 8 491,7 |
| Augmentation de capital | 47,9 | 444,7 | | | | | | | 492,6 | 2,3 | 494,9 |
| Diminution de capital | (9,5) | (113,4) | | | | | | | (122,9) | | (122,9) |
| Opérations sur actions propres | | | (923,9) | | (15,6) | | | | (939,5) | | (939,5) |
| Affectation de résultat et dividendes distribués | | | | | 605,8 | | (1 270,4) | | (664,5) | (48,4) | (712,9) |
| Résultat net de l'exercice (a) | | | | | | | 1 455,0 | | 1 455,0 | 122,9 | 1 577,9 |
| Instruments financiers : variations de juste valeur (b) | | | | | | | | 38,2 | 38,2 | 0,4 | 38,7 |
| dont : | | | | | | | | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | | | | | | 3,6 | 3,6 | | 3,6 |
| Couverture de flux de trésorerie | | | | | | | | 34,6 | 34,6 | 0,4 | 35,1 |
| Écarts de conversion | | | | | | (46,4) | | | (46,4) | (2,1) | (48,5) |
| Variations des capitaux propres des entreprises associées comptabilisées directement en capitaux propres | | | | | | | | | 0,0 | | 0,0 |
| Paiements en actions (IFRS 2) | | | | | 82,4 | | | | 82,4 | | 82,4 |
| Incidence des acquisitions de minoritaires postérieures à la prise de contrôle | | | | | (558,5) | 0,1 | | 0,4 | (558,0) | (284,2) | (842,2) |
| Variations de périmètre | | | | | 17,6 | 3,9 | | (0,2) | 21,3 | 34,7 | 56,1 |
| Divers | | | | | 38,6 | 1,5 | | (0,9) | 39,2 | (1,3) | 37,8 |
| Capitaux propres 31/12/2007 retraités^(*) | 1 214,9 | 4 806,8 | (1 102,2) | 490,6 | 644,1 | (20,4) | 1 455,0 | 46,9 | 7 535,8 | 577,7 | 8 113,5 |
| dont total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2007 (a) + (b) | | | | | | | 1 455,0 | 38,2 | 1 493,2 | 123,3 | 1 616,6 |
| Augmentation de capital | 25,5 | 355,9 | | | | | | | 381,4 | 5,9 | 387,3 |
| Diminution de capital | | | | | | | | | 0,0 | | 0,0 |
| Opérations sur actions propres | | | (145,2) | | (55,1) | | | | (200,3) | | (200,3) |
| Affectation de résultat et dividendes distribués | | | | | 689,9 | | (1 455,0) | | (765,1) | (63,6) | (828,7) |
| Résultat net de l'exercice (a) | | | | | | | 1 591,4 | | 1 591,4 | 107,7 | 1 699,1 |
| Instruments financiers : variations de juste valeur (b) | | | | | | | | (148,1) | (148,1) | (7,7) | (155,8) |
| dont : | | | | | | | | | | | |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | | | | | | 9,5 | 9,5 | | 9,5 |
| Couverture de flux de trésorerie | | | | | | | | (157,6) | (157,6) | (7,7) | (165,3) |
| Écarts de conversion | | | | | | (94,1) | | 0,2 | (93,9) | (5,8) | (99,7) |
| Variations des capitaux propres des entreprises associées comptabilisées directement en capitaux propres | | | | | | | | (38,8) | (38,8) | | (38,8) |
| Paiements en actions (IFRS 2) | | | | | 78,8 | | | | 78,8 | 0,0 | 78,8 |
| Incidence des acquisitions ou des cessions à des minoritaires postérieures à la prise de contrôle | | | | | (50,6) | | | | (50,6) | (9,9) | (60,5) |
| Variations de périmètre | | | | | 0,4 | (0,4) | | (0,0) | 0,0 | (0,2) | (0,2) |
| Divers | | | | | 128,6 | 1,2 | | 0,1 | 129,9 | 1,3 | 131,2 |
| Capitaux propres 31/12/2008 | 1 240,4 | 5 162,7 | (1 247,5) | 490,6 | 1 436,1 | (113,7) | 1 591,4 | (139,7) | 8 420,5 | 605,3 | 9 025,8 |
| dont total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2008 (a) + (b) | | | | | | | 1 591,4 | (148,1) | 1 443,3 | 100,0 | 1 543,3 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Annexe aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe VINCI au 31 décembre 2008 sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2008^(*).

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2008 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2007, à l'exception :

- des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2008 (voir note A.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2008 ») ;
- du changement de méthode comptable relatif à l'application anticipée de l'amendement IAS 20 issu du processus d'amélioration annuel des normes (voir note A.1.2 « Changement de méthode : traitement des emprunts à taux bonifiés ») ;
- du changement de méthode comptable relatif à l'application par anticipation de l'interprétation IFRIC 12 (voir note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession »).

Les informations relatives à l'exercice 2006, présentées dans le document de référence 2007 D.08-0147 déposé à l'AMF le 25 mars 2008, sont incorporées par référence.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 3 mars 2009 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2009.

1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2008

1.1.1 IFRIC 11 : actions propres et transactions intragroupe

Cette interprétation précise les conditions de comptabilisation des charges sur paiement en actions (IFRS 2) dans les filiales d'un groupe, dès lors que ces paiements sont effectués au travers d'actions de la société mère.

Les principes comptables de VINCI étaient déjà conformes à cette interprétation.

1.1.2 IFRIC 14 : actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum

Cette interprétation précise, dans le cas où l'actif financier d'un fonds de pension devient excédentaire, dans quelles conditions (i.e. remboursements ou diminutions des cotisations futures) cette situation peut permettre de comptabiliser une créance dans la société concernée. Par ailleurs, l'existence d'une obligation de financement minimum du fonds de pension peut limiter le montant de la créance comptabilisée ou, le cas échéant, donner lieu à la constatation d'un passif complémentaire.

L'application de cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

1.1.3 IAS 39 et IFRS 7 : reclassement d'actifs financiers – amendement publié le 27 novembre 2008

Les modifications qui ont été apportées à IAS 39 et à IFRS 7 permettent, dans des circonstances rares, de reclasser dans d'autres catégories d'actifs certains instruments financiers détenus à l'origine à des fins de transaction. La crise financière actuelle est considérée comme une circonstance rare pouvant justifier que les entreprises fassent usage de cette possibilité.

Cet amendement n'a pas trouvé à s'appliquer dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

1.2. Changement de méthode : traitement des emprunts à taux bonifiés

Les amendements issus du processus annuel d'amélioration des normes IFRS ont été adoptés par l'Union européenne au cours du 1^{er} trimestre 2009. VINCI a choisi d'appliquer par anticipation l'amendement de la norme IAS 20, qui précise le traitement des prêts à taux bonifiés accordés par certains organismes publics (cas des emprunts accordés par la Banque européenne d'investissement dans le cadre de financement de projets en concession). L'avantage économique qui résulte de la pratique d'un taux sensiblement inférieur au taux du marché est désormais considéré comme une subvention publique qui est portée en diminution des investissements réalisés à ce titre. Elle se traduit par une diminution corrélative des emprunts concernés dont la charge d'intérêt sera comptabilisée sur la base du taux d'intérêt aux conditions de marché.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par cet amendement, ce changement de méthode a été appliqué de manière prospective aux emprunts à taux bonifiés émis au cours de l'exercice 2008.

^(*) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Principaux impacts constatés au 31 décembre 2008

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | |
|---------------------------------|-------------|----------|
| | Subventions | Emprunts |
| Impact du changement de méthode | 57,2 | (56,3) |

Les impacts sur le compte de résultat ne sont pas significatifs.

1.3. Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession

L'interprétation IFRIC 12, publiée en novembre 2006, a été adoptée par les membres de l'Accounting Regulatory Committee (ARC) le 6 novembre 2008 et devrait faire l'objet d'une ratification par la Commission européenne au cours du 1^{er} trimestre 2009. Considérant que cette interprétation permet de fournir une meilleure information financière, VINCI a choisi d'en appliquer les principes dès la clôture 2008.

1.3.1 Traitement comptable des contrats de concession selon IFRIC 12

Le champ d'application d'IFRIC 12 couvre les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer un contrôle sur les actifs exploités. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant existe si les critères suivants sont réunis :

- le concédant contrôle ou réglemente les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure, détermine les bénéficiaires de ces services et fixe le mode de rémunération du concessionnaire ;
- le concédant contrôle la valeur résiduelle de l'infrastructure au terme du contrat.

Selon les termes de cette interprétation, le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

– **Soit de la part des usagers** : modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple *pass through* ou *shadow toll*), le modèle de l'actif incorporel s'applique également.

Dans ce modèle, le droit du concessionnaire est comptabilisé au bilan en « Immobilisations incorporelles du domaine concédé ». Ce droit d'exploitation correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique à la plupart des concessions d'infrastructures détenues par VINCI, en particulier les réseaux autoroutiers d'ASF, d'Escota et de Cofiroute, l'A19, l'A4 Horselberg en Allemagne, le pont de Rion-Antirion en Grèce, les autoroutes Athènes-Patras-Corinthe en Grèce et la plupart des parkings gérés en concession par VINCI Park.

– **Soit de la part du concédant** : modèle de l'actif financier. Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction, exploitation ou maintenance) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêts. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des « prêts et créances » qui, lors de leur comptabilisation initiale, sont comptabilisés à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et remboursées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Ce modèle s'applique au contrat du contournement de Newport au Royaume-Uni, aux contrats Liefkenshoek Tunnel en Belgique et Coentunnel aux Pays-Bas obtenus en 2008, à quelques contrats de VINCI Park ainsi qu'à l'ensemble des contrats de partenariats public-privé en France et des contrats de PFI (*private finance initiative*) en Angleterre obtenus par VINCI.

Dans le cas de modèles mixtes, lorsque seule une part de l'investissement fait l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, cette dernière est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti par le concédant. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en immobilisation incorporelle. Sur la base de l'analyse des contrats existants chez VINCI, ce modèle s'applique à quelques contrats de VINCI Park.

De leur côté, les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant bien que nécessaires à l'exploitation de la concession (bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements) sont comptabilisées en immobilisations corporelles (voir note E.12 « Immobilisations corporelles »), amorties sur les durées de vie des immobilisations concernées.

Les conséquences comptables de l'application IFRIC 12 sur les comptes consolidés du Groupe sont présentées ci-dessous (voir note A.1.3.2 « Conséquences de la première application d'IFRIC 12 sur les comptes consolidés du Groupe » et note A.1.3.3 « Principaux impacts du changement de méthode suite à l'application d'IFRIC 12 »).

1.3.2 Conséquences de la première application d'IFRIC 12 sur les comptes consolidés du Groupe

Conséquences sur le chiffre d'affaires

Les prestations concernant la construction des infrastructures réalisées par les sociétés concessionnaires pour le compte des concédants, et dont les travaux sont confiés à des entreprises du Groupe ou à des tiers, donnent lieu à la constatation de chiffre d'affaires à l'avancement en contrepartie, selon le modèle appliqué, soit d'une immobilisation incorporelle, soit d'une créance financière.

Conséquences de l'application du modèle de l'actif incorporel (intangible asset model)

Les principaux changements intervenus sur les états financiers consolidés du Groupe portent sur :

- la modification des règles et des modalités de détermination des provisions pour maintien en état des ouvrages concédés, qui concernent pour l'essentiel les sociétés concessionnaires d'autoroutes ;
- le reclassement des immobilisations d'exploitation du domaine concédé, précédemment comptabilisées dans la rubrique « Immobilisations incorporelles du domaine concédé », en immobilisations corporelles, des biens utilisés pour exploiter l'infrastructure qui ne sont pas contrôlés par le concédant et le recalcul des amortissements correspondants.

Conséquences de l'application du modèle de la créance financière (financial asset model)

Les principaux changements intervenus sur les états financiers consolidés du Groupe portent sur :

- le reclassement des actifs concernés d'immobilisations incorporelles en créances financières. Ces créances financières donnent lieu à la constatation, dès le démarrage des travaux, de produits financiers, calculés sur la base d'un taux d'intérêt effectif équivalent au taux de rentabilité interne du projet, comptabilisés en produits opérationnels ;
- la comptabilisation en charges du coût de financement de l'infrastructure ;
- la comptabilisation en chiffre d'affaires des revenus des prestations d'exploitation et de maintenance au fur et à mesure de leur réalisation.

1.3.3 Principaux impacts du changement de méthode suite à l'application d'IFRIC 12

Conformément aux dispositions d'IAS 8, ce changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective au 1^{er} janvier 2007. Les capitaux propres d'ouverture ainsi que les données comparatives présentées ont été retraités.

Compte de résultat

| (en millions d'euros) | 31/12/2007 Publié | Impact IFRIC 12 | Notes | 31/12/2007 Retraité |
|--|----------------------|--------------------|-------|------------------------|
| Chiffre d'affaires | 30 427,8 | 446,6 | (1) | 30 874,3 |
| Produits des activités annexes | 234,3 | 4,6 | | 238,9 |
| Charges opérationnelles | (27 549,3) | (446,4) | (2) | (27 995,7) |
| Résultat opérationnel sur activité | 3 112,8 | 4,7 | | 3 117,5 |
| Résultat opérationnel | 3 006,1 | 4,5 | | 3 010,7 |
| Coût de l'endettement financier net | (811,0) | 0,0 | | (811,0) |
| Autres produits et charges financiers | 131,7 | (12,3) | (3) | 119,4 |
| Impôts sur les bénéfices | (743,8) | 2,7 | | (741,2) |
| Résultat net des activités poursuivies | 1 583,0 | (5,1) | | 1 577,9 |
| Résultat net d'impôt des activités abandonnées | | | | |
| Résultat net | 1 583,0 | (5,1) | | 1 577,9 |
| Résultat net - part des intérêts minoritaires | 122,0 | 0,9 | | 122,9 |
| Résultat net - part du Groupe | 1 461,0 | (6,0) | | 1 455,0 |
| Résultat net par action des activités poursuivies | | | | |
| Résultat net par action (en euros) | 3,14 | (0,01) | | 3,13 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 3,02 | (0,01) | | 3,01 |
| Résultat net par action part du Groupe | | | | |
| Résultat net par action (en euros) | 3,14 | (0,01) | | 3,13 |
| Résultat net dilué par action (en euros) | 3,02 | (0,01) | | 3,01 |

(1) L'impact IFRIC 12 sur le chiffre d'affaires comprend essentiellement le chiffre d'affaires des travaux confiés par les sociétés concessionnaires à des entreprises tierces au titre de la conception et de la construction de nouvelles infrastructures à hauteur de 536,4 millions d'euros et une diminution de 89 millions d'euros résultant de l'application du modèle de la créance financière aux contrats de partenariats public-privé en France et aux contrats de PFI (private finance initiative) en Angleterre et d'éliminations sur opérations intragroupe.

(2) L'impact IFRIC 12 sur les charges opérationnelles correspond aux coûts de construction engagés pour la réalisation des ouvrages concédés. Ils concernent ASF pour 204 millions d'euros, Cofiroute pour 137 millions d'euros et Escota pour 108 millions d'euros.

(3) L'impact IFRIC 12 sur les autres produits et charges financières correspond à l'actualisation des provisions pour maintien en état des ouvrages concédés.

Bilan

| (en millions d'euros) | 31/12/2007 | | | | 01/01/2007 | | |
|--|-----------------|-----------------|-------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| | Publié | Impact IFRIC 12 | Notes | Retraité | Publié | Impact IFRIC 12 | Retraité |
| Actif | | | | | | | |
| Immobilisations incorporelles du domaine concédé | 25 060,6 | (1 191,9) | (1) | 23 868,7 | 24 698,5 | (1 138,8) | 23 559,7 |
| Goodwill | 3 382,5 | | | 3 382,5 | 2 636,5 | | 2 636,5 |
| Autres immobilisations incorporelles | 141,6 | | | 141,6 | 128,3 | | 128,3 |
| Immobilisations corporelles | 2 824,5 | 1 365,0 | (2) | 4 189,5 | 2 322,6 | 1 303,6 | 3 626,3 |
| Immeubles de placement | 52,6 | | | 52,6 | 47,3 | | 47,3 |
| Participations dans les entreprises associées | 191,9 | (1,8) | | 190,1 | 102,8 | (1,5) | 101,2 |
| Autres actifs financiers non courants | 562,3 | 57,5 | (3) | 619,8 | 348,2 | 63,6 | 411,8 |
| Impôts différés actifs | 110,1 | 2,2 | | 112,3 | 218,8 | | 218,8 |
| Actifs non courants | 32 326,0 | 231,1 | | 32 557,1 | 30 503,0 | 226,9 | 30 729,9 |
| Stock et travaux en cours | 647,5 | | | 647,5 | 567,1 | | 567,1 |
| Clients et autres créances d'exploitation | 11 101,3 | | | 11 101,3 | 9 503,1 | | 9 503,1 |
| Autres actifs courants | 288,4 | | | 288,4 | 241,0 | | 241,0 |
| Actifs d'impôt exigible | 54,8 | | | 54,8 | 37,5 | | 37,5 |
| Autres actifs financiers courants | 232,2 | 1,6 | (3) | 233,9 | 158,1 | 1,4 | 159,5 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | 665,0 | | | 665,0 | 1 223,2 | | 1 223,2 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | 4 223,8 | | | 4 223,8 | 5 154,8 | | 5 154,8 |
| Actifs courants | 17 213,2 | 1,6 | | 17 214,8 | 16 884,8 | 1,4 | 16 886,2 |
| Actifs liés aux activités abandonnées et autres actifs détenus en vue d'être cédés | 5,4 | | | 5,4 | | | |
| Total actif | 49 544,5 | 232,7 | | 49 777,2 | 47 387,8 | 228,3 | 47 616,1 |
| Passif | | | | | | | |
| Capital | 1 214,9 | | | 1 214,9 | 1 176,6 | | 1 176,6 |
| Primes liées au capital | 4 806,8 | | | 4 806,8 | 4 475,5 | | 4 475,5 |
| Titres autodétenus | (1 102,2) | | | (1 102,2) | (178,4) | | (178,4) |
| Autres instruments de capitaux propres | 490,6 | | | 490,6 | 490,6 | | 490,6 |
| Réserves et résultat part du Groupe | 2 214,7 | (89,1) | | 2 125,6 | 1 857,4 | (83,4) | 1 774,0 |
| Intérêts minoritaires | 571,8 | 5,9 | | 577,7 | 748,4 | 4,9 | 753,3 |
| Capitaux propres | 8 196,7 | (83,2) | | 8 113,5 | 8 570,1 | (78,4) | 8 491,7 |
| Provisions non courantes | 1 067,2 | (70,8) | | 996,4 | 1 015,0 | (70,2) | 944,7 |
| Emprunts obligataires | 5 159,8 | | | 5 159,8 | 3 591,3 | | 3 591,3 |
| Autres emprunts et dettes financières | 13 480,7 | | | 13 480,7 | 14 043,7 | | 14 043,7 |
| Autres passifs non courants | 85,6 | | | 85,6 | 49,1 | | 49,1 |
| Impôts différés passifs | 2 453,4 | (39,6) | | 2 413,7 | 2 612,7 | (39,2) | 2 573,5 |
| Passifs non courants | 22 246,7 | (110,5) | | 22 136,2 | 21 311,8 | (109,5) | 21 202,3 |
| Provisions courantes | 2 003,0 | 426,4 | (4) | 2 429,4 | 1 655,9 | 416,2 | 2 072,1 |
| Fournisseurs | 6 553,4 | | | 6 553,4 | 5 554,1 | | 5 554,1 |
| Autres passifs courants | 7 594,9 | | | 7 594,9 | 6 428,7 | | 6 428,7 |
| Passifs d'impôt exigible | 156,0 | | | 156,0 | 138,7 | | 138,7 |
| Dettes financières courantes | 2 792,6 | | | 2 792,6 | 3 728,6 | | 3 728,6 |
| Passifs courants | 19 099,9 | 426,4 | | 19 526,2 | 17 505,9 | 416,2 | 17 922,1 |
| Passifs liés aux activités abandonnées et aux autres passifs détenus en vue d'être cédés | 1,3 | 0,0 | | 1,3 | | | 0,0 |
| Total passif | 49 544,5 | 232,7 | | 49 777,2 | 47 387,8 | 228,3 | 47 616,1 |

(1) L'impact IFRIC 12 sur les immobilisations incorporelles du domaine concédé (voir note [2]) concerne au 31 décembre 2007 ASF pour – 522 millions d'euros, Cofiroute pour – 308 millions d'euros, Escota pour – 128 millions d'euros et VINCI Park pour – 127 millions d'euros.

(2) L'impact IFRIC 12 sur les immobilisations corporelles concerne le reclassement des immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui concourent à la réalisation du service public.

(3) L'impact IFRIC 12 sur les autres actifs financiers (courants et non courants) représente les créances financières comptabilisées au titre du modèle de l'actif financier à hauteur de 59,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

(4) Les retraitements sur les provisions courantes de l'IFRIC 12 concernent les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés, qui traduisent les obligations de renouvellement et de maintenance des infrastructures.

Tableau de flux de trésorerie

| (en millions d'euros) | 31/12/2007 Publié | Impact IFRIC 12 | 31/12/2007 Retraité | |
|---|----------------------|--------------------|------------------------|----------------|
| Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires) | 1 583,0 | (5,1) | 1 577,9 | |
| Dotations nettes aux amortissements | 1 594,9 | (4,5) | 1 590,3 | |
| Dotations nettes aux provisions | 48,1 | 10,8 | 58,9 | |
| Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements | 15,0 | | 15,0 | |
| Résultat sur cessions | (87,8) | | (87,8) | |
| Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change | (26,8) | | (26,8) | |
| Quote-part de résultat des entreprises associées, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession | (30,8) | 0,2 | (30,6) | |
| Coûts d'emprunt immobilisés | (135,6) | | (135,6) | |
| Coût de l'endettement financier net comptabilisé | 811,0 | | 811,0 | |
| Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées | 743,8 | (2,7) | 741,2 | |
| Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts | 4 514,7 | (1,2) | 4 513,5 | |
| Flux de trésorerie liés à l'activité | I | 3 583,5 | (1,8) | 3 581,7 |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements | II | (3 667,5) | 1,7 | (3 665,7) |
| Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement | III | (793,7) | | (793,7) |
| Variation de la trésorerie nette | I + II + III | (877,7) | (0,0) | (877,7) |
| Trésorerie nette à l'ouverture | 4 487,7 | 0,0 | 4 487,7 | |
| Trésorerie nette à la clôture | 3 594,0 | 0,0 | 3 594,0 | |
| Variation de l'endettement net | (1 506,8) | 0,0 | (1 506,8) | |
| Endettement net en début de période | (14 796,4) | 0,0 | (14 796,4) | |
| Endettement net en fin de période | (16 303,3) | 0,0 | (16 303,3) | |

2. Méthodes de consolidation

2.1 Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés détenues à moins de 50 %, mais sur lesquelles VINCI exerce un contrôle de fait, c'est-à-dire le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en obtenir des avantages, sont consolidées selon cette même méthode. Cela concerne principalement CFE, groupe de construction belge coté à la Bourse de Bruxelles, détenu à 46,84 % par VINCI qui exerce un contrôle de fait au regard notamment de la dispersion de l'actionnariat de la société.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Cela concerne notamment les sociétés en participation dans le pôle construction, différentes sociétés de projet dans le pôle concessions et la société Consortium Stade de France, détenue à 66,67 % par VINCI, qui fait l'objet d'un pacte d'actionnaires avec Bouygues, détenant 33,33 %. Ce pacte organise le contrôle conjoint des deux seuls actionnaires de cette société.

Les comptes consolidés de VINCI regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Évolution du périmètre de consolidation

| (en nombre de sociétés) | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|------------|--------------|--------------|------------|
| | Total | France | Étranger | Total | France | Étranger |
| Intégration globale | 1 676 | 1 069 | 607 | 1 610 | 1 025 | 585 |
| Intégration proportionnelle | 433 | 202 | 231 | 404 | 187 | 217 |
| Mise en équivalence | 87 | 42 | 45 | 76 | 35 | 41 |
| Total | 2 196 | 1 313 | 883 | 2 090 | 1 247 | 843 |

Les principales acquisitions de l'exercice concernent Taylor Woodrow Construction (13 sociétés) acquise par VINCI PLC et Vossloh Infrastructure Services (4 sociétés) acquise par Eurovia, qui sont décrites en note B « Acquisitions d'entreprises ».

Les autres variations de périmètre proviennent essentiellement de l'acquisition par VINCI Park des sociétés Ideal Parking, Master Park et Sunset Parking en Amérique du Nord, de l'acquisition de 22 sociétés dans le pôle énergies, 32 sociétés dans le pôle construction, 17 sociétés dans le pôle routes et de 21 sociétés par VINCI Immobilier (Groupe Hermes).

La principale cession intervenue sur la période concerne la cession par VINCI Construction Filiales Internationales de sa filiale hongroise Hídépítő.

2.2 Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- à hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en « autres produits financiers et autres charges financières » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de financement à long terme (dont le remboursement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) ou de couverture des participations dans les filiales étrangères sont enregistrés dans la rubrique des « écarts de conversion » dans les capitaux propres.

2.5 Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le Groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du coût d'acquisition de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt de VINCI dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

2.6 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

2.7 Activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession et actifs en cours de cession

Activités abandonnées

Les activités abandonnées (arrêtées, cédées) ou en cours de cession, dès lors qu'elles concernent :

- soit un pôle d'activité ou une zone géographique significative pour le Groupe et faisant partie d'un plan unique de cession ;
- soit une filiale acquise uniquement dans le but de la revente ;

sont présentées sur une ligne séparée du bilan consolidé à la clôture de l'exercice présenté.

Les actifs rattachés aux activités abandonnées sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur une ligne séparée pour toutes les périodes présentées.

Actifs en cours de cession

Les actifs non courants dont la cession a été décidée au cours de la période sont présentés sur une ligne séparée du bilan, dès lors que la cession doit intervenir dans les douze mois. Ils sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de vente estimé, net des coûts relatifs à la cession. Contrairement aux activités abandonnées, les éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie ne sont pas présentés sur une ligne séparée.

3. Règles et méthodes d'évaluation

3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

L'exercice 2008 a été marqué par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2008 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

3.1.1 Évaluation du résultat à l'avancement des contrats de construction

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement.

La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basée sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites en note E.13 « Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers ».

3.1.3 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité attendue, rendement attendu de l'action) retenues par le Groupe sont décrites par plan en note E.19 « Paiement en actions ».

3.1.4 Évaluation des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note E.20.1 « Provisions pour retraite ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

3.1.5 Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;

– les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note A.3.4 « Contrats de construction »).

3.1.6 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses privilégiant l'utilisation de paramètres observables.

3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé des pôles du Contracting (énergies, routes et construction) est comptabilisé conformément à la norme IAS 11. Il intègre le montant cumulé des travaux, produits et prestations de services réalisés par les filiales consolidées au titre de leur activité principale. Il inclut le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe au titre des travaux de construction réalisés sur les ouvrages en concession dont la contrepartie reçue figure au bilan de VINCI en immobilisations incorporelles du domaine concédé ou en créances financières (selon les contrats). La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note A.3.4 « Contrats de construction », présentée ci-dessous.

Le chiffre d'affaires consolidé du pôle concessions est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 et IAS 11. Il comprend :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés, les revenus des parcs de stationnement et des concessions aéroportuaires ainsi que les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et d'espaces publicitaires ;
- et, d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées, dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11 (voir note A.1.3.2 « Conséquences de la première application d'IFRIC 12 sur les comptes consolidés du Groupe »).

Dans le secteur de l'immobilier, le chiffre d'affaires des lots vendus est comptabilisé à l'avancement de la prestation de promotion immobilière, mesurée selon la méthode des coûts engagés (fonciers, coûts des travaux, etc.).

3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes comptabilisés regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances, à l'exclusion de celles enregistrées par les sociétés concessionnaires.

3.4 Contrats de construction

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11. Pour le pôle construction, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique. Pour les autres pôles (énergies et routes), il est déterminé sur la base d'une mesure de l'avancement par les coûts.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial « Monte-Carlo » est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.5.1 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe lors de précédents exercices. La juste valeur de ces options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation « Monte-Carlo ». Le nombre d'options valorisées est ajusté en fonction de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option soient effectivement satisfaites.

3.5.2 Plans d'attribution d'actions de performance

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe sur les précédents exercices. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation

Monte-Carlo afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché et en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tels que préconisés par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

3.5.3 Plan d'épargne Groupe

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France, trois fois par an, à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés, dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte-Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant cinq ans des actions acquises.

VINCI a mis en place en 2007 une opération d'actionnariat salarié avec effet de levier, Castor Avantage, pour les salariés des filiales françaises. L'évaluation de la charge relative à ce plan a été effectuée à la date d'attribution des parts du plan conformément à la norme IFRS 2 et correspond à l'avantage octroyé par VINCI à destination de ses salariés.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métiers. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA), qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles, et de le présenter sur une ligne séparée, « Paiement en actions (IFRS 2) », du résultat opérationnel.

3.6 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique « produits financiers des placements », qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

3.7 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

Cette disposition ne concerne pas la construction des ouvrages concédés relevant du modèle de la créance financière (voir note A.3.19.2 « Prêts et créances au coût amorti »).

3.8 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue. Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres. Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres. Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, en particulier les options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance.

3.10 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé, à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation (voir note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession »).

3.11 Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement et aux sociétés intégrées selon la méthode de la consolidation proportionnelle sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « goodwill ». Les goodwill relatifs à des entreprises associées sont inclus dans la rubrique « participations dans les entreprises associées ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (*impairment test*) au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (*badwill*) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

3.12 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation, des droits de foretage de carrières à durée définie et des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulées. Les droits de foretage des carrières sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation), afin de refléter la diminution de valeur du fait de leur utilisation. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.13 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

3.14 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements (voir note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession »).

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre. Au cas particulier des terrains de carrières, ils sont amortis au fur et à mesure des extractions (tonnages extraits pendant l'exercice rapportés à la capacité d'extraction totale estimée de la carrière sur sa durée d'exploitation), afin de refléter la consommation des avantages économiques.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

| | |
|--|----------------|
| Constructions : | |
| - Gros œuvre | de 20 à 50 ans |
| - Installations générales techniques | de 5 à 20 ans |
| Matériels de chantiers et installations techniques | de 3 à 12 ans |
| Matériels de transport | de 3 à 5 ans |
| Agencements | de 8 à 10 ans |
| Mobiliers et matériels de bureau | de 3 à 10 ans |

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

3.15 Contrats de location-financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens, en contrepartie il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.16 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou valoriser le capital investi. Ils sont inscrits sur une ligne spécifique à l'actif du bilan.

Les immeubles de placement sont enregistrés pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur, selon les mêmes modalités que les immobilisations corporelles.

3.17 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

3.18 Participation dans les entreprises associées

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.17 « Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers ».

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle dans les pôles de métiers, le résultat des entreprises associées est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

3.19 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti, la part à plus d'un an des créances financières relatives aux contrats de partenariat public-privé et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (voir note A.3.28.2 « Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs »).

3.19.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie « titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue notamment une indication objective de dépréciation.

Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque la moyenne mobile sur neuf mois du cours de bourse à la clôture est inférieure de 20 % au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours « spot » de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

3.19.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances collatéralisés et les autres prêts et créances financières. Elle comprend également les créances financières afférentes aux contrats de concession et de partenariat public-privé dès lors que le concessionnaire dispose d'un droit inconditionnel à recevoir une rémunération (généralement sous forme de loyers) de la part du concédant (voir note A.1.3.2 « Conséquences de la première application d'IFRIC 12 sur les comptes consolidés du Groupe – Modèle de la créance financière »).

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif. Dans le cas particulier des créances relevant du champ d'application d'IFRIC 12, le taux d'intérêt effectif utilisé correspond au taux de rentabilité interne du projet.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine), est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.20 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.21 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

3.22 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

3.23 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.24 « Disponibilités et équivalents de trésorerie »). Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

3.24 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte en résultat.

3.25 Titres autodétenus et autres instruments de capitaux propres

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 32, les capitaux propres intègrent les titres subordonnés à durée perpétuelle répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

3.26 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent, d'une part, les provisions pour retraite et, d'autre part, les autres provisions non courantes.

3.26.1 Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois, les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils respectent les critères définis par IFRIC 14 (voir note A.1.1.2 « IFRIC 14 : actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum »).

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et de la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multiemployeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

3.26.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « provisions courantes ».

3.27 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes, etc.), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.28 Emprunts obligataires et autres dettes financières (courantes et non courantes)

3.28.1 Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique « coût de l'endettement financier brut ».

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financements de projet consentis par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument.

La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

3.28.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- « l'efficacité » de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique « autres actifs financiers non courants » ou « autres emprunts et dettes financières » (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en « autres actifs financiers courants » ou « dettes financières courantes ».

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la « part inefficace » de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la « part efficace » de la couverture et en résultat de la période pour la « part inefficace ». Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le « résultat opérationnel » pour les couvertures de flux d'exploitation et les « résultats financiers » pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient « inefficace », les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie « efficace » des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « écarts de conversion », la partie des variations de valeur considérée comme « non efficace » étant enregistrée en résultat. La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en « écarts de conversion » est reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

3.28.3 Engagements de rachat accordés à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option, avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

3.29 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle et semestrielle. Les engagements hors bilan sont présentés selon l'activité à laquelle ils se rattachent, dans les notes annexes correspondantes.

4. Rappel des options prises lors de la première application des IFRS

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS en 2005 et conformément à la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », VINCI avait retenu les options suivantes.

Engagements de retraites : les écarts actuariels existants au 1^{er} janvier 2004, non comptabilisés selon le référentiel français, sont enregistrés en provisions pour retraites en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels nés après le 1^{er} janvier 2004 sont reconnus de façon prospective.

Écarts de conversion liés à une entité étrangère : le Groupe a choisi de reclasser en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004, ce reclassement n'ayant pas d'impact sur le total des capitaux propres. La nouvelle valeur IFRS des écarts de conversion est ainsi ramenée à zéro au 1^{er} janvier 2004. En cas de cession ultérieure de ses filiales concernées, le résultat de cession n'incorporera pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} janvier 2004 mais comprendra en revanche les écarts de conversion comptabilisés postérieurement à cette date.

Regroupements d'entreprises : VINCI a choisi de ne pas retraiter, selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

Immobilisations corporelles et incorporelles : VINCI a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à évaluer à la date de transition certaines immobilisations incorporelles et corporelles pour leur juste valeur.

Paiements en actions : VINCI a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans de stock-options octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

5. Normes et interprétations non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2008, à l'exception de celles présentées en note A.1.2 « Changement de méthode : traitement des emprunts à taux bonifiés » et note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession » :

- IAS 1 révisée : Présentation des états financiers
- IAS 1 révisée/IAS 32 : Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation
- IAS 23 : Amendements de la norme IAS 23 – Coûts d'emprunts
- Amendements IFRS 2 : Conditions d'acquisition des droits et annulations
- IAS 27 révisée : États financiers consolidés et individuels
- IFRS 3 révisée : Regroupements d'entreprises
- IAS 28 : Comptabilisation des participations dans des entreprises associées
- IAS 31 : Information financière relative aux participations dans des co-entreprises
- IFRS 8 : Secteurs opérationnels
- IFRIC 13 : Programme de fidélisations clients
- IFRIC 15 : Contrats de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net à l'étranger
- IFRIC 17 : Distribution en nature aux actionnaires
- Amendement IAS 39 : Éléments couverts éligibles
- Amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS

Les impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe sont en cours de détermination.

B. Acquisitions d'entreprises

1. Acquisition de Taylor Woodrow Construction

VINCI PLC, filiale britannique de VINCI Construction, s'est porté acquéreur, en septembre 2008, de 100 % du capital de Taylor Woodrow Construction, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 688 millions de livres sterling (864 millions d'euros) sur l'ensemble de l'année 2008. Ce groupe est un acteur majeur au Royaume-Uni dans les domaines des travaux ferroviaires et aéroportuaires, dans les infrastructures pour l'énergie et dans les PPP.

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe depuis le 9 septembre 2008.

Détermination des actifs et passifs identifiables acquis à la date de prise de contrôle

| <i>(en millions d'euros)</i> | Valeurs historiques | Ajustement justes valeurs | Justes valeurs |
|--|---------------------|---------------------------|----------------|
| Actifs non courants | | | |
| Actifs immobilisés | 11,7 | 26,2 | 37,9 |
| Actifs financiers non courants | 3,7 | 0,2 | 4,0 |
| Impôts différés actifs | 0,2 | 3,9 | 4,1 |
| Total actifs non courants | 15,7 | 30,3 | 46,0 |
| Actifs courants | | | |
| <i>dont trésorerie</i> | 209,0 | (1,0) | 208,0 |
| <i>dont trésorerie</i> | 112,1 | | 112,1 |
| Passifs non courants | | | |
| Dettes financières et dérivés non courants | | | |
| Autres passifs non courants | | 2,0 | 2,0 |
| Impôts différés passifs | | | |
| Total passifs non courants | 0,0 | 2,0 | 2,0 |
| Passifs courants | | | |
| Dettes financières et dérivés courants | | | |
| Autres passifs courants | 251,2 | 2,7 | 253,9 |
| Total passifs courants | 251,2 | 2,7 | 253,9 |
| Actifs net total | (26,5) | 24,5 | (2,0) |
| Prix d'acquisition (100 % des titres) | 93,2 | | 93,2 |

Les ajustements de juste valeur à la date de prise de contrôle se rapportent principalement à la reconnaissance de la marque pour 26,2 millions d'euros et des passifs éventuels.

Le goodwill résultant de la prise de contrôle de Taylor Woodrow Construction s'élève à 76,4 millions de livres sterling (soit 95,2 millions d'euros à la date de prise de contrôle). Il a été déterminé en comparant le prix d'acquisition à la quote-part correspondante des actifs et passifs détenus réévalués à la juste valeur. Ce goodwill correspond aux avantages économiques futurs supplémentaires que VINCI estime dégager suite à l'acquisition de cette société. L'allocation du prix d'acquisition n'est pas définitive.

Le chiffre d'affaires et les résultats opérationnels réalisés en 2008 par Taylor Woodrow Construction sont, depuis la date de son acquisition, respectivement de 207 millions de livres sterling (260 millions d'euros) et de 1,4 million de livres sterling (1,8 million d'euros).

2. Acquisition de Vossloh Infrastructure Services

Eurovia, filiale du groupe VINCI, s'est porté acquéreur le 30 juin 2008 avec effet au 19 septembre 2008 de la division de travaux ferroviaires Vossloh Infrastructure Services de Vossloh GmbH, pour un montant de 152,7 millions d'euros. Cette division, rebaptisée ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires, est un des leaders européens dans les domaines de la construction, de la rénovation et de la maintenance de réseaux ferrés nationaux et d'embranchements de voies ferrées industrielles, de la pose et de l'entretien de caténaires, ainsi que dans la construction et l'entretien de lignes de tramway et de métro.

Détermination des actifs et passifs identifiables acquis à la date de prise de contrôle

| (en millions d'euros) | Valeurs historiques | Ajustement justes valeurs | Justes valeurs |
|--|---------------------|---------------------------|----------------|
| Actifs non courants | | | |
| Actifs immobilisés | 36,2 | 40,5 | 76,7 |
| Actifs financiers non courants | 0,2 | | 0,2 |
| Impôts différés actifs | 0,7 | | 0,7 |
| Total actifs non courants | 37,1 | 40,5 | 77,6 |
| Actifs courants | | | |
| | 150,4 | 0,5 | 150,9 |
| Passifs non courants | | | |
| Dettes financières et dérivés non courants | 34,1 | | 34,1 |
| Autres passifs non courants | 4,3 | 3,0 | 7,3 |
| Impôts différés passifs | 1,2 | 12,7 | 13,9 |
| Total passifs non courants | 39,6 | 15,7 | 55,3 |
| Passifs courants | | | |
| Dettes financières et dérivés courants | | | |
| Autres passifs courants | 125,6 | | 125,6 |
| Total passifs courants | 125,6 | | 125,6 |
| Actifs net total | 22,4 | 25,3 | 47,7 |
| Prix d'acquisition (100 % des titres) | 153,0 | | 153,0 |

La valorisation de l'écart d'acquisition, effectuée sur la base d'une évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels de la société à la date de prise de contrôle, s'est traduite par la comptabilisation d'un goodwill initial de 105,3 millions d'euros. Ces ajustements à la juste valeur comprennent principalement la réévaluation du matériel ferroviaire, du terrain et des constructions pour 40,5 millions d'euros avant effet d'impôt. L'allocation du prix d'acquisition n'est pas définitive.

C. Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée par pôle de métier et par zone géographique, conformément à l'organisation interne du Groupe.

Les principales activités des pôles de métiers sont les suivantes :

Concessions :

- **Construction** : construction, dans le cadre de contrats de concession, d'infrastructures autoroutières, de grands ouvrages (ponts, tunnels), de parcs de stationnement, d'aéroports et d'équipements publics.
- **Exploitation** : gestion, dans le cadre de contrats de concession, d'affermage ou de services, d'infrastructures autoroutières, de grands ouvrages (ponts, tunnels), de parcs de stationnement, d'aéroports et d'équipements publics.

Contracting :

- **Énergies** : ingénierie et travaux électriques, technologies de l'information et de la communication, génie climatique, isolation.
- **Routes** : construction et maintenance de routes et autoroutes, production de matériaux, travaux d'aménagements urbains, travaux pour l'environnement, démolition, recyclage.
- **Construction** : conception et construction d'ouvrages de bâtiment et d'infrastructures de génie civil, travaux hydrauliques, maintenance multitechnique, fondations, traitement des sols, dragage.

Les données financières présentées pour l'information sectorielle suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers globaux.

Les opérations entre les différents pôles de métiers sont réalisées à des conditions de marché.

1. Chiffre d'affaires

1.1 Répartition du chiffre d'affaires par pôle de métier

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) | Variation 2008/2007 |
|--|-------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Concessions | 5 794,0 | 5 693,0 | 1,8 % |
| Recettes de péages et autres prestations | 4 781,4 | 4 573,7 | 4,5 % |
| Construction de nouvelles infrastructures en concessions | 1 012,6 ^(**) | 1 119,3 ^(**) | (9,5 %) |
| Contracting | 28 519,8 | 25 660,0 | 11,1 % |
| Énergies | 4 614,3 | 4 300,7 | 7,3 % |
| Routes | 8 183,1 | 7 706,0 | 6,2 % |
| Construction | 15 722,4 | 13 653,2 | 15,2 % |
| Éliminations et divers | (383,4)^(**) | (478,6)^(**) | (19,9 %) |
| Total | 33 930,3 | 30 874,3 | 9,9 % |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Dont chiffre d'affaires intragroupe réalisé par les pôles du Contracting pour le compte des sociétés concessionnaires (540,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 582,9 millions d'euros au 31 décembre 2007).

1.2 Répartition du chiffre d'affaires par pays de destination

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | % | 31/12/2007 ^(*) | % |
|--|-----------------|----------------|---------------------------|----------------|
| France | 21 358,5 | 62,9 % | 20 131,7 | 65,2 % |
| Royaume-Uni | 2 279,1 | 6,7 % | 2 044,8 | 6,6 % |
| Allemagne | 1 762,6 | 5,2 % | 1 641,1 | 5,3 % |
| Europe centrale et orientale ^(**) | 2 468,4 | 7,3 % | 2 308,9 | 7,5 % |
| Belgique | 1 001,4 | 3,0 % | 826,3 | 2,7 % |
| Espagne | 458,5 | 1,4 % | 361,6 | 1,2 % |
| Autres pays d'Europe | 1 036,9 | 3,1 % | 888,6 | 2,9 % |
| Europe^(***) | 30 365,4 | 89,6 % | 28 203,1 | 91,3 % |
| dont Union européenne | 29 857,2 | 88,0 % | 27 819,9 | 90,1 % |
| Amérique du Nord | 824,2 | 2,4 % | 720,5 | 2,3 % |
| Afrique | 1 203,8 | 3,5 % | 858,8 | 2,8 % |
| Reste du monde | 1 536,9 | 4,5 % | 1 091,9 | 3,5 % |
| Total | 33 930,3 | 100,0 % | 30 874,3 | 100,0 % |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(***) Dont zone euro : 25 249 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 23 540 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'établit à 12 571,8 millions d'euros sur l'exercice 2008, en hausse de 17 % par rapport à l'exercice 2007. Il représente 37,6 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures (contre 35,4 % en 2007).

1.3 Répartition du chiffre d'affaires par pays d'origine

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | % | 31/12/2007 ^(*) | % |
|--|-----------------|----------------|---------------------------|----------------|
| France | 21 461,8 | 63,3 % | 20 898,1 | 67,7 % |
| Royaume-Uni | 2 264,2 | 6,7 % | 1 936,4 | 6,3 % |
| Allemagne | 1 855,2 | 5,5 % | 1 722,2 | 5,6 % |
| Europe centrale et orientale ^(**) | 2 323,0 | 6,8 % | 1 964,7 | 6,4 % |
| Belgique | 1 898,2 | 5,6 % | 1 667,5 | 5,4 % |
| Espagne | 466,0 | 1,4 % | 317,2 | 1,0 % |
| Autres pays d'Europe | 727,9 | 2,1 % | 574,9 | 1,9 % |
| Europe^(***) | 30 996,3 | 91,4 % | 29 081,1 | 94,2 % |
| dont Union européenne | 30 524,7 | 90,0 % | 28 876,3 | 93,5 % |
| Amérique du Nord | 824,5 | 2,4 % | 685,3 | 2,2 % |
| Afrique | 1 037,1 | 3,1 % | 646,9 | 2,1 % |
| Reste du monde | 1 072,4 | 3,2 % | 461,0 | 1,5 % |
| Total | 33 930,3 | 100,0 % | 30 874,3 | 100,0 % |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

(***) Dont zone euro : 26 048 millions d'euros au 31 décembre 2008, et 24 929 millions d'euros au 31 décembre 2007.

2. Autres informations sectorielles par pôle de métier

Les données ci-dessous sont présentées aux bornes de chaque pôle de métier, avant élimination à leur niveau des opérations réalisées avec les autres pôles.

Exercice 2008

| (en millions d'euros) | Contracting | | | | | Holdings et autres activités | Éliminations | Total |
|---|-------------------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------------------------|------------------------|-------------------|
| | Concessions | Énergies | Routes | Construction | Total | | | |
| 31/12/2008 | | | | | | | | |
| Compte de résultat | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 5 794,0 | 4 614,3 | 8 183,1 | 15 722,4 | 28 519,8 | 558,5 | (941,9) | 33 930,3 |
| <i>dont chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces</i> | 1 012,6 | | | | | | (540,2) ^(*) | 472,5 |
| Résultat opérationnel sur activité | 1 966,4 | 244,8 | 345,7 | 772,9 | 1 363,3 | 48,1 | | 3 377,8 |
| % du chiffre d'affaires ^(**) | 41,1 % | 5,3 % | 4,2 % | 4,9 % | 4,8 % | 8,6 % | | 10,1 % |
| Résultat opérationnel | 1 966,5 | 220,6 | 307,5 | 736,0 | 1 264,1 | 45,3 | | 3 275,9 |
| Résultat net des activités poursuivies | 815,8 | 150,2 | 211,1 | 571,4 | 932,7 | (49,3) | | 1 699,1 |
| Résultat net – part du Groupe | 756,1 | 148,1 | 208,8 | 526,9 | 883,8 | (48,6) | | 1 591,4 |
| Tableau de flux de trésorerie | | | | | | | | |
| Capacité d'auto-financement avant coût de financement et impôts | 2 935,5 | 248,8 | 500,6 | 1 059,4 | 1 808,8 | 127,4 | | 4 871,8 |
| <i>dont dotations nettes aux amortissements</i> | 1 101,0 | 59,0 | 218,0 | 345,7 | 622,8 | 6,3 | | 1 730,1 |
| <i>dont dotations nettes aux provisions</i> | (94,7) | (12,6) | 24,8 | 38,6 | 50,8 | (39,6) | | (83,5) |
| Flux de trésorerie liés à l'activité | 1 763,9 | 328,1 | 382,8 | 1 485,8 | 2 196,7 | 180,4 | | 4 140,9 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements | (1 226,6) | (86,0) | (450,2) | (558,1) | (1 094,3) | (1,6) | | (2 322,4) |
| <i>dont investissements nets opérationnels, du domaine concédé et contrats de PPP</i> | (1 217,9) | (70,8) | (292,5) | (539,7) | (903,0) | 5,6 | | (2 115,3) |
| <i>dont investissements financiers nets</i> | (25,7) | (19,4) | (188,9) | (29,4) | (237,6) | (14,6) | | (277,9) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | (14,2) | (227,4) | 53,1 | (856,6) | (1 030,9) | 206,9 | | (838,2) |
| Variation nette de trésorerie nette | 523,1 | 14,7 | (14,3) | 71,1 | 71,6 | 385,7 | | 980,3 |
| Bilan | | | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 28 773,6 | 2 373,6 | 4 029,8 | 9 652,5 | 16 055,9 | 450,8 | | 45 280,4 |
| Passifs sectoriels | 1 818,2 | 2 435,6 | 3 245,4 | 10 302,0 | 15 982,9 | 249,1 | | 18 050,2 |
| Excédent (endettement) financier net | (17 453,6) | 638,0 | 337,7 | 2 019,0 | 2 994,7 | (911,9) | | (15 370,8) |
| Effectif au 31/12/2008 | 16 770 | 33 004 | 42 081 | 71 639 | 146 724 | 563 | | 164 057 |

(*) Chiffre d'affaires intragroupe réalisé par les pôles du Contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(**) Pourcentage calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

Exercice 2007^(*)

| (en millions d'euros) | Contracting | | | | | Holdings et autres activités | Éliminations | Total |
|---|-------------------|----------------|----------------|-----------------|------------------|------------------------------------|-------------------------|-------------------|
| | Concessions | Énergies | Routes | Construction | Total | | | |
| 31/12/2007 | | | | | | | | |
| Compte de résultat | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 5 693,0 | 4 300,7 | 7 706,0 | 13 653,2 | 25 660,0 | 558,3 | (1 036,9) | 30 874,3 |
| <i>dont chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces</i> | 1 119,3 | | | | | | (582,9) ^(**) | 536,4 |
| Résultat opérationnel sur activité | 1 751,2 | 229,5 | 391,7 | 668,3 | 1 289,5 | 76,8 | | 3 117,5 |
| % du chiffre d'affaires ^(***) | 38,3 % | 5,3 % | 5,1 % | 4,9 % | 5,0 % | 13,8 % | | 10,3 % |
| Résultat opérationnel | 1 739,6 | 198,4 | 375,2 | 632,0 | 1 205,6 | 65,5 | | 3 010,7 |
| Résultat net des activités poursuivies | 746,0 | 144,6 | 275,0 | 475,5 | 895,1 | (63,2) | | 1 577,9 |
| Résultat net - part du Groupe | 673,8 | 142,0 | 263,1 | 438,3 | 843,4 | (62,2) | | 1 455,0 |
| Tableau de flux de trésorerie | | | | | | | | |
| Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts | 2 832,3 | 250,2 | 513,6 | 895,4 | 1 659,2 | 22,0 | | 4 513,5 |
| <i>dont dotations nettes aux amortissements</i> | 1 049,9 | 54,4 | 193,9 | 285,5 | 533,8 | 6,7 | | 1 590,3 |
| <i>dont dotations nettes aux provisions</i> | 63,6 | 13,4 | (0,2) | 6,6 | 19,8 | (24,5) | | 58,9 |
| Flux de trésorerie liés à l'activité | 1 555,9 | 252,6 | 429,8 | 1 328,9 | 2 011,3 | 14,5 | | 3 581,7 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements | (2 149,9) | (178,2) | (258,9) | (852,5) | (1 289,5) | (226,3) | | (3 665,7) |
| <i>dont investissements nets opérationnels, du domaine concédé et contrats de PPP</i> | (1 312,9) | (50,0) | (208,5) | (423,0) | (681,5) | 30,4 | | (1 964,0) |
| <i>dont investissements financiers nets</i> | (836,8) | (130,8) | (64,1) | (470,5) | (665,4) | (229,0) | | (1 731,2) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | 148,9 | (56,2) | (144,1) | 77,5 | (122,8) | (819,8) | | (793,7) |
| Variation nette de trésorerie nette | (445,1) | 18,3 | 26,8 | 553,9 | 599,0 | (1 031,7) | | (877,7) |
| Bilan | | | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 28 471,3 | 2 288,0 | 3 838,2 | 8 872,9 | 14 999,2 | 391,8 | | 43 862,3 |
| Passifs sectoriels | 1 631,4 | 2 227,1 | 3 287,7 | 9 097,4 | 14 612,1 | 334,2 | | 16 577,7 |
| Excédent (endettement) financier net | (16 966,6) | 515,0 | 599,6 | 1 478,2 | 2 592,8 | (1 929,5) | | (16 303,3) |
| Effectif au 31/12/2007 | 15 872 | 31 852 | 39 804 | 70 455 | 142 111 | 645 | | 158 628 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Chiffre d'affaires intragroupe réalisé par les pôles du Contracting pour le compte des sociétés concessionnaires du Groupe.

(***) Pourcentage calculé sur chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces.

Réconciliation des indicateurs sectoriels avec les états financiers

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) |
|---|-----------------|---------------------------|
| Actifs sectoriels | | |
| Immobilisations incorporelles du domaine concédé | 24 059,2 | 23 868,7 |
| Goodwill | 3 578,9 | 3 382,5 |
| Autres immobilisations incorporelles | 177,3 | 141,6 |
| Immobilisations corporelles et immeubles de placement | 4 625,6 | 4 242,1 |
| Participations dans les sociétés mises en équivalence | 165,9 | 190,1 |
| Stock et travaux en cours | 786,4 | 647,5 |
| Clients et autres créances d'exploitation | 11 561,5 | 11 101,3 |
| Autres actifs courants | 325,6 | 288,4 |
| Actifs sectoriels | 45 280,4 | 43 862,3 |
| Passifs sectoriels | | |
| Provisions courantes | 2 672,4 | 2 429,4 |
| Fournisseurs | 6 803,8 | 6 553,4 |
| Autres passifs courants | 8 574,0 | 7 594,9 |
| Passifs sectoriels | 18 050,2 | 16 577,7 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

3. Répartition des données du pôle concessions

Exercice 2008

| (en millions d'euros) | Cofiroute ^(*) | Groupe ASF | VINCI Park | Autres concessions | Holdings | Total |
|--|--------------------------|-------------------|----------------|--------------------|------------------|-------------------|
| 31/12/2008 | | | | | | |
| Compte de résultat | | | | | | |
| Recettes de péages et autres prestations | 1 077,4 | 2 894,6 | 619,1 | 190,3 | | 4 781,4 |
| Construction des nouvelles infrastructures en concession ^(**) | 272,4 | 344,5 | 33,3 | 362,4 | | 1 012,6 |
| Total chiffre d'affaires | 1 349,8 | 3 239,1 | 652,4 | 552,7 | | 5 794,0 |
| Résultat opérationnel sur activité | 584,1 | 1 222,9 | 126,1 | 47,2 | (14,0) | 1 966,4 |
| % du chiffre d'affaires ^(***) | 54,2 % | 42,2 % | 20,4 % | 24,8 % | | 41,1 % |
| Résultat opérationnel | 582,7 | 1 218,0 | 126,1 | 57,5 | (17,8) | 1 966,5 |
| Résultat net des activités poursuivies | 322,7 | 479,9 | 68,0 | 25,8 | (80,7) | 815,8 |
| Résultat net - part du Groupe | 268,9 | 478,1 | 67,8 | 22,2 | (80,9) | 756,1 |
| Tableau de flux de trésorerie | | | | | | |
| Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts | 771,7 | 1 901,7 | 199,5 | 78,7 | (16,0) | 2 935,5 |
| dont dotations nettes aux amortissements | 188,1 | 815,7 | 72,5 | 23,2 | 1,6 | 1 101,0 |
| dont dotations nettes aux provisions | 6,8 | (113,9) | 3,3 | 7,3 | 1,8 | (94,7) |
| Flux de trésorerie liés à l'activité | 543,4 | 1 162,7 | 141,1 | 20,1 | (103,4) | 1 763,9 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements | (349,1) | (435,3) | (81,6) | (357,0) | (3,5) | (1 226,6) |
| dont investissements nets opérationnels, du domaine concédé et contrats de PPP | (349,1) | (434,9) | (80,3) | (353,4) | (0,1) | (1 217,9) |
| dont investissements financiers nets | | 0,5 | (1,6) | (10,6) | (13,9) | (25,7) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | (266,5) | (679,2) | (61,5) | 282,0 | 711,0 | (14,2) |
| Variation nette de trésorerie nette | (72,3) | 48,2 | (2,0) | (54,9) | 604,1 | 523,1 |
| Bilan | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 5 769,5 | 20 116,5 | 1 501,9 | 1 334,3 | 51,5 | 28 773,6 |
| Passifs sectoriels | 377,8 | 956,7 | 255,8 | 210,9 | 16,9 | 1 818,2 |
| Excédent (endettement) financier net | (3 259,1) | (10 451,1) | (852,7) | (960,0) | (1 930,7) | (17 453,6) |
| Effectif au 31/12/2008 | 2 021 | 6 778 | 6 557 | 1 289 | 125 | 16 770 |

(*) Données à 100 %.

(**) Dont 540,2 millions d'euros au titre du chiffre d'affaires intragroupe réalisé par les pôles du Contracting pour le compte des sociétés concessionnaires.

(***) Pourcentage déterminé uniquement sur la part recettes de péages et autres prestations des sociétés concessionnaires.

Exercice 2007^(*)

| (en millions d'euros) | Cofiroute ^(**) | Groupe ASF | VINCI Park | Autres concessions | Holdings | Total |
|--|---------------------------|-------------------|----------------|--------------------|------------------|-------------------|
| 31/12/2007 | | | | | | |
| Compte de résultat | | | | | | |
| Recettes de péages et autres prestations | 1 038,5 | 2 811,4 | 559,2 | 164,5 | | 4 573,7 |
| Construction des nouvelles infrastructures en concession ^(***) | 431,0 | 337,0 | 23,1 | 328,3 | | 1 119,3 |
| Total chiffre d'affaires | 1 469,5 | 3 148,4 | 582,3 | 492,8 | | 5 693,0 |
| Résultat opérationnel sur activité | 575,9 | 993,7 | 129,7 | 58,7 | (6,8) | 1 751,2 |
| % du chiffre d'affaires ^(****) | 55,5 % | 35,3 % | 23,2 % | 35,7 % | | 38,3 % |
| Résultat opérationnel | 576,7 | 984,0 | 129,7 | 63,5 | (14,2) | 1 739,6 |
| Résultat net des activités poursuivies | 350,9 | 343,6 | 63,1 | 35,3 | (46,9) | 746,0 |
| Résultat net - part du Groupe | 284,9 | 342,3 | 62,9 | 30,5 | (46,9) | 673,8 |
| Tableau de flux de trésorerie | | | | | | |
| Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts | 735,6 | 1 839,5 | 193,2 | 80,4 | (16,5) | 2 832,3 |
| dont dotations nettes aux amortissements | 149,3 | 810,4 | 67,3 | 21,3 | 1,6 | 1 049,9 |
| dont dotations nettes aux provisions | 9,9 | 52,9 | 4,2 | 0,6 | (4,1) | 63,6 |
| Flux de trésorerie liés à l'activité | 496,6 | 1 050,8 | 124,4 | 45,5 | (161,4) | 1 555,9 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements | (559,8) | (411,0) | (86,5) | (276,2) | (816,4) | (2 149,9) |
| dont investissements nets opérationnels, du domaine concédé et contrats de PPP | (560,0) | (411,0) | (60,8) | (281,0) | (0,1) | (1 312,9) |
| dont investissements financiers nets | | | (24,9) | (2,8) | (809,0) | (836,8) |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | 162,1 | (1 189,9) | (34,4) | 185,6 | 1 025,4 | 148,9 |
| Variation nette de trésorerie nette | 98,9 | (550,1) | 3,5 | (45,1) | 47,6 | (445,1) |
| Bilan | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 5 522,2 | 20 417,1 | 1 490,1 | 992,3 | 49,6 | 28 471,3 |
| Passifs sectoriels | 313,8 | 890,5 | 256,4 | 160,9 | 9,8 | 1 631,4 |
| Excédent (endettement) financier net | (3 263,8) | (10 667,2) | (856,6) | (580,4) | (1 598,6) | (16 966,6) |
| Effectif au 31/12/2007 | 1 998 | 7 267 | 5 404 | 1 199 | 4 | 15 872 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Données à 100 %.

(***) Dont 582,9 millions d'euros au titre du chiffre d'affaires intragroupe réalisé par les pôles du Contracting pour le compte des sociétés concessionnaires.

(****) Pourcentage déterminé uniquement sur la part recettes de péages et autres prestations.

4. Informations sectorielles par zone géographique

| (en millions d'euros) | France | Allemagne | Royaume- Uni | Europe centrale et orientale ^(*) | Belgique | Espagne | Autres pays d'Europe | Europe | Amérique du Nord | Reste du monde | Total |
|--|-----------|-----------|-----------------|--|----------|---------|-------------------------|-----------|---------------------|-------------------|------------------|
| 31/12/2008 | | | | | | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 37 668,3 | 743,9 | 868,2 | 897,2 | 862,2 | 428,5 | 1 210,7 | 42 678,9 | 466,9 | 2 134,6 | 45 280,4 |
| Investissements nets opérationnels, du domaine concédé et contrats de PPP | (1 574,1) | (75,4) | (29,5) | (50,6) | (59,6) | (20,4) | (53,2) | (1 862,8) | (40,2) | (212,2) | (2 115,3) |
| Effectif au 31/12/2008 | 92 717 | 8 673 | 8 756 | 14 729 | 6 413 | 2 835 | 4 891 | 139 014 | 6 133 | 18 910 | 164 057 |
| 31/12/2007 | | | | | | | | | | | |
| Actifs sectoriels | 36 847,0 | 655,5 | 911,0 | 954,9 | 941,2 | 430,0 | 1 282,6 | 42 022,2 | 389,6 | 1 450,5 | 43 862,3 |
| Investissements nets opérationnels, du domaine concédé et contrats de PPP | (1 581,3) | (51,8) | (13,8) | (38,8) | (53,2) | (4,2) | (50,6) | (1 793,5) | (46,3) | (124,2) | (1 964,0) |
| Effectif au 31/12/2007 | 90 116 | 8 795 | 8 868 | 11 653 | 5 748 | 3 356 | 7 557 | 136 093 | 4 821 | 17 714 | 158 628 |

(*) Albanie, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Russie, Serbie-Monténégro, Slovaquie, Slovénie et Ukraine.

D. Notes relatives au compte de résultat

5. Résultat opérationnel

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) |
|---|-------------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires | 33 930,3 | 30 874,3 |
| dont : | | |
| Chiffre d'affaires – hors construction de nouvelles infrastructures en concession réalisée par des entreprises tierces | 33 457,8 | 30 337,9 |
| Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures auprès d'entreprises tierces ^(**) | 472,5 | 536,4 |
| Produits des activités annexes | 216,1 | 238,9 |
| Achats consommés | (8 257,8) | (7 214,9) |
| Services extérieurs | (4 028,8) | (3 556,7) |
| Personnel intérimaire | (977,5) | (968,2) |
| Sous-traitance | (7 136,6) | (6 680,1) |
| Charges de construction des sociétés concessionnaires | (472,2) | (536,4) |
| Impôts et taxes | (844,9) | (820,9) |
| Charges de personnel | (7 202,4) | (6 449,1) |
| Autres produits et charges opérationnels | 58,3 | 96,6 |
| Amortissements ^(***) | (1 730,1) | (1 582,8) |
| Dotations nettes aux provisions ^(****) | (176,6) | (283,2) |
| Charges opérationnelles | (30 768,7) | (27 995,7) |
| Résultat opérationnel sur activité | 3 377,8 | 3 117,5 |
| Paiements en actions (IFRS 2) | (103,5) | (117,6) |
| Pertes de valeur des goodwill | (22,2) | (6,0) |
| Résultats des entreprises associées | 23,8 | 16,7 |
| Résultat opérationnel | 3 275,9 | 3 010,7 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Voir changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(***) Y compris reprises d'amortissement rattachées aux subventions d'investissement.

(****) Constituées des dotations et reprises au titre des provisions non courantes (voir note E.20.2 « Autres provisions non courantes ») et des provisions courantes (voir note E.21.3 « Analyse des provisions courantes »).

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2), des pertes de valeur des goodwill et du résultat des entreprises associées.

Il ressort à 3 377,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 (10,1 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures), contre 3 117,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 en données comparables (10,3 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures), en progression de 8,3 %. Cette évolution intègre les effets positifs d'éléments non récurrents pour 85 millions d'euros, dont principalement l'impact des négociations des mutuelles de santé chez ASF et Escota pour 120 millions d'euros (voir note E.20.2 « Autres provisions non courantes »).

Le **résultat opérationnel**, après prise en compte des charges sur paiements en actions, des pertes de valeur des goodwill et du résultat des entreprises associées, s'élève à 3 275,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 (9,8 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures), contre 3 010,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 en données comparables (9,9 % du chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures), soit une progression de 8,8 %. Cette évolution intègre les effets positifs d'éléments non récurrents pour 85 millions d'euros, dont principalement l'impact des négociations des mutuelles de santé chez ASF et Escota pour 120 millions d'euros (voir note E.20.2 « Autres provisions non courantes »).

5.1 Autres produits et charges opérationnels

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-------------|-------------|
| Plus-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles | 51,6 | 57,0 |
| Quote-part de résultat sur opérations en commun à caractère opérationnel | 9,8 | 31,1 |
| Autres | (3,1) | 8,5 |
| Total | 58,3 | 96,6 |

5.2 Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) |
|--|------------------|---------------------------|
| Immobilisations incorporelles du domaine concédé | (933,4) | (862,9) |
| Immobilisations incorporelles | (35,6) | (31,4) |
| Immobilisations corporelles | (757,7) | (684,6) |
| Immeubles de placement | (3,4) | (3,8) |
| Amortissements | (1 730,1) | (1 582,8) |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

5.3 Paiements en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 103,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2008 (contre 117,6 millions d'euros au 31 décembre 2007), dont 64,4 millions d'euros au titre des plans d'attribution d'actions de performance (contre 32,1 millions d'euros au 31 décembre 2007) (voir note E.19 « Paiement en actions »).

6. Charges et produits financiers

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) |
|--|----------------|---------------------------|
| Coût de l'endettement financier brut | (1 043,2) | (1 006,5) |
| Produits financiers des placements de trésorerie | 179,8 | 195,5 |
| Coût de l'endettement financier net | (863,3) | (811,0) |
| Autres produits financiers | 256,0 | 199,5 |
| Autres charges financières | (199,0) | (80,1) |
| Autres charges et produits financiers | 57,0 | 119,4 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Le coût de l'endettement financier net s'élève à - 863,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre - 811 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Le solde des autres charges et produits financiers ressort à + 57 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre + 119,4 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les autres produits financiers intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages du domaine concédé en cours de construction pour 132,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 (dont 91,9 millions d'euros pour Cofiroute, 18,3 millions d'euros pour Arcour, 18,6 millions d'euros pour ASF), contre 132,7 millions d'euros au 31 décembre 2007 et les plus-values de cession de titres pour 72,8 millions d'euros (dont 25,9 millions d'euros au titre de la cession des titres de Grana y Montero, 14 millions d'euros au titre de la cession des titres Hídépítő et 12 millions d'euros au titre de la cession des titres de VINCI Park Hong Kong).

Les autres charges financières comprennent notamment la perte de valeur sur les actifs disponibles à la vente pour 99,2 millions d'euros (dont 98,3 millions d'euros de perte de valeur sur les titres ADP constatée en compte de résultat) et des coûts d'actualisation pour un montant de 41 millions d'euros.

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers est la suivante :

| | 31/12/2008 | | |
|--|--|--|------------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | Coût de l'endettement financier net | Autres charges et produits financiers | Capitaux propres |
| Passifs évalués aux coûts amortis | (1 016,1) | | |
| Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV) | 180,4 | | |
| Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs | (6,6) | | (291,2) |
| Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs | (21,1) | | |
| Prêts et créances | | (5,4) | |
| Actifs disponibles à la vente | | (21,8) ^(*) | 9,5 |
| Résultat de change | | (9,7) | |
| Coûts d'actualisation | | (42,0) | |
| Coûts d'emprunts immobilisés et stockés | | 135,9 | |
| Total résultat financier | (863,3) | 57,0 | (281,7) |
| dont | | | |
| Concessions | (744,0) | 127,4 | (280,1) |
| Autres métiers | 63,0 | 23,4 | (5,0) |
| Holdings | (182,3) | (93,8) | 3,4 |

(*) Dont perte de valeur sur titres ADP (voir ci-dessus) et plus-values de cession sur titres de participation.

| | 31/12/2007 ^(*) | | |
|--|--|--|------------------|
| <i>(en millions d'euros)</i> | Coût de l'endettement financier net | Autres charges et produits financiers | Capitaux propres |
| Passifs évalués aux coûts amortis | (1 000,3) | | |
| Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV) | 195,5 | | |
| Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs | 6,2 | | 51,6 |
| Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs | (12,4) | (16,3) | |
| Prêts et créances | | 1,5 | |
| Actifs disponibles à la vente | | 45,9 | 3,6 |
| Résultat de change | | 0,5 | |
| Coûts d'actualisation | | (47,9) | |
| Coûts d'emprunts immobilisés | | 135,6 | |
| Total résultat financier | (811,0) | 119,4 | 55,2 |
| dont | | | |
| Concessions | (681,1) | 116,9 | 71,7 |
| Autres métiers | 70,1 | 21,8 | 0,2 |
| Holdings | (200,0) | (19,3) | (16,7) |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Les coûts d'actualisation portent pour l'essentiel sur les provisions pour retraites à hauteur de 34,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 (33,9 millions d'euros au 31 décembre 2007) et les provisions pour obligation de maintenance en état des ouvrages concédés à hauteur de 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 (11,9 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Le résultat des instruments financiers dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couvertures) s'analyse de la manière suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|--------------|------------|
| Intérêts net des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur | (7,4) | 6,3 |
| Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur | 119,1 | (25,5) |
| Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur | (121,9) | 24,7 |
| Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie | 7,5 | 0,6 |
| Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie | (3,9) | 0,1 |
| Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette | (6,6) | 6,2 |
| dont | | |
| Concessions | 3,4 | 8,4 |
| Autres métiers | 0,6 | (0,2) |
| Holdings | (10,6) | (1,9) |

7. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à – 770,5 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre – 741,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

7.1 Analyse de la charge nette d'impôts

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) |
|----------------------------------|----------------|---------------------------|
| Impôts courants | (647,4) | (795,7) |
| Impôts différés | (123,1) | 54,5 |
| dont différences temporelles | (126,6) | 57,0 |
| dont déficits et crédits d'impôt | 3,5 | (2,5) |
| Total | (770,5) | (741,2) |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

La charge d'impôts de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par les filiales françaises pour – 656,1 millions d'euros (contre – 622,2 millions d'euros en 2007), dont – 178,8 millions d'euros chez Cofiroute (contre – 175,7 millions d'euros en 2007) et – 322,9 millions d'euros chez VINCI SA, société tête de groupe fiscal intégré regroupant 855 filiales françaises (contre – 505,1 millions d'euros en 2007) ;
- l'impôt comptabilisé par les filiales étrangères pour – 114,4 millions d'euros (contre – 119,0 millions d'euros en 2007).

7.2 Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt est de 31,5 % sur l'exercice 2008 contre 32,2 % en 2007.

Ce taux est inférieur au taux d'impôt théorique de 34,43 % (taux d'imposition de droit commun en vigueur en France), du fait principalement de l'imposition à un taux inférieur des résultats de certaines filiales à l'étranger. L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) |
|--|----------------|---------------------------|
| Résultat avant impôt, résultats des entreprises associées et des activités abandonnées (arrêtées, cédées) | 2 445,8 | 2 302,3 |
| Taux d'imposition théorique en vigueur en France | 34,43 % | 34,43 % |
| Impôt théorique attendu | (842,1) | (792,7) |
| Pertes de valeur des goodwill | (7,5) | (2,7) |
| Incidence sur la charge d'impôt du résultat taxé en France à taux réduit | 4,6 | 3,3 |
| Incidence des déficits reportables et autres différences temporelles non reconnues ou ayant fait antérieurement l'objet d'une limitation | (2,2) | 10,5 |
| Différentiel de taux sur résultat étranger | 62,6 | 37,3 |
| Différences permanentes et divers écarts | 14,1 | 3,3 |
| Impôt effectivement constaté | (770,5) | (741,2) |
| Taux d'impôt effectif | 31,50 % | 32,19 % |
| Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions, pertes de valeur des goodwill et des résultats des entreprises associées | 29,96 % | 30,55 % |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Il a été constaté dans l'exercice un produit d'impôt différé actif de 20,8 millions d'euros, non reconnu lors des exercices précédents, relatif à des déficits reportables et des crédits d'impôts antérieurs.

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent les effets associés à la non-déductibilité de certains éléments de la charge relative aux paiements en actions. Ils s'élèvent à – 3,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 (– 8,9 millions d'euros au 31 décembre 2007).

7.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | Variations | | | 31/12/2007 ^(*) |
|---|------------------|----------------|------------------|----------------|---------------------------|
| | | Résultat | Capitaux propres | Autres | |
| Impôts différés actifs | | | | | |
| Déficits reportables et crédits d'impôts | 240,6 | 8,6 | | 6,9 | 225,1 |
| Engagements de retraites | 177,7 | (20,1) | | 8,4 | 189,4 |
| Différences temporelles sur provisions | 293,1 | (152,3) | | 36,9 | 408,5 |
| Mise à la juste valeur des instruments financiers | 89,2 | 2,9 | 81,9 | (19,5) | 23,9 |
| Locations financements | 28,4 | 3,7 | | 5,1 | 19,6 |
| Autres | 282,7 | (14,3) | 0,6 | 4,9 | 291,5 |
| Compensation IDA/IDP par sphère fiscale | (669,1) | | | 77,3 | (746,4) |
| Total | 442,6 | (171,6) | 82,5 | 120,0 | 411,7 |
| Impôts différés passifs | | | | | |
| Réévaluation d'actifs ^(**) | (2 855,8) | 65,2 | | (56,7) | (2 864,4) |
| Locations financements | (41,3) | (6,3) | | (7,3) | (27,7) |
| Mise à la juste valeur des instruments financiers | (12,2) | 0,8 | 3,0 | 23,6 | (39,6) |
| Autres | (238,3) | (9,1) | 0,1 | (0,8) | (228,5) |
| Compensation IDA/IDP par sphère fiscale | 669,1 | | | (77,3) | 746,4 |
| Total | (2 478,5) | 50,7 | 3,1 | (118,5) | (2 413,7) |
| Solde net des impôts différés actifs et passifs avant dépréciation | (2 035,9) | (120,9) | 85,5 | 1,5 | (2 002,0) |
| Écrêtement | (298,8) | (2,2) | | 2,8 | (299,4) |
| Impôts différés nets | (2 334,7) | (123,1) | 85,5 | 4,3 | (2 301,4) |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Dont mise à la juste valeur des actifs et passifs d'ASF à sa date d'intégration : - 2 112,0 millions d'euros à la clôture, dont incidence résultat dans l'exercice de + 92,4 millions d'euros.

7.4 Impôts différés non comptabilisés

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable représentent un montant de 298,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 et concernent les filiales allemandes pour 73,8 millions d'euros au titre de leurs déficits reportables. Compte tenu du retour des filiales allemandes à une situation bénéficiaire, VINCI a inscrit au bilan sur la base des prévisions de résultats établies au titre de 2009 un impôt différé actif de 9 millions d'euros.

8. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance notamment). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs.

La dilution résultant de l'exercice d'options de souscription et d'achat d'actions ou d'actions de performance est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33.

Résultat net part du Groupe par action

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

| 31/12/2008 | Résultat net (en millions d'euros) | Nombre moyen d'actions | Résultat par action (en euros) |
|---|---------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Total actions | | 491 488 410 | |
| Actions d'autocontrôle | | (21 375 884) | |
| Résultat net par action avant dilution | 1 591,4 | 470 112 526 | 3,39 |
| Options de souscription | | 7 597 814 | |
| Options d'achat d'actions | | 832 478 | |
| Plan d'épargne Groupe | | 69 399 | |
| Actions de performance | | 3 488 384 | |
| Résultat net dilué par action | 1 591,4 | 482 100 601 | 3,30 |

| 31/12/2007 | Résultat net (en millions d'euros) | Nombre moyen d'actions | Résultat par action (en euros) |
|--|---------------------------------------|---------------------------|-----------------------------------|
| Total actions | | 480 826 874 | |
| Actions d'autocontrôle | | (16 027 097) | |
| Résultat net par action avant dilution | 1 455,0^(*) | 464 799 777 | 3,13^(*) |
| Options de souscription | | 14 321 736 | |
| Options d'achat d'actions | | 2 235 903 | |
| Plan d'épargne Groupe | | 387 291 | |
| Actions de performance | | 2 129 015 | |
| Résultat net dilué par action^(*) | 1 455,0^(*) | 483 873 722 | 3,01^(*) |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Les résultats dilués par action, calculés ci-dessus, ne tiennent pas compte du recours à des instruments financiers de couverture utilisés par VINCI pour couvrir l'effet dilutif des plans d'options de souscription, d'achat d'actions, ou d'actions de performance (voir note E.18.2 « Actions autodétenues »).

E. Notes relatives au bilan

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

9.1 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle incorporel exploités par les filiales consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| | Contrôle et régulation du tarif par le concédant | Origine de la rémunération | Subvention ou garantie du concédant | Valeur résiduelle | Date de fin de contrat ou durée moyenne | Méthode de consolidation | Modèle comptable |
|---|---|--|-------------------------------------|--|--|-----------------------------|------------------|
| Autoroutes | | | | | | | |
| Cofiroute | | | | | | | |
| Réseau interurbain d'autoroutes à péage en France (1 100 km) | Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant. | Usagers | Néant | Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique. | Fin du contrat en 2030 | Intégration globale | Actif incorporel |
| A86 France (2 tunnels à péage en construction) | Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant. | Usagers | Néant | Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique. | Fin du contrat : 70 ans après la mise en service complète de l'ouvrage | Intégration globale | Actif incorporel |
| Groupe ASF | | | | | | | |
| ASF - France (2 714 km d'autoroutes à péage dont 81 km en construction) | Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant. | Usagers | Néant | Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique. | Fin du contrat en 2032 | Intégration globale | Actif incorporel |
| Escota - France (459 km d'autoroutes à péage) | Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant. | Usagers | Néant | Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique. | Fin du contrat en 2026 | Intégration globale | Actif incorporel |
| Autres concessions | | | | | | | |
| Arcour (A19) France (autoroute à péage de 101 km en construction) | Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant. | Usagers | Subvention d'investissement | Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité. | Fin du contrat en 2070 | Intégration globale | Actif incorporel |
| A-Modell « A4 Horselberg » (autoroute de 45 km en construction) | Augmentations tarifaires suivant l'inflation sur la base du niveau de péage 2007 (à l'exclusion des augmentations décidées par le concédant). | Usagers poids lourds <i>via</i> le concédant | Néant | Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité. | Fin du contrat en 2037 | Intégration proportionnelle | Actif incorporel |

| | Contrôle et régulation du tarif par le concédant | Origine de la rémunération | Subvention ou garantie du concédant | Valeur résiduelle | Date de fin de contrat ou durée moyenne | Méthode de consolidation | Méthode comptable |
|--|---|--|---|--|--|-----------------------------|---|
| Stationnement | | | | | | | |
| VINCI Park (environ 368 305 places en concession, France et autres pays européens) | Tarifs plafonds indexés fixés dans le cadre des contrats. | Usagers/garanties du concédant | Le cas échéant, subventions d'équipement ou d'exploitation et/ou garanties de recettes, payées par le concédant. | Néant | 27 ans (durée résiduelle moyenne des contrats de concession) | Intégration globale | Actif incorporel et/ou créances financières |
| Ponts | | | | | | | |
| Gefyra (pont à péage dans le golfe de Corinthe entre Rion et Antirion, Grèce) | Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs suivant l'indice des prix soumise à validation du concédant. | Usagers | Subvention pour la construction payée par le concédant. | Infrastructures rendues à la fin du contrat au concédant sans indemnité. | Fin du contrat en 2039 | Intégration globale | Actif incorporel |
| Tunnel | | | | | | | |
| Tunnel Prado Sud (tunnel à péage de 1 500 m) | Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant. | Usagers | Subvention limitée aux travaux de déviation de réseaux. | Infrastructures rendues au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité. | Fin du contrat en 2054 | Intégration proportionnelle | Actif incorporel |
| Activités aéroportuaires | | | | | | | |
| SCA - Cambodge (aéroports de Phnom Penh, Siem Reap et Sihanoukville) | Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs soumise à validation du concédant. | Usagers | Participation aux bénéfices du concédant. | Infrastructures rendues au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité. | Fin du contrat en 2040 | Intégration proportionnelle | Actif incorporel |
| Stades | | | | | | | |
| Consortium Stade de France | Non | Organisateur de manifestations et/ou client final | Subvention d'investissement + indemnités compensatrices d'absence de club résident + convention de partage du résultat avec le concédant. | Infrastructures rendues au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité. | Fin fin du contrat en 2025 | Intégration proportionnelle | Actif incorporel |
| Stade du Mans | Grille tarifaire approuvée par le concédant. | Billetterie + recettes club résident + recettes diverses | Subvention d'équipement et subvention d'exploitation. | Infrastructures rendues au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité. | Fin du contrat en 2043 | Intégration globale | Actif incorporel/ créances financières |

9.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser des investissements portant sur des infrastructures qu'elles sont destinées à exploiter, en tant que sociétés concessionnaires. Les actifs correspondants s'analysent de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-------------------------|--------------|--------------|
| ASF | 3 473 | 2 990 |
| dont Lyon Balbigny | 1 149 | 900 |
| Cofiroute | 770 | 809 |
| dont réseau interurbain | 294 | 444 |
| dont A86 | 226 | 366 |
| Arcour | 98 | 385 |
| Autres | 324 | 147 |
| Total | 4 665 | 4 330 |

Ces montants ne comprennent pas les travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements d'ASF, Escota, Cofiroute et Arcour sont financés par tirage sur leurs lignes de crédit disponibles, par souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) ou par émission sur le marché obligataire.

Sûretés réelles rattachées au financement des concessions

Certaines sociétés concessionnaires ont consenti des sûretés réelles en garantie du financement de leurs investissements concernant les infrastructures concédées. Ces sûretés s'analysent de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | Date de départ | Date de fin | Montant |
|---|----------------|-------------|--------------------|
| VINCI Park | 2006 | 2026 | 498 ^(*) |
| Gefyra (pont de Rion-Antirion - Grèce) | 2001 | 2029 | 347 |
| Arcour | 2008 | 2045 | 532 |
| VIA Solutions (A4 Horselberg) | 2007 | 2035 | 48 |
| Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport - Royaume-Uni) | 2002 | 2040 | 32 |
| Autres sociétés concessionnaires | | | 50 |

(*) Nantissement des titres de filiales pour garantir un prêt de 500 millions d'euros mis en place en juin 2006.

Par ailleurs, ASF Holding, détenant 23 % du capital d'ASF, a nanti cette participation en garantie d'un emprunt de 1,2 milliard d'euros sur sept ans, consenti en 2006 par un pool bancaire.

Ces financements sont sans recours contre la société VINCI SA.

9.3 Ventilation des immobilisations incorporelles du domaine concédé par type d'infrastructure

| (en millions d'euros) | Autoroutes ^(*) | Parkings | Autres infrastructures | Total VINCI Concessions | Autres concessions ^(**) | Total |
|---|---------------------------|----------------|------------------------|-------------------------|------------------------------------|------------------|
| Valeur brute | | | | | | |
| Au 01/01/2007^(***) | 23 306,6 | 1 159,1 | 648,6 | 25 114,3 | 15,3 | 25 129,6 |
| Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises | | 5,2 | | 5,2 | | 5,2 |
| Autres acquisitions de l'exercice | 893,0 | 23,8 | 328,8 | 1 245,6 | | 1 245,6 |
| Sorties de l'exercice | (2,6) | (18,3) | | (20,9) | | (20,9) |
| Écarts de conversion | | (3,6) | (8,1) | (11,7) | | (11,7) |
| Autres mouvements | 6,4 | (1,8) | | 4,6 | (10,2) | (5,6) |
| | 24 203,4 | 1 164,3 | 969,3 | 26 337,0 | 5,1 | 26 342,2 |
| Subventions reçues | (25,7) | | (22,1) | (47,8) | | (47,8) |
| Au 31/12/2007^(***) | 24 177,7 | 1 164,3 | 947,2 | 26 289,2 | 5,1 | 26 294,4 |
| Acquisitions de l'exercice | 727,4 | 34,2 | 377,7 | 1 139,3 | 2,1 | 1 141,4 |
| Sorties de l'exercice | (2,1) | (1,7) | | (3,8) | | (3,8) |
| Écarts de conversion | | (5,8) | 4,8 | (1,0) | | (1,0) |
| Autres mouvements | (51,5) | (12,7) | 135,3 | 71,1 | 3,6 | 74,8 |
| | 24 851,5 | 1 178,2 | 1 465,0 | 27 494,8 | 10,9 | 27 505,7 |
| Subventions reçues | (2,8) | | (31,2) | (34,0) | | (34,0) |
| Au 31/12/2008 | 24 848,7 | 1 178,2 | 1 433,8 | 27 460,8 | 10,9 | 27 471,7 |
| Amortissements et pertes de valeur | | | | | | |
| Au 01/01/2007^(***) | (1 012,1) | (459,5) | (92,1) | (1 563,7) | (6,2) | (1 569,9) |
| Amortissements de la période | (830,8) | (37,4) | (16,3) | (884,5) | | (884,5) |
| Pertes de valeur | | (0,6) | | (0,6) | | (0,6) |
| Reprises de pertes de valeur | | 0,2 | | 0,2 | | 0,2 |
| Sorties de l'exercice | 1,9 | 14,1 | | 16,0 | | 16,0 |
| Écarts de conversion | | 1,1 | 2,2 | 3,3 | | 3,3 |
| Autres mouvements | 3,7 | 2,5 | | 6,2 | 3,6 | 9,8 |
| Au 31/12/2007^(***) | (1 837,3) | (479,5) | (106,2) | (2 423,0) | (2,6) | (2 425,6) |
| Amortissements de la période | (882,3) | (36,7) | (21,9) | (941,0) | (0,2) | (941,1) |
| Pertes de valeur | | (1,3) | (3,5) | (4,8) | | (4,8) |
| Reprises de pertes de valeur | | 0,4 | 1,3 | 1,7 | | 1,7 |
| Sorties de l'exercice | 1,1 | 1,6 | | 2,7 | | 2,7 |
| Écarts de conversion | | 2,9 | (1,4) | 1,5 | | 1,5 |
| Autres mouvements | 2,0 | (0,1) | (46,4) | (44,4) | (2,4) | (46,8) |
| Au 31/12/2008 | (2 716,5) | (512,6) | (178,2) | (3 407,3) | (5,2) | (3 412,5) |
| Valeur nette | | | | | | |
| Au 01/01/2007^(***) | 22 294,4 | 699,6 | 556,5 | 23 550,6 | 9,1 | 23 559,7 |
| Au 31/12/2007^(***) | 22 340,4 | 684,8 | 841,0 | 23 866,2 | 2,5 | 23 868,7 |
| Au 31/12/2008 | 22 132,2 | 665,6 | 1 255,6 | 24 053,5 | 5,7 | 24 059,2 |

(*) Y compris A86.

(**) Principalement contrats de concession de réseaux de communication gérés par VINCI Construction.

(***) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Les investissements de l'exercice dans les nouveaux projets en concession s'élèvent à 1 009,1 millions d'euros (contre 1 129 millions d'euros en 2007). Ils comprennent les investissements réalisés par Cofiroute pour un montant de 272,4 millions d'euros (contre 431 millions d'euros en 2007) et par le groupe ASF pour un montant de 344,5 millions d'euros (contre 352,8 millions d'euros en 2007).

Les coûts d'emprunts incorporés en 2008 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 132,3 millions d'euros (dont 91,9 millions d'euros concernent Cofiroute, 18,6 millions d'euros le groupe ASF et 18,3 millions d'euros Arcour).

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 3 028,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 dont 1 634,2 millions d'euros pour Cofiroute (dont 1 603 millions d'euros pour l'A86), 535,2 millions d'euros pour le groupe ASF et 711,1 millions d'euros pour Arcour.

10. Goodwill

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Valeur nette à l'ouverture | 3 382,5 | 2 636,5 |
| Goodwill constatés dans l'exercice | 288,7 | 770,6 |
| Pertes de valeur | (22,2) | (6,0) |
| Écarts de conversion | (73,7) | (18,5) |
| Sorties de périmètre | (2,7) | (6,5) |
| Autres mouvements | 6,3 | 6,4 |
| Valeur nette à la clôture | 3 578,9 | 3 382,5 |

Les principaux goodwill au 31 décembre 2008 sont les suivants :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|---|----------------|------------------|----------------|----------------|
| | Valeur brute | Pertes de valeur | Valeur nette | Valeur nette |
| Groupe ASF | 1 934,7 | | 1 934,7 | 1 934,7 |
| VINCI Park (ex-Sogeparc et Finec) | 343,3 | | 343,3 | 343,3 |
| Entrepose Contracting | 200,9 | | 200,9 | 201,5 |
| Solétanche Bachy | 179,0 | | 179,0 | 169,7 |
| Nuvia (ex-Nukem) | 119,2 | | 119,2 | 155,4 |
| ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires | 105,3 | | 105,3 | |
| Taylor Woodrow Construction | 80,2 | | 80,2 | |
| Etavis | 75,9 | | 75,9 | 76,0 |
| Autres goodwill de montants unitaires inférieurs à 50 millions d'euros ^(*) | 603,3 | (62,9) | 540,4 | 501,9 |
| Total | 3 641,8 | (62,9) | 3 578,9 | 3 382,5 |

() En valeur unitaire nette pour chacune des deux périodes.*

Les tests de valeur pratiqués au cours de la période ont conduit à déprécier le goodwill de la société Euromark pour 20 millions d'euros.

11. Autres immobilisations incorporelles

| (en millions d'euros) | Logiciels | Brevets, licences et autres | Total |
|---|----------------|-----------------------------|----------------|
| Valeur brute | | | |
| Au 01/01/2007 | 186,4 | 157,3 | 343,8 |
| Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises | 9,3 | 35,0 | 44,3 |
| Autres acquisitions de l'exercice | 15,0 | 16,9 | 31,9 |
| Sorties de l'exercice | (11,2) | (1,8) | (13,0) |
| Écarts de conversion | (0,3) | (0,7) | (1,0) |
| Autres mouvements | 16,1 | (20,0) | (3,9) |
| Au 31/12/2007 | 215,3 | 186,8 | 402,1 |
| Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises | 0,5 | 40,0 | 40,5 |
| Autres acquisitions de l'exercice | 17,1 | 23,7 | 40,9 |
| Sorties de l'exercice | (8,1) | (8,0) | (16,1) |
| Écarts de conversion | (1,1) | (10,4) | (11,5) |
| Autres mouvements | 6,2 | (13,2) | (6,9) |
| Au 31/12/2008 | 230,0 | 218,9 | 449,0 |
| Amortissements et pertes de valeur | | | |
| Au 01/01/2007 | (143,8) | (71,6) | (215,4) |
| Amortissements reprise par voie de regroupement d'entreprises | (7,4) | (13,8) | (21,1) |
| Amortissements de la période | (22,5) | (8,9) | (31,4) |
| Pertes de valeur | | (0,1) | (0,1) |
| Reprises de perte de valeur | | 0,2 | 0,2 |
| Sorties de l'exercice | 6,0 | 2,4 | 8,3 |
| Écarts de conversion | 0,2 | 0,2 | 0,4 |
| Autres mouvements | (2,0) | 0,6 | (1,4) |
| Au 31/12/2007 | (169,5) | (91,0) | (260,5) |
| Amortissements reprise par voie de regroupement d'entreprises | (0,5) | (0,2) | (0,7) |
| Amortissements de la période | (24,5) | (11,0) | (35,6) |
| Pertes de valeur | (0,1) | (0,1) | (0,2) |
| Reprises de perte de valeur | 0,0 | 0,1 | 0,1 |
| Sorties de l'exercice | 6,9 | 7,9 | 14,8 |
| Écarts de conversion | 0,7 | 0,7 | 1,4 |
| Autres mouvements | 3,9 | 5,2 | 9,0 |
| Au 31/12/2008 | (183,0) | (88,6) | (271,6) |
| Valeur nette | | | |
| Au 01/01/2007 | 42,5 | 85,8 | 128,3 |
| Au 31/12/2007 | 45,8 | 95,8 | 141,6 |
| Au 31/12/2008 | 47,0 | 130,3 | 177,3 |

12. Immobilisations corporelles

| <i>(en millions d'euros)</i> | Immobilisations d'exploitation du domaine concédé | Terrains | Constructions | Matériels, installations techniques et agencements | Total |
|--|---|---------------|----------------|--|------------------|
| Valeur brute | | | | | |
| Au 01/01/2007^(*) | 2 649,1 | 405,1 | 884,0 | 4 337,0 | 8 275,1 |
| Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises | 0,1 | 18,9 | 91,0 | 650,0 | 760,0 |
| Autres acquisitions de l'exercice | 212,7 | 22,2 | 157,3 | 665,3 | 1 057,5 |
| Sorties de l'exercice | (58,8) | (14,4) | (45,9) | (344,0) | (463,2) |
| Écarts de conversion | | 0,3 | (2,0) | (32,5) | (34,2) |
| Autres mouvements | (4,0) | (9,0) | (88,3) | 1,0 | (100,4) |
| Au 31/12/2007^(*) | 2 799,0 | 422,9 | 996,2 | 5 276,8 | 9 495,0 |
| Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises | | 18,4 | 45,5 | 185,1 | 249,0 |
| Autres acquisitions de l'exercice | 235,7 | 27,3 | 202,6 | 723,2 | 1188,9 |
| Sorties de l'exercice | (67,2) | (7,3) | (24,9) | (356,4) | (455,8) |
| Écarts de conversion | 0,3 | (7,0) | (8,7) | (79,8) | (95,1) |
| Autres mouvements | (81,6) | 4,5 | (109,6) | 57,8 | (128,8) |
| Au 31/12/2008 | 2 886,3 | 459,0 | 1 101,1 | 5 806,6 | 10 253,1 |
| Amortissements et pertes de valeur | | | | | |
| Au 01/01/2007^(*) | (1 345,4) | (77,0) | (348,2) | (2 878,1) | (4 648,9) |
| Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises | (0,1) | (1,0) | (26,2) | (422,9) | (450,2) |
| Autres amortissements de la période | (140,4) | (8,8) | (38,7) | (483,8) | (671,8) |
| Pertes de valeur | (0,2) | (2,3) | (0,9) | (4,8) | (8,2) |
| Reprises de pertes de valeur | 4,9 | 1,7 | 1,2 | 3,2 | 11,0 |
| Sorties de l'exercice | 47,7 | 3,9 | 21,8 | 311,7 | 385,1 |
| Écarts de conversion | | (0,5) | 0,3 | 17,8 | 17,6 |
| Autres mouvements | (0,5) | 3,9 | 1,0 | 55,5 | 59,9 |
| Au 31/12/2007^(*) | (1 434,1) | (80,2) | (389,8) | (3 401,4) | (5 305,5) |
| Amortissements repris par voie de regroupement d'entreprises | | (0,1) | (7,5) | (116,7) | (124,4) |
| Autres amortissements de la période | (136,5) | (9,5) | (43,8) | (568,5) | (758,3) |
| Pertes de valeur | (0,3) | (3,0) | (0,8) | (7,2) | (11,3) |
| Reprises de pertes de valeur | 0,5 | 0,3 | 0,7 | 2,1 | 3,4 |
| Sorties de l'exercice | 64,1 | 2,4 | 14,4 | 331,2 | 412,1 |
| Écarts de conversion | (0,1) | 1,3 | 2,9 | 42,0 | 46,1 |
| Autres mouvements | 46,6 | (3,0) | 3,0 | 21,1 | 67,7 |
| Au 31/12/2008 | (1 459,8) | (91,9) | (421,0) | (3 697,4) | (5 670,2) |
| Valeur nette | | | | | |
| Au 01/01/2007^(*) | 1 303,6 | 328,0 | 535,7 | 1 458,9 | 3 626,3 |
| Au 31/12/2007^(*) | 1 365,0 | 342,7 | 606,4 | 1 875,4 | 4 189,5 |
| Au 31/12/2008 | 1 426,5 | 367,1 | 680,1 | 2 109,2 | 4 582,9 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours de construction pour 567,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 438,6 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Les immobilisations en location-financement s'élevaient à 213,6 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 142,1 millions d'euros au 31 décembre 2007. Elles concernent principalement des immeubles destinés à l'exploitation. Les paiements relatifs à ces immobilisations sont présentés dans la note E.22.1 « Détail des dettes financières à long terme ».

13. Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2008.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par activité (concession, énergies, routes et construction) et par pays, est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôt (résultat opérationnel + amortissements + provisions non courantes – investissements d'exploitation – variation du besoin en fonds de roulement sur activité).

En ce qui concerne les concessions, les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats en appliquant un taux d'actualisation variable (déterminé pour chaque période en fonction du ratio dette/capitaux propres).

Pour les autres UGT, les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des derniers plans triennaux disponibles. Au-delà de la période triennale, les flux de trésorerie sont extrapolés en appliquant, jusqu'à la cinquième année, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par le management des perspectives de l'entité concernée.

Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

13.1 Tests de valeur sur goodwill

Les goodwill ont donné lieu à des tests de valeur en retenant les hypothèses suivantes :

| (en millions d'euros) | Valeur nette comptable du goodwill 31/12/2008 | Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie | | | | Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice | |
|------------------------|--|--|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------|--|--------------|
| | | Taux de croissance (années N+1 à N+5) | Taux de croissance (valeur terminale) | Taux d'actualisation avant impôts | | 2008 | 2007 |
| | | | | 31/12/2008 | 31/12/2007 | | |
| Groupe ASF | 1 934,7 | (*) | (*) | 9,49 % | 9,48 % | - | - |
| VINCI Park | 343,3 | (*) | (*) | 9,08 % | 8,91 % | - | - |
| Entrepouse Contracting | 200,9 | 1,2 % à 5,6 % | 2,0 % | 10,13 % | 9,48 % | - | - |
| Solétanche Bachy | 179,0 | 1,2 % à 3,4 % | 1,5 % | 10,13 % | 9,48 % | - | - |
| Autres goodwill | 921,0 | 0 à 3 % | 0 à 3 % | 7,80 % à 19,46 % | 6,8 % à 17,7 % | (22,2) | (6,0) |
| Total | 3 578,9 | | | | | (22,2) | (6,0) |

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession, en retenant un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de 2,2 % pour ASF et de 3 % pour VINCI Park.

Les tests effectués au 31 décembre 2008 ont entraîné la comptabilisation de pertes de valeur à hauteur de 22,2 millions d'euros, contre 6 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Pour les principaux goodwill, la sensibilité des valeurs d'entreprises aux hypothèses retenues est reflétée dans le tableau suivant :

Sensibilité sur les taux

| (en millions d'euros) | ASF | | VINCI Park | | Entrepouse Contracting | | Solétanche Bachy | |
|--|-----------|----------|------------|----------|------------------------|----------|------------------|----------|
| | 0,50 % | - 0,50 % | 0,50 % | - 0,50 % | 0,50 % | - 0,50 % | 0,50 % | - 0,50 % |
| Taux d'actualisation des flux de trésorerie | (1 101,0) | 1 188,0 | (161,5) | 196,1 | (14,5) | 16,4 | (30,0) | 33,0 |
| Taux de croissance à l'infini des flux de trésorerie | (*) | (*) | (*) | (*) | 12,6 | (11,1) | 25,0 | (23,0) |

(*) Les projections de flux de trésorerie sont déterminées sur la durée des contrats de concession.

Au 31 décembre 2008, une hausse (ou une baisse) de 50 points de base des hypothèses retenues n'entraînerait pas de dépréciation (ni de réévaluation) significative dans les comptes consolidés du Groupe, les valeurs d'utilité des UGT concernées étant nettement supérieures à leurs valeurs comptables.

Sensibilité sur les flux

| (en millions d'euros) | ASF | | VINCI Park | | Entrepouse Contracting | | Solétanche Bachy | |
|--|--------|----------|------------|----------|------------------------|----------|------------------|----------|
| | 5,00 % | - 5,00 % | 5,00 % | - 5,00 % | 5,00 % | - 5,00 % | 5,00 % | - 5,00 % |
| Variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels avant impôts | 975,0 | (975,0) | 118,0 | (118,0) | 12,7 | (12,7) | 26,0 | (26,0) |

Au 31 décembre 2008, une variation des cash-flows d'exploitation prévisionnels de plus (ou moins) 5 % n'entraînerait pas de dépréciation (ni de réévaluation) significative dans les comptes consolidés du Groupe, les valeurs d'utilité des UGT concernées étant nettement supérieures à leurs valeurs comptables.

13.2 Pertes de valeur sur autres actifs non financiers

Au 31 décembre 2008, le Groupe n'a pas enregistré de pertes de valeur sur autres actifs non financiers.

14. Immeubles de placement

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|------------------------|------------|------------|
| Immeubles de placement | 42,8 | 52,6 |

Les immeubles de placement ont généré au cours de la période 3,3 millions d'euros de produits locatifs et 2,2 millions d'euros de charges opérationnelles directes.

Au 31 décembre 2008, les immeubles de placement présentent une juste valeur estimée à 65,6 millions d'euros, pour une valeur comptable inscrite au bilan de 42,8 millions d'euros.

15. Participations dans les entreprises associées

15.1 Variation au cours de la période

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) |
|--|--------------|---------------------------|
| Valeur des titres en début d'exercice | 190,1 | 101,2 |
| Augmentation de capital des entreprises associées | 9,9 | 7,5 |
| Part du Groupe dans les résultats de l'exercice | 23,8 | 16,7 |
| <i>dont concessions</i> | <i>11,7</i> | <i>3,7</i> |
| Dividendes distribués | (15,6) | (13,3) |
| Variations de périmètre et écarts de conversion | (5,1) | 77,1 |
| Variation nette de juste valeur sur instruments financiers | (38,8) | |
| Reclassements | 1,7 | 0,9 |
| Valeur des titres en fin d'exercice | 165,9 | 190,1 |
| <i>dont concessions</i> | <i>37,8</i> | <i>57,3</i> |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Les variations de l'exercice comprennent notamment les variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de taux d'intérêt après effet d'impôt pour - 38,8 millions d'euros (dont - 23,5 millions d'euros au titre d'Olympia Odos et - 8,9 millions d'euros au titre d'Aegean Motorways).

15.2 Informations financières sur les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées concernent pour l'essentiel les sociétés concessionnaires sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

Au 31 décembre 2008, les principales données financières relatives aux sociétés concessionnaires incluses dans cette rubrique sont les suivantes (à 100 %) :

| (en millions d'euros) | Severn River Crossing | Trans Jamaican Highway | SMTPC | Lusoponte | SCDI | Olympia Odos ^(*) | Olympia Odos ^(*) Litourgia | RhônExpress | Aegean Motorways | Coentunnel |
|--|-----------------------|------------------------|-------------|-------------|--------------|-----------------------------|---------------------------------------|--------------|------------------|--------------|
| % détention | 35,00 % | 34,00 % | 33,29 % | 30,85 % | 18,80 % | 36,00 % | 36,00 % | 32,40 % | 13,75 % | 27,60 % |
| Données financières à 100 % | | | | | | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 97,8 | 25,6 | 33,7 | 64,6 | 19,1 | 84,9 | 11,0 | 25,5 | 177,5 | 35,5 |
| Quote-part du Groupe | 34,2 | 8,7 | 11,2 | 19,9 | 3,6 | 30,6 | 3,9 | 8,3 | 24,4 | 9,8 |
| Charges opérationnelles | (97,8) | (10,6) | (15,6) | (16,3) | (10,9) | (69,0) | (10,8) | (25,5) | (159,5) | (34,4) |
| Résultat opérationnel | 0,0 | 15,4 | 18,1 | 48,3 | 8,2 | 15,9 | 0,2 | 0,0 | 18,0 | 0,1 |
| Résultat net | 0,0 | 1,7 | 9,4 | 11,9 | (2,3) | 10,8 | 0,1 | (0,7) | 12,5 | (0,7) |
| Capitaux propres au 31/12/2008 | | 3,3 | 46,6 | 17,5 | (18,9) | (24,4) | 1,0 | (6,4) | (37,0) | (26,3) |
| Part du Groupe dans les capitaux propres | 0,0 | 1,1 | 15,5 | 5,4 | (3,6) | (8,8) | 0,4 | (2,1) | (5,1) | (7,3) |
| dont part du Groupe dans le résultat consolidé | 0,0 | 0,6 | 3,1 | 3,7 | (0,4) | 3,9 | 0,0 | (0,2) | 1,7 | (0,2) |
| Goodwill net | | 6,7 | 15,1 | 10,7 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Valeur des titres mis en équivalence | 0,0 | 7,9 | 30,6 | 16,1 | (3,6) | (8,8) | 0,4 | (2,1) | (5,1) | (4,7) |
| Valeur nette des titres dans les comptes sociaux | 6,5 | 6,2 | 38,1 | 108,0 | 0,2 | 1,8 | 0,4 | 0,0 | 0,7 | 0,0 |
| Coût des titres à l'origine | | 6,2 | 27,1 | 20,2 | 0,2 | 1,8 | 0,4 | 0,0 | 0,7 | 0,0 |
| Juste valeur des participations (valeur boursière au 31 décembre 2008) | | | 39,0 | | | | | | | |
| Autres informations au bilan | | | | | | | | | | |
| Total actif/passif | 410,7 | 218,6 | 138,3 | 804,0 | 171,0 | 429,4 | 10,0 | 31,0 | 309,8 | 56,5 |
| Endettement financier net au 31/12/2008 | (347,9) | 198,4 | (57,1) | (323,4) | (156,2) | (285,2) | 1,6 | (17,1) | (178,6) | (66,6) |
| Avances d'actionnaires et prêts rémunérés (quote-part VINCI) | 5,9 | | | 2,9 | | 0,0 | | 0,1 | | |

(*) Maliakos Kleidi (ex Apion Kleos).

16. Autres actifs financiers non courants

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) |
|---|--------------|---------------------------|
| Actifs disponibles à la vente | 302,6 | 393,5 |
| Prêts et créances au coût amorti | 210,0 | 154,3 |
| dont créances financières PPP/concessions | 116,9 | 64,0 |
| Juste valeur des produits dérivés actifs non courants ^(**) | 109,8 | 72,0 |
| Autres actifs financiers non courants | 622,4 | 619,8 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Voir note E.23 « Informations relatives à la gestion des risques financiers ».

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 302,6 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 393,5 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ils comprennent des titres de participation cotés pour 182,9 millions d'euros (dont 158,4 millions d'euros de titres ADP) et des titres de participation non cotés pour 119,8 millions d'euros dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par VINCI.

Les prêts et créances, évalués au coût amorti, s'élèvent à 210 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 154,3 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ils comprennent, outre les créances rattachées à des participations et des dépôts de garantie pour 78,9 millions d'euros, les créances financières rattachées aux contrats de concession et aux contrats de partenariat public-privé gérés par les filiales du Groupe pour 116,9 millions d'euros (voir note E.16.2 « Créances financières rattachées aux contrats de concession et de PPP »).

16.1 Actifs disponibles à la vente, prêts et créances

Les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances au coût amorti s'analysent comme suit :

| | Actifs disponibles à la vente | | Prêts et créances au coût amorti | | | Total |
|---|---|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------|
| | Titres de participation évalués à la juste valeur | Titres de participation non cotés | Créances financières PPP/concessions | Prêts et créances collatéralisés | Autres prêts et créances | |
| <i>(en millions d'euros)</i> | | | | | | |
| Au 01/01/2007^(*) | 16,9 | 174,9 | 63,6 | 5,3 | 83,0 | 343,7 |
| Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises | 0,2 | 15,2 | | | 5,1 | 20,5 |
| Autres acquisitions de l'exercice | 227,3 | 61,0 | 6,5 | | 20,8 | 315,6 |
| Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres | 3,6 | | | | 0,4 | 4,0 |
| Pertes de valeur | (0,5) | (5,6) | | | (0,3) | (6,4) |
| Sorties de l'exercice | (0,3) | (16,2) | (2,0) | (3,6) | (15,2) | (37,2) |
| Écarts de conversion | (0,6) | (0,7) | (4,1) | | (2,2) | (7,6) |
| Autres mouvements | (3,3) | (78,4) | 0,0 | (1,6) | (1,4) | (84,7) |
| Au 31/12/2007^(*) | 243,2 | 150,2 | 64,0 | 0,1 | 90,2 | 547,8 |
| Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises | | 2,4 | 0,2 | | 4,7 | 7,3 |
| Autres acquisitions de l'exercice | 15,3 | 16,1 | 53,7 | 0,1 | 16,9 | 102,0 |
| Variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres | (5,1) | 14,6 | | | | 9,5 |
| Pertes de valeur | (67,6) | (8,0) | | | (3,0) | (78,6) |
| Sorties de l'exercice | (1,0) | (2,2) | (5,2) | | (47,3) | (55,7) |
| Écarts de conversion | (1,8) | (0,7) | (14,7) | | (5,8) | (22,9) |
| Autres mouvements | (0,1) | (52,8) | 18,9 | 0,3 | 36,9 | 3,2 |
| Au 31/12/2008 | 182,9 | 119,8 | 116,9 | 0,5 | 92,6 | 512,6 |

^(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Les mouvements de la période concernent principalement la variation de juste valeur sur les titres ADP (voir note D.6 « Charges et produits financiers ») et l'augmentation des créances financières PPP/concessions pour + 53,7 millions d'euros, dont Sport Partenariat (INSEP) pour + 12,9 millions d'euros et Doncaster School Solutions LTD pour + 17,7 millions d'euros.

La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31/12/2008 | 1 à 5 ans | > 5 ans |
|---|--------------|-------------|--------------|
| Créances financières PPP/concessions | 116,9 | 26,6 | 90,2 |
| Prêts et créances collatéralisés | 0,5 | | 0,5 |
| Autres prêts et créances | 92,6 | 53,8 | 38,8 |
| Prêts et créances au coût amorti | 210,0 | 80,5 | 129,5 |

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 43 millions d'euros.

La juste valeur des produits dérivés actifs courants fait partie intégrante de l'endettement financier net (voir note E.22 « Informations relatives à l'endettement financier net »).

16.2 Créances financières rattachées aux contrats de concession et de PPP

Ces créances portent notamment sur des contrats d'éclairage public conclus par VINCI Energies, un contrat de rénovation et de fournitures de services associés pour l'INSEP conclu par VINCI Construction France, le contrat de contournement de la ville de Newport (pays de Galles) et le contrat de Liefkenshoek Tunnel (Belgique), conclu par VINCI Concessions.

Les caractéristiques des principaux contrats de concession ou de partenariat public-privé relevant du modèle de la créance financière exploités par les filiales consolidées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| | Contrôle et régulation du tarif par le concédant | Origine de la rémunération | Subvention ou garantie du concédant | Valeur résiduelle | Date de fin de contrat ou durée moyenne | Méthode de consolidation | Modèle comptable |
|---|--|--|--|--|---|-----------------------------|--------------------|
| Autoroutes | | | | | | | |
| Morgan VINCI Ltd (autoroute de contournement de Newport, Royaume-Uni, 10 km) | Paiement en fonction : de la disponibilité 67 %, du trafic 28 %, de la sécurité 3 % et de la maintenance de l'ouvrage 2 %. | Concédant | Néant | Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité. | Fin du contrat en 2042 | Intégration proportionnelle | Créance financière |
| Lignes Ferroviaires | | | | | | | |
| Liefkenshoek Tunnel (liaison ferroviaire «Liefkenshoek» de 16,2 km dans le port d'Anvers) | Loyer payé par le concédant. | Concédant | Subvention d'équipement | Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité. | Fin du contrat en 2050 | Intégration proportionnelle | Créance financière |
| Stationnement aéroportuaire | | | | | | | |
| Parking loueurs de Nice (parking des loueurs de voitures de l'aéroport de Nice) | Loyer payé par le concédant + loyer payé par les loueurs fixé dans le contrat de concession. | Concédant et loueurs de voitures | Subvention d'équipement et subvention d'exploitation | Infrastructure rendue au concédant en fin de concession sans indemnité. | Fin du contrat en 2040 | Intégration globale | Créance financière |
| Autres | | | | | | | |
| Éclairage public de Rouen | Loyer versé suivant les clauses du contrat. | Ville de Rouen | Néant | Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité. | Fin du contrat en 2027 | Intégration globale | Créance financière |
| INSEP (réhabilitation, exploitation, maintenance et gestion hôtelière) | Loyer versé suivant les clauses du contrat. | Ministère de la Jeunesse et des Sports | Subvention | Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité. | Fin du contrat en 2039 | Intégration proportionnelle | Créance financière |

16.3 Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP – Modèle de la créance financière

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession et PPP qu'elles ont conclus, les filiales du Groupe se sont engagées à réaliser des investissements qui s'analysent de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-------------------------|------------|------------|
| Liefkenshoek Tunnel | 301 | - |
| Parking loueurs de Nice | 32 | - |
| Autres | 14 | - |
| Total | 347 | - |

En contrepartie de ces investissements, les filiales reçoivent du concessionnaire une garantie de paiement.

17. Contrats de construction (pôles du Contracting)

17.1 Informations financières relatives aux contrats de construction

Le montant des coûts encourus, augmenté des profits, diminué des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « contrats de construction en cours, passifs ».

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|----------------|
| Données bilantielles | | |
| Avances et acomptes reçus | (704,9) | (641,1) |
| Contrats de construction en cours, actifs | 1 012,8 | 917,2 |
| Contrats de construction en cours, passifs | (1 997,8) | (1 709,3) |
| Contrats de construction en cours, nets | (985,0) | (792,1) |
| Cumul des produits et charges comptabilisés sur contrats en cours | | |
| Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour | 36 062,4 | 29 435,9 |
| Moins factures émises | (37 047,4) | (30 228,0) |
| Contrats de construction en cours, nets | (985,0) | (792,1) |

17.2 Engagements donnés et reçus au titre des contrats de construction

Dans le cadre des marchés de travaux conclus par ses filiales, le Groupe accorde et reçoit des garanties (sûretés personnelles) qui s'analysent selon leur objet de la manière suivante :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Donnés | Reçus | Donnés | Reçus |
| Bonne exécution | 3 326,7 | 368,1 | 2 381,0 | 367,9 |
| Performance bonds | 807,7 | 62,8 | 926,9 | 70,3 |
| Retenue de garantie | 2 359,8 | 426,9 | 2 121,5 | 398,9 |
| Paiement à terme des sous-traitants | 1 344,1 | 138,3 | 1 101,3 | 122,0 |
| Soumission | 220,9 | 0,1 | 192,5 | 25,6 |
| Paiement à terme des fournisseurs | 61,9 | 157,3 | 56,9 | 79,4 |
| Total | 8 121,1 | 1 153,5 | 6 780,1 | 1 064,1 |

L'augmentation des engagements donnés (+ 19,8 %) est à mettre en regard de la forte croissance de l'activité des pôles du Contracting en 2008, en particulier le pôle construction.

Les garanties données comprennent principalement les cautions sur marchés de travaux en cours d'exécution. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est provisionné au bilan.

D'une manière générale, tout risque de perte qui serait lié à l'exécution d'un engagement donné par VINCI ou ses filiales donnerait lieu à la constitution d'une provision dans les comptes du Groupe en application des règles en vigueur. Compte tenu de ces éléments, VINCI estime que les engagements hors bilan ci-dessus détaillés ne sont pas susceptibles d'affecter de façon significative la situation patrimoniale du Groupe.

Il est rappelé qu'en contrepartie des engagements donnés, le Groupe gère un carnet de commandes fermes et acceptées par les clients, lesquels s'engagent, en vertu des conditions contractuelles, à régler les travaux en fonction de leur réalisation. Dans le cadre de son activité de travaux, les sociétés du Groupe bénéficient de cautions données par des établissements financiers sur instructions de leur cotraitant ou de leur sous-traitant ou par leur société mère.

Enfin, le Groupe est amené à accorder, dans le cadre de ses opérations courantes, des garanties pluriannuelles. Ces garanties, lorsqu'elles sont mises en œuvre, donnent lieu à la constitution de provisions évaluées de manière statistique selon les observations de dépenses des années précédentes, ou de manière individuelle en cas de sinistre significatif identifié. En conséquence, les engagements relatifs à ces garanties ne sont pas repris ci-dessus.

18. Capitaux propres

Politique de gestion du capital

Dans le cadre de sa politique de gestion du capital, VINCI a mis en œuvre des programmes de rachat d'actions, dont le principal objectif est de compenser l'effet dilutif des émissions d'actions nouvelles consécutives :

- d'une part, aux souscriptions par les fonds communs de placement Castor des salariés du Groupe aux augmentations du capital qui leur sont réservées ;
- et, d'autre part, à l'exercice d'options de souscription d'actions par les bénéficiaires.

Le Groupe procède régulièrement à des achats de ses propres actions dans le cadre de son programme sur rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires et validé par l'AMF. L'essentiel des actions autodétenues (voir note E.18.2 « Actions autodétenues ») a été conservé et affecté soit à la couverture des plans d'options et d'actions de performance, soit au financement d'opérations de croissance externe pouvant intervenir dans le futur, ou aux actions en voie d'annulation. Un nouveau programme de rachat de 3 000 000 d'actions à échéance du 14 novembre 2009 a été autorisé par l'assemblée générale du 15 mai 2008. Aucun rachat d'actions n'est intervenu en 2008 dans le cadre de ce programme en dehors des achats effectués dans le cadre d'un contrat de liquidité.

La politique d'épargne salariale mise en place avec la création du fonds Castor vise à faciliter l'accès de tous les salariés au capital de VINCI. Au 31 décembre 2008, le Groupe estime que 89 236 salariés, soit plus de la moitié de ses effectifs (87 % en France), sont actionnaires de VINCI, au travers des fonds communs de placement investis en titres VINCI. Détenant ensemble 8,2 % du capital de la société, ils en sont les premiers actionnaires.

Il n'existe au 31 décembre 2008 aucun covenant financier faisant intervenir les capitaux propres consolidés du Groupe ni les capitaux propres de la société mère.

18.1 Actions

Le capital social au 31 décembre 2008 est composé de 496 162 480 actions ordinaires d'un nominal de 2,5 euros.

Évolution du nombre d'actions composant le capital :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|--------------------|--------------------|
| Nombre d'actions en début de période | 485 976 788 | 470 622 930 |
| Augmentations de capital (PEG, stock-options et paiement des dividendes en actions) | 10 185 692 | 19 153 858 |
| Annulation d'actions | | (3 800 000) |
| Nombre d'actions en fin de période | 496 162 480 | 485 976 788 |
| Nombre d'actions émises et entièrement libérées | 496 162 480 | 485 976 788 |
| Nombre d'actions émises et non entièrement libérées | | |
| Valeur nominale de l'action (en euro) | 2,5 | 2,5 |
| Actions autodétenues en direct par VINCI | 22 919 652 | 17 838 019 |
| <i>dont actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat et aux plans d'attributions gratuites</i> | <i>6 650 780</i> | <i>251 978</i> |
| Actions autodétenues au travers de contrat de liquidité | - | 300 000 |

Les mouvements du capital en 2008 se décomposent de la façon suivante :

| | Augmentations (réductions) du capital (en euros) | Primes d'émissions d'apports ou de fusions (en euros) | Nombre d'actions émises ou annulées | Nombre d'actions composant le capital social | Montant du capital social en euros |
|--------------------------------------|---|--|---|--|--|
| Situation au 01/01/2007 | | | | 470 622 930 | 1 176 557 325 |
| Réduction du capital | (9 500 000) | (113 364 800) | (3 800 000) ^(*) | 466 822 930 ^(*) | 1 167 057 325 |
| Plan d'épargne du Groupe | 21 693 128 | 310 020 256 | 8 677 251 ^(*) | 475 500 181 ^(*) | 1 188 750 453 |
| Levées d'options de souscription | 26 191 518 | 134 657 853 | 10 476 607 ^(*) | 485 976 788 ^(*) | 1 214 941 970 |
| Situation au 31/12/2007 | | | | 485 976 788 | 1 214 941 970 |
| Réduction du capital | - | - | - | - | - |
| Plan d'épargne du Groupe | 8 476 642 | 139 104 535 | 3 390 657 | 489 367 445 | 1 223 418 613 |
| Levées d'options de souscription | 5 887 258 | 31 048 024 | 2 354 903 | 491 722 348 | 1 229 305 870 |
| Paiement des dividendes en actions | 11 100 330 | 185 751 933 | 4 440 132 | 496 162 480 | 1 240 406 200 |
| Situation au 31 décembre 2008 | | | | 496 162 480 | 1 240 406 200 |

(*) Ajusté après la division par deux de la valeur nominale de l'action intervenue le 17 mai 2007.

VINCI a émis en février 2006 un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015, qui n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la société procède à des rachats d'actions. Après cette date, le coupon devient variable et trimestriel au taux Euribor trois mois + 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement de coupon.

Cet emprunt subordonné de durée de vie indéterminée a été comptabilisé en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

18.2 Actions autodétenues

Les mouvements sur actions autodétenues, hors contrat de liquidité, s'analysent de la façon suivante :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-------------------|-------------------|
| Nombre d'actions en début de période | 17 838 019 | 4 171 178 |
| Achats d'actions | 5 258 274 | 21 830 660 |
| Cessions d'actions dans le cadre de levées d'options d'achat | (176 641) | (874 538) |
| Annulations d'actions | | (3 800 000) |
| Croissance externe | | (862 081) |
| Plan d'épargne Groupe | | (2 627 200) |
| Nombre d'actions en fin de période | 22 919 652 | 17 838 019 |

Au cours de l'exercice 2008, VINCI a racheté 5 258 274 de ses propres actions pour un montant de 241,7 millions d'euros, soit un prix moyen de 45,96 euros par action. Durant la même période, aucune réduction de capital n'a eu lieu. Par ailleurs, 176 641 actions ont été cédées en 2008 dans le cadre des levées d'options d'achat pour un montant de 8,9 millions d'euros. En outre, dans le cadre d'un contrat de liquidité géré par un intermédiaire agréé, 3 606 787 actions VINCI ont été acquises sur le marché en 2008 pour 151,9 millions d'euros et revendues sur la même période pour 167,7 millions d'euros. Ce contrat a été suspendu le 23 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, le nombre total d'actions autodétenues est de 22 919 652 actions, comptabilisées en diminution des capitaux propres consolidés pour un montant de 1 173,2 millions d'euros.

Par ailleurs, à la clôture de l'exercice, VINCI détenait 2 477 878 calls sur actions au titre de la couverture de plans d'options d'achat, comptabilisés en diminution des capitaux propres pour 74,2 millions d'euros.

18.3 Réserves distribuables

Les réserves distribuables de VINCI SA ont évolué de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---------------------------------|-----------------|-----------------|
| Libres d'impôt sur les sociétés | 12 392,3 | 12 873,7 |
| Réserves distribuables | 12 392,3 | 12 873,7 |

La réserve légale de VINCI SA s'élève à 121,5 millions d'euros au 31 décembre 2008.

18.4 Éléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|----------------|-------------|
| Actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Réserve à l'ouverture | 7,0 | 3,7 |
| Variations de juste valeur de la période | (57,5) | 3,6 |
| Pertes de valeur constatées en résultat | 67,4 | |
| Variations de juste valeur constatées en résultat lors de la cession | (0,5) | |
| Variation de périmètre et divers | | (0,3) |
| Réserve de clôture | 16,5 | 7,0 |
| Couverture de flux de trésorerie | | |
| Réserve à l'ouverture | 61,5 | 8,9 |
| Variations de juste valeur rattachées aux entreprises associées | (52,2) | |
| Autres variations de juste valeur de la période | (272,1) | 51,6 |
| Éléments de juste valeur constatés en résultat | 32,9 | 0,6 |
| Variation de périmètre et divers | 0,2 | 0,3 |
| Réserve de clôture | (229,7) | 61,5 |
| Total des éléments constatés directement en capitaux propres | | |
| Réserve brute | (213,2) | 68,5 |
| Effet impôt associé | 73,6 | (21,6) |
| Réserve nette d'impôt | (139,7) | 46,9 |

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les titres ADP (voir note D.6 « Charges et produits financiers »).

Les « autres variations de juste valeur de la période » relatives aux opérations de couverture de flux de trésorerie inscrites en capitaux propres concernent principalement la couverture d'émissions d'emprunts futurs des sociétés concessionnaires (mise en place de swap de taux d'intérêts à départ décalé). Ces opérations sont décrites en note E.23.1.3 « Description des opérations de couverture de flux de trésorerie ».

18.5 Dividendes

Les dividendes versés au titre des exercices 2008 et 2007 s'analysent de la façon suivante :

| | 2008 | 2007 |
|---|--------------|--------------|
| Dividende par action (en euros) | | |
| Acompte sur dividende | 0,52 | 0,47 |
| Solde du dividende | 1,10 | 1,05 |
| Dividende net global | 1,62 | 1,52 |
| Montant du dividende (en millions d'euros) | | |
| Acompte sur dividende | 246,5 | 220,7 |
| Solde du dividende | 523,7 | 488,5 |
| Montant versé en actions VINCI | (**) | 196,6 |
| Montant versé en numéraire | (**) | 291,9 |
| Dividende net global | 770,2 | 709,2 |

(*) Chiffres retraités suite à la division par deux du nominal de l'action VINCI le 17 mai 2007.

(**) Information non disponible à ce jour.

VINCI a procédé au versement du solde du dividende 2007 en juin 2008 pour un montant de 488 millions d'euros, dont 197 millions d'euros ont été payés en actions VINCI.

Le coupon, d'un montant de 31,3 millions d'euros, de l'emprunt subordonné à durée de vie indéterminée émis en février 2006 a été comptabilisé en diminution des capitaux propres pour son montant actualisé et net d'impôts, et a été versé en novembre 2008.

Un acompte sur dividende de 0,52 euro par action au titre de l'exercice 2008 a été versé le 18 décembre 2008 (pour un montant de 246,5 millions d'euros), contre 0,47 euro versé au titre de l'exercice 2007 (pour un montant de 220,7 millions d'euros).

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2008 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires (voir note G.29 « Affectation du résultat 2008 »).

18.6 Intérêts minoritaires

Au 31 décembre 2008, les intérêts minoritaires de Cofiroute (16,67 % du capital) s'élevaient à 303,1 millions d'euros (contre 280,3 millions d'euros au 31 décembre 2007), ceux de CFE (53,16 % du capital) à 192,7 millions d'euros (contre 167,2 millions d'euros au 31 décembre 2007) et ceux d'Entrepose Contracting à 10,9 millions d'euros (contre 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2007).

19. Paiement en actions

19.1 Options d'achat et de souscription d'actions

L'ensemble des données présentées dans les tableaux ci-dessous tient compte de la division par deux du nominal de l'action VINCI réalisée en 2007.

Il n'a pas été mis en place de nouveau plan d'options sur action en 2007 et en 2008.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription ou d'options d'achat existants au 31 décembre 2008 ont évolué comme suit :

| | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|---|-------------------|--------------------------|-------------------|--------------------------|
| | Options | Prix moyen (en euros) | Options | Prix moyen (en euros) |
| Options en circulation en début de période | 25 812 121 | 24,09 | 37 266 684 | 21,32 |
| Options attribuées pendant la période | | | | - |
| Options levées | (2 531 544) | | (11 351 145) | - |
| Options annulées | (78 212) | | (103 418) | - |
| Options en circulation en fin de période | 23 202 365 | 25,04 | 25 812 121 | 24,09 |
| <i>dont options exerçables</i> | <i>20 610 334</i> | | <i>16 909 313</i> | |

Informations sur les options exercées en 2008 et restant à lever au 31 décembre 2008

| Plans de souscription et d'achat d'options | Prix d'exercice (en euros) | Nombre d'options levées en 2008 | Nombre d'options restant à lever au 31/12/2008 |
|--|-------------------------------|---------------------------------|--|
| VINCI 1998 | 6,27 | 0 | 0 |
| VINCI 1999 n° 1 | 9,30 | 16 388 | 31 144 |
| VINCI 1999 n° 2 | 10,36 | 22 657 | 203 957 |
| VINCI 2000 n° 1 | 12,25 | 10 500 | 117 284 |
| VINCI 2000 n° 2 | 13,96 | 131 635 | 996 765 |
| GTM 2000 | 8,73 | 202 469 | 0 |
| VINCI 2001 | 13,96 | 0 | 24 333 |
| VINCI 2002 n° 1 | 15,59 | 360 477 | 1 900 734 |
| VINCI 2002 n° 2 | 12,96 | 275 951 | 1 676 603 |
| VINCI 2003 | 15,04 | 667 913 | 1 727 676 |
| VINCI 2004 | 20,18 | 636 517 | 4 066 973 |
| VINCI 2005 | 24,20 | 30 396 | 3 252 745 |
| VINCI 2006 n° 1 | 35,58 | 0 | 1 071 950 |
| VINCI 2006 n° 2 | 40,32 | 0 | 3 352 071 |
| Total plans de souscription | 23,31^(*) | 2 354 903 | 18 422 235 |
| VINCI 1999 n° 2 | 10,69 | 45 006 | 406 090 |
| VINCI 2000 | 11,77 | 131 635 | 990 723 |
| VINCI 2001 | 13,96 | 0 | 24 333 |
| VINCI 2002 | 15,59 | 0 | 6 913 |
| VINCI 2006 n° 2 | 40,32 | 0 | 3 352 071 |
| Total plans d'achat | 31,71^(*) | 176 641 | 4 780 130 |
| Total | 25,04 | 2 531 544 | 23 202 365 |

(*) Calculé sur la base du nombre d'options restant à lever au 31 décembre 2008.

Informations sur les caractéristiques des plans d'options sur actions attribués sur la période 2004-2006

| Plan | 16/05/2006 | 09/01/2006 | 01/03/2005 | 07/09/2004 |
|--|------------|-------------|-------------|------------|
| Cours du sous-jacent à la date d'attribution (en euros) | 39,78 | 34,93 | 28,30 | 22,18 |
| Prix d'exercice (en euros) | 40,32 | 35,58 | 24,20 | 20,18 |
| Durée de vie de l'option à compter de la date d'attribution (années) | 6 | 7 | 7 | 10 |
| Nombre d'options attribuées | 3 383 606 | 2 684 960 | 5 187 318 | 6 476 572 |
| Options annulées | (16 168) | (1 429 258) | (1 216 910) | (789 494) |
| Nombre d'options après annulation | 3 367 438 | 1 255 702 | 3 970 408 | 5 687 078 |

Informations sur la juste valeur des plans d'options sur actions attribués sur la période 2004-2006

Les justes valeurs des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial, de type Monte-Carlo.

La durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover, exercices anticipés), basées sur des observations passées.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

| Plan | 16/05/2006 | 09/01/2006 | 01/03/2005 | 07/09/2004 |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Volatilité ^(*) | 24,19 % | 23,60 % | 23,55 % | 25,23 % |
| Rendement attendu de l'action | 6,50 % | 5,70 % | 6,30 % | 6,66 % |
| Taux de rendement sans risque ^(**) | 3,68 % | 2,99 % | 3,17 % | 4,06 % |
| Taux de distribution du dividende espéré ^(***) | 2,75 % | 2,92 % | 3,52 % | 3,33 % |
| Juste valeur de l'option (en euros) | 7,74 | 5,66 | 5,93 | 4,90 |

^(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère basée sur le modèle du « mean reversion » appliqué à une série de quatre ans de volatilités implicites quotidiennes de l'action VINCI.

^(**) Taux à cinq ans des obligations d'État français.

^(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les trois années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Au titre des plans d'options dont l'acquisition des droits est toujours en cours, une charge de 9,7 millions d'euros a été comptabilisée en 2008 (plans de mars 2005, janvier et mai 2006), contre 26 millions d'euros en 2007 (plans de septembre 2004, mars 2005, janvier et mai 2006).

19.2 Actions de performance

Le Conseil d'administration de VINCI du 11 décembre 2007 a procédé à l'attribution, à effet du 2 janvier 2008, de 2 165 700 actions de performance existantes, au profit de certains membres du personnel salarié et de mandataires sociaux éligibles, portant à deux le nombre de plans d'actions de performance existant chez VINCI.

Informations sur les caractéristiques des plans d'actions de performance 2007 et 2008

| Plan | Plan octroyé le 02/01/2008 | Plan octroyé le 02/01/2007 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| Nombre de bénéficiaires | 1 570 | 1 434 |
| Date d'acquisition définitive des actions attribuées | 02/01/2010 ou 02/01/2011 | 02/01/2009 |
| Date de fin de période d'inaccessibilité des actions attribuées | 02/01/2012 ou 02/01/2013 | 02/01/2011 |
| Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance | 2 165 700 | 2 200 000 |
| Actions annulées | (45 475) | (147 020) |
| Nombre d'actions attribuées sous conditions de performance en fin d'exercice | 2 120 225 | 2 052 980 |

Ces plans prévoient que les actions ne sont attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, que le Conseil se réserve le droit de porter à trois ans. En outre, l'acquisition définitive des actions de performance est subordonnée à la progression d'un indice de performance, celui-ci étant déterminé en fonction de l'évolution du cours de l'action VINCI par rapport à un échantillon de 12 valeurs comparables, ainsi que de critères financiers liés aux résultats consolidés de VINCI, selon le détail ci-dessous :

| Critère de performance | Poids dans l'indice de performance |
|---|------------------------------------|
| Variation du cours de l'action VINCI par rapport à un panel de 12 valeurs comparables | 50,0 % |
| Progression du résultat net par action | 12,5 % |
| Progression de la CAFICE ^(*) | 12,5 % |
| Progression du résultat opérationnel sur activité ^(*) | 12,5 % |
| Progression du ROCE ^(*) | 12,5 % |

(*) Données retraitées des intérêts minoritaires.

L'indice de performance doit faire apparaître, au cours de la période de référence, une progression annuelle moyenne égale ou supérieure à 10 % pour que la totalité des actions de performance attribuées soit définitivement acquise par les bénéficiaires.

Dans le cas où l'évolution de l'indice de performance est inférieure à 10 % par an en moyenne, le nombre d'actions de performance définitivement attribué est réduit proportionnellement.

Le plan d'actions de performance, portant sur 2 200 000 actions, octroyé le 2 janvier 2007 au profit de certains membres du personnel salarié et de mandataires sociaux éligibles, a donné lieu à l'attribution définitive de 2 052 980 actions à compter du 2 janvier 2009.

Informations sur la juste valeur des plans d'actions de performance

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation binomial de type « Monte-Carlo ».

Conformément à la norme IFRS 2, le modèle répercute dans la juste valeur l'impact marginal de la condition de performance relative au critère boursier. L'incidence de la performance due à la volatilité des critères de performance financiers est quant à elle déterminée sur la base d'une espérance mathématique estimée par VINCI à la date d'attribution.

En conséquence, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers liés aux résultats consolidés, intervenue depuis la date d'attribution des actions.

Au titre de ces deux plans et sur la base des hypothèses détaillées ci-après, la juste valeur s'élève à 123,4 millions d'euros, dont 64,4 millions d'euros ont été comptabilisés en charge sur 2008 et 32,1 millions d'euros en 2007.

Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

| | Plan 2008 | Plan 2007 |
|---|------------|------------|
| Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (en euros) | 55,7 | 49,5 |
| Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (en euros) | 28,2 | 24,5 |
| Juste valeur du cours à la date d'attribution (en %) | 50,53 % | 49,61 % |
| Maturité à l'origine (en années) - période d'acquisition | 2 ou 3 ans | 2 ou 3 ans |
| Volatilité | 26,51 % | 21,79 % |
| Taux d'intérêt sans risque | 4,07 % | 3,76 % |

19.3 Plans d'épargne Groupe

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à 3 500 euros par personne et par an, ce montant étant porté à titre exceptionnel à 3 800 euros en 2009. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans à compter de la fin de période de souscription.

| Tranche | 2008 | | |
|--|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | 1 ^{er} trimestre 2009 | 3 ^e trimestre 2008 | 2 ^e trimestre 2008 |
| Taux de rentabilité espéré du titre VINCI | 8,80 % | 8,33 % | 7,26 % |
| Dividende par action | | | |
| Montant dividende à payer (acompte) (en euros) | 0,52 | | |
| Montant dividende à payer (solde) (en euros) | 1,10 | 1,05 | 1,05 |
| Prix de souscription (en euros) | 24,08 | 43,10 | 41,03 |
| Cours de l'action à la date du Conseil d'administration (en euros) | 29,65 | 50,27 | 47,30 |
| Volatilité historique du titre VINCI | 32,79 % | 23,84 % | 23,83 % |
| Nombre estimé de titres souscrits | 2 464 811 | 258 518 | 223 470 |
| Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement) | 3 672 568 | 374 852 | 357 552 |

| Tranche | 2007 | | |
|--|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| | 1 ^{er} trimestre 2008 | 3 ^e trimestre 2007 | 2 ^e trimestre 2007 |
| Taux de rentabilité espéré du titre VINCI | 7,50 % | 7,00 % | 7,00 % |
| Dividende par action | | | |
| Montant dividende à payer (acompte) (en euros) | 0,47 | | |
| Montant dividende à payer (solde) (en euros) | | 0,90 | 0,90 |
| Prix de souscription (en euros) | 45,10 | 53,41 | 48,33 |
| Cours de l'action à la date du Conseil d'administration (en euros) | 53,58 | 60,10 | 57,55 |
| Volatilité historique du titre VINCI | 22,05 % | 21,77 % | 21,80 % |
| Nombre estimé de titres souscrits | 1 148 786 | 277 082 | 636 130 |
| Nombre estimé de titres émis (souscriptions + abondement) | 1 665 740 | 387 916 | 922 390 |

Le nombre de titres souscrits estimés à la fin de la période de souscription est obtenu par une formule analytique basée sur des méthodes de régression linéaire à partir des observations historiques des plans entre 2002 et 2008, en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité des titres souscrits est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détient un portefeuille diversifié et qui se voit prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote correspondant à la rentabilité exigée par lui sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché sur la période d'indisponibilité des titres (cinq ans). Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

Pour l'ensemble du Groupe, la charge globale comptabilisée au 31 décembre 2008 au titre des plans d'épargne salariale s'élève à 29,4 millions d'euros, contre 59,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Il est rappelé que la charge comptabilisée en 2007 intégrait, à hauteur de 11,9 millions d'euros, l'incidence d'une opération d'actionnariat salarié avec effet de levier.

Ce plan à effet de levier a permis aux souscripteurs d'acquérir, entre le 11 juin 2007 et le 6 juillet 2007, un nombre d'actions VINCI égal à 15 fois le montant de leur investissement, celui-ci étant plafonné à 750 euros par personne. L'apport personnel des souscripteurs a par ailleurs bénéficié d'un abondement brut de 150 % limité à 1 125 euros par souscripteur.

20. Provisions non courantes

| (en millions d'euros) | Note | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) |
|--|------|--------------|---------------------------|
| Provisions pour retraite | 20.1 | 583,3 | 578,4 |
| Autres provisions non courantes | 20.2 | 322,0 | 418,0 |
| Total des provisions non courantes à plus d'un an | | 905,3 | 996,4 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

20.1 Provisions pour retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient au 31 décembre 2008 à 621,7 millions d'euros (dont 583,3 millions d'euros à plus d'un an), contre 632,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 (dont 578,4 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an de ces provisions, respectivement 38,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 53,8 millions d'euros au 31 décembre 2007, est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite de VINCI portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en trois catégories.

- Les engagements portés directement par VINCI ou ses filiales, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé :
 - pour les filiales françaises, il s'agit d'indemnités de départ à la retraite versées lorsque le départ à la retraite survient à l'initiative du salarié (conformément à la loi sur la sécurité sociale actuellement en vigueur), de régimes de retraite complémentaires à prestations définies, tels que le régime Auxad (antérieurement Compagnie Générale d'Électricité), le régime RTG (antérieurement Saint-Gobain) ou d'autres régimes internes dont les bénéficiaires sont généralement des retraités, et d'un engagement concernant le président de VINCI ;
 - pour les filiales allemandes, il existe trois régimes internes au Groupe, dont un régime dit de « promesses directes ». Les deux autres régimes (régime du Fürsorge pour les anciens salariés de G+H Montage et le régime des filiales d'Eurovia GmbH) ont été respectivement fermés en 2001 et en 1999.
- Les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers de contrats souscrits auprès de compagnies d'assurances. Ils concernent, principalement, les engagements repris dans les deux contrats souscrits auprès de Cardif, dont bénéficient certains dirigeants du Groupe.
- Les engagements portés au travers de fonds de pensions externes. Ils concernent, pour l'essentiel, les filiales britanniques (VINCI PLC, Freyssinet UK, Nuvia UK, Ringway, VINCI Energies UK, VINCI Park UK) et le groupe CFE en Belgique.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan concernent principalement la France, l'Allemagne et la Belgique. Les provisions sont calculées, pour ces trois pays, sur la base des hypothèses suivantes :

| Plan | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Taux d'actualisation | 5,60 % | 5,25 % | 4,75 % | 4,50 % | 4,75 % |
| Taux d'inflation | 2 % | 1,9 % | 2 % | 2 % | 2 % |
| Taux de revalorisation des salaires | 2 % à 4 % | 2 % à 4,2 % | 2 % à 4,2 % | 2 % à 3 % | 2 % à 3 % |
| Taux de revalorisation des rentes | 1,5 % à 2,5 % | 1,5 % à 2,5 % | 1,5 % à 2,5 % | 1,5 % à 2,5 % | 1,5 % à 2,5 % |
| Durée active résiduelle moyenne probable des employés | 10 à 15 ans | 10 à 15 ans | 10 à 15 ans | 10 à 15 ans | 10 à 15 ans |

Le groupe VINCI a retenu au 31 décembre 2008 un taux moyen d'actualisation sur la zone euro de 5,6 %. Ce taux a été déterminé à partir d'une courbe analytique représentative du rendement d'obligations de première catégorie à différentes maturités.

Pour les autres pays, les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions en vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité.

Pour le Royaume-Uni, les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

| Plan | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|--------------|--------------|
| Taux d'actualisation | 6,10 % | 5,80 % |
| Taux d'inflation | 3,2 % | 3,2 % |
| Taux de revalorisation des salaires | 3 % à 4,20 % | 3 % à 4,15 % |
| Taux de revalorisation des rentes | 3,10 % à 5 % | 3,05 % à 5 % |
| Durée active résiduelle moyenne probable des employés | 2 à 15 ans | 5 à 17 ans |

Pour chaque plan, le rendement attendu des fonds investis est déterminé selon la *building block method*, qui décompose le rendement attendu principalement en trois parties : placements monétaires, placements obligataires et actions. Le rendement des actions est déterminé en ajoutant 3 % au rendement à long terme des obligations d'État. Les composantes monétaires et obligataires sont déterminées à partir des indices publiés sur le marché.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2008. Pour les actifs investis dans l'actif général des compagnies d'assurances, c'est la valeur comptable au 31 décembre 2008 qui est retenue.

La répartition est la suivante :

| 31/12/2008 | | | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|------------------|
| | Royaume-Uni | Suisse | France | Belgique | Autres pays | Moyenne pondérée |
| Répartition des actifs financiers | | | | | | |
| Actions | 42 % | 24 % | 18 % | 1 % | 11 % | 33 % |
| Immobilier | 3 % | 17 % | 5 % | 0 % | 0 % | 5 % |
| Obligations | 45 % | 48 % | 67 % | 99 % | 89 % | 53 % |
| Monétaire | 4 % | 3 % | 10 % | 0 % | 0 % | 4 % |
| Autres | 5 % | 8 % | 0 % | 0 % | 0 % | 5 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Taux moyen de rendement retenu | 6,55 % | 4,50 % | 3,81 % | 3,96 % | 5,91 % | 5,67 % |
| Actifs de couverture (en %) | | | | | | |
| | 62 % | 17 % | 10 % | 9 % | 1 % | 100 % |
| 31/12/2007 | | | | | | |
| | Royaume-Uni | Suisse | France | Belgique | Autres pays | Moyenne pondérée |
| Répartition des actifs financiers | | | | | | |
| Actions | 53 % | 32 % | 15 % | 2 % | 10 % | 44 % |
| Immobilier | 2 % | 17 % | 3 % | 0 % | 1 % | 4 % |
| Obligations | 40 % | 48 % | 62 % | 98 % | 89 % | 46 % |
| Monétaire | 5 % | 3 % | 19 % | 0 % | 0 % | 5 % |
| Total | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % | 100 % |
| Taux moyen de rendement retenu | 6,72 % | 5,00 % | 4,61 % | 3,97 % | 5,41 % | 6,18 % |
| Actifs de couverture (en %) | | | | | | |
| | 74 % | 14 % | 5 % | 7 % | 1 % | 100 % |

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | France | Étranger | Total | France | Étranger | Total |
| Valeur actuelle des engagements de retraite | (404,9) | (805,9) | (1 210,8) | (392,2) | (897,4) | (1 289,5) |
| Juste valeur des actifs financiers | 54,6 | 469,5 | 524,2 | 55,6 | 603,7 | 659,3 |
| Surplus (ou déficit) | (350,3) | (336,4) | (686,6) | (336,6) | (293,7) | (630,3) |
| Provisions reconnues au bilan | (317,5) | (304,2) | (621,7) | (299,3) | (332,9) | (632,2) |
| Actifs reconnus au bilan | - | 13,8 | 13,8 | - | 0,9 | 0,9 |
| Éléments non reconnus au bilan | | | | | | |
| Écarts actuariels | (1,8) | 45,3 | 43,6 | 6,3 | (29,4) | (23,1) |
| Coût des services passés | 34,6 | 0,8 | 35,3 | 30,9 | 0,0 | 30,9 |
| Actifs non reconnus au bilan | - | (0,2) | (0,2) | - | (8,9) | (8,9) |

Évolution sur l'exercice

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Valeur actuelle des engagements de retraite | | | | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 1 289,5 | 1 119,9 | 1 099,8 | 1 028,0 | 914,5 |
| dont engagements couverts par des actifs de couverture | 694,2 | 524,7 | 439,7 | 470,1 | 458,3 |
| Droits supplémentaires acquis | 39,1 | 35,1 | 31,8 | 42,4 | 35,0 |
| Actualisation de l'année | 65,7 | 58,0 | 50,7 | 48,3 | 43,9 |
| Prestations servies sur l'exercice | (74,8) | (61,8) | (68,4) | (48,4) | (35,7) |
| Écarts actuariels | (30,9) | (42,8) | 5,6 | 24,5 | 15,2 |
| Coût des services passés | 7,3 | (9,5) | 4,2 | 6,8 | 46,0 |
| Acquisitions d'entreprises | 3,4 | 255,8 | 42,8 | - | - |
| Liquidation des droits | (21,9) | (13,8) | (39,4) | (15,7) | - |
| Réductions de régimes | 18,4 | 1,3 | (7,6) | (3,1) | 7,0 |
| Effet de l'évolution des taux de change | (95,7) | (41,1) | 7,3 | 9,5 | (1,8) |
| Variations de périmètre et autres | 10,7 | (11,5) | (7,0) | 7,5 | 3,9 |
| À la clôture de l'exercice | 1 210,8 | 1 289,5 | 1 119,9 | 1 099,8 | 1 028,0 |
| dont engagements couverts par des actifs de couverture | 639,1 | 694,2 | 524,7 | 439,7 | 470,1 |
| Actifs de couverture | | | | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 659,3 | 463,4 | 389,6 | 336,2 | 314,4 |
| Rendement attendu des fonds | 37,3 | 33,0 | 24,9 | 21,3 | 19,8 |
| Écarts actuariels | (96,8) | (10,4) | 5,1 | 31,7 | 6,9 |
| Cotisations versées aux fonds | 48,3 | 35,2 | 55,0 | 23,1 | 10,7 |
| Prestations servies sur l'exercice | (25,7) | (25,2) | (17,4) | (14,6) | (12,4) |
| Acquisition d'entreprises | 1,6 | 223,7 | 34,5 | - | - |
| Liquidation des droits | (21,9) | (13,8) | (39,4) | (15,7) | - |
| Réductions de régimes | 2,5 | 2,9 | 0,0 | (3,1) | (2,4) |
| Effet de l'évolution des taux de change | (91,7) | (41,2) | 6,8 | 7,2 | (1,4) |
| Variations de périmètre et autres | 11,3 | (8,5) | 4,3 | 3,5 | 0,5 |
| À la clôture de l'exercice | 524,2 | 659,3 | 463,4 | 389,6 | 336,2 |
| Éléments non reconnus au bilan | | | | | |
| À l'ouverture de l'exercice | 7,8 | 37,4 | 42,9 | 45,0 | (9,3) |
| Nouveaux éléments | 65,9 | (32,4) | 0,4 | (1,5) | 58,1 |
| Effet des changements d'hypothèses | (20,5) | (46,6) | (7,2) | - | - |
| Effet des gains et pertes d'expériences | 86,4 | 14,2 | 7,7 | - | - |
| Amortissement de la période | 7,6 | 4,1 | (7,1) | (2,4) | (2,4) |
| Change et autres variations | (4,0) | 0,0 | 1,2 | 1,8 | (0,4) |
| Réductions de régimes | 1,6 | (1,3) | (0,0) | 0,0 | (1,1) |
| À la clôture de l'exercice | 78,9 | 7,8 | 37,4 | 42,9 | 45,0 |
| dont écarts actuariels | 43,6 | (23,1) | (3,4) | (2,9) | 3,0 |
| dont coût des services passés | 35,3 | 30,9 | 40,8 | 45,8 | 42,0 |
| Écarts actuariels/engagements (en %) | 6,5 % | 0,6 % | 3,3 % | 3,9 % | 4,4 % |

VINCI estime à 52,3 millions d'euros les versements prévus en 2009 au titre des engagements de retraite, dont 28,2 millions d'euros sont relatifs aux prestations versées aux salariés retraités et 24,1 millions d'euros relatifs aux sommes appelées par les organismes de gestion des fonds.

En France, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 a durci les conditions de mise à la retraite à l'initiative de l'employeur. L'hypothèse retenue par le Groupe étant celle de départs survenant à l'initiative des salariés, les engagements ne sont pas impactés par ces nouvelles dispositions.

L'Accord national interprofessionnel signé le 11 janvier 2008 établit, dans son article 11, un barème des indemnités versées en cas de rupture du contrat de travail (CDI) « dont le montant ne peut être inférieur, sauf dispositions conventionnelles plus favorables, à partir d'un an d'ancienneté dans l'entreprise, à 1/5^e de mois par année de présence ». VINCI considère que ce nouveau barème n'est applicable qu'aux indemnités de départ à l'initiative de l'employeur et ne concerne pas les départs en retraite à l'initiative des salariés. Cet accord n'a donc pas été pris en compte pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Droits acquis par les salariés pendant l'exercice | (39,1) | (35,1) | (31,8) | (42,4) | (35,0) |
| Actualisation des droits acquis | (65,7) | (58,0) | (50,7) | (48,3) | (43,9) |
| Rendement attendu des fonds | 37,3 | 33,0 | 24,9 | 21,3 | (19,8) |
| Amortissement des écarts actuariels | 9,5 | 6,5 | (3,1) | 0,2 | - |
| Amortissement du coût des services passés - droits non acquis | (1,9) | (2,4) | (4,0) | (2,6) | (2,4) |
| Coût des services passés - droits acquis | (0,7) | (0,6) | (4,2) | - | - |
| Impact des activités abandonnées (IFRS 5) | - | - | - | - | (0,3) |
| Autres | (12,2) | (1,1) | 6,9 | 2,3 | (4,3) |
| Total | (72,9) | (57,8) | (62,0) | (69,5) | (66,1) |

La sensibilité de la charge 2009 au taux d'actualisation et de rendement des actifs retenus est la suivante :

| (en millions d'euros) | 0,50 % | - 0,50 % |
|--------------------------------------|--------|----------|
| Taux d'actualisation | (6,1) | 7,3 |
| Taux de rendement des actifs retenus | (0,5) | 0,5 |

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies

Dans certains pays, et plus particulièrement en France et en Espagne, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 329,7 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 309,4 millions d'euros au 31 décembre 2007. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multiemployeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

20.2 Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2008 et 2007, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

| (en millions d'euros) | Ouverture | Dotations | Utilisations | Autres reprises non utilisées | Variations de périmètre et divers | Variation de la part à moins d'un an non courant | Écart de conversion | Clôture |
|---|--------------|--------------|----------------|-------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------|--------------|
| 01/01/2007^(*) | 123,5 | 215,1 | (175,8) | (23,6) | 297,8 | (56,3) | (0,6) | 380,2 |
| Autres avantages au personnel | 200,0 | 68,8 | (10,2) | (0,4) | 8,0 | (1,3) | | 264,9 |
| Risques financiers | 37,3 | 6,8 | (15,0) | (2,2) | 0,1 | | | 27,0 |
| Autres risques | 382,8 | 106,6 | (143,3) | (32,1) | 7,1 | | (0,3) | 320,8 |
| Actualisation provisions non courantes | (9,5) | 0,1 | 3,0 | | | | | (6,4) |
| Reclassement part à moins d'un an non courant | (230,4) | | | | 0,6 | 41,2 | 0,2 | (188,3) |
| 31/12/2007^(*) | 380,2 | 182,3 | (165,5) | (34,7) | 15,8 | 39,9 | (0,0) | 418,0 |
| Autres avantages au personnel | 264,9 | 42,5 | (34,4) | (125,1) | (0,9) | (9,4) | | 137,6 |
| Risques financiers | 27,0 | 13,4 | (3,6) | (5,9) | 3,3 | | | 34,2 |
| Autres risques | 320,8 | 159,5 | (118,4) | (38,4) | 36,8 | | (0,7) | 359,6 |
| Actualisation provisions non courantes | (6,4) | (0,4) | 0,3 | | | | | (6,5) |
| Reclassement part à moins d'un an non courant | (188,3) | | | | 2,2 | (17,2) | 0,3 | (203,0) |
| 31/12/2008 | 418,0 | 215,0 | (156,0) | (169,5) | 41,5 | (26,5) | (0,5) | 322,0 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Autres avantages au personnel

Renégociation des accords d'entreprise ASF et Escota

La diminution des provisions relatives aux autres avantages au personnel est principalement liée à la renégociation par Escota et ASF de leurs accords d'entreprise intervenue au cours de l'exercice :

– Escota a conclu un nouvel accord relatif au régime des mutuelles de santé. Ce nouvel accord, signé le 29 février 2008 laisse inchangés les engagements pris envers les retraités. Pour les salariés actifs, le dispositif de couverture aux frais de santé post-emploi est progressivement remplacé par un nouveau régime d'indemnités de départ à la retraite complémentaire dont le capital est indexé sur l'évolution du plafond de la Sécurité sociale. Ce nouvel accord se traduit par une diminution nette des engagements envers les salariés en activité de 52,7 millions d'euros, entraînant une reprise de provision à caractère opérationnel de même montant ;

– ASF a conclu un nouvel accord relatif au régime des mutuelles de santé post-emploi. Ce nouvel accord, signé le 7 juillet 2008, redéfinit notamment les conditions de prise en charge de la couverture des salariés en matière de remboursement complémentaire de frais de santé et le nouveau dispositif mis en place concernant les indemnités de départ à la retraite. Ce nouvel accord s'est traduit par une diminution des engagements envers les salariés en activité de 68 millions d'euros.

Médailles du travail, primes de jubilé et couvertures de frais médicaux

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 | 31/12/2005 | 31/12/2004 |
|-------------------------------------|---------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Taux d'actualisation | 5,60 % | 5,25 % | 4,75 % | 4,50 % | 4,75 % |
| Taux d'inflation | 2,0 % | 1,9 % | 2,0 % | 2,0 % | 2,0 % |
| Taux de revalorisation des salaires | 3 % | 2 % à 4,2 % | 2 % à 4,2 % | 2 % à 3 % | 2 % à 3 % |
| Taux d'évolution des coûts médicaux | 0,0 % à 6,0 % | 6,0 % | 6,0 % | - | - |

Au 31 décembre 2008, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux s'élevaient à 44,5 millions d'euros. Elles ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses de santé compris entre 0 % et 6 %. La variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation de 3,7 millions d'euros de l'engagement.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, comprennent des provisions au titre des litiges et arbitrages, dont certains sont décrits en note F « Litiges et arbitrages ». Elles s'élevaient à 171,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 (part à plus d'un an), contre 152,9 millions au 31 décembre 2007.

21. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

21.1 Variation du besoin en fonds de roulement

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) | Variations 31/12/2008 - 31/12/2007 | | |
|---|-------------------|---------------------------|------------------------------------|--------------------------|-----------------------------------|
| | | | Liées à l'activité | Créances/dettes sur immo | Autres variations ^(**) |
| Stocks et travaux en cours (en valeur nette) | 786,4 | 647,5 | 146,2 | | (7,3) |
| Clients et autres créances d'exploitation | 11 561,5 | 11 101,3 | 432,2 | (10,4) | 38,4 |
| Autres actifs courants | 325,6 | 288,4 | 45,0 | | (7,9) |
| Stocks et créances d'exploitation (I) | 12 673,4 | 12 037,3 | 623,4 | (10,4) | 23,2 |
| Dettes fournisseurs | (6 803,8) | (6 553,4) | (255,5) | | 5,1 |
| Autres passifs courants | (8 574,0) | (7 594,9) | (855,3) | (11,6) | (112,2) |
| Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II) | (15 377,8) | (14 148,3) | (1 110,8) | (11,6) | (107,1) |
| Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II) | (2 704,3) | (2 111,0) | (487,5) | (22,0) | (83,9) |
| Provisions courantes | (2 672,4) | (2 429,4) | (245,5) | | 2,5 |
| <i>dont la part à moins d'un an des provisions non courantes</i> | <i>(203,0)</i> | <i>(188,3)</i> | <i>(17,2)</i> | | <i>2,5</i> |
| Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes) | (5 376,8) | (4 540,4) | (733,0) | (22,0) | (81,4) |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

(**) Principalement mouvements de périmètre et écarts de conversion.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | Échéance | | |
|---|-------------------|-------------------|----------------|---------------|
| | | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Stocks et travaux en cours (en valeur nette) | 786,4 | 725,0 | 61,4 | 0,0 |
| Clients et autres créances d'exploitation | 11 561,5 | 11 177,2 | 380,8 | 3,4 |
| Autres actifs courants | 325,6 | 311,0 | 12,6 | 1,9 |
| Stocks et créances d'exploitation (I) | 12 673,4 | 12 213,2 | 454,8 | 5,3 |
| Dettes fournisseurs | (6 803,8) | (6 627,2) | (175,0) | (1,6) |
| Autres passifs courants | (8 574,0) | (8 342,6) | (178,2) | (53,1) |
| Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II) | (15 377,8) | (14 969,8) | (353,3) | (54,7) |
| Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II) | (2 704,3) | (2 756,6) | 101,6 | (49,4) |

| (en millions d'euros) | 31/12/2007 | Échéance | | |
|---|-------------------|-------------------|----------------|---------------|
| | | < 1 an | de 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Stocks et travaux en cours (en valeur nette) | 647,5 | 582,5 | 59,5 | 5,6 |
| Clients et autres créances d'exploitation | 11 101,3 | 10 693,2 | 392,1 | 16,1 |
| Autres actifs courants | 288,4 | 279,9 | 6,9 | 1,7 |
| Stocks et créances d'exploitation (I) | 12 037,3 | 11 555,5 | 458,4 | 23,3 |
| Dettes fournisseurs | (6 553,4) | (6 329,7) | (218,2) | (5,5) |
| Autres passifs courants | (7 594,9) | (7 247,3) | (253,3) | (94,4) |
| Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II) | (14 148,3) | (13 576,9) | (471,5) | (99,9) |
| Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II) | (2 111,0) | (2 021,4) | (13,1) | (76,5) |

21.2 Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leur dépréciation éventuelle :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--------------------------------|----------------|----------------|
| Créances clients | 6 982,1 | 6 790,0 |
| Provisions - créances clients | (339,1) | (285,1) |
| Créances clients nettes | 6 643,0 | 6 504,9 |

Au 31 décembre 2008, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre six et douze mois s'élèvent à 169,2 millions d'euros (contre 151,1 millions d'euros au 31 décembre 2007). Elles sont provisionnées à hauteur de 32,6 millions d'euros (contre 24,1 millions d'euros au 31 décembre 2007). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 227,2 millions d'euros (contre 218,7 millions d'euros au 31 décembre 2007) et sont provisionnées à hauteur de 105,7 millions d'euros (contre 118,3 millions d'euros au 31 décembre 2007).

21.3 Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2008 et 2007, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

| (en millions d'euros) | Ouverture | Dotations | Utilisations | Autres reprises non utilisées | Variations de périmètre et divers | Variation de la part à moins d'un an non courant | Écart de conversion | Clôture |
|--|----------------|----------------|----------------|-------------------------------|-----------------------------------|--|---------------------|----------------|
| 01/01/2007^(*) | 1 861,6 | 637,4 | (380,5) | (83,0) | (9,1) | 44,8 | 0,8 | 2 072,1 |
| Obligation de maintien en état des ouvrages concédés | 488,0 | 62,8 | (51,4) | | | | (0,7) | 498,6 |
| Service après-vente | 296,5 | 99,9 | (59,6) | (16,3) | 0,7 | | (0,7) | 320,5 |
| Pertes à terminaison et risques chantiers | 391,8 | 429,1 | (247,8) | (20,2) | 59,1 | | (4,9) | 607,0 |
| Litiges | 303,3 | 88,2 | (66,5) | (42,6) | 49,5 | | (1,0) | 330,9 |
| Restructuration | 62,0 | 27,3 | (28,2) | (7,9) | (0,4) | | | 52,8 |
| Autres risques courants | 325,9 | 229,2 | (102,0) | (23,2) | 25,1 | | (0,8) | 454,3 |
| Actualisation provisions courantes | (25,8) | 7,3 | (4,6) | (0,1) | 0,1 | | (0,1) | (23,1) |
| Reclassement part à moins d'un an non courant | 230,4 | | | | (0,6) | (41,2) | (0,2) | 188,3 |
| 31/12/2007^(*) | 2 072,1 | 943,9 | (560,1) | (110,2) | 133,5 | (41,2) | (8,6) | 2 429,4 |
| Obligation de maintien en état des ouvrages concédés | 498,6 | 76,5 | (83,3) | (0,0) | 7,5 | | 0,5 | 499,7 |
| Service après-vente | 320,5 | 105,9 | (69,2) | (20,5) | (0,3) | | (6,6) | 329,8 |
| Pertes à terminaison et risques chantiers | 607,0 | 523,7 | (350,2) | (40,0) | 2,2 | | (11,8) | 730,9 |
| Litiges | 330,9 | 168,9 | (80,0) | (31,8) | 37,2 | | (2,2) | 423,1 |
| Restructuration | 52,8 | 22,8 | (22,0) | (7,2) | (2,7) | | (0,1) | 43,6 |
| Autres risques courants | 454,3 | 244,8 | (153,6) | (54,2) | (18,4) | | (5,2) | 467,6 |
| Actualisation provisions courantes | (23,1) | 1,8 | (3,9) | | (0,1) | | | (25,3) |
| Reclassement part à moins d'un an non courant | 188,3 | | | | (2,2) | 17,2 | (0,3) | 203,0 |
| 31/12/2008 | 2 429,4 | 1 144,4 | (762,3) | (153,8) | 23,1 | 17,2 | (25,6) | 2 672,4 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent à 2 672,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 2 429,4 millions d'euros au 31 décembre 2007, et concernent majoritairement des provisions afférentes aux contrats de construction et les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes, etc.), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent pour l'essentiel ASF pour 305,7 millions d'euros (contre 312,7 millions d'euros en 2007) et Cofiroute pour 168,4 millions d'euros (contre 172,9 millions d'euros en 2007).

22. Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

| Catégories comptables (en millions d'euros) | Note | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | | | |
|---|--------|-------------------|----------------|------------------------|----------------|-------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| | | Non courant | Réf. | Courant ^(*) | Réf. | Total | Non courant | Courant ^(*) | Total |
| Emprunts obligataires | 22.1 | (3 958,7) | ⁽¹⁾ | (1 450,8) | ⁽³⁾ | (5 409,5) | (5 159,8) | (491,8) | (5 651,6) |
| Emprunt inflation | 22.1 | (391,2) | ⁽²⁾ | (6,7) | ⁽³⁾ | (397,9) | (377,8) | (5,9) | (383,7) |
| Autres emprunts bancaires et autres dettes financières | 22.1 | (13 037,9) | ⁽²⁾ | (893,2) | ⁽³⁾ | (13 931,1) | (12 941,6) | (1 177,8) | (14 119,4) |
| Passifs évalués aux coûts amortis | | | | | | | | | |
| Emprunts liés aux retraitements des locations de financements | 22.1 | (148,7) | ⁽²⁾ | (55,2) | ⁽³⁾ | (203,9) | (145,3) | (49,8) | (195,1) |
| Dettes financières long terme | | (17 536,5) | | (2 405,9) | | (19 942,4) | (18 624,5) | (1 725,3) | (20 349,8) |
| Billets de trésorerie | 22.2.4 | | | | ⁽³⁾ | | | (145,0) | (145,0) |
| Autres dettes financières courantes | | | | (167,3) | ⁽³⁾ | (167,3) | | (138,5) | (138,5) |
| Découverts bancaires | 22.2.2 | | | (555,1) | ⁽³⁾ | (555,1) | | (629,8) | (629,8) |
| Comptes courants financiers passifs | | | | (76,3) | ⁽³⁾ | (76,3) | | (100,4) | (100,4) |
| I - Dettes financières brutes | | (17 536,5) | | (3 204,6) | | (20 741,1) | (18 624,5) | (2 739,0) | (21 363,5) |
| dont incidence des couvertures de juste valeur | | (121,8) | | (8,5) | | (130,3) | (7,0) | | (7,0) |
| dont incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI ^(**) | | (124,2) | | (8,4) | | (132,6) | (180,4) | (11,6) | (192,0) |
| Prêts et créances | | | | | | | | | |
| Prêts et créances financières collatéralisés | | | 0,5 | ⁽⁶⁾ | 2,2 | ⁽⁸⁾ | 2,7 | 0,1 | 0,9 |
| Comptes courants financiers actifs | | | | | 50,0 | ⁽⁴⁾ | 50,0 | 53,5 | 53,5 |
| Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur) | | | | | | | | | |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | 22.2.2 | | | | 288,6 | ⁽⁴⁾ | 288,6 | 611,5 | 611,5 |
| Équivalents de trésorerie | 22.2.2 | | | | 3 813,7 | ⁽⁵⁾ | 3 813,7 | 2 843,9 | 2 843,9 |
| Disponibilités | 22.2.2 | | | | 1 254,8 | ⁽⁵⁾ | 1 254,8 | 1 379,9 | 1 379,9 |
| II - Actifs financiers | | | 0,5 | | 5 409,3 | | 5 409,8 | 0,1 | 4 889,7 |
| III - Instruments dérivés | | | (126,0) | | 86,5 | | (39,5) | 56,2 | 114,2 |
| Instruments dérivés passifs | 23 | (235,8) | ⁽²⁾ | (117,4) | ⁽³⁾ | (353,2) | (15,9) | (53,6) | (69,6) |
| Instruments dérivés actifs | 23 | 109,8 | ⁽⁷⁾ | 203,9 | ⁽⁹⁾ | 313,7 | 72,1 | 167,9 | 240,0 |
| Endettement financier net (I + II + III) | | (17 662,0) | | 2 291,2 | | (15 370,8) | (18 568,2) | 2 264,9 | (16 303,3) |
| La répartition par pôle de l'endettement financier net est la suivante : | | | | | | | | | |
| Filiales concessionnaires | | (15 049,1) | | (474,0) | | (15 523,1) | (14 588,1) | (780,0) | (15 368,0) |
| Autres métiers | | (726,1) | | 3 654,0 | | 2 927,9 | (575,3) | 3 134,9 | 2 559,6 |
| Holdings (y compris holdings concessions) | | (1 887,2) | | (888,5) | | (2 775,7) | (3 404,8) | (90,1) | (3 494,9) |

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Suite à la prise de contrôle d'ASF au 9 mars 2006 par VINCI.

Au 31 décembre 2008, le Groupe affiche un endettement financier net de 15,4 milliards d'euros, contre 16,3 milliards d'euros au 31 décembre 2007.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

| (en millions d'euros) | Réf. | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|----------------|-------------------|-------------------|
| Emprunts obligataires (non courant) | ⁽¹⁾ | (3 958,7) | (5 159,8) |
| Autres emprunts et dettes financières | ⁽²⁾ | (13 813,6) | (13 480,7) |
| Dettes financières courantes | ⁽³⁾ | (3 322,0) | (2 792,6) |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | ⁽⁴⁾ | 338,6 | 665,0 |
| Disponibilités et équivalents de trésorerie | ⁽⁵⁾ | 5 068,5 | 4 223,8 |
| Actifs financiers non courants | | | |
| Prêts et créances collatéralisés courants | ⁽⁶⁾ | 0,5 | 0,1 |
| Instruments dérivés actifs non courants | ⁽⁷⁾ | 109,8 | 72,1 |
| Actifs financiers courants | | | |
| Prêts et créances collatéralisés non courants | ⁽⁸⁾ | 2,2 | 0,9 |
| Instruments dérivés actifs courants | ⁽⁹⁾ | 203,9 | 167,9 |
| Endettement financier net | | (15 370,8) | (16 303,3) |

Les instruments dérivés actifs sont présentés au bilan, selon leurs maturités et leurs qualifications comptables, en autres actifs financiers non courants pour la part à plus d'un an et autres actifs financiers courants pour la part à moins d'un an.

22.1 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme s'élevaient au 31 décembre 2008 à 19,9 milliards d'euros, en diminution de plus de 400 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007 (20,3 milliards d'euros).

Cette variation provient de la combinaison entre les amortissements contractuels et les nouveaux financements, dont les plus importants sont les suivants :

Émission d'un emprunt bancaire auprès de la BEI par ASF

ASF a signé, en décembre 2007, un contrat de prêt de 250 millions d'euros auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui a été tiré en totalité en juin 2008 et devra être remboursé au plus tard en 2028 après une période de différé d'amortissement de six ans.

Obtention d'un financement à long terme de 625 millions d'euros par Arcour

Arcour, société concessionnaire de l'autoroute A19 entre Artenay et Courtenay, a conclu en mars 2008 un contrat de financement d'un montant de 625 millions d'euros avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et un groupe de cinq banques. Le financement consenti par la BEI revêt la forme d'un prêt amortissable de 200 millions d'euros d'une maturité de 37 ans, assorti d'une période de différé d'amortissement de dix ans. Celui consenti par les banques est un prêt de 425 millions d'euros, d'une maturité de 10 ans, remboursable à l'échéance. Au 31 décembre 2008, ces deux financements sont respectivement utilisés à hauteur de 166 millions d'euros et 351 millions d'euros.

Émission d'un emprunt bancaire auprès de la BEI par Cofiroute

Cofiroute a signé, en juin 2008, un contrat de prêt de 250 millions d'euros auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), qui a été tiré en totalité en novembre 2008 et devra être remboursé au plus tard en 2028 après une période de différé d'amortissement de quatre ans.

Obtention de financements à long terme par différentes sociétés concessionnaires d'infrastructures

Plusieurs filiales concessionnaires d'infrastructures de VINCI Concessions, incluses dans la consolidation du Groupe, ont obtenu au cours de l'exercice 2008 des financements à long terme pour un montant total de l'ordre de 1 milliard d'euros. Ils concernent notamment :

- **Stade du Mans** (stade - VINCI Concessions 100 %) a conclu en octobre 2008 un contrat de financement d'un montant total de 67 millions d'euros auprès d'une banque, d'une échéance maximale de 33 ans. Au 31 décembre 2008, le montant tiré est de 13,5 millions d'euros.
- **Prado Sud** (tunnel - VINCI Concessions 58,5 %) a conclu en octobre 2008 un contrat de financement d'un montant total de 166 millions d'euros auprès de trois banques, avec une échéance à dix ans. Au 31 décembre 2008, aucun tirage n'a été effectué.
- **Liefkenshoek Tunnel** (ligne ferroviaire - 25 % VINCI Concessions et 25 % CFE) a conclu en novembre 2008 un contrat de financement d'un montant total de 708 millions d'euros, dont 313 millions d'euros auprès de la BEI et 395 millions d'euros auprès de six banques, amortissables avec une échéance maximale de 35 ans. Au 31 décembre 2008, le montant tiré est de 9,6 millions d'euros (quote-part VINCI).
- **Parking loueurs de Nice** (stationnement aéroportuaire - VINCI Concessions 100 %) a conclu en novembre 2008 un contrat de financement d'un montant total de 41 millions d'euros auprès d'une banque, d'une maturité de 28 ans. Au 31 décembre 2008, aucun tirage n'a été effectué.

Remboursement d'emprunts souscrits auprès de la CNA par le groupe ASF

Le groupe ASF a remboursé au cours de l'exercice, pour un montant de 784 millions d'euros, différentes lignes d'emprunts souscrites auprès de la CNA entre 1994 et 1997, à un taux moyen d'environ 6,10 %.

Remboursement d'un emprunt obligataire par Cofiroute

Cofiroute a remboursé au mois de novembre 2008 un emprunt obligataire de 350 millions d'euros émis en novembre 1997 à un taux de 5,90 %.

Par pôle de métier, les dettes financières à long terme au 31 décembre 2008 se décomposent de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | | | | 31/12/2007 | | | |
|---|-------------------|----------------|------------------|-------------------|-------------------|----------------|------------------|-------------------|
| | Concessions | Autres métiers | Holdings | Total | Concessions | Autres métiers | Holdings | Total |
| Emprunts obligataires | (4 376,7) | (0,9) | (1 031,9) | (5 409,5) | (4 631,3) | (1,0) | (1 019,3) | (5 651,6) |
| Emprunt inflation | (397,9) | | | (397,9) | (383,7) | | | (383,7) |
| Autres emprunts bancaires et autres dettes financières | (10 556,9) | (456,6) | (2 917,6) | (13 931,1) | (10 830,8) | (350,8) | (2 937,8) | (14 119,4) |
| Emprunts liés aux retraitements des locations de financements | (7,7) | (194,9) | (1,3) | (203,9) | (11,4) | (181,4) | (2,3) | (195,1) |
| Dettes financières à long terme | (15 339,2) | (652,4) | (3 950,8) | (19 942,4) | (15 857,2) | (533,2) | (3 959,4) | (20 349,8) |

Concessions

| | | 31/12/2008 | | | 31/12/2007 | | | |
|---|--------|----------------------------|----------------------|--------------------|-----------------|---------------------------------------|--------------------|-----------------|
| (en millions d'euros) | Devise | Taux d'intérêt contractuel | Échéances | Nominal restant dû | Valeur au bilan | dont ICNE (intérêts courus non échus) | Nominal restant dû | Valeur au bilan |
| Emprunts obligataires | | | | 4 150,9 | 4 376,7 | 109,4 | 4 499,9 | 4 631,3 |
| Cofiroute | | | | 2 525,9 | 2 620,6 | 65,3 | 2 874,9 | 2 957,8 |
| Emprunt novembre 1997 | EUR | 5,9 % | Novembre 2008 | | | | 350,6 | 354,9 |
| Emprunt novembre 1999 | EUR | 6,0 % | Novembre 2009 | 300,0 | 308,9 | 2,6 | 300,0 | 304,3 |
| Emprunt octobre 2001 et assimilation août 2005 | EUR | 5,9 % | Octobre 2016 | 500,0 | 530,2 | 6,8 | 500,0 | 518,6 |
| Emprunt avril 2003 | EUR | 5,3 % | Avril 2018 | 600,0 | 648,0 | 21,2 | 600,0 | 650,1 |
| Emprunt mai 2006 et assimilation juillet 2007 | EUR | 5,0 % | Mai 2021 | 1 100,0 | 1 104,6 | 33,5 | 1 100,0 | 1 102,7 |
| Autres emprunts obligataires | EUR | 7,5 % | Jusqu'en avril 2015 | 25,9 | 28,9 | 1,3 | 24,3 | 27,1 |
| ASF et Escota | | | | 1 625,0 | 1 756,1 | 44,1 | 1 625,0 | 1 673,5 |
| ASF émission obligataire 2007 | EUR | 5,6 % | Juillet 2022 | 1 575,0 | 1 706,1 | 43,9 | 1 575,0 | 1 623,4 |
| ASF placement privé 2007 | EUR | E3M | Septembre 2027 | 50,0 | 50,0 | 0,2 | 50,0 | 50,1 |
| Emprunt inflation | | | | 391,2 | 397,9 | 6,7 | 377,8 | 383,7 |
| ASF et Escota | | | | 391,2 | 397,9 | 6,7 | 377,8 | 383,7 |
| ASF CNA 2001 | EUR | 3,9 % + inflation | Juillet 2016 | 391,2 | 397,9 | 6,7 | 377,8 | 383,7 |
| Autres emprunts bancaires et autres dettes financières | | | | 10 231,4 | 10 556,9 | 201,0 | 10 382,0 | 10 830,9 |
| Cofiroute | | | | 1 107,0 | 1 107,4 | 10,3 | 858,3 | 867,5 |
| BEI mars 2002 | EUR | BEI | Mars 2013 à 2027 | 75,0 | 75,1 | 0,1 | 75,0 | 75,2 |
| BEI décembre 2002 | EUR | E3M | Décembre 2013 à 2027 | 50,0 | 50,0 | | 50,0 | 50,0 |
| BEI mars 2003 | EUR | 4,9 % | Mars 2018 | 75,0 | 84,7 | 2,9 | 75,0 | 78,1 |
| BEI décembre 2004 | EUR | BEI | Décembre 2019 | 200,0 | 200,3 | 0,3 | 200,0 | 200,5 |
| BEI décembre 2005 | EUR | 4,0 % | Décembre 2012 à 2025 | 190,0 | 190,7 | 0,7 | 190,0 | 190,7 |
| BEI décembre 2006 | EUR | 4,3 % | Décembre 2013 à 2029 | 50,0 | 50,1 | 0,1 | 50,0 | 50,1 |
| BEI juin 2007 | EUR | 4,4 % | Juin 2014 à 2029 | 210,0 | 214,7 | 4,7 | 210,0 | 214,7 |
| BEI novembre 2008 | EUR | BEI | Novembre 2012 à 2028 | 250,0 | 234,7 | 1,5 | | |
| Autres emprunts | EUR | | Jusqu'en juin 2014 | 7,0 | 7,1 | | 8,3 | 8,3 |
| ASF et Escota | | | | 7 343,0 | 7 715,2 | 186,6 | 8 258,1 | 8 716,0 |
| Emprunts CNA | | | | 4 674,5 | 4 900,3 | 152,9 | 5 458,4 | 5 692,3 |
| ASF CNA 1998 | CHF | 5,4 % | Février 2008 | | | | 301,1 | 295,8 |
| Escota CNA 1993 | EUR | 8,0 % | Mars 2008 | | | | 15,2 | 16,3 |
| ASF et Escota CNA 1996/1997 | EUR | 6,0 % | Novembre 2008 | | | | 298,8 | 303,3 |
| ASF et Escota CNA 1995 | EUR | 7,4 % | Novembre 2008 | | | | 168,8 | 169,8 |
| ASF et Escota CNA 1994/1997 | EUR | 6,0 % | Janvier 2009 | 137,3 | 145,1 | 7,7 | 137,2 | 145,1 |
| ASF et Escota CNA 1996 | EUR | 6,8 % | Juillet 2009 | 176,9 | 182,3 | 5,6 | 176,8 | 182,1 |
| ASF CNA 1995 | EUR | 7,5 % | Septembre 2009 | 152,4 | 155,3 | 2,9 | 152,4 | 155,3 |
| ASF et Escota CNA 1996 | EUR | 6,7 % | Février 2010 | 153,8 | 161,9 | 9,3 | 153,8 | 162,9 |
| ASF et Escota CNA 1998 | EUR | 4,5 % | Avril 2010 | 502,4 | 515,1 | 15,6 | 502,4 | 513,0 |
| ASF et Escota CNA 1995 | EUR | 7,5 % | Juin 2010 | 66,5 | 68,8 | 2,6 | 66,5 | 68,7 |
| ASF et Escota CNA 1997/2001 | EUR | 5,9 % | Juin 2011 | 498,5 | 525,1 | 17,1 | 498,5 | 529,6 |
| ASF et Escota CNA 1996 | EUR | 6,7 % | Septembre 2011 | 68,6 | 69,9 | 1,4 | 68,6 | 69,8 |
| ASF et Escota CNA 1997/2000 | EUR | 5,8 % | Octobre 2012 | 405,9 | 410,9 | 4,7 | 405,9 | 410,9 |
| ASF et Escota CNA 1998/2001 | EUR | 5,9 % | Mars 2013 | 397,7 | 429,7 | 18,0 | 397,7 | 432,5 |
| ASF CNA 1999/2002 | EUR | 4,4 % | Mai 2014 | 450,0 | 447,7 | 12,2 | 450,0 | 445,3 |
| ASF CNA 2000/2001 | EUR | 6,0 % | Octobre 2015 | 382,5 | 419,2 | 4,2 | 382,5 | 420,1 |
| ASF et Escota CNA 2002 | EUR | 5,3 % | Janvier 2017 | 532,0 | 554,8 | 25,8 | 532,0 | 554,4 |
| ASF CNA 2004/2005 | EUR | 4,5 % | Mars 2018 | 750,0 | 814,5 | 25,8 | 750,0 | 817,4 |
| Emprunts CNA/BEI | | | | 1 184,2 | 1 214,8 | 28,0 | 1 184,2 | 1 215,7 |
| ASF CNA/BEI 1998 | EUR | 4,6 % | Décembre 2010 | 95,3 | 95,5 | 0,3 | 95,3 | 95,5 |
| ASF CNA/BEI 2001 | EUR | 5,1 % | Octobre 2011 | 70,0 | 70,7 | 0,7 | 70,0 | 70,7 |
| Escota CNA/BEI 2002 | EUR | 6,2 % | Avril 2013 à 2015 | 142,8 | 149,2 | 6,5 | 142,7 | 149,3 |

31/12/2008

31/12/2007

| (en millions d'euros) | Devise | Taux d'intérêt contractuel | Échéances | Nominal restant dû | Valeur au bilan | dont ICNE (intérêts courus non échus) | Nominal restant dû | Valeur au bilan |
|---|------------|----------------------------|----------------------|--------------------|-----------------|---------------------------------------|--------------------|-----------------|
| Escota CNA/BEI 1998 | EUR | 4,8 % | Décembre 2013 | 8,5 | 8,6 | | 8,5 | 8,6 |
| ASF CNA/BEI 1999 | EUR | 5,6 % | Décembre 2014 | 160,0 | 162,0 | 0,5 | 160,0 | 162,6 |
| Escota CNA/BEI 2000 | EUR | 6,0 % | Décembre 2014 | 20,0 | 20,1 | 0,1 | 20,0 | 20,1 |
| ASF CNA/BEI 2002 | EUR | 6,2 % | Avril 2015 à 2017 | 412,6 | 431,3 | 18,7 | 412,6 | 431,4 |
| ASF CNA/BEI 2000 | EUR | 6,1 % | Décembre 2015 | 70,0 | 71,5 | 0,3 | 70,0 | 71,6 |
| ASF CNA/BEI 2000 | EUR | E3M | Décembre 2015 | 53,0 | 53,1 | 0,1 | 53,0 | 53,1 |
| ASF CNA/BEI 2001 | EUR | 5,1 % | Novembre 2016 | 75,0 | 75,4 | 0,4 | 75,0 | 75,4 |
| ASF CNA/BEI 2001 | EUR | 5,1 % | Novembre 2016 | 77,0 | 77,4 | 0,4 | 77,0 | 77,4 |
| Emprunts BEI | | | | 500,0 | 485,7 | 3,8 | 250,0 | 253,6 |
| ASF BEI 2005 | EUR | 3,8 % | Mai 2012 à 2025 | 150,0 | 153,4 | 3,4 | 150,0 | 153,4 |
| ASF BEI 2005 | EUR | 3,8 % | Décembre 2012 à 2025 | 100,0 | 100,2 | 0,2 | 100,0 | 100,2 |
| ASF BEI 2005 | EUR | E3M | Juin 2014 à 2028 | 250,0 | 232,1 | 0,2 | | |
| Autres emprunts | | | | 10,5 | 10,5 | | 14,7 | 14,7 |
| Escota autres emprunts | EUR | | Jusqu'en 2010 | 10,5 | 10,5 | | 14,7 | 14,7 |
| Lignes de crédit | | | | 973,8 | 971,3 | 1,9 | 1 350,8 | 1 347,7 |
| ASF Crédit syndiqué revolving | EUR | E1M/E3M | Juillet 2012 | 218,0 | 218,0 | | 495,0 | 496,3 |
| ASF Crédit syndiqué revolving | EUR | E1M/E3M | Décembre 2013 | | (3,2) | | 100,0 | 96,5 |
| ASF Term Loan | EUR | E1M | Décembre 2013 | 755,8 | 756,5 | 1,9 | 755,8 | 754,8 |
| Incidence de la mise en juste valeur des dettes d'ASF dans les comptes consolidés de VINCI | EUR | | | | | | | 192,0 |
| VINCI Park | | | | 757,8 | 753,6 | 0,5 | 810,3 | 805,7 |
| Tranche 1 (2003) et 2 (2005) | EUR | E3M | Jusqu'en sept. 2025 | 209,6 | 209,4 | 0,1 | 232,2 | 232,1 |
| Emprunt juin 2006 | EUR | E3M | Jusqu'en juin 2026 | 450,8 | 448,2 | | 462,0 | 459,4 |
| Autres emprunts | | | Jusqu'en 2031 | 97,4 | 96,0 | 0,4 | 116,1 | 114,2 |
| Autres concessions | | | | 1 023,6 | 980,7 | 3,6 | 455,3 | 441,7 |
| Gefyra BEI 2001 | EUR | BEI | Jusqu'en juin 2029 | 346,8 | 333,6 | 0,8 | 350,0 | 335,7 |
| Stade de France 1998 | EUR | 5,3 % | Jusqu'en juil. 2013 | 34,3 | 34,3 | 0,8 | 40,1 | 40,0 |
| Newport 2002 | GBP | 7,3 % | Jusqu'en sept. 2040 | 31,6 | 31,4 | 0,6 | 41,5 | 41,4 |
| Arcour BEI 2008 | EUR | E1M | Jusqu'en mars 2045 | 166,0 | 144,2 | 0,2 | | |
| Arcour 2008 | EUR | E1M | Jusqu'en mars 2018 | 351,0 | 346,1 | 0,3 | | |
| Via Solutions Thuringen BEI 2007 | EUR | E6M | Jusqu'en déc. 2035 | 16,9 | 15,8 | 0,3 | | |
| Via Solutions Thuringen 2007 | EUR | E6M | Jusqu'en déc. 2035 | 33,0 | 33,1 | 0,5 | 14,3 | 14,3 |
| Le Mans Stadium 2008 | EUR | E1M | Jusqu'en déc. 2010 | 13,5 | 13,4 | | | |
| SCA Pochentong 2000 et 2004 | USD | L3M | Jusqu'en juin 2018 | 16,4 | 16,5 | 0,1 | 9,4 | 10,3 |
| Autres emprunts | EUR | | | 14,1 | 12,3 | | | |
| Emprunts liés aux retraitements des locations de financements | | | | 7,7 | 7,7 | | 11,4 | 11,4 |
| VINCI Park | | 4,6 % | Jusqu'en 2023 | 7,7 | 7,7 | | 11,4 | 11,4 |
| Dettes financières à long terme | | | | 14 781,2 | 15 339,2 | 317,1 | 15 271,2 | 15 857,3 |

Autres métiers

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | | | | 31/12/2007 | | | |
|--|------------|----------------------------|---------------|--------------------|-----------------|------------|--------------------|-----------------|
| | Devise | Taux d'intérêt contractuel | Échéances | Capital restant dû | Valeur au bilan | dont ICNE | Capital restant dû | Valeur au bilan |
| Emprunts obligataires | | | | 0,9 | 0,9 | | 1,0 | 1,0 |
| VINCI Energies | EUR | 4,0 % | Juin 2010 | 0,8 | 0,8 | | 0,8 | 0,8 |
| CFE | EUR | 6,0 % | Décembre 2010 | 0,1 | 0,1 | | 0,1 | 0,1 |
| Autres emprunts bancaires et autres dettes financières | | | | 455,5 | 456,6 | 1,0 | 351,5 | 350,7 |
| VINCI Energies | EUR | 4,1 % | Jusqu'en 2022 | 48,8 | 48,9 | 0,2 | 39,1 | 39,1 |
| Eurovia | | 4,5 % | Jusqu'en 2019 | 80,4 | 81,0 | 0,3 | 69,2 | 68,3 |
| CFE | | 3,7 % | Jusqu'en 2020 | 242,2 | 242,2 | 0,1 | 161,3 | 161,3 |
| Solétanche Bachy | | 4,8 % | Jusqu'en 2020 | 32,9 | 33,0 | 0,1 | 45,2 | 45,2 |
| Autres filiales construction | | | | 51,2 | 51,5 | 0,3 | 36,8 | 36,8 |
| Emprunts liés aux retraitements des locations de financements | | | | 194,9 | 194,9 | 0,1 | 181,4 | 181,4 |
| VINCI Energies | EUR | T4M | Jusqu'en 2015 | 43,9 | 43,9 | | 38,7 | 38,7 |
| Eurovia | | 4,3 % | Jusqu'en 2018 | 42,3 | 42,3 | | 43,7 | 43,7 |
| CFE | | 4,4 % | Jusqu'en 2015 | 27,4 | 27,4 | | 28,7 | 28,7 |
| Solétanche Bachy | | 5,6 % | Jusqu'en 2016 | 48,9 | 48,9 | 0,1 | 39,5 | 39,5 |
| Autres filiales construction | | | | 32,4 | 32,4 | | 30,8 | 30,8 |
| Dettes financières à long terme | | | | 651,3 | 652,4 | 1,1 | 533,8 | 533,1 |

Holdings

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | | | | 31/12/2007 | | | |
|--|------------|----------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------|-------------|--------------------|-----------------|
| | Devise | Taux d'intérêt contractuel | Échéances | Capital restant dû | Valeur au bilan | dont ICNE | Capital restant dû | Valeur au bilan |
| Emprunts obligataires | | | | 998,2 | 1 031,9 | 26,2 | 1 000,0 | 1 019,3 |
| VINCI SA | | | | 998,2 | 1 031,9 | 26,2 | 1 000,0 | 1 019,3 |
| Emprunt juillet 2002 | EUR | 5,9 % | Juillet 2009 | 998,2 | 1 031,9 | 26,2 | 1 000,0 | 1 019,3 |
| Autres emprunts bancaires et autres dettes financières | | | | 2 920,7 | 2 917,6 | 2,1 | 2 940,0 | 2 937,8 |
| VINCI SA | | | | 1 750,0 | 1 749,2 | 1,9 | 1 750,0 | 1 750,8 |
| Prêt d'acquisition ASF novembre 2005 | EUR | E1M | Novembre 2012 | 1 750,0 | 1 749,2 | 1,9 | 1 750,0 | 1 750,8 |
| ASF Holding | | | | 1 170,0 | 1 167,7 | 0,2 | 1 190,0 | 1 187,0 |
| Prêt syndiqué décembre 2006 | EUR | E1M | Jusqu'en déc. 2013 | 1 170,0 | 1 167,7 | 0,2 | 1 190,0 | 1 187,0 |
| Autres | | | | 0,7 | 0,7 | | | |
| Emprunts liés aux retraitements des locations de financements | | | | 1,3 | 1,3 | | 2,4 | 2,4 |
| VINCI SA | EUR | E6M | Jusqu'en sept. 2009 | 0,3 | 0,3 | | 1,3 | 1,3 |
| G+H Montage | EUR | E3M | Avril 2014 | 1,0 | 1,0 | | 1,1 | 1,1 |
| Dettes financières à long terme | | | | 3 920,2 | 3 950,8 | 28,3 | 3 942,4 | 3 959,5 |

22.2 Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2008, le Groupe disposait d'un montant de 11,8 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 4,8 milliards d'euros de trésorerie nette gérée et 7 milliards d'euros constitués de lignes de crédit bancaires à moyen terme confirmées et non utilisées.

22.2.1 Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2008, s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | | | | | |
|--|------------------|------------------------------|----------------|------------------|------------------|-----------------|
| | Valeur au bilan | Flux de capital et d'intérêt | < à 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans |
| Emprunts obligataires | | | | | | |
| Capital | 5 409,5 | 5 150,0 | 1 301,8 | 6,4 | 10,3 | 3 831,5 |
| Flux d'intérêts | | 2 413,3 | 241,2 | 190,4 | 568,9 | 1 412,8 |
| Emprunt inflation | | | | | | |
| Capital | 397,9 | 391,2 | | | | 391,2 |
| Flux d'intérêts | | 115,7 | 15,3 | 15,3 | 45,8 | 39,3 |
| Autres emprunts bancaires et autres dettes financières | | | | | | |
| Capital | 13 931,1 | 13 607,6 | 683,3 | 1 003,4 | 5 750,5 | 6 170,4 |
| Flux d'intérêts | | 4 765,5 | 561,4 | 507,9 | 1 238,3 | 2 457,9 |
| Emprunts liés aux retraitements des locations de financements | | | | | | |
| Capital | 203,9 | 203,7 | 55,7 | 38,4 | 76,3 | 33,3 |
| Flux d'intérêts | | 31,7 | 9,9 | 7,0 | 10,9 | 3,9 |
| Sous-total : dettes financières à long terme | 19 942,4 | 26 678,7 | 2 868,6 | 1 768,8 | 7 701,0 | 14 340,3 |
| Billets de trésorerie | | | | | | |
| Autres dettes financières courantes | 167,3 | 167,3 | 167,3 | | | |
| Découverts bancaires | 555,1 | 555,1 | 555,1 | | | |
| Comptes courants financiers passifs | 76,3 | 76,3 | 76,3 | | | |
| I - Dettes financières | 20 741,1 | 27 477,4 | 3 667,3 | 1 768,8 | 7 701,0 | 14 340,3 |
| Prêts et créances financières collatéralisés | (2,7) | | | | | |
| Comptes courants financiers actifs | (50,0) | | | | | |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | (288,6) | | | | | |
| Équivalents de trésorerie | (3 813,7) | | | | | |
| Disponibilités | (1 254,8) | | | | | |
| II - Actifs financiers | (5 409,8) | | | | | |
| Instruments dérivés passifs | 353,2 | 374,2 | 61,8 | 41,8 | 96,5 | 174,1 |
| Instruments dérivés actifs | (313,7) | (417,2) | (58,5) | (40,1) | (103,3) | (215,3) |
| III - Instruments financiers dérivés | 39,5 | (42,9) | 3,3 | 1,7 | (6,8) | (41,1) |
| Endettement financier net (I + II + III) | 15 370,8 | | | | | |
| Dettes fournisseurs | 6 803,8 | 6 803,8 | 6 627,2 | 43,8 | 131,2 | 1,6 |

Au 31 décembre 2008, la maturité moyenne de la dette financière à long terme du Groupe est de 7,0 ans (contre 7,2 ans au 31 décembre 2007). Elle est de 7,9 ans pour les concessions, de 2,7 ans pour les holdings et de 3,6 ans pour les autres métiers du Groupe.

Le remboursement des dettes dont l'échéance intervient en 2009 (2,1 milliards d'euros) s'effectuera aux périodes suivantes :

- 0,2 milliard d'euros au premier trimestre 2009 ;
- 0,1 milliard d'euros au deuxième trimestre 2009 ;
- 1,4 milliard d'euros au troisième trimestre 2009 ;
- 0,4 milliard d'euros au dernier trimestre 2009.

22.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée, incluant notamment les actifs financiers de gestion de trésorerie et les billets de trésorerie émis, s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | | | |
|---|--------------|-------------------------------|----------------|----------------|
| | Concessions | Autres métiers ^(*) | Holdings | Total |
| Équivalents de trésorerie | 544,0 | 794,2 | 2 475,5 | 3 813,7 |
| Valeurs mobilières de placement (OPCVM) | 377,7 | 320,1 | 1 290,7 | 1 988,5 |
| Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine | 166,3 | 474,1 | 1 184,8 | 1 825,2 |
| Disponibilités | 88,5 | 1 061,6 | 104,7 | 1 254,8 |
| Découverts bancaires | (8,5) | (519,3) | (27,3) | (555,1) |
| Trésorerie nette | 624,0 | 1 336,5 | 2 552,9 | 4 513,4 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | 33,7 | 53,1 | 201,8 | 288,6 |
| Valeurs mobilières de placement (OPCVM) | 19,6 | 10,7 | 5,1 | 35,4 |
| Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine | | | | |
| Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à 3 mois à l'origine | 14,1 | 42,4 | 196,7 | 253,2 |
| Billets de trésorerie émis | | | | |
| Trésorerie nette gérée | 657,7 | 1 389,6 | 2 754,7 | 4 802,0 |

(*) Excédents n'entrant pas dans le système de centralisation des excédents de trésorerie.

| (en millions d'euros) | 31/12/2007 | | | |
|---|--------------|-------------------------------|----------------|----------------|
| | Concessions | Autres métiers ^(*) | Holdings | Total |
| Équivalents de trésorerie | 562,0 | 781,2 | 1 500,8 | 2 843,9 |
| Valeurs mobilières de placement (OPCVM) | 206,9 | 236,8 | 210,2 | 653,9 |
| Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine | 355,1 | 544,4 | 1 290,5 | 2 190,0 |
| Disponibilités | 103,6 | 1 150,1 | 126,2 | 1 379,9 |
| Découverts bancaires | (9,6) | (606,2) | (13,9) | (629,8) |
| Trésorerie nette | 655,9 | 1 325,1 | 1 613,0 | 3 594,0 |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | 43,5 | 56,4 | 511,7 | 611,6 |
| Valeurs mobilières de placement (OPCVM) | 41,6 | 51,4 | 59,6 | 152,6 |
| Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine | | | | |
| Titres de créances négociables ayant une maturité supérieure à 3 mois à l'origine | 1,9 | 4,9 | 452,1 | 459,0 |
| Billets de trésorerie émis | | | (145,0) | (145,0) |
| Trésorerie nette gérée | 699,4 | 1 381,4 | 1 979,7 | 4 060,6 |

(*) Excédents n'entrant pas dans le système de centralisation des excédents de trésorerie.

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires ayant généralement une maturité inférieure à trois mois) et des actifs obligataires. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements des excédents de trésorerie des autres filiales du Groupe, non remontés au holding, sont gérés dans le respect des lignes directrices définies par VINCI et des instructions données aux filiales, qui définissent les supports de placements et les contreparties autorisés au sein du Groupe.

Ces différents actifs financiers (« actifs financiers de gestion de trésorerie » et « équivalents de trésorerie ») sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un suivi au travers d'un système de contrôle des performances et des risques.

Ils correspondent notamment au placement des excédents nets de trésorerie des sociétés « têtes de pôle » et des principales filiales détenues à 100 % par VINCI, remontés au holding au travers d'un système de cash pooling. Cette centralisation permet à la fois d'optimiser la gestion des ressources financières et de suivre l'évolution de la trésorerie des principales entités du Groupe. Les placements des filiales effectués dans ce cadre auprès de VINCI représentent un encours de 2,7 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Le solde représentait 1,4 milliard d'euros, dont 0,6 milliard d'euros pour les concessions (0,4 milliard d'euros chez Cofiroute et 0,1 milliard d'euros chez ASF) et 0,8 milliard d'euros pour les autres métiers.

Au niveau du holding, les performances et les risques associés à ces placements sont suivis régulièrement au travers de reportings détaillant le rendement des différents actifs sur la base de leur juste valeur et contrôlant le niveau de risque associé.

22.2.3 Lignes de crédit revolver

VINCI dispose au 31 décembre 2008 d'une ligne de crédit bancaire confirmée (Club Deal) de 2 milliards d'euros à échéance 2012 et de lignes de crédit bancaires bilatérales confirmées à moyen terme pour un montant total de 935 millions d'euros à échéances 2010-2013. Au 31 décembre 2008, aucune de ces lignes n'était utilisée.

De son côté, ASF dispose d'une ligne de crédit bancaire syndiquée de 1 milliard d'euros à échéance 2012, assortie de covenants financiers (voir note 22.2.5 « Covenants financiers »). Par ailleurs, ASF a signé le 18 décembre 2006 avec un pool bancaire une nouvelle ligne de crédit à sept ans d'un montant de 2 milliards d'euros. Au 31 décembre 2008, ces lignes étaient utilisées à hauteur de 218 millions d'euros.

Cofiroute dispose, à son niveau, d'une ligne de crédit bancaire confirmée d'un montant de 1 milliard d'euros à échéance 2011. Cette ligne n'est pas assortie de covenants financiers et n'était pas utilisée au 31 décembre 2008.

Les montants autorisés et utilisés et les maturités des lignes de crédit revolving sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

| (en millions d'euros) | Utilisations au 31/12/2008 | Autorisations au 31/12/2008 | Échéances | | |
|---|-------------------------------|--------------------------------|-----------|--------------|------------------|
| | | | < à 1 an | De 1 à 5 ans | Au-delà de 5 ans |
| Crédit syndiqué | | 2 000 | | 2 000 | |
| Lignes bilatérales | | 935 | | 935 | |
| VINCI | | 2 935 | | 2 935 | |
| ASF : crédits syndiqués | 218 | 3 000 | | 3 000 | |
| Cofiroute : crédit syndiqué | | 1 020 | | 1 020 | |
| Autres métiers : lignes syndiquées et bilatérales | 51 | 290 | 10 | 280 | |
| Total | 269 | 7 245 | 10 | 7 235 | 0 |

Les tirages effectués en 2008 sur ces lignes de crédit confirmées ont respecté les conditions initiales des contrats.

22.2.4 Billets de trésorerie

Le Groupe dispose au 31 décembre 2008 d'un programme de billets de trésorerie autorisé de 1,5 milliard d'euros pour VINCI SA noté A2 par Standard & Poor's et d'un programme de billets de trésorerie autorisé de 450 millions d'euros pour Cofiroute noté A2 par Standard & Poor's. Aucun de ces programmes n'était utilisé au 31 décembre 2008.

22.2.5 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers, dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

| (en millions d'euros) | Contrats de financement | Montants autorisés | Montants utilisés | Ratios ^(*) | Seuils | Niveaux atteints au 31/12/2008 |
|-----------------------|-------------------------------------|--------------------|-------------------|---|----------|--------------------------------|
| VINCI | Crédit d'acquisition | 1 750,0 | 1 750,0 | EFN (hors Concessions)/(CAFICE [hors concessions] + dividende reçu [hors dividende exceptionnelle] des sociétés concessionnaires) | < 3,5 | (0,2) |
| ASF Holding | Prêt syndiqué à terme | 1 170,0 | 1 170,0 | EFN consolidé/CAFICE consolidée ^(**) | < 10 | 8 |
| | CNA | 6 249,8 | 6 249,8 | Dividendes/intérêts nets + nominal à rembourser | > 1,15 | 1,4 |
| | | | | EFN consolidé/EBITDA consolidé | < ou = 7 | 5,4 |
| | | | | EBITDA consolidé/frais financiers consolidé | > 2,2 | 3,5 |
| ASF | Prêt syndiqué à terme | 755,8 | 755,8 | EFN consolidé/CAFICE consolidée | < ou = 7 | 5,4 |
| | Ligne de crédit syndiquée 2013 | 2 000,0 | | CAFICE consolidée/frais financier consolidés | > 2,2 | 3,5 |
| | Ligne de crédit syndiquée 2012 | 1 000,0 | 218,0 | | | |
| VINCI Park | Prêt amortissable | 450,8 | 450,8 | EFN/CAFICE | < 7 | 4,3 |
| | | | | CAFICE/frais financiers | > 2,2 | 4,7 |
| | Prêt (tranches 1 et 2) amortissable | 209,6 | 209,6 | EFN/CAFICE | < 7 | 4,3 |
| | | | | CAFICE/frais financiers | > 3 | 4,7 |

(*) EFN = endettement financier net ;

CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement ;

EBITDA = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

(**) (EFN consolidé ASF + EFN consolidé ASF Holding)/CAFICE consolidé ASF.

Par ailleurs, certains contrats de financement, conclus par des entités du Groupe, prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

Les ratios détaillés ci-dessus sont respectés au 31 décembre 2008.

22.2.6 Notations de crédit

Au 31 décembre 2008, le Groupe dispose des notations de crédit suivantes :

| | Agence | Notation | | |
|-----------|-------------------|------------|-------------|-------------|
| | | Long terme | Perspective | Court terme |
| VINCI SA | Standard & Poor's | BBB+ | Stable | A2 |
| | Moody's | Baa1 | Stable | |
| ASF | Standard & Poor's | BBB+ | Stable | A2 |
| | Moody's | Baa1 | Stable | |
| Cofiroute | Standard & Poor's | BBB+ | Stable | A2 |

Le 5 septembre 2008, Standards & Poor's est passé d'une perspective négative à une perspective stable sur les notations de VINCI SA, ASF et Cofiroute.

22.2.7 Endettement sans recours ou à recours limité

L'essentiel de l'endettement à long terme du Groupe est sans recours sur le holding VINCI. L'endettement sans recours ou à recours limité représente un encours total à fin décembre 2008 de 14,8 milliards d'euros, soit environ 75 % de l'endettement à long terme du Groupe.

Il se décompose de la manière suivante :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|-----------------|-----------------|
| ASF et Escota | 9 869,2 | 10 773,1 |
| Cofiroute | 3 728,1 | 3 825,3 |
| Gefyra (pont de Rion-Antirion, Grèce) | 333,6 | 335,7 |
| Consortium Stade de France | 34,3 | 40,0 |
| Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport, pays de Galles) | 31,4 | 41,4 |
| Concessions d'ouvrages | 399,4 | 417,1 |
| Arcour (extension de l'autoroute A19) | 490,2 | |
| PPP Rouen ⁽¹⁾ | 6,7 | |
| Via Solutions Thuringen (autoroute A4, Allemagne) | 48,9 | 14,3 |
| Stade du Mans ⁽²⁾ | 13,5 | |
| Liefkenshoek (réseaux ferrés en Belgique) ⁽³⁾ | 4,8 | |
| Aéroports de Pochentong (Cambodge) | 16,5 | |
| Autres | 0,8 | |
| Financements de projets | 581,3 | 14,3 |
| Concessions | 14 578,0 | 15 029,8 |
| CFE (filiale belge de VINCI Construction) | 269,6 | 190,1 |
| dont DEME (filiale de dragage de CFE) | 205,6 | 182,3 |
| dont Liefkenshoek (filiale concessionnaire détenue à 25 % par CFE) | 4,8 | |
| Autres métiers | 269,6 | 190,1 |
| Total des dettes à long terme sans recours ou à recours limité | 14 847,6 | 15 219,9 |
| Instruments dérivés | 19,1 | (89,6) |
| Créances collatéralisées ⁽⁴⁾ | (1,4) | |
| Disponibilités, équivalents de trésorerie et actifs financiers de gestion de trésorerie des sociétés correspondantes | (57,7) | (757,4) |
| Total de l'endettement net sans recours ou à recours limité | 14 807,7 | 14 372,9 |

(1) Nouvelle entité détenue à 100 %.

(2) Nouvelle entité détenue à 100 %.

(3) Nouvelle activité détenue à 50 %, dont 25 % par CFE.

(4) Les créances collatéralisées correspondent aux actifs financiers constitués en garantie des obligations liées à certains emprunts.

L'ensemble des sociétés figurant dans le tableau ci-dessus se finance de façon autonome sans garantie de la maison mère. Elles ne sont pas intégrées au système de centralisation de la trésorerie du holding (cash pooling). Leurs financements ne prévoient pas de clause de défaut croisé avec VINCI.

23. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Les informations suivantes présentent l'exposition du Groupe aux risques financiers, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

Compte tenu de l'importance de son endettement financier net et du résultat financier associé, VINCI a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt.

La gestion de ces risques financiers se fait conformément aux politiques de gestion définies par la direction financière du Groupe. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient à l'entité opérationnelle concernée. En revanche, le traitement des produits dérivés est généralement effectué par la direction financière du Groupe pour le compte des filiales concernées.

Pour les entités présentant une exposition aux risques financiers les plus significatifs (ASF, Cofiroute, VINCI Park, VINCI SA), des comités de trésorerie se réunissent régulièrement afin d'analyser les principales expositions et décident des stratégies de gestion. Ces sociétés utilisent des outils communs de suivi des instruments financiers avec ceux utilisés par le Holding VINCI, ce qui permet une centralisation de l'information.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marché, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés, qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

| (en millions d'euros) | Réf. | 31/12/2008 | | | | Net |
|--|--------|-------------------|------------------------------|--------------------|-------------------------------|---------------|
| | | Actif non courant | Actif courant ^(*) | Passif non courant | Passif courant ^(*) | |
| Dérivés de taux : couverture de juste valeur | 23.1.2 | 109,8 | 44,4 | | (6,8) | 147,3 |
| Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie | 23.1.3 | | 0,7 | (235,8) | (10,3) | (245,4) |
| Dérivés de taux : non qualifiés de couverture | 23.1.4 | | 128,5 | | (85,6) | 43,0 |
| Dérivés de taux | | 109,8 | 173,6 | (235,8) | (102,7) | (55,1) |
| Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie | 23.3.1 | | 5,0 | | (0,9) | 4,1 |
| Dérivés de change : couverture d'investissement net | 23.3.1 | | | | (0,7) | (0,7) |
| Dérivés de change : non qualifiés de couverture | 23.3.1 | | 25,3 | | (13,1) | 12,2 |
| Dérivés de change | | | 30,3 | | (14,7) | 15,6 |
| Autres dérivés | | | | | | |
| Total des instruments dérivés | | 109,8 | 203,9 | (235,8) | (117,4) | (39,5) |

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus, qui s'élèvent à 27,9 millions d'euros au 31 décembre 2008.

| (en millions d'euros) | Réf. | 31/12/2007 | | | | Net |
|--|--------|-------------------|------------------------------|--------------------|-------------------------------|---------------|
| | | Actif non courant | Actif courant ^(*) | Passif non courant | Passif courant ^(*) | |
| Dérivés de taux : couverture de juste valeur | 23.1.2 | 12,1 | 27,6 | (9,3) | (1,6) | 28,7 |
| Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie | 23.1.3 | 59,2 | 11,7 | (6,0) | (0,7) | 64,2 |
| Dérivés de taux : non qualifiés de couverture | 23.1.4 | | 105,1 | | (30,1) | 75,0 |
| Dérivés de taux | | 71,2 | 144,4 | (15,3) | (32,4) | 167,9 |
| Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie | 23.3.1 | | 1,8 | (0,6) | (0,9) | 0,3 |
| Dérivés de change : couverture d'investissement net | 23.3.1 | | 0,8 | | | 0,8 |
| Dérivés de change : non qualifiés de couverture | 23.3.1 | | 6,8 | | (20,2) | (13,5) |
| Dérivés de change | | | 9,4 | (0,6) | (21,1) | (12,3) |
| Autres dérivés | | 0,9 | 14,1 | (0,0) | | 14,9 |
| Total des instruments dérivés | | 72,1 | 167,9 | (15,9) | (53,6) | 170,5 |

(*) La partie courante inclut les intérêts courus non échus, qui s'élèvent à 38,9 millions d'euros au 31 décembre 2007.

23.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt est assurée au sein du Groupe en distinguant les concessions, les activités de contracting et les holdings, ces activités présentant des profils financiers différents.

Pour les concessions, la gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon à long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon à court terme dont l'objectif est d'optimiser, dans le cadre des budgets, le coût moyen de la dette selon le contexte des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion à long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe-taux variable évolutive en fonction du niveau d'endettement mesuré par le ratio dette nette rapportée à la CAFICE.

S'agissant des activités de contracting et des holdings, elles se caractérisent par un excédent de trésorerie net, les excédents de trésorerie des filiales contracting, dont la gestion est majoritairement centralisée dans le cadre du cash pooling, étant supérieurs à la dette des holdings. Pour ces activités, l'objectif est de limiter le risque de taux consolidé en veillant au bon adossement des risques de taux des actifs et des passifs financiers.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps), dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS, mais ils correspondent à des couvertures économiques.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé et liée à l'inflation, et la part à taux variable avant et après prise en compte des produits dérivés :

| (en millions d'euros) | Répartition taux fixe/taux variable avant couverture | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|--|-------------|---------------|--------------|------------|---------------|----------------|-------------|---------------|----------------------|---------------|
| | Taux fixe | | | Inflation | | | Taux variable | | | Total | |
| | Dette | Quote-part | Taux | Dette | Quote-part | Taux | Dette | Quote-part | Taux | Dette ^(*) | Taux |
| Cessions | 10 960,7 | 74 % | 5,41 % | 391,2 | 3 % | 4,02 % | 3 418,1 | 23 % | 3,44 % | 14 770,0 | 4,92 % |
| Autres métiers | 340,5 | 52 % | 4,57 % | | | | 310,6 | 48 % | 3,85 % | 651,1 | 4,23 % |
| Holdings | 996,2 | 25 % | 5,69 % | | | | 2 915,7 | 75 % | 2,98 % | 3 911,9 | 3,67 % |
| Au 31/12/2008 | 12 297,4 | 64 % | 5,41 % | 391,2 | 2 % | 4,02 % | 6 644,4 | 34 % | 3,26 % | 19 333,0 | 4,64 % |
| Rappel au 31/12/2007 | 13 327,1 | 67 % | 5,49 % | 377,8 | 2 % | 5,21 % | 6 086,2 | 31 % | 5,01 % | 19 791,1 | 5,34 % |

| (en millions d'euros) | Répartition taux fixe/taux variable après couverture économique | | | | | | | | | | |
|-----------------------------|---|-------------|---------------|------------------------------|-------------|---------------|----------------|-------------|---------------|----------------------|---------------|
| | Taux fixe | | | Taux variable capé/inflation | | | Taux variable | | | Total | |
| | Dette | Quote-part | Taux | Dette | Quote-part | Taux | Dette | Quote-part | Taux | Dette ^(*) | Taux |
| Cessions | 11 928,4 | 81 % | 5,08 % | 2 083,9 | 14 % | 3,75 % | 757,7 | 5 % | 3,97 % | 14 770,0 | 4,84 % |
| Autres métiers | 445,5 | 68 % | 4,70 % | 22,8 | 4 % | 4,54 % | 182,8 | 28 % | 4,11 % | 651,1 | 4,53 % |
| Holdings | 613,1 | 16 % | 4,20 % | 779,2 | 20 % | 4,58 % | 2 519,6 | 64 % | 3,54 % | 3 911,9 | 3,85 % |
| Au 31/12/2008 | 12 987,0 | 67 % | 5,03 % | 2 885,9 | 15 % | 3,98 % | 3 460,1 | 18 % | 3,66 % | 19 333,0 | 4,63 % |
| Rappel au 31/12/2007 | 12 368,7 | 62 % | 5,30 % | 4 134,4 | 21 % | 4,70 % | 3 288,0 | 17 % | 5,49 % | 19 791,1 | 5,21 % |

(*) 2008 : dettes financières à long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur + réévaluation de la dette ASF = 19 333,0 + 346,5 + 130,3 + 132,6 = 19 942,4 millions d'euros.
 (*) 2007 : dettes financières à long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur + réévaluation de la dette ASF = 19 791,1 + 359,7 + 7 + 192 = 20 349,8 millions d'euros.

23.1.1 Sensibilité au risque de taux

VINCI est soumis au risque de variation des taux d'intérêts sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs aux instruments financiers à taux variables après opérations de couverture, qu'il s'agisse ou non des produits dérivés ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses, dont la perte maximum sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2008 reste constant sur une année.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables ont été supposées rester constantes.

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | | | |
|---|---|---|---|---|
| | Résultat | | Capitaux propres | |
| | Impact du calcul de sensibilité + 50 bp | Impact du calcul de sensibilité - 50 bp | Impact du calcul de sensibilité + 50 bp | Impact du calcul de sensibilité - 50 bp |
| Dettes à taux variables après couverture comptable | (31,7) | 31,7 | | |
| Dérivés non qualifiés comptablement de couverture | 6,4 | (4,2) | | |
| Dérivés qualifiés de flux de trésorerie hautement probables | | | 32,7 | (34,5) |
| Dérivés qualifiés de flux de trésorerie certains | 0,8 | (0,9) | 115,5 | (134,9) |

23.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

| 31/12/2008 | | | | | | | | |
|---|----------------|------------------|------------------|----------------|----------------|--------------------|---------------------|--------------|
| (en millions d'euros) | < 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans | Notionnel | Juste valeur actif | Juste valeur passif | Total |
| Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable | 1 225,0 | | 2,6 | 1 011,2 | 2 238,8 | 154,1 | (6,8) | 147,3 |
| Options de taux (cap, floor, collar) | | | | | | | | |
| Dérivés de taux : couverture de juste valeur | 1 225,0 | | 2,6 | 1 011,2 | 2 238,8 | 154,1 | (6,8) | 147,3 |

| 31/12/2007 | | | | | | | | |
|---|--------|------------------|------------------|----------------|----------------|--------------------|---------------------|-------------|
| (en millions d'euros) | < 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans | Notionnel | Juste valeur actif | Juste valeur passif | Total |
| Swap de taux d'intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable | | 1 275,0 | 2,5 | 1 017,2 | 2 294,8 | 39,7 | (10,9) | 28,7 |
| Options de taux (cap, floor, collar) | | | | | | | | |
| Dérivés de taux : couverture de juste valeur | | 1 275,0 | 2,5 | 1 017,2 | 2 294,8 | 39,7 | (10,9) | 28,7 |

Ces opérations couvrent principalement les émissions obligataires à taux fixe d'ASF, Cofiroute et VINCI.

23.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

| 31/12/2008 | | | | | | | | |
|--|----------------|------------------|------------------|----------------|----------------|--------------------|---------------------|----------------|
| (en millions d'euros) | < 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans | Notionnel | Juste valeur actif | Juste valeur passif | Total |
| Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe | | | | 850,0 | 850,0 | | (76,8) | (76,8) |
| Options de taux (cap, floor, collar) | | | | | | | | |
| Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probables | | | | 850,0 | 850,0 | | (76,8) | (76,8) |
| Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe | 2 056,3 | 822,0 | 591,5 | 1 232,8 | 4 702,6 | 0,7 | (159,8) | (159,1) |
| FRA | | | | | | | | |
| Options de taux (cap, floor, collar) | | 403,9 | | 150,5 | 554,4 | 0,0 | (9,5) | (9,4) |
| Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains | 2 056,3 | 1 225,9 | 591,5 | 1 383,3 | 5 257,0 | 0,7 | (169,3) | (168,6) |
| Total | 2 056,3 | 1 225,9 | 591,5 | 2 233,3 | 6 107,0 | 0,7 | (246,1) | (245,4) |

| 31/12/2007 | | | | | | | | |
|--|----------------|------------------|------------------|----------------|-----------------|--------------------|---------------------|-------------|
| (en millions d'euros) | < 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans | Notionnel | Juste valeur actif | Juste valeur passif | Total |
| Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe | | | | 1 265,0 | 1 265,0 | 42,8 | (2,0) | 40,8 |
| Options de taux (cap, floor, collar) | | | | | | | | |
| Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probables | | | | 1 265,0 | 1 265,0 | 42,8 | (2,0) | 40,8 |
| Swap de taux d'intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe | 1 864,9 | 657,1 | 353,2 | 229,0 | 3 104,2 | 20,3 | (3,5) | 16,8 |
| FRA | 6 349,5 | | | | 6 349,5 | 1,5 | (0,0) | 1,5 |
| Options de taux (cap, floor, collar) | | | 324,4 | 153,2 | 477,7 | 6,2 | (1,2) | 5,0 |
| Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certains | 8 214,4 | 657,1 | 677,6 | 382,2 | 9 931,3 | 28,1 | (4,7) | 23,3 |
| Total | 8 214,4 | 657,1 | 677,6 | 1 647,2 | 11 196,3 | 70,9 | (6,7) | 64,2 |

L'exposition du Groupe aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2008 et par les charges d'intérêts des émissions futures.

Couverture des flux de trésorerie certains

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts et le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie hautement probables

Au 31 décembre 2008, le portefeuille de swaps est de 850 millions d'euros de swaps à départ décalé chez ASF, avec des échéances allant jusqu'en 2019, permettant de fixer une partie des coupons des émissions des dettes futures hautement probables.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existants au 31 décembre 2008 se réalisent :

| (en millions d'euros) | Situation au 31/12/2008 | | | | |
|--|-------------------------|-----------------------------|------------------|------------------|---------|
| | Juste valeur | Flux de trésorerie attendus | | | |
| | | < 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans |
| Swap décalé taux variable/taux fixe | (76,8) | (54,2) | (22,6) | | |
| Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables | (76,8) | (54,2) | (22,6) | | |

| (en millions d'euros) | Situation au 31/12/2007 | | | | |
|--|-------------------------|-----------------------------|------------------|------------------|---------|
| | Juste valeur | Flux de trésorerie attendus | | | |
| | | < 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans |
| Swap décalé taux variable/taux fixe | 40,8 | 17,6 | (1,8) | 25,1 | |
| Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie | 40,8 | 17,6 | (1,8) | 25,1 | |

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2008 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impactent le résultat :

| (en millions d'euros) | Situation au 31/12/2008 | | | | |
|---|--|--------------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| | Montant inscrit en capitaux propres ^(*) | Montant repris en compte de résultat | | | |
| | | < 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans |
| Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains | (228,6) | (55,4) | (26,3) | (42,9) | (104,0) |
| Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables | (14,9) | 0,7 | (1,9) | (5,8) | (7,9) |
| Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie | (243,5) | (54,7) | (28,2) | (48,7) | (111,9) |

(*) Le montant inscrit en capitaux propres au titre de la couverture de flux de trésorerie (part Groupe) pour - 229,7 millions d'euros (voir note E.18) se décompose en :
 Couverture de flux de trésorerie relative au risque de taux pour - 243,5 millions d'euros, dont :
 - 233,2 millions d'euros pour la part Groupe ;
 - 10,3 millions d'euros pour la part hors Groupe.
 Couverture de flux de trésorerie relative au risque de change pour 3,6 millions d'euros, dont :
 + 3,5 millions d'euros pour la part Groupe ;
 + 0,1 million d'euros pour la part hors Groupe.

23.1.4 Description des opérations non qualifiées de couverture

À la date de clôture, ces opérations ont les caractéristiques suivantes :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | | | | | | | |
|--|----------------|------------------|------------------|--------------|----------------|--------------------|---------------------|-------------|
| | < 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans | Notionnel | Juste valeur actif | Juste valeur passif | Total |
| Swap de taux d'intérêt | 1 084,6 | 33,6 | 198,6 | 130,8 | 1 447,6 | 121,4 | (85,0) | 36,4 |
| FRA | 177,0 | | | | 177,0 | | (0,5) | (0,5) |
| Options de taux (cap, floor, collar) | 129,5 | 327,1 | 1 586,0 | | 2 042,6 | 7,1 | (0,0) | 7,1 |
| Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture | 1 391,1 | 360,7 | 1 784,6 | 130,8 | 3 667,2 | 128,5 | (85,5) | 43,0 |

31/12/2007

| (en millions d'euros) | < 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans | Notionnel | Juste valeur actif | Juste valeur passif | Total |
|--|----------------|---------------------|---------------------|----------------|----------------|-----------------------|------------------------|-------------|
| Swap de taux d'intérêt | 264,3 | 22,7 | 374,0 | 1 610,9 | 2 272,0 | 74,4 | (25,9) | 48,4 |
| FRA | 2 325,0 | | | | 2 325,0 | 0,4 | (0,4) | (0,1) |
| Options de taux (cap, floor, collar) | 1 764,4 | 624,9 | 1 650,4 | 866,0 | 4 905,8 | 30,4 | (3,7) | 26,6 |
| Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture | 4 353,8 | 647,6 | 2 024,4 | 2 476,9 | 9 502,7 | 105,1 | (30,1) | 75,0 |

Ces opérations sont principalement des swaps miroirs (ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat), des swaps ou des options d'échéances courtes. Elles permettent d'ajuster le niveau de couverture en fonction du contexte de marché.

23.2 Risques actions

Au 31 décembre 2008, VINCI détient 3,3 % du capital d'ADP. Cette participation est classée en actifs financiers disponibles à la vente. Sur la base du nouveau prix de revient des actions ADP (voir note E.16 « Autres actifs financiers non courants »), une variation à la baisse de 10 % du cours de bourse de l'action aurait pour conséquence une variation du résultat net de - 16 millions d'euros et une variation à la hausse de 10 % du cours de bourse de l'action aurait pour conséquence une variation des capitaux propres de 16 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, le Groupe détient un portefeuille de 22 919 652 actions d'autodétention acquises au prix moyen de 51,19 euros et 2 477 878 millions d'options d'achat d'actions VINCI au prix moyen d'exercice de 24,6 euros, ayant entraîné le paiement d'une prime de 74,2 millions d'euros. Une variation à la baisse ou à la hausse du cours de bourse des actions autodétenues n'aurait aucun impact ni sur le résultat, ni sur les capitaux propres du Groupe.

Les deux contrats d'échange de flux financiers existants au 31 décembre 2007 ont été dénoués au cours de l'exercice 2008. Ces opérations n'ont pas eu d'impact significatif sur le compte de résultat.

23.3 Risque de change

23.3.1 Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières s'analysent comme suit :

31/12/2008

| (en millions d'euros) | < 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans | Notionnel | Juste valeur actif | Juste valeur passif | Total |
|--|--------------|---------------------|---------------------|------------|--------------|-----------------------|------------------------|--------------|
| Swap de devises (cross currency swap) | 0,8 | | | | 0,8 | 0,1 | | 0,1 |
| Change à terme | 83,6 | | | | 83,6 | 4,9 | (0,9) | 4,1 |
| Options de change | | | | | | | | |
| Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie | 84,4 | | | | 84,4 | 5,0 | (0,9) | 4,1 |
| Swap de devises (cross currency swap) | | | | | | | | |
| Change à terme | 68,4 | | | | 68,4 | | (0,7) | (0,7) |
| Options de change | | | | | | | | |
| Dérivés de change : couverture d'investissement net | 68,4 | | | | 68,4 | | (0,7) | (0,7) |
| Swap de devises (cross currency swap) | 7,9 | | 14,2 | 1,3 | 23,3 | 2,2 | | 2,2 |
| Change à terme | 308,9 | 29,5 | | | 338,4 | 22,9 | (13,1) | 9,7 |
| Options de change | | | 5,0 | | 5,0 | 0,2 | | 0,2 |
| Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture | 316,8 | 29,5 | 19,2 | 1,3 | 366,7 | 25,3 | (13,1) | 12,2 |
| Total des instruments dérivés de change | 469,5 | 29,5 | 19,2 | 1,3 | 519,5 | 30,3 | (14,7) | 15,6 |

31/12/2007

| (en millions d'euros) | < 1 an | Entre 1 et 2 ans | Entre 3 et 5 ans | > 5 ans | Notionnel | Juste valeur actif | Juste valeur passif | Total |
|--|--------------|---------------------|---------------------|---------|--------------|-----------------------|------------------------|---------------|
| Swap de devises (cross currency swap) | 5,9 | | | | 5,9 | 0,2 | (0,3) | (0,1) |
| Change à terme | 63,5 | | | | 63,5 | 1,6 | (1,2) | 0,4 |
| Options de change | | | | | | | | |
| Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie | 69,4 | | | | 69,4 | 1,8 | (1,5) | 0,3 |
| Swap de devises (cross currency swap) | 30,4 | | | | 30,4 | 0,7 | | 0,7 |
| Change à terme | 36,7 | | | | 36,7 | 0,2 | | 0,2 |
| Options de change | | | | | | | | |
| Dérivés de change : couverture d'investissement net | 67,1 | | | | 67,1 | 0,8 | | 0,8 |
| Swap de devises (cross currency swap) | 287,1 | 4,3 | 9,4 | | 300,7 | 1,6 | (19,7) | (18,1) |
| Change à terme | 118,6 | 0,7 | | | 119,3 | 5,0 | (0,5) | 4,4 |
| Options de change | (6,2) | | 5,0 | | (1,2) | 0,2 | (0,0) | 0,2 |
| Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture | 399,4 | 5,0 | 14,4 | | 418,9 | 6,8 | (20,2) | (13,5) |
| Total des instruments dérivés de change | 536,0 | 5,0 | 14,4 | | 555,4 | 9,4 | (21,7) | (12,3) |

23.3.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | | 31/12/2007 | |
|--------------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| Euro | 19 719,4 | 99 % | 19 824,1 | 97 % |
| Franc suisse | 17,6 | 0 % | 312,0 | 2 % |
| Peso chilien | 4,2 | 0 % | 16,1 | 0 % |
| Livre sterling | 85,2 | 0 % | 97,1 | 0 % |
| Dollar américain | 38,2 | 0 % | 32,2 | 0 % |
| Dollar canadien | 18,2 | 0 % | 23,5 | 0 % |
| Autres devises | 59,9 | 0 % | 44,8 | 0 % |
| Total des dettes à long terme | 19 942,7 | 100 % | 20 349,8 | 100 % |

En règle générale, le financement des activités du Groupe à l'étranger est assuré au moyen d'emprunts en monnaie locale.

23.3.3 Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

Les activités de VINCI à l'international sont réalisées à hauteur de 75 % par des filiales qui opèrent dans la zone euro. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est limitée. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales en ce qui concerne les implantations permanentes, et pour une large part en devise forte lorsqu'il s'agit de grands chantiers à l'exportation.

En outre, VINCI peut se trouver exposé au risque de change, de manière ponctuelle, sur les financements accordés par la maison mère à certaines filiales étrangères et sur les flux destinés à être versés à la maison mère. Ces risques sont généralement couverts par des swaps de change (cross currency swaps) et par des achats ou des ventes à terme.

La politique de gestion du risque de change de VINCI consiste à couvrir le « risque transactionnel » (notamment sur ses créances et dettes au bilan) lié aux opérations courantes des filiales.

En revanche, VINCI ne couvre pas de manière systématique le risque de change lié à ses investissements à l'étranger (risque patrimonial).

23.3.4 Analyse de l'exposition au risque de change (hors contrat de construction)

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de change au 31 décembre 2008 :

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | | |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|
| Devises | GBP | USD | Total |
| Cours de clôture | 0,953 | 1,392 | |
| Exposition | 21,1 | 82,9 | 103,9 |
| Couverture | (1,4) | (50,3) | (51,7) |
| Position nette | 19,7 | 32,6 | 52,3 |

Les principales expositions au risque de change, qui concernent principalement des actifs en devises destinés à être rapatriés, sont couvertes et, par conséquent, ne génèrent pas de risque en compte de résultat. Il subsiste une exposition résiduelle sur des actifs qui n'ont pas été qualifiée de couverture. Une appréciation des devises par rapport à l'euro de 10 % impacterait les comptes de 5,2 millions d'euros avant impôt.

23.4 Risque de crédit et de contrepartie

VINCI est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, des engagements reçus, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, des autorisations de crédit non utilisées, de créances financières et de produits dérivés.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Il est à noter que près de 40 % du chiffre d'affaires consolidé est réalisé avec une clientèle publique ou parapublique. Par ailleurs, VINCI considère que la concentration du risque de contrepartie lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger. À l'étranger et dans les pays en voie de développement, le risque de non-paiement est couvert généralement par une politique d'assurances appropriée (Coface, crédit documentaire, etc.). L'analyse des créances clients est présentée dans la note E.21.2 « Analyse des créances clients ».

Instruments financiers

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un système de limites par contrepartie pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch IBCA. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la direction Financière du Groupe lors de comités de trésorerie, sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

24. Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

| 31/12/2008 | Catégories comptables ⁽⁹⁾ | | | | | | Juste valeur | | | | |
|--|--------------------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------|-----------------|------------------------|--|--------------|--|--|---------------------------|
| | Instruments financiers par résultat | Dérivés qualifiés de couverture | Actifs évalués à la juste valeur (option de juste valeur) | Actifs disponibles à la vente | Prêt et créance | Passifs au coût amorti | Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe | Cours cotés | Modèle interne avec paramètres observables | Modèle interne avec paramètres non observables | Juste valeur de la classe |
| Titres de participation cotés | | | | 182,9 | | | 182,9 | 182,9 | | | 182,9 |
| Titres de participation non cotés | | | | 119,8 | | | 119,8 | | | 119,8 | 119,8 |
| Prêts et créances financières | | | | | 209,9 | | 209,9 | | 209,9 | | 209,9 |
| I - Actifs financiers non courants | | | | 302,7 | 209,9 | | 512,6 | 182,9 | 209,9 | 119,8 | 512,6 |
| Dérivés de taux – couverture de juste valeur | | 154,1 | | | | | 154,1 | | 154,1 | | 154,1 |
| Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie | | | 0,7 | | | | 0,7 | | 0,7 | | 0,7 |
| Dérivés de taux – non qualifiés de couverture | 128,5 | | | | | | 128,5 | | 128,5 | | 128,5 |
| Dérivés de change – couverture de flux de trésorerie | | | 5,0 | | | | 5,0 | | 5,0 | | 5,0 |
| Dérivés de change – couverture d'investissement net | | | | | | | | | | | |
| Dérivés de change – non qualifiés de couverture | 25,3 | | | | | | 25,3 | | 25,3 | | 25,3 |
| Dérivés – autres instruments | | | | | | | | | | | |
| II - Instruments dérivés actifs | 153,9 | 159,8 | | | | | 313,7 | | 313,7 | | 313,7 |
| III - Créances clients | | | | | 11 561,5 | | 11 561,5 | | 11 561,5 | | 11 561,5 |
| Prêts et créances financières collatéralisés | | | | | 44,4 | | 44,4 | | 44,4 | | 44,4 |

31/12/2008

| Rubriques au bilan et classes d'instruments | Catégories comptables ^(*) | | | | | | Juste valeur | | | | |
|---|--------------------------------------|---------------------------------|---|-------------------------------|-----------------|------------------------|--|---------------------------|--|--|---------------------------|
| | Instruments financiers par résultat | Dérivés qualifiés de couverture | Actifs évalués à la juste valeur (option de juste valeur) | Actifs disponibles à la vente | Prêt et créance | Passifs au coût amorti | Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe | Cours cotés | Modèle interne avec paramètres observables | Modèle interne avec paramètres non observables | Juste valeur de la classe |
| Actifs financiers de gestion de trésorerie | | | 288,6 | | | | 288,6 | 216,6 | 72,0 | | 288,6 |
| Comptes courants financiers actifs | | | 50,0 | | | | 50,0 | | 50,0 | | 50,0 |
| Équivalents de trésorerie | | | 3 813,7 | | | | 3 813,7 | 3 356,6 | 457,1 | | 3 813,7 |
| Disponibilités | | | 1 254,8 | | | | 1 254,8 | | 1 254,8 | | 1 254,8 |
| IV - Actifs financiers courants | | | 5 407,3 | | 44,4 | | 5 451,7 | 3 573,2 | 1 878,5 | | 5 451,7 |
| Total actif | 153,8 | 159,8 | 5 407,3 | 302,7 | 11 815,8 | | 17 839,5 | 3 756,1 | 13 963,5 | 119,8 | 17 839,5 |
| Emprunts obligataires | | | | | | (5 409,5) | (5 409,5) | (4 784,4) | | | (4 784,4) |
| Emprunts inflation | | | | | | (397,9) | (397,9) | | (397,9) | | (397,9) |
| Autres emprunts bancaires et autres dettes financières | | | | | | (13 931,1) | (13 931,1) | (4 802,5) ^(**) | (9 071,9) | | (13 874,4) |
| Emprunts liés aux retraitements des locations de financements | | | | | | (203,9) | (203,9) | | (203,9) | | (203,9) |
| V - Dettes financières non courantes | | | | | | (19 942,4) | (19 942,4) | (9 585,1) | (9 673,8) | | (19 258,8) |
| Dérivés de taux – couverture de juste valeur | | (6,8) | | | | | (6,8) | | (6,8) | | (6,8) |
| Dérivés de taux – couverture de flux de trésorerie | | (246,1) | | | | | (246,1) | | (246,1) | | (246,1) |
| Dérivés de taux – non qualifiés de couverture | (85,5) | | | | | | (85,5) | | (85,5) | | (85,5) |
| Dérivés de change – couverture de flux de trésorerie | | (0,9) | | | | | (0,9) | | (0,9) | | (0,9) |
| Dérivés de change – couverture d'investissement net | | (0,7) | | | | | (0,7) | | (0,7) | | (0,7) |
| Dérivés de change – non qualifiés de couverture | (13,1) | | | | | | (13,1) | | (13,1) | | (13,1) |
| Dérivés – autres instruments | | | | | | | | | | | |
| VI - Instruments dérivés passifs | (98,7) | (254,5) | | | | | (353,1) | | (353,1) | | (353,1) |
| VII - Dettes fournisseurs | | | | | | (6 803,8) | (6 803,8) | | (6 803,8) | | (6 803,8) |
| Autres dettes financières courantes | | | | | | (167,3) | (167,3) | | (167,3) | | (167,3) |
| Comptes courants financiers passifs | | | (76,3) | | | | (76,3) | | (76,3) | | (76,3) |
| Découverts bancaires | | | (555,1) | | | | (555,1) | | (555,1) | | (555,1) |
| VIII - Passifs financiers courants | | | (631,4) | | | (167,3) | (798,7) | | (798,7) | | (798,7) |
| Total passif | (98,7) | (254,5) | (631,4) | | | (26 913,6) | (27 898,1) | (9 585,1) | (17 629,3) | | (27 214,4) |
| Total | 55,1 | (94,6) | 4 775,9 | 302,7 | 11 815,8 | (26 913,6) | (10 058,7) | (5 829,0) | (3 665,7) | 119,8 | (9 374,9) |

(*) Le Groupe ne détient pas d'actif détenu jusqu'à l'échéance.

(**) Cours coté des emprunts émis par la CNA.

La juste valeur est déterminée :

- en fonction de prix cotés sur un marché actif. Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;
- à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes mathématiques usuelles de calcul intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux, etc.).

Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors, etc.) négociés sur des marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.

25. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

25.1 Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du comité des Rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par VINCI SA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice) membres des organes d'administration et du comité Exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2007 et 2008 selon le détail suivant :

| (en milliers d'euros) | Membres des organes d'administration et comité Exécutif | |
|---|---|------------|
| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| Rémunérations | 8 940,5 | 9 354,3 |
| Charges sociales patronales | 3 643,9 | 4 796,0 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 839,9 | 1 105,3 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | 115,0 | 1 536,6 |
| Paiements en actions ^(*) | 6 280,4 | 7 306,4 |
| Jetons de présence | 935,7 | 801,3 |

(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 « Paiements en actions » et selon les modalités décrites en note E.19 « Paiement en actions ».

La part variable relative à l'année 2008 est une estimation provisionnée sur l'exercice.

Le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et, le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) provisionné dans les comptes au 31 décembre 2008 au bénéfice des membres des organes de direction et du comité Exécutif s'élève à 16 611 milliers d'euros (contre 21 032 milliers d'euros au 31 décembre 2007).

25.2 Transactions entre VINCI et les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (part non consolidée)

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 ^(*) |
|-----------------------|------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires | 3 158,7 | 2 933,4 |
| Achats | (873,4) | (667,7) |
| Sous-traitance | (1 831,1) | (1 877,1) |
| Créances clients | 1 519,1 | 1 292,5 |
| Dettes fournisseurs | 862,2 | 713,5 |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

Ces transactions concernent principalement les opérations effectuées avec les sociétés en participation (SEP) dans le cadre des activités construction du Groupe.

25.3. Contribution au bilan consolidé des sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31 /12/2007 ^(*) |
|---------------------------------------|------------|----------------------------|
| Actifs courants | 1 959,6 | 1 492,5 |
| Actifs non courants | 1 011,8 | 787,9 |
| Passifs courants | 2 031,6 | 1 563,1 |
| Passifs non courants | 727,9 | 535,2 |
| Produits d'exploitation | 3 139,7 | 2 675,7 |
| Charges d'exploitation | (2 903,6) | (2 479,1) |
| Coût de l'endettement financier net | (11,9) | (16,2) |
| Autres produits et charges financiers | (0,2) | (3,6) |
| Impôts sur les bénéfices | (38,0) | (35,6) |

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 « Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession ».

25.4 Autres parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note E.15.2 « Informations financières sur les entreprises associées ».

VINCI a comptabilisé sur l'exercice 2008 une charge de 579,6 milliers d'euros au titre des prestations de restauration rendues par la Société Gastronomique de l'Étoile (530,4 milliers d'euros en 2007).

Par ailleurs, la société entretient des relations d'affaires courantes avec des établissements financiers dont les mandataires sociaux sont administrateurs de VINCI, notamment UBS et Natixis.

26. Obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus

Les obligations contractuelles et autres engagements donnés et reçus s'analysent de la façon suivante :

26.1 Obligations contractuelles

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|
| Locations simples | 1 011,4 | 1 016,4 |
| Obligations d'achat et d'investissement ^(*) | 225,6 | 217,1 |

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession (voir note E.9.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession - Modèle de l'actif incorporel » et note E.16.3 « Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP - Modèle de la créance financière »).

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élèvent à 1 011,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 1 016,4 millions d'euros au 31 décembre 2007), dont 720,1 millions d'euros de contrats immobiliers (contre 744,9 millions d'euros au 31 décembre 2007), 251,2 millions d'euros de contrats mobiliers (contre 230,6 millions d'euros au 31 décembre 2007) et 40,1 millions d'euros de droits de foretage (exploitation de carrières).

Les obligations d'achat et d'investissement mentionnées ci-dessus concernent principalement VINCI Immobilier. Elles portent notamment sur les promesses d'aménagement de terrains à Boulogne-Billancourt.

L'analyse par échéance des obligations contractuelles se présente comme suit :

| (en millions d'euros) | Total | Paiements dus par période | | |
|--|---------|---------------------------|------------------|---------|
| | | < 1 an | Entre 1 et 5 ans | > 5 ans |
| Contrats de location simple | 1 011,4 | 284,6 | 446,8 | 280,0 |
| Obligations d'achat et d'investissement ^(*) | 225,6 | 99,4 | 80,9 | 45,3 |

(*) Hors obligations d'investissement rattachées aux contrats de concession.

26.2 Autres engagements donnés et reçus

| (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|------------|------------|
| Sûretés réelles | 297,8 | 268,7 |
| Garanties solidaires des associés de sociétés de personnes non consolidées ^(*) | 67,1 | 55,3 |
| Autres engagements donnés (reçus) ^(**) | 127,2 | 16,6 |

(*) Quote-part du Groupe d'engagements totalisant 131,6 millions d'euros au 31 décembre 2008.

(**) Hors contrats de concession (voir note E.9.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession - Modèle de l'actif incorporel »), contrats de construction (voir note E.17 « Contrats de construction ») et éléments non reconnus sur engagements de retraite (voir note E.20.1 « Provisions pour retraite »).

Sûretés réelles (hypothèques, nantissements donnés en contrepartie de financements)

En dehors des engagements relatifs aux contrats de concession, des sûretés réelles peuvent être octroyées. Elles concernent notamment CFE (projets immobiliers et financement de navires de dragage chez Deme, filiale à 50 % de CFE).

Garanties solidaires des sociétés de personnes non consolidées (SNC, GIE, etc.)

Une partie de l'activité du Groupe dans la construction et les travaux routiers est réalisée au travers de sociétés en participation (SEP), conformément aux usages de ces métiers. Les associés d'une société de personnes sont juridiquement solidaires et indéfiniment responsables des dettes contractées par ladite société auprès des tiers. Afin de limiter les risques lui incombant, le Groupe procède généralement, lors de la constitution des SEP, à une étude sur la solvabilité des partenaires, laquelle peut entraîner, le cas échéant, la mise en place de contre-garanties croisées entre partenaires.

Lorsque le Groupe a connaissance d'un risque particulier relatif à l'activité d'une société en participation, il est procédé à la constitution d'une provision dans les comptes consolidés.

Le montant inscrit en engagements hors bilan au titre des garanties solidaires correspond, à raison de la quote-part du groupe, au passif des sociétés de personnes concernées minoré des fonds propres et des dettes financières (emprunts ou comptes courants) souscrites auprès des associés.

Compte tenu notamment de la qualité de ses partenaires, le Groupe considère que le risque d'être appelé en garantie au titre de ces engagements est négligeable.

Par ailleurs, les engagements donnés et reçus par le Groupe au titre des contrats de concession, des contrats de construction et des éléments non reconnus au bilan au titre des engagements de retraite figurent respectivement :

- en note E.9.2 « Engagements donnés au titre des contrats de concession - Modèle de l'actif incorporel » ;
- en note E.16.3 « Engagements donnés au titre des contrats de concession et PPP - Modèle de la créance financière » ;
- en note E.17.2 « Engagements donnés au titre des contrats de construction » ;
- en note E.20.1 « Provisions pour retraite ».

27. Effectifs et droit à la formation

Les effectifs consolidés au 31 décembre 2008 se décomposent comme suit :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|----------------------|----------------|----------------|
| Ingénieurs et cadres | 24 274 | 22 556 |
| Employés et ouvriers | 139 783 | 136 072 |
| | 164 057 | 158 628 |

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de vingt heures minimum par an cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 5,5 millions au 31 décembre 2008.

28. Honoraires des commissaires aux comptes

| (en millions d'euros) | Réseau Deloitte & Associés | | | | Réseau KPMG | | | |
|--|----------------------------|--------------|------------|--------------|-------------|--------------|------------|--------------|
| | 2008 | % | 2007 | % | 2008 | % | 2007 | % |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux comptes | 6,8 | 66 % | 6,0 | 71 % | 8,1 | 91 % | 7,1 | 85 % |
| Émetteur | 0,5 | 5 % | 0,3 | 4 % | 0,6 | 7 % | 0,3 | 4 % |
| Filiales intégrées globalement | 6,3 | 61 % | 5,7 | 67 % | 7,5 | 84 % | 6,8 | 81 % |
| Prestations & diligences directement liées | 3,3 | 32 % | 2,1 | 25 % | 0,6 | 7 % | 1,1 | 13 % |
| Émetteur | | | 0,7 | 8 % | | | 0,7 | 8 % |
| Filiales intégrées globalement | 3,3 | 32 % | 1,4 | 17 % | 0,6 | 7 % | 0,4 | 5 % |
| Sous-total Audit | 10,0 | 98 % | 8,1 | 96 % | 8,7 | 98 % | 8,2 | 98 % |
| Autres prestations | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | 0,3 | 2 % | 0,3 | 4 % | 0,2 | 2 % | 0,2 | 2 % |
| Autres | | | | | | | | |
| Sous-total Autres prestations | 0,3 | 2 % | 0,3 | 4 % | 0,2 | 2 % | 0,2 | 2 % |
| Total | 10,3 | 100 % | 8,4 | 100 % | 8,9 | 100 % | 8,4 | 100 % |

Conformément à la recommandation de l'AMF, cette table n'intègre pas les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

F. Litiges et arbitrages

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société. Les sociétés qui font partie du groupe VINCI sont parfois impliquées dans des litiges relevant du cours normal de leurs activités. Les risques afférents ont été évalués par VINCI et ses filiales concernées en fonction de leur connaissance des dossiers et font l'objet de provisions déterminées en conséquence. Les principaux litiges en cours à la date du présent document sont les suivants :

– Le 23 mai 2004, une partie de la coque de la jetée de l'aérogare 2E de l'aéroport de Roissy s'est effondrée. Cet ouvrage avait été réalisé pour le compte d'Aéroports de Paris qui, dans le cadre de ce projet, combinait les qualités de maître d'ouvrage, d'architecte et de maître d'œuvre. Les travaux de construction de l'aérogare 2E avaient été réalisés en de multiples lots séparés par de nombreuses entreprises. Les coques (superstructures) de la jetée ont été construites par un groupement constitué de plusieurs sociétés aujourd'hui filiales de VINCI. Ce sinistre fait actuellement l'objet d'une procédure d'expertise judiciaire, dont l'objet est de déterminer les causes de l'effondrement et d'apprécier les préjudices subis. Par ailleurs, une instruction pénale a été ouverte à la suite de l'effondrement. Les conséquences financières de ce sinistre tiennent, d'une part, aux coûts de reconstruction de l'ouvrage lesquels relèvent d'une police d'assurance souscrite par le maître d'ouvrage et, d'autre part, aux préjudices financiers subis par les exploitants en raison de la désorganisation induite par l'indisponibilité de l'ouvrage. Les modalités de la prise en charge de ces conséquences par les entreprises concernées ainsi que leur quantum restent à établir. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce sinistre n'aura pas d'incidence défavorable significative sur sa situation financière.

– La SNCF a saisi le tribunal administratif de Paris en 1997 de multiples requêtes dirigées contre de nombreuses entreprises de construction, dont plusieurs filiales du Groupe, ayant pour objet le versement d'indemnités compensant un préjudice qu'elle estime avoir subi lors de la conclusion, entre 1987 et 1990, de marchés relatifs à la construction des lignes du TGV Nord, du TGV Rhône-Alpes et de leur interconnexion. Cette demande faisait suite à la condamnation des entreprises concernées par le Conseil de la concurrence en 1995 que la cour d'appel de Paris avait globalement confirmée. Le tribunal administratif de Paris, après avoir, dans le cadre de deux de ces requêtes, considéré en décembre 1998 que les manœuvres anticoncurrentielles constatées par le Conseil de la concurrence permettaient à la SNCF de soutenir que son consentement aurait été vicié lors de la passation des marchés concernés, a ordonné des mesures d'expertise pour en mesurer l'incidence. Les entreprises s'étaient pourvues en cassation contre cette décision mais le Conseil d'État, par un arrêt du 19 décembre 2007, a rejeté leurs demandes. En 2005, l'expert commis par le tribunal administratif de Paris a rendu deux rapports concluant à l'existence de surcoûts pour la SNCF sensiblement inférieurs au montant de ses réclamations. Le montant initialement réclamé aux groupements d'entreprises dans lesquels les sociétés du groupe VINCI ont une participation et qui ont exécuté une vingtaine de marchés de travaux, s'élève au total à 376 millions d'euros, dont plus de la moitié correspond à des frais financiers. Le groupe VINCI estime, pour sa part, que la SNCF n'a pas subi de préjudice à l'occasion de la conclusion de ces marchés avec ses filiales concernées, dans la mesure où chacun de ces marchés a fait l'objet d'une négociation détaillée avec la SNCF, qui est un maître d'ouvrage extrêmement expérimenté et compétent en la matière. Lors d'une audience tenue en janvier 2009 devant le tribunal administratif de Paris, le commissaire du gouvernement a proposé une méthode d'évaluation conduisant à un préjudice global de l'ordre de 60 millions d'euros hors intérêts au taux légal pour les marchés auxquels des sociétés du groupe VINCI ont participé. VINCI estime que ces litiges n'auront pas une incidence défavorable significative sur sa situation financière.

– Dans le cadre du litige opposant CBC (filiale de VINCI) à la société mexicaine Consorcio Prodipe SA de CV et M. Mery Sanson de Wallincourt devant le United States District Court de New York, dans le cadre d'un litige remontant à 1992 et relatif à un projet de développement immobilier touristique en Basse Californie, aux termes duquel ces derniers invoquaient un préjudice de 350 millions de dollars et en réclamaient le triple, le juge a rendu le 12 mars 2008 une décision déboutant les demandeurs purement et simplement de leur demande.

– CBC, filiale de VINCI, a construit pour le compte d'Intertour, dont elle détenait une partie du capital, un hôtel à Bratislava (Slovaquie). Le financement de cette opération a été effectué sous forme de billets à ordre émis par Intertour et escomptés sans recours par CBC auprès d'une banque française, elle-même contre-garantie par des établissements financiers étrangers. Par suite du défaut de paiement d'Intertour, ces établissements financiers ont engagé plusieurs procédures, dont l'une devant le tribunal de commerce de Paris, où CBC a été appelée en garantie pour un montant de 41 millions d'euros en principal. Cette procédure a fait l'objet d'un désistement d'instance en 2004 à la suite d'une transaction intervenue entre les demandeurs et la banque française. CBC a, en outre, été assignée en décembre 2003 devant le tribunal de commerce de Paris par la même banque française, qui lui réclame une somme de 24 millions d'euros sur le fondement d'une responsabilité alléguée dans la nullité des garanties émises par les établissements financiers étrangers au profit de cette banque française. Le tribunal a toutefois débouté la banque de sa demande. Le Groupe ne s'attend pas, en l'état actuel du dossier, à une incidence significative de ce contentieux sur sa situation financière.

– Dans le cadre du litige opposant VINCI à M. Antoine Zacharias, ancien président de VINCI, devant le tribunal de commerce de Nanterre, aux termes duquel ce dernier revendiquait le droit d'exercer la totalité des droits à options sur actions qui lui avaient été consentis par la société malgré la cessation de ses mandats au sein du groupe VINCI et sollicitait à titre subsidiaire le versement d'une indemnité de 81 millions d'euros, sauf à parfaire, en réparation de la perte de chance d'acquiescer ses droits d'options ainsi que un euro de dommages et intérêts au titre de son préjudice moral, le tribunal a rendu le 30 mai 2008 un jugement le déboutant de cette demande. M. Zacharias a interjeté appel de cette décision. Le Groupe ne s'attend pas à ce que ce litige ait une incidence significative sur sa situation financière.

– Le Conseil régional d'Île-de-France a saisi le 23 mai 2008 le tribunal de grande instance de Paris d'une demande en référé ayant pour objet la condamnation de 15 entreprises, dont plusieurs font partie du groupe VINCI, et de diverses personnes physiques à lui payer à titre de provision une somme de 76 millions d'euros. Cette demande, qui a été rejetée par le tribunal par décision du 15 janvier 2009, faisait suite à l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris du 27 février 2007 condamnant diverses personnes physiques pour délit d'entente et à la décision rendue le 9 mai 2007 par le Conseil de la concurrence condamnant les entreprises à des sanctions pour pratiques anticoncurrentielles commises entre 1991 et 1996, dans le cadre du programme de rénovation des établissements scolaires du second degré de la région Île-de-France. La décision du Conseil de la concurrence a été confirmée par un arrêt de la cour d'appel de Paris du 3 juillet 2008, qui a fait l'objet d'un pourvoi en cassation. Le Groupe ne s'attend pas à une incidence significative sur sa situation financière au titre de la procédure en cours.

– Le Groupe a été informé de l'existence d'un recours formulé devant le Conseil d'État par des associations contre les actes administratifs ayant fondé l'attribution à ASF de la section Balbigny – La Tour-de-Salvagny de l'autoroute A89 et ce, nonobstant les dispositions de la loi n° 2006-241 du 1^{er} mars 2006. Le Groupe ne s'attend pas à ce que cette procédure, en cas de remise en cause de cette attribution, ait pour effet de dégrader de manière significative sa situation financière.

G. Événements postérieurs à la clôture

29. Affectation du résultat 2008

Le Conseil d'administration a arrêté, le 3 mars 2009, les états financiers consolidés au 31 décembre 2008. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,62 euro par action au titre de cet exercice qui, compte tenu de l'acompte déjà versé en décembre 2008 (0,52 euro par action), porte le solde du dividende à distribuer à 1,10 euro par action, soit un montant de l'ordre de 524 millions d'euros.

Il sera proposé aux actionnaires qui le souhaitent une option pour le paiement en actions nouvelles du solde du dividende.

H. Liste des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2008

| | Au 31/12/2008 | | Au 31/12/ 2007 | |
|--|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| | Méthode de consolidation | % intérêt groupe VINCI | Méthode de consolidation | % intérêt groupe VINCI |
| 1. Concessions | | | | |
| Cofiroute | IG | 83,33 | IG | 83,33 |
| Cofiroute Participations | IG | 83,33 | IG | 83,33 |
| Cofiroute Corporation (USA) | IG | 83,33 | IG | 83,33 |
| Cofiroute UK (Royaume-Uni) | IG | 83,33 | IG | 83,33 |
| Groupe ASF | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Autoroutes du Sud de la France | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Escota | IG | 99,29 | IG | 98,97 |
| Transjamaican Highway Ltd | ME | 34,00 | ME | 34,00 |
| VINCI Park | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Park France | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Park Services | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Park CGST | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Sepadef (Société d'exploitation des parcs de La Défense) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Park Belgium | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Park Services Canada (fusion avec Gestipark Canada) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Park España | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Park Services Ltd (Royaume-Uni) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Park Luxembourg | IG | 99,92 | IG | 99,92 |
| VINCI Park Services Deutschland GmbH | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Park Services Russie | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Laz Parking (États-Unis) | IP | 50,00 | IP | 50,00 |
| Autres concessions | | | | |
| Stade de France | IP | 66,67 ⁽¹⁾ | IP | 66,67 ⁽¹⁾ |
| SMTPC (tunnel du Prado-Carénage) | ME | 33,29 | ME | 33,29 |
| Lusoponte (ponts sur le Tage - Portugal) | ME | 30,85 | ME | 30,85 |
| Severn River Crossing (ponts sur la Severn - Royaume-Uni) | ME | 35,00 | ME | 35,00 |
| Strait Crossing Development Inc. (pont de la Confédération - Canada) | ME | 18,80 | ME | 18,80 |
| Gefyra (pont de Rion-Antirion - Grèce) | IG | 57,45 | IG | 54,00 |
| Morgan VINCI Ltd (contournement de Newport - Royaume-Uni) | IP | 50,00 | IP | 50,00 |
| Arcour (autoroute A19) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Société concessionnaire de l'aéroport de Pochentong - SCA (Cambodge) | IP | 70,00 ⁽²⁾ | IP | 70,00 ⁽²⁾ |
| Lucitea Rouen | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Via Solutions Thüringen (Allemagne) | IP | 50,00 | IP | 50,00 |
| RhônExpress | ME | 32,40 | ME | 32,40 |
| Aegan Motorways (autoroute Maliakos - Kleidi, Grèce) | ME | 13,75 | ME | 13,75 |
| Olympia Odos (autoroute Elefsina - Corinthe - Patras - Tsakona, Grèce) | ME | 36,00 | ME | 36,00 |
| Coentunnel (tunnel aux Pays-Bas) | ME | 27,60 | | |
| Locorail (concessions ferroviaires Liefkenshoek - Belgique) | IP | 36,71 | | |
| Tunnel du Prado Sud | IP | 58,51 | | |
| Parkazur (parking des loueurs de l'aéroport de Nice) | IG | 100,00 | | |
| LMS (stade du Mans) | IG | 100,00 | | |
| VINCI Concessions holdings | | | | |
| VINCI Concessions SA | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Airports | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| ASF Holding | IG | 100,00 | IG | 100,00 |

(1) Voir note B.2 « Méthodes de consolidation ».

(2) Pacte d'actionnaires organisant le contrôle conjoint entre VINCI et Muhibbah qui détient 30 % du capital.

IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence

| | Au 31/12/2008 | | Au 31/12/2007 | |
|--|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| | Méthode de consolidation | % intérêt groupe VINCI | Méthode de consolidation | % intérêt groupe VINCI |
| 2. Énergies | | | | |
| VINCI Energies | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Santerne | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Entreprise Demousselle | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Mangin Egly Entreprises | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Imhoff | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Société Nouvelle Cepeca Sud-Ouest | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Santerne Toulouse | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Tunzini Azur | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Graniou Azur | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Santerne Centre-Est | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| L'Entreprise Électrique | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| GT Le Mans | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Lesens Centre-Val de Loire | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Barillec | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Société Installations Électriques | IG | 99,98 | IG | 99,98 |
| Masselin Énergie | IG | 99,95 | IG | 99,82 |
| Lesens Électricité | IG | 99,96 | IG | 99,96 |
| Saga Entreprise | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Tunzini | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Lefort Francheteau | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| SDEL Tertiaire | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Phibor Entreprises | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| GTIE Télécoms | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| SDEL Vidéo Télécom | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Graniou Île-de-France | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| GTIE Infi | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Tunzini Protection Incendie | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Entreprise d'Électricité et d'Équipement | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Energies España et ses filiales (Spark Iberica - Tecuni) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Sotécnica (Portugal) | IG | 80,00 | IG | 80,00 |
| VINCI Energies UK (Royaume-Uni) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Emil Lundgren (Suède) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Energies Netherland et ses filiales (Pays-Bas) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Energies Deutschland et ses filiales (Controlmatic, G+H Isolierung, Calanbau, NK Networks) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Atem (Pologne) | IG | 85,00 | IG | 80,00 |
| Tiab (Roumanie) | IG | 67,55 | IG | 52,70 |
| ProCS (Slovaquie) | IG | 77,50 | IG | 77,50 |
| Etavis AG et ses filiales (Suisse) | IG | 95,00 | IG | 95,00 |

IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

| | Au 31/12/2008 | | Au 31/12/2007 | |
|--|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| | Méthode de consolidation | % intérêt groupe VINCI | Méthode de consolidation | % intérêt groupe VINCI |
| 3. Routes | | | | |
| Eurovia | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| EJL Nord | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Picardie | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Pas-de-Calais | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Île-de-France | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| EJL Île-de-France | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Valentin | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Haute-Normandie | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Matériaux Routiers Franciliens | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Carrières Roy | IP | 50,00 | IP | 50,00 |
| Eurovia Centre-Loire | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Bretagne | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Atlantique | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Basse-Normandie | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Carrières de Luché | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Carrières de Chailloué | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Poitou-Charentes – Limousin | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Aquitaine | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Midi-Pyrénées | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Carrières Kléber Moreau | IG | 89,97 | IG | 89,97 |
| Eurovia Méditerranée | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Durance Granulats | IG | 55,00 | IG | 55,00 |
| Eurovia Dala | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Alpes | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Lorraine | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Alsace – Franche-Comté | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Béton | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Signature Vertical Holding | ME | 35,00 | ME | 35,00 |
| Eurovia Management | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Teerbau (Allemagne) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia VBU (Allemagne) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Beton GmbH (Allemagne) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Industrie GmbH (Allemagne) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Gestein GmbH (Allemagne) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Ringway Infrastructure Services Ltd (Royaume-Uni) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Beach Communications (Royaume-Uni) (ex. TE Beach) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| South West Highways (Royaume-Uni) | IP | 50,00 | IP | 50,00 |
| Le Crossing (Royaume-Uni) | IG | 78,57 | IG | 78,57 |
| SSZ (République tchèque) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| ODS – Dopravni Stavby Ostrava (République tchèque) | IG | 51,00 | IG | 51,00 |
| Eurovia Cesty (Slovaquie) | IG | 97,58 | IG | 97,57 |
| Hubbard Construction (États-Unis) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Blythe Construction (États-Unis) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Probisa Tecnologia y Construcción (Espagne) | IG | 100,00 | IG | 99,79 |
| Construction DJL (Canada) | IG | 95,80 | IG | 95,80 |
| Bitumix (Chili) | IG | 50,10 | IG | 50,10 |
| Eurovia Polska Spolka Akcyjna (Pologne) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Eurovia Belgium (Belgique) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Caraib Moter (Martinique) | IG | 74,50 | IG | 74,50 |
| Carrières Unies de Porphyre SA (CUP) (Belgique) | IG | 100,00 | IG | 95,20 |
| Eurovia Bourgogne | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Signature | IG | 65,00 | IG | 65,00 |
| Signature Industrie | IG | 65,00 | IG | 65,00 |
| Européenne Travaux Ferroviaires | IG | 100,00 | | |
| ETF-Eurovia Travaux Ferroviaires | IG | 100,00 | | |

IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

| | Au 31/12/2008 | | Au 31/12/2007 | |
|---|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| | Méthode de consolidation | % intérêt groupe VINCI | Méthode de consolidation | % intérêt groupe VINCI |
| 4. Construction | | | | |
| VINCI Construction France | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| GTM Génie Civil et Services | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Sicra Île-de-France | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Bateg | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Campenon Bernard Construction | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Société d'ingénierie et de réalisation de construction | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Energilec | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| GTM Bâtiment | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Dumez Île-de-France | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Petit | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Lainé Delau | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Neximmo5 | IP | 49,90 | IP | 49,90 |
| Sogea Nord-Ouest | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Sogea Atlantique | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Bourdarios | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Sogea Caroni | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Dumez EPS | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Sogea Est BTP | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Campenon Bernard Régions | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Entreprise Pitance | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Les Travaux du Midi | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Campenon Bernard Sud-Est | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Sogea Sud | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Dumez Côte d'Azur | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Chantiers Modernes Sud | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Dumez Méditerranée | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Chantiers Modernes BTP | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Botte Fondations | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Dodin | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| EMCC | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Environnement | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Networks | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Construction Terrassement (ex-GTM Terrassement) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Scao | IP | 33,33 ⁽³⁾ | IP | 33,33 ⁽³⁾ |
| Deschiron (fusion avec VINCI Construction Terrassement) | | | IG | 100,00 |
| VINCI Construction Filiales Internationales | | | | |
| Sogea-Satom et ses filiales (pays africains) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| SBTPC (Réunion) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Sogea Mayotte | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Sogea Réunion | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| GTM Guadeloupe | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Dumez-GTM Calédonie | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Nofrayane (Guyane française) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| First Czech Construction Company (République tchèque) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Warbud (Pologne) | IG | 99,74 | IG | 99,74 |
| Hídépítő (Hongrie) cession en 2008 | | | IG | 97,35 |
| SMP CZ (République tchèque) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Prumstav (République tchèque) | IG | 100,00 | IG | 75,00 |
| SKE Support Services GmbH (Allemagne) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |

(3) Société contrôlée conjointement par trois actionnaires : un tiers VINCI, un tiers Eiffage, un tiers Colas.

IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

| | Au 31/12/2008 | | Au 31/12/2007 | |
|--|--------------------------|------------------------|--------------------------|------------------------|
| | Méthode de consolidation | % intérêt groupe VINCI | Méthode de consolidation | % intérêt groupe VINCI |
| 4. Construction (suite) | | | | |
| VINCI PLC (Royaume-Uni) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Crispin and Borst Ltd (Royaume-Uni) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| VINCI Investment Ltd (Royaume-Uni) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Weaver PLC (Royaume-Uni) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Taylor Woodrow Construction (Royaume-Uni) | IG | 100,00 | | |
| Compagnie d'Entreprises CFE (Belgique) | IG | 46,84 | IG | 46,84 |
| BPC, Nizet Entreprises, Van Wellen, CLE, Engema, BPI, Abeb, Vanderhoydonck CFE Polska, CFE Hungary, CFE Slovaquia, Cli Sa, Geka | IG | 46,84 | IG | 46,84 |
| Sogesmaint CBRE | IG | 31,73 | IG | 31,73 |
| CFE Nederland | IG | 46,84 | IG | 46,84 |
| Dredging Environmental and Marine Engineering (Deme) | IP | 23,42 ⁽⁴⁾ | IP | 23,42 ⁽⁴⁾ |
| VINCI Construction Grands Projets | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Socaly | IG | 100,00 ⁽⁵⁾ | IG | 100,00 ⁽⁵⁾ |
| Socaso | IG | 100,00 ⁽⁶⁾ | IG | 100,00 ⁽⁶⁾ |
| Socatop | IP | 66,67 ⁽⁷⁾ | IP | 66,67 ⁽⁷⁾ |
| QDVC (Qatar) | IP | 49,00 | IP | 49,00 |
| Victoria Belinvest (Belgique) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Freyssinet | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Freyssinet France | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| The Reinforced Earth Cy – RECO (États-Unis) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Freyssinet SA (Espagne) | IP | 50,00 | IP | 50,00 |
| Freyssinet Korea | IG | 90,00 | IG | 90,00 |
| Immer Property (Australie) | IG | 91,67 | IG | 91,67 |
| Freyssinet International et Cie | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Ménard SNC | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Nuvia Ltd (Royaume-Uni) (ex-Nukem Ltd) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Terre Armée Internationale | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Solétanche Bachy | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Solétanche Bachy France | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| CSM Bessac SAS (France) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Solétanche Bachy Pieux SAS (France) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Rodio Cimentaciones Especiales SA (Espagne) | IP | 50,00 | IP | 50,00 |
| Kronsa Internacional SA (Espagne) | IP | 50,00 | IP | 50,00 |
| Nicholson Construction Company Inc (États-Unis) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Bachy Soletanche Ltd (Royaume-Uni) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Bachy Soletanche Group Ltd (Hong Kong) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Soletanche Stroy Zao (Russie) | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Osnova Solsif Ltd (Ukraine) | IG | 70,00 | IG | 70,00 |
| Bachy Soletanche Singapour Pte Ltd | IG | 100,00 | IG | 100,00 |
| Entrepose Contracting | IG | 77,31 | IG | 77,29 |
| SpieCapag | IG | 77,31 | IG | 77,29 |
| Geocean | IG | 77,31 ⁽⁸⁾ | IG | 81,60 ⁽⁸⁾ |
| 5. Immobilier | | | | |
| VINCI Immobilier | IG | 100,00 | IG | 100,00 |

(4) Contrôle conjoint 50/50 exercé par CFE et par Ackermans & van Haaren.

(5) Y compris VINCI Construction France (48 %) et Eurovia (28 %).

(6) Y compris Eurovia (33,33 %).

(7) Convention organisant le contrôle conjoint entre VINCI (66,67 %), Eiffage (16,67 %) et Colas (16,67 %).

(8) Dont 19 % détenus par Solétanche Bachy en 2007 et cédés en 2008 à Entrepose Contracting.

IG : intégration globale - IP : intégration proportionnelle - ME : mise en équivalence.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes A.1.2 et A.1.3 de l'Annexe aux comptes consolidés, qui exposent deux changements de méthode comptable relatifs à l'application par anticipation de l'amendement d'IAS 20 portant sur le traitement des emprunts à taux bonifié et d'IFRIC 12 sur le traitement des contrats de concession.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note A.3.1, le groupe VINCI a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2008 ne peuvent être anticipées avec précision. Ces estimations portent notamment sur :

- les contrats de construction : le groupe VINCI comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note A-3.4. Nous avons revu les hypothèses retenues et les calculs effectués par la société ;
- les tests de dépréciation des actifs non financiers : le groupe VINCI procède, au minimum une fois par an, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes A.3.17 et E.13 de l'Annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées.

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note A.1.2 de l'Annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif au traitement des emprunts à taux bonifié. Conformément aux dispositions de l'amendement de la norme IAS 20, ce changement de méthode a été appliqué de manière prospective aux emprunts à taux bonifiés émis au cours de l'exercice 2008. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note A.1.2 de l'Annexe aux comptes consolidés.

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note A.1.3 de l'Annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif au traitement des contrats de concession. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2007, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de ce changement de méthode. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2007. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2007 et l'information donnée à ce titre dans la note A.1.3 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2009
Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Philippe Bourhis

Jean-Paul Picard

Mansour Belhiba

Comptes sociaux

Compte de résultat

| (en millions d'euros) | Notes | 2008 | 2007 |
|---|-------|------------------|------------------|
| Produits d'exploitation | | | |
| Chiffre d'affaires | | 23,9 | 24,8 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | 2,7 | 6,8 |
| Autres produits d'exploitation | | 81,1 | 71,3 |
| | | 107,7 | 102,9 |
| Charges d'exploitation | | | |
| Autres achats et charges externes | | (59,4) | (65,2) |
| Impôts et taxes | | (1,8) | (3,7) |
| Salaires et charges sociales | | (36,4) | (30,8) |
| Dotations aux amortissements | | (6,0) | (8,8) |
| Dotations aux provisions | | (2,6) | (3,0) |
| Autres charges d'exploitation | | (0,8) | (0,8) |
| | | (107,0) | (112,3) |
| Quote-part de résultats sur opérations faites en commun | | 0,9 | (0,3) |
| Résultat d'exploitation | | 1,6 | (9,7) |
| Produits financiers | | | |
| Produits de participations | | 1 247,2 | 4 745,9 |
| Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | | 68,9 | 16,5 |
| Autres intérêts et produits assimilés | | 263,6 | 94,9 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres | | 67,8 | 86,1 |
| Différences positives de change | | 4,8 | 1,5 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | 134,0 | 39,9 |
| | | 1 786,3 | 4 984,8 |
| Charges financières | | | |
| Charges liées à des participations | | (0,2) | (0,5) |
| Intérêts et charges assimilés | | (425,9) | (446,7) |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et actions propres | | (14,8) | (25,0) |
| Différences négatives de change | | (2,8) | (2,1) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | (522,1) | (250,8) |
| | | (965,7) | (725,1) |
| Résultat financier | 13 | 820,6 | 4 259,7 |
| Résultat courant | | 822,2 | 4 250,0 |
| Produits exceptionnels | | | |
| Sur opérations de gestion | | - | 0,2 |
| Sur opérations en capital | | 213,4 | 847,2 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | 96,2 | 203,2 |
| | | 309,6 | 1 050,6 |
| Charges exceptionnelles | | | |
| Sur opérations de gestion | | (0,7) | (1,6) |
| Sur opérations en capital | | (302,8) | (1 004,4) |
| Dotations aux amortissements et provisions | | (1 168,6) | (10,8) |
| | | (1 472,1) | (1 016,8) |
| Résultat exceptionnel | 14 | (1 162,5) | 33,8 |
| Impôt sur les bénéfices | 15 | 241,5 | 229,4 |
| Résultat net | | (98,8) | 4 513,2 |

Bilan

Actif

| (en millions d'euros) | Notes | 2008 | 2007 |
|---|--------------|-----------------|-----------------|
| Immobilisations incorporelles | 1 | 2,9 | 1,6 |
| Immobilisations corporelles | 1 | 24,6 | 25,1 |
| Immobilisations financières | 2/8/10/12/16 | 16 143,8 | 16 994,8 |
| Actions propres | 3 | 520,0 | 969,8 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 4 | 9,8 | 12,6 |
| Total de l'actif immobilisé | | 16 701,1 | 18 003,9 |
| Clients et comptes rattachés | 10/12/16 | 72,9 | 9,6 |
| Autres créances | 10/12/16 | 307,9 | 187,0 |
| Actions propres | 3 | 259,6 | 3,8 |
| Autres valeurs mobilières de placement | 8/12 | 2 602,7 | 1 951,0 |
| Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées | 8/16 | 562,5 | 332,8 |
| Disponibilités | 8/12 | 99,7 | 15,5 |
| Charges constatées d'avance | 10 | 2,3 | 5,0 |
| Total de l'actif circulant | | 3 907,6 | 2 504,7 |
| Écarts de conversion actif | | 2,3 | 0,3 |
| Total de l'actif | | 20 611,0 | 20 508,9 |

Passif

| (en millions d'euros) | Notes | 2008 | 2007 |
|--|--------------|-----------------|-----------------|
| Capital | | 1 240,4 | 1 214,9 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | | 5 266,1 | 4 910,2 |
| Réserve légale | | 121,5 | 117,7 |
| Autres réserves | | 45,8 | 45,8 |
| Report à nouveau | | 7 425,3 | 3 624,5 |
| Résultat de l'exercice | | (98,8) | 4 513,2 |
| Acomptes sur dividendes | | (246,1) | (220,0) |
| Provisions réglementées | | 12,1 | 7,4 |
| Capitaux propres | 5 | 13 766,3 | 14 213,7 |
| Autres fonds propres | 6 | 500,0 | 500,0 |
| Provisions pour risques | 7 | 193,0 | 172,4 |
| Dettes financières | 8/9/10/11/16 | 5 946,9 | 5 469,9 |
| Autres dettes | 9/10/11/16 | 199,8 | 142,2 |
| Produits constatés d'avance | 10 | 1,4 | 10,7 |
| Total des dettes | | 6 148,2 | 5 622,8 |
| Écarts de conversion passif | | 3,6 | 0,0 |
| Total du passif | | 20 611,0 | 20 508,9 |

Tableau des flux de trésorerie

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 |
|--|------------------|------------------|
| Opérations d'exploitation | | |
| Excédent brut d'exploitation | 8,2 | (2,8) |
| Opérations financières et exceptionnelles | 1 255,2 | 4 371,9 |
| Impôts | 219,3 | 148,3 |
| Capacité d'autofinancement | 1 482,7 | 4 517,4 |
| Variation nette du besoin en fonds de roulement | (131,5) | 77,2 |
| Total (I) | 1 351,2 | 4 594,6 |
| Opérations d'investissement | | |
| Investissements d'exploitation | (2,4) | (0,8) |
| Cessions d'immobilisations | 8,2 | 0,9 |
| Investissements d'exploitation nets | 5,8 | 0,2 |
| Investissements financiers | (127,7) | (1 283,4) |
| Cessions de titres | 205,2 | 846,2 |
| Investissements financiers nets | 77,5 | (437,2) |
| Variations des autres immobilisations financières et des actions propres | (198,9) | (952,2) |
| Total (II) | (115,6) | (1 389,2) |
| Opérations de financement | | |
| Augmentations de capital | 381,4 | 492,6 |
| Augmentation des autres fonds propres | | |
| Dividendes distribués | (488,5) | (413,9) |
| Acomptes sur dividendes | (246,1) | (220,0) |
| Total (III) | (353,2) | (141,3) |
| Total des flux de l'exercice (I + II + III) | 882,4 | 3 064,0 |
| Endettement financier net au 1^{er} janvier | (2 234,5) | (5 298,5) |
| Endettement financier net au 31 décembre | (1 352,2) | (2 234,5) |

Annexe aux comptes sociaux

A. Faits marquants de l'exercice

1. Opérations sur le portefeuille titres

La valeur de la participation de VINCI dans ASF a été revue au 31 décembre 2008. L'effet conjugué de cette réestimation et du versement en 2007 d'un dividende exceptionnel (de 3,3 milliards d'euros, dont 2,5 milliards d'euros versés à VINCI) s'est traduit par la constatation d'une provision pour dépréciation de titres à hauteur de 1 158 millions d'euros.

Par ailleurs, VINCI a cédé en novembre 2008 sa participation dans ADP auprès d'une filiale de VINCI Concessions pour un prix de 139,1 millions d'euros, faisant ressortir une moins-value de 86,6 millions d'euros.

2. Opérations sur actions propres

Au cours de l'exercice 2008, VINCI a racheté 5 258 274 de ses propres actions, hors achats et ventes d'actions effectués dans le cadre du contrat de liquidité, pour un montant de 241,6 millions d'euros, soit un prix moyen de 45,96 euros par action.

Durant la même période, 176 641 actions ont été cédées pour 2 millions d'euros aux bénéficiaires d'options d'achat exercées.

La valeur des actions VINCI autodétenues a été ajustée sur la base de la moyenne des cours de bourse du mois de décembre, ce qui a conduit à constater une provision pour dépréciation de 393,7 millions d'euros.

300 000 actions ont été vendues dans le cadre du contrat de liquidité géré par Rothschild & Cie Banque. Celui-ci a été suspendu le 23 décembre 2008 et la banque a restitué un montant de 73 millions d'euros à VINCI.

3. Paiement en actions du dividende

À l'occasion de l'assemblée générale du 15 mai 2008, il a été proposé aux actionnaires de VINCI d'opter pour le paiement du solde du dividende 2007 (1,05 euro par titre) en actions VINCI. Cette opération s'est traduite par la création de 4 440 132 actions et une augmentation des capitaux propres de 196,9 millions d'euros.

4. Plans d'actionnariat salarié

VINCI s'est conformé aux nouvelles dispositions comptables (règlement CRC 2008-15) et fiscales relatives au traitement des avantages associés au plan d'actionnariat salarié, en particulier celles qui concernent les plans de distribution d'actions de performance et les plans d'épargne Groupe.

Dans ce cadre, VINCI a procédé, au cours du dernier trimestre 2008, à la refacturation à ses filiales du coût du plan d'attribution d'actions de performance de l'année 2007 pour un montant total de 100,5 millions d'euros.

B. Règles et méthodes comptables

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 ont été préparés conformément aux règles applicables en France :

- la loi du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983 ;
- et le plan comptable général français 1999 tel que décrit par le règlement 1999-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC) et complété par des règlements amendant ce plan comptable général.

Toutefois, par dérogation au plan comptable général et pour apporter une meilleure lisibilité, VINCI a choisi de présenter les variations de provisions se rapportant au résultat d'une opération sur la même ligne du compte de résultat selon le caractère de l'opération : exploitation, financier, exceptionnel ou charge d'impôt. Ainsi, les opérations relatives aux participations et les variations de provisions afférentes sont présentées en « résultat exceptionnel », à l'exception des dividendes reçus et des opérations relatives aux actions propres qui sont présentés en « résultat financier ».

Changement de méthode comptable :

le règlement CRC 2008-15, « afférant au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés », a précisé les modalités de détermination des passifs correspondants. Il prévoit que, lorsqu'une charge devient probable, une provision soit comptabilisée linéairement sur la durée d'acquisition des droits. Auparavant, VINCI constatait un passif à hauteur de la totalité des droits.

Conformément à la possibilité offerte par la recommandation n° 2009-R-01 du CNC, VINCI a opté pour une application prospective de ce changement de méthode.

L'application de cette nouvelle méthode sur l'exercice 2008 a conduit VINCI à comptabiliser une charge de 41,6 millions d'euros au titre des plans d'actionnariat salarié en vigueur.

1. Immobilisations incorporelles

Les logiciels inscrits dans la rubrique « concessions, brevets, licences » sont amortis, sauf cas particuliers, sur deux ou trois ans de manière linéaire.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, y compris les frais liés à l'acquisition et à la mise en place de l'immobilisation. Les amortissements sont calculés de manière linéaire sur la durée de vie estimée des immobilisations concernées :

| | |
|------------------------------------|-------------|
| Constructions | 10 à 40 ans |
| Autres immobilisations corporelles | 3 à 10 ans |

La société applique les dispositions de l'avis n° 2004-06 du Conseil national de la comptabilité, relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs.

3. Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Conformément au règlement CRC 2004-06 relatif à la définition et à la comptabilisation des actifs, VINCI intègre dans la valeur de ses titres les frais liés à leur acquisition. Si le coût est supérieur à la valeur d'utilité des titres, une provision pour dépréciation (à caractère exceptionnel) est constituée pour la différence.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent. Cette quote-part est, le cas échéant, ajustée des perspectives de résultat et de développement des sociétés concernées.

Les plus ou moins-values dégagées en cas de cession de titres de participation sont enregistrées en « résultat exceptionnel ».

4. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de risque de non-recouvrement de ces créances.

5. Créances et dettes en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont valorisées au cours de clôture de l'exercice ou à celui de la couverture qui leur est affectée. Les différences résultant de cette conversion sont portées au bilan dans les comptes « écarts de conversion ». Les pertes latentes sont couvertes par des provisions pour risques (sauf dispositions particulières prévues par le plan comptable).

6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciées lorsque celui-ci est supérieur à leurs dernières valeurs liquidatives en fin d'exercice.

7. Instruments financiers

Les emprunts (obligataires, bancaires, intragroupe) sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur nominale. Les frais d'émission attachés sont enregistrés en « charges à répartir », les primes de remboursement sont enregistrées à l'actif et les primes d'émission en « produits constatés d'avance ». Ces trois éléments sont étalés sur la durée de l'emprunt.

Les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale. En cas de risque de non-recouvrement, une provision pour dépréciation est constatée.

Les instruments financiers à terme et les produits dérivés font l'objet d'une évaluation à la clôture. Une provision pour risque est dotée en compte de résultat en cas de perte latente.

8. Actions autodétenues

Les actions autodétenues affectées à la couverture de plans d'options d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions de performance sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement ». Conformément au règlement CRC 2008-15, une provision pour risque à caractère financier est constituée sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires lorsqu'une charge devient probable (voir note 10, p. 262).

Les actions autodétenues non affectées sont enregistrées en « autres immobilisations financières » à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation d'actif à caractère financier est constituée si le cours de bourse moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur au coût unitaire de ces titres. Les titres destinés à être annulés ne sont pas dépréciés.

Les primes payées sur options d'achat d'actions (calls) non exercées sont enregistrées en « valeurs mobilières de placement » lorsque ces options couvrent des plans d'options d'achat d'actions ou des plans d'attribution d'actions de performance.

Les primes payées sur options d'achat d'actions sont enregistrées en « autres immobilisations financières » lorsque ces options couvrent des plans d'options de souscription d'actions.

Dans les deux cas, une provision est constituée lorsqu'une charge devient probable (voir note 10, p. 262).

Les plus ou moins-values dégagées lors de la cession d'actions autodétenues sont enregistrées en « résultat financier ».

9. Engagements de retraites

Les engagements de la société portant sur des retraites complémentaires attribuées à certains salariés ou mandataires sociaux font l'objet d'une provision inscrite au passif du bilan pour la partie de ces engagements concernant les bénéficiaires retraités, et d'un engagement donné hors bilan pour la partie concernant les bénéficiaires en activité.

Les engagements de retraites (indemnités de fin de carrière et régimes de retraites complémentaires) sont évalués, pour chaque régime, selon la méthode actuarielle prospective (méthode des unités de crédits projetées) sur la base d'évaluations effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés bénéficiant du régime.

10. Autres provisions

Les autres provisions ont un caractère estimatif quant à leur montant ou à leur échéance mais sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la date de clôture.

Dans le cas de plans d'attribution d'actions de performance, une provision pour risque est constituée à hauteur du coût probable pour la société de l'obligation de livrer des titres aux bénéficiaires.

S'agissant des plans d'options d'achat, une provision pour risque est constituée pour la différence entre le coût d'acquisition et le prix d'exercice, si celui-ci est inférieur.

Ces provisions sont constituées sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

11. Impôt sur les sociétés

Au titre de la convention d'intégration fiscale conclue entre VINCI et ses filiales membres du groupe fiscal, les économies d'impôt liées aux déficits et moins-values à long terme sont prises en compte par la société mère comme produit de l'exercice.

Les dotations et reprises de provisions pour impôts sur les bénéfices sont enregistrées dans cette rubrique.

C. Notes relatives au bilan

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes

| (en millions d'euros) | 2007 | Acquisitions | Cessions | 2008 |
|--|-------------|--------------|------------|-------------|
| Immobilisations incorporelles (concessions, brevets, licences) | 4,5 | 1,9 | - | 6,4 |
| Total immobilisations incorporelles | 4,5 | 1,9 | - | 6,4 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 9,6 | - | 0,2 | 9,4 |
| Constructions | 28,0 | - | 0,5 | 27,5 |
| Matériel industriel | - | - | - | - |
| Autres immobilisations corporelles et immobilisations en cours | 22,0 | 0,6 | 0,3 | 22,3 |
| Total immobilisations corporelles | 59,6 | 0,6 | 1,0 | 59,2 |

Les immobilisations corporelles concernent le patrimoine immobilier de VINCI, utilisé pour l'essentiel pour les besoins de son exploitation ou ceux de ses filiales. Certains immeubles font l'objet de baux locatifs avec des tiers.

Amortissements et dépréciations

| (en millions d'euros) | 2007 | Dotations | Reprises | 2008 |
|--|-------------|------------|------------|-------------|
| Immobilisations incorporelles (concessions, brevets, licences) | 2,8 | 0,6 | - | 3,4 |
| Total immobilisations incorporelles | 2,8 | 0,6 | - | 3,4 |
| Immobilisations corporelles | | | | |
| Terrains | 0,1 | - | - | 0,1 |
| Constructions | 20,3 | 2,0 | 2,6 | 19,7 |
| Matériel industriel | - | - | - | - |
| Autres immobilisations corporelles | 14,2 | 1,5 | 0,9 | 14,8 |
| Total immobilisations corporelles | 34,6 | 3,5 | 3,5 | 34,6 |

Immobilisations en crédit-bail

| (en millions d'euros) | Dotation aux amortissements | | | Valeur nette |
|--|--------------------------------|---------------|------------|--------------|
| | Valeur d'entrée ^(*) | De l'exercice | Cumulées | |
| Terrains | 0,9 | - | - | 0,9 |
| Constructions | 8,8 | 0,2 | 3,4 | 5,4 |
| Installations techniques matériel et outillage | - | - | - | - |
| Autres immobilisations corporelles | - | - | - | - |
| Immobilisations en cours | - | - | - | - |
| Total | 9,6 | 0,2 | 3,4 | 6,2 |

(*) À la date de signature des contrats.

Engagements de crédit-bail

| (en millions d'euros) | Redevances payées | | Redevances restant à payer | | | Prix d'achat résiduel |
|--|-------------------|------------|----------------------------|-----------|----------|-----------------------|
| | De l'exercice | Cumulées | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | |
| Terrains | - | - | - | - | - | - |
| Constructions | 0,6 | 4,7 | 0,1 | - | - | 0,1 |
| Installations techniques matériel et outillage | - | - | - | - | - | - |
| Autres immobilisations corporelles | - | - | - | - | - | - |
| Immobilisations en cours | - | - | - | - | - | - |
| Total | 0,6 | 4,7 | 0,1 | - | - | 0,1 |

2. Immobilisations financières

Valeurs brutes

| (en millions d'euros) | 2007 | Acquisitions | Cessions | 2008 |
|--|-----------------|----------------|----------------|-----------------|
| Titres de participation | 15 974,1 | 112,7 | 76,7 | 16 010,1 |
| Créances rattachées à des participations | 880,5 | 736,7 | 288,3 | 1 328,9 |
| Autres titres immobilisés | 240,9 | 15,1 | 225,8 | 30,2 |
| Autres immobilisations financières | 68,4 | 638,2 | 691,9 | 14,7 |
| Total | 17 163,9 | 1 502,7 | 1 282,7 | 17 383,9 |

En 2008, VINCI a créé la société VINCI Finance International, dotée d'un capital de 70 millions d'euros, pour assurer le financement des filiales du Groupe, notamment à l'international.

VINCI a également participé aux augmentations de capital des sociétés concessionnaires Arcour (1,8 million d'euros), Aegan Motorway (1,4 million d'euros) et Apion Kleos Concession Company (9 millions d'euros), ainsi qu'à celles de ses filiales financières Gecom (20 millions d'euros) et Ornem (10,2 millions d'euros).

Les cessions de l'exercice (76,7 millions d'euros) concernent notamment les titres de VINCI Airports Holding cédés auprès de VINCI Concessions.

Les prêts accordés aux filiales (créances rattachées à des participations) se sont accrus de 448,4 millions d'euros au cours de l'exercice. De nouveaux prêts ont été octroyés à ASF et VINCI Park pour respectivement 700 millions d'euros et 30 millions d'euros. Parallèlement, Arcour a remboursé le prêt que lui avait consenti VINCI à hauteur de 267,6 millions d'euros et Freyssinet a réduit le sien de 20 millions d'euros.

L'évolution du poste « autres titres immobilisés » pour 210,7 millions d'euros provient pour l'essentiel de la cession des 3,3 % du capital de la société Aéroports de Paris (ADP) à une filiale de VINCI Concessions (voir « Faits marquants », p. 260).

Le poste « autres immobilisations financières » comprenait à fin 2007 le solde non utilisé des fonds mis à disposition pour la gestion du contrat de liquidité. Ce contrat a été suspendu le 23 décembre 2008.

Provisions

| (en millions d'euros) | 2007 | Dotations | Reprises | 2008 |
|--|--------------|----------------|-------------|----------------|
| Titres de participation | 146,5 | 1 160,1 | 90,6 | 1 216,1 |
| Créances rattachées à des participations | 5,1 | | | 5,1 |
| Autres titres immobilisés | 14,8 | 1,4 | - | 16,2 |
| Autres immobilisations financières | 2,8 | | | 2,8 |
| Total | 169,2 | 1 161,5 | 90,6 | 1 240,1 |

Les dotations de la période aux provisions des titres de participation concernent pour l'essentiel les titres ASF détenus par VINCI pour 1 158 millions d'euros (voir « Faits marquants », p. 260).

Par ailleurs, les reprises de provisions portent sur les titres des sociétés Socofreg pour 66,2 millions d'euros, VINCI Services Aéroportuaires, à hauteur de 22,1 millions d'euros (suite à la cession de ces titres) et Boulevard périphérique Nord Lyon, suite à la liquidation de cette société en 2008.

3. Actions propres

Valeurs brutes

| (en millions d'euros) | 2007 | Acquisitions | Cessions | Reclassements | 2008 |
|--|----------------|--------------|--------------|---------------|----------------|
| Actions propres (classées en actif immobilisé) | 969,8 | 393,8 | 193,2 | (343,2) | 827,2 |
| Actions propres (classées en actif circulant) | 132,5 | 20,3 | 75,7 | 343,2 | 420,3 |
| Total | 1 102,3 | 414,1 | 268,9 | - | 1 247,5 |
| (Hors primes sur options d'achat d'actions) | 956,1 | 393,6 | 176,5 | - | 1 173,2 |

Provisions

| (en millions d'euros) | 2007 | Dotations | Reprises | 2008 |
|--|--------------|--------------|-------------|--------------|
| Actions propres (classées en actif immobilisé) | - | 307,2 | | 307,2 |
| Actions propres (classées en actif circulant) | 128,6 | 106,8 | 74,7 | 160,7 |
| Total | 128,6 | 414,0 | 74,7 | 467,9 |
| (Hors primes sur options d'achat d'actions) | 8,8 | 393,7 | 8,8 | 393,7 |

Le poste « actions propres » classé dans l'actif immobilisé comprend les titres autodétenus non affectés aux couvertures de plans d'options d'achat et de plans d'attribution d'actions de performance pour un montant de 827,2 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Le poste « actions propres » classé dans l'actif circulant comprend les titres autodétenus, y compris les primes sur options d'achat d'actions, affectés aux couvertures de plans d'options d'achat et de plans d'attribution d'actions de performance pour un montant de 420,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Une dotation aux provisions sur les actions propres a été constituée à hauteur de 393,7 millions d'euros sur la base du cours de bourse moyen du titre VINCI au mois de décembre 2008, soit 29,61 euros (voir « Faits marquants », p. 260).

Au 31 décembre 2008, VINCI détenait directement 22 919 652 de ses propres actions pour un montant global de 1 173,2 millions d'euros (soit 4,62 % du capital). 6 650 780 actions (346,1 millions d'euros) sont affectées à la couverture des plans d'options d'achat. Le solde, soit 16 268 872 actions (827,2 millions d'euros), correspond à des actions destinées à être soit annulées, soit affectées à la couverture des plans d'actions de performance, soit apportées en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit cédées.

Opérations réalisées dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2007-2008 et 2008-2009 :

| <i>(en nombre d'actions)</i> | Situation au 31/12/2007 | Augmentations : rachats | Diminutions : cessions et transferts | Réallocations : virements de compte à compte | Situation au 31/12/2008 |
|---|----------------------------|----------------------------|--|--|----------------------------|
| Opérations au comptant sur actions VINCI | | | | | |
| Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange | 17 586 041 | 3 002 520 | - | (6 575 443) | 14 013 118 |
| Actions rachetées en vue de leur annulation | - | 2 255 754 | - | - | 2 255 754 |
| Sous-total autodétention directe | 17 586 041 | 5 258 274 | - | (6 575 443) | 16 268 872 |
| Compte de liquidité géré par Rothschild & Cie Banque | 300 000 | 3 606 787 | (3 906 787) | - | - |
| Sous-total immobilisations financières | 17 886 041 | 8 865 061 | (3 906 787) | (6 575 443) | 16 268 872 |
| Actions destinées à être transférées aux personnes du Groupe bénéficiaires de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance | 251 978 | - | (176 641) | 6 575 443 | 6 650 780 |
| Sous-total actif circulant | 251 978 | - | (176 641) | 6 575 443 | 6 650 780 |
| Total | 18 138 019 | 8 865 061 | (4 083 428) | - | 22 919 652 |
| Opérations de produits dérivés sur actions VINCI | | | | | |
| Primes d'options d'achat d'actions VINCI en vue de l'annulation ultérieure des actions obtenues par l'exercice éventuel de ces options | 3 383 632 | - | (3 383 632) | - | - |
| Primes d'options d'achat d'actions VINCI couvrant des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance | 6 929 632 | 1 123 876 | (5 575 630) | - | 2 477 878 |
| Total | 10 313 264 | 1 123 876 | (8 959 262) | - | 2 477 878 |

| | Situation au 31/12/2007 | | Augmentations : rachats | | Diminutions : cessions et transferts | | Réallocations : virements de compte à compte | | Situation au 31/12/2008 | |
|---|----------------------------|-----------------|----------------------------|-----------------|--|-----------------|--|-----------------|----------------------------|-----------------|
| | V.U. en € | Valeur en M€ | V.U. en € | Valeur en M€ | V.U. en € | Valeur en M€ | V.U. en € | Valeur en M€ | V.U. en € | Valeur en M€ |
| <i>(en valeur comptable au bilan)</i> | | | | | | | | | | |
| Opérations au comptant sur actions VINCI | | | | | | | | | | |
| Actions rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange | 52,81 | 928,8 | 45,51 | 136,6 | - | - | 52,20 | (343,3) | 51,53 | 722,1 |
| Actions rachetées en vue de leur annulation | - | - | 46,55 | 105,0 | - | - | - | - | 46,55 | 105,0 |
| Sous-total autodétention directe | | 928,8 | | 241,6 | | - | | (343,3) | | 827,1 |
| Compte de liquidité géré par Rothschild & Cie Banque | 52,00 | 15,6 | 42,12 | 151,9 | 42,88 | (167,5) | - | - | - | - |
| Sous-total immobilisations financières | | 944,4 | | 393,5 | | (167,5) | | (343,3) | | 827,1 |
| Actions destinées à être transférées aux personnes du groupe bénéficiaires de plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance | 46,62 | 11,7 | - | - | 50,54 | (8,9) | 52,20 | 343,3 | 51,07 | 346,1 |
| Sous-total actif circulant | | 11,7 | | - | | (8,9) | | 343,3 | | 346,1 |
| Total | | 956,1 | | 393,5 | | (176,4) | | - | | 1 173,2 |
| Opérations de produits dérivés sur actions VINCI | | | | | | | | | | |
| Primes d'options d'achat d'actions VINCI en vue de l'annulation ultérieure des actions obtenues par l'exercice éventuel de ces options | | 25,4 | | - | | (25,4) | | - | | - |
| Primes d'options d'achat d'actions VINCI couvrant des plans d'options d'achat d'actions ou d'actions de performance | | 120,7 | | 20,3 | | (66,8) | | - | | 74,2 |
| Total | | 146,1 | | 20,3 | | (92,2) | | - | | 74,2 |

Hors achats et ventes d'actions effectués dans le cadre du contrat de liquidité, VINCI a racheté, au cours de l'exercice 2008, 5 258 274 de ses propres actions, pour un montant de 241,6 millions d'euros, soit à un prix moyen de 45,96 euros par action.

Sur ce total, 2 255 754 actions ont été rachetées par l'exercice d'options d'achat. Ces actions sont destinées à être annulées.

Les frais de négociation de ces achats se sont élevés à 25 500 euros.

Durant la même période, 176 641 actions ont été transférées aux bénéficiaires d'options d'achat exercées pour un prix global de 2 millions d'euros, soit un prix moyen de 11,49 euros.

6 575 443 actions initialement rachetées en vue de leur remise éventuelle à titre de paiement ou d'échange ont été réaffectées en 2008 à la couverture du plan d'options d'achat d'actions VINCI 2006 (2 224 193 actions) et des plans d'attribution d'actions de performance 2007 (2 189 100 actions) et 2008 (2 162 150 actions).

4. Charges à répartir

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | Nouvelles charges à répartir | Amortissement | 2008 |
|------------------------------|------|------------------------------|---------------|------|
| | 12,6 | | 2,8 | 9,8 |

Les charges à répartir au 31 décembre 2008 comprennent pour l'essentiel le solde des frais du crédit d'acquisition d'ASF (2,3 millions d'euros) et des frais et primes de remboursement (6,6 millions d'euros) d'un emprunt subordonné de durée de vie indéterminée de 500 millions d'euros émis en 2006.

5. Capitaux propres

| <i>(en millions d'euros)</i> | Capital | Primes liées au capital | Autres réserves et provisions régl. | Résultat | Total |
|---|----------------|----------------------------|--|----------------|-----------------|
| Capitaux propres au 31/12/2007 | 1 214,9 | 4 910,2 | 3 575,4 | 4 513,2 | 14 213,7 |
| Affectation du résultat de l'exercice 2007 et dividendes distribués | | | 4 024,7 | (4 513,2) | (488,5) |
| Acompte sur dividendes 2008 | | | (246,1) | | (246,1) |
| Augmentations de capital | 25,5 | 355,9 | | | 381,4 |
| Résultat de l'exercice 2008 | | | | (98,8) | (98,8) |
| Provisions réglementées | | | 4,7 | | 4,7 |
| Capitaux propres au 31/12/2008 | 1 240,4 | 5 266,1 | 7 358,7 | (98,8) | 13 766,4 |

Le capital social de VINCI au 31 décembre 2008 s'élève à 1 240,4 millions d'euros. Il est composé de 496 162 480 actions au nominal de 2,5 euros.

Les actions confèrent les mêmes droits à chacun des porteurs d'actions.

Les augmentations de capital (381,4 millions d'euros) sont générées par les souscriptions aux plans d'épargne Groupe pour 147,6 millions d'euros, le paiement du dividende en actions (voir « Faits marquants », p. 260) pour 196,9 millions d'euros et les levées d'options de souscription pour un total de 36,9 millions d'euros.

Les dividendes distribués en 2008, soit 734,6 millions d'euros, se décomposent entre 488,5 millions d'euros correspondant au solde du dividende versé au titre de l'exercice 2007 (1,05 euro par action) et 246,1 millions d'euros au titre d'un acompte sur le dividende 2008 (0,52 euro par action).

Il est rappelé que VINCI dispose de réserves (primes d'émission, de fusion ou d'apport, réserves autres que la réserve légale) d'un montant nettement supérieur à la valeur de l'ensemble des actions propres qu'il possède directement ou indirectement au 31 décembre 2008.

Les mouvements d'actions de la période se décomposent de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Nombre d'actions | Capital | Primes et autres réserves | Total |
|---|-------------------|-------------|------------------------------|--------------|
| Souscriptions des salariés du Groupe aux plans d'épargne Groupe | 3 390 657 | 8,5 | 139,1 | 147,6 |
| Exercices d'options de souscription d'actions | 2 354 903 | 5,9 | 31,0 | 36,9 |
| Paiement du dividende en actions | 4 440 132 | 11,1 | 185,8 | 196,9 |
| Total | 10 185 692 | 25,5 | 355,9 | 381,4 |

6. Autres fonds propres

VINCI a émis, le 13 février 2006, un emprunt subordonné à durée de vie indéterminée pour un montant de 500 millions d'euros.

Émis au prix de 98,831 %, cet emprunt offre un coupon fixe optionnel de 6,25 %, payable annuellement jusqu'en novembre 2015. Ce coupon n'est dû que si un dividende est versé par VINCI à ses actionnaires ou si la société procède à des rachats d'actions au cours de l'exercice de référence. Après novembre 2015, le coupon devient variable et payable trimestriellement au taux d'Euribor 3 mois plus 3,75 %. VINCI dispose d'une option de rachat au pair de l'émission en novembre 2015, puis à chaque date de paiement du coupon.

7. Provisions pour risques

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | Dotations | Reprises | | 2008 |
|---------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| | | | Utilisations | Sans objet | |
| Engagements de retraites et assimilés | 22,5 | 2,1 | 1,8 | | 22,8 |
| Risques sur filiales | 9,6 | 0,9 | | 2,9 | 7,6 |
| Autres risques | 140,3 | 109,7 | 87,4 | | 162,6 |
| Total | 172,4 | 112,7 | 89,2 | 2,9 | 193,0 |

Les provisions pour engagements de retraites et assimilés concernent les bénéficiaires retraités, ainsi que des engagements contractuels spécifiques relatifs à certains mandataires sociaux.

Le montant des engagements de retraites est calculé sur la base des hypothèses de taux détaillées dans le tableau ci-dessous :

| | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|---------------|---------------|
| Taux d'actualisation | 5,60 % | 5,25 % |
| Taux d'inflation | 2,0 % | 1,9 % |
| Taux de revalorisation des salaires | 2 % à 4,2 % | 2 % à 4,2 % |
| Taux de revalorisation des rentes | 1,5 % à 2,5 % | 1,5 % à 2,5 % |
| Durée active résiduelle moyenne probable des employés | 10 à 15 ans | 10 à 15 ans |

Les provisions pour autres risques couvrent notamment l'obligation pour VINCI de livrer des actions dans le cadre des plans d'attribution d'actions de performance décidés par les Conseils d'administration du 12 décembre 2006, à effet du 2 janvier 2007, et du 11 décembre 2007, à effet du 2 janvier 2008.

Des provisions ont été dotées à ce titre pour, respectivement, 6,6 millions d'euros et 35 millions d'euros en tenant compte de la probabilité, au 31 décembre 2008, d'attribution définitive de ces actions.

Ces provisions pour autres risques couvrent également des contentieux et litiges de caractère exceptionnel, ainsi que des garanties de passif relatives à des cessions de participations intervenues au cours des exercices précédents.

8. Endettement financier net

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 |
|--|------------------|------------------|
| Emprunts obligataires | 998,2 | 1 000,0 |
| Emprunts auprès d'établissements de crédit | 1 750,0 | 1 750,0 |
| Intérêts courus sur emprunts obligataires | 30,4 | 30,4 |
| Dettes financières à long terme | 2 778,6 | 2 780,4 |
| Emprunts auprès des établissements de crédit et découverts bancaires | 32,5 | 18,9 |
| Autres emprunts et dettes financières divers | 16,1 | 145,0 |
| Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées | 3 119,7 | 2 525,5 |
| Dettes financières à court terme | 3 168,3 | 2 689,4 |
| Total dettes financières | 5 946,9 | 5 469,8 |
| Créances rattachées à des participations et prêts^(*) | (1 324,8) | (875,7) |
| OPCVM contrat de liquidité | (5,0) | (59,4) |
| Valeurs mobilières de placement | (2 602,7) | (1 951,9) |
| Comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées | (562,5) | (332,8) |
| Disponibilités | (99,7) | (15,5) |
| Trésorerie court terme | (3 269,9) | (2 359,6) |
| Endettement financier net | 1 352,2 | 2 234,5 |

(*) Ce poste comprend les prêts accordés par VINCI à ses filiales pour 1 240,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 822,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

L'endettement financier net de VINCI au 31 décembre 2008 ressort à 1 352,2 millions d'euros, contre 2 234,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent, en diminution de 882,3 millions d'euros.

Le poste « emprunts obligataires » comprend un emprunt de 1 milliard d'euros, émis en trois tranches en juillet 2002 (600 millions d'euros), novembre 2002 (250 millions d'euros) et mai 2003 (150 millions d'euros). Cet emprunt, assorti d'un coupon de 5,875 %, vient à échéance le 22 juillet 2009.

Par ailleurs, le prêt syndiqué (3 milliards d'euros) octroyé par un pool bancaire dans le cadre du financement de l'acquisition d'ASF en 2006 a été partiellement remboursé en 2007 pour un montant de 1 250 millions d'euros, ramenant l'encours au 31 décembre 2007 à 1 750 millions d'euros. Aucun mouvement n'est intervenu en 2008.

Le poste « emprunts et dettes financières divers » intègre à la clôture de l'exercice 2007 un encours de billets de trésorerie de 145 millions d'euros. Aucune émission de billet de trésorerie n'était en cours à la clôture de l'exercice 2008.

Les comptes courants de trésorerie des sociétés apparentées figurant à l'actif et au passif du bilan représentent le solde des mouvements de trésorerie effectués entre les filiales et le holding dans le cadre de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe.

Les valeurs mobilières de placement sont composées pour l'essentiel de certificats de dépôt et d'OPCVM de maturité généralement inférieure à trois mois et dont la valeur au bilan est proche de leur valeur liquidative. À titre d'information, cette dernière est de 2 591,8 millions d'euros au 31 décembre 2008. Le poste « valeurs mobilières de placement » contient également les primes payées sur les achats de calls sur actions VINCI.

9. Valeur de marché des produits dérivés

VINCI a recours à des produits dérivés pour couvrir son exposition aux risques de marché.

VINCI, dont la dette à taux fixe est prépondérante, utilise des instruments dérivés de taux, essentiellement des swaps, pour transformer cette dette en dette à taux variable et ainsi adosser le risque de taux sur la dette à ses encours de placements dont la rémunération varie en fonction des taux court terme.

Au 31 décembre 2008, les valeurs de marché de ces produits dérivés se décomposaient de la façon suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Valeur de marché | Notionnel |
|--|------------------|------------|
| Instruments de taux | | |
| - Swaps de taux | 0,3 | 2 195,0 |
| - Options de taux (cap, collar, floor) | 0,0 | 400,0 |
| Instruments de change | | |
| - Achats à terme | (4,6) | (50,3) |
| - Ventes à terme | 4,8 | 51,7 |
| - Options de change | 0,0 | 0,0 |
| Autres instruments | 0,0 | 0,0 |

10. État des créances et des dettes

Créances au 31 décembre 2008

| <i>(en millions d'euros)</i> | Montant brut | Dont | |
|---|----------------|-----------------|----------------|
| | | À moins d'un an | À plus d'un an |
| Actif immobilisé | | | |
| Créances rattachées à des participations | 1 328,9 | 88,3 | 1 240,6 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 841,9 | 106,1 | 735,8 |
| | 2 170,8 | 194,4 | 1 976,4 |
| Actif circulant | | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 73,3 | 73,3 | - |
| Autres débiteurs | 387,0 | 387,0 | - |
| Comptes courants de trésorerie sociétés apparentées | 562,5 | 562,5 | - |
| Charges constatées d'avance | 2,3 | 2,3 | - |
| | 1 025,1 | 1 025,1 | - |
| Total | 3 195,8 | 1 219,4 | 1 976,4 |

Provisions sur créances

Les provisions sur les postes d'actif circulant ont évolué comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | Dotations | Reprises | 2008 |
|------------------------------|-------------|-------------|------------|-------------|
| Clients | 0,4 | - | - | 0,4 |
| Autres débiteurs | 68,9 | 10,4 | 0,2 | 79,1 |
| Total | 69,3 | 10,4 | 0,2 | 79,5 |

Dettes au 31 décembre 2008

| (en millions d'euros) | Montant brut | Dont | | |
|--|----------------|----------------|-----------|----------------|
| | | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
| Dettes financières | | | | |
| Emprunts obligataires | 1 028,6 | 1 028,6 | - | - |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 1 782,5 | 32,5 | - | 1 750,0 |
| Emprunts et dettes financières divers | 16,1 | 16,1 | - | - |
| Comptes courants de trésorerie sociétés apparentées | 3 119,7 | 3 119,7 | - | - |
| | 5 946,9 | 4 196,9 | - | 1 750,0 |
| Autres dettes | | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 17,7 | 17,7 | - | - |
| Dettes fiscales et sociales | 68,2 | 68,2 | - | - |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 1,9 | 1,9 | - | - |
| Autres dettes | 112,1 | 112,1 | - | - |
| Produits constatés d'avance | 1,4 | 1,4 | - | - |
| | 201,2 | 201,2 | - | - |
| Total | 6 148,2 | 4 398,2 | - | 1 750,0 |

Les produits constatés d'avance correspondent pour l'essentiel à l'étalement sur la durée de l'emprunt des primes d'émission des deuxième et troisième tranches de l'emprunt obligataire 2002-2009.

11. Charges à payer incluses dans les postes du bilan

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 |
|--|------|------|
| Dettes financières | | |
| Intérêts courus sur emprunts obligataires | 30,4 | 30,4 |
| Intérêts courus sur emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 5,5 | 5,7 |
| Autres dettes | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 6,0 | 6,9 |
| Impôt sur les sociétés | 58,3 | 70,1 |
| Autres dettes fiscales et sociales | 5,5 | 5,1 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | - | - |
| Autres dettes | 0,9 | 2,1 |

12. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 |
|--|-------------|-------------|
| Immobilisations financières | | |
| Créances rattachées à des participations | 3,3 | 3,3 |
| Autres immobilisations financières | - | - |
| Créances | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 3,1 | - |
| Autres | 11,2 | 11,2 |
| Valeurs mobilières de placement | 10,3 | 18,0 |
| Disponibilités | 15,3 | 14,1 |

D. Notes relatives au compte de résultat

13. Résultat financier

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2008 | 2007 |
|---|--------------|----------------|
| Produits nets perçus des participations | 1 247,0 | 4 745,4 |
| Frais financiers nets | (140,9) | (272,1) |
| Résultat de change | 2,0 | (0,6) |
| Provisions financières et divers | (287,6) | (213,0) |
| Résultat financier | 820,6 | 4 259,7 |

Le résultat financier est en nette diminution, passant de 4,3 milliards d'euros en 2007 à 820,6 millions d'euros en 2008. Cette évolution provient pour l'essentiel des dividendes exceptionnels perçus par VINCI en 2007 pour 3,7 milliards d'euros (dont un dividende exceptionnel versé par ASF pour un montant de 2,5 milliards d'euros).

Les frais financiers se sont réduits en 2008, passant de 272,1 millions d'euros en 2007 à 140,9 millions d'euros en 2008, sous l'effet de la réduction de l'endettement financier net et de l'augmentation des revenus des valeurs mobilières de placement.

Le poste « provisions financières et divers » intègre en 2008 la dépréciation des actions VINCI autodétenues à hauteur de 393,7 millions d'euros (voir « Faits marquants », p. 260) ainsi qu'une charge de 41,6 millions d'euros au titre des plans d'attribution d'actions de performance. Il comprend également le produit de la refacturation (100,5 millions d'euros) aux filiales de VINCI de la charge associée au plan d'attribution d'actions de performance de l'année 2007 (voir « Faits marquants », p. 260).

14. Résultat exceptionnel

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2008 | 2007 |
|---|------------------|-------------|
| Résultat sur opérations en capital | | |
| – Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles | 7,9 | (0,3) |
| – Cessions de titres | (97,3) | (156,9) |
| Résultat sur opérations de gestion | (0,7) | (1,4) |
| Provisions exceptionnelles | (1 072,4) | 192,4 |
| Résultat exceptionnel | (1 162,5) | 33,8 |

Le résultat exceptionnel comprend pour l'essentiel une dépréciation de la participation de VINCI dans ASF (voir « Faits marquants », p. 260). Par ailleurs, la cession des titres ADP a généré une moins-value de 86,6 millions d'euros.

15. Impôts sur les bénéfices

La ligne « impôts sur les bénéfices » enregistre les produits et charges liés à l'intégration fiscale dont VINCI est la société intégrante.

Le produit net d'impôt ressort à 241,5 millions d'euros en 2008 contre 229,4 millions d'euros en 2007.

Au titre de l'exercice 2008, les produits d'impôts perçus des filiales membres du groupe fiscal s'élevaient à 491,4 millions d'euros en 2008 (614 millions d'euros en 2007). La charge d'impôt due par VINCI au titre de l'exercice s'établit à 228,5 millions d'euros en 2008 (406,7 millions d'euros en 2007).

16. Entreprises liées

16.1 Bilan

Les positions au bilan au 31 décembre 2008 s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | Sociétés consolidées | Autres sociétés du Groupe |
|--|----------------------|---------------------------|
| Actif | | |
| Actif immobilisé | | |
| Titres de participations | 15 969,3 | 26,5 |
| Créances rattachées à des participations | 1 323,5 | 0,5 |
| Actif circulant | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 72,1 | 0,1 |
| Autres débiteurs | 128,4 | 127,4 |
| Comptes courants de trésorerie de sociétés apparentées | 537,2 | 25,3 |
| Passif | | |
| Emprunts et dettes financières divers | - | 16,1 |
| Autres dettes liées à des participations | - | - |
| Comptes courants de trésorerie de sociétés apparentées | 3 016,0 | 103,6 |
| Dettes d'exploitation | | |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 0,2 | 0,1 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 9,2 | 0,6 |
| Autres dettes | 106,8 | 0,5 |

16.2 Compte de résultat

Les transactions enregistrées en 2008 avec les entreprises liées s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | Sociétés consolidées | Autres sociétés du Groupe |
|---|----------------------|---------------------------|
| Produits | | |
| Produits financiers | | |
| Comptes courants de trésorerie | 15,9 | 2,6 |
| Prêts aux filiales | 62,3 | - |
| Dividendes (y compris résultats de SNC) | 1 246,6 | 0,5 |
| Charges | | |
| Charges financières | | |
| Comptes courants de trésorerie | (97,6) | (0,6) |

17. Engagements donnés hors bilan

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 |
|--|--------------|--------------|
| Avals, cautions et garanties | 241,1 | 376,3 |
| Engagements de retraites | 10,0 | 16,6 |
| Garanties solidaires d'associés dans les sociétés de personnes | 77,8 | 25,1 |
| Engagements d'investissements | | |
| Total | 328,9 | 418,0 |

La ligne « avals, cautions et garanties » concerne, pour l'essentiel, les garanties données par VINCI, pour le compte de certaines de ses filiales, en faveur d'établissements financiers ou directement auprès de leurs clients.

Les engagements de VINCI en matière de retraite regroupent les indemnités de départ à la retraite et les engagements de retraites complémentaires dont bénéficient certains salariés ou mandataires sociaux en activité. Le montant des engagements consentis à ce titre à l'égard des dirigeants de VINCI est de 6,9 millions d'euros au 31 décembre 2008.

18. Rémunérations et effectifs

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations comptabilisées relatives aux membres des organes de direction, pour la part supportée par VINCI en 2008, s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Comité Exécutif | Administrateurs non membres du comité Exécutif |
|--|------------------------|---|
| Rémunérations (y compris charges sociales) | 3 934,1 | 2 018,5 |
| Jetons de présence | 40,0 | 694,0 |

Les engagements de retraites des membres des organes de direction, correspondant aux droits qui leur sont acquis au 31 décembre 2008, s'analysent comme suit :

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Comité Exécutif | Administrateurs non membres du comité Exécutif |
|------------------------------|------------------------|---|
| Engagements de retraites | 2 390,2 | 7 593,4 |

Les membres des organes de direction bénéficient également de plans d'options de souscription et d'achat, ainsi que de plans d'attribution d'actions de performance.

Effectif moyen de la société

Les effectifs moyens de la société sont passés de 219 personnes en 2007 (dont 178 ingénieurs et cadres) à 178 personnes (dont 142 ingénieurs et cadres) en 2008, suite à la réaffectation d'une partie de l'effectif chez VINCI Concessions. À ces chiffres, il convient d'ajouter un effectif moyen de 6 salariés mis à la disposition de VINCI en 2008 par des filiales du Groupe, contre 7 en 2007 (dont 4 ingénieurs et cadres en 2008, identique à 2007).

Droit individuel à la formation (DIF)

En application de l'avis 2004 F relatif à la comptabilisation du droit individuel à la formation, VINCI n'a provisionné aucun droit dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2 733 heures de formation ont été acquises en 2008 au titre du DIF par les salariés de VINCI. Le total des droits acquis au 31 décembre 2008 est de 8 410 heures (11 477 heures au 31 décembre 2007). En 2008, 5 703 heures de formation n'ont pas été utilisées par les bénéficiaires.

E. Informations sur les filiales et participations au 31 décembre 2008

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux des filiales.

| (en milliers d'euros) | Capital | Réserves / report à nouveau avant affectation des résultats | Quote-part de capital détenue | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis par VINCI | Montant des cautions et avals donnés par VINCI | Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice | Bénéfice ou perte de dernier exercice | Dividendes encaissés par VINCI |
|--|-----------|--|-------------------------------------|--|-----------|---|---|---|--|--------------------------------------|
| | | | | Brute | Nette | | | | | |
| A - Renseignements détaillés par entité | | | | | | | | | | |
| 1 - Filiales | | | | | | | | | | |
| (50 % au moins du capital détenu par VINCI) | | | | | | | | | | |
| a - Valeurs françaises | | | | | | | | | | |
| ASF | 29 344 | 17 503 | 77,01 % | 9 064 809 | 7 906 809 | 700 000 | | 2 293 902 | 341 583 | 362 882 |
| Entrepose Contracting | 5 025 | 54 072 | 77,31 % | 250 240 | 250 240 | | | 133 704 | 5 705 | 4 076 |
| Eurovia | 366 400 | 65 534 | 100,00 % | 1 034 160 | 1 034 160 | | | - | 214 590 | 187 780 |
| Ornem | 12 000 | 292 | 100,00 % | 24 462 | 12 198 | 81 752 | | - | (96) | |
| Snel | 2 622 | 1 295 | 99,98 % | 2 742 | 2 742 | | | - | 447 | |
| Socofreg | 43 240 | 4 693 | 100,00 % | 113 872 | 113 872 | | | 76 | 34 945 | 32 430 |
| VINCI Assurances | 38 | - | 99,44 % | 38 | 38 | | | 9 113 | 2 142 | 2 130 |
| VINCI Concessions | 3 275 481 | 1 245 892 | 100,00 % | 4 520 932 | 4 520 932 | 393 096 | | - | 138 751 | 175 472 |
| VINCI Construction | 148 806 | 109 855 | 86,64 % | 363 265 | 363 265 | | | 4 251 | 401 989 | 273 002 |
| VINCI Energies | 99 511 | 169 496 | 99,18 % | 305 270 | 305 270 | | | 298 213 | 79 450 | 78 401 |
| VINCI Immobilier | 39 600 | 5 430 | 100,00 % | 111 398 | 111 398 | 45 423 | | 14 530 | 30 262 | 24 000 |
| b - Valeurs étrangères | | | | | | | | | | |
| VINCI Finance International | 70 000 | - | 100,00 % | 70 000 | 70 000 | | | - | - | |
| Ste Conces. Pochentong | 15 574 | 51 416 | 70,00 % | 12 901 | 12 901 | | 1 760 | 48 846 | 13 180 | 3 590 |
| 2 - Participations | | | | | | | | | | |
| (10 à 50 % du capital détenu par VINCI) | | | | | | | | | | |
| a - Valeurs françaises | | | | | | | | | | |
| b - Valeurs étrangères | | | | | | | | | | |
| B - Renseignements non détaillés par entité | | | | | | | | | | |
| 1 - Filiales non reprises au paragraphe A | | | | | | | | | | |
| (50 % au moins du capital détenu par VINCI) | | | | | | | | | | |
| a - Filiales françaises (ensemble) | | | | 63 959 | 41 085 | | | | | |
| b - Filiales étrangères (ensemble) | | | | 2 022 | - | | | | | |
| 2 - Participations non reprises au paragraphe A | | | | | | | | | | |
| (10 à 50 % du capital détenu par VINCI) | | | | | | | | | | |
| a - Dans des sociétés françaises (ensemble) | | | | 1 708 | 107 | | | | | |
| b - Dans des sociétés étrangères (ensemble) | | | | 19 298 | 17 509 | | | | | |

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture. Art. C. Com. R 123-197-2° : regroupement des informations pour les titres représentant moins de 1 % du capital de la société VINCI.

Inventaire des participations détenues en portefeuille au 31 décembre 2008

| Sociétés | Nombre d'actions ou de parts | Quote-part de capital détenu (%) | Valeur nette comptable (en millions d'euros) |
|--|------------------------------|----------------------------------|---|
| ASF | 177 883 158 | 77,01 % | 7 906,8 |
| VINCI Concessions | 292 453 698 | 100,00 % | 4 520,9 |
| Eurovia | 22 899 994 | 100,00 % | 1 034,2 |
| VINCI Construction | 16 115 806 | 86,64 % | 363,3 |
| VINCI Energies | 6 168 306 | 99,18 % | 305,3 |
| Entrepose Contracting | 3 881 496 | 77,24 % | 250,2 |
| Socofreg | 5 405 000 | 100,00 % | 113,9 |
| VINCI Immobilier | 2 475 000 | 100,00 % | 111,4 |
| VINCI Finance International | 699 999 | 100,00 % | 70,0 |
| Gecom | 1 249 993 | 100,00 % | 20,0 |
| GTM Fondations et Forages | 1 199 999 | 100,00 % | 18,3 |
| Ste Conces. Pochentong | 1 540 000 | 70,00 % | 12,9 |
| Ornem | 239 994 | 100,00 % | 12,2 |
| Apion Kleos Concession Company | 108 000 | 36,00 % | 10,8 |
| Arcour | 337 500 | 5,00 % | 5,4 |
| Gecos | 47 717 | 13,40 % | 4,3 |
| Snel | 689 892 | 99,98 % | 2,7 |
| VINCI Deutschland | 886 000 | 5,50 % | 2,5 |
| SCI Quentin Michelet | 99 | 99,00 % | 1,0 |
| Autres titres (non détaillés) | | | 4,7 |
| Total des titres de participation (montant net de provisions) | | | 14 770,8 |

Résultats financiers des cinq derniers exercices

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|---|------------|-------------|-------------|-------------|-----------------------------|
| I - Capital en fin d'exercice | | | | | |
| a - Capital social (en milliers d'euros) | 838 138,0 | 983 181,4 | 1 176 557,3 | 1 214 942,0 | 1 240 406,2 |
| b - Nombre d'actions ordinaires existantes ⁽¹⁾ | 83 813 803 | 196 636 274 | 235 311 465 | 485 976 788 | 496 162 480 |
| c - Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations | 11 308 334 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| II - Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros) | | | | | |
| a - Chiffre d'affaires hors taxes | 24 260,8 | 20 054,0 | 26 913,5 | 24 832,8 | 23 876,3 |
| b - Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 416 056,1 | 567 887,0 | 1 207 424,3 | 4 309 269,6 | 1 126 831,3 |
| c - Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾ | (1 890,0) | 6 450,5 | (186 513,9) | (229 401,4) | (241 471,4) |
| d - Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 330 516,0 | 716 140,6 | 1 434 998,3 | 4 513 174,9 | (98 782,4) |
| e - Résultat distribué au titre de l'exercice | 289 385,3 | 382 947,7 | 618 279,6 | 714 001,4 | 770 293,1 ⁽³⁾⁽⁴⁾ |
| III - Résultat par action (en euros)⁽⁵⁾ | | | | | |
| a - Résultat après impôts et participation des salariés avant amortissements et provisions | 5,0 | 2,9 | 5,9 | 9,3 | 2,8 |
| b - Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions | 3,9 | 3,6 | 6,1 | 9,3 | (0,2) |
| c - Dividende net attribué à chaque action | 3,50 | 2,00 | 2,65 | 1,52 | 1,62 ⁽⁴⁾ |
| IV - Personnel | | | | | |
| a - Effectif moyen de l'exercice | 162 | 172 | 201 | 219 | 178 |
| b - Masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros) | 22 409,5 | 18 658,7 | 33 333,1 | 19 089,3 | 24 966,3 |
| c - Sommes versées au titre des avantages sociaux (en milliers d'euros) | 6 947,8 | 6 556,6 | 10 331,1 | 7 881,6 | 8 277,1 |

(1) Il n'existe pas d'action à dividende prioritaire sur la période considérée ; par ailleurs, il est rappelé que le nominal de l'action a été divisé par 2 en mai 2005, entraînant un doublement du nombre d'actions sur cet exercice. L'opération a été renouvelée en mai 2007, entraînant un nouveau doublement du nombre d'actions.

(2) Produits d'impôt reçus des filiales dans le cadre de l'intégration fiscale diminués de la charge d'impôt de VINCI.

(3) Calculé sur la base du nombre d'actions ayant donné droit à l'acompte sur dividende et/ou donnant droit au dividende au 21 février 2009.

(4) Proposition faite à l'assemblée générale des actionnaires réunie le 14 mai 2009.

(5) Calculé sur la base des actions existantes au 31 décembre.

Rapport des commissaires aux comptes

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VINCI, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B de l'Annexe aux comptes, qui expose un changement de méthode relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note B.3 de l'Annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, votre société constitue des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité. Nous avons examiné les modalités d'application ainsi que les hypothèses utilisées ;
- comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note B de l'Annexe expose un changement de méthode comptable relatif au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions de performance aux employés. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-la Défense et Neuilly-sur-Seine, le 23 mars 2009
Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Deloitte & Associés

Patrick-Hubert Petit

Philippe Bourhis

Jean-Paul Picard

Mansour Belhiba

Responsables du document de référence

1. Attestation des responsables du document de référence

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant p. 94 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pp. 256 et 277 dudit document. Ces rapports contiennent des observations qui attirent l'attention du lecteur sur les changements de méthode effectués. »

Yves-Thibault de Silguy,
président du Conseil d'administration

Xavier Huillard,
administrateur-directeur général

2. Contrôleurs légaux des comptes

Noms des commissaires aux comptes

Commissaires titulaires

KPMG SA

Membre de KPMG International
Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-la Défense
(Patrick-Hubert Petit et Philippe Bourhis)
Début du premier mandat : 10 mai 2007.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Deloitte & Associés

185, avenue Charles-de-Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
(Jean-Paul Picard et Mansour Belhiba)
Début du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Commissaires suppléants

Philippe Mathis

Immeuble Le Palatin – 3, cours du Triangle
92939 Paris-la Défense
Début du premier mandat : 10 mai 2007.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

BEAS SARL

7-9, villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 30 mai 2001.
Expiration du mandat actuel : à l'issue de l'AG d'approbation des comptes 2012.

Les commissaires aux comptes de la société sont inscrits comme commissaires aux comptes auprès de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes.

3. Responsables de l'information financière

Christian Labeyrie, directeur général adjoint, directeur financier du Groupe et membre du comité Exécutif (+33 1 47 16 35 23).
Pierre Duprat, directeur de la communication et membre du comité d'Orientation et de Coordination (+33 1 47 16 44 06).

4. Informations incluses par référence

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice 2006, établis en application des normes IFRS, le rapport des contrôleurs légaux y afférent ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant pp. 178-258 et 282-283 du document de référence 2006 déposé à l'AMF le 29 mars 2007 sous le numéro D.07-0242 ;
- les comptes consolidés de l'exercice 2007, établis en application des normes IFRS, le rapport des contrôleurs légaux y afférent ainsi que les sections 9 et 10 de la table de concordance, figurant pp. 176-258 et 288-289 du document de référence 2007 déposé à l'AMF le 25 mars 2008 sous le numéro D.08-0147.

5. Documents accessibles au public

Tous les documents définis par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la directive européenne dite Transparence (directive 2004/109/CE), sont disponibles sur le site Internet de la société (www.vinci.com).

Les statuts de VINCI peuvent être consultés au siège social de VINCI, 1, cours Ferdinand-de-Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison Cedex (+33 1 47 51 91 02).

Table de concordance du document de référence

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

| Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004 | Document de référence |
|---|---|
| 1. Personnes responsables | 278 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | 278 |
| 3. Informations financières sélectionnées | |
| 3.1 Informations financières historiques | Rabat, 167 |
| 3.2 Informations financières intermédiaires | NA |
| 4. Facteurs de risque | 103-108, 234-244 |
| 5. Informations concernant l'émetteur | |
| 5.1 Histoire et évolution de la société | 13 |
| 5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur | 137 |
| 5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur | 137 |
| 5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur | 137 |
| 5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire | 137 |
| 5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur | 46-59, 64-67, 72-75, 80-87, 90, 95, 187-188 |
| 5.2 Investissements | |
| 5.2.1 Principaux investissements réalisés | 95, 99-100, 170, 187-188, 191-192, 194-196, 204-205, 208, 213-214 |
| 5.2.2 Principaux investissements en cours | 204, 247-248 |
| 5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur | 204, 247-248 |
| 6. Aperçu des activités | |
| 6.1 Principales activités | Rabat, 01-03, 10-12, 38-90 |
| 6.2 Principaux marchés | Rabat, 40-45, 63, 65, 71, 73, 79, 81, 96-97, 188-196 |
| 6.3 Événements exceptionnels | 95-96 |
| 6.4 Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux, ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | NA |
| 6.5 Positionnement concurrentiel | 01-03, 38-45, 65, 73, 81 |
| 7. Organigramme | |
| 7.1 Description du Groupe | 139 |
| 7.2 Liste des filiales importantes | 43, 139-140, 142, 191-192, 194-196, 246-247, 251-255, 274-275 |
| 8. Propriétés immobilières, usines et équipements | |
| 8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée et toute charge majeure pesant dessus | 71, 208, 210, 230, 247 |
| 8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles | 18, 106-107, 130-136, 146-149 |
| 9. Examen de la situation financière et du résultat | |
| 9.1 Situation financière | Rabat, 95-102, 167-201, 276 |
| 9.2 Résultat d'exploitation | |
| 9.2.1 Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation | 95-98, 196-197 |
| 9.2.2 Explication des changements du chiffre d'affaires ou des produits | 95-97, 173-174, 178-179, 187-196 |
| 9.2.3 Stratégie ou facteurs de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur | 06-07, 10-12, 102-106 |
| 10. Trésorerie et capitaux | |
| 10.1 Informations sur les capitaux | 100-102, 137-145, 168-171, 215-246, 258-259, 267-270 |
| 10.2 Source et montant des flux de trésorerie | 99-100, 170 |
| 10.3 Information sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur | 95, 100, 102, 168-170, 229-246, 258-259, 268-269 |
| 10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur | 105-106, 118-121, 139-145, 215-221, 229-246, 258, 264-269 |
| 10.5 Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus | 95, 99-100, 102, 144-145, 204, 229-246 |
| 11. Recherche et développement, brevets et licences | 19, 135-136 |

Table de concordance

12. Informations sur les tendances

| | | |
|------|---|---|
| 12.1 | Principales tendances ayant affecté la production depuis la fin du dernier exercice | 102-103 |
| 12.2 | Engagement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur | 06-07, 10-12, 54, 60, 68, 76, 88, 102-103 |

13. Prévisions ou estimations du bénéfice

NA

14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction Générale

| | | |
|------|--|--------------------------------|
| 14.1 | Organes d'administration et de direction | 04-05, 08-09, 109-113, 150-156 |
| 14.2 | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction | 151-152 |

15. Rémunération et avantages

| | | |
|------|--|---------------------------------|
| 15.1 | Montant de la rémunération et avantages en nature | 114-121, 124-125, 155-156, 246 |
| 15.2 | Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 117, 155-156, 222-225, 246, 273 |

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

| | | |
|------|---|---------------------------|
| 16.1 | Date d'expiration des mandats actuels | 04, 109-113, 151-152 |
| 16.2 | Contrat de service liant les membres des organes d'administration | NA |
| 16.3 | Informations sur le comité d'Audit et le comité des Rémunérations | 04, 109-113, 151-155, 158 |
| 16.4 | Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur | 150-165 |

17. Salariés

| | | |
|------|--|---|
| 17.1 | Nombre de salariés | 01, 15-17, 121-129, 191-196, 248, 273 |
| 17.2 | Participation et stock-options | 114-121, 124-125, 155-156, 178, 197, 218-221, 246, 260, 273 |
| 17.3 | Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur | 15-16, 118-121, 124-125, 142, 178, 197, 215-216, 218-221, 246, 260, 273 |

18. Principaux actionnaires

| | | |
|------|---|-------------|
| 18.1 | Actionnaires détenant plus de 5 % du capital | 21, 140-142 |
| 18.2 | Existence de droits de vote différents | 142 |
| 18.3 | Détention ou contrôle de l'émetteur, directement ou indirectement | 21, 140-142 |
| 18.4 | Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle | NA |

19. Opérations avec des apparentés

139-140, 176-177, 187-188, 246-247, 252-255, 272, 274-275

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

| | | |
|------|---|---|
| 20.1 | Informations financières historiques | 166-278 |
| 20.2 | Informations financières pro forma | NA |
| 20.3 | États financiers | 167-171, 257-259 |
| 20.4 | Vérification des informations historiques annuelles | 256, 277-278 |
| 20.5 | Date des dernières informations financières | NA |
| 20.6 | Informations financières intermédiaires | NA |
| 20.7 | Politique de distribution des dividendes | 20-21, 102, 170-171, 215-218, 250, 259, 260, 267, 276 |
| 20.8 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 102, 249-250 |
| 20.9 | Changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la fin du dernier exercice | 102-103 |

21. Informations complémentaires

| | | |
|------|-----------------------------|---|
| 21.1 | Capital social | 118-121, 137-145, 171, 179-180, 215-221, 267, 276 |
| 21.2 | Acte constitutif et statuts | 125, 137-140, 144-145, 150-152, 156, 180, 278 |

22. Contrats importants

42-59, 64-67, 72-75, 80-87, 95-96, 103, 187-188, 202-204, 213-214

23. Informations provenant de tiers, déclaration d'experts et déclaration d'intérêts

278

24. Documents accessibles au public

278

25. Informations sur les participations

139, 251-255, 274-275

Agence Dominique Perrault Architecture - Luc Benevello - Christophe Boulze - Xavier Boymond - Jean-Pierre Brunet/
Voix du Nord/Creashoot - Augusto Da Silva/Graphix Images - Guillaume Daveau - Thomas Deschamps/Graphix
Images - Cyrille Dupont - Thierry Duvivier/Trilogi'c - Axel Heise - Alain Kernevez - Pascal Le Doaré - P. Lefebvre
- Michel Martini - Véronique Paul/Graphix Images - Photothèque Auchan - Cécile Rogue - Khourn Thongsin/
SCA - Francis Vigouroux - Benoît Voisin - Laurent Zylberman/Graphix Images - Photothèques VINCI et filiales,
DR.- Conception et réalisation : **PUBLI(ORP.)**- 8660 - Impression : MCC Graphics - Imprimé sur papier couché
Condat Silk certifié PEFC et sur papier Amber Graphic issu de forêts gérées durablement.



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2009, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

